

Procès-verbal Ass. publ. de consult. sur règl. 2001-Z-175 (1993). Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue par la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, le dix-sept (17) janvier mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures quinze minutes (20 h 15) dans le cadre de la procédure entourant l'adoption du règlement 2001-Z-175 (1993) et conformément aux articles 130.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et la population de Trois-Rivières y a été invitée au moyen d'un avis public à cet effet publié dans l'édition du 27 décembre 1993 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal".

Sont présents: Son Honneur le maire Me Guy LeBlanc qui agit comme président de l'assemblée, Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau, MM. les conseillers Émilien La Barre, Daniel Perreault, Pierre A. Dupont, André Noël, Alain Gamelin, Roland Thibeault, Gilles Latour, Michel Legault, Henri-Paul Jobin et André de Repentigny.

Sont également présents à cette assemblée, les officiers suivants de la Ville de Trois-Rivières: MM. Pierre Moreau (directeur général), Fernand Gendron (directeur du Service des travaux publics), Jacques St-Laurent (directeur loisir et culture), Jacques Goudreau (chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement) et Gilles Poulin (greffier).

- 1. M. le maire Guy LeBlanc souhaite la bienvenue aux citoyens présents et, à sa demande, le greffier explique les objectifs poursuivis par la présente assemblée. Puis, il invite M. Goudreau à expliquer le projet de règlement 2001-Z-175 (1993).
- 2. M. Jacques Goudreau explique ensuite la nature de ce projet de règlement et les effets qu'aurait son adoption.
- 3. Évoquant les bâtiments incendiés qui ont, jadis, abrité "Le cinéma Impérial" et "Les Terrasses du Platon", M. Gaston Gaulin aimerait savoir si ceux-ci pourront dorénavant être reconstruits sans que ne leur soient applicables les dispositions relatives au "Fonds de stationnement hors-rues" du règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage.
 - M. Jacques Goudreau commence par expliquer que ce fonds de stationnement hors-rues existe depuis 1982. Quant au montant exigible pour chaque stalle de stationnement requise mais ne pouvant être aménagée, il est de 500 \$ depuis 1989. Si les terrains sur lesquels étaient construits les bâtiments auxquels vient de faire référence M. Gaulin sont situés à l'intérieur du périmètre visé par les dispositions applicables au fonds de stationnement hors-rues, la personne qui, dans le futur, voudra y reconstruire un bâtiment pourra effectivement être exemptée de l'obligation de pourvoir à des stalles de stationnement ou de payer le montant exigible pour chaque stalle de stationnement manquante.
- 4. Aucune autre des 17 personnes présentes n'ayant de commentaires supplémentaires à formuler ou de nouvelles questions à poser, M. le maire Guy LeBlanc lève l'assemblée. Il est 20 h 22.

Juny la Jane

Greffier

Uvre des règlements FM - Formutes Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG



À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le dix-sept (17) janvier mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire : Madame la conseillère : Messieurs les conseillers :

LeBlanc Guy Chrystiane Thibodeau Émilien La Barre Daniel Perreault Roger Bellemare Pierre. A. Dupont André Noël Alain Gamelin Roland Thibeault Gilles Latour Michel Legault

Henri-Paul Jobin André De Re

De Repentigny

1-94 Procès-verbal séance régul. du 20 décembre 1993. ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 20 décembre 1993, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roger Bellemare

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que ledit procès-verbal et les décisions qui ont été prises à ladite séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

- a) Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à l'entretien du pont Duplessis.

 (Mme Chrystiane Thibodeau, le 5 juillet 1993.)
- b) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone résidentielle 1138-1 à même une partie de la zone 1138.

(M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)

- c) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre le stationnement en façade dans la cour avant de plus de 15,0 m à certaines conditions dans la zone 224-M.

 (M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)
- d) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
 (M. André de Repentigny, le 18 octobre 1993.)



- e) Règlement sur la circulation et le stationnement et abrogeant le règlement 186 et ses amendements. (M. Michel Legault, le 15 novembre 1993.)
- f) Règlement adoptant le budget 1994 de la Corporation intermunicipale de transport des Forges.
 (M. Pierre A. Dupont, le 15 novembre 1993.)
- g) Règlement autorisant l'achat d'équipement pour soutenir les festivités populaires et de quartiers et décrétant un emprunt à cet effet.
 (M. Pierre A. Dupont, le 18 novembre 1993.)
- h) Règlement autorisant l'acquisition d'équipements informatiques et autres et décrétant un emprunt à cet effet.
 (M. Henri-Paul Jobin, le 18 novembre 1993.)
- Règlement autorisant l'acquisition de véhicules automobiles pour le Service de la sécurité publique et de machinerie pour le Service des travaux publics et décrétant un emprunt à cet effet.
 (M. Roland Thibeault, le 18 novembre 1993.)
- j) Règlement autorisant le recouvrement de pavage de diverses rues, la reconstruction de divers trottoirs et la rénovation de ponceaux et fossés et décrétant un emprunt à cet effet.
 (M. Émilien La Barre, le 18 novembre 1993.)
- k) Règlement autorisant la réhabilitation et la relocalisation du système de dosage du fluorure à l'usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt à cet effet. (M. Pierre A. Dupont, le 20 décembre 1993.)

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la réalisation d'études sur les sites de disposition des neiges usées et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 17 janvier 1994.

(signé) Gilles Latour

Avis de motion. Règl. autor. réal. d'études sur sites de dispos. neiges usées.

Avis de motion.
Règl. autor.
achat d'équip. et
contrôleurs feux
circul. et vers.
d'honoraires pour
synchr. cert.
feux circul. sur
boul. des Forges.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant l'achat d'équipements et de contrôleurs de feux de circulation et le versement d'honoraires pour la synchronisation des feux de circulation de la partie du boulevard des Forges située entre la côte Laflèche et le boulevard des Récollets.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 17 janvier 1994.

(signé) Michel Legault



Avis de motion.
Règl. autor.
signature d'une
entente avec
Saint-Louis-deFrance relativ.
util. logiciels
inform.

Avis de motion. Règl. modif. règl. 186 (1991) afin prévoir qu'un véhicule rout. peut être remorqué au quartier gén. du Serv. de la sécur. publ.

Avis de motion. Règl, sur garde d'animaux.

Avis de motion. Règl. sur l'achat et vente biens usagés.

Avis de motion.
Règl. modif.
règl. 2001-Z
(1989) de
manière perm.
usage "Vente et
répar. bicyclettes" dans
zone 132-R.

LUNDI LE 17 JANVIER 1994

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la signature d'une entente avec la Ville de Saint-Louis-de-France relativement à l'utilisation de logiciels informatiques et abrogeant le règlement 1311 (1993).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption. Signé et lu à la séance du Conseil de ce 17 janvier 1994. (signé) Henri-Paul Jobin

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de prévoir qu'un véhicule routier peut être remorqué au quartier général du Service de la sécurité publique.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption. Signé et lu à la séance du Conseil de ce 17 janvier 1994. (signé) Gilles Latour

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement sur la garde d'animaux et remplaçant le règlement no 6 (1984) concernant les chiens.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption. Signé et lu à la séance du Conseil de ce 17 janvier 1994. (signé) Gilles Latour

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement sur l'achat et la vente de biens usagés et remplaçant le règlement 18-1981 (1981) concernant les marchands d'effets d'occasion ou regrattiers.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption. Signé et lu à la séance du Conseil de ce 17 janvier 1994. (signé) Daniel Perreault

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Vente et réparation de bicyclettes" dans la zone 132-R (Secteur St-Philippe).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption. Signé et lu à la séance du Conseil de ce 17 janvier 1994.



(signé) André Noël

Avis de motion. approuv. Règi. budget 1994 de « SIDAC» CENTRE-VILLE décrétant cotis. à l'endroit contribuables tenant place d'affaires le Î^{er} janvier 1994.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement approuvant le budget 1994 de la «SIDAC» CENTRE-VILLE et décrétant une cotisation à l'endroit des contribuables qui tenaient, le 1er janvier 1994, une place d'affaires à l'intérieur du district commercial dans lequel elle a compétence.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 17 janvier 1994.

(signé) Roger Bellemare

2 - 94Compte rendu Comm. réunion perm. 20-12-1993.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 20 décembre 1993, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-176 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Vente et réparation de bicyclettes" dans la zone 132-R (Secteur St-Philippe);

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Roger Bellemare

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-176 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Vente et réparation de

Farnham (Québec) -no 6814R-MG

Livre des règlements FM - Formules

3-94

Projet de règl.

2001-Z-176 (1993)

modif. règl. 2001-(1989)

manière perm. usage "Vente et

répar, de bicy-

zone

clettes"

132-R.



bicyclettes" dans la zone 132-R (Secteur St-Philippe), afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 21 février 1994 à 20 h 20.

ADOPTÉE

4-94
Règl. 1333
(1994) autor.
bouclage d'une
partie réseau
d'aqueduc.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 novembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1333 (1994) autorisant le bouclage d'une partie du réseau d'aqueduc et décrétant un emprunt à cet effet de 100 000,00 \$ soit adopté.

ADOPTÉE

5 - 942001-Z-Règl. (1993)175 modif. règl. 2001~Z (1989)manière đe. édicter nouv. dispos. dans secteurs οù s'applique le "Fonds de stat. hors-rues".

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 décembre 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 20 h 15 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Émilien La Barre

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-175 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à édicter de nouvelles dispositions dans les secteurs de la ville où s'applique le "Fonds de stationnement hors-rues" soit adopté.

Α	DOE	т	ÉЕ

vre des règiements FM - Formules Municipates Enr., Farnham (Quèbec) -no 6514R-MG

LUNDI LE 17 JANVIER 1994



6-94
Entente avec Soc.
can. de la CroixRouge /Division
du Québec pour
s u p p o r t e t
s e c o u r s a u x
personnes faisant
face à incendie ou
sinistre.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'entente à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge/Division du Québec;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles cet organisme apportera, au cours des trois prochaines années, du secours et du support aux personnes venant de faire face à un incendie ou à un sinistre quelconque;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien La Barre

APPUYÉ PAR:

André de Repentigny

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet d'entente et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le greffier, Me Gilles Poulin, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'entente à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge/Division du Québec;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles cet organisme mettra à la disposition de la Ville, au cours des trois prochaines années, des ressources humaines et matérielles advenant une situation d'urgence;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien La Barre

APPUYÉ PAR:

André de Repentigny

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet d'entente et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le greffier, Me Gilles Poulin, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de contrat de travail à intervenir entre la Ville et Maryse Paquin;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

7-94
Entente avec Soc.
can. de la CroixRouge /Division
du Québec pour
mettre dispos. de
la Ville ressources
h u maines et
matér. advenant
s i t u a t i o n
d'urgence.

8-94
Contrat de travail
avec Maryse
Paquin à titre
d'agente de projets au sein du
Service des affaires culturelles.



APPUYÉ PAR:

Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de Maryse Paquin, du 5 janvier au 31 décembre 1994, à titre d'agente de projets au sein du Service des affaires culturelles.

Qu'elle lui verse une rémunération de 25 800 \$ payable en 51 versements hebdomadaires, consécutifs et égaux de 500 \$ et un dernier de 300 \$.

Que le susdit projet de contrat de travail soit approuvé à toutes fins que de droit et que le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, soit et il est, par les présentes, autorisé à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de contrat de travail avec Claudie Lambert;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de Claudie Lambert, du 10 janvier au 2 septembre 1994, à titre d'interne en récréologie au sein du Service des loisirs.

Qu'elle lui verse une rémunération de 5 600 \$ [incluant les jours fériés des 1^{er} et 4 avril, 23 mai, 24 juin et 1^{er} juillet, mais excluant l'indemnité de 4 % du salaire brut afférente aux congés annuels prévus à l'article 74 de la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., c. N-1.1) qui sera payable à la fin de son contrat de travail] payable en 34 versements hebdomadaires, consécutifs et égaux de 164,70 \$.

Que le susdit projet de contrat de travail soit approuvé à toutes fins que de droit et que le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, soit et il est, par les présentes, autorisé à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir avec la compagnie "Centre de promotion d'événements touristiques M.G.B. inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville s'associe à elle pour la présentation de l'étape finale de la course de motoneiges "Challenge Kanada 1994" et le Gala de clôture qui se dérouleront à Trois-Rivières les 5 et 6 mars 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

9-94
Contrat de travail avec Claudie Lambert à titre d'interne en récréologie au sein du Service des loisirs.

10-94
Prot. d'entente avec "Centre de promotion d'évén. tour.
M.G.B. inc."
pour course motoneiges "Challenge Kanada 1994" et gala de clôture les 5 et 6 mars 1994.



APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de protocole d'entente et que, dans le cadre de celui-ci, elle s'y engage à verser:

- une somme de 5 000 \$ (payable en deux versements égaux de 2 500 \$ les 24 février et 5 mars 1994) à la "Société Hippodrome Trois-Rivières inc." pour défrayer une partie des coûts d'utilisation de l'hippodrome de Trois-Rivières lors de cette manifestation sportive;
- une somme de 4 000 \$ à la compagnie "Centre de promotion d'événements touristiques M.G.B. inc." pour l'aider à défrayer les prix qui seront attribués lors du Gala de clôture de cette course de motoneiges.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le susdit projet de protocole d'entente et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que diverses associations sans but lucratif travaillent à améliorer la qualité de la vie à Trois-Rivières en y organisant des activités de loisir à cet effet;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de dix (10) projets de protocole d'entente avec les associations suivantes:

l'Association sportive Ste-Cécile inc.;

les Loisirs des Vieilles Forges inc.;

- l'Association récréative Ste-Marguerite inc.;

- l'Association récréative St-Jean-Baptiste de la Salle inc.;

- la Société des loisirs St-Sacrement inc.;

le Comité des citoyens des Habitations Adélard Dugré;

les Loisirs St-Philippe inc.;

- les Loisirs St-Jean de Brébeuf inc.";

- l'Association récréative Normanville inc.;

les Loisirs Ste-Thérèse;

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que ces projets de protocole d'entente ont pour objet de confier à ces organismes la gestion de certains immeubles, équipements et programmes de loisir et de définir le soutien que la Ville leur apportera en 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, les susdits projets de protocole d'entente, qu'elle verse auxdites associations les montants mentionnés dans leur projet de

11-94 Protocole

d'entente avec organismes de quartier pour gestion certains immeubles, équip. et progr. de loisir.



protocole respectif selon les modalités qui y sont prévues et à partir des sommes disponibles aux postes énumérés dans le certificat du trésorier annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, à les signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

12-94 Prot. d'entente avec Centre Landry (1980) Centre inc., Loisir Multi-Plus et pavillon St-Arnaud pour mandat de la gestion de ceréquipe∽ tains ments et verser subventions.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de trois (3) projets de protocole d'entente par lesquels la Ville reconduira, pour l'année 1994, le mandat d'offrir à la population des activités de loisir confié au Centre Landry (1980) inc., au Centre Loisir Multi-Plus et au pavillon St-Arnaud, leur délèguera la gestion de certains équipements et programmes et leur versera des subventions;

ATTENDU que ces trois (3) projets de protocole d'entente couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1994 et qu'ils sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, les susdits projets de protocole d'entente, qu'elle s'engage respectivement à verser à ces centres communautaires de loisir des subventions de 58 020 \$, 19 470 \$ et 73 740 \$ et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, à les signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente préparé par le Service des loisirs;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de confier à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Mauricie inc. la gestion du programme intermunicipal de loisir pour personnes handicapées;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ce projet de protocole d'entente, qu'elle verse à cet organisme une subvention de 3 300 \$ et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

					-	
٨	T	റ	n	т	ΕI	7
73	L	v	•	1	$\mathbf{L}\mathbf{I}$	``

13-94 Prot. d'entente avec Ass. rég. loisir pour handic. pers. de la Mauricie gestion inc. progr. interm. loisir pour ${f r}$ е handicapées.



14-94
Prot. d'entente avec Action Jeunesse inc. pour mandat offrir serv. de loisir et commun. aux adoles - cent(e)s secteur Adélard-Dugré.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente préparé par le Service des loisirs;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de confier à la maison de jeunes Action Jeunesse inc. le mandat d'offrir des services de loisir et communautaires aux adolescent(e)s du secteur Adélard-Dugré;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ce projet de protocole d'entente, qu'elle verse à cet organisme une subvention de 600 \$ et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente préparé par le Service des loisirs;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de confier à Alternative Jeunesse de Trois-Rivières inc. le mandat d'offrir des services de loisir et communautaires aux adolescent(e)s de la ville;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ce projet de protocole d'entente, qu'elle verse à cet organisme une subvention de 5 000 \$ et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de contrat de services à intervenir entre la Ville et la compagnie "2553-4330 Québec inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de confier à cette compagnie la responsabilité:

15-94

Prot. d'entente avec Alternative Jeunesse de T.-R. inc. pour mandat offrir serv. de loisir et commun. aux adolescent(e)s de la ville.

16-94
Contrat services
avec "2553-4330
Québec inc." opération de l'aéroport et vente
produits pétrol.



- de fournir le personnel nécessaire aux opérations de l'aéroport régional de Trois-Rivières;
- d'y assurer la vente de produits pétroliers;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de contrat de services, qu'elle verse à "2553-4330 Québec inc.", en contrepartie des services qu'elle lui rendra, des honoraires de 9 000 \$ payables en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de 750 \$ chacun et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le greffier, Me Gilles Poulin, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

17-94 Adjudication de contrats. IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "J. B. Deschamps inc.", aux montants de 2 783 \$ (prix de base), 680 \$ (pour chaque dénomination) et 2,73 \$/ pièce (pour chaque titre), pour l'impression des obligations qui seront datées du 22 février 1994 et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, les montants ci-avant mentionnés devant être payés comme suit:
 - la partie de ceux-ci qui est reliée au refinancement d'emprunts antérieurs: à même les fonds disponibles au poste 02-12-21-2-870 du budget 1994;
 - le solde: à même les fonds à cet effet prévus à chacun des règlements d'emprunt faisant l'objet d'un financement initial à l'occasion de cette émission;
- la proposition de la compagnie "Alpha inc.", au montant de 9 012,61 \$, pour la fourniture et l'installation d'appareils d'éclairage à la bibliothèque, le montant ci-avant mentionné devant être payé comme suit:
 - 6 012,61 \$ à même les fonds disponibles au poste 02-12-37-6 du budget 1994;
 - 3 000 \$ à même les fonds disponibles au poste 5-118-92-1-800;
 - la proposition de la compagnie "Automobiles Renald Boisclair Itée", au montant de 97 005,72 \$, pour la fourniture de quatre (4) automobiles neuves de l'année 1994 de type "usage policier" (de catégorie #1) et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet conditionnellement à l'approbation par le ministre des Affaires municipales du Québec du règlement 1323 (1993), le montant ci-avant mentionné devant être payé comme suit:



- 72 754,29 \$ à même les fonds disponibles au règlement 1323 (1993);
- 24 251,43 \$ à même l'indemnité d'assurance que touchera la Ville pour la perte totale de la voiture de police no 360 et le solde, s'il y en a un, à même les fonds disponibles au poste 02-23-13-1 du budget 1994;
- la proposition de la compagnie "Aménagements Pluri-Services inc.", au montant de 22 885,60 \$, pour l'aménagement d'une voie de virage sur la rue Louis-Pinard et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet conditionnellement à l'approbation par le ministre des Affaires municipales du Québec du règlement 1331 (1993), le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles aux règlements 1309 (1993) et 1331 (1993).

ADOPTÉE

18-94 Paiement de réclamations. CONSIDÉRANT les faits ou les fautes ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Roger Bellemare

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 188,89 \$ à François Houle, pour les dommages occasionnés à sa voiture le 24 mars 1993 par un trou situé dans la chaussée du boulevard des Chenaux;
- une somme de 69,38 \$ à Jean-Marie Mongrain, pour les dommages occasionnés le 29 novembre 1993 à sa propriété du 831 de la rue Williams lors de l'obstruction de la conduite d'égout la desservant;
- une somme de 85 \$ à Gilles Nadeau, pour les dommages occasionnés le 10 décembre 1993 à ses vêtements par une vis excédant la bande entourant la patinoire du pavillon de la Jeunesse;
- une somme de 31,42 \$ à Linda Lefebvre, pour les dommages occasionnés le 14 mai 1993 aux vêtements de son fils par de la graisse se trouvant sur un équipement de loisir du parc P.E.-Neveu;
- une somme de 100 \$ à Nicole Ouellet, pour les dommages occasionnés le 18 mars 1993 à sa poussette d'enfant par le mauvais état du trottoir de la rue des Forges;
- une somme de 1 110,18 \$ à "Lasonde, LongVal, Allard, Hébert, avocats en fidéicommis", pour les dommages occasionnés le 19 février 1993 à une conduite de gaz de "Gaz Métropolitain inc.", lors de travaux d'excavation d'une conduite d'aqueduc située en face du 376 de la rue St-Georges;
- une somme de 740 \$ à Roger "Phil" Goyette, pour les dommages occasionnés le 18 décembre 1992 à sa propriété des 1605/1607 de la rue Notre-Dame lors du bris d'une



conduite d'aqueduc desservant les immeubles situés en bordure de

une somme de 673,36 \$ à Me Godin & Lacoursière, avocats, et une somme de 2 000 \$ à Yvon Veillet, pour les dommages occasionnés le 16 janvier 1992 à son immeuble des 10, 10-A et 10-B de la rue de la Fertée à Cap-de-la-Madeleine lors de travaux de dégelage d'un tuyau d'eau.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

19-94 Modif. cert. dispos. règlements d'emprunt.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières entend émettre des obligations pour un montant de 4 507 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;

Règle	ment d'emprunt	Pour un montant de
	1030	37 000 \$
	1033	17 100 \$
	1051	179 300 \$
	1053(1987)	67 200 \$
	1054	150 000 \$
	1055	37 000 \$
	1058-A	21 600 \$
	1061-A(1988)	71 200 \$
	1062-A(1988)	46 300 \$
	1063-A(1988)	221 800 \$
	1064-A	53 800 \$
	1065-A(1988)	27 000 \$
	1068	210 700 \$
	1068-2(1988)	188 200 \$
	1071	35 900 \$
	1076(1988)	22 400 \$
	1081(1081-A)	335 500 \$
	1085	80 600 \$
	1086(1988)	18 400 \$
	1087(1988)	27 000 \$
	1170(1990)	97 000 \$
	1171(1990)	21 000 \$
	1192(1991)	37 000 \$
	1201(1991)	143 000 \$
	1202(1991)	28 000 \$
	1203(1991)	59 000 \$
	1225(1991)	50 000 \$
	1238(1992)	25 000 \$
	1270(1992)	200 000 \$
	1276(1993)	38 750 \$
	1277(1993)	297 000 \$
	1284(1993)	17 600 \$
	1285(1993)	60 000 \$
	1292(1993)	580 000 \$
	1293(1993)	368 850 \$
	1299(1993)	6 800 \$
	1300(1993)	174 000 \$
	1300(1993)	114 000 \$
	1303(1993)	42 000 \$
	1305(1993)	300 000 \$



ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que les règlements d'emprunt ci-dessus identifiés soient et ils sont, par les présentes, modifiés, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est ci-dessous stipulé, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié en regard de chacun d'eux:

- 1. Les obligations seront datées du 22 février 1994.
- 2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale du Canada.
- 3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 8 % l'an sera payé semi-annuellement le 22 août et le 22 février de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.
- 4. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7, article 17).
- 5. Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$.
- 6. Les obligations seront signées par le maire et le trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que, pour l'emprunt au montant total de 4 507 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 1030, 1033, 1051, 1053(1987), 1054, 1055, 1058-A, 1061-A(1988), 1062-A(1988), 1063-A(1988), 1064-A, 1065-A(1988), 1068, 1068-2(1988), 1071, 1076(1988), 1081(1081-A), 1085, 1086(1988), 1087(1988), 1170(1990), 1171(1990), 1192(1991), 1201(1991) 1202(1991), 1203(1991), 1225(1991), 1238(1992), 1270(1992), 1276(1993), 1277(1993), 1284(1993), 1285(1993), 1292(1993), 1293(1993), 1299(1993), 1300(1993), 1303(1993) et 1305(1993), la Ville de Trois-Rivières émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans ceux-ci, soit pour un terme de 5 ans (à compter du 22 février 1994), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements

20-94
Réduction à 5 ans terme certains emprunts reliés à règl. sur point faire objet émiss. d'oblig.



dans les règlements ci-avant mentionnés, sauf pour les règlements 1030, 1058-A, 1062-A(1988), 1086(1988), 1238(1992) et 1285(1993), chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

21-94
Prolong. de 16
jours du terme
d e cert.
emprunts échus
le 6 février 1994
et reliés à règl.
sur point faire
objet émiss.
d'oblig.

ATTENDU que la Ville aura le 6 février 1994 un montant de 1853 700 \$ à renouveler sur un emprunt original de 4 062 000 \$ pour des périodes de 5 et 10 ans, en vertu des règlements numéros 1030, 1033, 1051, 1053(1987), 1054, 1055, 1058-A, 1061-A(1988), 1062-A(1988), 1063-A(1988), 1064-A, 1065-A(1988), 1068, 1068-2(1988), 1071, 1076(1988), 1081(1081-A), 1085, 1086(1988) et 1087(1988);

ATTENDU que ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue;

ATTENDU que l'échéance de capital prévue le 6 février 1994, au montant total 5 700 \$, a été payée à même le budget, laissant ainsi un solde net à renouveler de 1 848 000 \$;

ATTENDU que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 22 février 1994;

ATTENDU que la Ville désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7) qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières émette les 1 848 000 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de seize (16) jours au terme original des règlements ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

22-94 Adjudication contrat de vente oblig. du 22 février 1994. ATTENDU que la Ville a demandé, par l'entremise du système électronique d'informations financières du ministère des Affaires municipales du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 4 507 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées;



Nom des soumissionnaires	Prix offert	Montant	Taux %	Éché- Coût ance net
Syndicat formé de "Lévesque Beaubien Geoffrion inc. & Wood Gundy inc."	98,811 98,811 98,811 98,811 98,811	274 000 \$ 290 000 \$ 308 000 \$ 326 000 \$ 3 309 000 \$	4,25 4,75 5,50	1995 5,9215 1996 5,9215 1997 5,9215 1998 5,9215 1999 5,9215
Syndicat formé de "Tassé & Associés Limitée, RBC Dominion Valeurs mobilières inc., Scotia-McLeod inc., Richardson Greenshields du Cahada ltée, Whalen Béliveau & ass. Nesbitt Thomson Deaccinc., Valeurs mobilière Desjardins inc., Midlar Walwyn Capital inc."	on es	274 000 \$ 290 000 \$ 308 000 \$ 326 000 \$ 3 309 000 \$	4,25 4,75 5,50	1995 5,9497 1996 5,9497 1997 5,9497 1998 5,9497 1999 5,9497

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières adjuge au syndicat formé de "Lévesque Beaubien Geoffrion inc. & Wood Gundy inc." ladite émission d'obligations au montant de 4 507 000,00 \$.

ADOPTÉE

Mandat à "Heenan Blaikie" pour

contest. inscrite devant Comm. aff. soc. par Robert Dupont.

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'avocats "Heenan Blaikie" et qu'elle la mandate pour agir comme son procureur devant la Commission des affaires sociales (dossier 17775) et, le cas échéant, devant tout autre tribunal relativement aux procédures intentées contre elle par Robert Dupont à la suite d'un événement survenu le 15 septembre 1970.

Qu'elle lui verse des honoraires à cet effet de 145 \$ l'heure à être payés à même les fonds disponibles au poste 02-12-13-1-410du budget.

ADOPTÉE

24 - 94Mandat à Gilberte

Parenteau consult. en dével. organisationnel.

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels

Municipates Enr., Fernham (Québec) -no 6614R-MG

23-94



de Mme Gilberte Parenteau, consultante en développement organisationnel, pour qu'elle:

- produise un diagnostic sur les problématiques internes en matière de gestion des ressources humaines;
- détermine des cibles d'action;
- propose une stratégie de réalisation.

Qu'elle lui verse des honoraires à cet effet de 1 800 \$ (taxes excluses) à être payés à même les fonds disponibles au poste 02-12-14-1-410 du budget 1994.

ADOPTÉE

ATTENDU que, lors de la séance qu'il a tenue le 2 novembre 1992, le Conseil a édicté le règlement 1267 (1992) sur la démolition d'immeubles;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 4 de ce règlement, un Comité de démolition a été constitué et qu'il est formé de trois (3) membres du Conseil que celui-ci désigne par résolution;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 273-92 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 6 juillet 1992, le Conseil a désigné trois (3) de ses membres pour siéger sur ce Comité;

ATTENDU qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 412.23 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), leur mandat est échu;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien La Barre

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières désigne MM. les conseillers Roger Bellemare, André Noël et Michel Legault pour siéger, jusqu'au 31 décembre 1994 inclusivement, sur ledit Comité de démolition.

Que, si l'un de ces conseillers cesse d'être membre dudit Comité avant la fin de son mandat, est temporairement incapable d'agir ou a un intérêt personnel direct ou indirect dans une affaire dont est saisi ledit Comité, M. Roland Thibeault soit désigné pour le remplacer pour la durée non expirée de son mandat, pour la durée de son incapacité ou pour la durée des délibérations entourant l'affaire dans laquelle il a un intérêt, selon le cas.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 481-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 20 septembre 1993, le Conseil a édicté le règlement 1312 (1993) autorisant la signature d'une entente avec la municipalité de Pointe-du-Lac relativement à l'utilisation de logiciels informatiques;

ATTENDU que cette entente a été signée le 12 novembre 1993 et qu'elle a, par la suite, été soumise, pour approbation, au ministre des Affaires municipales du Québec conformément à l'article 468.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU que le paragraphe 5.3 de cette entente prévoyait que chaque partie pourrait, en tout temps, la résilier unilatéralement au cours

25-94
Nomin. R.
Bellemare, A.
Noël et M.
Legault sur
Comité de
démolition.

26-94
Demande au min. des Aff. mun. du Québec d'approuver entente conclue avec Pointedu-Lac.

27-94 Nominations de N. Beaudry, Dargis, Geoffroy et Boisclair.

R.

N G

Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

Livre des règlements FM - Formules Municipales

LUNDI LE 17 JANVIER 1994



de l'année 1995 en signifiant à l'autre un avis à cet effet au moins 30 jours à l'avance;

ATTENDU que, de l'avis du ministre, ce paragraphe va à l'encontre des dispositions du paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 468.3 de la Loi;

CONSIDÉRANT les pourparlers que la Ville et la municipalité de Pointe-du-Lac ont récemment eus à ce sujet;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministre des Affaires municipales du Québec d'approuver la susdite entente, à l'exclusion du paragraphe 5.3.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières nomme M. Normand Beaudry à un poste de chauffeur-opérateur de zamboni au sein du Service des travaux publics, qu'elle fixe sa rémunération à 16,63 \$ l'heure et qu'elle l'assujettisse à une période de probation de 60 jours ouvrables conformément à l'article 11.08 de la convention collective qui lui est applicable.

Qu'elle nomme également M. Roland Dargis à un poste permanent à temps partiel de préposé à l'entrée de données au sein du Service de la sécurité publique (classe 5) et qu'elle l'assujettisse à une période de probation de 130 jours conformément à l'article 3.07 de la convention collective qui lui est applicable.

Qu'elle nomme aussi Mme Nicole Geoffroy à un poste permanent à temps partiel de secrétaire-sténo senior au sein du Service loisir et culture (classe 6) et qu'elle l'assujettisse à une période de probation de 130 jours conformément à l'article 3.07 de la convention collective qui lui est applicable.

Qu'elle nomme enfin M. Guy Boisclair à un poste permanent d'enquêteur au sein du Service de la sécurité publique, qu'elle fixe sa rémunération à 1027,49 \$ par semaine et qu'elle l'assujettisse, à compter de la date de son entrée en fonction, à une période de probation de douze (12) mois conformément aux dispositions pertinentes de la convention collective qui lui est applicable.

ADOPTÉE

28 - 94Abolition d'un poste.

ATTENDU que la Ville est engagée dans un processus de rationalisation de ses dépenses;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault



ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières abolisse le poste de journaliercanalisation au sein du Service des travaux publics devenu vacant à la suite du congé-maladie prolongé de M. Noël Neault.

ADOPTÉE

ATTENDU que l'Assemblée nationale du Québec a adopté le 17 juin 1993 la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal (L.Q. 1993, c. 37);

ATTENDU que la Ville est un organisme municipal visé par cette Loi;

ATTENDU qu'elle ne s'est pas soustraite à son application dans le délai prévu à l'article 45;

ATTENDU que, par conséquent, en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 43, la rémunération afférente aux fonctions des élus municipaux est réduite de 1 % depuis le 1^{er} janvier 1994 et qu'elle ne peut ensuite être majorée avant le 1^{er} janvier 1996;

ATTENDU que, en vertu du 2º alinéa de l'article 43, il en est de même de toute autre rémunération afférente aux fonctions de membres du Conseil, d'un comité ou d'une commission de la Ville;

ATTENDU que les articles 36 à 42 et 44 de cette Loi ont pour effet:

- de reporter de deux (2) ans la date d'expiration des conventions collectives qui étaient en vigueur le 15 septembre 1993 et qui liaient la Ville et ses associations de salariés;
- 2° de reporter de deux (2) ans la date des conventions collectives expirées avant le 15 septembre 1993 et dont le renouvellement ou le remplacement n'avait pas encore été conclu à cette date;
- d'obliger la Ville, afin de réduire de 1% le montant annuel de ses dépenses relatives à la rémunération et aux avantages sociaux de ses salariés visés par une convention collective, à prendre à l'égard de ceux-ci l'une ou l'autre des mesures suivantes:
 - 3.1 donner, à chaque année à compter du 1^{er} janvier 1994, à ses salariés, un nombre d'au plus trois (3) jours de congé sans solde;
 - 3.2 procéder à une réduction équivalente du nombre de jours de congés-maladie qui sont crédités, dans la mesure où ils sont remboursables à chaque année, ou à une
 - réduction de l'indemnité qui tient lieu de congésmaladie;
 - 3.3 ne pas rémunérer un nombre équivalent de congés fériés ou de jours de vacances;
 - 3.4 réduire de façon équivalente l'indemnité afférente au congé annuel;
- 4° de contraindre la Ville à fixer, pour une période de deux (2) ans à compter de 1992, 1993, 1994 ou 1995, les taux, échelles et primes de ses dirigeants, cadres et membres de son

29-94
Réduction de
1% du montant
dépenses
relatives à
rémun. et avantages sociaux
des employés
mun.



personnel non visés par une convention collective en appliquant le même plafonnement que celui applicable aux salariés visés par une convention collective;

5° de forcer la Ville à appliquer à ses dirigeants, cadres et membres de son personnel non visés par une convention collective les mesures prévues aux sous-paragraphes 3.1 à 3.4 du paragraphe 2° du présent alinéa;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu entre la Ville et les représentants de ses différents groupes d'employés relativement aux mesures à prendre pour se conformer à cette Loi:

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la convention collective ayant lié la Ville de Trois-Rivières et l'Association des policiers-pompiers de la Ville de Trois-Rivières inc. du 1^{ex} janvier 1991 au 31 décembre 1992 soit prolongée jusqu'au 31 décembre 1994 inclusivement.

Que la convention collective liant la Ville et le Syndicat national catholique des employés municipaux des Trois-Rivières inc. (section des services extérieurs) du 1^{er} janvier 1992 au 31 décembre 1994 soit prolongée jusqu'au 31 décembre 1996 inclusivement.

Que la convention collective liant la Ville et le Syndicat des fonctionnaires de la Ville de Trois-Rivières (F.I.S.A.) du 1^{er} janvier 1992 au 31 décembre 1994 soit prolongée jusqu'au 31 décembre 1996 inclusivement.

Que les échelles de salaires des dirigeants et des cadres de la Ville soient gelées du 1^{er} janvier 1995 au 31 décembre 1996 inclusivement.

Que la rémunération des autres membres du personnel de la Ville non visés par une convention collective soit gelée du 1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1995 inclusivement.

Que, pour réduire de 1 % le montant annuel de ses dépenses relatives à la rémunération et aux avantages sociaux de ses salariés visés par une convention collective, de ses dirigeants, de ses cadres et de tous les membres de son personnel non visés par une convention collective, la Ville ne rémunère pas un nombre de congés fériés dont bénéficient ses employés équivalant à 1 % dudit montant, cette non-rémunération devant être effective à compter du 1^{er} janvier 1994 et être étalée sur la paie hebdomadaire de chacun d'eux.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une offre de services présentée le 5 octobre 1993 au directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, par la firme d'ingénieurs-conseils "Consultants V.F.P. inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

30-94
Mandat à "Consultants V.F.P.
inc." pour réalisation étude sur reloc. "Béton Trois-Rivières inc."



ATTENDU qu'il porte sur la réalisation d'une étude entourant la relocalisation de la compagnie "Béton Trois-Rivières inc." dans le parc industriel no 2;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme "Consultants V.F.P. inc." pour qu'elle procède à la réalisation d'une étude sur la relocalisation de la compagnie "Béton Trois-Rivières inc." dans le parc industriel no 2.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 4 800 \$ et que ceux-ci soient financés à même le produit d'un emprunt à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé en un seul versement qui échoira en 1995.

Que, pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil approprie au budget de l'année 1995 les fonds nécessaires pour rencontrer ce versement en capital.

ADOPTÉE

31-94 Mandat à G. Lacoursière.

ATTENDU qu'aux termes d'une requête qu'elle a déposée le 4 janvier 1994 devant la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000004-946), Mme Solange Ferron demande au tribunal d'émettre une injonction interlocutoire interdisant à la Ville de démolir l'immeuble situé au 1041 de la rue Ste-Julie;

ATTENDU qu'aux termes d'une action qu'elle a prise le 6 janvier 1994 devant la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000004-946), Mme Solange Ferron demande au tribunal d'émettre une injonction permanente:

- interdisant à la Ville de démolir l'immeuble situé au 1041 de la rue Ste-Julie;
- forçant la Ville à émettre un permis de construction pour la rénovation de cet immeuble;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien La Barre

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de Me Gilles Lacoursière, avocat, et qu'elle le mandate pour agir comme son procureur dans ces affaires.

Qu'elle lui verse des honoraires à cet effet de 125 \$ l'heure à être payés à même les fonds disponibles au poste 02-11-23-1-410 du budget 1994.

		_			
	n	\sim	т	ш	$\mathbf{E}\mathbf{F}$
- 4	-		_		нн
4.7	··	v	_	_	141

32-94 Demande min. Envir. du Québec d'autor. travaux bouclage.

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministre de l'Environnement du Québec d'autoriser des travaux de bouclage et/ou de redimentionnement du réseau d'aqueduc desservant le boulevard des Chenaux (à l'intersection du boulevard des Récollets) et de la rue de la Salle (entre la rue de Malapart et le boulevard des Forges) et qu'elle autorise le directeur de son Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, à lui soumettre, pour elle et en son nom, les plans et devis décrivant et illustrant ces travaux.

ADOPTÉE

33-94 Part. membres du Conseil à diff. activités et autor. dépenser. IL EST PROPOSÉ PAR:

André de Repentigny

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières achète:

- dix (10) billets (26 \$ 1'unité) pour participer au "Souper des autorités" organisé le 19 janvier 1994 par la Chambre de commerce du district de Trois-Rivières;
- un (1) billet (30 \$) pour participer au concert bénéfice organisé le 22 janvier 1994 par "Les Concours de musique du Québec, section Mauricie - Bois-Francs";
- un (1) billet (35 \$) pour participer au "Banquet des prix d'excellence" organisé le 5 février 1994 par la Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie dans le cadre du concours "Le français à l'affiche".

ADOPTÉE

34-94 Liste des chèques émis en décembre 1993. ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville de Trois-Rivières au cours du mois de décembre 1993 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 12 418 295,86 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

Livre des règlements F.M.- Formules Municipales Enr., Farnham (Quèbec) -no 5614R-MG



35-94 Liste des comptes à payer.

LUNDI LE 17 JANVIER 1994

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: APPUYÉ PAR:

Francon Lafarge inc.:

Henri-Paul Jobin Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

$\frac{\text{Pour les semaines se terminant les 25 décembre}}{1993 \text{ et } 1^{\text{er}} \text{ janvier } 1994}$

Simard Beaudry inc. / Pagé construction inc Élargissement rue du Fief - paiement no 1 -	
retenue 10 % Élargissement boul. des Forges (6000,	28 513,07 \$
boul. des Forges à la rue Bergeron) - paiement no 1 - retenue 10 % Rapiéçage d'asphalte au 19 novembre	288 571,35
1993 - paiement no 7 - retenue 10 % Rapiéçage d'asphalte au 30 octobre	5 453,94
1993 - paiement no 6 - retenue 10 % Pavage de rues 1993 - paiement no 1 -	8 258,05
retenue 10 % Resurfaçage 1993 - paiement no 1 -	190 912,78
retenue 10 %	182 444,24
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - Travaux publics (octobre et novembre 1993) et aéroport (décembre	
1993)	3 296,40
Enlèvement, transport et enfouissement des déchets - décembre 1993	154 707,12
Consultants VFP inc.: Honoraires - accès Air Techni Paint - paiement no 1 - retenue 10 %	5 363,70
Communications Le Rocher: Système d'alarme - Édifice des Travaux publics - paiement no 2 - retenue 10 %	5 163,89
Services paysagistes Vieilles Forges: Remise de retenue - engazonnement des excavations d'aqueduc, d'égouts et de trottoirs	1 610,09
Gaston Paillé ltée: Remise de retenue - piste cyclable - Tebbutt à St-Michel	7 207,42
Laboratoire MBF ltée: Honoraires - tests d'asphalte et de sel - Travaux publics	481,01
C.D.G. Levage inc.: Inspection d'un pont roulant et d'un monorail - Travaux publics	320,49
Mines Seleine: Achat de sel - Travaux publics	45 287,34
Simard Beaudry inc.: Asphalte - Travaux publics	762,03



Asphalte - Travaux publics	363,50
Jules Milette inc.: Contenants - Sécurité publique - novembre 1993	122,86
Dessureault, Leblanc, Lefebvre, c.a.: Honoraires - vérification intérimaire 1993	12 240,80 \$
Muniressources consultants: Droits d'agence - livraison des pro- grammes PARCQ, PRIL et PAD - 27 ^e paiement - Urbanisme	6 561,07
Mario Boisvert, avocat: Honoraires - appels S. Boissel et D. Duval - Contentieux	2 115,86
Dr Maurice Poulin: Honoraires - examens médicaux - décembre 1993	1 440,00
Ville de Trois-Rivières-Ouest: Coûts d'entretien du passage à niveau du boul. des Récollets - octobre et novembre 1993	562,00
Serge Arvisais: Honoraires - notes sténographiques - cause JC. Rompré - Contentieux	91,81
Publi design inc.: Montage et impression du "Trifluvien" - Information	7 696,33
Service d'arbres Robec inc.: Abattage d'arbres et ramassage de bois - Travaux publics	4 555,25
Laverdure: Service de buanderie - octobre, novem- bre et décembre 1993 - diverses bâtisses et divers services	1 149,20
ICG propane inc.: Propane - Zamboni - Colisée	315,00
Proshred: Destruction de documents - Greffe	229,52
Ascenseurs R.C.R. TR.: Vérification des ascenseurs - novembre 1993 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, salle Thompson, édifice	
François-Nobert Claude Arbour inc.:	172,00
Location de copieur - Approvisionnement	56,95
Extermination B.B. inc.: Service d'extermination - stade de baseball - décembre 1993	50,08
Usinage de l'Estrie enr.: Aiguisage de couteaux de la Zamboni - Colisée	44,51



Roi mauricien des habits: Réparation de pantalons - Sécurité publique	22,25
Association québécoise des agents du bâtiment inc.: Cotisation 1994 - Permis	215,00
Le Nouvelliste: Avis public (carte électorale)	2 964,50 \$
Hebdo journal: Avis public (entrée en vigueur)	433,33
Wilson & Lafleur Itée: Abonnement 1994 - mises à jour au Code civil et au Code de procédure civile - Contentieux	68,48
Ministère de la Justice: Renouvellement - commissaire à l'assermentation - Sécurité publique	25,00
Centre informatique Micromédica: Câble pour imprimante - Trésorerie	55,35
Michelle Livernoche: Achat de cartes de Noël - Sécurité publique	125,39
L'Orphéon de Trois-Rivières: Commandite du Conseil - Information	50,00
Houle photographes enr.: Photos de hockey - Information	8,03
Buffet Artichaut: Réception pour entrepreneurs - comité de développement domiciliaire	170,10
Fra Diavolo: Repas - réunion de planification	241,87
Restaurant Normandin inc.: Repas aux détenus - du 4 octobre au 21 novembre 1993 - Sécurité publique	127,45
Buffet Jeanne Paquin: Repas - réunion comité de gestion	90,02
A.L. Van Houtte: Repas - réunion comité de gestion	48,48
IGA-Boniprix: Épicerie pour réceptions	640,90
Société des alcools du Québec: Achat de vin	100,50
FRAIS DE HUISSIERS	
Bélanger, Bélanger & ass. Alphédor Cournoyer & ass. Filion & ass. Gagnon, Sénéchal & ass.	156,71 31,82 42,73 149,47



Jean Laflamme & ass. Paradis, Brayley associés Paquette & ass. Bernard A. Poulin et ass. Trudel & associés	48,18 20,92 202,54 97,45 1 060,20 \$
LOISIRS	
Commission scolaire de Trois-Rivières: Entretien ménager des parcs-écoles - novembre 1993	3 430,61
Egzakt inc.: Conception et montage - politique culturelle - Affaires culturelles	3 192,27
Ministre des Finances: Permis d'alcool - bar Pavillon de la jeunesse	803,00
Technologies Action urgence: Cours annuel, E.A.U., appareil, service bi-annuel, calibration, assurance responsabilité	683,26
Duoson inc.: Démontage système de sonorisation - stade de baseball	227,01
Phiga inc.: Eau source - piscine de l'Expo - juillet et août 1993	62,62
BIBLIOTHÈQUE	
Association pour la protection automobile: Renouvellement d'abonnement à la revue "Roulez sans vous faire rouler"	12,84
Bibliothèque nationale du Québec: Renouvellement d'abonnement à la Biblio- graphie du Québec	149,80
Le Colimaçon: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes et jeunes	166,30
Communication Jeunesse: Achat de chandails pour les jeunes	166,41
Delta Trois-Rivières: Séjour de Hélène Rioux	73,18
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	538,86
Productions Specta inc.:	
Achat du volume Les grands explorateurs "Irlande"	42,00
Impression de billets pour diverses rencontres	29,60



:	
Achats de livres	
Les Encyclopédies populaires inc. L'Excèdre librairie inc. Librairie Clément Morin et fils inc. Librairie Poirier inc. Atelier Presse-papier	314,15 2 442,80 257,44 \$ 1 802,06 540,00
<u>AÉROPORT</u>	
Sani mobile TR. inc.: Vidange de fosse septique	144,66
Éloi Guillemette: Location de camion avec gratte	200,30
Protection incendie CFS ltée: Inspection et recharge d'extincteur Recharge et réparation d'extincteurs -	88,81
Sécurité publique	64,30
Fédéral express: Frais de transport	15,58
Achats - restaurant Le Pilote	
Crémerie des Trois-Rivières Deno fruits Paul Diamond Jam-Bec Boucherie Alex Lamy inc. Multi-marques inc.	94,63 123,40 143,32 984,57 347,85 104,21
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Bergeron, René: Inspecteur en bâtiments - Permis et inspections 689 km - décembre 1993	156,69
Carbonneau, André: Commis - Travaux publics 13 sorties - du 10 sept. au 2 déc. 1993	39,00
Chartrand, Jacques: Animateur en loisirs - Loisirs 273 km - décembre 1993	76,44
Desjardins, Serge: Chef de service - Usine de traitement d'eau - Travaux publics 1 618 km - sept., oct. et nov. 1993	453,04
Lefebvre, Michel: Régisseur programmes communautaires - Loisirs 304 km - nov. et déc. 1993	85,12
Lelièvre, Denis:	
Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - Services communautaires 193 km - décembre 1993	54,04\$



•		V.
Tremblay, Alain: Régisseur programmes sportifs plein		•
air - Loisirs 1 106 km - du 2 août au 17 déc. 1993	309,68	
Verville, André: Inspecteur en alimentation - Permis		
& Inspections 30 sorties - décembre 1993	90,00	
FRAIS DE DÉPLACEMENT		
Roger Bruneau: Dîner - comité consultatif d'urbanisme	134,80	
Michel Fortin: Ottawa - atelier de SGRC sur les bandes de motards	98,92	
Claude Gendron: Montréal - réunion Union des municipalité	s 90,20	
Jean-Louis Goneau: Québec - entente 1994-1995-1996 - MAPAC	90,65	
Jacques Goudreau: Ville St-Laurent - PPU	110,80	
André Laberge: Repas - cours de formation sur les nouveaux programmes REPAR, ACTION e PRIL PLUS	12,00	
Jean Lamy: Québec - entente 1994-1995-1996 - MAPA	C 12,00	
Guy LeBlanc: Représentations diverses	267,78	
Denis Ricard: Repas - journée de promotion SHQ	12,00	
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES		
Serge Desjardins	213,75	
Colette Duval	87,41	
Pierre Gélinas	1 820,89	
Pierre Gélinas Jean-Guy Gervais	930,70 341,20	
Fernand Lachance	77,52	
Denis Lelièvre	128,81	
Gilles Poulin	117,51	
Alain Tremblay	148,10 \$	
TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE		
18 DÉCEMBRE 1993	338 261,12	
TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE		
25 DÉCEMBRE 1993	359 753,07	
TOTAL	<u>1 694 535,41</u> \$	



Pour la semaine se terminant le 8 janvier 199	4
Business Education Services: Inscriptions (2) - séminaire Dunn & Bradstreet - Trésorerie	250,00 \$
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Galarneau, Maurice: Technicien génie civil I - Services techniqu 341 km - décembre 1993	ies 143,22
Gendron, Fernand: Directeur des Travaux publics 1 645 km - décembre 1993	450,00
Goneau, Jean-Louis: Chef de division - Permis et inspections 1 915 km - septembre à décembre 1993	536,20
Hamelin, Renald: Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections	107.05
605 km - décembre 1993 L'Heureux, Daniel:	127,05
Technicien en évaluation I - Évaluation 1 sortie - décembre 1993 316 km - décembre 1993	3,00 88,48
Perron, René: Chef de service - planification - Travaux publics	79.00
24 sorties - du 1 ^{er} sep. au 22 déc. 1993 Roy, Ginette:	72,00
Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections 29 sorties - décembre 1993	87,00
REMBOURSEMENT DE PETITE CAISSE	
Pierre Gélinas	466,29
TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 1 ^{er} JANVIER 1994	372 383,90 \$
TOTAL	374 607,14 \$
Pour la semaine se terminant le 15 janvier 19	<u>994</u>
Déneigement Maska inc.:	
Déneigement zone 2 - paiement no 2 - retenue 10 %	129 066,38 \$
Récupération Tersol inc.: Déneigement zone 7 - paiement no 2 - retenue 10 %	95 801,14



Déneigement zone 3 - paiement no 2 - retenue 10 %	71 574,23
André Cyrenne inc.: Déneigement zone 4 - paiement no 2 - retenue 10 %	95 530,76
Simard Beaudry inc.: Pavage de rues 1993 - paiement no 2 - retenue 10 % Crédit sur facture	3 691,71 (43,65)
Jules Bourassa: Transport de neige - hiver 1993-1994 - paiement no 1	10 610,62
Consultants Falardeau & ass.: Honoraires - synchronisation des feux - boul. des Forges - paiement no 6	5 477,80
Gaston Paillé Itée: Remise de retenue - piste cyclable (Hamelin à Tebbutt) Regards, puisards et bornes d'incendie à installer et réparer - 1993 -	3 798,63
paiement 2 - retenue 10 %	1 367,60
Laboratoires Shermont inc.: Honoraires - contrat de resurfaçage de rues - paiement no 4	1 955,10
Signalisation 3-D: Système de perception - stationnement Badeaux - paiement no 2 - retenue 10 %	156,01
Cimentier Marock inc.: Réparation de trottoirs et construction d'entrées charretières - paiement no 5 - retenue 10 % Remise de retenue - réparation de	1 445,64
trottoirs et construction d'entrées charretières	6 632,98
Construction Vadel Itée:	
Remise de retenue - injection et forage d'égout Père-Daniel	1 255,11
W.M.I. Mauricie Bois-Francs: Contenants - Travaux publics - décembre 1993	3 995,33 \$
Jules Milette inc.: Contenants - usine de filtration, Colisée, parc Adélard-Dugré, autogare - décembre 1993	3 038,63
Mines Seleine: Achat de sel - Travaux publics Paiement complémentaire sur factures de	43 803,53
décembre 1993	4 345,78
Jules Bourassa: Achat de sable abrasif - Travaux publics	3 869,84
Sable des Forges inc.: Achat de sable - Travaux publics	1 848,49



Georges Langevin:	
Achat de sable - Travaux publics	306,90
ICG gaz propane: Propane pour Zamboni - Colisée Propane pour Zamboni - Colisée	315,91 126,00
Maurice Dufresne enr.: Achat de pièces de chêne - Travaux publics	339,75
Normandin Beaudry: Honoraires - mise en marché des protec- tions d'assurance collective et régime de retraite - octobre et novembre 1993	5 163,75
Lambert, Girard & associés: Honoraires - dossier incendie Terrasses du Platon	7 869,38
Muniressources consultants: Droits d'agence - livraison des pro- grammes PARCQ, PRIL et PAD - 28 ^e paiement - Urbanisme	3 905,93
Beaumier, Ricard & ass.: Honoraires - cause Mario Guillemette et al	1 453,21
Joli-Coeur, Lacasse, Simard, Normand	
et associés: Honoraires - dossier succ. LG. Dupont - Ressources humaines	1 187,40
Corporation du tourisme et des congrès: Subvention 1994 - 1 ^{er} versement	53 000,00
Formation universitaire du Centre du Québec: Souscription - 4 ^e versement	20 000,00
IBM Canada ltée: Entretien de l'unité du ruban magnétique et entretien annuel de l'unité centrale AS/400 - Informatique	18 709,00
Communications Le Rocher: Réparation de portatifs (Sécurité publique), contrat d'entretien du système de communication (Travaux publics, Sécurité publique, Arpentage, Services techniques, Services communautaires, Permis)	2 978,57 \$
Johnson Controls: Contrôle automatique - salles élec- triques - diverses bâtisses - janvier 1994	2 532,83
LDN protection service enr.: Alarme anti-vol du 15 décembre 1993 au 14 décembre 1994, frais	
d'installation et pile rechargeable - Colisée	1 888,94
Messageries de la Mauricie: Distribution du "Trifluvien" - Information	1 298,76



Publi design inc.: Crédit pour cartables manquants - Affaires culturelles Travaux graphiques (ateliers de loisirs, projet santé-sécurité, avis publics	(30,51)
cueillette des ordures, Les carnavals, patinage) Travaux graphiques (Le Saisonnier, Toute une ville au bout du fil, annonce signalisation)	638,82
signalisation)	437,05
Doucet combustion inc.: Inspection et nettoyage de chaudières - Travaux publics	1 024,33
Valcain alarme inc.: Sonde détectrice pour monoxyde de carbone et service de vérification et de calibration - Travaux publics	883,62
Bis remorquage enr.: Frais de remorquage - décembre 1993 et début janvier 1994 - Cour municipale	712,00
Électronique sécurité Thomas: Réparation de cinémomètres - Sécurité publique	642,34
Alarmes mauriciennes: Alarme - du 17 décembre 1993 au 17 décembre 1994 - Travaux publics	467,38
Studio Gosselin: Développements de photos - Sécurité publique	187,05
Ascenseurs R.C.R. TR.: Vérification des ascenseurs - décembre 1993 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, Salle Thompson, Édifice	4 4
François-Nobert	172,00
Usinage de l'Estrie enr.: Aiguisage de couteaux - Zamboni - Colisée	44,51
Centre hospitalier Ste-Marie: Service de radiologie - 2 candidats	145,40
Veilleux et associés: Radiologie - 3 candidats	144,00 \$
Jean-Jacques Vézina: Surveillance et téléphone - poste Les Forges - décembre 1993	62,00
Ascom Hasler Mailing System: Location du compteur postal - Cour Municipale - du 1 ^{er} février 1994 au 31 janvier 1995	410,46
Thomas Bellemare ltée: Location de pelle - Travaux publics	551,95
Canadien Pacifique limitée: Tuyaux et câbles souterrains - Travaux publics	11,13



Edwards: Inspection de l'avertisseur d'incendie - Salle JAThompson	669,90
Perco limitée: Location de plaques vibrantes - Travaux publics	1 610,44
Association des directeurs généraux: Cotisation 1993-1994 - Direction générale	365,00
Ass. québécoise des techniques de l'eau: Cotisations 1994 - Travaux publics	166,92
A.P.O.M.: Cotisations 1994 - Travaux publics	160,00
Ass. québécoise pour la maîtrise de l'énergie:	127,97
Cotisation 1994 - Travaux publics	141,91
Ass. des évaluateurs municipaux du Québec: Cotisation 1994 - Évaluation	75,00
Jean-Guy Gervais: Reboursement d'inscription - congrès de l'Association des directeurs de police du Québec	306,02
News 3X/400: Abonnement - Informatique	185,85
Éditions Yvon Blais inc.: Renouvellement d'abonnement à La Presse juridique - Contentieux	91,29
Wilson & Lafleur ltée: Renouvellement d'abonnement au Code civil - Direction générale	34,24
Éditions Mabec inc.: Calendrier municipal 1994 - Greffe	24,75
APCHQ Mauricie inc.: Location d'emplacements - Expo-habitat 1994 - Information	1 735,97
Hebdo journal: Avis publics (journées d'enregistrement, assemblée publique, budget 1994, entrées en vigueur)	1 723,47
Le Nouvelliste: Avis (patinage # 1 et 2, fête de Noël et du Nouvel An) et appel d'offres (voitures de police)	1 026,52 \$
Médiacom inc.: Panneaux publicitaires - décembre 1993 -	
autoroute et aéroport	439,56
Office diocésain de pastorale: Hommages du Conseil dans le journal diocésain - Information	250,00



La Bonne fourchette enr.: Buffet - réception des Fêtes pour les employés	1 213,38
Buffet Jeanne Paquin: Repas - réunion du Conseil le 20 déc. 1993	273,16
Buffet Artichaut: Canapés - réception pour recteur Parent	170,10
Centre du trophée: Plaquettes - retraités de la Ville	104,00
Fleuriste Laviolette enr.: Fleurs - famille Roger Bellemare	39,39
Diane Aubry: Remboursement partiel - conditionnement physique	37,50
Lucie Lamy: Remboursement partiel - conditionnement physique	37,50
Sylvie Nérin: Remboursement partiel - conditionnement physique	94,05
FRAIS DE HUISSIERS	
Bergeron, Dupont et ass. Bélanger, Bélanger & ass. Filion & ass. Reynald Flageol Francine Gaumond Gagnon, Sénéchal, Coulombe & ass. Paradis Brayley associés Paquette & ass. Pelletier, Pelletier et ass. Trudel & associés	21,13 23,04 42,73 96,39 21,15 73,66 42,73 61,68 13,36 632,25
LOISIRS	
Pavillon St-Arnaud inc.: Accréditation - 1 ^{er} versement	23 580,00 \$
Centre Landry: Accréditation - 1 ^{er} versement	18 340,00
Centre loisir Multi-plus: Accréditation - 1 ^{er} versement	5 490,00
Corporation pour le développement de l'île St-Quentin:	04 040 00
Subvention 1994 - 1 ^{er} versement Sidac centre-ville Trois-Rivières: Subvention 1994 - 1 ^{er} versement -	21 250,00
patinoire du Parc portuaire	2 000,00
Association de basket-ball de TR.: Frais des marqueurs, des chronomé- treurs et des arbitres - du 1 ^{er}	ŕ



novembre au 23 décembre 1993	320,00
Association du hockey mineur de Trois-Rivières inc.: Coût des arbitres et des marqueurs - décembre 1993	1 809,00
Gestion Collège Laflèche inc.: Compensation opération bars - joutes régulières	700,00
Club de hockey midget AAA de la Mauricie inc.: Pourcentage redevable - vente de bière - bar Pavillon de la jeunesse	127,52
Publi design inc.: Projet cartables - répertoire culturel	2 122,49
Imprimerie Art graphique: Impression de brochures - politique culturelle	2 383,37
Ministre des Finances: Renouvellement de permis - casse-croûte du Pavillon de la jeunesse	231,00
Receveur général du Canada - Statisque Canada: Documentation sur les données de Statis- tique Canada sur les revenus	135,89
Achats - restaurant Pavillon de la jeunesse	
Emballages Bettez inc. J. Champagne inc. Alexandre Gaudet Itée Distribution Slush Puppie Lanaudière LPM Supérieur inc. Multi-marques inc. Croustilles Yum Yum inc.	106,83 425,10 380,76 296,95 241,88 90,67 52,00
BIBLIOTHÈQUE	
Communication jeunesse: Adhésion 1994	60,00\$
Le Colimaçon: Achat de cassettes et de disques compacts - audio adultes et jeunes	803,26
Périodica: Renouvellement d'abonnement	312,01
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	525,69
Achats de livres	
L'Exèdre librairie inc.	2 315,04
Gale Research inc. La Bande dessinerie La Bande dessinerie Librairie Poirier inc.	165,52 1 469,70 154,83 3 247,34

LUNDI LE 17 JANVIER 1994



<u>AÉRO</u>	PO	R	T

Max-aviation: Service de stationnement intérieur	55,64
Fédéral express: Service de transport	15,58
Entretien Multi services: Nettoyage et cirage de plancher - restaurant	203,18
Achats - restaurant Le Pilote	
Crémerie Trois-Rivières Deno fruits Paul Diamond Jam-Bec	629,02 35,00 50,04 280,11
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Baril, Roger: Chef de service - matériel roulant - Travaux publics 128 km - décembre 1993	35,84
Bernier, Sylvain: Surveillant - Loisirs 350 km - du 19 déc. 1993 au 2 janv. 1994	98,00
Boisvert, Henri-Paul: Technicien génie civil I - équipement & opérations - Loisirs 319 km - décembre 1993	89,32
Fournier, Normand: Technicien en système d'information - Services techniques 67 km - du 3 novembre au 22 décembre 1993	18,76 \$
Goulet, Martin: Technicien génie civil I - Travaux publics 1 180 km - décembre 1993	330,40
Jacob, Luc: Programmeur - Informatique 9 sorties - du 29 nov. 1993 au 10 janv. 1994	27,00
Massicotte, Jean-Maurice: Inspecteur - hyg. & env Permis et inspections 573 km - décembre 1993	123,20
Turcotte, Jean-François: Concierge-messager - Greffe 218 km - décembre 1993	61,04
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Jean Hélie: Montréal - UMQ - programme fédéral d'infrastructures	93,20



LUNDI LE 17 JANVIER 1994

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Pierre Gélinas Gilles Poulin 1 042,57 71,78

TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 8 JANVIER 1994

469 640,16

TOTAL

1 192 742,50 \$

GRAND TOTAL

3 261 885,05 \$

Service de la trésorerie Le 14 janvier 1994

ADOPTÉE

36-94 Proclamation février "Mois du coeur". ATTENDU que les maladies du coeur sont, à chaque année, responsables de 100 000 cas d'hospitalisation et de 19 000 décès au Québec;

ATTENDU que la Fondation des maladies du coeur du Québec veut réduire de 30 % le taux de mortalité dû aux maladies du coeur d'ici l'an 2002;

ATTENDU que cet objectif a aussi été exprimé par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec;

CONSIDÉRANT que la Fondation des maladies du coeur du Québec a besoin de l'appui de tous et de chacun pour financer l'éducation et la recherche sur les maladies cardiaques et cérébrovasculaires;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roger Bellemare

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières proclame que février est le "Mois du coeur" et qu'elle incite ses édiles et ses citoyens à appuyer la Fondation des maladies du coeur du Québec dans sa mission de sauver des vies.

ADOPTÉE

37-94 Proclamation 1994 "Année de la famille". ATTENDU que l'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a proclamé 1994 "Année internationale de la famille";

ATTENDU que cette année sera une période de réflexions, de dialogues et d'actions engagées pour créer, encourager, entreprendre et privilégier l'importance du rôle de la famille dans une société en mutation;

ATTENDU que la cellule familiale des années '90 est méconnaissable par rapport à celle des années '50 et '60;

ATTENDU que le Québec d'aujourd'hui compte plus de 1,2 million de familles;

LUNDI LE 17 JANVIER 1994



ATTENDU que 45 % des familles québécoises comptent un seul enfant alors que 40 % d'entre elles en comptent deux;

ATTENDU que, dans quatre familles sur cinq, les parents vivent ensemble et que, dans 15 % de ces familles, ils vivent en union de fait;

ATTENDU que le nombre de divorces ne cesse de croître au Québec pour s'établir annuellement à près de la moitié du nombre de mariages;

ATTENDU que 80 % des familles monoparentales sont composées d'une femme seule et de ses enfants;

ATTENDU que le cadre familial est la pouponnière toute désignée pour permettre la protection et l'éducation des jeunes et des moins jeunes;

ATTENDU que la famille a également une mission culturelle qui est de protéger et de partager les valeurs profondes qui font que l'être humain peut être ou ne pas être un citoyen honnête, heureux, tolérant et productif;

ATTENDU que la majorité des Québécois considère que leurs familles est la chose la plus importante dans leur vie et que plus de 60 % d'entre eux sont prêts à sacrifier leur plan de carrière pour consacrer plus de temps à leurs loisirs et à leur vie familiale;

ATTENDU qu'il faut renforcer les liens familiaux car plus les familles seront unies plus la société québécoise sera forte et productive;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières réaffirme solennellement son profond attachement à la famille et, qu'à cet effet, elle proclame 1994 "Année de la famille".

Qu'elle déclare à nouveau qu'elle est préoccupée par les réalités et les problèmes des familles de tous types, les abus dont elles sont l'objet, les difficultés économiques et sociales qu'elles vivent dans les différents milieux où elles évoluent.

Qu'elle s'applique à étudier, défendre et promouvoir les droits et besoins des familles de son territoire.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

aire (\

Greffier

GP/gg



À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le sept (7) février mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire : Madame la conseillère : Messieurs les conseillers :

LeBlanc Guy Chrystiane Thibodeau Daniel Perreault Bellemare Roger Pierre. A. Dupont André Noë1 Alain Gamelin Roland Thibeault Gilles Latour Legault Michel

Henri-Paul Jobin André De Repentigny

38-94
Procès-verbaux
ass. publ.
consult. et
séance régul. 17
janvier 1994.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procèsverbaux de l'assemblée publique de consultation et de la séance régulière tenues le 17 janvier 1994, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites assemblée et séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

- a) Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à l'entretien du pont Duplessis.

 (Mme Chrystiane Thibodeau, le 5 juillet 1993.)
- b) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone résidentielle 1138-1 à même une partie de la zone 1138.

(M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)

- c) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre le stationnement en façade dans la cour avant de plus de 15,0 m à certaines conditions dans la zone 224-M. (M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)
- d) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.

 (M. André de Repentigny, le 18 octobre 1993.)



- e) Règlement sur la circulation et le stationnement et abrogeant le règlement 186 et ses amendements.
 (M. Michel Legault, le 15 novembre 1993.)
- f) Règlement adoptant le budget 1994 de la Corporation intermunicipale de transport des Forges.
 (M. Pierre A. Dupont, le 15 novembre 1993.)
- g) Règlement autorisant l'acquisition d'équipements informatiques et autres et décrétant un emprunt à cet effet.
 (M. Henri-Paul Jobin, le 18 novembre 1993.)
- h) Règlement autorisant le recouvrement de pavage de diverses rues, la reconstruction de divers trottoirs et la rénovation de ponceaux et fossés et décrétant un emprunt à cet effet.

 (M. Émilien La Barre, le 18 novembre 1993.)
- Règlement autorisant l'achat d'équipement pour soutenir les festivités populaires et de quartiers et décrétant un emprunt à cet effet.
 (M. Pierre A. Dupont, le 18 novembre 1993.)
- j) Règlement autorisant la réhabilitation et la relocalisation du système de dosage du fluorure à l'usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt à cet effet.
 (M. Pierre A. Dupont, le 20 décembre 1993.)
- Règlement sur la garde d'animaux et remplaçant le règlement no 6 (1984) concernant les chiens.
 (M. Gilles Latour, le 17 janvier 1994.)
- Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Vente et réparation de bicyclettes" dans la zone 132-R (Secteur St-Philippe).
 (M. André Noël, le 17 janvier 1994.)
- m) Règlement sur la vente de biens usagés. (M. Daniel Perreault, le 17 janvier 1994.)

Avis de motion. Règl. modif. règl. 1267 (1992) sur d é m o l . d'immeubles. Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1267 (1992) sur la démolition d'immeubles afin de soustraire de son application certains types de constructions.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 7 février 1994.

(signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. entretien et salubrité des immeubles. Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement sur l'entretien et la salubrité des immeubles.



Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 7 février 1994.

(signé) André Noël

Avis de motion.
Règl. modif.
règl. 1131
(1989) sur
Comité consult.
d'urb. afin
modifier nombre
membres devant
le constituer.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1131 (1989) sur le Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier le nombre de membres devant le constituer.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 7 février 1994.

(signé) André Noël

39-94 Compte rendu Comm. perm. 17-01-94. ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 17 janvier 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 17 janvier 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 186-K (1994) modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de prévoir qu'un véhicule routier peut être remorqué au quartier général du Service de la sécurité publique soit adopté.

ADOPTÉE

40-94
Règl. 186-K
(1994) modif.
règl. 186 (1991)
afin prévoir
qu'un véhicule
routier peut
être remorqué
au quartier
gén. du Service
de la sécur.
publique.



41-94
Règl. 1332 (1994)
autor. signature
entente avec Ville
Saint-Louis-deFrance relativ.
util. logiciels
inform.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 17 janvier 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1332 (1994) autorisant la signature d'une entente avec la Ville de Saint-Louis-de-France relativement à l'utilisation de logiciels informatiques et abrogeant le règlement 1311 (1993) soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 17 janvier 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roger Bellemare

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1334 (1994) approuvant le budget 1994 de la «SIDAC» CENTRE-VILLE et décrétant une cotisation à l'endroit des contribuables qui tenaient, le 1^{er} janvier 1994, une place d'affaires à l'intérieur du district commercial dans lequel elle a compétence soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 novembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

Règl. 1334 (1994)
approuv. budget
1994 de «SIDAC»
CENTRE-VILLE
décrét. cotis. à
l'endroit contrib.
tenant place
d'affaires le 1er
janvier 1994.

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Duébec) -no 6614R-MG

43-94
Règl. 1336 (1994)
autor. acquis.
machinerie pour
Serv. travaux
publics.



ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1336 (1994) autorisant l'acquisition de machinerie pour le Service des travaux publics et décrétant un emprunt à cet effet de 256 000,00 \$ soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 17 janvier 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1338 (1994) autorisant la réalisation d'études sur les sites de disposition des neiges usées et décrétant un emprunt à cet effet de 175 000,00 \$ soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 17 janvier 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1339 (1994) autorisant l'achat d'équipements et de contrôleurs de feux de circulation et le versement d'honoraires pour la synchronisation des feux de circulation de la partie du boulevard des

44-94
Règl. 1338
(1994) autor.
réal. d'études
s ur sites
dispos. neiges
usées.

Règl. 1339 (1994) autor. achat d'équip. et contrôleurs feux circul. et v e r s . d'honoraires pour synchr. cert. feux circul. sur boul. des

45-94

Forges.

46-94 Entente

S.H.Q.

stimu1.

é n o résidentielle.

admin. par la Ville Programme

đе

aved

pour

LUNDI LE 7 FÉVRIER 1994



Forges située entre la côte Laflèche et le boulevard des Récollets et décrétant un emprunt à cet effet de 142 000,00 \$ soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'entente à intervenir avec la Société d'Habitation du Québec;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville administrera et appliquera sur son territoire le Programme de stimulation de la rénovation résidentielle mis en oeuvre par la Société;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte d'être la mandataire de la Société d'Habitation du Québec pour livrer le Programme de stimulation de la rénovation résidentielle (Virage Rénovation).

Que, conformément au paragraphe 1) de l'article 2 de ce projet d'entente, elle s'engage à n'utiliser, pour la livraison de ce programme, que les personnes ci-après identifiées qui assumeront les responsabilités décrites à l'article 2 dudit projet d'entente: MM. Denis Ricard, Robert Lajoie et Robert Girard.

Que ces trois (3) personnes soient les représentants de la Ville aux fins de ce programme.

Que le susdit projet d'entente soit approuvé à toutes fins que de droit et que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'entente à intervenir avec la Société d'Habitation du Québec;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville administrera et appliquera sur son territoire le Programme d'aide à la réparation des maisons pour les propriétaires-occupants à faible revenu mis en oeuvre par la Société;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Jare des réglements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

47 - 94Entente aved S.H.Q. pour admin. par la Ville Programme $\mathbf{d}\mathbf{u}$ d'aide à la répar. maisons pour propriétairesoccupants à faible

revenu.

46 Apples Du Greener

LUNDI LE 7 FÉVRIER 1994

Que la Ville de Trois-Rivières accepte d'être la mandataire de la Société d'Habitation du Québec pour livrer le Programme d'aide à la réparation des maisons pour les propriétaires-occupants à faible revenu.

Que, conformément au paragraphe j) de l'article 2 de ce projet d'entente, elle fournisse le personnel nécessaire pour la livraison de ce programme et qu'elle fasse appel à la firme d'architectes "Beauchamp & Labbé", dont les bureaux sont situés au 60 de la rue des Casernes à Trois-Rivières.

Que le susdit projet d'entente soit approuvé à toutes fins que de droit et que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

48-94 Mainlevée à L. Laroche et G. Moshonas (3932 & 3934 Cité T.-R. --- 1655 à 1675 Plouffe). ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Yves-Martin Veillette, notaire, le 5 septembre 1989 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 7 septembre 1989 sous le numéro 393846, la Ville a vendu un terrain à Laurent Laroche et George Moshonas;

ATTENDU que la vente de ce terrain était assujettie à différentes conditions sanctionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU que Laurent Laroche et George Moshonas ont entièrement rempli et exécuté toutes les conditions qu'il leur avait été imposées;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de mainlevée préparé par Me Michel Leblanc, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ:

Roger Bellemare

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée et consente à la radiation de tous les droits, conditions et restrictions --- notamment ceux lui résultant de la clause résolutoire --- stipulés en sa faveur dans l'acte publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières sous le numéro 393846.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de mainlevée et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

Farnham (Québec) -no 6614R-MG

Livre des régiements FM -

LUNDI LE 7 FÉVRIER 1994



49-94 Entente aved Synd. fonct. pour reporter au 94-02-25 délai pour décider d'abolir ou maint. poste tech. système informatique I.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente intervenue le 25 janvier 1994 entre la Ville et le Syndicat de ses fonctionnaires concernant le report, au 25 février 1994, de l'expiration du délai dont elle dispose pour décider d'abolir ou de maintenir un poste permanent de technicien en système d'information I vacant depuis le 13 décembre 1993;

ATTENDU qu'une photocopie de cette entente demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et ratifie, à toutes fins que de droit, ladite entente.

ADOPTÉE

ATTENDU que diverses associations sans but lucratif travaillent à la promotion et au développement de différentes disciplines sportives à Trois-Rivières en y organisant des activités à cet effet;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de onze (11) projets de protocoles d'entente à intervenir avec les associations suivantes:

- l'Association du hockey mineur de Trois-Rivières;
- l'Association du basket-ball de Trois-Rivières inc.;
- le Club de gymnastique du Trois-Rivières métropolitain
- le Club de patinage de vitesse "Les élans de Trois-Rivières inc.";
- l'Association de baseball de Trois-Rivières inc.;
- le Club de patinage artistique de Trois-Rivières inc.;
- l'École des sports des Trois-Rivières inc.;
- le Club de natation Mégophias du grand Trois-Rivières inc.;
- l'Association trifluvienne de soccer inc.;
- le Club de karaté de Trois-Rivières inc.;
- le club Cyclotour inc.;

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que ces projets de protocoles d'entente ont pour objet de confier à ces organismes la promotion et le développement de certains sports et de définir le soutien que la Ville leur apportera en 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, les susdits projets de protocoles d'entente, qu'elle verse auxdites associations les montants mentionnés dans leur projet de protocole respectif selon les modalités qui y sont

50-94 Prot. d'ent. avec organismes sport.



prévues et à partir des sommes disponibles aux postes énumérés dans le certificat du trésorier annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, à les signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

51-94 Adj. contrats. IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Desbiens Techni-Services inc.", au montant de 107 401,40 \$, pour la construction de deux (2) chemins d'accès et l'installation de clôtures à l'aéroport régional de Trois-Rivières et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1236 (1992);
- la proposition de la compagnie "Gestion des rebuts D.M.P. inc.", au montant de 1 217 370,00 \$ (du 15 mars 1994 au 14 mars 1995), pour la cueillette, le transport et l'élimination des déchets domestiques et des déchets domestiques volumineux du 15 mars 1994 au 14 mars 1997, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles aux postes 02-22-41-1-445 et 02-22-41-1-450 du budget.

ADOPTÉE

52-94 Paiement réclamations. CONSIDÉRANT les faits ou les fautes ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Roger Bellemare

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 4 113,87 \$ à "Chorel, Pagé, Pellerin, avocats, en fidéicommis", pour les dommages occasionnés le 15 avril 1993, lors de l'obstruction d'une conduite d'égout secondaire, à la propriété de Jean-Claude Rompré située au 3029 de la rue de Ramesay;
- une somme de 25,00 \$ à Lise Dubé, pour les dommages occasionnés le 5 janvier 1994, lors de travaux de déneigement, à sa propriété du 700 de la rue Gervais;
- une somme de 574,30 \$ à Louis Guilbert, pour les dommages occasionnés par l'obstruction d'une conduite d'égout secondaire à sa propriété située au 3400/3410 de la rue Foucher;
- une somme de 240,00 \$ à la Régie de l'assurance-maladie du Québec, pour les frais qu'elle a payés pour les soins dispensés à Jeanne Goguen Dupont à la suite des blessures qu'elle s'est infligée lors d'une chute sur un trottoir glacé;
- une somme de 2 000,00 \$ à "CEFEM International", pour les dommages occasionnés le 19 janvier 1993, lors de travaux de déneigement, à sa propriété du 678 de la rue de Niverville.

53-94 Autor. C. Lamy et Dugré reproduire pellicule photog. diff. documents.

sur

LUNDI LE 7 FÉVRIER 1994



Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise Céline Lamy et Denise Dugré, en leur qualité d'employées oeuvrant au sein du Service greffe et archives, à fidèlement reproduire sur pellicules photographiques les certificats de mutation (catégories "C" et "M") des années 1984 à 1990 inclusivement, les plumitifs (infractions à la circulation et au stationnement) de la Cour municipale des années 1987 à 1992 inclusivement et les permis de construction de l'année 1991, puis, subséquemment, à les détruire, le tout conformément aux articles 2840 et suivants du Code civil du Québec.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 599-85 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 16 décembre 1985, le Conseil a approuvé un "calendrier de délais de conservation des documents municipaux" devant avoir effet au sein de la Ville;

ATTENDU que ce calendrier a été approuvé par le ministre des Affaires culturelles du Québec le 4 août 1986 conformément aux articles 8 et 9 de la Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1);

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de dix (10) documents annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante et qui ont pour objets:

- d'ajouter la liste du personnel électoral comme document faisant partie de la liste de ceux qui sont visés par le délai #025;
- de modifier le délai #034 pour prévoir qu'un exemplaire de la liste électorale doit être conservé une fois à tous les douze (12) ans;
- d'ajouter des délais de conservation concernant les documents suivants:
 - avis publics et certificats de publication (Service greffe et archives);
 - registres du scrutin (Service greffe et archives);
 - requêtes en contestation d'élections (Service greffe et archives);
 - demandes et autorisations de sollicitation par des organismes sans but lucratif (Service greffe et
 - certificats de conformité aux règlements municipaux (Service greffe et archives);
 - règlements et certificats de publication relatifs à des règlements adoptés par la M.R.C. de Francheville (Service greffe et archives);

54-94 Modif. calendrier délais conserv. des documents mun.

Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG Livre des règiements FM



- comptes de taxes scolaires et municipales (Service de la trésorerie);

- demandes d'accès à l'information (Service greffe et archives);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ledit calendrier en conséquence;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières modifie son "calendrier de délais de conservation des documents municipaux" pour y intégrer les délais inscrits sur les documents auxquels fait référence le 3e alinéa du préambule de la présente résolution.

Que le greffier, Me Gilles Poulin, soit autorisé à demander à la ministre de la Culture du Québec d'approuver les susdites modifications et à les appliquer lorsqu'elles le seront.

ADOPTÉE

55-94 Nomination D. Péloquin. ATTENDU qu'un poste permanent à temps complet de secrétairesténo senior (classe 6) au sein du Service de l'évaluation a été affiché du 12 au 18 janvier 1994;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières nomme Danielle Péloquin à un poste permanent à temps complet de secrétaire-sténo senior (classe 6) au sein du Service de l'évaluation et qu'elle l'assujettisse à une période de probation de trois (3) mois conformément à l'article 10.09 de la convention collective qui lui est applicable.

ADOPTÉE

56-94 Permanence N. Perron. ATTENDU qu'aux termes de la résolution 81-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 1er février 1993, le Conseil a engagé Nathalie Perron à un poste de policière-pompière au sein du Service de la sécurité publique;

ATTENDU qu'elle a alors été assujettie à une période de probation de douze (12) mois;

ATTENDU que, selon l'évaluation produite par le directeur du Service de la sécurité publique, M. Jean-Guy Gervais, elle répond aux exigences de ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin



APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières confirme Nathalie Perron dans son poste de policière-pompière au sein du Service de la sécurité publique.

ADOPTÉE

57-94
Dem. min. Aff.
mun. du Québec
relat. au programme nat.
tripartite de
réhabil. des
infrastr. du
gouv. du Canada.

ATTENDU que le gouvernement du Canada a annoncé qu'il allait mettre sur pied un programme national tripartite de réhabilitation des infrastructures;

ATTENDU que ce programme sera financé, en parts égales, par le gouvernement du Canada, celui du Québec et les municipalités qui y participeront;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a signifié son intention de participer à ce programme;

ATTENDU que les municipalités du Québec ont également indiqué qu'elles y participeront;

ATTENDU que ce programme doit avoir comme objectif principal la réhabilitation des infrastructures urbaines de base, soient les réseaux d'aqueduc, d'égouts et routiers;

ATTENDU que les villes-centres du Québec sont confrontées avec la nécessité de réhabiliter ce type d'infrastructures afin de maintenir et de développer leur économie;

ATTENDU que le gouvernement du Québec est en train d'élaborer les modalités d'application de ce programme;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministre des Affaires municipales du Québec de:

- prioriser la réhabilitation des infrastructures existantes en matière d'aqueduc, d'égout et de route plutôt que la construction de nouveaux équipements et infrastructures;
- tenir compte des besoins spécifiques des villes-centres en y affectant des montants suffisants pour la réhabilitation de leurs infrastructures vieillissantes;
- prévoir que la contribution financière des gouvernements du Québec et du Canada est progressivement versée aux municipalités au fil de la réalisation des travaux.
- M. André de Repentigny vote contre l'adoption de cette résolution.

Α	DO	рΤ	ÉE
41	$\boldsymbol{\nu}$		

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG



58-94 Autor. tenir 3 promenades en traîneau dans rues de la ville.

LUNDI LE 7 FÉVRIER 1994

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 496 et suivants du règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Nom de l'organisme

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

Endroits

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières dispense les trois (3) organismes de loisir de quartier ci-après identifiés de l'obligation d'obtenir un permis et d'acquitter les droits exigibles pour tenir des promenades en traîneau aux dates et endroits mentionnés en regard de leur nom:

Dates

Nom de l'Organisme	Dates	Endroits
Les Loisirs Ste- Thérèse	12 et 13 février 1994	Parc Lambert (départ), 6° Rue, rues Hervé-Biron, Roméo-Martel, J.ATessier, place Rocheleau, Paul-Sauvé, Arthur-Béliveau, J.HFortier, Émile-Jean, 6° Rue et parc Lambert (arrivée)
Les Loisirs des Vieilles Forges inc.	26 et 27 février 1994	Salle des loisirs (départ et arrivée) et boulevard des Forges
Les Loisirs St-Jean- de-Brébeuf inc.	5 et 6 mars 1994	Stationnement près des glissades (départ), direction pavillon de la Jeunesse, direction Stade de baseball (champ extérieur), retour vers le Colisée et stationnement près des glissades (arrivée).

59-94
A c t i o n
dommages et
intérêts contre
" S t u d i o
H e n r i c h o n
(1981) inc." et
al.

ATTENDU qu'aux termes d'une requête signifiée à "Studio Henrichon (1981) inc." le 8 octobre 1987, la Ville a demandé à la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000422-874) d'ordonner à cette compagnie de démolir l'annexe construite sur le toit de l'immeuble portant les numéros 105 à 117 de la rue St-Antoine et 1514 à 1518 de la rue Notre-Dame;

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes d'une jugement rendu le 22 janvier 1988 par l'Honorable Hubert Walters, juge de la Cour supérieure siégeant alors dans le district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000422-874), le



tribunal rejetait la requête pour précision présentée par "Studio Henrichon (1981) inc." à l'encontre de ladite requête en démolition;

ATTENDU qu'aux termes d'une ordonnance rendue le 26 janvier 1988 par l'Honorable Guy Lebrun, juge de la Cour supérieure siégeant alors dans le district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000422-874), le tribunal accueillait des requêtes présentées par "Studio Henrichon (1981) inc." pour être relevé du défaut de plaider et pour remettre au 13 avril 1988 l'audition au mérite de la susdite requête en démolition;

ATTENDU qu'aux termes d'un jugement rendu le 19 octobre 1989 par l'Honorable Roger Laroche, juge de la Cour supérieure siégeant alors dans le district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000422-874), le tribunal faisait droit à la requête en démolition présentée par la Ville et ordonnait à "Studio Henrichon (1981) inc." de démolir ladite annexe dans les huit (8) mois de la signification du jugement, soit au plus tard le 1^{er} juillet 1990;

ATTENDU qu'aux termes d'un jugement rendu le 26 août 1992 par les Honorables Marc Beauregard, Jean-Louis Baudouin et Marie Deschamps, juges de la Cour d'appel du Québec (dossier # 200-09-000665-890), le tribunal rejetait le pourvoi de "Studio Henrichon (1981) inc." contre le jugement rendu le 19 octobre 1989 par la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Marie-Christine Fréchette, notaire, et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 21 mai 1993 sous le numéro 420462, "Studio Henrichon (1981) inc." a vendu à la compagnie "2742-2054 Québec inc." l'immeuble portant les numéros 105 à 117 de la rue St-Antoine et 1514 à 1518 de la rue Notre-Dame;

ATTENDU qu'aux termes d'un jugement rendu le 9 juillet 1993 par l'Honorable Guy Lebrun, juge de la Cour supérieure siégeant alors dans le district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000392-937), le tribunal rejetait la demande d'injonction provisoire présentée par "2742-2054 Québec inc." pour empêcher la Ville d'exécuter le jugement rendu par la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières le 19 octobre 1989:

ATTENDU qu'aux termes d'un jugement rendu le 22 juillet 1993 par l'Honorable Jules Allard, juge de la Cour supérieure siégeant alors dans le district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000392-937), le tribunal rejetait la demande d'injonction interlocutoire présentée par "2742-2054 Québec inc." pour empêcher la Ville d'exécuter le jugement rendu par la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières le 19 octobre 1989;

ATTENDU qu'aux termes d'un jugement rendu le 30 août 1993 par l'Honorable Gilles Gauthier, juge de la Cour supérieure siégeant alors dans le district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000422-874), le tribunal rejetait l'opposition présentée par "2742-2054 Québec inc." pour faire déclarer que le jugement rendu par la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières le 19 octobre 1989 n'était pas susceptible d'exécution et qu'il lui était inopposable;

ATTENDU qu'aux termes d'un jugement rendu le 1^{er} novembre 1993 par les Honorables Claude Bisson, Louis LeBel et Louise Otis, juges de la Cour d'appel du Québec (dossier # 200-



09-000656-931), le tribunal a rejeté le pourvoi de "2742-2054 Québec inc." contre le jugement rendu par la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières le 30 août 1993;

ATTENDU que la multiplication de ces procédures judiciaires a entraîné des dépenses importantes pour la Ville à titre d'honoraires d'avocat et de déboursés judiciaires;

ATTENDU que certaines d'entre elles avaient un caractère futile et dilatoire et qu'elles cachaient un abus de procédures;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières intente une action en dommages et intérêts au montant de 22 083,20 \$ contre les compagnies "Studio Henrichon (1981) inc." et "2742-2054 Québec inc.", leur président, M. Robert Sauvageau, domicilié au 1751 de la rue Père-Daniel à Trois-Rivières, et leur procureur, Me Michel Lupien, avocat, ayant une place d'affaires au 747 de la rue Laviolette à Trois-Rivières.

Qu'elle retienne à cet effet les services professionnels de Me Gilles Lacoursière, avocat, et qu'elle le mandate pour agir comme son procureur dans cette affaire.

Qu'elle lui rembourse les déboursés judiciaires inhérents à cette affaire et qu'elle lui verse des honoraires équivalant à 15 % du montant des dommages et intérêts qui lui sera attribué.

Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), M. Daniel Perreault a divulgué, avant le début des délibérations sur cette question, qu'il avait, indirectement, un intérêt pécuniaire particulier dans celle-ci car, dans l'exercice de sa profession d'avocat, Me Michel Lupien lui confie des dossiers et lui réfère des clients. Il s'est donc abstenu de participer à celles-ci et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 480-92 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 16 novembre 1992, le Conseil a retenu les services professionnels de la compagnie "Nove Environnement inc." pour qu'elle présente et défende le projet de construction d'une voie d'accès au secteur nord de Trois-Rivières et qu'elle réponde aux questions du public et du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement lors des audiences publiques que ce dernier devait tenir le 23 novembre 1992;

ATTENDU que cette firme s'est acquittée de ce mandat et que les honoraires qu'elle a facturés se sont avérés plus élevés que ceux dont le paiement avait été autorisé dans ladite résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse, pour compléter le paiement des honoraires découlant du mandat auquel réfère le premier alinéa du

60-94
Emprunt fonds
roul. 8 355,99 \$
financ. solde
honoraires à
"Nove Environnement inc."
dossier voie
d'accès sect.
nord de T.-R.

61-94 Appui "Société Radio-Canada" pour obtenir permis exploitation d'inform. en français.

62-93

Part.

autor.

membre

dépenser

Conseil activité et

en conséquence.

canal

télév.

LUNDI LE 7 FÉVRIER 1994



préambule de la présente résolution, une somme supplémentaire de 8 355,99 \$ à "Nove Environnement inc.".

Que ces honoraires soient financés à même le produit d'un emprunt à cet effet de 8 355,99 \$ au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel devra être remboursé en un seul versement qui échoira en 1995.

Que, pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil approprie au budget de l'année 1995 les fonds nécessaires pour rencontrer ce versement en capital.

ADOPTÉE

ATTENDU que Trois-Rivières est un relai régional important pour les télédiffuseurs nationaux du Canada;

ATTENDU que la mise en onde d'une chaîne de nouvelles francophones en continue aurait, en Mauricie comme ailleurs, des retombées économiques, médiatiques et communautaires importantes;

ATTENDU que "Cogéco Télévision inc./Trois-Rivières" est associé à la Société Radio-Canada qui cherche à obtenir du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes un permis pour exploiter, en français, un canal d'informations télévisées;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie le projet de réseau d'informations continues en français présenté par la Société Radio-Canada au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et qu'elle déclare en souhaiter la réalisation dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières achète un (1) billet (50 \$) pour participer à un cocktail bénéfice organisé le 8 février 1994 au profit de "Albatros 04 (Mauricie - Bois-Francs) inc.".

ADOPTÉE

63-94 Mandat "Plurited ltée" projet écuries l'hippodrome.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une offre de services présentée le 4 février 1994 au directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, par la firme d'ingénieursconseils "Pluritec Itée";

Livre des règlements FM - Formules Municipales Ent., Farnham (Québec)



ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il porte sur le projet de reconstruction de nouvelles écuries à l'hippodrome et, plus spécifiquement, sur:

l'élaboration des plans d'architecture;

la préparation des plans de fondations et charpente;

la préparation des plans de mécanique et électricité;

la vérification des dessins d'atelier;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme "Pluritec ltée" pour qu'elle procède à la réalisation des travaux décrits dans le troisième alinéa du préambule de la présente résolution.

Qu'elle lui verse des honoraires maximum à cet effet de 10 000 \$ à être payés à même les fonds disponibles au poste 02-21-52-1-440 du budget 1994.

ADOPTÉE

64-94 Liste chèques émis janvier 1994. ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville de Trois-Rivières au cours du mois de janvier 1994 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 3 001 875,59 \$ \$;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

65-94 Liste des comptes.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 22 janvier 1994

A.P.R.H.Q.:

Souper-conférence "La résolution de problèmes... plus que des solutions" -Ressources humaines

32,00 \$

Association des directeurs de police



et pompiers: Cotisations 1994 - Sécurité publique	450,00
A.R.E.V.M.Q.: Cotisation 1994 - Travaux publics	189,18
Association des chefs de services d'incendie du Québec: Cotisation 1994 - Sécurité publique	139,10
Thomas Bellemare ltée: Location de niveleuse - Travaux publics	4 454,54
Bis remorquage enr.: Frais de remorquage - décembre 1993, 7 et 9 janvier 1994 - Cour municipale et Sécurité publique	428,37
Business Education Service - Dunn & Bradstreet: Inscriptions - atelier des superviseurs - Trésorerie	250,00
Canadien pacifique ltée: Proportion des dépenses - entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - décembre 1993 - Travaux publics	2 218,00
Caisse populaire de Trois-Rivières: Perceptions informatisées - du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 1993 - Trésorerie	338,77
Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc.: Achat d'une camionette neuve 1994 - Travaux publics	18 725,10
Institut de recherche en construction: Suppléments du Code national du bâtiment 1990 - Permis	103,50
Lyne Dupuis: Remboursement partiel - conditionnement physique	22,26
Département d'études urbaines et touristiques Achat du livre "Méthode d'évaluation des projets publics" - Trésorerie	22,00
Flageol photo enr.: Photos - réception et policiers - Information	50,27
Fruit of the Loom Canada: Achat de 492 T-shirts blancs - Sécurité publique	1 164,03
Floriculture Gauthier inc.: Fleurs - famille Parent	50,87 \$
Produits chimiques Général: Achat de calcium - Travaux publics	7 103,38
Michel Guillemette: Remboursement partiel - conditionnement physique	36,17



Hebdo journal: Avis public (entrée en vigueur)	118,18
ICG propane inc.: Propane - Zamboni - Colisée	105,00
Fleuriste Laviolette enr.: Fleurs - famille LeBlanc	173,34
Lanouette courtier ass.: Assurance responsabilité excédentaire «Umbrella», assurance flotte automobile, assurance responsabilité municipale, assurance responsabilité des fiduciaires - du 1 ^{er} janvier 1994 au 1 ^{er} janvier 1995	169 288,61
Dany Lahaye: Remboursement partiel - conditionnement physique	33,39
Lajoie consultants et associés inc.: Honoraires - évaluation de potentiel en gestion - Loisirs et culture, counseilling auprès des gestionnaires, programme de développement organisationnel - Ressources humaines	7 308,30
Gaétan Lemieux: Remboursement de frais de scolarité (50 % de 155,00 \$)	77,50
Placements Magide: Examens - clinique du Dr Dugré - 3 personnes	183,61
Centre informatique Micromédica: Réparation d'une imprimante au laser - Ressources humaines	112,08
Mines Seleine: Achat de sel - Travaux publics	82 287,24
Service ménager Nettoie-tout: Entretien ménager - décembre 1993 - Poste no 2 et Cour municipale	443,87
Le Nouvelliste: Avis public (taxes municipales 1994) et appels d'offres (accès Air Techni-Paint aéroport de Trois-Rivières et collecte - transport élimination des déchets)	1 076,64
Proshred: Destruction de 20 boîtes de documents - Greffe	183,61
Publications du Québec: Mises à jour # 48 aux lois refondues du Québec - Greffe	588,26
Receveur général du Canada: Achat du Code national du bâtiment du Canada 1990 et ses suppléments - Évaluation	n 146,77\$
Safety Supply Canada Ltd:	



Réparation d'un appareil Scott - Sécurité publique	65,30
Stanchem inc.: Achat de chlore - Usine de filtration	8 415,20
Trudel & associés: Frais de huissiers - Contentieux et Cour municipale	2 507,30
Valpan microfilms inc.: Développement de microfilms - Greffe	36,83
Jean-Jacques Vézina: Surveillance et téléphone - poste Les Forges - décembre 1993	62,00
Wilson & Lafleur Itée: Renouvellement d'abonnement - Loi du travail 1994 - Sécurité publique	68,48
LOISIRS	
Aigles Junior de TR. inc.: Peinture grise - chambre des arbitres	155,29
Michel Deshaies: Frabrication d'un lutrin	470,00
Centre Landry: Coûts des draperies pour le gymnase du Centre Alexandre-Soucy	936,00
Distribution Slush Puppie Lanaudière inc.: Achats divers - restaurant Pavillon de la jeunesse	387,63
Christian Lesieur: Recherche et compilation sur les données démographiques de la Ville	300,00
Ministère des Finances: Permis 1994 - bars (2) - Colisée	888,00
Club de hockey Les Patriotes UQTR: Ristourne - bar Pavillon de la jeunesse	52,25
Regroupement québécois du loisir municipal: Cotisation 1994	718,91
Le Sabord: Contribution - affiches 10° anniversaire	3 000,00
BIBLIOTHÈQUE	
Camebsco services d'abonnement: Abonnement à divers périodiques	354,30
Express Magazine: Réabonnement	1 760,94
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	380,22 \$



Productions Specta inc.: Services d'entretien, d'accueil et de	
surveillance, services professionnels généraux, animation, photocopies et	
télépage - du 1 ^{er} novembre au 31 décembre 1993	10 170,96
Achats de livres	
ASTED inc.	25,16
Canadian Almanac an Directory	169,81
Cap-aux-Diamants	31,68 52,50
Coopérative universitaire de Trois-Rivières Éditions du cercle de la librairie	861,35
L'Exèdre librairie inc.	41,20
La Bande dessinerie	2 368,32
Raymond Locat	28,50
Librairie Clément Morin et fils inc.	74,10
Librairie Poirier inc.	488,89
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Madeleine Bessette:	
Bibliothécaire - Bibliothèque	
30 sorties et parcomètres - sept. à déc. 1993	100,50
Boucher, Réjean:	
Chef de service - parcs & bâtisses -	
Travaux publics	017 50
777 km - décembre 1993	217,56
Desjardins, Serge:	
Chef de service - Usine de traitement	
d'eau - Travaux publics	
661 km - décembre 1993	45,08
D Data and .	
Rousseau, Robert: Chef de section - bâtiments - Travaux	
publics	
844 km - décembre 1993	236,32
~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ 	•
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Richard Marchand:	
Montréal - ateliers sur l'organisation	
d'événements cyclistes	92,20
Denis Ricard:	
Québec - rencontre avec la direction de	
la SHQ	96,10
•	
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Jacques Blais	520,45 \$
Pierre Gélinas	1 393,57
Jean-Guy Gervais	152,16
Denis Lelièvre	148,13
Gilles Poulin	16,00



TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 15 JANVIER 1994

343 271,29

500,00

TOTAL	679 064,42 \$
Pour la semaine se terminant le 29 janvier 19	<u> 194</u>
Groupe Admari inc.: Préposés aux stationnements - décembre 1993 - Cour municipale	3 433,65 \$
Les Affaires: Renouvellement d'abonnement - Journal Les Affaires - Direction générale	79,95
A.M. International inc.: Achat d'encre noire - Imprimerie	295,89
AQTR: Cotisations 1994 (8 personnes) - Travaux publics	623,20
Bergeron, Dupont et ass.: Frais de huissiers - Cour municipale	12,20
Pierre Bélanger plus: Honoraires - rencontre avec entrepre- neurs - Urbanisme	1 000,00
Thomas Bellemare Itée: Location de niveleuse - Travaux publics	5 315,29
Bis remorquage enr.: Frais de remorquage - janvier 1994 - Cour municipale	333,75
Construction Yvan Boisvert inc.: Déneigement zone 5 - paiement no 2 - retenue 10 %	101 816,28
Jules Bourassa: Transport de neige - hiver 1993-1994 - paiement no 2 Transport de neige - hiver 1993-1994 - paiement no 3	19 689,59 7 283,56
Casse-croûte L'Hospitalier: Repas lors d'un incendie majeur le 16 janvier 1994 - Sécurité publique	233,72
Centre hospitalier Ste-Marie: Radiographies - 3 candidats - Ressources humaines	276,56\$
Protection incendie CFS: Recharges et réparation de bonbonnes et recharges d'extincteurs - Sécurité publique	e 414,54
Jeune chambre de commerce: Cotisation 1993-1994 - Bureau des Gouverneurs	500.00

 ${\bf Gouverneurs}$



Consultants Falardeau: Honoraires - synchronisation des feux - boul. des Forges - paiement no 7	317,15
Cogeco câble inc.: Service de câble FM - du 8 février au 7 avril 1994 - Permis et Greffe	53,64
Corporation professionnelle des urbanistes du Québec: Inscriptions - colloque "Formation continue 93 - Urbanisme	130,00
Les Constructions et pavages Continental Itée: Déneigement zone 6 - paiement no 2 - retenue 10 %	61 875,51
Corporation des officiers municipaux agréés du Québec: Inscriptions - sessions "La réforme du Code civil et son impact sur les municipalités, "Session préparatoire scrutins municipaux 1994", "Droit de propriété immobilier" et "Contrats municipaux" - Greffe	825,00
Egzakt: Conceptions graphiques - logo 360° et pochette Ville de Trois-Rivières - Information et Corporation du tourisme et des congrès	1 252,32
Sable des Forges inc.: Achat de sable et de sel - Travaux publics	1 451,20
La Bonne fourchette enr.: Buffets - réception et réunion du Conseil	355,92
Rôtisserie Fusée TR.: Repas lors d'un incendie majeur - Sécurité publique	47,52
Produits chimiques Général: Achat de calcium - Travaux publics	8 890,70
Studio Gosselin: Développements de photos - Sécurité publique	700,90
ICG gaz propane inc.: Propane - Zamboni - Colisée	231,00
IGA-Boniprix: Épicerie pour réceptions	396,91
Informatique PC-plus: Entretien périphérique - janvier et février 1994 - Informatique	2 132,86
Jacques le nettoyeur inc.: Nettoyage de couvertures - Sécurité publique	22,26 \$
Johnson Controls: Contrôle automatique - février 1994 - diverses bâtisses - Travaux publics	2 532,74



Kodak Canada inc.: Réparation de lecteur de microfilms et de la caméra à microfilms - Greffe	813,24
Denis Lafrenière: Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 155,00 \$	77,50
Lajoie consultants et ass. inc.: Honoraires - rencontre de supervision - Direction générale	472,94 \$
Georges Langevin: Achat de sable - Travaux publics	2 850,77
Liquide contrôle systèmes: Fusibles et filtre - Aéroport	334,63
Mann Testing Laboratories Ltd: Test fait sur compresseur - Sécurité publique	230,05
Maheu et Maheu inc.: Services antiparasitaires - de janvier à février 1994 incl Aéroport	71,52
Laboratoires MBF itée: Honoraires - surveillance de pavage - paiement no 9 Honoraires - échantillonnage sur abrasif Honoraires - élargissement boul. des Forges - paiement no 3	26,71 84,29 2 775,47
Médiacom inc.: Panneaux publicitaires - janvier 1994 - Aéroport et autoroute - Information	439,56
Institut de police du Québec: Cours alcootest - 1 personne - Sécurité publique	50,00
Ministre des Finances du Québec: Frais et dépenses découlant de la Loi concernant la Ville de Trois-Rivières (# 304) - Greffe	1 480,57
Centre informatique Micromédica: Lecteur 3.5 et câbles - Trésorerie	102,79
Jules Milette inc.: Contenants - décembre 1993 - Sécurité publique	161,64
Mines Seleine: Achat de sel - Travaux publics	31 336,41
Librairie Clément Morin & fils: Achat du projet de loi 56 - Approvi- sionnement	29,53
Bureautique Montcalm inc.: Réparation de télécopieur - Direction générale	23,06 \$
Service ménager Nettoie-tout: Entretien ménager - décembre 1993 -	



hôtel de ville, Édifice François-Nobert et stationnement Badeaux	2 875,00
Nedco (div. Westburne): Achats divers - Travaux publics	887,81
Restaurant Normandin inc.: Repas des détenus - fin novembre et décembre 1993 - Sécurité publique	249,38
Nove environnement inc.: Honoraires - étude de signalisation centre-ville - paiement no 2	3 187,62
Nouvelles raisons sociales: Abonnement - Permis	556,40
Le Nouvelliste: Appel d'offres (collecte, transport et élimination des encombrants)	250,38
Paquette & ass.: Frais de huissiers - Cour municipale	46,03
Panpierre inc.: Fossé rue Joseph-Pellerin - paiement no 1 - retenue 10 %	3 870,00
Buffet Jeanne Paquin: Repas - réunion du Conseil le 17 janvier 1994	318,56
Entretien René Plourde enr.: Entretien ménager - décembre 1993 - Édifice des Travaux publics	1 259,50
Protectron inc.: Système de surveillance - stationnement Badeaux - paiement no 1 - retenue 10 %	30 641,94
Publications du Québec: Achat de publications (Finances des munici- palités - édition 1993 et Prévisions budgé- taires des municipalités 1993) - Trésorerie	97,10
Receveur général du Canada: Supplément du Code national du bâtiment 1990 - Sécurité publique	52,00
Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie:	E0 900 00
Quote-part 1994 - 1 ^{er} versement de 4 Quote-part additionnelle - budget supplémentaire 1993	58 390,00 40 720,00
Communications Le Rocher: Entretien du système de communication et réparation d'un portatif - Sécurité publique	905,26
Service d'arbres Robec inc.: Abattage d'arbres - Travaux publics	4 176,90
Services ménagers Roy ltée: Entretien ménager - décembre 1993 - quartier général	1 732,63 \$



Systèmes de bureautique SBM: Réparation de télécopieur - Travaux publics	83,46
Laboratoires Shermont inc.: Honoraires - contrat de resurfaçage de rues - paiement no 5	725,54
Productions Specta inc.: Personnel d'accueil et technique, location de batterie et sonorisation - réception des Fêtes de la Ville	1 477,15
Électronique sécurité Thomas: Réparation d'un cinémomètre - Sécurité publique	528,33
Trudel & associés: Frais de huissiers - Contentieux et Cour municipale	1 824,54
ULC Standards: Achat de 3 volumes de référence pour prévention incendie - Sécurité publique	95,91
Union des municipalités du Québec: Cotisation spéciale pour Centre ressources municipales en relations de travail (CRM) @ 1 150 \$ par convention collective Cotisation 1994	3 839,16 17 985,41
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - décembre 1993 - Travaux publics et Aéroport	1 589,02
LOISIRS	
Association des arénas du Québec Mauricie: Cotisation 1994	130,00
SOCAN: Droit d'auteur 1994 - Pavillon de la jeunesse et Colisée	222,00
Atelier des Vieilles Forges inc.: Entretien ménager - décembre 1993 - secteur sportif polyvalente Ste-Ursule, Pavillon de la jeunesse et Colisée	566,00
BIBLIOTHEQUE	
CRSBP Mauricie - Bois-Francs: Contrat d'entretien annuel du fichier et jeux de fiches (janvier 1994)	2 870,13
Loisir littéraire du Québec: Cotisation 1994	50,00
Achats de livres	
Association des professeurs de sciences du Québec Corporation des pilotes du St-Laurent Librairie Poirier inc.	8,90 8,00 \$ 197,74



ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Brahic, Gérard P.: Chef de service - Évaluation	07.00
340 km – janvier 1994 2 sorties – janvier 1994	95,20 6,00
Frais de déplacement - Montréal - Bureau de l'évaluation foncière	108,20
Rousseau, Robert: Chef de section - bâtiments - Travaux publics	
415 km - janvier 1994	116,20
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Guy Boisclair: Nicolet - cours à l'Institut de police du Québec	210,00
Germain Déziel: Drummondville - comité provincial de	
normalisation des feux de circulation Allocation d'automobile - 219 km - du 2	55,42
septembre au 9 décembre 1993	61,32
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Juliette Bourassa	85,75
Gérard Brahic Pierre Gélinas	$75,12$ $2\ 014,23$
TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 22 JANVIER 1994	379 963,78
· ·	
TOTAL	<u>829 093,51</u> \$
TOTAL Pour la semaine se terminant le 5 février 19	
Pour la semaine se terminant le 5 février 199 Serge Arvisais: Frais de huissiers Association touristique du Coeur-du-Québe	9 <u>4</u> 119,63 \$
Pour la semaine se terminant le 5 février 199 Serge Arvisais: Frais de huissiers	9 <u>4</u> 119,63 \$
Pour la semaine se terminant le 5 février 1998 Serge Arvisais: Frais de huissiers Association touristique du Coeur-du-Québe Participation à la carte touristique	94 119,63 \$
Pour la semaine se terminant le 5 février 1995 Serge Arvisais: Frais de huissiers Association touristique du Coeur-du-Québe Participation à la carte touristique régionale pour 1994 Extermination B.B. inc.: Service d'extermination - stade de base-	119,63 \$ ee: 1 669,20
Pour la semaine se terminant le 5 février 199 Serge Arvisais: Frais de huissiers Association touristique du Coeur-du-Québe Participation à la carte touristique régionale pour 1994 Extermination B.B. inc.: Service d'extermination - stade de baseball - janvier 1994 Bélanger, Bélanger & ass.:	119,63 \$ ee: 1 669,20



Fabrication et installations de 4 sections de butoirs (quai des Ports nationaux) - paiement no 1	26 046,17
Beaumier, Richard & ass.: Honoraires - cause Studio Henrichon (1981) inc Contentieux	22 900,53
Bis remorquage enr.: Frais de remorquage - décembre 1993 et janvier 1994 - Cour municipale et Sécurité publique	867,81
Construction Yvan Boisvert inc.: Déneigement zone 5 - paiement no 3 - retenue 10 %	112 157,69
Jules Bourassa & fils (1988) inc.: Transport de neige - hiver 1993-1994 - paiement no 5 Transport de neige - hiver 1993-1994 - paiement no 4	8 080,71 13 172,00
CEDIC: Subvention 1994 - 1 ^{er} versement de 3	107 900,00
Coopérative des ambulanciers de la Mauricie: Ambulance pour 2 policiers - incendie hippodrome	- 203,50
Les Constructions et pavages Continental ltée Déneigement zone 6 - paiement no 3 - retenue 10 %	61 778,81
COMAQ: Inscriptions - session "La réforme du Code civil et son impact sur les municipalités" et cours en législation municipale - fiscalité municipale - Trésorerie	515,00
Claude Desmarais; Réparation du grillage et de la céramique - hall d'entrée Pavillon de la jeunesse	1 500,00
Formulaires Ducharme inc.: Code de sécurité routière - mars 1994 à mars 1995 - Travaux publics	47,08
Cimentier Expan inc.: Reconstruction de trottoirs et/ou bordures 1993 - paiement no 1 - retenue 10 % et retenue additionnelle	14 746,57
FABB: Cours Lotus 1-2-3 avancé - 4 groupes - Ressources humaines	2 880,00
La Bonne fourchette enr.: Buffet - réunion de la direction - Sécurité publique Buffet - réunion hippodrome Gagnon, Sénéchal, Coulombe & ass.: Frais de huissiers - Contentieux	86,67 56,05 26,71 \$
ADG groupe conseil inc.: Mise à jour du logiciel Enercalc -	



Travaux publics	981,49
Éloi Guillemette: Location de chargeuse et de niveleuse - Travaux publics	1 758,23
IBM Canada ltée: Entretien - unité de ruban magnétique - Informatique	320,93
Corporation pour le développement de l'île St-Quentin: Essence - tracteurs - décembre 1993 - Travaux publics	188,18
Illuminating Engineering Society: Cotisation 1994 - Travaux publics	162,00
Francon Lafarge inc.: Asphalte - Travaux publics	3 938,57
Georges Langevin: Sable - Travaux publics	622,26
Robin Lebrun: Subvention - démolition de hangars - Urbanisme	800,00
Médiaction plus: Appels d'offres (collecte - transport élimination des encombrants et collecte - transport élimination des déchets)	579 F4
transport emmation des dechets)	573,74
Mines Seleine: Sel - Travaux publics	19 056,12
Mines Seleine:	•
Mines Seleine: Sel - Travaux publics Service ménager Nettoie tout: Entretien ménager - hôtel de ville, Édifice François-Nobert et stationnement	19 056,12
Mines Seleine: Sel - Travaux publics Service ménager Nettoie tout: Entretien ménager - hôtel de ville, Édifice François-Nobert et stationnement Badeaux - janvier 1994 Le Nouvelliste: Appels d'offres (enlèvement, transport et élimination de matériaux secs et enlèvement, transport et élimination des déchets de contenants)	19 056,12 2 875,00 500,76
Mines Seleine: Sel - Travaux publics Service ménager Nettoie tout: Entretien ménager - hôtel de ville, Édifice François-Nobert et stationnement Badeaux - janvier 1994 Le Nouvelliste: Appels d'offres (enlèvement, transport et élimination de matériaux secs et enlèvement, transport et élimination des déchets de contenants) Avis public (neige dans la rue) Gaston Paillé Itée: Remise de retenue - regards, puisards et bornes d'incendie à installer et réparer -	19 056,12 2 875,00 500,76 345,53
Mines Seleine: Sel - Travaux publics Service ménager Nettoie tout: Entretien ménager - hôtel de ville, Édifice François-Nobert et stationnement Badeaux - janvier 1994 Le Nouvelliste: Appels d'offres (enlèvement, transport et élimination de matériaux secs et enlèvement, transport et élimination des déchets de contenants) Avis public (neige dans la rue) Gaston Paillé Itée: Remise de retenue - regards, puisards et bornes d'incendie à installer et réparer - 1993 Buffet Jeanne Paquin: Buffet - réunion comité consultatif d'urbanis Buffet - rencontre des présidents des orga-	19 056,12 2 875,00 500,76 345,53 5 296,96 sme 91,07
Mines Seleine: Sel - Travaux publics Service ménager Nettoie tout: Entretien ménager - hôtel de ville, Édifice François-Nobert et stationnement Badeaux - janvier 1994 Le Nouvelliste: Appels d'offres (enlèvement, transport et élimination de matériaux secs et enlèvement, transport et élimination des déchets de contenants) Avis public (neige dans la rue) Gaston Paillé Itée: Remise de retenue - regards, puisards et bornes d'incendie à installer et réparer - 1993 Buffet Jeanne Paquin: Buffet - réunion comité consultatif d'urbanis Buffet - rencontre des présidents des orga- nismes de quartiers Pelletier, Pelletier et ass.:	19 056,12 2 875,00 500,76 345,53 5 296,96 sme 91,07 125,39



Récupération d'huile - Travaux publics	50,08 \$
Systèmes bureautique SBM: Contrat d'entretien balance pour le courrier - du 15 mars 1994 au 14 mars 1995 - Greffe	533,03
Signalisation 3-D: Remise de retenue - signalisation - stationnement Badeaux - paiement no 3	1 032,06
Sobeco Ernst & Young inc.: Honoraires - assurances de dommages - période se terminant le 8 janvier 1994	4 165,21
Société canadienne des postes: Demande correspondance réponse d'affaires - Évaluation Ouverture de compte pour correspondance réponse d'affaires - Évaluation	278,20 1 200,00
Récupération Tersol inc.; Déneigement zone 3 - paiement no 3 - retenue 10 % Déneigement zone 7 - paiement no 3 - retenue 10 % Location d'équipement - Travaux publics	71 574,23 95 801,14 1 582,96
Unisource Canada inc.: Achat de "staput tympan" pour la presse - Imprimerie	69,80
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - janvier 1994 - Travaux publics Enlèvement, transport et enfouissement des déchets - janvier 1994	204,89 154 707,12
LOISIRS	
Centre Landry: Conception panneau d'interdiction au parc Des Pins	102,33
Club de photo mauricien: Contribution au concours "Trois-Rivières en photo - hiver 1994"	100,00
Service national des sauveteurs inc.: Frais d'affiliation	50,00
Productions Specta inc.: Réparation de console d'éclairage Impression de billets - Bibliothèque Achat de pièces pour réparation d'aspirateur	1 088,47 8,80 139,98
Subventions selon ententes	
Association de baseball de Trois-Rivières inc. Association de basket-ball de Trois-Rivières	2 720,65
inc. Association du hockey mineur de Trois-	1 081,88
Rivières inc. Association trifluvienne de soccer inc.	3 236,10 3 236,10
Club de karaté de Trois-Rivières inc.	2 291,04 \$



École des sports des Trois-Rivières inc. Club de natation Mégophias du Grand Trois-	827,32
Rivières inc. Club de patinage de vitesse Les Élans	731,86
de Trois-Rivières inc. Club de patinage artistique de Trois-	286,38
Rivières inc. Club de gymnastique du Trois-Rivières	1 145,52
métropolitain inc.	668,22
BIBLIOTHEQUE	
Distribution Domino: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes et jeunes	194,30
Les Encyclopédies populaires inc.: Achat de livres	481,50
L'Exèdre librairie inc.: Achat de livres	1 559,96
La Revue Notre-Dame-du-Cap: Abonnement	8,00
Librairie Poirier inc.: Achat de livres	1 343,23
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	458,04
AÉROPORT	
Bureau des cartes du Canada: Renouvellement d'abonnement - Canada supplément de vol	100,05
ICG propane inc.: Propane - auto et camion Propane - Zamboni - Colisée	309,94 231,00
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JANVIER	1994
Bergeron, René: Inspecteur en bâtiments - Permis et inspections 630 km	176,40
Colas, Gilles: Chef de service - gestion de projets - Travaux publics 332 km	92,96
Daviau, André Chef technicien - Services techniques 157 km	43,96
Fournier, Normand: Technicien en système d'information - Services techniques 203 km	56,84 \$
	•



Conduction I	
Gendron, Fernand: Directeur des Travaux publics 2 150 km - maximum	450,00
Hamei, Serge: Coordonnateur technique - Informatique 9 sorties - du 18 oct. 1993 au 27 janv. 1994	27,00
Laberge, André: Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections 1 011 km	283,08
Lelièvre, Denis: Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - Services communautaires 190 km	53,20
Léveillé, Alain: Coordonnateur administratif - Informatique 20 sorties - du 4 août 1993 au 27 janv. 1994 Remboursement de petite-caisse	60,00 44,91
L'Heureux, Daniel: Technicien en évaluation I - Évaluation 1 sortie 83 km	3,00 23,24
Massicotte, Jean-Maurice: Inspecteur - hyg. & env Permis et inspections 342 km	95,76
Turcotte, Jean-François: Concierge-messager - Greffe 361 km	101,08
Verville, André: Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections 30 sorties	90,00
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Carole Arbelot: Joliette - assignation à la cour de Joliette	39,50
Alain Poulin: Nicolet - cours évaluation du personnel - Institut de police du Québec	70,00
Ginette Roy: St-Hyacinthe - réunion du comité de l'inspection systématique des chaînes Allocation d'automobile - 31 sorties - janvier 1994	79,20 93,00
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Pierre Gélinas Jacques St-Laurent	1 245,23 \$ 111,97



TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 29 JANVIER 1994

360 373,23

TOTAL

1 141 928,14 \$

GRAND TOTAL

2 650 086,07 \$

Service de la trésorerie Le 3 février 1994

ADOPTÉE

66-94
Mandat R.
Lambert agir
c o m m e
procureur dans
poursuites
intentées suite
incendie du
1 2 2 / 1 3 2
Radisson.

ATTENDU qu'aux termes d'une action signifiée à la Ville le 30 juillet 1993, "La Saint-Maurice compagnie d'assurances" s'est adressée à la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000479-932) pour qu'elle condamne Louis-Georges Baril et la Ville à lui verser une somme de 28 035,04 \$ pour la compenser de l'indemnité qu'elle a versée et des frais qu'elle a encourus relativement aux dommages subis par deux (2) de ses assurés, Guy Trudel et Sylvain Waltz, lors de l'incendie qui a détruit le 6 février 1993 le bâtiment portant les numéros 122/132 de la rue Radisson;

ATTENDU qu'aux termes d'une action signifiée à la Ville le 3 août 1993, la compagnie "Axa Assurances" a demandé à la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000476-938) de la condamner à lui verser une somme de 185 000 \$ pour la compenser de l'indemnité qu'elle a versée et des frais qu'elle a encourus relativement aux dommages subis par ses assurés, Louis-Georges Baril et al., lors de l'incendie qui a détruit le 6 février 1993 le bâtiment portant les numéros 122/132 de la rue Radisson;

ATTENDU qu'aux termes d'une action signifiée à la Ville le 6 août 1993, Louis-Georges Baril et la compagnie "Baril évaluation ltée" ont demandé à la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000486-987) de la condamner à respectivement leur payer des dommages et intérêts de 170 804 \$ et 14 832 \$ pour les dommages qu'ils ont subis à la suite d'un incendie ayant détruit le 6 février 1993 le bâtiment situé aux 122/132 de la rue Radisson;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Roger Bellemare

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de Me Richard Lambert, avocat, et qu'elle le mandate pour agir comme son procureur dans ces affaires.

Qu'elle lui verse des honoraires à cet effet de 120 \$ l'heure à être payés à même les sommes accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE



67-94
Entente avec
l'Ass. des pol.pomp. pour régler
griefs logés par
MM. M. Tousignant et P.
Gignac.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'entente à intervenir entre la Ville et l'"Association des policiers-pompiers de la Ville de Trois-Rivières inc." concernant le règlement hors cour de griefs déposés par cette association relativement à des suspensions imposées à Michel Tousignant et Patrice Gignac;

ATTENDU que ce projet d'entente demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières modifie la résolution 408-93 qu'elle a adoptée lors de la séance que son Conseil a tenue le 9 août 1993 pour remplacer la suspension, sans solde, pour deux (2) jours ouvrables imposée à Patrice Gignac par une réprimande écrite.

Qu'elle approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet d'entente et qu'elle autorise le directeur du Service de la sécurité publique, M. Jean-Guy Gervais, et le directeur du Service des ressources humaines, M. Claude Gendron, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

GP/gg

74 THES DU GREETE

Procès-verbal Ass. publ. de consult. sur règl. 2001-Z-176 (1994).

LUNDI LE 21 FÉVRIER 1994

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue par la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, le vingt et un (21) février mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures vingt minutes (20 h 20) dans le cadre de la procédure entourant l'adoption du règlement 2001-Z-176 (1994) et conformément aux articles 130.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et la population de Trois-Rivières y a été invitée au moyen d'un avis public à cet effet publié dans l'édition du 24 janvier 1994 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal".

Sont présents: Son Honneur le maire Me Guy LeBlanc qui agit comme président de l'assemblée, Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau, MM. les conseillers Émilien La Barre, Daniel Perreault, Pierre A. Dupont, André Noël, Alain Gamelin, Roland Thibeault, Michel Legault, Henri-Paul Jobin et André de Repentigny.

Sont également présents à cette assemblée, les officiers suivants de la Ville: MM. Pierre Moreau (directeur général), Fernand Gendron (directeur du Service des travaux publics), Jacques St-Laurent (directeur loisir et culture), Jacques Goudreau (chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement), Gilles Poulin (greffier) et Juliette Bourassa (assistantegreffière).

- 1. M. le maire Guy LeBlanc souhaite la bienvenue aux citoyens présents. À sa demande, le greffier explique les objectifs poursuivis par la présente assemblée. Puis, il invite M. Jacques Goudreau à expliquer le projet de règlement 2001-Z-176 (1994).
- 2. M. Jacques Goudreau explique ensuite la nature de ce projet de règlement et les effets qu'aurait son adoption.
- 3. À la demande de M. Rosaire Bégin, M. Jacques Goudreau mentionne qu'il y aurait trois (3) commerces où l'on vend et répare des bicyclettes dans le district St-Philippe.
- 4. Suite à une question en ce sens de M. Louis Pinsonnault, M. Jacques Goudreau déclare que le projet de règlement 2001-Z-176 (1994) ne contient pas la liste des commerces de bicyclettes opérant actuellement dans le district St-Philippe. Il résume le libellé de ce projet de règlement et ajoute que, pour connaître l'identité exacte des commerces de bicyclettes opérant dans le district St-Philippe, il lui faudrait consulter le rôle de la valeur locative de la Ville.
- 5. Aucune autre des 33 personnes présentes n'ayant de commentaires supplémentaires à formuler ou de nouvelles questions à poser, M. le maire Guy LeBlanc lève l'assemblée. Il est 20 h 27.

Sun Le Xour

Greffier

68-94 7 février 1994.

Livre des règlements FM - Formules Municipales

LUNDI LE 21 FÉVRIER 1994



À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le vingt et un (21) février mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum:

Monsieur le maire : Madame la conseillère : Messieurs les conseillers : Guy LeBlanc Chrystiane Thibodeau Émilien La Barre Daniel Perreault Dupont Pierre. A. André Noël Roland Thibeault Alain Gamelin Legault

Michel Henri-Paul

Jobin

André

De Repentigny

Procès-verbal séance régul. du

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 février 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que ledit procès-verbal et les décisions qui ont été prises à ladite séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

- Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermua) nicipale avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à l'entretien du pont Duplessis. (Mme Chrystiane Thibodeau, le 5 juillet 1993.)
- Règlement 2001-Z-165 (1993) modifiant le règlement 2001-Z b) (1989) concernant le zonage de manière à permettre le stationnement en façade dans la cour avant de plus de 15,0 m à certaines conditions dans la zone 224-M. (M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)
- Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant c) le zonage aux fins de créer la zone résidentielle 1138-1 à même une partie de la zone 1138. (M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)
- d) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet. (M. André de Repentigny, le 18 octobre 1993.)
- e) Règlement sur la circulation et le stationnement et abrogeant le règlement 186 et ses amendements.



(M. Michel Legault, le 15 novembre 1993.)

- f) Règlement adoptant le budget 1994 de la Corporation intermunicipale de transport des Forges.
 (M. Pierre A. Dupont, le 15 novembre 1993.)
- g) Règlement autorisant l'acquisition d'équipements informatiques et autres et décrétant un emprunt à cet effet.
 (M. Henri-Paul Jobin, le 18 novembre 1993.)
- h) Règlement autorisant le recouvrement de pavage de diverses rues, la reconstruction de divers trottoirs et la rénovation de ponceaux et fossés et décrétant un emprunt à cet effet.

 (M. Émilien La Barre, le 18 novembre 1993.)
- Règlement autorisant l'achat d'équipement pour soutenir les festivités populaires et de quartiers et décrétant un emprunt à cet effet. (M. Pierre A. Dupont, le 18 novembre 1993.)
- Règlement autorisant la réhabilitation et la relocalisation du système de dosage du fluorure à l'usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt à cet effet.
 (M. Pierre A. Dupont, le 20 décembre 1993.)
- Règlement sur la garde d'animaux et remplaçant le règlement no 6 (1984) concernant les chiens.
 (M. Gilles Latour, le 17 janvier 1994.)
- Règlement sur la vente de biens usagés.
 (M. Daniel Perreault, le 17 janvier 1994.)
- m) Règlement sur l'entretien et la salubrité des immeubles. (M. André Noël, le 7 février 1994.)

Avis de motion. Règl. sur cafésterrasses. Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement sur les cafés-terrasses et remplaçant le règlement 962 (1991).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 février 1994.

(signé) Daniel Perreault

Avis de motion. Règl. sur circulation des véhicules lourds. Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement sur la circulation des véhicules lourds.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 février 1994.

(signé) Michel Legault



Avis de motion. Règl. modif. règl. 2000-C (1989) de manière abroger dispos. relatives cafés-terrasses.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2000-C (1989) intitulé "Règlement concernant l'inspection des bâtiments et l'émission des différents permis et certificats de la ville de Trois-Rivières", de manière à abroger les dispositions relatives aux cafés-terrasses et à ajuster la tarification pour les constructions et usages temporaires.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 février 1994.

(signé) Daniel Perreault

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2000-L (1989) de manière modif. normes d'implant. dans zone 336. Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement de manière à modifier les normes d'implantation dans la zone 336 (District Ste-Cécile).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 février 1994.

(signé) Daniel Perreault

Avis de motion.
Règl. modif. règl.
2001-Z (1989) de
manière revoir
dispos. relat.
transf. d'imm.,
services de
garde, antennes,
etc.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à revoir les dispositions relatives à la transformation d'immeubles, aux services de garde, aux antennes, à la vente-débarras, aux terrains et usages dérogatoires, à l'entreposage d'automobiles et à l'implantation de clôtures, murets et haies.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 février 1994.

(signé) André Noël

Avis de motion.
Règl. modif. règl.
2001-Z (1989) de
manière perm.
usage "Résidence
bifam. ligne latérale 0" zone 503 et
modif. normes
implant.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Résidence bifamiliale ligne latérale 0" dans la zone 503 et à modifier les normes d'implantation dans cette zone (secteur St-Sacrement).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 février 1994.



(signé) André Noël

Avis de motion.
Règl. modif.
règl. 2001-Z
(1989) aux fins
créer zone 12552R et y régir
u sages et
n o r m e s
d'implantation.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone 1255-2R et d'y régir les usages et les normes d'implantation.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 février 1994.

(signé) Daniel Perreault

Avis de motion.
Règl. modif.
règl. 2001-Z
(1989) aux fins
agrandir zone
103, perm.
entreposage
ext. type "B" et
revoir usages
autorisés.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'agrandir la zone 103 à même une partie de la zone 105, de permettre l'entreposage extérieur de type "B" et de revoir les usages autorisés.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 février 1994.

(signé) Michel Legault

Avis de motion.
Règl. modif.
règl. 2001-Z
(1989) aux fins
perm., dans
zone 648-R,
services de
garde en jardin
d'enfants.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre, dans la zone 648-R, les services de garde en jardin d'enfants à certaines conditions.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 février 1994.

(signé) André Noël

Avis de motion.
Règl. modif.
règl. 2001-Z
(1989) de
manière ajouter
usage "Vente
pièces autom."
zone 125-R.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à ajouter l'usage "Vente de pièces d'automobiles" dans la zone 125-R (Secteur St-Philippe).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 février 1994.

(signé) Michel Legault



Avis de motion.
Règl. modif. règl.
2001-Z (1989) de
manière changer
marges recul
a vant rues
transv. boul. des
Forges zone 922.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à changer les marges de recul avant sur les rues transversales au boulevard des Forges dans la zone 922.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 février 1994.

(signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins modifier limites zones 1105, 1107, 1108 et 1109, aux fins modif. usages autor. et normes d'implant. dans cert. zones et créer zone 1106Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de modifier les limites des zones 1105, 1107, 1108 et 1109, aux fins de modifier les usages autorisés et les normes d'implantation dans certaines de ces zones et aux fins de créer la nouvelle zone 1106-1. (District Jacques Cartier - Domaine du Boisé).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 février 1994.

(signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. usage "Résidence pour pers. âgées" zone 925.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Résidence pour personnes âgées" dans la zone 925.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 février 1994.

(signé) Michel Legault

Avis de motion.
Règl. modif. règl.
2001-Z (1989) de
manière agrandir
zone 619-M et
ajouter usage
é dition par
photocopies.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 619-M à même une partie de la zone 622-R et d'ajouter l'usage édition par photocopies.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 février 1994.

(signé) André Noël



Avis de motion.
Règl. modif.
règl. 2001-Z
(1989) de
manière ajouter
u s a g e s
g a r d e r i e s
d'enfants et
service de
garde en halte-

garderie.

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) afin agrandir zone 131-I.

Avis de motion.
Règl. modif.
règl. 2001-Z
(1989) afin
abroger, pour
zone 136-M,
d i s p o s .
relatives à
superficie planchers et espaces
verts.

Avis de motion.
Règl. modif.
règl. 2001-Z
(1989) aux fins
m o d i f i e r
dimens. min.
b â t i m e n t s
princ. et aux
fins augm.
indice d'occup.
au sol zone 336.

LUNDI LE 21 FÉVRIER 1994

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à ajouter les usages de garderies d'enfants et de service de garde en halte-garderie.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption. Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 février 1994. (signé) Chrystiane Thibodeau

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin d'agrandir la zone 131-I à même une partie de la zone 122-R.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption. Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 février 1994. (signé) Michel Legault

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin d'abroger, pour la zone 136-M, les dispositions relatives à la superficie des planchers et des espaces verts.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption. Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 février 1994. (signé) Michel Legault

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de modifier les dimensions minimales des bâtiments principaux et aux fins d'augmenter l'indice d'occupation au sol dans la zone 336.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption. Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 février 1994. (signé) Daniel Perreault

Livre des règiements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 5614R-MG

LUNDI LE 21 FÉVRIER 1994



Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins abroger superf. max. planchers pour commerces et bureaux zone 701-I, modif. normes relatives espaces charg. décharg. dans cette zone.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'abroger les superficies maximum de planchers pour les commerces et les bureaux dans la zone 701-I et pour modifier les normes relatives aux espaces de chargement et de déchargement dans cette zone (zone industrielle No 1).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 février 1994.

(signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière agrandir zone 929-C et perm. usage latérale "0". Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 929-C à même une partie de la zone 930-R et de permettre une marge latérale "0".

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 février 1994.

(signé) Michel Legault

69-94 Compte rendu Comm. perm. du 7 février 1994. ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 7 février 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2000-C-8 (1994) modifiant le règlement 2000-C (1989) intitulé "Règlement concernant l'inspection des bâtiments et l'émission des différents permis et certificats de la ville de Trois-Rivières", de manière à abroger les dispositions relatives aux cafés-terrasses et à ajuster la tarification pour les constructions et usages temporaires;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

70-94
Projet de règl.
2000-C-8 (1994)
modif. règl. 2000C (1989) de
manière abroger
dispos. relatives
cafés-terrasses.



IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Émilien La Barre

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2000-C-8 (1994) modifiant le règlement 2000-C (1989) intitulé "Règlement concernant l'inspection des bâtiments et l'émission des différents permis et certificats de la ville de Trois-Rivières", de manière à abroger les dispositions relatives aux cafés-terrasses et à ajuster la tarification pour les constructions et usages temporaires, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 15 mars 1994 à 19 h 00.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2000-L-15 (1994) modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement de manière à modifier les normes d'implantation dans la zone 336 (District Ste-Cécile);

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Émilien La Barre

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2000-L-15 (1994) modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement de manière à modifier les normes d'implantation dans la zone 336 (District Ste-Cécile), afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 15 mars 1994 à 19 h 00.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-177 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à revoir les dispositions relatives à la transformation d'immeubles, aux services de garde, aux antennes, à la vente-débarras, aux terrains et usages dérogatoires, à l'entreposage d'automobiles et à l'implantation de clôtures, murets et haies;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-177 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à revoir les dispositions relatives à la

71-94
Projet de règl.
2000-L-15
(1994) modif.
règl. 2000-L
(1989) de
manière modif.
normes implant.
dans zone 336.

72 - 94Projet de règl. 2001-Z-177 (1994)modif. règi. 2001-Z (1989)de manière revoir dispos. relat. transf. d'imm. đе services garde, antennes, etc.



transformation d'immeubles, aux services de garde, aux antennes, à la vente-débarras, aux terrains et usages dérogatoires, à l'entreposage d'automobiles et à l'implantation de clôtures, murets et haies, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 15 mars 1994 à 19 h 00.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-178 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Résidence bifamiliale ligne latérale 0" dans la zone 503 et à modifier les normes d'implantation dans cette zone (secteur St-Sacrement);

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-178 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Résidence bifamiliale ligne latérale 0" dans la zone 503 et à modifier les normes d'implantation dans cette zone (secteur St-Sacrement), afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 15 mars 1994 à 19 h 00.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-179 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone 1255-2R et d'y régir les usages et les normes d'implantation;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-179 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone 1255-2R et d'y régir les usages et les normes d'implantation, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 15 mars 1994 à 19 h 00.

ADOPTÉE

73-94
Projet de règl.
2001-Z-178 (1994)
modif. règl. 2001Z (1989) de
manière perm.
usage "Résidence
bifam. en ligne 0"
zone 503 et modif.
normes implant.

Farnham (Québec) -no 6614R-MG

Livre des réglements FM - Formules

74-94
Projet de règl.
2001-Z-179 (1994)
modif. règl. 2001Z (1989) aux fins
créer zone 12552R et y régir
usages et normes
d'implantation.



75-94 Projet de règl. 2001-Z-180 modif. (1994)2001-Z règl. (1989) aux fins agrandir zone 103, perm. entrep. e ext. et usages revoir autorisés.

76-94
Projet de règl.
2001-Z-181
(1994) modif.
règl. 2001-Z
(1989) aux fins
perm., dans
zone 648-R,
services de
garde en jardin
d'enfants.

77-94
Projet de règl.
2001-Z-182
(1994) modif.
règl. 2001-Z
(1989) de
manière ajouter
usage "Vente
pièces autom."
zone 125-R.

LUNDI LE 21 FÉVRIER 1994

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-180 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'agrandir la zone 103 à même une partie de la zone 105, de permettre l'entreposage extérieur de type "B" et de revoir les usages autorisés;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-180 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'agrandir la zone 103 à même une partie de la zone 105, de permettre l'entreposage extérieur de type "B" et de revoir les usages autorisés, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 15 mars 1994 à 19 h 00.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-181 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre, dans la zone 648-R, les services de garde en jardin d'enfants à certaines conditions;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-181 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre, dans la zone 648-R, les services de garde en jardin d'enfants à certaines conditions, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 15 mars 1994 à 19 h 00.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-182 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à ajouter l'usage "Vente de pièces d'automobiles" dans la zone 125-R (Secteur St-Philippe);

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Michel Legault



ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-182 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à ajouter l'usage "Vente de pièces d'automobiles" dans la zone 125-R (Secteur St-Philippe), afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 15 mars 1994 à 19 h 00.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-183 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à changer les marges de recul avant sur les rues transversales au boulevard des Forges dans la zone 922;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-183 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à changer les marges de recul avant sur les rues transversales au boulevard des Forges dans la zone 922, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 15 mars 1994 à 19 h 00.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-184 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de modifier les limites des zones 1105, 1107, 1108 et 1109, aux fins de modifier les usages autorisés et les normes d'implantation dans certaines de ces zones et aux fins de créer la nouvelle zone 1106-1. (District Jacques Cartier - Domaine du Boisé);

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-184 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de modifier les limites des zones 1105, 1107, 1108 et 1109,

78-94
Projet de règl.
2001-Z-183 (1994)
modif. règl. 2001Z (1989) de
manière changer
marges recul
a vant rues
transv. boul. des
Forges zone 922.

79-94 Règl. 2001-Z-184 modif. (1994)2001-Z règl. (1989) aux fins modifier limites zones 1105, 1107, 1108 et 1109, aux fins modif. usages autor. et normes d'implant. dans cert. zones créer zone 1106-

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

1 No CHATHE

LUNDI LE 21 FÉVRIER 1994

aux fins de modifier les usages autorisés et les normes d'implantation dans certaines de ces zones et aux fins de créer la nouvelle zone 1106-1. (District Jacques Cartier - Domaine du Boisé), afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 15 mars 1994 à 19 h 00.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-185 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Résidence pour personnes âgées" dans la zone 925;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Villé de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-185 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Résidence pour personnes âgées" dans la zone 925, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 15 mars 1994 à 19 h 00.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-186 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 619-M à même une partie de la zone 622-R et d'ajouter l'usage édition par photocopies;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-186 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 619-M à même une partie de la zone 622-R et d'ajouter l'usage édition par photocopies, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 15 mars 1994 à 19 h 00.

	_	
٨	$\mathbf{DOPT}\mathbf{\hat{E}}\mathbf{E}$	ŧ
-	1 31 X P 1 M.M.	

80-94 Projet de règl. 2001-Z-185 (1994) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. u s a g e "Résidence pour pers. âgées" zone 925.

81-94
Projet de règl.
2001-Z-186
(1994) modif.
règl. 2001-Z
(1989) de manière agrandir zone 619-M et ajouter usage édition par photocopies.

d'enfants et service de garde en haltegarderie.

82-94

Projet

nière

de règl.

ajouter

2001-Z-187 (1994)

modif. règl. 2001-

Z (1989) de ma-

usages garderies

LUNDI LE 21 FÉVRIER 1994



ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-187 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à ajouter les usages de garderies d'enfants et de service de garde en haltegarderie;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-187 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à ajouter les usages de garderies d'enfants et de service de garde en halte-garderie, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 15 mars 1994 à 19 h 00.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-188 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin d'agrandir la zone 131-I à même une partie de la zone 122-R;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-188 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin d'agrandir la zone 131-I à même une partie de la zone 122-R, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 15 mars 1994 à 19 h 00.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-189 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin d'abroger, pour la zone 136-M, les dispositions relatives à la superficie des planchers et des espaces verts;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

83-94
Projet de règl.
2001-Z-188 modif.
règl. 2001-Z
(1989) afin
agrandir zone
131-I.

84-94
Projet de règl.
2001-Z-189 (1994)
modif. règl. 2001Z (1989) afin
abroger, pour
zone 136-M, dispos. relatives à
superficie planchers et espaces
verts.

Formules Municipales Enr., Farnham (Quebec) -no 6614R-MG

Livro des règiements FM -



ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-189 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin d'abroger, pour la zone 136-M, les dispositions relatives à la superficie des planchers et des espaces verts, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 15 mars 1994 à 19 h 00.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-190 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de modifier les dimensions minimales des bâtiments principaux et aux fins d'augmenter l'indice d'occupation au sol dans la zone 336;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-190 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de modifier les dimensions minimales des bâtiments principaux et aux fins d'augmenter l'indice d'occupation au sol dans la zone 336, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 15 mars 1994 à 19 h 00.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-191 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'abroger les superficies maximum de planchers pour les commerces et les bureaux dans la zone 701-I et pour modifier les normes relatives aux espaces de chargement et de déchargement dans cette zone (zone industrielle No 1);

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-191 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'abroger les superficies maximum de planchers pour les commerces et les bureaux dans la zone 701-I et pour modifier les normes relatives aux espaces de chargement et de déchargement dans cette zone (zone industrielle No 1), afin qu'il soit

85-94 Projet de règl. 2001-Z-190 (1994)modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins modifier dimens. min. bâtiments princ. et aux fins augm. indice d'occup. au sol zone 336.

86-94 Projet de règl. 2001-Z-191 (1994)modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins abroger superf. max. planchers pour commerces et bureaux zone 701-I, modif. normes relatives espaces dе charg. e t décharg. dans cette zone.



soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 15 mars 1994 à 19 h 00.

ADOPTÉE

87-94
Projet de règl.
2001-Z-192 (1994)
modif. règl. 2001Z (1989) de
manière agrandir
zone 929-C et
perm. marge
latérale "0".

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-192 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 929-C à même une partie de la zone 930-R et de permettre une marge latérale "0";

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-192 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 929-C à même une partie de la zone 930-R et de permettre une marge latérale "0", afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 15 mars 1994 à 19 h 00.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 février 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1131.1 (1994) modifiant le règlement 1131 (1989) sur le Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier le nombre de membres devant le constituer soit adopté.

ADOPTÉE

.

88-94
Règl. 1131.1
(1994) modif.
règl. 1131 (1989)
sur Comité
consult. d'urbanisme afin mod.
nombre membres
de vant le
constituer.

re des règlements FM - Formu

Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

. . . .



89-94
Règl. 1267.1
(1994) modif.
règl. 1267
(1992) afin
soust. de son
applic. cert.
t y p e s d e
constructions.

90 - 942001-Z-Règl. (1994) 176 modif. règl. 2001-Z (1989)dе manière perm. l'usage "Vente et épar bicyclettes" dans zone 132-R.,

91-94 Serv. J. Laroche et Y. Deshaies (ptie 204 & ptie 204-12 Par. T.-R.--- 8055 boul. des Forges).

LUNDI LE 21 FÉVRIER 1994

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 février 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1267.1 (1994) modifiant le règlement 1267 (1992) sur la démolition d'immeubles afin de soustraire de son application certains types de constructions soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 17 janvier 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 20 h 20 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-176 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Vente et réparation de bicyclettes" dans la zone 132-R (Secteur St-Philippe) soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de servitude préparé par Me Patricia Charette, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André de Repentigny

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:



Que la Ville de Trois-Rivières accepte que Johanne Laroche et Yvon Deshaies lui confèrent une servitude réelle et perpétuelle l'autorisant à placer, remplacer, réparer, inspecter et maintenir des tuyaux de conduite d'égout pluvial et prohibant l'érection de quelque ouvrage ou construction que ce soit sur les terrains constituant le fonds servant, et ce, sans le consentement écrit de la Ville.

Que cette servitude soit constituée sur les terrains desdits Johanne Laroche et Yvon Deshaies, ci-dessous désignés comme fonds servant, au bénéfice du terrain de la Ville ci-dessous désigné comme fonds dominant:

Fonds servant:

Une partie du lot originaire numéro DEUX CENT QUATRE (Ptie 204) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières; borné vers le nord-est et le nord-ouest par une partie du lot 204, vers le sud-est par le lot 204-12, vers le sud-ouest par les lots 204-9 et 204-33; mesurant trente et un mètres et soixante-huit centimètres (31,68 m) vers le nord-est et le sud-ouest, huit mètres et six centimètres (8,06 m) vers le sud-est et huit mètres (8,00 m) vers le nord-ouest; contenant en superficie deux cent cinquante-trois mètres et cinquante centimètres carrés (253,50 m.c.).

Une partie de la subdivision numéro DOUZE du lot originaire DEUX CENT QUATRE (Ptie 204-12) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières; borné vers le nord-est et l'est par une partie du lot 204-12, vers le sud-ouest par le lot 204-9, vers le nord-ouest par une partie du lot 204; mesurant cinquante-huit centimètres (0,58 m) vers le nord-est, onze mètres et trente et un centimètres (11,31 m), vers l'est, huit mètres et soixante centimètres (8,60 m) vers le sud-ouest, huit mètres et six centimètres (8,06 m) vers le nord-ouest, contenant en superficie trente-sept mètres carrés (37,00 m.c.).

Ces terrains sont ceux qui sont renfermés à l'intérieur du liséré rouge apparaissant sur le plan préparé le 7 juin 1991 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 767 de ses minutes.

Fonds dominant:

Le lot numéro DEUX CENT QUATRE --- NEUF (204---9) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Que cette servitude soit constituée en considération d'une somme de cinq cents dollars (500 \$) et d'une autre d'un dollar (1 \$) que la Ville paiera comptant, à même les fonds disponibles au poste 6-002-01-1-100 du budget 1994, à Johanne Laroche et Yvon Deshaies lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.



Que l'acte de servitude devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de servitude et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes d'une requête en injonction interlocutoire et d'une action en injonction permanente signifiées à la Ville le 26 janvier 1994, Gilles Parenteau, Carole Tessier, Jacques Allard et Alice Hébert ont demandé à la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000037-946) d'interdire à la Ville et à ses mandataires de déverser de la neige dans le fleuve St-Laurent à partir d'un stationnement situé près de la rue du Fleuve et de l'immeuble portant le numéro 30 de la rue des Forges;

ATTENDU qu'aux termes d'une transaction intervenue entre ces personnes et la Ville le 14 février 1994, ces procédures judiciaires ont été réglées hors cour;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de cette transaction et qu'une copie de celle-ci demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la transaction intervenue le 14 février 1994 avec Gilles Parenteau, Carole Tessier, Jacques Allard et Alice Hébert.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville et "La traverse des âges";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de mettre à la disposition de ce club de récréation un local et de déterminer les modalités de versement d'une subvention de 6 000 \$ en 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

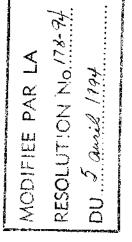
Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de protocole d'entente et qu'elle autorise le régisseur des programmes communautaires au sein du Service des loisirs, M. Michel

92-94
Transaction
avec G. Parenteau et al. pour
régler horscour procédures
ju diciair e s
v i s a n t à
e m p ê c h e r
dévers. neige
dans fleuve.

93-94
Prot. d'entente
a v e c " L a
traverse des
âges": un local
et versement
subv. 6 000 \$.



Lefebvre, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la société en commandite "Grand Prix Player's ltée de Trois-Rivières";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de déterminer le soutien que la Ville lui apportera de 1994 à 1998 inclusivement pour l'aider à organiser des courses automobiles à Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de protocole d'entente et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur général, M. Pierre Moreau, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Gestion des rebuts D.M.P. inc.", au montant de 64 731,24 \$ (du 15 mars 1994 au 14 mars 1995), pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets de contenants provenant des édifices municipaux du 15 mars 1994 au 14 mars 1997 et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles aux postes 02-22-41-2-445 et 02-22-41-1-450 du budget;
- la proposition d'Éloi Guillemette, au montant de 34 500 \$ (du 15 mars 1994 au 14 mars 1995), pour la collecte, le transport et l'élimination de matériaux secs du 15 mars 1994 au 14 mars 1997 et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles aux postes 02-22-41-2-445 et 02-22-41-2-450 du budget;
- la proposition de la compagnie "Formule Pontiac Buick GMC inc.", au montant de 29 141,92 \$, pour la fourniture de deux (2) véhicules de service de catégorie no 3 pour le Service de la sécurité publique et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant

94-94
Protoc. d'entente
avec "Grand Prix
Player's ltée de
T.-R." pour aider
de 1994 à 1998
organisation
courses auto. à
T.-R.

95-95 Adj. contrats.

ivre das règlements F.M. - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec)



être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1323 (1993).

ADOPTÉE :

96-94 Paiement réclamation.

CONSIDÉRANT le fait ou la faute ci-après mentionné ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse une somme de 450 \$ au "Club de curling Laviolette", pour les dommages occasionnés par l'obstruction d'une conduite d'égout à sa propriété située au 2203 du boulevard des Forges.

Que cette somme soit versée à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

97-94
Mandat à J.
Lamy faire appel
devant Cour
supérieure
décision relat.
au port d'un
casque moto.

ATTENDU que le Conseil considère opportun de porter en appel, devant la Cour supérieure, le jugement rendu le 25 janvier 1994 par l'Honorable Richard Rioux, juge de la Cour municipale de Trois-Rivières, relativement à une poursuite intentée contre Robert Duval (dossier # 93-5668) pour le port d'un casque de motocyclette non conforme au règlement édicté sous l'autorité de l'article 484 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2);

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières porte en appel devant la Cour supérieure la décision rendue le 25 janvier 1994 par la Cour municipale de Trois-Rivières contre Robert Duval (dossier # 93-5668).

Qu'elle mandate le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, avocat, pour agir comme son procureur dans cette affaire.

ADOPTÉE

98-94 Attrib. nom "Bibliothèque G a t i e n -Lapointe".

ATTENDU que M. Gatien Lapointe est né le 18 décembre 1931 à Sainte-Justine-de-Dorchester et qu'il a étudié à l'Université de Montréal, au Collège de France et à la Sorbonne;

ATTENDU qu'après avoir été professeur au Collège militaire de St-Jean, il est devenu, en 1969, professeur et animateur d'ateliers de création à l'Université du Québec à Trois-Rivières;

ATTENDU qu'il a fondé les Écrits des Forges en 1971;

ATTENDU qu'il a obtenu le Prix du Club des poètes en 1962, le Prix du Québec en 1963 et en 1967, le Prix du Maurier et celui du Gouverneur général en 1963 ainsi que le Prix littéraire de Trois-Rivières en 1984 (à titre posthume) pour l'ensemble de son oeuvre;

détient.

Livre des réglements FM - Formules

oubliés ou sans maître que la Ville

LUNDI LE 21 FÉVRIER 1994



ATTENDU qu'il est décédé le 15 septembre 1983;

ATTENDU qu'il a été un créateur et un animateur de la vie littéraire et artistique trifluvienne de premier plan;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières attribue au bâtiment portant le numéro 1225 de la place de l'Hôtel de Ville, qui est construit sur les lots 767-1 et 772 et sur une partie du lot 771-7 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, le nom de "Bibliothèque Gatien-Lapointe".

ADOPTÉE

ATTENDU qu'en vertu des articles 942 et suivants du Code civil du Québec, une municipalité peut vendre aux enchères les biens meubles perdus ou oubliés qu'elle détient et qui n'ont pas été réclamés dans un délai de 60 jours;

ATTENDU que l'article 461 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) prévoit que ces biens et ceux sans maître qu'une municipalité recueille sur son territoire peuvent être vendus à l'encan par ministère d'huissier;

CONSIDÉRANT que le Service de la sécurité publique a trouvé, au cours des derniers mois, de nombreux biens meubles perdus, oubliés ou sans maître, que la Ville les détient et qu'ils ne lui ont pas été réclamés;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières fasse vendre à l'encan, par ministère d'huissier, les biens meubles perdus, oubliés ou sans maître recueillis par le Service de la sécurité publique sur son territoire et qu'elle détenait le ou avant le 28 janvier 1994.

Que cette vente se tienne samedi le 9 avril 1994:

- à 8 h 00, à l'édifice des travaux publics situé au 2425 rue Louis-Allyson, pour la vente des véhicules routiers remisés à la fourrière municipale;
- à 9 h 00, au quartier général du Service de la sécurité publique situé au 2250 du boulevard des Forges, pour la vente des autres biens meubles.

Qu'elle retienne à cet effet les services professionnels de la firme "Trudel & associés, huissiers de justice" et qu'elle la mandate pour procéder à cette vente.

Qu'elle lui verse les honoraires et les frais auxquels elle a droit en vertu du Tarif d'honoraires et des frais de transport des huissiers (R.R.Q., 1981, c. H-4, r. 3), et ce, à même les fonds disponibles au poste 01-91-16-5-003 du budget 1994.

ADOPTÉE



100-94
Embauche 12
policierspompiers
temporaires.

LUNDI LE 21 FÉVRIER 1994

ATTENDU que des besoins en policiers-pompiers additionnels temporaires pour l'année 1994 ont été établis au sein du Service de la sécurité publique afin d'y maintenir des effectifs suffisants, et ce, pour une période de seize (16) semaines débutant au plus tôt le vingt-deux (22) mai mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994);

ATTENDU que le nombre de policiers-pompiers temporaires additionnels requis à cette fin a été fixé à douze (12) et que des crédits à cet effet sont disponibles au budget 1994;

ATTENDU que la Ville devra procéder à l'engagement de policierspompiers temporaires pour maintenir à douze (12) ses effectifs de policiers-pompiers temporaires si certains d'entre eux quittent leur poste pendant ladite période;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières embauche, pour une période de seize (16) semaines débutant au plus tôt le vingt-deux (22) mai mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994), douze (12) policiers-pompiers temporaires et qu'elle embauche, au besoin, des effectifs supplémentaires pour maintenir ce niveau de policiers-pompiers pendant cette période.

Qu'elle leur verse le salaire prévu pour eux à la convention collective qui leur est applicable.

ADOPTÉE

ATTENDU que la corporation "Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières" a été constituée en corporation en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38) par lettres patentes données et scellées le 13 avril 1993 et enregistrées le même jour au libro C-1423, folio 25;

ATTENDU que le règlement no 1 (règlements généraux) adopté par le Conseil d'administration de cette corporation prévoit que celle-ci ne comprend que des membres actifs et des membres honoraires;

ATTENDU que les membres actifs sont les treize (13) personnes physiques désignées expressément et nommément par le Conseil de la Ville;

ATTENDU que la durée normale du mandat d'un membre actif est d'un an à compter de l'adoption de la résolution le nommant;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 267-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 17 mai 1993, le Conseil a désigné dix (10) personnes comme membres actifs de cette Corporation;

ATTENDU que leur mandat prendra fin à 23 h 59 le 16 mai 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières nomme Francine Bourassa, Sulla Pelletier, Patricia Powers, Robert Aubin, Pierre Babin, Alain Gamelin, Daniel Gélinas, Roger "Phil" Goyette, Martin Leblanc, Jacques Lessard,

101-94 Désignation membres "Festival intern. l'art vocal de T.-

R.".



Serge Maltais, Richard Tremblay et Fernand Villeneuve comme membres actifs de la corporation "Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières".

Que ces nominations soient effectives à compter du 17 mai 1994.

ADOPTÉE

102-94
Désignation
membres Comité
consult.
d'urbanisme.

ATTENDU qu'aux termes des résolution 7-92 et 313-93 qu'il a respectivement adoptées les 15 janvier 1992 et 7 juin 1993, le Conseil a nommé les personnes devant siéger à titre de membres sur le Comité consultatif d'urbanisme créé par la Ville aux termes de son règlement 1131 (1989);

ATTENDU que le mandat de ces membres est de deux (2) ans et que celui de la plupart d'entre eux est expiré;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières nomme les personnes suivantes membres du Comité consultatif d'urbanisme:

- 1) membres ayant droit de vote:
 - MM. les conseillers Daniel Perreault, Roger Bellemare, André Noël et Michel legault;
 - Mme Liliane Pintal-Nobert, directrice d'école, domiciliée au 1670 du boulevard Hamelin à Trois-Rivières (Québec), G8Y 3G6;
 - M. Jean Poliquin, conseiller en placements, domicilié au 1690 de la rue Calixa-Lavallée à Trois-Rivières (Québec), G8Y 3G3;
 - M. Gilles Lacroix, retraité, domicilié au 1330 de la rue Jean-Baptiste-Delorme à Trois-Rivières (Québec), G8Y 6P3;
 - M. Denis Roy, consultant en communication graphique, domicilié au 1680 de la rue Champlain, app. 300, à Trois-Rivières (Québec), G9A 4S9;
- 2) membres sans droit de vote:
 - le directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau;
 - le chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau;
 - le chef de la division "permis et inspection" du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jean-Louis Goneau;
 - le chef-adjoint du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Roger Bruneau.

Que M. Roger Bruneau soit nommé secrétaire du Comité.

Livre des règlements FM · Formules Municipales Enr., Farnham (Quèbec) -no 6814R-MG



103-94
Mandat à "Consultants V.F.P.
inc." pour débit actuel rivière
Milette et influence réalisation
nouv. dével.
domiciliaires.

104-94
Mandat à "Pluritec ltée" plan
et devis mécanique et élect.
pour reconstr.
é c u r i e
hippodrome.

105-94
Part. membres
du Conseil à
une activité et
autor. dépenser
en
conséquence.

LUNDI LE 21 FÉVRIER 1994

Que le mandat de ces personnes prenne fin à 23 h 59 le 20 février 1996 ou auparavant, i.e. au moment de l'expiration de leur mandat de membres du Conseil, pour les quatre (4) conseillers ci-dessus identifiés.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une offre de services présentée le 4 février 1994 au directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, par la firme d'ingénieurs-conseils "Consultants V.F.P. inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils "Consultants V.F.P. inc." pour qu'elle vérifie le débit actuel de la rivière Milette et pour qu'elle évalue l'influence que pourrait avoir sur lui la réalisation de nouveaux développements domiciliaires sur le territoire qui constitue son bassin.

Qu'elle lui verse des honoraires maximum à cet effet de 8 000 \$ à être payés à même les fonds disponibles au règlement 1264 (1992).

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une offre de services présentée le 18 février 1994 au directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, par la firme d'ingénieurs-conseils "Pluritec Itée";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André de Repentigny

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils "Pluritec ltée" pour qu'elle prépare les plans et devis en mécanique et électricité en vue de la reconstruction de la grande écurie de l'hippodrome.

Qu'elle lui verse des honoraires maximum à cet effet de 7 500 \$ à être payés à même les fonds disponibles au poste 02-21-52-1-440 du budget 1994.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien La Barre

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:



Que la Ville de Trois-Rivières ratifie l'achat de huit (8) billets (29 \$ l'unité) ayant permis de participer au dîner organisé le 15 février 1994 par la Chambre de Commerce du district de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

106-94 des Liste comptes.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin APPUYÉ PAR: Roland Thibeault ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 12 février 1994	
A.G.C.M.Q.: Cotisation annuelle - Cour municipale	125,00 \$
Association des travaux publics d'Amérique: Inscription - colloque "La gestion des contrats" - Travaux publics	70,00
Association des évaluateurs municipaux du Québec:	
Inscription - cours sur notions de droit concernant la pratique de l'évaluation municipale - Évaluation	100,00
Extermination B.B. inc.: Services anti-pigeon - janvier et février 1994 - hôtel de ville	55,64
Béton Trois-Rivières: Béton - Travaux publics	199,35
Thomas Bellemare ltée: Location de niveleuse - Travaux publics	1 761,56
Centre d'autos et camions Binette inc.: Frais de remorquage - Sécurité publique	328,29
Mario Boisvert, avocat: Honoraires - appel d'un jugement de la Cour municipale - Contentieux	667,68
Boisvert, Pouliot & ass.:	007,00
Frais de huissiers	7,73
Jules Bourassa: Achat de pierre - Travaux publics Achat de sable abrasif - Travaux publics (Le chèque est de 26 057,18 \$ et comprend deux montants acceptés au Conseil du 7 février 1994, soit 13 172,00 \$ (transport de neige hiver 1993-1994 - paiement no 4) et 8 080,71 \$ (transport de neige hiver 1993- 1994 - paiement no 5)	1 079,20 3 725,27
Buro service enr.:	

Réparation de chaises - Sécurité publique

139,27



Chenoy's restaurant: Repas servi lors d'un incendie - Sécurité publique	57,78
Cooke & fils enr.: Changement de la combinaison du coffre- fort - stationnement Badeaux	42,85
Yvon Deshaies: Servitude pour égout pluvial - Greffe	1,00
Flageol photo enr.: Achat de planche contact - incendie de l'hippodrome - Sécurité publique	6,93
Rôtisserie Fusée T.R: Repas lors d'un incendie - Sécurité publique	142,46 \$
Gagnon, Sénéchal, Coulombe & ass.: Frais de huissiers	34,21
Francis Gobeil: Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 362,08 \$	181,04
Louise Goyette: Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 192,54 \$	96,27
Hebdo journal: Avis publics (journées d'enregistrement, assemblée publique, entrée en vigueur) avis divers (ateliers de loisirs, avis ruelles (2), carnaval de quartiers)	2 490,63
I.A.A.O.: Cotisation annuelle - Évaluation	142,70
ICG gaz propane inc.: Propane - Zamboni - Colisée	189,00
Joli-Coeur, Lacasse, Simard, Normand & ass.: Honoraires et déboursés - succession Louis- Georges Dupont	953,22
Francon Lafarge inc.: Asphalte - Travaux publics	1 369,81
Georges Langevin: Service d'une pépine lors de l'incendie aux écuries - Sécurité publique	149,07
Jean Laflamme & ass.: Frais de huissiers	35,10
Institut de police du Québec: Mise à jour des connaissances 1994 - Sécurité publique	181,43
Centre MicroMédica: Réparation d'écran - Travaux publics	22,26
Jules Milette inc.: Contenants - janvier 1994 - parc Adélard- Dugré, Autogare, Travaux publics, Colisée	



et Usine de filtration	0.010 50
et osme de intration	2 816,50
Mines Seleine: Sel - Travaux publics	2 059,48
Service ménager Nettoie-tout: Entretien ménager - janvier 1994 - Cour municipale et poste no 2 Entretien ménager - janvier 1994 - hôtel de ville, Édifice François- Nobert et stationnement Badeaux	443,87 2 875,00
Équipement bureau Nicolet enr.: Achat de pochettes Roméo suspendues, d'étiquettes et de feuilles blanches - Trésorerie	291,58
Le Nouvelliste: Avis (carnavals de quartiers et taxes municipales 1994 - 1 ^{er} versement)	1 096,11 \$
Jean-Yves Ouellet: Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 207,54 \$	103,77
Paquette & ass.: Frais de huissiers - Cour municipale	20,92
Pelletier, Pelletier & ass.: Frais de huissiers - Contentieux	6,68
Plante & Murphy, huissiers: Frais de huissiers - Cour municipale	28,96
Henri-Paul Proulx & ass.: Frais de huissiers - Cour municipale	11,04
Denis Ricard: Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 359,08 \$	179,54
Productions Specta inc.: Entretien - ajustement CSST - Bibliothèque Salaires et avantages sociaux - ajustement	358,60
CSST - Parc portuaire Impression de billets - Bibliothèque	493,50 8,80
Trudel & ass.: Frais de huissiers - Contentieux	12,81
Jean-Jacques Vézina: Surveillance et téléphone - poste Les Forges - janvier 1994 - Sécurité publique	62,00
Johanne Laroche: Servitude pour égout pluvial - Greffe	500,00
Ville de Montréal: Copie de la charte de la Ville de Montréal - Greffe	100,00
Wilson & Lafleur Itée: Fascicule "Évaluation municipale" - Évaluation	24,03
TATRET Research to The Law Your	

WMI Mauricie Bois-Francs:



Contenants - janvier 1994 - Travaux publics	204,89
LOISIRS	
Association des directeurs de loisirs municipaux 04:	
Cotisation 1994	25,00
Association de basket-ball de TR. inc.: Frais des marqueurs, chronométreurs et arbitres - janvier 1994	160,00
Association de hockey mineur de TR. inc.: Coût des arbitres et des marqueurs - janvier 1994	1 033,00
Club de patinage artistique TR. inc.: Travail effectué par Michel Deshaies -	400 00 4
démontage des estrades des juges	100,00\$
Communications Le Rocher inc.: Location de télépage et assurances - février, mars et avril 1994 - Colisée	131,65
Achats - restaurant Pavillon de la jeunesse	
Emballages Bettez inc. J. Champagne inc. Crémerie des Trois-Rivières Alexandre Gaudet Itée Boucherie Alex Lamy inc. Distribution Slush Puppie Lanaudière	911,67 1 074,20 1 264,89 1 760,18 127,36 196,39
LPM Supérieur inc. Distribution Mauricie-Drummond inc. Multi-marques inc. Breuvages Radnor Itée	900,61 284,05 395,42 80,00
Embouteillage TCC Itée Croustilles Yum Yum inc.	218,94 197,60
BIBLIOTHÈQUE	
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	351,01
Archambault musique: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes et jeunes	515,19
Le Colimaçon: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes	439,20
Achats de livres	
L'Exèdre librairie inc. La Bande dessinerie Librairie Poirier inc.	1 663,90 1 978,44 198,00
Société de généalogie de la Mauricie- Bois-Francs inc.	22,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JANVIER 1994



Arseneault, Jean-Yves: Animateur en loisirs - Loisirs	
267 km	74,76
Baril, Roger: Chef de service - matériel roulant - Travaux publics 135 km	37,80 \$
Chautana 1 I	σι,συ φ
Chartrand, Jacques: Animateur en loisirs - Loisirs 503 km	140,84
Chouinard, Réjean:	
Surveillant - Loisirs 474 km	132,72
Galarneau, Maurice:	
Technicien génie civil I - Services techniques 125 km	ues 35,00
Gervais, Jean-René:	
Concierge-messager - Greffe & archives 174 km - du 3 déc. 1993 au 14 janv. 1994	48,72
Hamelin, Rénald:	
Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections	
606 km	169,68
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Guy LeBlanc: Montréal - réunion	910 45
Montreal - Feumon	219,45
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Juliette Bourassa	110,63
Pierre Gélinas	1 599,85
Jean-Guy Gervais Jean-Guy Gervais	243,11
Fernand Lachance	134,17 163,11
Gilles Poulin	76,46
TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE	
5 FÉVRIER 1994	346 544,23
TOTAL	<u>389 812,06</u> \$
Pour la semaine se terminant le 19 février 19	<u> 994</u>

Desbiens Techni-service:

Travaux d'aqueduc - aéroport - paiement no 1 - retenue 10 % Construction D. Doyon inc.:

Rénovation et agrandissement - Centre Multi-plus - paiement no 4 - retenue 10 % 97 710,30 \$

144 723,76 \$



J.P. Doyon Itée: Branchements de services d'égout et d'aqueduc 1993 - paiement no 6 - retenue 10 %	18 725,22
Hydro-Québec: Service - coin Jules-Vachon et Parent - et installation de 3 luminaires - paiement no 1	589,79
Pagé construction inc.: Remise de retenue - élargissement rue du Fief	1 584,06
Simard Beaudry inc.: Pavage de rues 1993 (Marguerite- Bourgeois) - paiement no 3 - retenue 10 % Pavage de rues 1993 - paiement no 4 - retenue 10 % Resurfaçage 1993 - paiement no 2 - retenue 10 %	1 070,75 3 097,18 10 056,55
Traf-Park inc.: Système d'alarme pour distributrices à monnaie stationnement Badeaux - paiement no 3	953,37
Alcan: Achat de sulfate d'aluminium liquide - Usine de filtration	4 105,18
AQTE: Inscription - assises annuelles - Travaux publics	55,00
Claude Arbour inc.: Location de photocopieur - Approvi- sionnement	33,65
Association des Travaux publics d'Amérique: Cotisation 1994 - Travaux publics	81,75
Thomas Bellemare ltée: Location de machinerie - Travaux publics et Sécurité publique (incendie écuries)	3 053,52
Jules Bourassa: Transport de neige - hiver 1993-1994 - paiement no 6	10 676,87
Protection incendie CFS: Recharge d'extincteurs - Sécurité publique	65,33
Vidéo électronique C.G. inc.: Réparation four micro-ondes - Sécurité publique	124,94
Coopérative des ambulanciers de la Mauricie: Service d'ambulance - 1 employé (Sécurité publique)	103,50
André Cyrenne inc.: Déneigement zone 4 - paiement no 3 - retenue 10 %	95 530,76

Express magasine:



Abonnement à Envirotech - Travaux publics	81,50 \$
Cimentier Expan inc.: Remise de retenue - reconstruction de trottoirs et/ou bordures 1993	12 034,86
Sable des Forges inc.: Achat de sable - Travaux publics	3 342,76
Industries Fortier: Achat de regards - Travaux publics	1 060,84
La Bonne fourchette enr.: Repas - réunion groupe de travail de la sécurité publique	66,45
Raymond Gélinas et fils inc.: Recharge d'extincteur - Sécurité publique	16,70
Studio Gosselin: Développements de films - Sécurité publique	539,47
Grondin, Poudrier et Bernier: Honoraires - expropriation	34 980,70
Greffier de la Cour du Québec: Contestations - divers dossiers - Contentieux	135,00
Hebdo journal: Avis publics (entrée en vigueur et journée d'enregistrement)	823,97
IBM Canada ltée: Service d'entretien - unité de ruban magnétique - février 1994 - Informatique	320,93
ICG propane inc.: Propane - Zamboni - Colisée	296,52
IGA-Boniprix: Épicerie pour réceptions	52,18
Jacques Le Nettoyeur inc.: Nettoyage de 5 couvertures - Sécurité publique	27,82
Laviolette auto location inc.: Location de fourgonnette - du 15 au 29 décembre 1993 - Travaux publics	840,84
Georges Langevin: Achat de sable - Travaux publics	370,90
LDN protection service enr.: Système d'alarme - pavillon Ste- Marguerite - du 1 ^{er} mars 1994 au 28 février 1995	44,51
Outils mauriciens inc.: Aiguisage d'une lame de pompier - Sécurité publique	133,54
Placements Magide: Examens - 3 personnes - Ressources	



humaines	146,89
Déneigement Maska inc.: Déneigement zone 2 - paiement no 3 - retenue 10 %	129 066,38 \$
Électronique Matteau inc.: Réparation d'un "life guard" - Sécurité publique	126,86
Médiaction plus: Appels d'offres (enlèvement, transport et élimination des déchets de contenants, enlèvement, transport et élimination de matériaux secs)	642,05
MECA international inc.: Réparation et étalonnage d'un contrôleur Honeywell et d'un transmetteur de pression Dwyer - station Du Carmel	1 465,59
Ministre des Finances: Certificat d'enregistrement d'équipements pétroliers - Travaux publics	370,00
Jules Milette inc.: Contenants - janvier 1994 - Sécurité publique	129,30
Mines Seleine: Achat de sel - Travaux publics	23 256,11
MRC de Francheville: Quote-part de la Ville - 1 ^{er} versement de 2	39 490,07
Le Nouvelliste: Publicité (Clinique de ski de fond) - Information	270,63
Buffet Jeanne Paquin: Repas - réunion Conseil du 7 février 1994	344,47
Perco limitée: Location de plaque vibrante - Travaux publics	1 058,04
Photogénie: Agrandissement de photos - Sécurité publique	25,30
Entretien René Plourde enr.: Entretien ménager - janvier 1994 - Édifice des Travaux publics	1 259,50
Pratte-Morrissette inc.: Assurances des biens, chaudières - du 1 ^{er} janvier 1994 au 1 ^{er} janvier 1995	123 219,05
Publi design inc.: Publicité Loisirs (Clinique de ski de fond et soccer / baseball) et trois travaux graphiques (modifications / adaptation majeure pour 3 feuilles, annonce avis publi (neige dans la rue) et Année internationale de la famille) - Information	



Ascenseurs R.C.R. TR.: Vérification des ascenseurs - janvier 1994 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, Salle Thompson et Édifice François-	
Nobert	172,00
Métro-information de la Mauricie: Extraits de vidéos, frais de recherche et de messagerie - Information Extraits audios, frais de recherche et de messagerie - Contentieux	395,04 \$ 217,00
Communications Le Rocher inc.: Contrat d'entretien - systèmes de radio- communication - février 1994 - Arpentage, Services techniques, Loisirs, Travaux publics et Permis	1 034,63
Services ménagers Roy ltée: Entretien ménager - janvier 1994 - quartier général	1 732,63
Roi mauricien des habits: Réparation de pantalons - Sécurité publique	13,35
C. Savard inc.: Remise de retenue - assainissement des eaux	803,97
Sani mobile Trois-Rivières inc.: Nettoyage de conduite sanitaire - rues Hart et Laviolette - Travaux publics	888,17
Signalisation 3-D: Mise au point de chevalets et nettoyage - Information	416,02
Récupération Tersol inc.: Service de souffleuse - aéroport	556,40
Trudel & associés: Frais de huissiers - Contentieux	6,68
Usinage de l'Estrie enr.: Aiguisage de couteaux - Zamboni - Colisée	44,51
Ville de Québec: Achat de la charte de la Ville de Québec - Greffe	100,00
Vignoble de l'Orpailleur: Achat de vin pour réceptions	403,00
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - janvier 1994 - Travaux publics Enlèvement, transport et enfouissement des déchets - février 1994	204,88
Edmond Yergeau, notaire: Honoraires - vente par Les Artisans bénévoles de la paix en Mauricie	950,00

LOISIRS

Centre de promotion d'événements touristiques MGB inc.:



Subvention - attribution de prix "Challenge Kanada"	4 000,00
Fondation Claude Mongrain: Subvention	50,00
Fondation Les Forges inc.: Subvention annuelle pour le Festival de la poésie	12 000,00
Atelier des Vieilles Forges inc.: Entretien ménager - janvier 1994 - Pavillon de la jeunesse et Colisée, restaurant du Pavillon de la jeunesse et secteur sportif polyvalente Ste- Ursule	593,60 \$
BIBLIOTHÈQUE	
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	379,68
Achats de livres	
L'Exèdre librairie inc. Gale Research inc. Services documentaires Multimédia inc. Librairie Poirier inc. Productions Specta inc.:	143,06 42,12 2 366,58 653,62 42,00
Service de personnel et consommation - remise de prix soirée Création Jeunesse - Loisirs Tamec inc.	62,75 91,11
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Goulet, Martin: Technicien génie civil I - Travaux publics 13 sorties - janvier 1994	364,28
Lefebvre, Michel: Régisseur programmes communautaires -	
Loisirs 428 km - du 16 déc. 1993 au 10 fév. 1994	119,84
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Roger Bruneau: Dîner - rencontre "Groupe d'étude sur les corridors routiers"	11,25
Germain Déziel: Drummondville - comité provincial de normalisation des feux de circulation	132,08
Robert Girard: Drummondville - dîner réunion - formation programme Virage	12,00
Jean-Louis Goneau: Drummondville - réunion de coordination MAPAQ	51,20



Pierre Moreau:

Souper des autorités avec la Chambre de commerce et lunch avec un consultant

108,00

Denis Ricard:

Repas - rencontre SHQ programme Virage

63,90 \$

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Pierre Gélinas Jean Hélie

1 001,02 120,98

TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 12 FÉVRIER 1994

352 043,44

TOTAL

1 306 594,22 \$

GRAND TOTAL

<u>1 696 406,28</u> \$

Service de la trésorerie Le 18 février 1994

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'entente à intervenir entre la Ville et l'"Association des policiers-pompiers de la Ville de Trois-Rivières inc." concernant les mesures disciplinaires à être appliquées à l'endroit de M. Luc Leroux pour un geste dont il s'est rendu coupable le 24 février 1994 et le règlement à l'amiable du grief qu'il a logé à la suite d'une réprimande écrite dont il a été l'objet le 29 novembre 1993;

ATTENDU que ce projet d'entente demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet d'entente et qu'elle autorise le directeur du Service de la sécurité publique, M. Jean-Guy Gervais, et le directeur du Service des ressources humaines, M. Claude Gendron, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

108-94 Engagements envers le min. de l'Environnement du Québec concernant la rivière Milette.

ATTENDU que la firme d'ingénieurs-conseils "Vézina, Fortier et associés" a réalisé une étude sur l'aménagement de la rivière Milette (affaire 2-1269) et que celle-ci a été déposée aux conseils des Villes de Trois-Rivières et de Trois-Rivières-Ouest en décembre 1976;

Farnham (Québec) ER,

107-94 Entente

1'" Ass.

R. inc."

policiers-pompiers de la Ville de T.-

régler à l'amiable

grief logé suite à

réprim. écrite.

avec

des

pour



LUNDI LE 21 FÉVRIER 1994

ATTENDU que cette étude prévoyait que le bassin numéro TR-15 (territoire situé au nord-ouest de l'emprise de l'autoroute 40) devrait faire l'objet d'une étude supplémentaire sur les besoins de contrôle du drainage de surface lors de son développement;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 384-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 12 juillet 1993, le Conseil a demandé, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), au ministre de l'Environnement du Québec d'autoriser des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que le ministère de l'Environnement du Québec exige, avant d'autoriser ces travaux, que la Ville lui démontre les capacités de drainage de la rivière Milette;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage à l'égard du ministère de l'Environnement du Québec à:

- construire et parachever d'ici le 31 mai 1995:
 - un ouvrage de rétention à l'intérieur du terrain à être aménagé comme parc et qui est situé au nord-ouest de la rue Gilles-Lupien afin de retenir les eaux du bassin renfermé à l'intérieur du liséré rouge apparaissant sur le plan annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ou

- un autre type d'ouvrage permettant de retenir les eaux de ce bassin;
- ne pas paver les rues François-Marguerie et De Casson avant que l'un de ces ouvrages de rétention ne soit parachevé;
- dériver les eaux pluviales des lots 190-26 à 190-65, 191-97 à 191-127 et 192-148 à 192-160 vers l'ouvrage de rétention qui sera construit;
- lui soumettre, d'ici le 15 juin 1994, une étude globale sur la problématique du drainage du bassin nord de la rivière Milette et un échéancier de réalisation des travaux recommandés dans cette étude.

ADOPTEE	

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire (Sharre

Graffian

GP/gg

109-94 Procès a s s . consult. régul. 2 1994.

LUNDI LE 7 MARS 1994



À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le sept (7) mars mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ciaprès identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire : Madame la conseillère : Messieurs les conseillers :

Guy LeBlanc Chrystiane Thibodeau Émilien La Barre Daniel Perreault Roger Bellemare Pierre. A. Dupont André Noël Gamelin Alain Gilles Latour

Michel Legault André De Repentigny

109-94 Procès-verbaux ass. publ. consult. et séance régul. 21 février ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de la séance régulière tenues le 21 février 1994, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien La Barre

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites assemblée et séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

- a) Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à l'entretien du pont Duplessis.
 (Mme Chrystiane Thibodeau, le 5 juillet 1993.)
- b) Règlement 2001-Z-165 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre le stationnement en façade dans la cour avant de plus de 15,0 m à certaines conditions dans la zone 224-M. (M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)
- c) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone résidentielle 1138-1 à même une partie de la zone 1138.

 (M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)
- d) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.

 (M. André de Repentigny, le 18 octobre 1993.)

112

LUNDI LE 7 MARS 1994

- e) Règlement sur la circulation et le stationnement et abrogeant le règlement 186 et ses amendements.
 (M. Michel Legault, le 15 novembre 1993.)
- f) Règlement autorisant l'acquisition d'équipements informatiques et autres et décrétant un emprunt à cet effet.
 (M. Henri-Paul Jobin, le 18 novembre 1993.)
- g) Règlement autorisant le recouvrement de pavage de diverses rues, la reconstruction de divers trottoirs et la rénovation de ponceaux et fossés et décrétant un emprunt à cet effet.

 (M. Émilien La Barre, le 18 novembre 1993.)
- h) Règlement autorisant la réhabilitation et la relocalisation du système de dosage du fluorure à l'usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt à cet effet.

 (M. Pierre A. Dupont, le 20 décembre 1993.)
- Règlement sur la vente de biens usagés.
 (M. Daniel Perreault, le 17 janvier 1994.)
- Règlement sur les cafés-terrasses et remplaçant le règlement 962 (1991).
 (M. Daniel Perreault, le 21 février 1994.)
- k) Règlement modifiant le règlement 2000-C (1989) intitulé "Règlement concernant l'inspection des bâtiments et l'émission des différents permis et certificats de la ville de Trois-Rivières", de manière à abroger les dispositions relatives aux cafés-terrasses et à ajuster la tarification pour les constructions et usages temporaires.

 (M. Daniel Perreault, le 21 février 1994.)
- 1) Règlement modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement de manière à modifier les normes d'implantation dans la zone 336 (District Ste-Cécile).

 (M. Daniel Perreault, le 21 février 1994.)
- m) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à revoir les dispositions relatives à la transformation d'immeubles, aux services de garde, aux antennes, à la vente-débarras, aux aux terrains et usages dérogatoires, à l'entreposage d'automobiles et à l'implantation de clôtures, murets et haies.

 (M. André Noël, le 21 février 1994.)
- n) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Résidence bifamiliale ligne latérale 0" dans la zone 503 et à modifier les normes d'implantation dans cette zone (secteur St-Sacrement).

 (M. André Noël, le 21 février 1994.)
- o) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone 1255-2R et d'y régir les usages et les normes d'implantation.

 (M. Daniel Perreault, le 21 février 1994.)
- Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'agrandir la zone 103 à même une partie de la zone 105, de permettre l'entreposage extérieur de type "B" et de revoir les usages autorisés.
 (M. Michel Legault, le 21 février 1994.)
- q) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre, dans la zone 648-R, les services de garde en jardin d'enfants à certaines conditions.
 (M. André Noël, le 21 février 1994.)



- r) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à ajouter l'usage "Vente de pièces d'automobiles" dans la zone 125-R (Secteur St-Philippe). (M. Michel Legault, le 21 février 1994.)
- s) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à changer les marges de recul avant sur les rues transversales au boulevard des Forges dans la zone 922.

 (M. Michel Legault, le 21 février 1994.)
- Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de modifier les limites des zones 1105, 1107, 1108 et 1109, aux fins de modifier les usages autorisés et les normes d'implantation dans certaines de ces zones et aux fins de créer la nouvelle zone 1106-1. (District Jacques Cartier - Domaine du Boisé). (M. Michel Legault, le 21 février 1994.)
- u) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Résidence pour personnes âgées" dans la zone 925.
 (M. Michel Legault, le 21 février 1994.)
- v) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 619-M à même une partie de la zone 622-R et d'ajouter l'usage édition par photocopies. (M. André Noël, le 21 février 1994.)
- w) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à ajouter les usages de garderies d'enfants et de service de garde en halte-garderie. (Mme Chrystiane Thibodeau, le 21 février 1994.)
- x) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin d'agrandir la zone 131-I à même une partie de la zone 122-R.
 (M. Michel Legault, le 21 février 1994.)
- y) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin d'abroger, pour la zone 136-M, les dispositions relatives à la superficie des planchers et des espaces verts. (M. Michel Legault, le 21 février 1994.)
- Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de modifier les dimensions minimales des bâtiments principaux et aux fins d'augmenter l'indice d'occupation au sol dans la zone 336.
 (M. Daniel Perreault, le 21 février 1994.)
- aa) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'abroger les superficies maximum de planchers pour les commerces et les bureaux dans la zone 701-I et pour modifier les normes relatives aux espaces de chargement et de déchargement dans cette zone (zone industrielle No 1).

 (M. Michel Legault, le 21 février 1994.)
- bb) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 929-C à même une partie de la zone 930-R et de permettre une marge latérale "0".

(M. Michel Legault, le 21 février 1994.)



Avis de motion. Règl. modif. règl. 1074 (1988) afin revoir articles touchant taxation.

Avis de motion.
Règl. modif.
règl. 1202
(1991) afin
revoir articles
t o u c h a n t
taxation.

Avis de motion.
Règl. modif.
règl. 1203
(1991) afin
revoir articles
t o u c h a n t
taxation.

Avis de motion.
Règl. modif.
règl. 1204
(1991) afin
revoir articles
t o u c h a n t
taxation.

LUNDI LE 7 MARS 1994

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1074 (1988) prévoyant des travaux de construction des services municipaux incluant l'aqueduc, l'égout sanitaire, l'égout pluvial, le pavage, l'éclairage à canalisation souterraine, les trottoirs et les bordures pour desservir les rues du Boisé, de la Paix et la section de la rue Hector-Héroux située entre le boulevard Hamelin et la rue du Boisé et décrétant un emprunt de 1 182 000,00 \$ à cet effet afin de revoir les articles touchant la taxation.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 7 mars 1994.

(signé) Michel Legault

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1202 (1991) autorisant la construction des services municipaux de base sur la rue de la Paix et sur une partie des rues Hector-Héroux et du Boisé et décrétant un emprunt à cet effet de 525 000,00 \$ afin de revoir les articles touchant la taxation.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 7 mars 1994.

(signé) Michel Legault

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1203 (1991) autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie de la rue Hector-Héroux située entre sa partie existante et le boulevard Hamelin et décrétant un emprunt à cet effet de 640 000,00 \$ afin de revoir les articles touchant la taxation.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 7 mars 1994.

(signé) Michel Legault

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1204 (1991) autorisant la construction des services municipaux de base sur le prolongement de la rue Laurent-Paradis en direction de la place Gérard-Bourget et décrétant un emprunt à cet effet de 360 000,00 \$ afin de revoir les articles touchant la taxation.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 7 mars 1994.



(signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. autor. réalis. travaux Centre cult, et Salle J.-Antonio-Thompson еt achat scène mobile.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la réalisation de travaux au Centre culturel et à la Salle J.-Antonio-Thompson et l'achat d'une scène mobile et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 7 mars 1994.

(signé) Alain Gamelin

110-94 Compte rendu Comm. perm. 21 février 1994.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 21 février 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien La Barre

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 février 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1321 (1994) sur la circulation des véhicules lourds soit adopté.

ADOPTÉE

(Degent) Livre des règlements FM - Formules Municipales

111-94

Règl. 1321 (1994) sur circul. des

véhicules lourds.



112-94
Règl. 1335
(1994) sur
entretien et
salubrité des
immeubles.

LUNDI LE 7 MARS 1994

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 février 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1335 (1994) sur l'entretien et la salubrité des immeubles soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 17 janvier 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André de Repentigny

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1337 (1994) sur la garde d'animaux soit adopté.

M. Gilles Latour vote contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de vente préparé par Me André St-Arnaud, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

113-94 Règl. 1337 (1994) sur g a r d e d'animaux.

114-94
Vente à Marc
Damphousse
(178-270 Par.
T.-R.--lisière terrain
entre 950 et 960

rue des Ormes.)



Que la Ville de Trois-Rivières enlève le caractère de chemin piétonnier public au lot numéro cent soixante-dix-huit --- deux cent soixante-dix (178---270) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et qu'elle le vende, sans bâtiment, à Marc Damphousse.

Que cet immeuble soit vendu avec la garantie de franc et quitte.

Que cet immeuble soit vendu pour un prix de 2 000 \$ à être payé comptant lors de la signature de l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution.

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de vente, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la Société protectrice des animaux de la Mauricie;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de confier à cet organisme le mandat d'appliquer la partie du règlement 1337 (1994) sur la garde d'animaux touchant la vente de licences pour les chiens et de retenir ses services pour la capture et la mise en fourrière d'animaux morts, blessés ou errants;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André de Repentigny

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de protocole d'entente et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur général, M. Pierre Moreau, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'entente à intervenir entre la Ville et le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement et de financement en vertu desquelles la Ville

115-94
Conv. avec Soc.
prot. des animaux
Mauricie pour
application ptie
règl. 1337 (1994)
sur vente licences, capture et
mise fourrière
d'animaux morts,
blessés ou
errants.

116-94
Entente avec min.
Agric., des
Pêcheries et
l'Alim. du Québec sur applic. programme insp. des
aliments.



MODIFIEE PAR LA RESOLUTION No.469-94 DU. 18 suptember 1994.

117-94
Prot. d'entente avec "Tennis Mauricie Plus" sur cours tennis été 1994.

118-94
Prot. d'entente
S o c i é t é
canadienne
ports et al. sur
utilisation quai
1 0 p o u r
déverser neige

dans fleuve St-

Laurent.

LUNDI LE 7 MARS 1994

appliquera, sur son territoire, du 1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1996, les programmes d'inspection des aliments mis de l'avant par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet d'entente et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le greffier, Me Gilles Poulin, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville et "Tennis Mauricie Plus";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de confier à cette compagnie le mandat d'organiser et d'offrir à la population des cours de tennis au cours de l'été 1994:

IL EST PROPOSÉ PAR :

Ł

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de protocole d'entente et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, Jacques St-Laurent, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir avec la Société canadienne des ports et des entrepreneurs en déneigement;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles les dits entrepreneurs en déneigement pourront utiliser le quai no 10 du port de Trois-Rivières pour déverser de la neige dans le fleuve St-Laurent au cours de l'hiver 1993-1994;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Land to fall

100 1 1 1 1

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

 $\| e^{i x^{2}} \| e x \|_{L^{2}(\mathbb{R}^{n})} \leq \varepsilon \| e^{i x} \|_{L^{2}(\mathbb{R}^{n})}$

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de protocole d'entente dans lequel les entrepreneurs qui



y sont parties s'engageront à:

- n'effectuer le déversement de la neige qu'au cours des journées déterminées par la Ville;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour que les camions utilisés pour le déversement de la neige n'émettent pas de bruit dont l'intensité soit supérieure à celle du bruit ambiant dans le secteur;
- n'utiliser le site que pour déverser de la neige qui aura été ramassée sur le territoire de la ville.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le susdit projet de protocole d'entente et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de contrat de travail à intervenir avec Robert Lajoie;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de Robert Lajoie, du 7 mars 1994 au 3 mars 1995, à titre d'agent de projet au sein du Service de l'urbanisme et de l'aménagement (livraison du Programme de stimulation de la rénovation résidentielle).

Qu'elle lui verse une rémunération de 22 000 \$ payable en 52 versements hebdomadaires, consécutifs et égaux de 423,08 \$.

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de contrat de travail et qu'elle autorise le directeur du Service des ressources humaines, M. Claude Gendron, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

120-94 Adjudication contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

la proposition de la compagnie "Construction Vadel Itée", au montant de 11 200,00 \$, pour la fourniture et l'installation d'un mécanisme anti-chute sur chacune des six (6) tours d'éclairage du stade de baseball et qu'elle lui

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 66149-MG

119-94

Contrat

Robert

agent

travail

Lajoie,

projet

Service urbanisme

et aménagement.



adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 5-410-93-1100 et à même les revenus excédentaires de l'année 1994;

- la proposition de la compagnie "Récupération Tersol inc.", au montant de 189 320,23 \$ (du 1^{er} avril 1994 au 31 mars 1995), pour le nettoiement mécanique de 220 kilomètres de rues du 1^{er} avril 1994 au 31 mars 1996 et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-22-5-510 du budget;
- la proposition de la compagnie "Laboratoire de canalisations souterraines (L.C.S.) inc.", au montant de 168 741,68 \$, pour la réhabilitation (colmatage, alésage et nettoyage) de 2 800 mètres linéaires de conduites d'égout de 305 à 1830 millimètres de diamètre et l'inspection par caméra de 1 400 mètres linéaires de conduites d'égout de 255 à 610 millimètres de diamètre et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles aux règlements 1165 (1990), 1263 (1992), 1277 (1993) et 1293 (1993);
- la proposition de la compagnie "Atelier des Vieilles Forges inc.", au montant de 4 920,00 \$, pour l'entretien ménager du poste de police no 2 et de la Cour municipale du 1^{er} avril 1994 au 31 mars 1995 et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-12-37-2-440 du budget;
- la proposition de la compagnie "Atelier des Vieilles Forges inc.", au montant de 4 872,00 \$, pour l'entretien ménager du Colisée et du Pavillon de la jeunesse du 1^{er} avril 1994 au 31 mars 1995 et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-31-17-1-440 du budget.

ADOPTÉE

121-94
Nomination M.
Labonté
mécanicien
d'entretien.

ATTENDU qu'un poste de mécanicien d'entretien au sein du Service des travaux publics (usine de traitement d'eau) a été affiché du 23 décembre 1993 au 6 janvier 1994;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et le travail de sélection qui a été effectué;

IL EST PROPOSÉ PAR:

 $\frac{\alpha_0}{2^{n-1}} \frac{1}{3^{n-1}}$

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières:

- nomme Mario Labonté à un poste de mécanicien d'entretien au sein du Service des travaux publics (usine de traitement d'eau);
- porte son salaire horaire à 18,77 \$;
- l'assujettisse à une période de probation de 60 jours ouvrables conformément à l'article 11.08 de la convention collective qui lui est applicable.

ADOPTÉE



122-94
Permanence D.
Labarre et G.
Brouillette.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 632-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 6 décembre 1993, le Conseil a nommé MM. Daniel Labarre et Gilles Brouillette à des postes permanents à temps complet de programmeurs au sein du Service de l'informatique;

ATTENDU qu'ils ont alors été assujettis à une période de probation de trois (3) mois;

ATTENDU que, selon l'évaluation produite par leur supérieur immédiat, chacun d'eux répond aux exigences de ces postes;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Michel legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières confirme MM. Daniel labarre et Gilles Brouillette dans leurs postes de programmeurs au sein du Service de l'informatique.

ADOPTÉE

ATTENDU que la corporation "Maison Radisson inc." s'est adressée le 5 janvier 1994 à la Commission municipale du Québec pour être exemptée de toutes taxes foncières en vertu de l'article 204 paragraphe 10° de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 204.2 de cette Loi, la Commission doit consulter la Ville avant de se prononcer sur cette demande;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance des pièces produites par "Maison Radisson inc." au soutien de sa demande;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien La Barre

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières ne prenne pas position sur cette demande mais qu'elle s'en remette plutôt à la décision que prendra la Commission municipale du Québec dans ce dossier.

ADOPTÉE

124-94 Désignation H.-P. Jobin mair e suppléant. ATTENDU que l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) stipule que, tous les quatre (4) mois, le Conseil doit désigner un conseiller pour agir comme maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 8814R-MG

123-94

tion

Demande exemp-

foncières "Maison

Radisson inc."

taxes



125-94
Demande min.
Sécurité publ.
du Québec
continuer
reconnaître et
soutenir Conseil
régional
prévention
criminalité
Mauricie / BoisFrancs.

126-94
Demande min.
Agric., des
Pêcheries et
Alim. du Québec
pour maintenir
Bureau renseig.
agricoles à
S a i n t e Geneviève-deBatiscan.

LUNDI LE 7 MARS 1994

Que M. le conseiller Henri-Paul Jobin soit désigné maire suppléant de la Ville de Trois-Rivières jusqu'au 4 juillet 1994 inclusivement.

ADOPTÉE

ATTENDU que la criminalité et les problèmes qui en découlent affectent la qualité de vie des Trifluviens;

ATTENDU que la prévention constitue la voie privilégiée pour diminuer les risques de la criminalité;

CONSIDÉRANT que le Conseil régional de la prévention de la criminalité Mauricie / Bois-Francs peut aider la Ville à développer des mécanismes de concertation sur son territoire et la supporter dans la mise en place de projets pilotes en matière de prévention de la criminalité;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André de Repentigny

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministre de la Sécurité publique du Québec de continuer de reconnaître et de soutenir le Conseil régional de la prévention de la criminalité Mauricie / Bois-Francs.

ADOPTÉE

ATTENDU que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a indiqué qu'il avait l'intention de fusionner les Bureaux de renseignements agricoles situés dans les municipalités de Saint-Tite, de Saint-Louis-de-France et de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan joue un rôle important dans la région;

ATTENDU que de nombreux services publics y ont déjà pignon sur rue (école secondaire Le Tremplin, C.L.S.C. des Chenaux, Bureau de la publicité des droits, etc.);

ATTENDU que le Bureau de renseignements agricoles situé dans la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan est en opération depuis environ 35 ans;

ATTENDU que ce Bureau de renseignements agricoles constitue un atout important pour cette municipalité puisqu'il constitue un point de services pour ses citoyens et ceux des municipalités environnantes;

ATTENDU que le déménagement de ce Bureau de renseignements agricoles à Saint-Narcisse ou à Saint-Stanislas occasionnerait des frais d'interurbains pour les citoyens domiciliés dans les municipalités de Champlain et de Saint-Luc;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan veut conserver ce Bureau de renseignements agricoles sur son territoire;

CONSIDÉRANT les arguments à cet effet invoqués par cette municipalité dans la résolution 94-02-19 que son Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 22 février 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Yvon Picotte, de maintenir à Sainte-Geneviève-de-Batiscan le Bureau de renseignements agricoles qui y est actuellement situé.

ADOPTÉE

127-93 Versement subv. « SIDAC»

CENTRE VILLE pour organisation course canots le 6

mars 1994.

128-94

Part. membre Conseil activité et autor. dépenser en conséquence.

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse une subvention spéciale de 1 500,00 \$ à la «SIDAC» CENTRE VILLE pour l'aider à absorber les frais qu'elle a encourus lors de l'organisation de la course de canots qui s'est tenue le 6 mars 1994, le montant ciavant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-11-12-1-970 du budget.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR :

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières achète un (1) billet (50 \$) pour participer à un cocktail-bénéfice organisé le 9 mars 1994 par la Jeune Chambre de commerce du Coeur du Québec.

ADOPTÉE

129-94 Liste des chèques émis février 1994.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville de Trois-Rivières au cours du mois de février 1994 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 3 863 334,65 \$ \$;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6814R-I



130-94 Liste des comptes à payer.

LUNDI LE 7 MARS 1994

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 26 février 1994

ADT Canada inc.: Système d'alarme - du 1 ^{er} janvier au 31 mars 1994 - aéroport Avertisseur eau et air - du 1 ^{er} janvier au 31 mars 1994 - hôtel de ville Systèmes d'alarme - du 1 ^{er} mars au 31 mai 1994 - Centre Multi-plus, Pavillon	183,61 \$
Lambert et hôtel de ville Groupe Admari inc.:	260,41
Préposés aux stationnements - janvier 1994	3 446,56
APSAM: Formation - situations d'agressivité - Ressources humaines	2 596,89
APRHQ: Souper-conférence "Gérer les transitions" - Ressources humaines	32,00
Association des coordonnateurs municipaux du Québec:	
Cotisation 1994 - Urbanisme	50,00
Association québécoise du transport et des routes inc.: Cotisation 1994 - Travaux publics	70,00
Association des travaux publics	
d'Amérique: Inscription - colloque "La gestion des contrats" - Travaux publics	70,00
Maurice Bernier inc.:	
Peinture pour local des entraîneurs - Colisée	80,88
Thomas Bellemare Itée: Location de machinerie - Travaux publics	6 079,22
Bis remorquage enr.: Frais de remorquage - février 1994 - Cour municipale	133,50
Éditions Yvon Blais inc.: Abonnement à la revue "Droit de cité" 1994 - Greffe	121,34
Jean Bolduc: Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 70 \$	35,00
- 30 0 40 το φ	JO, 00



Stéphane Brisson: Remboursement partiel - conditionnement physique	37,50
Canadien pacifique ltée: Proportion des dépenses encourues pour l'entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - janvier 1994	2 218,00
Cegep de Shawinigan: Formation des gestionnaires - Ressources humaines Préparation et formation des gestionnaires - septembre, novembre et décembre 1993 - Ressources humaines	6 065,63 \$
Vidéo électronique C.G. inc.: Réparation de caméras, d'appareils dictaphone, de moniteur section vidéo et de 4 caméras - Sécurité publique	1 431,05
Chenoy's restaurant: Repas servis lors d'incendies les 27 janvier et 13 février 1994 - Sécurité publique	355,93
Conseil en gestion et développement des ressources humaines: Réalisation du diagnostic organisationnel	2 003,09
CSST: Abonnement au "Recueil des politiques en matière de réadaptation et indemnisation" - Ressources humaines	57,78
Germain Déziel: Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 265 \$	132,50
J.B. Deschamps inc.: Impression des obligations - émission du 22 février 1994	9 467,00
Caisses enregistreuses Dijitec: Location de photocopieurs - février 1994	3 659,54
Benoît Dubé: Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 70 \$	35,00
FABB: Cours de WordPerfect 5.1 et Windows - Ressources humaines	1 840,00
Reynald Flageol: Frais de huissier - Cour municipale	41,08
Flageol photo enr.: Photos bibliothèque - Information	32,66
La Bonne Fourchette enr.: Lunch - comité de gestion	77,13
Rôtisserie Fusée: Repas lors d'un incendie - Sécurité publique	43,20

126 MARIES DU GREFFIN

LUNDI LE 7 MARS 1994

Jean-Paul Gaumond et ass.: Frais de huissiers - Cour municipale Gagnon, Sénéchal, Coulombe & ass.: Frais de huissiers - Cour municipale Carole Genest: Travail de dactylographie - liste des établissements par catégorie - Permis Raymond, Gélinas & fils inc.: Inspection des extincteurs automatiques - diverses bâtisses - Travaux publics Fernand Gendron: Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 353,32 \$ 176,66 Godin, Lacoursière et ass.: Honoraires - cause Maurice Fortin inc Contentieux Francis Gobeil: Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 362,08 \$ 181,04 Hebdo journal: Avis publics - demande de permis de démolition, journée d'enregistrement et entrée en vigueur) Vitrerie Lalonde Jacob: Remplacement d'une vitre - entrée principale du quartier général - Sécurité publique Laverdure: Buanderie - décembre 1993 et janvier 1994 - Greffe, Permis et Inspections, magasin, parcs et bâtisses, mécanique, aéroport, Imprimerie Georges Langevin: Service d'une pépine - incendie des écuries - Sécurité publique Richard Lévesque: Remboursement de frais de scolarité - 100 % i Paradis, Bradley & ass.: Frais de huissiers - Cour municipale Massicotte hydraulique pneumatique: Compresseur pour station du Fief - Travaux publics Institut de police du Québec: Frais d'inscriptions - enquête criminelle et évaluation du personnel - Sécurité publique 13,00	Francine P. Gaumond: Frais de huissier - Cour municipale	97,70
Carole Genest: Travail de dactylographie - liste des établissements par catégorie - Permis Raymond, Gélinas & fils inc.: Inspection des extincteurs automatiques - diverses bâtisses - Travaux publics Fernand Gendron: Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 353,32 \$ 176,66 Godin, Lacoursière et ass.: Honoraires - cause Maurice Fortin inc Contentieux 1 808,30 Francis Gobeil: Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 362,08 \$ 181,04 Hebdo journal: Avis publics - demande de permis de démolition, journée d'enregistrement et entrée en vigueur) 482,57 Vitrerie Lalonde Jacob: Remplacement d'une vitre - entrée principale du quartier général - Sécurité publique 111,88 Laverdure: Buanderie - décembre 1993 et janvier 1994 - Greffe, Permis et Inspections, magasin, parcs et bâtisses, mécanique, aéroport, Imprimerie 646,13 Georges Langevin: Service d'une pépine - incendie des écuries - Sécurité publique 143,55 Richard Lévesque: Remboursement de frais de scolarité - 100 % i 207,54 Paradis, Bradley & ass.: Frais de huissiers - Cour municipale 59,09 Massicotte hydraulique pneumatique: Compresseur pour station du Fief - Travaux publics 120,41 Institut de police du Québec: Frais d'inscriptions - enquête criminelle et évaluation du personnel - Sécurité		15,46
Travail de dactylographie - liste des établissements par catégorie - Permis 150,00 Raymond, Gélinas & fils inc.: Inspection des extincteurs automatiques - diverses bâtisses - Travaux publics 1935,73 \$ Fernand Gendron: Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 353,32 \$ 176,66 Godin, Lacoursière et ass.: Honoraires - cause Maurice Fortin inc Contentieux 1808,30 Francis Gobeil: Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 362,08 \$ 181,04 Hebdo journal: Avis publics - demande de permis de démolition, journée d'enregistrement et entrée en vigueur) 482,57 Vitrerie Lalonde Jacob: Remplacement d'une vitre - entrée principale du quartier général - Sécurité publique 111,88 Laverdure: Buanderie - décembre 1993 et janvier 1994 - Greffe, Permis et Inspections, magasin, parcs et bâtisses, mécanique, aéroport, Imprimerie 646,13 Georges Langevin: Service d'une pépine - incendie des écuries - Sécurité publique 143,55 Richard Lévesque: Remboursement de frais de scolarité - 100 % 1 207,54 Paradis, Bradley & ass.: Frais de huissiers - Cour municipale 59,09 Massicotte hydraulique pneumatique: Compresseur pour station du Fief - Travaux publics 120,41 Institut de police du Québec: Frais d'inscriptions - enquête criminelle et évaluation du personnel - Sécurité		54,31
Inspection des extincteurs automatiques - diverses bâtisses - Travaux publics Fernand Gendron: Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 353,32 \$ 176,66 Godin, Lacoursière et ass.: Honoraires - cause Maurice Fortin inc Contentieux 1 808,30 Francis Gobeil: Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 362,08 \$ 181,04 Hebdo journal: Avis publics - demande de permis de démolition, journée d'enregistrement et entrée en vigueur) 482,57 Vitrerie Lalonde Jacob: Remplacement d'une vitre - entrée principale du quartier général - Sécurité publique 111,88 Laverdure: Buanderie - décembre 1993 et janvier 1994 - Greffe, Permis et Inspections, magasin, parcs et bâtisses, mécanique, aéroport, Imprimerie 646,13 Georges Langevin: Service d'une pépine - incendie des écuries - Sécurité publique 143,55 Richard Lévesque: Remboursement de frais de scolarité - 100 % 1 207,54 Paradis, Bradley & ass.: Frais de huissiers - Cour municipale 59,09 Massicotte hydraulique pneumatique: Compresseur pour station du Fief - Travaux publics 120,41 Institut de police du Québec: Frais d'inscriptions - enquête criminelle et évaluation du personnel - Sécurité	Travail de dactylographie - liste des	150,00
Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 353,32 \$ 176,66 Godin, Lacoursière et ass.: Honoraires - cause Maurice Fortin inc Contentieux 1 808,30 Francis Gobeil: Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 362,08 \$ 181,04 Hebdo journal: Avis publics - demande de permis de démolition, journée d'enregistrement et entrée en vigueur) 482,57 Vitrerie Lalonde Jacob: Remplacement d'une vitre - entrée principale du quartier général - Sécurité publique 111,88 Laverdure: Buanderie - décembre 1993 et janvier 1994 - Greffe, Permis et Inspections, magasin, parcs et bâtisses, mécanique, aéroport, Imprimerie 646,13 Georges Langevin: Service d'une pépine - incendie des écuries - Sécurité publique 143,55 Richard Lévesque: Remboursement de frais de scolarité - 100 % 207,54 Paradis, Bradley & ass.: Frais de huissiers - Cour municipale 59,09 Massicotte hydraulique pneumatique: Compresseur pour station du Fief - Travaux publics 120,41 Institut de police du Québec: Frais d'inscriptions - enquête criminelle et évaluation du personnel - Sécurité	Inspection des extincteurs automatiques -	1 935,73 \$
Honoraires - cause Maurice Fortin inc Contentieux 1 808,30 Francis Gobeil: Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 362,08 \$ 181,04 Hebdo journal: Avis publics - demande de permis de démolition, journée d'enregistrement et entrée en vigueur) 482,57 Vitrerie Lalonde Jacob: Remplacement d'une vitre - entrée principale du quartier général - Sécurité publique 111,88 Laverdure: Buanderie - décembre 1993 et janvier 1994 - Greffe, Permis et Inspections, magasin, parcs et bâtisses, mécanique, aéroport, Imprimerie 646,13 Georges Langevin: Service d'une pépine - incendie des écuries - Sécurité publique 143,55 Richard Lévesque: Remboursement de frais de scolarité - 100 % 207,54 Paradis, Bradley & ass.: Frais de huissiers - Cour municipale 59,09 Massicotte hydraulique pneumatique: Compresseur pour station du Fief - Travaux publics 120,41 Institut de police du Québec: Frais d'inscriptions - enquête criminelle et évaluation du personnel - Sécurité	Remboursement de frais de scolarité -	176,66
Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 362,08 \$ Hebdo journal: Avis publics - demande de permis de démolition, journée d'enregistrement et entrée en vigueur) Vitrerie Lalonde Jacob: Remplacement d'une vitre - entrée principale du quartier général - Sécurité publique Laverdure: Buanderie - décembre 1993 et janvier 1994 - Greffe, Permis et Inspections, magasin, parcs et bâtisses, mécanique, aéroport, Imprimerie Georges Langevin: Service d'une pépine - incendie des écuries - Sécurité publique Richard Lévesque: Remboursement de frais de scolarité - 100 % Paradis, Bradley & ass.: Frais de huissiers - Cour municipale Massicotte hydraulique pneumatique: Compresseur pour station du Fief - Travaux publics 181,04 181,04 182,57 111,88	Honoraires - cause Maurice Fortin inc	1 808,30
Avis publics - demande de permis de démolition, journée d'enregistrement et entrée en vigueur) Vitrerie Lalonde Jacob: Remplacement d'une vitre - entrée principale du quartier général - Sécurité publique Laverdure: Buanderie - décembre 1993 et janvier 1994 - Greffe, Permis et Inspections, magasin, parcs et bâtisses, mécanique, aéroport, Imprimerie Georges Langevin: Service d'une pépine - incendie des écuries - Sécurité publique Remboursement de frais de scolarité - 100 % Richard Lévesque: Remboursement de frais de scolarité - 207,54 Paradis, Bradley & ass.: Frais de huissiers - Cour municipale Massicotte hydraulique pneumatique: Compresseur pour station du Fief - Travaux publics Institut de police du Québec: Frais d'inscriptions - enquête criminelle et évaluation du personnel - Sécurité	Remboursement de frais de scolarité -	181,04
Remplacement d'une vitre - entrée principale du quartier général - Sécurité publique 111,88 Laverdure: Buanderie - décembre 1993 et janvier 1994 - Greffe, Permis et Inspections, magasin, parcs et bâtisses, mécanique, aéroport, Imprimerie 646,13 Georges Langevin: Service d'une pépine - incendie des écuries - Sécurité publique 143,55 Richard Lévesque: Remboursement de frais de scolarité - 100 % 207,54 Paradis, Bradley & ass.: Frais de huissiers - Cour municipale 59,09 Massicotte hydraulique pneumatique: Compresseur pour station du Fief - Travaux publics 120,41 Institut de police du Québec: Frais d'inscriptions - enquête criminelle et évaluation du personnel - Sécurité	Avis publics - demande de permis de démo- lition, journée d'enregistrement et entrée	482,57
Buanderie - décembre 1993 et janvier 1994 - Greffe, Permis et Inspections, magasin, parcs et bâtisses, mécanique, aéroport, Imprimerie 646,13 Georges Langevin: Service d'une pépine - incendie des écuries - Sécurité publique 143,55 Richard Lévesque: Remboursement de frais de scolarité - 100 % 207,54 Paradis, Bradley & ass.: Frais de huissiers - Cour municipale 59,09 Massicotte hydraulique pneumatique: Compresseur pour station du Fief - Travaux publics 120,41 Institut de police du Québec: Frais d'inscriptions - enquête criminelle et évaluation du personnel - Sécurité	Remplacement d'une vitre - entrée princi- pale du quartier général - Sécurité	111,88
Georges Langevin: Service d'une pépine - incendie des écuries - Sécurité publique Richard Lévesque: Remboursement de frais de scolarité - 100 % Paradis, Bradley & ass.: Frais de huissiers - Cour municipale Massicotte hydraulique pneumatique: Compresseur pour station du Fief - Travaux publics 120,41 Institut de police du Québec: Frais d'inscriptions - enquête criminelle et évaluation du personnel - Sécurité	Buanderie - décembre 1993 et janvier 1994 - Greffe, Permis et Inspections, magasin, parcs et bâtisses, mécanique, aéroport,	
Service d'une pépine - incendie des écuries - Sécurité publique 143,55 Richard Lévesque: Remboursement de frais de scolarité - 100 % 207,54 Paradis, Bradley & ass.: Frais de huissiers - Cour municipale 59,09 Massicotte hydraulique pneumatique: Compresseur pour station du Fief - Travaux publics 120,41 Institut de police du Québec: Frais d'inscriptions - enquête criminelle et évaluation du personnel - Sécurité		646,13
Remboursement de frais de scolarité - 100 % 207,54 Paradis, Bradley & ass.: Frais de huissiers - Cour municipale 59,09 Massicotte hydraulique pneumatique: Compresseur pour station du Fief - Travaux publics 120,41 Institut de police du Québec: Frais d'inscriptions - enquête criminelle et évaluation du personnel - Sécurité	Service d'une pépine - incendie des écuries - Sécurité publique	143,55
Frais de huissiers - Cour municipale 59,09 Massicotte hydraulique pneumatique: Compresseur pour station du Fief - Travaux publics 120,41 Institut de police du Québec: Frais d'inscriptions - enquête criminelle et évaluation du personnel - Sécurité	Remboursement de frais de scolarité -	207,54
Compresseur pour station du Fief - Travaux publics 120,41 Institut de police du Québec: Frais d'inscriptions - enquête criminelle et évaluation du personnel - Sécurité		59,09
Frais d'inscriptions - enquête criminelle et évaluation du personnel - Sécurité	Compresseur pour station du Fief -	120,41
	Frais d'inscriptions - enquête criminelle et évaluation du personnel - Sécurité	33,00

Centre loisir Multi-plus:



Publicité - agrandissement - Information Musicfest-Québec:	150,00
Musicfest-Québec:	
Publicité - Information	150,00
Restaurant Normandin inc.: Repas des détenus - 12 janvier au 12 février 1994 - Sécurité publique	218,26
Le Nouvelliste: Appels d'offres (nettoyage mécanique des rues, tours du stade de baseball mécanismes anti-chutes et réhabilitation conduites d'égout inspection télévisée 1994)	751,14
Paquette & ass.: Frais de huissiers - Cour municipale Perco limitée: Location de perceuse et pompe à eau	115,72
	205,32 \$
American Planning Association: Cotisation, abonnement aux "A.P.A. Journal" et "Zoning news" - Urbanisme	242,00
Guy Plamondon: Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 187,54 \$	96,27
Receveur général du Canada: Renouvellement de licence radio-téléphone - Travaux publics	610,00
Communications Le Rocher: Réparation du système de surveillance - hôtel de ville Réparation du système d'alarme - Travaux publics	975,84 613,23
Sani mobile Trois-Rivières inc.: Récupération d'huile - Travaux publics	1 073,85
Safety Supply Canada Ltd: Réparation d'équipements - Sécurité publique	115,54
SRPQ: Cotisation 1994 - Sécurité publique	25,00
Récupération Tersol inc.: Épandage de calcium zone 7 et travail spécial zone 3 - Travaux publics	1 516,70
 M. Thompson & fils Itée: Installation store horizontal - bureau chargés de relève - Sécurité publique 	55,47
Trois-Rivières location inc.: Location de plaque vibrante - Travaux publics	309,13
Traf-Park inc.: Réparation de Digiparc - autogare	30,61
Trudel & associés: Frais de huissiers - Cour municipale	3 285,80



LOISIRS

Renelle Desaulniers: Remboursement parc-école	44,51
André Gélinas: Droit de reproduction et de diffusion - Audio-guide - exposition "Meubles sculpturaux"	100,00
Houle photographes enr.: Séance de photographies pour "Le Trifluvien" table des présidents de quartiers Photos - incendie des écuries Photos - surveillance de quartiers	20,75 142,72 26,43
Centre Landry: ————————————————————————————————————	9 500,00
Luc Lacharité: Enregistrement Audio-guide - exposition "Meubles sculpturaux"	120,00
Productions Specta inc.: Photocopies 1993 - Parc portuaire Service d'entretien, surveillance, services professionnels généraux, animation	32,29
et photocopies - janvier 1994 - Bibliothèque	4 224,13
Achats - restaurant Pavillon de la jeunesse	
Emballages Bettez inc. J. Champagne inc. Crémerie des Trois-Rivières Alexandre Gaudet Itée Distribution Slush Puppie Brasserie Labatt Itée LPM Supérieur inc. Multi-marques inc. Croustilles Yum Yum inc.	122,21 327,00 260,52 545,65 121,66 372,93 380,63 15,26 118,43
BIBLIOTHÈQUE	
Odette Pelletier: Fonds de change suite à un vol et remboursement de petite-caisse	457,04
APTDQ - comité du congrès 1994: Publicité	55,64
Le Colimaçon: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes	424,47
Techni-contact Canada: Achat de boîtiers - audio a	55,53
Distribution Domino: Achat disques compacts - audio adultes	104,17
Publi design inc.: Dépliant et signet	181,43
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	545,01



STOP: Achat de la revue STOP	10.25
Tabagie Champoux inc.:	10,35
Achat de journaux - octobre 1993 à janvier 1994 inclusivement	633,49 \$
Trend Music Group: Achat de disques compacts - audio adultes	467,86
Achats de livres	
DPLU (Diffusion et promotion du livre universel) L'Exèdre librairie inc. La Bande dessinerie Services documentaires Multimédia inc. Librairie Poirier inc.	424,58 \$ 56,54 49,50 21,65 565,60
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Boisvert, Henri-Paul: Technicien génie civil I - équipement & opérations - Loisirs 516 km - janvier 1994	144,48
Boucher, Réjean: Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics 681 km - janvier 1994	190,68
Carbonneau, André: Commis - Travaux publics 12 sorties - du 3 déc. 1993 au 17 fév. 1994	36,00
Jacob, Luc: Programmeur - Informatique 12 sorties - du 11 janvier au 22 février 1994	4 36,00
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Jean Hélie: Beauport - signature des obligations - émission du 22 février 1994	75,60
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Juliette Bourassa Pierre Gélinas Jean-Guy Gervais Fernand Lachance Rachel Veilleux	123,59 1 177,20 355,54 228,80 212,96
TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 19 FÉVRIER 1994	368 385,02 \$
TOTAL	459 127,16 \$

Pour la semaine se terminant le 5 mars 1994



Alpha inc.: - Éclairage bibliothèque - Paiement no. 1 9 012,61
Association des Informaticiens du Québec inc.: - Formation sur "La gestion des systèmes d'information" - Informatique 40,00 \$
Serge Arvisais: - Sténographie - Cour municipale 67,88
Construction Yvon Boisvert inc.: - Déneigement zone no. 5 - Paiement no. 4 (retenue de 10%) 106 163,41
Ganterie Auclair inc.: - Gants - Sécurité publique 586,58
Bis Remorquage enr.: - Remorquage février 1994 289,25
Éditions Yvon Blais inc.: - Abonnement 1994 au bulletin de droit municipal - Greffe & Archives 144,45
Jules Bourassa: - Transport de neige (8 au 18 février 94) 8 849,43
Commission Scolaire de Trois-Rivières: - Entretien parcs-écoles - janvier 1994 2 498,84
Entraide des diabétiques de Trois-Rivières inc.: - Subvention 1994 50,00
R. Dubuc inc.: - Installation réseau éclairage pour: développement rues Thibeault, Juneau et Balcer . Parc Industriel no. 2 (retenue 1052 890,88
La Bonne Fourchette enr.: - Réunion du Conseil 94-02-18 - Réunion groupe de travail sur travaux publics 130,68
Floriculture Gauthier inc.: - Fleurs familles Thibeault et Aubry 80,89
I.C.G. Gaz Propane: - Gaz propane - Zamboni 258,06
L.D.N. Protection Service: - Trouble système alarme Pont Duplessis 38,95
Accessoires d'auto Leblanc Ltée: - Quatre (4) chauffe-moteurs - Aéroport 57,03
Maison du Papier: - Papier et enveloppes - Imprimerie 751,30
Centre Informatique Micromédica inc.: - Réparation PC et achat d'un câble- adapteur pour clavier 255,50
Mines Seleine: - Achat de sel 37 472,97

Muniressources Consultants:
- Traitement des dossiers pour programmes



"Parcs, Pril et Pad" 9 538,92
News 3X/400: - Programme transfert DBase 34,21
Syvie Nérin: - Remboursement 50% cours micro-ordinateur 55,00
Nedco (Division Westburne): - Deux (2) séchoirs à main - Travaux publics 670,25
Le Nouvelliste: - Baseball - soccer # 1 et 2 999,06
Buffet Jeanne Paquin: - Réunion Conseil 94-02-21 265,91
Dr Maurice Poulin: - Honoraires professionnels, fév. 94 1 260,00
Récupération Tersol inc.: - Déneigement zone no. 3 - Paiement no. 4 (retenue de 10%) 71 574,23
Récupération Tersol inc.: - Déneigement zone no. 7 - Paiement no. 4 106 445,71
Sotar Inc.: - Élaboration d'une règlementation particulière pour préservation du patrimoine architectural des premiers quartiers 3 000,00
Productions Specta inc.: - Vin pour lancement: Imelda Paradis 45,23
Trudel & Associés: - Frais de huissiers 48,52
Usinage de L'Estrie enr.: - Aiguisage de couteaux - Zamboni 44,51
Consultants V.F.P. inc.: - Honoraires professionnels pour étude relocalisation "Béton Trois-Rivières inc." 4 800,00
FRAIS DE DÉPLACEMENT
Jean Hélie: - Cours de formation Dun & Bradstreet "Comment gérer une multitude de priorités" (Jean Hélie et Claude Dionne) 112,60
Me Guy Leblanc - Repas et essence 178,89
LOISIRS
Subvention annuelle Age d'Or
Age d'Or St-Jean-de-Brébeuf288,00Age d'Or St-Philippe354,00Age d'or Notre-Dame-des-Sept-Allégresses192,00Age d'Or St-Laurent552,00Age d'Or St-Pie-X253,50Age d'Or St-François-D'Assise190,50

132

LUNDI LE 7 MARS 1994

Age d'Or Ste-Thérèse Age d'Or St-Michel-des-Forges Age d'Or Ste-Cécile Age d'Or St-Sacrment Age d'Or Immaculée-Conception Age d'Or Ste-Marguerite Age d'Or St-Jean-Baptiste-de-la-Salle	400,50 289,50 196,50 333,00 310,50 522,00 406,50
Association Basket-Ball Trois-Rivières Inc Frais marqueurs, chronométreurs, arbitres Du 1er au 28 février 1994	160,00
Association récréative Normandville - Programme des ateliers de loisirs	450,00
Association des retraités municipaux - Subvention annuelle	800,00
Avenue Jeunesse Trois-Rivières Métropolitain - Subvention annuelle	4 500,00
English Senior Citizens's - Subvention annuelle	79,50
Regroupement Québécois du loisir municipal - Journée d'inscription - Jacques Chartrand	64,20
Loisirs St-Jean-de-Brébeuf - Programme des ateliers de loisirs	450,00
Loisirs Ste-Thérèse - Programme des ateliers de loisirs	75,00
BIBLIOTHÈQUE	e\$
Archambault Musique - Achat disques adultes Trend Music Group - Achat disques adultes	251,86 284,39
Achats de livres	
Librairie C. Morin & Fils Reliure Bois-Francs Inc.	8,88 424,07
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Bergeron, René: Inspecteur en bâtiments - Permis et inspections -	
- 26 sorties - 893 Km, fév. 94	250,04
Chouinard Réjean: Surveillant - Service des loisirs - 19 sorties, 316 Km, fév. 94	88,48
Colas Gilles: Chef de services de gestion des programmes Travaux publics - 15 sorties, 324 Km, fév.	94 90,72
Daviau, André Chef technicien - Travaux publics - 8 sorties, 207 Km, fév. 94	57,96
Galarneau, Maurice: Technicien génie civil I - Travaux publics	



- 21 sorties, 528 Km, fév. 94	147,84	
Goudreau, Jacques: Chef de service - Urbanisme - Rencontre à Longueuil - Informatisation	81,20	
Goulet Martin: Technicien génie civil 1 - Travaux publics - 7 sorties, 830 Km, fév. 94	232,40	
Hamelin, Renald: Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections - 20 sorties, 698 Km, fév. 94	195,44	
Laberge André: Inspecteur en bâtiments 11 - Permis et inspections - 29 sorties, 1186 Km, fév. 9	4 332,08	
L'Heureux Daniel: Technicien en évaluation 1 - Évaluation - 3 sorties, 370 Km, fév. 94	112,60	
Lelièvre Denis: Régisseur aménagement Parcs et bâtisses - Loisirs - 12 sorties, 258 Km, fév. 94	72,24	
Massicotte, Jean-Maurice: Inspecteur - hyg. & env Permis et Inspections - 13 sorties, 325 Km, fév. 94	91,00	
Roy, Ginette: Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections - 32 sorties - fév. 94	96,00	
Turcotte Jean-François: Concierge-messager - Greffe & Archives - 4 sorties, 162 Km	45,36	
Verville, André: Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections - 18 sorties, fév. 94	54,00	
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES		
Pierre Gélinas France Lacroix Gilles Poulin	1 583,61 530,46 223,71	
TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 26 février 1994	355 416,37	
TOTAL	790 249,66 \$,

Service de la trésorerie Le 4 mars 1994

GRAND TOTAL

ADOPTÉE

1 249 376,82 \$



Avis de motion. Règl. modif. règl. 1267 (1992) afin fixer à 2 le quorum aux réunions du Comité démol.

131-94
Nomin. F.
Lacroix
"greffière par
intérim" de la
Courmun.

LUNDI LE 7 MARS 1994

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1267 (1992) sur la démolition d'immeubles afin de fixer à deux (2) le nombre de membres constituant le quorum du Comité de démolition.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 7 mars 1994.

(signé) André Noël

ATTENDU que le greffier de la Cour municipale, M. Jacques Blais, est absent de son travail pour des raisons de santé;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Roger Bellemare

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières nomme Mme France Lacroix "greffière par intérim" de sa Cour municipale et qu'elle l'autorise à remplir les fonctions prévues à l'article 62 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72.01) et, notamment, à exécuter les tâches suivantes:

- préparer, avec l'agent de liaison, les dossiers à être soumis à la Cour;
- signer les procédures légales ou judiciaires;
- renseigner les personnes référées à la Cour municipale;
- agir en tant que greffière lors des séances de la Cour.

Que cette nomination prenne fin dès le retour au travail de M. Jacques Blais.

ADOPTÉE

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer un sous-groupe distinct portant le numéro 44 et le titre "Infrastructures reliées à l'élimination et au traitement des eaux usées et à la gestion des déchets" et comprenant les usages appartenant aux classes d'usage:

(484) égout, infrastructure;

(485) dépotoirs et installations inhérentes aux ordures, sauf (4851) incinérateurs;

- (489) autres services publics, infrastructure;
- (499) autres communications et services publics, infrastructure,

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989)afin créer sousgroupe distinct n o 4 4 "Infrastr. reliées à élimin. et trait. eaux usées et gestion déchets".



tels qu'énumérés à la codification numérique du Manuel d'évaluation foncière. Ces usages et classes d'usage étaient jusque-là compris dans le sous-groupe 43 dudit règlement.

Suite à cette modification, le sous-groupe 43 intitulé «Infrastructures de communication et de services publics" ne comprendra plus que les usages appartenant aux classes d'usages:

- (471) communication, centres et réseaux téléphoniques;
- (472) communication, centres et réseaux télégraphiques;
- (473) communication, diffusion radiophonique;
- (474) communication, centres et réseaux de télévision;
- (475) centres et réseaux de radiodiffusion et de télévision (systèmes combinés);
 - (479) autres centres et réseaux de communication;
- (481) électricité, infrastructure, sauf 4813 (centrales thermiques) et 4814 (centrales nucléaires);
- (482) pétrole et gaz naturel, infrastructure, sauf 4822 (installations pour production du pétrole);
 - (483) aqueduc, infrastructure;
- (491) autres pipe-lines et stations de contrôle de la pression.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 7 mars 1994.

(signé) André Noël

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) afin modif. usages permis zone 1217 ZPD et retrancher cert. usages. Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de modifier la liste des usages permis dans la zone 1217 ZPD pour y retrancher tous les usages appartenant aux classes d'usages :

- (484) égout, infrastructure;
- (485) dépotoirs et installations inhérentes aux ordures, sauf (4851) incinérateurs;
 - (489) autres services publics, infrastructure;
- (489) autres communications et services publics, infrastructure, tels qu'énumérés dans la codification numérique du Manuel d'évaluation foncière.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 7 mars 1994.



(signé) André de Repentigny

ADOPTÉE

Avis de motion.
Règl. modif.
règl. 2001-Z
(1989) afin
modif. usages
permis zone
1247 P ajouter
certains.
usages.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de modifier la liste des usages permis dans la zone 1247 P pour y ajouter les usages appartenant aux classes d'usages :

- (484) égout, infrastructure;
- (485) dépotoirs et installations inhérentes aux ordures, sauf (4851) incinérateurs;
- (489) autres services publics, infrastructure;
- (499) autres communications et services publics, infrastructure,

tels qu'énumérés dans la codification numérique du Manuel d'évaluation foncière, en excluant expressément la reconversion d'une carrière ou d'une sablière en site d'enfouissement de matériaux secs.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 7 mars 1994.

(signé) André de Repentigny

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

GP/gg

Conservations

MARDI LE 15 MARS 1994



Procès-verbal Ass. publ. de consult. sur règl. 2000-C-8 (1994), 2000-L-15 (1994) et 2001-Z-177 (1994) à 2001-Z-192 (1994). Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue par la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, le quinze (15) mars mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à dix-neuf heures (19 h 00) dans le cadre de la procédure entourant l'adoption des règlements 2000-C-8 (1994), 2000-L-15 (1994) et 2001-Z-177 (1994) à 2001-Z-192 (1994) et conformément aux articles 130.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et la population de Trois-Rivières y a été invitée au moyen d'avis publics à cet effet publiés dans l'édition du 28 février 1994 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal".

Sont présents: Son Honneur le maire Me Guy LeBlanc qui agit comme président de l'assemblée, Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau, MM. les conseillers Daniel Perreault, Pierre A. Dupont, André Noël, Alain Gamelin, Gilles Latour et Michel Legault.

Sont également présents à cette assemblée, les officiers suivants de la Ville: MM. Pierre Moreau (directeur général), Jacques Goudreau (chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement) et Gilles Poulin (greffier).

- 1. M. le maire Guy LeBlanc souhaite la bienvenue aux citoyens présents et explique les objectifs poursuivis par la présente assemblée. Puis, il invite M. Jacques Goudreau à expliquer les projets de règlement 2000-C-8 (1994) et suivants.
- 2. M. Jacques Goudreau explique ensuite la nature de chacun de ces projets de règlement et les effets qu'aurait leur adoption. À l'aide d'acétates et d'un rétroprojecteur, il situe les zones directement visées par ces projets de règlement.
- 3. En référence au projet de règlement 2001-Z-177 (1994), Mme Renée Gélinas raconte que la Ville lui a fait parvenir, en septembre 1993, un avis d'infraction aux règlements de zonage. Dans cet avis, elle lui reprochait d'avoir reconstruit un muret dont la marge de recul avant par rapport au trottoir est de "0". Elle croyait avoir des droits acquis. Elle signale que piusieurs immeubles de son quartier ont des murets qui ont une marge de recul "0" par rapport au trottoir. Elle ne comprend pas l'attitude de la Ville dans ce dossier car elle ne déneige même pas les trottoirs de son secteur.
- 4. M. le maire Guy LeBlanc l'assure que des vérifications seront faites pour vérifier s'il s'agit d'un cas d'espèce ou s'il remet en cause les principes du projet de règlement 2001-Z-177 (1994).
- 5. En référence au projet de règlement 2001-Z-178 (1994) et suite à une question en ce sens de M. Gaston Gaulin, M. Jacques Goudreau localise le terrain où la Ville entend permettre la construction d'une résidence bifamiliale dont la marge de recul latérale serait nulle et dont la marge de recul avant serait portée de 3 à 4,5 mètres. Il s'agit d'un terrain situé sur le boulevard St-Louis, à l'intersection de la 3° Avenue.
- 6. En référence au projet de règlement 2001-Z-180 (1994) et suite à une question en ce sens de M. Gaston Gaulin,

138 NOTES DU GREFILE

MARDI LE 15 MARS 1994

- 16. M. André Noël souligne les efforts déployés par cette Caisse pour réaliser son projet d'agrandissement sans rien démolir.
- 17. M. Gaston Gaulin s'inquiète de l'agrandissement éventuel du stationnement de cette Caisse car il note que l'expansion du bâtiment qui abrite cette institution financière se fait à son détriment.
- 18. M. Jacques Goudreau raconte que, il y a quelques mois, la Caisse populaire Saint-Philippe a signifié à la Ville son intention d'acquérir un immeuble voisin, d'y démolir le bâtiment qui s'y trouve et d'utiliser le terrain ainsi devenu vacant pour agrandir sont stationnement. La Ville a refusé ce projet. Cependant, elle ne peut empêcher ladite Caisse de présenter de nouvelles demandes en ce sens.
- 19. En référence au projet de règlement 2001-Z-192 (1994) et suite à une question en ce sens de M. Claude Guérin, M. Jacques Goudreau précise que les usages permis dans la zone englobant la place de Lafontaine ne seront pas modifiés. Les bâtiments situés dans la zone 929-C peuvent avoir 1 ou 2 étages.
- 20. En référence au projet de règlement 2001-Z-192 (1994) et suite à une question en ce sens de M. Gaston Gaulin, M. Jacques Goudreau prétend que les frères Louis, Pierre et Denys Diamond (propritaires de l'immeuble situé aux 4150/4190 du boulevard des Forges abritant les commerces "Distribution aux Consommateurs" et "Boucherie Diamond") ont entrepris des discussions avec la compagnie "Artisanat Québec-Monde inc" (propriétaire de l'immeuble situé aux 4138/4140 du boulevard des Forges qui abrite le commerce "Boutique le Chandelier") pour acquérir son immeuble en vue de la démolition éventuelle du bâtiment qui s'y trouve.
- 21. Mme Renée Gélinas souligne à nouveau que le muret qu'elle a reconstruit à la limite de la ligne séparant sa propriété du trottoir de la Ville devra, lors de l'entrée en vigueur du projet de règlement 2001-Z-177 (1994), être reculé. Invoquant la nature et les effets qu'aurait le projet de règlement 2000-L-15 (1994), elle accuse la Ville d'avoir deux poids deux mesures.
- 22. M. André Noël lui rappelle que le règlement de zonage prévoit actuellement une marge de recul avant de 18 pouces entre un muret et le trottoir. Par le projet de règlement 2001-Z-177 (1994), cette marge de recul avant sera ramenée à 6 pouces. Il raconte que, lors de travaux de déneigement, des murets sont fréquemment endommagés par les équipements alors utilisés. En imposant une telle marge de recul avant, la Ville veut diminuer les risques d'endommager les murets qui longent ses trottoirs. Le projet de règlement 2001-Z-177 (1994) a donc pour objectif de réduire les dangers; avec une marge de recul avant de 6 pouces, les incidents sont susceptibles de diminuer.
- 23. Mme Renée Gélinas prétend que personne au sein de la Ville ne l'a informée, avant qu'elle n'entreprenne la reconstruction du muret de son immeuble, qu'il lui fallait respecter une marge de recul avant précise. Elle se plaint qu'il lui faudra encore débourser de l'argent pour régulariser sa situation.
- 24. M. André Noël reconnaît qu'il lui faudra déplacer son muret. Par contre, son escalier pourra être sauvegardé.

MARDI LE 15 MARS 1994



- 16. M. André Noël souligne les efforts déployés par cette Caisse pour réaliser son projet d'agrandissement sans rien démolir.
- 17. M. Gaston Gaulin s'inquiète de l'agrandissement éventuel du stationnement de cette Caisse car il note que l'expansion du bâtiment qui abrite cette institution financière se fait à son détriment.
- 18. M. Jacques Goudreau raconte que, il y a quelques mois, la Caisse populaire Saint-Philippe a signifié à la Ville son intention d'acquérir un immeuble voisin, d'y démolir le bâtiment qui s'y trouve et d'utiliser le terrain ainsi devenu vacant pour agrandir sont stationnement. La Ville a refusé ce projet. Cependant, elle ne peut empêcher ladite Caisse de présenter de nouvelles demandes en ce sens.
- 19. En référence au projet de règlement 2001-Z-192 (1994) et suite à une question en ce sens de M. Claude Guérin, M. Jacques Goudreau précise que les usages permis dans la zone englobant la place de Lafontaine ne seront pas modifiés. Les bâtiments situés dans la zone 929-C peuvent avoir 1 ou 2 étages.
- 20. En référence au projet de règlement 2001-Z-192 (1994) et suite à une question en ce sens de M. Gaston Gaulin, M. Jacques Goudreau prétend que les frères Louis, Pierre et Denys Diamond (propriétaires de l'immeuble situé aux 4150/4190 du boulevard des Forges abritant les commerces "Distribution aux Consommateurs" et "Boucherie Diamond") ont entrepris des discussions avec la compagnie "Artisanat Québec-Monde inc" (propriétaire de l'immeuble situé aux 4138/4140 du boulevard des Forges qui abrite le commerce "Boutique le Chandelier") pour acquérir son immeuble en vue de la démolition éventuelle du bâtiment qui s'y trouve.
- 21. Mme Renée Gélinas souligne à nouveau que le muret qu'elle a reconstruit à la limite de la ligne séparant sa propriété du trottoir de la Ville devra, lors de l'entrée en vigueur du projet de règlement 2001-Z-177 (1994), être reculé. Invoquant la nature et les effets qu'aurait le projet de règlement 2000-L-15 (1994), elle accuse la Ville d'avoir deux poids deux mesures.
- 22. M. André Noël lui rappelle que le règlement de zonage prévoit actuellement une marge de recui avant de 18 pouces entre un muret et le trottoir. Par le projet de règlement 2001-Z-177 (1994), cette marge de recul avant sera ramenée à 6 pouces. Il raconte que, lors de travaux de déneigement, des murets sont fréquemment endommagés par les équipements alors utilisés. En imposant une telle marge de recul avant, la Ville veut diminuer les risques d'endommager les murets qui longent ses trottoirs. Le projet de règlement 2001-Z-177 (1994) a donc pour objectif de réduire les dangers; avec une marge de recul avant de 6 pouces, les incidents sont susceptibles de diminuer.
- 23. Mme Renée Gélinas prétend que personne au sein de la Ville ne l'a informée, avant qu'elle n'entreprenne la reconstruction du muret de son immeuble, qu'il lui fallait respecter une marge de recul avant précise. Elle se plaint qu'il lui faudra encore débourser de l'argent pour régulariser sa situation.
- 24. M. André Noël reconnaît qu'il lui faudra déplacer son muret. Par contre, son escalier pourra être sauvegardé.



MARDI LE 15 MARS 1994

- 25. Suite à une question en ce sens de M. Gaston Gaulin, M. André Noël déclare que le Comité de démolition a refusé d'accorder un permis de démolition de l'immeuble situé aux 460/468 de la rue Radisson. Le propriétaire de cet immeuble, la "Compagnie Trust Royal", peut en appeler de cette décision devant le Conseil.
- 26. Aucune autre des dix-sept (17) personnes présentes n'ayant de commentaires supplémentaires à formuler ou de nouvelles questions à poser sur ces projets de règlement, M. le maire Guy LeBlanc lève l'assemblée. Il est 20 h 18.

GP/gg

Graffian

132-94 Règl. 2000-C-8 (1994) modif. règl. 2000-C (1989) de manière abroger dispos. relatives cafésterrasses.

MARDI LE 15 MARS 1994



À une séance spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le quinze (15) mars mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures dix-huit minutes (20 h 18), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire : Madame la conseillère : Messieurs les conseillers : Guy LeBlanc
Chrystiane Thibodeau
Daniel Perreault
Pierre. A. Dupont
André Noël
Alain Gamelin
Gilles Latour
Michel Legault

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 février 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2000-C-8 (1994) modifiant le règlement 2000-C (1989) intitulé "Règlement concernant l'inspection des bâtiments et l'émission des différents permis et certificats de la ville de Trois-Rivières", de manière à abroger les dispositions relatives aux cafés-terrasses et à ajuster la tarification pour les constructions et usages temporaires soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 février 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québac) -no 56

133-94

Règl.

règl.

modif.

implant.

zone 336.

(1994)

2000-L-15

modif.

2000-L

normes

dans

(1989) de manière



MARDI LE 15 MARS 1994

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2000-L-15 (1994) modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement de manière à modifier les normes d'implantation dans la zone 336 (District Ste-Cécile) soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 février 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-177 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à revoir les dispositions relatives à la transformation d'immeubles, aux services de garde, aux antennes, à la vente-débarras, aux terrains et usages dérogatoires, à l'entreposage d'automobiles et à l'implantation de clôtures, murets et haies soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 février 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

André Noël

Règl. 2001-Z-177(1994)modif. règl. 2001-Z (1989)de manière revoir dispos. relat. transf. d'imm. đe services garde, antennes, etc.

134-94

135-94 2001-Z-Règl. (1994) 178 modif. règl. 2001-Z (1989)de manière perm. usage "Résidences duplex, triplex et quadrex ligne latérale 0" zone 503 et modif. normes implant.

136-94 Règl. 2001-Z-179 (1994) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins créer zone 12552R et y régir usages et normes d'implantation.

Livre des règiements FM • Formules Municipales Ent., Farnham (Québac) -no 6614R-MG

137-94 Règl. 2001-Z-180 (1994) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins

agrandir zone

103, perm.

entrep. ext. type

usages autorisés.

revoir

"B" et

<u>MARDI LE 15 MARS 1994</u>



ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-178 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Résidences duplex, triplex et quadrex ligne latérale 0" dans la zone 503 et à modifier les normes d'implantation dans cette zone (secteur St-Sacrement) soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 février 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-179 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone 1255-2R et d'y régir les usages et les normes d'implantation soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 février 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:



138-94 Règl. 2001-Z-181(1994)modif. règl. 2001-Z (1989)aux fins perm., dans zone 648-R, services de garde milieu familial avec comme usage serv. en jardin d'enfants.

139-94 Règl. 2001-Z-182 (1994) modif. règl. 2001-Z (1989)de manière ajouter usage pièces "Vente autom." zone 125-R.

1.17

MARDI LE 15 MARS 1994

Que le règlement 2001-Z-180 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'agrandir la zone 103 à même une partie de la zone 105, de permettre l'entreposage extérieur de type "B" et de revoir les usages autorisés soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 février 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-181 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre, dans la zone 648-R, les services de garde milieu familial avec comme usage complémentaire les services de garde en jardin d'enfants et ce, à certaines conditions soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 février 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-182 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à ajouter l'usage "Vente de pièces d'automobiles" dans la zone 125-R (Secteur St-Philippe) soit adopté.

ADOPTÉE

MARDI LE 15 MARS 1994



140-94
Règl. 2001-Z-183
(1994) modif.
règl. 2001-Z
(1989) de manière
changer marges
recul avant rues
transv. boul. des
Forges zone 922.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 février 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-183 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à changer les marges de recul avant sur les rues transversales au boulevard des Forges dans la zone 922 soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 février 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-184 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de modifier les limites des zones 1105, 1107, 1108 et 1109, aux fins de modifier les usages autorisés et les normes d'implantation dans certaines de ces zones, aux fins de créer la nouvelle zone 1106-1 et de revoir les dispositions relatives aux matériaux de revêtement pour la zone 1108-R. (District Jacques Cartier - Domaine du Boisé) soit adopté.

ADOPTÉE

141-94 Règl. 2001-Z-184 (1994)modif. règl. 2001 - Z(1989) aux fins modifier limites zones 1105, 1107, 1108 et 1109, aux fins modif. usages autor. et normes d'implant. dans cert. zones et créer zone 1106-1 et revoir dispos. matériaux revêt. ext. zone 1108-R.



142-94
Règl. 2001-Z185 (1994)
modif. règl.
2001-Z (1989)
de manière
perm. usage
"Résidence pour
pers. âgées"
zone 925.

143-94 Règl. 2001-Z-186 (1994)modif. règl. 2001-Z (1989)de manière agrandir zone 619-M et ajouter édition usage par photocopies et prescrire normes spéc. pour bâtiments ayant façade r u e Père Marquette.

MARDI LE 15 MARS 1994

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 février 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-185 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Résidence pour personnes âgées" dans la zone 925 soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 février 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-186 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 619-M à même une partie de la zone 622-R et d'ajouter l'usage édition par photocopies et de prescrire des normes spéciales pour les bâtiments ayant façade sur la rue Père Marquette soit adopté.

				_
	т.	\sim T	_	$\pi\pi$
- 44	1 14			R: H



ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 février 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-187 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à ajouter les usages de garderies d'enfants et de service de garde en haltegarderie soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 février 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-189 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin d'abroger, pour la zone 136-M, les dispositions relatives à la superficie des planchers et des espaces verts et des étages soit adopté.

ADOPTÉE

145-94
Règl. 2001-Z-189
(1994) modif.
règl. 2001-Z
(1989) afin abroger zone 136-M,
dispos. relat.
sup. planchers,

espaces verts et

étages.

Livre des règlements FM · Formules Municipates Ent., Farnham (Québac) · no 6614R-MG



146-94 Règl. 2001-Z-(1994)190 modif. règl. 2001-Z (1989)fins aux modifier dimens. min. bâtiments princ. et aux fins augm. indice d'occup. au sol zone 336.

147-94 Règl. 2001-Z-191 (1994)modif. règl. (1989)2001-Z aux fins abroger superf. max. planchers pour commerces et bureaux zone 701**-**I, modif. normes relatives espaces dρ charg. e t décharg. dans cette zone.

MARDI LE 15 MARS 1994

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 février 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-190 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de modifier les dimensions minimales des bâtiments principaux, des normes d'implantation et aux fins d'augmenter l'indice d'occupation au sol dans la zone 336 soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 février 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Daniel Perrault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-191 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins d'abroger les superficies maximum de planchers pour les commerces et les bureaux dans la zone 701-I et pour modifier les normes relatives aux espaces de chargement et de déchargement dans cette zone (zone industrielle No 1) soit adopté.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Greffier

Livre des règlements FM - Formules Municipates Enr., Farnham (Ouébec) -no 6614R-MG

LUNDI LE 21 MARS 1994



À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le vingt et un (21) mars mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire : Madame la conseillère : Messieurs les conseillers :

Guy LeBlanc Chrystiane Thibodeau Émilien La Barre Daniel Perreault Bellemare Roger Pierre. A. Dupont André Noël Alain Gamelin Gilles Latour Michel Legault

André De Repentigny

148-94 Procès-verbaux séance régul. 7 mars, ass. publ. consult. et séance spéciale du 15 mars 1994. ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 7 mars 1994, de l'assemblée publique de consultation et de la séance spéciale tenues le 15 mars 1994, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Émilien La Barre

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites assemblée et séances soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

- a) Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à l'entretien du pont Duplessis. (Mme Chrystiane Thibodeau, le 5 juillet 1993.)
- Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre le stationnement en façade dans la cour avant de plus de 15,0 m à certaines conditions dans la zone 224-M.
 (M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)
- c) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone résidentielle 1138-1 à même une partie de la zone 1138. (M. Roger Bellemare, le 20 septembre 1993.)
- d) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.

150 manage ou sweeting

LUNDI LE 21 MARS 1994

- (M. André de Repentigny, le 18 octobre 1993.)
- e) Règlement sur la circulation et le stationnement et abrogeant le règlement 186 et ses amendements.

 (M. Michel Legault, le 15 novembre 1993.)
- f) Règlement autorisant l'acquisition d'équipements informatiques et autres et décrétant un emprunt à cet effet.
 (M. Henri-Paul Jobin, le 18 novembre 1993.)
- g) Règlement autorisant le recouvrement de pavage de diverses rues, la reconstruction de divers trottoirs et la rénovation de ponceaux et fossés et décrétant un emprunt à cet effet.

 (M. Émilien La Barre, le 18 novembre 1993.)
- h) Règlement autorisant la réhabilitation et la relocalisation du système de dosage du fluorure à l'usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt à cet effet.

 (M. Pierre A. Dupont, le 20 décembre 1993.)
- Règlement sur les cafés-terrasses et remplaçant le règlement 962 (1991).
 (M. Daniel Perreault, le 21 février 1994.)
- j) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin d'agrandir la zone 131-I à même une partie de la zone 122-R. (M. Michel Legault, le 21 février 1994.)
- Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 929-C à même une partie de la zone 930-R et de permettre une marge latérale "0".
 (M. Michel Legault, le 21 février 1994.)
- Règlement modifiant le règlement 1074 (1988) prévoyant des travaux de construction des services municipaux incluant l'aqueduc, l'égout sanitaire, l'égout pluvial, le pavage, l'éclairage à canalisation souterraine, les trottoirs et les bordures pour desservir les rues du Boisé, de la Paix et la section de la rue Hector-Héroux située entre le boulevard Hamelin et la rue du Boisé et décrétant un emprunt de 1 182 000,00 \$ à cet effet afin de revoir les articles touchant la taxation.
 - (M. Michel Legault, le 7 mars 1994.)
- m) Règlement modifiant le règlement 1202 (1991) autorisant la construction des services municipaux de base sur la rue de la Paix et sur une partie des rues Hector-Héroux et du Boisé et décrétant un emprunt à cet effet de 525 000,00 \$ afin de revoir les articles touchant la taxation.
 - (M. Michel Legault, le 7 mars 1994.)
- n) Règlement modifiant le règlement 1203 (1991) autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie de la rue Hector-Héroux située entre sa partie existante et le boulevard Hamelin et décrétant un emprunt à cet effet de 640 000,00 \$ afin de revoir les articles touchant la taxation.

 (M. Michel Legault, le 7 mars 1994.)
- o) Règlement modifiant le règlement 1204 (1991) autorisant la construction des services municipaux de base sur le prolongement de la rue Laurent-Paradis en direction de la place Gérard-Bourget et décrétant un emprunt à cet effet de 360 000,00 \$ afin de revoir les articles touchant la taxation.

 (M. Michel Legault, le 7 mars 1994.)



p) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer un sous-groupe distinct portant le numéro 44 et le titre "Infrastructures reliées à l'élimination et au traitement des eaux usées et à la gestion des

(M. André Noël, le 7 mars 1994.)

- Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant q) le zonage afin de modifier la liste des usages permis dans la zone 1217 ZPD pour y retrancher certains usages. (M. André de Repentigny, le 7 mars 1994.)
- Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant r) le zonage afin de modifier la liste des usages permis dans la zone 1247 P pour y ajouter certains usages. (M. André de Repentigny, le 7 mars 1994.)

Compte rendu Comm. perm. du

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 7 mars 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien La Barre

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 mars 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1267.2 (1994) modifiant le règlement 1267 (1992) sur la démolition d'immeubles afin de fixer à deux (2) le nombre de membres constituant le quorum du Comité de démolition soit adopté.

ADADA	ı fara
ADOPT	'EE

149-94 7 mars 1994.

Livra des règiements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Quèbac) -no 6614R-MG

150-94 Règl. 1267.2 modif. (1994)règl. 1267 (1992) afin fixer à 2 membres le quorum du Comité de démolition.



151-94
Règl. 1340
(1994) autor.
réal. trav.
Centre culturel,
Salle J.AntonioThompson et
achat scène
mobile.

LUNDI LE 21 MARS 1994

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 mars 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1340 (1994) autorisant la réalisation de travaux au Centre culturel et à la Salle J.-Antonio-Thompson et l'achat d'une scène mobile et décrétant un emprunt à cet effet de 105 000,00 \$ soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 17 janvier 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1341 (1994) sur la vente des biens usagés soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de trois (3) projets de contrat de travail par lesquels la Ville retiendrait les services de Mmes Lise Fugère, Monique Lachance et Guylaine Cotnoir pour opérer, du 1^{er} avril au 23 décembre 1994, la vidéothèque de la bibliothèque municipale (section de l'Office national du Canada);

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

152-94 Règl. 1341 (1994) sur vente biens usagés.

153-94
Contrats travail
avec L. Fugère,
M. Lachance et
G. Cotnoir:
opér. vidéothèque à la
bibliothèque.



Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, les susdits projets de contrat de travail et que, par conséquent, les services de ces personnes soient respectivement retenus pour les postes, le nombre d'heures et la rémunération ci-après mentionnées:

Noms	Postes	Nombre d'heu- res de travail par semaine	Salaire horaire
Lise Fugère	Responsable de la vidéo- thèque	31 h 50	12,45 \$
Monique Lachance	Commis de la vidéothèque	12 h 00	10,78 \$
Guylaine Cotnoir	Commis à la vidéothèque	11 h 25 (p é r i o d e d'été: 7 h 75)	10,78 \$

Que le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, les susdits projets de contrat de travail et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

154-94
Entente "Le club
baseball Aigles
Junior de TroisRivières inc.":
entretien, surveillance stade
baseball et gestion
restaurants, bars
etc.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente par lequel la Ville déléguerait, pour la période comprise entre le 11 avril et le 30 novembre 1994, à "Le Club de baseball Aigles Junior de Trois-Rivières inc." l'entretien et la surveillance du stade de baseball et la gestion de ses restaurants, bars et panneaux publicitaires, déterminerait ses pouvoirs et ses responsabilités en matière de programmation et de gestion et soutiendrait l'opération des clubs qui lui sont affiliés;

ATTENDU que ce document prévoit que la Ville verserait différentes subventions à cet organisme pour l'aider à s'acquitter de ces mandats;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de protocole d'entente, qu'elle s'engage à verser à "Le Club de baseball Aigles Junior de Trois-Rivières inc." des subventions totalisant 22 200 \$ et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE



155-94
Transaction
avec Albéo
Mazérolle:
régler hors cour
procédures
judic. intentées
contre lui pour
nettoyer terrain
situé au 6520
boul. Parent.

Transaction avec Gemma Manseau Trottier et Marcel Trottier: régler hors cour procédures judic. pour démolir passage couvert boul. St-Louis.

LUNDI LE 21 MARS 1994

ATTENDU qu'aux termes d'une requête en vue de l'émission d'une ordonnance présentée en vertu des articles 19.2 et suivants et 80 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et en vertu des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et signifiée à Albéo Mazérolle le 3 juin 1993, la Ville a demandé à la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000305-939) de lui ordonner d'enlever les débris et autres déchets qui se trouvaient sur son immeuble situé au 6520 du boulevard Parent;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de transaction à intervenir entre la Ville et cette personne pour régler hors cour ces procédures judiciaires;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de transaction et qu'elle autorise le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes d'une requête en démolition présentée en vertu des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et signifiée à Gemma Manseau Trottier et Marcel Trottier le 14 juillet 1990, la Ville a demandé à la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000399-908) de leur ordonner de démolir un passage couvert reliant les immeubles situés au 1995 du boulevard St-Louis et aux 1994/1996 de l'avenue du Parc;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de transaction à intervenir entre ces personnes et la Ville pour régler hors cour ces procédures judiciaires;

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de transaction et qu'elle autorise le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR :

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

157-94 A d j u d . contrats.



ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Simard et Comeau Itée", au montant de 2 591,63 \$, pour la réalisation des travaux ciaprès décrits et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-23-1 du budget:
 - le démontage d'un butoir en acier de 5 sections situé au quai # 10 du port de Trois-Rivières et son transport à l'édifice des travaux publics;
 - le transport, de l'édifice des travaux publics au quai # 10 du port de Trois-Rivières, d'une rampe d'arrivage et son installation à ce dernier endroit avant le 30 avril 1994;
 - le démontage de cette rampe d'arrivage et son transport, du quai # 10 du port de Trois-Rivières à l'édifice des travaux publics, avant le 31 octobre 1994;
- la proposition de la compagnie "Mich-O-Tomobile Itée", au montant de 83 785,62 \$, pour la fourniture de trois (3) fourgonnettes neuves 1994, avec caisse, munies d'un essieu avant d'une capacité minimale de 1 995 kilogrammes et d'un essieu arrière d'une capacité minimale de 3 538 kilogrammes pour une masse totale en charge minimale de 4 808 kilogrammes, et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet conditionnellement à l'approbation par le ministre des Affaires municipales du Québec du règlement 1336 (1994) dont les fonds serviront à payer le montant ci-avant mentionné;
- la proposition de la compagnie "Gérard Grenier Auto inc.", au montant de 33 951,33 \$, pour la fourniture de deux (2) camionnettes neuves 1994, cabines allongées, d'une masse totale en charge de 1 900 kilogrammes, et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet conditionnellement à l'approbation par le ministre des Affaires municipales du Québec du règlement 1336 (1994) dont les fonds serviront à payer le montant ci-avant mentionné;
- la proposition de la compagnie "Mich-O-Tomobile Itée", au montant de 20 529,23 \$, pour la fourniture d'une fourgonnette neuve 1994, d'une masse totale en charge de 3 878 kilogrammes, et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet conditionnellement à l'approbation par le ministre des Affaires municipales du Québec du règlement 1336 (1994) dont les fonds serviront à payer le montant ci-avant mentionné;
- la proposition de la compagnie "Mich-O-Tomibile Itée", au montant de 22 876,26 \$, pour la fourniture d'une camionnette neuve 1994, d'une masse totale en charge de 6 804 kilogrammes, et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet conditionnellement à l'approbation par le ministre des Affaires municipales du Québec du règlement 1336 (1994) dont les fonds serviront à payer le montant ci-avant mentionné;
- la proposition de la compagnie "Les Carrosseries Dorchester inc.", au montant de 44 013,80 \$, pour la fourniture d'une carrosserie de type fourgon montée sur



un châssis nu neuf 1994, d'une masse totale en charge de 7 257 kilogrammes, et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet conditionnellement à l'approbation par le ministre des Affaires municipales du Québec du règlement 1336 (1994) dont les fonds serviront à payer le montant ci-avant mentionné;

- la proposition de "Multi-Services Langevin enr.", au montant de 2 968,50 \$, pour le nettoiement printanier de trottoirs (zones 1 à 4) et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-22-5-510 du budget;
- la proposition de M. Michel Mélançon, au montant de 12 242,94 \$, pour la coupe de gazon dans la zone 2 "ouest" (zone industrielle # 1, Ste-Marguerite & Spémont) et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-27-3-440 du budget;
- la proposition de la compagnie "Formule Pontiac-Buick GMC inc.", au montant de 16 697,27 \$ pour la fourniture d'une voiture de marque "Sunbird", modèle "LE", de l'année 1994 et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même le produit d'un emprunt au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs dont le premier échoira en 1995, la Ville appropriant au budget des années 1995 à 1999 inclusivement les fonds nécessaires pour effectuer ces versements.

ADOPTÉE

158-94 Paiement de réclamations. CONSIDÉRANT les faits ou les fautes ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roger Bellemare

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 804,55 \$ à la compagnie "Réno-Viateur inc.", pour les dommages occasionnés le 14 février 1993, lors de travaux de déneigement, à la propriété de M. Gaston Maillette située au 1791 de la rue St-Philippe;
- une somme de 153,01 \$ à Roger Rousseau, pour les dommages occasionnés le 30 octobre 1993, par l'obstruction d'une conduite d'égout desservant sa propriété située au 3960 du boulevard Rigaud;
- une somme de 54,99 \$ à Jacques Boisvert, pour les dommages occasionnés à sa voiture par un "arrêt portatif".

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées à au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

159-94 Abolition d'un poste journalier Service des travaux publics. ATTENDU que la Ville est engagée dans un processus de rationalisation de ses dépenses;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Pierre A. Dupont



APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières abolisse le poste de journalier au sein du Service des travaux publics devenu vacant à la suite de la nomination de M. Normand Beaudry à un poste de chauffeur-opérateur de zamboni.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils "Consultants V.F.P. inc." pour qu'elle effectue une étude devant déterminer les ouvrages de rétention nécessaires pour permettre la réalisation de nouveaux développements domiciliaires sur le territoire du bassin de la rivière Milette.

Qu'elle lui verse des honoraires maximum à cet effet de 30 000 \$ à être payés à même les fonds disponibles au règlement 1264 (1992).

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une offre de services présentée en février 1994 par la firme de consultants "Nove Environnement inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme de consultants "Nove Environnement inc." pour qu'elle évalue les méthodes actuelles de gestion des arbres employées par la Ville et pour qu'elle élabore un programme de préservation et d'optimisation des diverses fonctions de l'arbre en milieu urbain.

Qu'elle lui verse des honoraires maximum à cet effet de 17 975 \$ (taxes excluses) à être payés à même le produit d'un emprunt au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs dont le premier échoira en 1995, la Ville appropriant au budget des années 1995 à 1999 inclusivement les fonds nécessaires pour effectuer ces versements.

ADOPTÉE

160-94
Mandatà "Consultants V.F.P.
inc.": étude
déterm. ouvrages
de rétention pour
réal. nouv.
dével. résid. sur
terr. bassin
rivière Milette.

Municipales Enr., Farnham (Québac) -no 6614R-

161-94
Mandat "Nove
Environnement
inc.": éval.
méthodes gestion
des arbres,
élabor. progr.
préserv. et
optimis. diverses
fonctions des
arbres en milieu
urbain.



162-94 Mandat à "Grondin, Poudrier, Bernier, avocats": aider Service d e l'urb. et de aménag. rédiger cert. règl. pour élimin. еt gestion des déchets.

Appui à margare de Stival Western de Stite inc." pour amener min. de l'Agric., des Pêcheries et de l'Alim. du Québec à accepter opér. d'un casino.

LUNDI LE 21 MARS 1994

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de "Grondin, Poudrier, Bernier, avocats" pour qu'elle aide le Service de l'urbanisme et de l'aménagement à rédiger certains règlements en matière d'élimination et de gestion des déchets.

Qu'elle lui verse des honoraires maximum à cet effet de 250 \$ 1'heure à être payés à même les fonds disponibles au poste 02-11-23-1-410 du budget.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'en vertu des articles 19 et 119 de la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement (L.R.Q., c. L-6), la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (R.L.C.J.Q.) peut délivrer des licences à une personne qui tient une foire agricole;

ATTENDU que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec constitue l'organisme habilité à reconnaître les foires agricoles (M.A.P.A.Q.);

ATTENDU que les licences délivrées par la Régie à des foires agricoles, pour la tenue de casinos, l'ont toujours été à des foires agricoles reconnues par le Ministère;

ATTENDU que l'Exposition agricole de la Mauricie et le Festival Western de St-Tite se sont entendus pour que leurs activités se tiennent respectivement du 19 au 22 mai 1994 et du 9 au 18 septembre 1994 à St-Tite;

ATTENDU que ces organismes ont demandé au M.A.P.A.Q. de reconnaître le Festival Western de St-Tite comme une foire agricole afin que la R.L.C.J.Q. lui délivre une licence l'autorisant à tenir un casino dans le cadre de ses activités annuelles;

ATTENDU que ces organismes oeuvrent activement à la promotion et au développement de l'agriculture, du tourisme et de l'économie régionale et que leur survie dépend de leur capacité à s'autofinancer;

ATTENDU que la tenue d'un casino leur permettrait de compter sur une source de revenus supplémentaire susceptible de contribuer à consolider leur situation financière;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de reconnaître le Festival Western de St-Tite comme une foire agricole afin qu'il puisse, par la suite, demander à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec de lui délivrer une licence pour tenir un casino.

	_	_	-	_	-5	٠.
Α	D	O.	Ρ'.	Ľ	E	Е

164-94

Part. membre du Conseil activité et autor. dépenser en conséquence.

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

André de Repentigny

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières achète un (1) billet à 25 \$ pour participer au souper qui se tiendra dans le cadre du tournoi de golf organisé le 30 juin 1994 par la Chambre d'immeubles de la Mauricie inc. au club de gold Ki-8-Eb.

ADOPTÉE

165-94 Liste des comptes à payer.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 12 mars 1994

Thomas Bellemare Itée:

Location de niveleuse - déglaçage de la

piste - aéroport 542,50 \$ 1 922,92

Location de niveleuse - Travaux publics

Bis remorquage enr.:

Frais de remorquages - janvier 1994 -

Sécurité publique 728,80

Bicybec ltée:

Immatriculation de vélos - Sécurité publique 21,59

Editions Yvon Blais inc.:

Achat de "L'adjudication des contrats municipaux - 2º édition" - Greffe 51,36 Achat de "Développements récents en droit de

l'environnement 1992, # 38" - Greffe 31,30

Heenan Blaikie:

Honoraires - du 1^{er} novembre 1993 au 31 janvier 1994 - divers dossiers de griefs

9 147,17

Bourassa transport:

Achat de pierre - Travaux publics 1 501,49

Jules Bourassa:

Achat de sable abrasif - Travaux publics 566,30 Transport de neige - hiver 1993-1994 paiement no 8 12 757,74

Burotec inc.:

Réparation de télécopieur - Sécurité publique 80,12

Ville de Cap-de-la-Madeleine:

Location de la machine à dégeler et

service de main-d'oeuvre pour dégèlement

d'eau - février 1994 - Travaux publics 5 859,14



Canadien pacifique ltée: Proportion des dépenses encourues pour l'entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - février 1994 -	0.040.00
Travaux publics Vidéo électronique:	2 218,00
Réparation de caméra - cellule # 5 - Sécurité publique	167,56
Drainamar inc.: Dégèlement d'entrées d'eau - du 10 au 19 février 1994 - Travaux publics	16 961,86
Festival de la poésie: Subvention - 10 ^e anniversaire	8 000,00
Industries Fortier ltée: Achat de regards et joints - Travaux publics	1 116,31
La Bonne fourchette enr.: Buffet - réunion état major et autorités de	
la Ville - Sécurité publique Buffet - conférence de presse - Sécurité	64,31 \$
publique Buffet - rencontre de travail	270,01 59,80
Buffet - réunion comité consultatif d'urbanis	
Raymond Gélinas et fils inc.: Recharges d'extincteurs, inspections d'extincteurs automatiques - Travaux	
publics	376,10
Hebdo journal: Avis publics (entrée en vigueur et neige dans la rue)	367,72
ICG propane inc.: Propane - Zamboni - Colisée Propane - camion - aéroport	150,54 55,41
Propane - Zamboni - Colisée	64,52
Informatique PC-plus: Entretien périphérique - imprimante - mars 1994 - Informatique	1 066,43
Georges Langevin: Achat de sable - Travaux publics	1 616,95
Laboratoire Laviolette: Honoraires - aqueduc aéroport - paiement no 1	656,15
Martel et Villemure inc.: Honoraires - procédures d'expropriation	2 414,78
Médiaction plus: Appel d'offres (réhabilitation conduites d'égout - inspection télévisée 1994)	273,20
Jules Milette inc.: Contenants - février 1994 - Adélard-Dugré, autogare, Travaux publics, usine de	0.004.0=
filtration, Colisée	2 094,07



Minas Calaina	
Mines Seleine: Achat de sel - Travaux publics	43 799,11
Service ménager Nettoie-tout: Entretien ménager - hôtel de ville, Édifice François-Nobert et stationnement Badeaux - février 1994	2 875,00
Le Nouvelliste:	
Abonnement - du 1 ^{er} avril 1994 au 31 mars 1995 Divers avis et soumissions	196,45 1 327,02
Pagé construction inc.: Élargissement rue du Fief - paiement no 3	977,22
Palmar inc.: Achat d'un séchoir (air dryer) - Approvi- sionnement	359,26
Buffet Jeanne Paquin: Buffet - réunion du Conseil du 1 ^{er} mars 1994	148,95
Pluritec laboratoire ltée: Analyse de l'isolant pour détecter la présence d'amiante - Pavillon Richelieu à l'île St-Quentin	546,77 \$
Ascenseurs R.C.R. Trois-Rivières: Vérification des ascenseurs - février 1994 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, Salle JAntonio-Thompson et Édifice François-Nobert	172,00
Recyclage Trois-Rivières: Renouvellement - programme de recyclage - hôtel de ville, Édifice François-Nobert, bibliothèque, Travaux publics et usine de filtration	1 001,52
Communications Le Rocher:	
Entretien du système de radiocommunica- tion - février 1994 - Sécurité publique	810,41
Relève téléphonique - du 1 ^{er} mars au 30 mai 1994 - Travaux publics	225,34
Société canadienne des postes: Renouvellement du casier postal 368 - Greffe	278,20
Électronique sécurité Thomas Itée: Réparation d'un cinémomètre - Sécurité publique	563,85
Usinage de l'Estrie enr.: Aiguisage de couteaux - Zamboni - Colisée	44,51
Jean-Jacques Vézina: Surveillance et téléphone - poste Les Forges - février 1994	62,00
Wilson & Lafleur Itée: Achat du "Guide d'information sur l'arresta- tion, la perquisition" - Sécurité publique	23,49



LOISIRS

LOISIKS	
Association de hockey mineur de Trois-Rivières Coûts des marqueurs et des arbitres - février 1994	2 612,00
	2 022,00
Cegep de Trois-Rivières: Location de piscine - 1 ^{er} versement de 2	5 000,00
Regroupement québécois du loisir municipal: Complément de cotisation 1994	81,09
Travaux publics Canada: Permis pour exploiter un parc sur l'île St-Quentin	1,11
UQTR: Bulletin d'information - montage	36,98
Achats - restaurant Pavillon de la jeunesse	
Emballages Bettez inc. J. Champagne inc. Crémerie Trois-Rivières Alexandre Gaudet Itée Boucherie Alex Lamy inc. Distribution Slush Puppie Lanaudière Brasserie Labatt Itée LPM supérieur inc. Multi-marques inc. Embouteillage TCC Itée Croustilles Yum Yum inc.	295,43 359,70 398,21 887,21 \$ 97,32 240,88 533,04 422,41 84,45 366,50 310,08
BIBLIOTHÈQUE	
Delta Trois-Rivières: Frais de séjour de Hélène Pedneault	73,02
Union des écrivains québécois: Rencontre avec Madeleine Ferron	66,77
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	630,66
Achats de livres	
Entreprises Grolier Les Encyclopédies populaires inc. L'Exèdre librairie inc. Librairie Clément Morin & fils inc. Librairie Poirier inc.	23,97 184,04 76,67 657,30 125,51
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - FÉVRIER 19	<u>94</u>
Baril, Roger: Chef de service - matériel roulant - Travaux publics 169 km	47,32
Boisvert, Henri-Paul: Technicien génie civil I - équipement &	
opérations - Loisirs 440 km	123,20



Boucher, Réjean: Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics 965 km	270,20
Chartrand, Jacques: Animateur en loisirs - Loisirs 674 km	188,72
Gendron, Fernand: Directeur des Travaux publics 1 665 km - montant maximum	450,00
Lampron, Martin: Technicien en génie civil I - Travaux publi 187 km	es 52,36 \$
Marchand, Céline: Programmeur - Informatique 6 sorties	18,00
Morel, Serge: Concierge-messager - Greffe 117 km - février 1994 5 sorties - février 1994	32,76 15,00
Ricard, Denis: Technicien en urbanisme - Urbanisme 490 km - nov. 1993 à fév. 1994 inc. 56 sorties - nov. 1993 à fév. 1994 inc.	137,20 168,00
Rousseau, Robert: Chef de section - bâtiments - Travaux publics 618 km	173,04
FRAIS DE DÉPLACEMENT	170,04
Germain Déziel: Drummondville - comité provincial de nor- malisation des feux de circulation	56,24
Claude Paquin: Boisbriand - vérification éclairage de rue dans des secteurs	91,00
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Pierre Gélinas Jacques St-Laurent	682,73 255,96
TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 5 MARS 1994	348 953,53
TOTAL	489 950,33 \$

Pour la semaine se terminant le 19 mars 1994

Groupe Admari inc.: Préposés aux stationnements - février 1994 4 872,73 \$



Aqua Data inc.: Remise de retenue - diagnostique prélimi- naire d'égout	3 337,88
Extermination B.B. inc.: Traitement anti-pigeons - stade de baseball - février 1994	50,08 \$
Thomas Bellemare ltée: Location de pelle - Travaux publics Démolition et aménagement d'un stationne-	2 336,88
ment rue Ste-Cécile - paiement no 1	12 865,68
Bis remorquage enr.: Frais de remorquage - février 1994 - Cour municipale	222,50
Éditions Yvon Blais inc.: Achat de la publication "Développements récents en droit de l'environnement (1991) # 19" - Greffe Abonnements - Service mise à jour 1994- 1995 - "Droit Québec environnement" et bulletin "Droit de l'environnement 1994- 1995" - Travaux publics	56,66 312,01
Jules Bourassa:	012,01
Transport de neige - hiver 1993-1994 - paiement no 9	3 942,87
Transport de neige - hiver 1993-1994 - paiement no 10	11 338,77
Sécurité Brindle inc.: Service de surveillance du quai - du 25 février au 7 mars 1994 - Travaux publics	2 208,56
Canadien pacifique ltée: Coûts d'enlèvement de la neige et de la glace - janvier 1994 - Travaux publics	128,53
Centre hospitalier Ste-Marie: Inscription - Défi à l'entreprise - Ressources humaines	500,00
CHEM 8 Trois-Rivières: Production et diffusion - inscriptions soccer-baseball - Information	451,59
Concepta inc.: Réparation de l'imprimante - Arpentage	66,77
Les Constructions et pavages Continental lté Déneigement zone 6 - paiement no 4 - retenue 10 %	e: 61 778,81
Corporation intermunicipale de transport des Forges (CITF): Quote-part de la Ville - 1 ^{er} versement de 3	254 096,00
André Cyrenne inc.: Déneigement zone 4 - paiement no 4 - retenue 10 %	142 752,46



Desbiens Techni-service: Travaux d'aqueduc à l'aéroport - paiement no 2 - retenue 10 %	19 885,05
Jean-Pierre Desaulniers: Cachet - conférencier au colloque régional "Culture et médias" - Affaires culturelles	1 000,00
J.P. Doyon ltée: Location de pelle - Travaux publics	1 092,32 \$
Drainamar inc.: Dégèlement d'entrées d'eau - du 15 au 24 février 1994 - Travaux publics	20 550,08
Formulaires Ducharme inc.: Abonnements - mises à jour au Code de sécurité routière (Cour municipale) et aux Fonctions et devoirs du policier (Sécurité publique) - avril 1994 à 1995	77,04
Colette Durocher: Service de guide - visite du 11 mars 1994 au Centre d'exposition sur l'industrie des pâtes et papiers - Parc portuaire	50,00
Egzakt inc.: Montage de logos, conception et montage de l'annonce "Année de célébrations" - Information	445,56
Association géomatique municipale du Québec: Cotisation 1994 - Arpentage	111,28
Hebdo journal: Avis publics (avis d'entrée en vigueur, assemblées publiques de consultation, participation à une journée d'enregistrement) et message "10 ans de la CÉDIC"	3 804,43
ICG gaz propane: Propane - Zamboni Colisée	150,54
IGA-Boniprix: Épicerie pour réceptions	151,80
Corporation pour le développement de l'île St-Quentin: Essence pour tracteurs et tondeuses - janvier 1994	945,23
Déneigement Maska inc.: Déneigement zone 2 - paiement no 4 - retenue 10 %	227 652,49
Médiacom inc.: Panneaux publicitaires - autoroute et aéroport - février 1994 - Information	439,56
Librairie Clément Morin et fils: Achat du projet de loi 151 - Urbanisme	8,88
Nove environnement inc.: Honoraires - étude de signalisation	



centre-ville - du 28 novembre 1993 au 29 janvier 1994 - paiement no 3	1 675,33
Buffet Jeanne Paquin: Buffet - réunion du Conseil le 7 mars 1994	336,42
Perco limitée: Location d'équipements - Travaux publics	798,88
Entretien René Plourde enr.: Entretien ménager - février 1994 - Édifice des travaux publics	1 259,50
Pratte-Morrissette inc.: Avenant assurance biens - Centre Multi-plus du 18 février 1994 au 1 ^{er} janvier 1995	465,00 \$
Publications du Québec: Abonnement à la Gazette officielle du Québec partie 1 et 2 - mars 1994 à mars 1995 - Greffe	177,96
Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain: Quote-part de la Ville - janvier, février et mars 1994	365 300,00
Couvertures Raymond Richard: Réfection toiture en pignon du Colisée - paiement no 4	17 185,71
Communications Le Rocher inc.: Entretien du système de radiocommunication mars 1994 - Travaux publics, Arpentage, Services techniques, Loisirs	- 995,00
Sani mobile Trois-Rivières inc.: Récupération d'huile et d'eau huileuse - Travaux publics	1 073,85
Service de prévention suicide de Trois-Rivières: Subvention 1994	50,00
Spectralite 70 ltée: Entretoises magnétiques avec adapteurs pour structure - Tourisme	681,80
Machineries Tenco ltée: Moteur Charr Lynn - Travaux publics	369,79
Éditions Thémis inc.: Achat de la publication "Précis des assurances terrestres" - Greffe	60,99
Trudel, Bordeleau & Massicotte: Juge suppléant le 21 février 1994 - Cour municipale	278,20
A.L. Van Houte: Repas - rencontre comité de coordination	29,18
Valpan microfilms inc.: Développement de microfilm - Greffe	18,97

WMI Mauricie Bois-Francs:



68,50

Enlèvement, transport et enfouissement des déchets - du 1^{er} au 14 mars 1994 72 196,51 LOISIRS Aigles Junior de Trois-Rivières inc.: Délégation de responsabilité d'entretien et de surveillance, gestion des concessions, etc. - stade de baseball - selon protocole d'entente - 1^{er} versement 14 100,00 Éloi Guillemette: Contrat de déneigement - patinoire extérieure Cardinal-Roy 1 074,96 Centre informatique Micromédica inc.: Achat d'équipement informatique -Affaires culturelles 525,80 \$ Productions Specta inc.: Impression de billets - Bibliothèque Services d'entretien, d'accueil et de 7,20 surveillance, services professionnels généraux, animation, photocopies et communications - février 1994 -4 787,08 Bibliothèque Subvention 30 000,00 Atelier des Vieilles Forges: Entretien ménager - secteur sportif de la polyvalente Ste-Ursule, Pavillon de la jeunesse et Colisée - février 1994 611,00 BIBLIOTHÈQUE Archambault musique: Achat de cassettes et disques compacts audio adultes et jeunes 560,70 Canebsco services d'abonnement: Achat de périodiques 119,01 Le Colimaçon: Achat de cassettes et disques compacts audio adultes 161,77 Delta Trois-Rivières: Frais d'hébergement de Monique Proulx 91,39 Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes 727,58 Société d'histoire de Shawinigan-Sud: Cotisation 1994 10,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Bruneau, Roger: Urbaniste - Urbanisme

Achats de livres

Vidéo-presse



107 sorties - janvier à juin 1993 inc. 243 km - janvier à juin 1993 inc.	321,00 68,04
Goudreau, Jacques: Chef de service - Urbanisme 44 sorties - du 6 août 1993 au 22 fév. 199 38 km - du 6 août 1993 au 22 fév. 1994	4 132,00 10,64
Fernand Gendron: Montréal - colloque "La gestion des contr	ats" 96,90
Jean Hélie: Québec - formation Dun & Bradstreet "At pour superviseur"	telier 112,10
Alain Léveillée: Montréal - information sur logiciel ADS/4 CODE/400, ADM/400	00, 99,95 \$
Reynald Marcotte: Ste-Foy - séminaire sur régulateur KFT d'Éconolite (feux de circulation)	80,60
Pascal Recco: Montréal - colloque "La gestion des contr	ats" 83,44
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	1
Juliette Bourassa Pierre Gélinas Jean Hélie - 3 ^e fonds de change - taxes Denis Lelièvre Jean-Maurice Normandin Odette Pelletier	140,86 931,51 200,00 209,88 333,43 171,22
Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 12 mars 1994	354 706,20
TOTAL	1 651 178,89 \$
GRAND TOTAL	<u>2 141 129,22</u> \$

Service de la trésorerie Le 17 mars 1994

ADOPTÉE

166-94 Contrat de travail avec D e n i s e Béchard. ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de contrat de travail à intervenir entre la Ville et Denise Béchard;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

André Noël

APPUYÉ PAR:

Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

167-94 Mandatà "Pluritec ltée": étude sur problèmes refoul. d'égouts et solutions à apporter.

LUNDI LE 21 MARS 1994



Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de Denise Béchard, du 22 mars 1994 au 31 mars 1995, à titre d'aide technique et d'adjointe administrative au sein du Service de l'urbanisme et de l'aménagement (gestion des protocoles liant la Ville et le ministère de la Culture du Québec).

Qu'elle lui verse une rémunération horaire de 14,52 \$.

Que le susdit projet de contrat de travail soit approuvé à toutes fins que de droit et que la conseillère en gestion des ressources humaines, Mme Colette Parent, soit et elle est, par les présentes, autorisée à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une offre de services présentée à la Ville le 15 décembre 1993 par la firme d'ingénieurs-conseils "Pluritec Itée";

ATTENDU qu'une copie de ce document demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils "Pluritec Itée" pour qu'elle:

- réalise une étude décrivant l'état actuel du réseau d'égouts dans les secteurs problématiques;
- évalue les causes de refoulements sur le réseau;
- détermine le type de problèmes de refoulements rencontrés dans les résidences subdivisées en différents cas types;
- estime les coûts des travaux correctifs pour l'ensemble de la ville;
- élabore un programme d'application des solutions selon les priorités à être retenues et selon les fonds disponibles, le tout devant être accompagné d'un échéancier réaliste.

Qu'elle lui verse des honoraires maximum à cet effet de 60 690 \$, taxes excluses, à être payés à même les fonds disponibles au règlement 1313 (1993).

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire Maire

Greffier



LUNDI LE 5 AVRIL 1994

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le cinq (5) avril mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire : Madame la conseillère : Messieurs les conseillers :

LeBlanc Guy Chrystiane Thibodeau Émilien La Barre Daniel Perreault Roger Bellemare Pierre. A. Dupont André Noë1 Gamelin Alain Roland Thibeault Gilles Latour Michel Legault

André De Repentigny

168-93 Procès-verbal séance régul. du 21 mars 1994. ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 21 mars 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que ledit procès-verbal et les décisions qui ont été prises ladite assemblée et séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

- a) Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à l'entretien du pont Duplessis.

 (Mme Chrystiane Thibodeau, le 5 juillet 1993.)
- b) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.

 (M. André de Repentigny, le 18 octobre 1993.)
- c) Règlement autorisant l'acquisition d'équipements informatiques et autres et décrétant un emprunt à cet effet.
 (M. Henri-Paul Jobin, le 18 novembre 1993.)
- d) Règlement autorisant la réhabilitation et la relocalisation du système de dosage du fluorure à l'usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt à cet effet.

 (M. Pierre A. Dupont, le 20 décembre 1993.)
- e) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage

LUNDI LE 5 AVRIL 1994



afin d'agrandir la zone 131-I à même une partie de la zone 122-R.

(M. Michel Legault, le 21 février 1994.)

f) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 929-C à même une partie de la zone 930-R et de permettre une marge latérale "0".

(M. Michel Legault, le 21 février 1994.)

g) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer un sous-groupe distinct portant le numéro 44 et le titre "Infrastructures reliées à l'élimination et au traitement des eaux usées et à la gestion des déchets".

(M. André Noël, le 7 mars 1994.)

- h) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de modifier la liste des usages permis dans la zone 1217 ZPD pour y retrancher certains usages. (M. André de Repentigny, le 7 mars 1994.)
- i) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de modifier la liste des usages permis dans la zone 1247 P pour y ajouter certains usages. (M. André de Repentigny, le 7 mars 1994.)

Avis de motion.

Règl. approuvant
règl. no 46-A
(1993) de la le
C.I.T.F.

Conformément au premier alinéa de l'article 365 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement approuvant le règlement no 46-A (1993) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 5 avril 1994.

(signé) André Noël

Avis de motion.
Règl. autor. nettoyage, allésage
et répar. conduites d'égout,
répar. joints et
étude sommaire
réseau d'égout.

Conformément au premier alinéa de l'article 365 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant des travaux de nettoyage, d'allésage et de réparation de conduites d'égout, de réparation de joints et la réalisation d'une étude sommaire du réseau d'égout et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 5 avril 1994.

(signé) Pierre A. Dupont



169-94 Compte rendu Comm. perm. du 21 mars 1994.

LUNDI LE 5 AVRIL 1994

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 21 mars 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien La Barre

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 mars 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1074.1 (1994) modifiant le règlement 1074 (1988) prévoyant des travaux de construction des services municipaux incluant l'aqueduc, l'égout sanitaire, l'égout pluvial, le pavage, l'éclairage à canalisation souterraine, les trottoirs et les bordures pour desservir les rues du Boisé, de la Paix et la section de la rue Hector-Héroux située entre le boulevard Hamelin et la rue du Boisé et décrétant un emprunt de 1 182 000,00 \$ à cet effet afin de revoir les articles touchant la taxation soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 mars 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

170-94
Règl. 1074.1
(1994) modif.
règl. 1074
(1988) afin
revoir articles
touchant
taxation.

171-94
Règl. 1202.1
(1994) modif.
règl. 1202
(1991) afin
revoir les
articles
touchant la

taxation.



Que le règlement 1202.1 (1994) modifiant le règlement 1202 (1991) autorisant la construction des services municipaux de base sur la rue de la Paix et sur une partie des rues Hector-Héroux et du Boisé et décrétant un emprunt à cet effet de 525 000,00 \$ afin de revoir les articles touchant la taxation soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 mars 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1203.1 (1994) modifiant le règlement 1203 (1991) autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie de la rue Hector-Héroux située entre sa partie existante et le boulevard Hamelin et décrétant un emprunt à cet effet de 640 000,00 \$ afin de revoir les articles touchant la taxation soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 mars 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1204.1 (1994) modifiant le règlement 1204 (1991) autorisant la construction des services municipaux de base sur le prolongement de la rue Laurent-Paradis en direction de la place Gérard-Bourget et décrétant un emprunt à cet effet de 360 000,00 \$ afin de revoir les articles touchant la taxation soit adopté.

ADOPTÉE

172-94
Règl. 1203.1
(1994) modif.
règl. 1203 (1991)
afin revoir les
articles touchant
taxation.

173-94
Règl. 1204.1
(1994) modif.
règl. 1204 (1991)
a fin revoir
articles touchant
taxation.

Livre des règlements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG



174-94 Règl. 1342 (1994) sur les c a f é s terrasses.

LUNDI LE 5 AVRIL 1994

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 février 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1342 (1994) sur les cafés-terrasses soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 novembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien LaBarre

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1343 (1994) autorisant le recouvrement de pavage de diverses rues, la reconstruction de divers trottoirs et la rénovation de ponceaux et fossés et décrétant un emprunt à cet effet de 790 000 \$ soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1993 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 21 octobre 1993 à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

175-94
Règl. 1343
(1994) autor.
recouvrement
pavage diverses
rues, reconstr.
trottoirs et
rénov.
ponceaux et
fossés.

176-94
Règl. 2001-Z165 (1993)
modif. règl.
2001-Z (1989)
de manière
perm. stat. en
façade zone
224-M.

LUNDI LE 5 AVRIL 1994



APPUYÉ PAR:

Émilien LaBarre

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-165 (1993) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre le stationnement en façade dans la cour avant de plus de 15,0 m à certaines conditions dans la zone 224-M soit adopté.

ADOPTÉE

177-94 Contrat travail avec Colette Durocher.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de contrat de travail à intervenir entre la Ville et Colette Durocher;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de Colette Durocher, du 5 avril au 29 octobre 1994, à titre de coordonnatrice du Centre d'exposition sur l'industrie des pâtes et papiers.

Qu'elle lui verse une rémunération de 600 \$ par semaine.

Que le susdit projet de contrat de travail soit approuvé à toutes fins que de droit et que la conseillère en gestion des ressources humaines au sein du Service des ressources humaines, Mme Colette Parent, soit et elle est, par les présentes, autorisée à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville et "La Traverse des Âges";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de mettre à la disposition de ce club de récréation un local et de déterminer les modalités de versement d'une subvention de 8 000 \$ en 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de protocole d'entente et qu'elle autorise le régisseur des programmes communautaires au sein du Service des loisirs, M. Michel Lefebvre, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

CIDELS FOR THE PROPERTY (CORDEC) - 110 CO. 147-147

178-94
Protocole
d'entente avec
"La Traverse des
Âges" pour mettre
un local à sa
dispos. et versement subv. de
8 000 \$.



LUNDI LE 5 AVRIL 1994

Que la présente résolution remplace la résolution 93-94 adoptée lors de la séance tenue le 21 février 1994.

ADOPTÉE

179-94 Adjudication contrats. IL EST PRÉPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Les Assurances Bellemare & Lemaire inc.", au montant de 5 229,82 \$, pour le renouvellement, du 1^{er} avril 1994 au 31 mars 1995, de l'assurance des biens et de celle de la responsabilité civile de la Ville concernant le parc portuaire et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-32-51-1-420 du budget;
- la proposition de la compagnie "Gestion Marcabec inc.", au montant de 3 018,18 \$, pour la coupe de gazon/aménagements fleuris et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-27-3-440 du budget;
- la proposition de "Multi-Services Langevin enr.", au montant de 13 240,32 \$, pour la coupe de gazon dans les talus et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-27-3-440 du budget;
- la proposition de la compagnie "Verdure de Demain inc.", au montant de 5 714,18 \$, pour la coupe de gazon dans le secteur Les Forges et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-27-3-440 du budget;
- la proposition de "Ronald Fournier", au montant de 15 440 \$, pour la coupe de gazon dans la zone 2 "Est" (Normandville, St-Sacrement, Lacordaire & St-Jean-de Brébeuf) et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-27-3-440 du budget;
- les propositions de la compagnie "Floriculture Gauthier inc.", aux montants de 6 616,37 \$ (157,49 \$/m²), 4 289,39 \$ (92,78 \$/m²) et 10 994,50 \$ (99,95 \$/1'unité), pour l'aménagement (plantation et entretien) d'ilots de fleurs/lots A et B et l'aménagement de bacs et de paniers de fleurs et qu'elle lui adjuge les contrats à cet effet, les montants ci-avant mentionnés devant être payés à même les fonds disponibles au poste 02-21-27-4-440 du budget;
- les propositions de "Multi-Services Langevin enr.", aux montants de 7 336,31 \$, 2 109,74 \$ et 2 365,16 \$, pour le nettoiement printanier du dépôt à neige du parc de l'Exposition et le nettoiement printanier des zones 1 (St-Philippe, Centre-Ville, Ste-Cécile, Notre-Dame, St-François-d'Assise & Centre-Mauricie) et 3 (Lambert, Ste-Thérèse et St-Jean-Baptiste) et qu'elle lui adjuge les contrats à cet effet, les montants ci-avant mentionnés devant être payés à même les fonds disponibles au poste 02-21-22-5-510 du budget.

۸	DC	ď	т	ŕ	T.
А	JJU.	J٢	Τ	Ľ	Ľ

Livre des règisments FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6614R-MG

LUNDI LE 5 AVRIL 1994



180-94 Dépôt rapport financier et rapport du vérificateur année 1993. ATTENDU que le trésorier de la Ville, M. Jean Hélie, vient de déposer entre les mains du Conseil, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 1993;

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières reçoive, à toutes fins que de droit, le rapport financier et le rapport du vérificateur préparés par la firme "Dessureault, Leblanc, Lefebvre, comptables agréés" pour l'année 1993.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 108 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) stipule que le Conseil nomme, au cours de la période allant du 1^{er} décembre au 15 avril, un vérificateur pour l'exercice financier débutant durant cette période;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières nomme comme vérificateur pour l'exercice 1994 la firme "Samson Bélair Deloitte & Touche, comptables agréés" dont les bureaux sont actuellement situés au 1660 de la rue Royale à Trois-Rivières.

ADOPTÉE

ATTENDU que le ministère de la Culture du Québec a versé tardivement aux bibliothèques publiques les subventions auxquelles elles avaient droit en 1993;

CONSIDÉRANT que ce ministère a démantelé sa Direction du livre, de la lecture et des bibliothèques publiques;

ATTENDU que la ministre, Mme Liza Frulla, n'a pas encore fait connaître ses intentions concernant les programmes de subventions aux bibliothèques publiques pour l'année 1994;

ATTENDU qu'une bibliothèque publique est un élément essentiel qui contribue à la qualité de vie d'un milieu;

ATTENDU que le versement d'une subvention par le ministère est important pour qu'une bibliothèque publique demeure à la portée des citoyens qu'elle dessert;

CONSIDÉRANT que la Ville défraie déjà 85 % des frais d'opération de la bibliothèque municipale de Trois-Rivières;

181-94
Mandat firme
"Samson, Bélair
Deloitte &
Touche" comme
vérificateur états
financiers de la
Ville pour 1994.

182-94
Programme d'aide
aux biblioth.
publiques.



LUNDI LE 5 AVRIL 1994

ATTENDU que le Conseil croit opportun et d'intérêt public d'informer le ministère que le retrait de son programme de subventions pourrait mettre en péril la survie de ladite bibliothèque et l'obliger à reconsidérer sa politique d'achat de volumes;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la ministre de la Culture du Québec, Mme Liza Frulla, de faire connaître officiellement ses normes de subvention aux bibliothèques publiques et de les respecter.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise, du 1^{er} mai au 30 septembre 1994, le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, ou, en son absence, le régisseur des programmes communautaires au sein du Service des loisirs, M. Michel Lefebvre, à délivrer des autorisations de vendre des boissons alcooliques, à appuyer des demandes de permis d'alcool, à extensionner les heures de fréquentation des parcs et à fermer temporairement des rues dans le cadre de fêtes populaires.

ADOPTÉE

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales du Québec désire impliquer les municipalités dans les activités de loisir se déroulant sur leur territoire;

ATTENDU que, dans cette optique, la Ville sera invitée à appuyer les demandes de subvention qui seront présentées audit ministère par des personnes morales de droit privé ou de droit public désirant se prévaloir des programmes d'assistance financière qu'il administre;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières désigne le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, ou, en son absence, le régisseur des programmes communautaires au sein du Service des loisirs, M. Michel Lefebvre, pour délivrer et signer, pour elle et en son nom, toutes les déclarations d'appui susceptibles d'aider les personnes morales de droit privé ou de droit public intéressées à obtenir une subvention du ministère des Affaires municipales du Québec dans le cadre des programmes d'assistance financière qu'il administre pour l'année 1994-1995.

ADOF	प्रयेप
MDOI	ظظد

183-94
A u t o r . directeur loisir et culture, à délivrer autorisations au cours été 1994 dans cadre fêtes populaires.

184-94
Appui aux corp. désireuses obtenir ass. financière du min. des Aff. mun. du Québec pour année 1994-1995.

LUNDI LE 5 AVRIL 1994



185-94 Proclam. "Semaine de la faune".

ATTENDU que le Québec possède un riche patrimoine faunique;

ATTENDU que ce patrimoine contribue à la stabilité des écosystèmes;

ATTENDU qu'il possède un fort potentiel récréotouristique;

ATTENDU qu'il est cependant mis en péril par la pollution sous toutes ses formes, par la destruction de ses habitats et par une mauvaise gestion;

ATTENDU que la préservation, le développement et la mise en valeur de la faune québécoise est l'affaire de tous;

ATTENDU que la Ville désire participer aux efforts de sensibilisation et d'éducation déployés par la Fédération québécoise de la faune;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières proclame, sous le thème "La faune, une ressource naturelle renouvelable", la période du 10 au 16 avril 1994 "Semaine de la faune".

ADOPTÉE

ATTENDU que la Ville possède un riche patrimoine architectural situé dans ses premiers quartiers;

ATTENDU qu'elle possède un inventaire de tous les bâtiments de ses premiers quartiers;

ATTENDU que, par le biais d'une réglementation à caractère architectural et patrimonial, elle y contrôle les interventions faites à l'extérieur des bâtiments;

ATTENDU que la personne qui veut y rénover ou y restaurer un bâtiment est appelée à préserver, entretenir ou remplacer les éléments décoratifs qui l'ornent;

ATTENDU que les programmes actuels de subvention mis sur pied par le gouvernement du Québec ne contiennent pas d'aide financière pour ces différents aspects;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la Société d'habitation du Québec de majorer de 15 % la liste de prix suggérés pour la livraison de ses différents programmes, et ce, en ce qui a trait aux travaux extérieurs relatifs à la restauration ou à la mise en valeur des éléments architecturaux ou patrimoniaux.

ADOPTÉE

186-94 Demande S.H.Q. majorer de 15 % liste prix suggérés livraison programmes.

pour diff.



187-94 Avis à Comm. protection terr. agricole du Québec sur demande util. à fins des non agricoles ptie lot 279 cadastre Par. St-Étienne p a r Р Lafontaine et R. St-Pierre.

LUNDI LE 5 AVRIL 1994

ATTENDU que MM. Pierre Lafontaine et Réal St-Pierre viennent d'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à des fins non agricoles d'une partie du lot 279 du cadastre de la Paroisse de Saint-Étienne;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de cette demande et des documents produits à son soutien et que ceux-ci demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme s'est penché sur ce dossier lors des réunions qu'il a tenues les 26 janvier et 2 mars 1994;

CONSIDÉRANT le potentiel agricole dudit lot et des lots qui lui sont avoisinant;

CONSIDÉRANT que le projet d'implantation et d'exploitation d'un marché aux puces extérieur parrainé par les demandeurs n'est actuellement pas conforme aux règlements d'urbanisme de la Ville mais que celle-ci est disposée à entreprendre les procédures pour les modifier afin qu'il le soit;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André de Repentigny

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières recommande, conformément à l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1), à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder à MM. Pierre Lafontaine et Réal St-Pierre la permission d'aliéner, de lotir et d'utiliser à des fins non agricoles une partie du lot 279 du cadastre de la Paroisse de Saint-Étienne.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec, l'Union des municipalités régionales de comtés et des municipalités locales du Québec et le ministère des Affaires municipales du Québec parrainent le concours "Mérite municipal 1994" afin d'honorer des citoyens, des employés municipaux et des organismes communautaires;

ATTENDU que le Conseil veut mettre en valeur des individus et des organismes qui sont partenaires de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières soumette la candidature de:

- M. Gaston Bellemare dans la catégorie "Citoyens" parce qu'il est le fondateur du "Festival international de la poésie";
- M. Serge Desjardins dans la catégorie "Employés municipaux" parce qu'il a mis sur pied un regroupement intermunicipal de responsables d'usines de traitement d'eau;

188-94 Présent. candidatures au "Mérite municipal 1994".



"Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire" dans la catégorie "Organismes communautaires" parce qu'il accomplit une oeuvre admirable d'alphabétisation en Mauricie.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'en 1994, le rôle d'évaluation foncière de la Ville en est à la troisième année d'un cycle triennal;

ATTENDU que, dans un rapport individuel sur l'application des indicateurs de performance préparé le 3 mars 1994, le ministère des Affaires municipales du Québec a mesuré, à partir de dix indicateurs de performance, la qualité du rôle d'évaluation foncière de la Ville pour l'exercice financier 1994;

ATTENDU que ce ministère a accordé une note parfaite de 100 % audit rôle d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT que ce résultat témoigne du professionnalisme et de la qualité du travail du chef du Service de l'évaluation, M. Gérard P. Brahic, et de ses collaborateurs;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières félicite le chef du Service de l'évaluation, M. Gérard P. Brahic, et tous ses collaborateurs pour ces résultats et qu'elle les encourage à persévérer dans leurs efforts pour maintenir les hauts standards de qualité qu'ils ont atteints en regard du rôle d'évaluation foncière de la municipalité.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 657-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 20 décembre 1993, le Conseil a nommé Mme Lucy Bourbeau à un poste permanent à temps complet de préposée aux télécommunications au sein du Service de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT l'évaluation produite par le supérieur immédiat de cette employée confirme qu'elle a complété avec succès sa période de probation;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières confirme Mme Lucy Bourbeau dans son poste de préposée aux télécommunications au sein du Service de la sécurité publique.

Α	\mathbf{DC}	PT	ÉE

189-94
Félicitations à Gérard P. Brahic et ses collaborateurs pour note parfaite obtenue du min. des Aff. municipales du Québec.

190-94 Permanence Lucy Bourbeau.



191-94 Mandat à la "Lajoie firme Consultants et associés inc." de procéder au recrut. еt sélect. prochain directeur Service des ress. humaines.

192-94
Mandat à G.
Déziel réaliser
diff. travaux
dans cadre
Programme
conversion de
l'éclairage
public d'HydroQuébec.

LUNDI LE 5 AVRIL 1994

ATTENDU que M. Claude Gendron a annoncé qu'il quittera son poste de directeur du Service des ressources humaines le 1^{er} mai 1994;

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme "Lajoie Consultants & associés inc." pour qu'elle procède au recrutement et à la sélection du prochain directeur du Service des ressources humaines.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de $5\,000$ \$ (excluant les taxes) à être payés à même les fonds disponibles au poste 02-12-12-1-410 du budget.

ADOPTÉE

ATTENDU que la Ville possède son propre système d'éclairage public, lequel fonctionne en partie avec des lampes à incandescence, fluorescentes ou à vapeur de mercure qui sont peu efficaces;

ATTENDU qu'il est avantageux pour la Ville de procéder à la conversion au sodium de ces appareils;

ATTENDU qu'Hydro-Québec offre aux municipalités, dans le cadre de son Programme de conversion de l'éclairage public, une aide financière pour réaliser les travaux de conversion requis;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner un ingénieur dans ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières mandate M. Germain Déziel, ingénieur et chef du Service informations techniques/Travaux publics, pour réaliser les activités ci-après énumérées dans le cadre du Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec:

- préparer les plans et devis définitifs;
- procéder à l'appel d'offres et à l'analyse des soumissions reçues;
- effectuer la surveillance des travaux;
- préparer les demandes de paiement de l'entrepreneur;
- préparer les demandes d'aide financière;
- exécuter les dessins "tel que construit".

ADOPTÉE

194-94

Partic.

membres

e ni

du Conseil à diff.

activités et autor. dépenser

conséquence.

LUNDI LE 5 AVRIL 1994



193-94 Cession à Hydro Québec de luminaires vapeur mercure.

ATTENDU que la Ville est en train de convertir au sodium son réseau d'éclairage des voies publiques dans le cadre du Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec;

ATTENDU que la Ville est consciente que ces vieux luminaires au mercure sont susceptibles de contenir des déchets dangereux, tels que des "B.P.C." dans les condensateurs et du mercure dans les ampoules;

ATTENDU que la Ville désire respecter les lois et les règlements sur les déchets dangereux du ministère de l'Environnement du Québec;

ATTENDU que la Ville a le choix de:

- 10 procéder elle-même et à ses frais au recyclage et au traitement des luminaires convertis et de toutes leurs composantes, y compris les "B.P.C." et le mercure qu'ils susceptibles de contenir;
- 2° céder à Hydro-Québec ses droits de propriété dans les luminaires convertis;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières cède gratuitement à Hydro-Québec les luminaires à vapeur de mercure qu'elle a convertis au sodium dans le cadre de son Programme de conversion de l'éclairage public, et ce, pour en permettre le recyclage et le traitement.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières achète:

- un (1) billet à 100 \$ pour participer au souper-bénéfice organisé le 16 avril 1994 par "Multi-sports 94".
- un (1) billet à 60 \$ pour participer à un souper gastronomique organisé le 7 mai 1994 par la Fondation De-La-Salle.

ADOPTÉE

195-94 Liste chèques émis mars en 1994.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville au cours du mois de mars 1994 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;



ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 6 060 199,45 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente

ADOPTÉE

196-94 Liste des comptes à payer.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 26 mars 1994

ADT Canada inc.:

Système alarme - du 1^{er} avril 1994 au

31 mars 1995 - marina et aérogare

1 665,03

AQTR:

Inscriptions (4) - formation "L'implantation

de la signalisation de prescription et de

danger" - Travaux publics 1 864,47

Béton Trois-Rivières:

Béton - Travaux publics 209,16

Bis remorquage enr.:

Frais de remorquages - du 23 février au

13 mars 1994 (Cour municipale) et février

1994 (Sécurité publique) 1 958,18

Buro service enr.:

Réparation de chaises - Sécurité publique 197,68

Business Education Services

(Dun & Bradstreet):

Inscriptions (3) - séminaire "Comment

gérer une multitude de priorités" -

Trésorerie 375,00

CÉDIC inc.:

Subvention - 2^e versement de 3 107 900,00

Cogeco câble inc.:

Abonnement - câble FM - 8 avril au 7

juin 1994 - Greffe 16,08

Communication services inc.:

Entretien système de radiocommunication septembre 1993 à mai 1994 - Travaux

publics 6 192,40

COMAQ:



Inscriptions (4) - sessions de formation - Travaux publics	1 310,00
André Dauphinais: Remboursement de la franchise pour rempla- cement de lunettes	35,00
Caisses enregistreuses Dijitec: Location de photocopieurs - avril 1994	3 659,54
Drainamar inc.: Dégèlement d'entrées d'eau - du 25 février au 2 mars 1994 - Travaux publics	5 969,62
Egzakt inc.: Adaptation et montage d'un couvert pour Répertoire des organismes et des four- nisseurs en loisirs	321,46
La Bonne fourchette enr.: Repas - réunion comité loisir et culture Repas - comité étude du règlement sur les vendeurs itinérants Repas - réunion comité d'Action verte	33,22 \$ 53,16 45,07
Produits chimiques Général: Achat de calcium - Travaux publics	9 757,11
Raymond Gélinas et fils: Inspection des extincteurs automatiques - diverses bâtisses - Travaux publics, recharge d'extincteur - Sécurité publique	1 281,39
Giguère courrier inc.: Achat de timbres - Sécurité publique	529,14
Studio Gosselin: Développements de photos - Sécurité publique	348,87
Hebdo journal: Appel d'offres (Vente d'un terrain pour utilisation résidentielle)	275,76
ICG gaz propane: Propane - Zamboni - Colisée	172,04
Jacques Le Nettoyeur inc.: Nettoyage de vêtements - Sécurité publique	61,20
Johnson Controls: Alarme incendie - du 1 ^{er} mars 1994 au 28 février 1995 - hôtel de ville, Centre culturel et bibliothèque Contrôle automatique - avril 1994 - diverses bâtisses	1 863,94 2 532,83
Laverdure: Service de buanderie - février 1994 - bâtisses et parcs, magasin, aéroport, mécanique, Imprimerie, Permis et inspections, Greffe et archives	445,79
Marchand pétroleum Canada: Essence - Travaux publics	1 136,45



Médiaction plus: Appel d'offres (construction d'écuries - hippodrome)	286,87
Jules Milette inc.: Contenants - février 1994 - Sécurité publique	129,30
Mines Seleine: Achat de sel - Travaux publics	38 015,27
Mordicus communication: Montage du Saisonnier - printemps 1994 - Information	306,02
Service ménager Nettoie-tout: Entretien ménager - février 1994 - cour municipale et poste no 2	443,87
Restaurant Normandin inc.: Repas des détenus - du 15 février au 15 mars 1994 - Sécurité publique	187,35
Normandin, Beaudry: Honoraires - décembre 1993 et janvier 1994 - consultation régimes d'assurance collective et mise en marché des pro- tections d'assurance collective - Ressources humaines	3 197,07 \$
Le Nouvelliste: Abonnement d'un an - Greffe	196,45
Recyclage Trois-Rivières: Levée supplémentaire - Information	50,08
Receveur général du Canada: Licence station radio - Travaux publics	4 943,00
Communications Le Rocher inc.: Entretien du système de radiocommunication - mars 1994 - Sécurité publique Réparation de portatifs - Sécurité publique Location de télépage, activation et assurance - Colisée	810,41 608,33 109,92
Services ménagers Roy: Entretien ménager - février 1994 - quartier général	1 732,63
Signalisation 3-D: Panneau "Année de célébrations" - Information	392,90
Société canadienne des postes: Renouvellement du casier postal 1055 - Sécurité publique	105,72
Récupération Tersol inc.: Location de niveleuse - Travaux publics	1 023,77
Électronique sécurité Thomas ltée: Réparation Alco-sur et de câble - Sécurité publique	482,21



Usinage de l'Estrie enr.: Aiguisage de couteaux - Zamboni - Colisée	44,51
Réginald Vézina: Remboursement de frais de scolarité - 100 %	·
Ville de Trois-Rivières-Ouest: Coût d'entretien du passage à niveau du boul. des Récollets - décembre 1993,	120,00
janvier et février 1994 Assistance incendie rue Laviolette le	843,00
13 février 1994 Assistance incendie aux écuries le 16 janvier 1994	913,25 3 459,00
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - février 1994 - Travaux publics	409,77
Union des municipalités du Québec: Inscription - colloque sur "L'habitation: des stratégies gagnantes pour les années 1990"	116,84
FRAIS DE HUISSIERS	
Bélanger, Bélanger & ass. Boisvert, Pouliot & ass. Alphédor Cournoyer & ass. Reynald Flageol Gagnon, Sénéchal, Coulombe & ass. Paquette & ass. Plante & Murphy Proteau et ass. Henri-Paul Proulx & ass.	108,14 \$ 37,28 20,92 104,38 89,13 124,60 12,96 39,48 64,18
LOISIRS	
Club Ringuette Francheville inc.: Subvention - 2 ^e et dernier versement	500,00
Ass. hockey mineur de Trois-Rivières: Coût des arbitres et des marqueurs - mars 1994 (final)	2 744,00
Commission scolaire de Trois-Rivières: Entretien ménager des parcs-écoles - février 1994	2 869,43
Denise Jordan: Droits de reproduction - audio guides - Affaires culturelles	100,00
Luc Lacharité: Enregistrement audio guides - Affaires culturelles	80,00
La Maison de la famille: Subvention annuelle	3 440,00
Regroupement québécois du loisir municipal: Formation "Élaboration politique"	133,54

188 NU SARTINE

Rideau: Inscription - colloque "Inscription à la Bourse Rideau" - Affaires culturelles	333,84
Productions Specta inc.: Changement de serrure sous-sol de la bibliothèque, heures supplémentaires pour prolongation de l'exposition de Noël à la salle Lasnier, publicité dans Le Nouvelliste, compensation pour vol à la bibliothèque (décembre 1992), rencontre politique cultu- relle au Centre culturel Achat de livres pour la bibliothèque	2 607,35 45,50
1 1 1 1 1 1 1	10,00
BIBLIOTHÈQUE	
Services d'abonnement Canebsco: Achat de périodiques	23,80
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	455,74 \$
Publications CCH/FM ltée: Abonnement au Code de la sécurité routière - mai 1994 à mai 1995	152,25
Achats de livres	
L'Exèdre Librairie inc. La Bande dessinerie Librairie Clément Morin et fils inc. Librairie Poirier inc.	3 337,36 171,25 888,74 2 185,07
AÉROPORT	
Maheu & Maheu inc.: Services antiparasitaires - mars à avril 1994 inclusivement	71,52
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Bernier, Sylvain: Surveillant - Loisirs 1 372 km - du 5 janvier au 11 mars 1994	384,16
Bérubé, Raymond: Animateur en loisirs - Loisirs 266 km - du 4 oct. 1993 au 21 fév. 1994	74,48
Goudreau, Jacques: Chef de service - Urbanisme 23 sorties - du 6 août au 15 déc. 1993	69,00
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Pierre Gélinas Fernand Lachance Alain Tremblay	950,60 82,87 161,00



Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 19 mars 1994

351 274,18

TOTAL	<u>582 873,88</u> \$
Pour la semaine se terminant le 2 avril 1994	
Ascom Hasler Mailing System: Location du compteur postal - du 1 ^{er} mars au 31 mai 1994 - Greffe Ass. des ingénieurs municipaux du Québec: Inscriptions (2) - conférence "La réforme du Code civil du Québec" - Travaux public	226,38 \$
Association touristique du coeur du Québec: Publicité (1/2 page) pour le Centre d'exposition des pâtes et papiers - 1 ^{er} versement de 2	934,75
Sécurité Brindle inc.: Surveillance - quai de Trois-Rivières - Travaux publics	925,18
Canadien pacifique ltée: Coût d'enlèvement de la neige et de la glace - passages à niveau - janvier 1994 - Travaux publics	256,61
Calgon Canada inc.: Achat de barils de calgon C-8 - Usine de traitement d'eau	4 429,80
Patricia Charette, notaire: Honoraires - servitude d'égout pluvial par Johanne Laroche et Yvon Deshaies - Greffe	669,00
CIRUR: Renouvellement d'abonnement aux services d'information - du 1 ^{er} avril 1994 au 31 mars 1995 - Urbanisme	
Cogeco câble: Abonnement au câble FM - du 8 avril au 7 j 1994 - Permis	uin 37,38
Les Publications Dacfo inc.: Abonnement au Droit civil québécois - Contentieux	556,40
Desbiens techni-service: Accès Air Techni-Paint - aéroport - paiement no 1 - retenue 10 %	62 808,34
J.P. Doyon ltée: Remise de retenue - branchements de services d'égout et d'aqueduc 1993	15 120,01
Drainamar inc.: Inspection et réhabilitation d'égout - paiement no 7 - retenue 10 %	36 377,13

Marc Dufresne (1978) inc.:



Appel de service - système de chauffage - usine de traitement d'eau	102,38
FABB: Cours de Corel Draw - 2 groupes - Ressources humaines	960,00
Flageol photo enr.: Photos - dossier TGV	46,22
Système de circulation Fortran: Vérification des feux de circulation - coin des Cyprès et des Forges - Travaux publics	1 207,39
Guimond électrique inc.: Réparation de conduit et fils - coin St-Maurice et des Chenaux - Travaux publics	2 591,86
Jules Héon: Notes sténographiques - cause Albéo Mazérolle - Contentieux	25,00 \$
Hebdo journal: Avis publics (participations à une journée d'enregistrement et avis d'entrée en vigueur)	5 876,12
Houle photographe enr.: Photo Corriveau-Perreault - Information	20,75
ICG gaz propane: Propane - Zamboni Colisée	150,54
Informatique PC-plus: Entretien périphérique des imprimantes - avril 1994 - Informatique	1 066,43
Johnson controls: Contrôle automatique - diverses bâtisses - mars 1994 - Travaux publics	2 532,87
Fleuriste Laviolette enr.: Fleurs - famille de Chantale Girard	48,54
Me Richard Lambert: Honoraires - dossiers Louis Pinsonnault et autres	8 490,66
Pierre Léveillée inc.: Réparation de l'installation du réservoir 100 LL - aéroport	412,54
G. Mélançon & fils inc.: Achat d'essence - Sécurité publique	3 038,37
Médiacom inc.: Panneaux publicitaires - aéroport et autoroute 55 - mars 1994 - Information	439,56
Mines Seleine: Achat de sel - Travaux publics	6 440,77
Usinages mobiles: Perçage de poulie et réparation de trous de barreur de cylindre - Travaux publics	144,65



Le Nouvelliste: Appel d'offres (béton bitumineux, béton de ciment)	500,76
Gaston Paillé Itée: Bris d'aqueduc et conduites gelées - paiement no 1 Bris d'aqueduc et conduites gelées - paiement no 2	15 232,61 6 037,43
Buffet Jeanne Paquin: Repas - réunion du Conseil le 21 mars 1994	326,06
Pelletier, Pelletier et ass.: Frais de huissiers - Contentieux	6,68
Perco limitée: Location de plaque vibrante - Travaux publics	604,61
Plombaction inc.: Remise de retenue - ventilation - bibliothèque	2 299,61 \$
Receveur général du Canada Ministère des Communications: Licence de radio - système de surveillance Travaux publics	136,00
Rétro-information de la Mauricie: Extraits vidéo (2) - Information	144,66
Récupération Trois-Rivières (1992) inc.: Location de pelle hydraulique - Travaux publics	4 072,85
Receveur général du Canada: Licence radio - aéroport	212,00
Communications Le Rocher: Entretien du système de radiocommunica- tion - Permis (mars et avril 1994) et Travaux publics (avril 1994)	1 074,26
Samson, Bélair, Deloitte et Touche: Honoraires au 28 février 1994 - dossier "fusion corps de police"	4 339,92
Le Sabord: Publicité	220,69
Sidaction Trois-Rivières inc.: Subvention 1994	50,00
Signalisation 3-D: Panneaux autorisant les déversements de neige - Travaux publics	312,01
SOQUIJ: Achat du bulletin "Légistique, bulletin de rédaction législative et parlementaire - Greffe	34,24
Stanchem inc.: Achat de cylindres de chlore - Usine de traitement d'eau	2 989,77



Distribution Richard Tessier inc.: Achat de barrières anti-émeute - magasin	3 168,92
Trois-Rivières location: Location de plaque vibrante - Travaux publics	66,77
Trudel & associés: Frais de huissiers - Cour municipale	3 293,68 \$
Ultramar Canada inc.: Achat d'huile hydraulique - magasin	756,35
Union des municipalités du Québec: Achat du rapport "Une fois élu(e)" 1994 - Trésorerie	33,22
UQTR: Travaux d'imprimerie - Imprimerie	280,81
LOISIRS	
Corporation de tourisme et congrès	
de Trois-Rivières: Subvention - 2° versement	100 000,00 \$
Luc Lacharité: Services professionnels pour enregis- trement Audio guide - exposition Atelier Papyrus - Affaires culturelles	80,00
Club de patinage de vitesse Les Élans de Trois-Rivières inc.: Installation pour estrades	100,00
Atelier Papyrus inc.: Enregistrement et droit de diffusion - Audio guide - salle d'exposition - Affaires culturelles	100,00
Embouteillage TCC ltée: Achat de boissons gazeuses	87,83
BIBLIOTHEQUE	
Archambault musique: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes et jeunes	447,69
Le Colimaçon: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes et jeunes	550,04
Ray Johnston Sales: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes	114,92
Receveur général du Canada: Achat de l'exemplaire "Canadiana: vedette d'autorité" - de janvier à décembre 1993	es 125,83
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	466,55



Rideau: Achat d'un exemplaire du "Catalogue du spectacle 1994"	25,00
Achats de livres	
L'Excèdre librairie inc. La Bande dessinerie Librairie Clément Morin et fils Librairie Poirier inc.	1 039,51 802,28 966,47 44,73
ALLOCATION D'AUTOMOBILE	
Dumas, Serge: Technicien évaluation I - Évaluation 7 sorties - du 7 janvier au 23 mars 1994 140 km - les 13 et 14 janvier 1994	21,00 39,20
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Germain Déziel: Drummondville - comité provincial de normalisation des feux de circulation	55,79\$
Yvan Gaudreau: St-Hyacinthe - cours de la COMAQ "Propriété immobilière municipale"	84,17
Fernand Gendron: Québec - colloque de l'AQTE	81,33
Jacques Goudreau: Dîner et déjeuner (membres CCU)	33,58
Jean Lamy: Repas - 4 personnes - procès G. Côté et al	62,92
Alain Léveillée: Longueuil - formation sur "Rôle du directeur informatique" par AIMQ	81,20
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Pierre Gélinas Gilles Grenier Fonds de change pour Centre d'exposition	1 016,78 200,00
sur l'industrie des pâtes et papiers Jean Hélie François Lahaye Guy LeBlanc Gilles Poulin	100,00 126,66 150,00 84,78 215,23



Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 26 mars 1994

372 284,39

TOTAL

682 027,42 \$

GRAND TOTAL

<u>1 264 901,30</u> \$

Service de la trésorerie Le 30 mars 1994

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GP/gg

Livre des règlements FM - Formutes Municipales Enr., Faraham (Québec) -no 6614R-MG

LUNDI LE 18 AVRIL 1994



À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'hôtel de ville, le dix-huit (18) avril mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ciaprès identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire suppléant:

Madame la conseillère : Messieurs les conseillers : Henri-Paul Jobin Chrystiane Thibodeau Daniel Perreault Roger Bellemare

Pierre A. Dupont
André Noël
Alain Gamelin
Roland Thibeault
Gilles Latour
Michel Legault

André De Repentigny

197-94 Procès-verbal séance régul. 5 avril 1994. ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 5 avril 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André de Repentigny

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que ledit procès-verbal et les décisions qui ont été prises à ladite séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

- a) Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à l'entretien du pont Duplessis. (Mme Chrystiane Thibodeau, le 5 juillet 1993.)
- Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
 (M. André de Repentigny, le 18 octobre 1993.)
- c) Règlement autorisant l'acquisition d'équipements informatiques et autres et décrétant un emprunt à cet effet.
 (M. Henri-Paul Jobin, le 18 novembre 1993.)
- d) Règlement autorisant la réhabilitation et la relocalisation du système de dosage du fluorure à l'usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt à cet effet.
 (M. Pierre A. Dupont, le 20 décembre 1993.)
- e) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin d'agrandir la zone 131-I à même une partie de la zone 122-R.



(M. Michel Legault, le 21 février 1994.)

f) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 929-C à même une partie de la zone 930-R et de permettre une marge latérale "0".

(M. Michel Legault, le 21 février 1994.)

Avis de motion. Règl. modif. règl. 1310 (1993) afin revoir la composition Comité de retraite. Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1310 (1993) sur le régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières afin de revoir la composition du Comité de retraite.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 avril 1994.

(signé) Roland Thibeault

198-94 Compte rendu Comm. perm. du 5 avril 1994. ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 5 avril 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

199-94 Règl. 1344 (1994) approuv. règl. 46-A (1993) de la C.I.T.F.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 avril 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1344 (1994) approuvant le règlement no 46-A (1993) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges soit adopté.

ADOPTÉE



200-94
Règl. 1345 (1994)
autor. travaux
n e t t o y a g e ,
d'alésage e t
répar. conduites
d'égout, répar.
joints et réalis.
étude.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 avril 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1345 (1994) autorisant des travaux de nettoyage, d'alésage et de réparation de conduites d'égout, de réparation de joints et la réalisation d'une étude sommaire du réseau d'égout et décrétant un emprunt à cet effet de 525 000,00 \$ soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes d'une action en dommages et intérêts signifiée à la Ville le 25 janvier 1993, la compagnie "Gaz Métropolitain inc." a demandé à la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-02-000080-935) de la condamner à lui verser une indemnité de 2 138,00 \$ pour l'indemniser des dommages occasionnés à l'une des conduites de son réseau de distribution de gaz lors de travaux de réfection d'un trottoir;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de transaction à intervenir entre la Ville, les autres parties défenderesses à cette action et cette compagnie pour régler hors cour ces procédures judiciaires;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Roger Bellemare

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de transaction et qu'elle autorise le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

Qu'une somme de 502,26 \$ soit ainsi versée à "Lassonde, LongVal, Allard & Hébert, avocats en fidéicommis" dans le cadre de cette transaction, et ce, à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

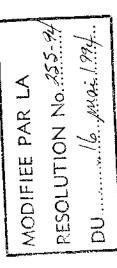
ADOPTÉE

201-94
Transaction avec
"Gaz Métropolitain
inc.": régler hors
cour procédures
judic. pour
dommages occas.
conduite de gaz.



202-94
Entente
Syndicat
national cath.
employés mun.
T.-R. inc.:
permettre
affect.
saisonnière.

203-94 Vente à "Les Restaurants Marlain ltée" (pties 178-657 et ptie 178 Par. T.-R.).



LUNDI LE 18 AVRIL 1994

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente intervenue le 12 avril 1994 entre la Ville et le Syndicat national catholique des employés municipaux inc. (section des services extérieurs) concernant la possibilité, pour un employé, d'obtenir une affectation saisonnière si son salaire est égal ou inférieur à celui de la fonction faisant l'objet d'une telle affectation;

ATTENDU qu'une photocopie de cette entente demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et ratifie, à toutes fins que de droit, ladite entente.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de vente préparé par Me Jean Martin, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à la compagnie "Les Restaurants Marlain Itée" les immeubles suivants:

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision officielle SIX CENT CINQUANTE-SEPT du lot originaire CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (Ptie 178-657) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières; de figure irrégulière, borné vers le nord-est, le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 178-657 et vers le sud-est par une partie du lot 1119 (boulevard des Récollets) du cadastre de la Cité de Trois-Rivières; mesurant onze mètres et trois centièmes (11,03 m) vers le nord-est et le sud-ouest et treize mètres (13,00 m) vers le sud-est et le nord-ouest; contenant une superficie de cent quarante-trois mètres carrés et quatre dixièmes (143,4 m.c.). La limite nord-est dudit emplacement est située à sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m) du lot 178-637 le long de la ligne limitative des cadastres de la Cité et de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout tel que montré par un liséré rouge sur un plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 26 octobre 1993 et portant le numéro 93-54-1.

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot originaire CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (ptie 178) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières; de figure irrégulière, borné vers le nord-est et le nord-ouest par une partie du lot 178; vers le sud-est par le lot 178-655 et vers le sud-ouest par le lot 178-651-2 rue (boulevard Chanoine-Moreau); mesurant onze mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (11,97 m) vers le nord-est; quatorze mètres et soixante-dix centièmes (14,70 m) vers le sud-est; sept mètres (7,00 m) le long d'une courbe de deux cent deux mètres et soixante-huit



centièmes (202,68 m) de rayon vers le sud-ouest et dixsept mètres et quatre-vingt-onze centièmes (17,91 m) vers le nord-ouest; contenant une superficie de cent trente et un mètres carrés et sept dixièmes (131,7 m.c.).

Le tout tel que montré par un liséré rouge sur un plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 26 octobre 1993 et portant le numéro 93-54-2.

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie 3°) de la subdivision officielle SIX CENT CINQUANTE-SEPT du lot originaire CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (Ptie 178-657) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières; de figure irrégulière, borné vers le nord, le nord-ouest et le nordest par une partie du lot 178-657; vers le sud-est par une partie des lots 1118 et 1119 (boulevard des Récollets) du cadastre de la Cité de Trois-Rivières; vers le sud-ouest par une partie du lot 178-657 et vers le nord-ouest par le lot 178-655; mesurant successivement sept mètres et soixante-sept centièmes $(7,67\,\mathrm{m})$ vers le nord; sept mètres et quatre-vingt-sept centièmes (7,87 m) vers le nordouest; onze mètres et trois centièmes (11,03 m) vers le nord-est; cent un mètres et trente-sept centièmes (101,37 m) vers le sud-est; onze mètres et quatre-vingtquinze centièmes (11,95 m) vers le sud-ouest; trente-sept mètres et quatre-vingt-douze centièmes (37,92 m) et cinquante-quatre mètres et soixante-deux centièmes (54,62 m) vers le nord-ouest; contenant une superficie de mille six cent quatre mètres carrés et sept dixièmes (1604,7 m.c.).

> Le tout tel que montré par un liséré rouge sur un plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 10 novembre 1993 et portant le numéro 93-54-3.

Que ces immeubles soient vendus avec garantie ordinaire de droit et libres de tous privilèges, hypothèques et redevances quelconques.

Que ces immeubles soient ainsi vendus pour la somme de 16 020,00 \$ que l'acquéreur devra payer comptant à la Ville.

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne des clauses dans lesquelles seront créées des servitudes de non- accès et de non-construction sur les immeubles ci-dessus désignés au profit du lot 178-651-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et au profit d'une partie des lot 1118 et 1119 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières.

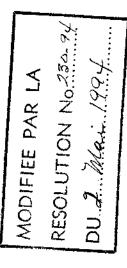
Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de vente et, généralement, à faire le nécessaire.

٨	D	\sim 1	מיני	יםי	ď
Δ	יע	~1	- 1	. Е	·L



204-94
Bail avec
"Imprimerie Art
Graphique
inc.": location
superficie
située au 3375
rue Girard.



205-94 Contrat de travail avec D a n i e l Courchesne.

LUNDI LE 18 AVRIL 1994

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de bail à intervenir avec la compagnie "Imprimerie Art Graphique inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet la location, par la Ville, d'une superficie de 4 800 pieds carrés située dans un bâtiment portant le numéro 3375 de la rue Girard à Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue de la compagnie "Imprimerie Art Graphique inc.", à des fins d'entreposage, une superficie de 4 800 pieds carrés située à l'intérieur du bâtiment portant le numéro 3375 de la rue Girard à Trois-Rivières.

Que ce bail ait une durée d'un an, débutant le 1^{er} mai 1994 et se terminant le 30 avril 1995, et ce, moyennant un loyer annuel de 4 800,00 \$ payable en douze versements mensuels, égaux et consécutifs de 400 \$ provenant des fonds disponibles au poste 02-31-18-3-510 du budget.

Que le susdit projet de bail soit approuvé à toutes fins que de droit et que le directeur loisirs et culture, M. Jacques St-Laurent, soit autorisé à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de contrat de travail à intervenir entre la Ville et M. Daniel Courchesne;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de M. Daniel Courchesne, du 19 avril 30 septembre 1994, à titre d'aide technique au sein du Service loisirs et culture.

Qu'elle lui verse une rémunération de 11,70 \$ l'heure.

Que le susdit projet de contrat de travail soit approuvé à toutes fins que de droit et que le directeur loisirs et culture, M. Jacques St-Laurent, soit et il est, par les présentes, autorisé à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

206-94 Adjudication contrats.



ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Communication Le Rocher inc.", au montant de 5 996,02 \$, pour la fourniture et l'installation d'un amplificateur de puissance à être installé sur la répétitrice de la fréquence "incendie" et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1246 (1992);
- la proposition de la compagnie "Aménagements Pluri-Services inc.", au montant de 374 475,00 \$, pour la construction de branchements de services neufs et le renouvellement de branchements de services existants d'égout et/ou d'aqueduc pour la saison 1994 (du 2 mai au 18 novembre), incluant la réfection des pavages, des trottoirs, des bordures, des gazons, etc. et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles aux règlements 1291 (1993) et 1324 (1993);
- la proposition de la compagnie "Trois-Rivières Cimentier inc.", au montant de 146 047,25 \$, pour la construction de trottoirs et/ou de bordures, la réalisation d'entrées charretières dans des trottoirs et/ou bordures existantes pour la saison 1994 (du 9 mai au 7 novembre), incluant la réparation des fondations de rues, des pavages et des gazons et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet;
- la proposition de "Multi-Services Langevin enr.", au montant 1 698,12 \$, pour l'installation de supports à bicyclettes et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1309 (1993);
- la proposition de la compagnie "Floriculture Gauthier inc.", au montant de 24 952,34 \$, pour l'aménagement (plantation et entretien) d'ilôts de fleurs/lot C et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-27-4-440 du budget;
- la proposition de la compagnie "Jules Bourassa & Fils (1988) inc.", au montant de 38 977,50 \$, pour la fourniture d'un maximum de 5 050 tonnes métriques de pierre concassée et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet;
- la proposition d'Éloi Guillemette, au montant de 8,00 \$ le mètre cube, pour la fourniture d'un maximum de 250 mètres cubes de terre végétale et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet;
- les propositions de la compagnie "Jules Bourassa & Fils (1988) inc.", aux montants de 2,40 \$ la tonne métrique et 2,40 \$ la tonne métrique, pour la fourniture d'un maximum 4 000 tonnes métriques de sable "A" et d'un maximum de 300 tonnes métriques de sable "B" et qu'elle lui adjuge les contrats à cet effet;
- la proposition de "Pépinière St-Michel enr.", pour la fourniture de 108 paniers suspendus à 0,99 \$ l'unité et de 54 urnes grecques à 5,64 \$ l'unité et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, les montants ci-avant mentionnés



devant être payés à même les fonds disponibles au poste 02-21-53-1-640 du budget;

- la proposition de la compagnie "Floriculture Gauthier inc.", pour la fourniture de 108 boîtes à fleurs de balcon à 7,50 \$ l'unité et de 54 jardinières de patio à 5,90 \$ l'unité et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, les montants ci-avant mentionnés devant être payés à même les fonds disponibles au poste 02-21-53-1-640 du budget;
- la proposition de la compagnie "Floriculture Gauthier inc.", pour la fourniture de 400 sacs de terre à patio de 30 litres chacun à 2,32 \$ le sac et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-53-1-620 du budget;
- la proposition de la compagnie "Floriculture Gauthier inc." pour la fourniture des biens ci-après énumérés et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, ces biens devant être payés à même les fonds disponibles au poste 02-21-53-1-620 du budget:
 - 100 boîtes de 15 plants chacune de pétunias "cascades" à 2,55 \$ la boîte et de 100 boîtes de 15 plants chacune de lobélies à 2,55 \$ la boîte;
 - 100 boîtes de 9 plants chacune d'impatientes "saphir" à 2,55 \$ la boîte;
 - 100 boîtes de 9 plants chaucune de bégonias "semper florens" à 2,55 \$ la boîte;
- la proposition de Jean Riocreux, pour la fourniture des biens ciaprès énumérés et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, ces biens devant être payés à même les fonds disponibles au poste 02-21-53-1-620 du budget:
 - 100 pots de bégonias tubereux à 1,95 \$ le pot;
 - 100 pots de géraniums lierre à 1,95 \$ le pot;
 - 100 pots de lierres allemands à 1,95 le pot;
- la proposition de la compagnie "Dale Parizeau inc.", au montant de 8 442,65 \$, pour le renouvellement, du 1^{er} avril 1994 au 31 mars 1995, de l'assurance responsabilité concernant l'exploitation de l'aéroport de Trois-Rivières et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-12-35-1-420 du budget;
- la proposition de la compagnie "2860-0195 Québec inc.", au montant de 57 000,00 \$ (loyer annuel), pour la location du restaurant du Parc portuaire et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet.

MM. Daniel Perreault et André de Repentigny votent contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE

207-94 Paiement réclamations. CONSIDÉRANT les faits et les fautes ci-après énumérées ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse:



- une somme de 185 \$ à Mme Lyse Huet, pour les dommages occasionnés à son véhicule automobile le 18 février 1994 par un trou creusé dans la glace sur la rue de Lavérendrye;
- une somme de 575 \$ à M. Denis Doucet, pour les dommages occasionnés à sa propriété du 1656 de la rue Laurent-Paradis le 31 août 1993 par de l'eau provenant de l'égout pluvial de la Ville;
- une somme de 750 \$ à M. André Vachon, pour des dommages occasionnés à sa propriété du 1655 de la rue Laurent-Paradis le 31 août 1993 par de l'eau provenant de l'égout pluvial de la Ville;
- une somme de 4 262,76 \$ à Mme Johanne Landry et M. Mario Martel, pour les dommages occasionnés à leur propriété du 1660 de la rue Laurent-Paradis les 14 et 31 août 1993 par de l'eau provenant de l'égout pluvial de la Ville;
- une somme de 4 859,91 \$ à Mme Judith Rouleau, pour les dommages occasionnés à sa propriété du 1659 de la rue Laurent-Paradis les 14 et 31 août 1993 par de l'eau provenant de l'égout pluvial de la Ville.

Que ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un état dressé par le trésorier de la Ville indiquant les immeubles sur lesquels les taxes municipales imposées pour l'année 1992 et les taxes scolaires imposées pour l'année 1992-1993 n'ont pas été payées;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières ordonne à son greffier, Me Gilles Poulin, de vendre, à 10 h 00 le 25 mai 1994, à l'enchère publique, dans la salle publique de l'hôtel de ville, les immeubles identifiés sur ledit état, sauf ceux dont les taxes impayées le seront d'ici à ce que telle vente ait lieu.

Que le trésorier, M. Jean Hélie, soit autorisé à enchérir et à acquérir, pour et au nom de la Ville, n'importe lequel des immeubles qui seront alors mis en vente.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un Comité consultatif d'urbanisme a été constitué au sein de la Ville aux termes du règlement 1131 (1989) adopté le 18 septembre 1989;

ATTENDU que le Conseil a adopté le 5 août 1991 le règlement 1217 (1991) concernant les dérogations mineures à

208-94 Vente d'immeubles pour taxes impayées.

209-94 Demande dérogation mineure par M. Charles Rivard.



certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement;

ATTENDU que M. Charles Rivard a demandé au Conseil de lui accorder une dérogation mineure;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande de dérogation mineure est composé du lot 1123-263 et d'une partie du lot 1123-262 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU que la nature de cette demande est de permettre que ne soit pas respectée la norme autorisant la construction de perrons, de balcons à découvert et de portiques à condition qu'ils n'excèdent pas deux mètres;

ATTENDU que cette dérogation mineure aurait pour effet de permettre à M. Charles Rivard de construire une véranda sur un balcon existant dans la cour avant d'un bâtiment situé au 496 de la rue Godbout;

ATTENDU que lors de la réunion qu'il a tenue le 2 mars 1994, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis dans lequel il recommandait au Conseil d'accorder la dérogation demandée;

ATTENDU que, lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue le 7 mars 1994, le Conseil a approuvé le procès-verbal de cette réunion du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le greffier a fait publier dans l'édition du 28 mars 1994 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal" un avis indiquant, notamment, la nature et les effets de la dérogation demandée ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance au cours de laquelle le Conseil statuerait sur celle-ci et informant toute personne intéressée qu'elle pourrait se faire entendre à cette occasion;

ATTENDU que le Conseil vient de donner aux personnes intéressées par cette demande l'occasion de se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Ville de Trois-Rivières accorde à M. Charles Rivard la dérogation mineure ci-dessus décrite.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un Comité consultatif d'urbanisme a été constitué au sein de la Ville aux termes du règlement 1131 (1989) adopté le 18 septembre 1989;

ATTENDU que le Conseil a adopté le 5 août 1991 le règlement 1217 (1991) concernant les dérogations mineures à certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement;

ATTENDU que M. Guy Langlois a demandé au Conseil de lui accorder une dérogation mineure;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande de dérogation mineure est composé du lot 196-56 et d'une partie du lot 196-57 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

210-94 Demande dérogation mineure par Guy Langlois.



ATTENDU que la nature de cette demande est de permettre que ne soit pas respectée la marge de recul avant de 6 mètres;

ATTENDU que cette dérogation mineure aurait pour effet de permettre au bâtiment de M. Guy Langlois d'empiéter de 0,81 mètre dans la marge de recul avant de l'immeuble situé au 1865 de la rue J.A.-Lemire et, ainsi, de réduire celle-ci à 5,19 mètres;

ATTENDU que lors de la réunion qu'il a tenue le 2 mars 1994, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis dans lequel il recommandait au Conseil d'accorder la dérogation demandée;

ATTENDU que, lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue le 7 mars 1994, le Conseil a approuvé le procès-verbal de cette réunion du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le greffier a fait publier dans l'édition du 28 mars 1994 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal" un avis indiquant, notamment, la nature et les effets de la dérogation demandée ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance au cours de laquelle le Conseil statuerait sur celle-ci et informant toute personne intéressée qu'elle pourrait se faire entendre à cette occasion;

ATTENDU que le Conseil vient de donner aux personnes intéressées par cette demande l'occasion de se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Ville de Trois-Rivières accorde à M. Guy Langlois la dérogation mineure ci-dessus décrite.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme "Heenan Blaikie, avocats" pour qu'elle la représente dans le cadre des procédures judiciaires intentées contre elle par le Syndicat national catholique des employés municipaux de Trois-Rivières inc. (section services extérieurs) en vertu de l'article 45 du Code du travail (L.R.Q., c. C-27).

Qu'elle verse à cette firme des honoraires maximum à cet effet de 180 \$ l'heure à être payés à même les fonds disponibles au poste 02-12-12-1-410.

				-	
Α	\mathbf{T}	\sim	T	 \mathbf{T}	77

211-94
Mandat à "Heenan
Blaikie, avocats":
représenter la
Ville dans
procédures judic.
intentées en vertu
art. 45 du Code
du travail.



212-94 Félicitations René Laroche.

LUNDI LE 18 AVRIL 1994

ATTENDU que, le 15 mars dernier, M. René Laroche, préposé au stationnement, a informé le Service de la sécurité publique du comportement suspect de trois jeunes à l'intérieur du stationnement Badeaux;

ATTENDU que le ratissage du secteur a permis aux policiers d'appréhender ces trois individus et qu'une enquête plus approfondie a révélé que ceux-ci étaient actifs dans le domaine de vols d'objets à l'intérieur des véhicules automobiles;

ATTENDU que cette intervention de M. Laroche a permis au Service de la sécurité publique d'élucider plusieurs crimes;

ATTENDU que ces arrestations sont susceptibles d'aider ces jeunes à modifier leur mauvais comportement;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

André de Repentigny

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières félicite M. René Laroche, préposé au stationnement, pour l'intervention ci-dessus mentionnée et qu'elle l'encourage à continuer de démontrer un tel sens des responsabilités dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR :

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières procède au rachat d'obligations échues le 6 février 1994.

Qu'une dépense à cet effet de 40 300 \$ soit autorisée et qu'elle soit financée à même une appropriation de ce montant au surplus accumulé de la Ville.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une demande d'autorisation signée par le greffier le 11 mars 1994 et d'un tableau dans lequel sont résumés les projets qui ont été préparés en vue d'être soumis à Emploi et Immigration Canada dans le cadre de son programme de développement de l'emploi "Défi 1994";

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville approuve, à toutes fins que de droit, ladite demande et ledit tableau, qu'elle ratifie la signature de cette demande par le greffier et qu'elle accepte le parrainage et la responsabilité des projets ci-dessous

213-94
Appropriation
ptie surplus
pour rachat
d'obligations
échues le 6
février 1994.

214-94 Projet soumis à Emploi et Immigration Canada "Défi

1994".



identifiés, à être présentés à des fins de subvention à Emploi et Immigration Canada:

- un (1) technicien en administration au Service de la trésorerie;
- un (1) animateur en loisir au Service loisirs et culture;
- un (1) technicien en évaluation au Service de l'évaluation;
- un (1) technicien en documentation au Service des ressources humaines;
- un (1) technicien en génie civil au Service des travaux publics;
- un (1) technicien en horticulture au Service des travaux publics;

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité ou les projets soumis seraient, en totalité ou en partie, subventionnés.

Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document susceptible de donner effet à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que la Ville est engagée dans un processus de rationalisation de ses dépenses;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières abolisse le poste de mécanicien première classe - service matériel roulant - au sein du Service des travaux publics devenu vacant à la suite de la nomination de M. Mario Labonté au poste de mécanicien d'entretien le 10 avril 1994.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 545-92, le Conseil a adopté, le 21 décembre 1992, un plan de communication interne et de mise en valeur des ressources humaines;

ATTENDU que le troisième volet de ce plan est constitué d'un programme de reconnaissance envers les employés de la Ville;

ATTENDU que l'une des formes de ce programme a pour objet de solliciter la contribution des employés et de les faire participer à l'amélioration du fonctionnement de la Ville en les invitant à soumettre des suggestions qui permettront de générer des bénéfices directs et indirects;

ATTENDU qu'un comité a été mis en place pour évaluer les suggestions, décider de leur acceptation et déterminer les montants des primes à attribuer, s'il y a lieu;

215-94 Abolition d'un poste.

216-94
Paiement de primes suite à suggestions faites.



CONSIDÉRANT la suggestion formulée par M. André Villemure relativement au regroupement des achats de papeterie;

CONSIDÉRANT les suggestions de M. Bobby Veillette relativement à l'accès inconditionnel aux bureaux de la trésorerie et à l'installation d'une caisse rapide à ce Service;

CONSIDÉRANT la suggestion formulée par M. André Daviau relativement à l'achat d'une carte d'immulation pour le système 400 qui sera installée dans l'ordinateur de la secrétaire;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse immédiatement une récompense de:

- 600 \$ à M. André Villemure;
- 200 \$ à M. Bobby Veillette;
- 100 \$ à M. André Daviau.

Que ces montants soient payés à même les fonds disponibles au poste "programme de suggestions" (02-12-16-1-111) du budget 1994.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'en vertu de l'article 458.24 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), la Ville de Trois-Rivières a le droit de désigner deux (2) des neuf (9) membres de la «SIDAC» CENTRE-VILLE;

ATTENDU que le mandat de l'un (1) des deux (2) administrateurs nommés par la Ville a récemment pris fin;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Roger Bellemare

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières désigne à nouveau M. Alain Juneau, homme d'affaires exploitant le commerce connu sous le nom de "La Jardinière", pour siéger sur le Conseil d'administration de la «SIDAC» CENTRE-VILLE.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accorde son appui au Conseil des loisirs de la Mauricie inc., à titre d'organisme de concertation et de soutien en loisir pour la région de la Mauricie, qu'elle en demeure membre pour l'année 1994-1995 et qu'elle acquitte les frais de 200 \$ à cet égard à même les fonds disponibles au poste "cotisations et abonnements" (02-11-22-2-493) du budget 1994.

217-94
Désignation
M. Alain Juneau
pour siéger sur
Conseil d'adm.
de la «SIDAC»
C E N T R E VILLE.

218-94 Renouv. adhésion Ville au "Conseil des loisirs de la Mauricie inc.".



Que la Ville de Trois-Rivières délègue MM. Pierre A. Dupont, conseiller municipal, et Jacques St-Laurent, directeur loisirs et culture, pour la représenter au sein dudit organisme pour l'année 1994-1995.

ADOPTÉE

219-94 Annul. soldes emprunts approuvés et non effectués.

ATTENDU que les règlements ci-dessous identifiés comportent des soldes non dépensés par rapport aux montants décrétés par le Conseil et approuvés par le ministre des Affaires municipales du Québec;

ATTENDU que les travaux et les achats autorisés en vertu de ces règlements sont complétés, ont été abandonnés ou ont été financés par une autre source;

ATTENDU que la Ville n'entend pas, par conséquent, émettre d'obligations relativement aux dits soldes;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières annule et n'émette pas d'obligations pour les montants mentionnés en marge des règlements suivants:

N	uméro du r	<u>règlement</u>	Mon	<u>tants</u>
	1060-A			000,00\$
	1062-A			000,00\$
		(1988)	39	000,00\$
		(1989)		000,00\$
	1139-A			000,00\$
		1156		000,00\$
		1160		000,00\$
		(1990)		000,00\$
		(1990)		000,00\$
		(1991)		000,00\$
		(1991)		000,00\$
		(1991)		000,00\$
		(1991)		000,00\$
		(1991)		000,00\$
	1209-1			000,00\$
		(1991)		000,00\$
		(1991)		000,00\$
	i.	(1991)		000,00\$
		(1991)	60	000,00\$
		(1991)	64	000,00\$
		(1992)		700,00\$
		(1992)		000,00\$
		(1992)		000,00\$
		(1992)		000,00\$
		(1992)		000,00\$
		(1992)		000,00\$
	1260-1			000,00\$
	1261	(1992)	44	400,00\$
	7	POTAL	2 796	100,00 \$

ADOPTÉE



220-94
Part. membres
Conseil à act. et
autor. dépenser
e n
conséquence.

221-94 Liste des comptes à payer.

LUNDI LE 18 AVRIL 1994

IL EST PROPOSÉ PAR :

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières délègue Mme Chrystiane Thibodeau et MM. Guy LeBlanc, Gilles Latour et Daniel Perreault au prochain congrès de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra les 5, 6 et 7 mai 1994 et qu'elle acquitte leurs frais d'inscription, de transport et d'hébergement.

ADOPTÉE

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR:

André de Repentigny

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 9 avril 1994

Extermination B.B. inc.:

Service anti-pigeon - mars 1994 -

Travaux publics 50,08 \$

Béton Trois-Rivières:

Béton - Travaux publics 390,02

Heenan Blaikie:

Honoraires - dossiers divers employés -

Ressources humaines 7 823,19

Business Education Service

Dun & Bradstreet:

Inscriptions (2) - formation "Comment gérer une multitude de priorités" -

Informatique 250,00

Durotec inc.:

Réparation de télécopieur - Sécurité

publique 38,95

Canadien pacifique limitée:

Proportion des dépenses encourues entretien des systèmes d'avertissement

des passages à niveau - mars 1994 2 022,00

Caisses enregistreuses Dijitec:

Réparation de poinçon - usine de

traitement d'eau 66,76

Lyne Dupuis:

Remboursement partiel - conditionnement

physique 15,58

École commerciale du Cap:

Contribution - stagiaire (14 jours à

5 \$ par jour) - Trésorerie 70,00

Flageol photo enr.:



Photos - bureaux de la Corporation du tourisme et des congrès - Information	20,80
Raymond Gélinas et fils inc.: Recharge d'extincteur - Sécurité publique	14,97
François Hamelin et associés ltée: Honoraires - grief - Sécurité publique	94,58
Hebdo journal: Publicité (Hommage Tripap et messages Travaux publics # 1 et 2) - Information	261,56
ICG gaz propane: Propane - Zamboni - Colisée	86,02
IGA-Boniprix: Épicerie pour réceptions	127,02
Jacques Le Nettoyeur inc.: Nettoyage de couvertures et d'un pac - Sécurité publique	37,84 \$
Denise Jordan: Tableau fusain et peinture - week-end culturel	195,00
Georges Langevin: Sable - Travaux publics	458,83
Le Nouvelliste: Appel d'offres (exploitation du restau- rant du Parc portuaire) et avis public (taxe d'affaires et Sidac 1994)	517,45
Buffet Jeanne Paquin: Repas - réunion du Conseil le 29 mars 1994	110,07
Dr Maurice Poulin: Honoraires - examens médicaux - mars 1994	1 440,00
Fédération des policiers du Québec: Honoraires - services professionnels - déontologie policière	5 916,11
Communications Le Rocher: Entretien - système de radiocommunica- tion - avril 1994 - Sécurité publique	810,41
Trudel & associés: Frais de huissiers	164,57
Charles Turmel, avocat: Honoraires - grief (affichage de poste) - Travaux publics	133,54
LOISIRS	
Ass. touristique du coeur du Québec: Achat d'un billet - soirée Grand Prix du tourisme québécois	66,77
Componation nous la dévalencement de	

Corporation pour le développement de



l'île St-Quentin: Entretien du sentier du parc linéaire (ski de fond) - hiver 1994	2 158,84
BIBLIOTHÈQUE	
Arc-en-scène: Location d'un micro sans fil	40,45
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Benoît, Jean: Technicien en évaluation I - Évaluation 4 sorties - du 3 déc. 1993 au 15 fév. 1994 96 km - du 20 janvier au 23 mars 1994	12,00 26,88
Chartrand, Jacques: Animateur en loisirs - Loisirs 578 km - mars 1994	161,84
Daviau, André Chef technicien - Services techniques 105 km - mars 1994	29,40 \$
Galarneau, Maurice: Technicien génie civil I - Services techniques 478 km - mars 1994	133,84
Goulet, Martin: Technicien génie civil I - Travaux publics 1 140 km - mars 1994	319,20
Lajoie, Carole: Technicienne génie civil I - Travaux publics 424 km - mars 1994	118,72
Lelièvre, Denis: Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - Services communautaires 219 km - mars 1994	89,32
L'Heureux, Daniel:	03,02
Technicien en évaluation I - Évaluation 4 sorties - mars 1994 536 km - mars 1994	12,00 150,08
Turcotte, Jean-François: Concierge-messager - Greffe 15 km - mars 1994	4,20
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Lucienne Bellemare Colette Duval Pierre Gélinas	91,77 84,78 304,85
Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 2 avril 1994	343 370,46
TOTAL <u>368</u>	8 290,75 \$



Pour 1	a	semaine	se	terminant	le	16	avril	1994

Serge Arvisais: Notes sténographiques - interrogation avant défense - Contentieux	77,90\$
Thomas Bellemare ltée: Location de pelle hydraulique - Travaux publics	1 571,27
Éditions Yvon Blais inc.: Mise à jour #7 - accès à l'informa- tion - Greffe	29,96
Michel Bourbeau: Remboursement de franchise - remplacement de lunettes - Ressources humaines	35,00 \$
Jules Bourassa: Transport de neige - hiver 1993-1994 - paiement no 11	2 543,64
Brique & pierre T.R. inc.: Achat de bordures en béton préfabriquées, "pin", bases préfabriquées - Travaux publics	346,68
Bureau de formation et d'intervention (BFI) inc.: Informatisation certificats de taxes - Trésorerie	528,58
Consultants Falardeau: Honoraires - synchronisation - feux de circulation boul. des Forges	2 810,93
Construction D. Doyon inc.: Remise de retenue - rénovation et agrandissement Centre Multi-plus Rénovation et agrandissement Centre Multi-plus - paiement no 5 - retenue 10 %	51 852,84 30 028,82
J.P. Doyon Itée: Branchements de services d'égout et d'aqueduc 1993 - paiement no 8 - retenue 10 %	12 516,55
Drainamar inc.: Inspection et réhabilitation d'égout - paiement no 8 - retenue 10 %	986,50
R. Dubuc inc.: Synchronisation boul. des Forges - paiement no 1 - retenue 10 % Synchronisation boul. des Forges - paiement no 2 - retenue 10 %	11 160,00 3 070,43
La Bonne fourchette enr.: Repas - rencontre comité consultatif d'urbanisme	60,09
Groupe de recherches en histoire du Québec: Complément aux études sur l'évaluation du potentiel patrimonial des Premiers quar- tiers - volet 2 - 2 ^e versement - Urbanisme	10 000,00



Hebdo journal: Avis publics (journée d'enregistrement, mises en vigueur, dérogations mineures)	709,07
Raymond Hould: Remboursement de franchise - remplacement de lunettes - Ressources humaines	35,00
ICG gaz propane inc.: Propane - Zamboni - Colisée	129,04
Société québécoise d'information juridique: Abonnement au Recueil du droit immobilier 1994 - Greffe	181,90
Pétroles Irving inc.: Essence et huile diesel - usine de traitement d'eau	90,14
Laviolette auto location: Location d'un véhicule - Sécurité publique	34,67 \$
Laboratoire Laviolette: Contrôle de qualité - accès Air Techni-Paint - aéroport - paiement no 1	2 941,00
Laboratoire canalisations souterraines: Réhabilitation de conduites d'égout - paiement no 1 - retenue 10 %	62 295,88
Lignco inc.: Remise de retenue - marquage sur chaussée 1993	6 553,46
Institut de police du Québec: Émission d'une carte d'opérateur de radar et d'une carte de compétence de tir - Sécurité publique	130,00
Centre informatique Micromédica: Mémoire 2 megs pour imprimante - Ressources humaines Réparation de PC portatif - Travaux publics	218,4 1 152,58
Jules Milette inc.: Contenants - mars 1994 - autogare, Travaux publics, parc Adélard-Dugré et Colisée	1 011,46
Services ménagers Nettoie-tout: Entretien ménager - mars 1994 - hôtel de ville, édifice François-Nobert et stationne- ment Badeaux	2 875,00
Le Nouvelliste: Avis publics (dépôt du rapport financier 1993 et du rapport du vérificateur, vente à l'encan d'objets non réclamés) et appels d'offres (trottoirs, bordures et entrées charretières, location partie de l'édifice François-Nobert)	968,14
Publi design inc.: Fabrication de panneau d'identification du service - Sécurité publique	283,12



SCAP (Société de conservation et d'animation du patrimoine): Poursuite du circuit patrimonial de Trois-Rivières - 3° versement - Urbanisme	9 496,25
Société St-Vincent-de-Paul: Subvention 1994	3 000,00
Société canadienne du cancer: Subvention à l'événement Caution prison 1994	50,00
Sport point inc.: Achat de gilets en coton ouaté et de T-shirts - 360° - Relations publiques et Ressources humaines	665,63
Studio St-Cyr: Photos du maire - U.M.Q.	67,02
Union des municipalités du Québec: Inscriptions (4) - congrès de l'UMQ	2 069,80
Usinage de l'Estrie enr.: Aiguisage de couteaux - Zamboni - Colisée	44,51 \$
Valpan microfilms inc.: Développement de microfilms - Greffe	55,79
Ville de Trois-Rivières-Ouest: Compensation d'eau pour les (50) résidents de Trois-Rivières desservis par son réseau d'aqueduc Coûts d'entretien du passage à niveau du boul. des Récollets - mars 1994	8 937,97
FRAIS DE HUISSIERS	238,00
(Cour municipale et Contentieux) Boisvert, Pouliot & ass. Gagnon, Sénéchal, Coulombe et ass. Paquette & ass. Plante & Murphy	20,81 20,03 95,47 17,30
LOISIRS	
Biennale nationale de céramique: Subvention 1994	2 000,00
Petits chanteurs de Trois-Rivières inc.: Subvention 1994	1 000,00
CITF: Transport d'une ressource provenant d'une programme d'emploi du gouverne- ment fédéral - comité de la famille	172,00
Concours de musique du Québec et du Canada: Subvention 1994	500,00
Conseil des loisirs de la Mauricie inc.: Adhésions 1994 (2)	700,00
.	

Les Expositions CPC inc.:



Ristourne et achat commandite - Salon de la chasse et de la pêche - mars 1994	2 991,37
Corporation pour le développement de l'île St-Quentin:	
Projet pour adolescents(es) "Les Aven- turiers" - programme conjoint avec Trois- Rivières-Ouest et Cap-de-la-Madeleine	1 200,00
René Lord: Conférence dans le cadre du colloque "Culture et médias"	333,84
Guy Maillette: Remboursement - achat de fromage	79,08
L'Arbre-muse inc.: Contribution en publicité	1 000,00
Orchestre symphonique de Trois-Rivières: Subvention 1994 - 1 ^{er} versement	6 000,00
Maryse Paquin:	
Synthèse et rédaction des actes du colloque "Culture et médias"	125,00 \$
Salon du livre de Trois-Rivières: Subvention 1994	1 500,00
Séminaire St-Joseph:	
Honoraires - recherche Exposition histo- rique "La rue des Forges" - entente MCQ/VTR	1 669,20
Achats - restaurant Pavillon de la jeunesse	
Emballages Bettez inc. J. Champagne inc. Crémerie des Trois-Rivières Alexandre Gaudet Itée	658,40 1 070,30 757,99 1 460,90
Aliments Humpty Dumpty	66,63
Boucherie Alex Lamy inc. Distribution Slush Puppie Lanaudière Brasserie Labatt Itée LPM supérieur inc. Multi-marques inc. Breuvages Radnor Itée Embouteillage TCC Itée Croustilles Yum Yum inc.	237,81 356,72 4 321,08 872,61 426,06 110,00 881,64 236,12
BIBLIOTHÈQUE	
Archambault musique: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes et jeunes	199,55
Le Colimaçon: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes	214,60
	214,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MARS 1994

Baril, Roger: Chef de service - matériel roulant -

LUNDI LE 18 AVRIL 1994



Travaux publics 228 km	63,84
Bergeron, René: Inspecteur en bâtiments - Permis et inspections 909 km	254,52
Boisvert, Henri-Paul: Technicien génie civil I - équipement & opérations - Loisirs 469 km	131,32 \$
Carbonneau, André: Commis - Travaux publics 7 sorties	21,00
Déziel, Germain: Chef de service - informations techniques - Travaux publics 405 km - du 1 ^{er} janvier au 21 mars 1994	113,40
Fournier, Normand: Technicien en système d'information - Services techniques 133 km	37,24
Gendron, Fernand: Directeur des Travaux publics 1 720 km - montant maximum	450,00
Gervais, Jean-René: Concierge-messager - Greffe & archives 195 km - du 4 février au 31 mars 1994	54,60
Hamelin, Rénald: Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections 809 km	226,52
Jacob, Luc: Programmeur - Informatique 16 sorties - du 23 février au 11 avril 1994	48,00
Laberge, André: Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections 1 082 km	302,96
Massicotte, Jean-Maurice: Inspecteur - hyg. & env Permis et inspections	
488 km Perron, René: Chef de service - planification - Travaux	136,64
publics 18 sorties - du 10 janvier au 30 mars 1994	54,00
Roy, Ginette: Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections 44 sorties	132,00
Saintonge, Louis: Chef de service - dessin - Travaux publics	



LUNDI LE 18 AVRIL 1994

Repas - voyage à Québec - hippodrome 49 sorties - du 5 octobre 1993 au 31 mars 19 270 km - voyage à Québec - hippodrome	7,50 994 147,00 75,60
Verville, André: Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections 6 sorties	18,00
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Michel Gervais: Nicolet - Institut de police du Québec - cours moniteur tir	140,00 \$
Michel Legault: St-Hyacinthe - colloque "L'habitation: des stratégies gagnantes pour les années 1990"	68,04
Alain Poulin: Nicolet - Institut de police du Québec - cours moniteur tir	140,00
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Stéphane Blouin Fonds de change - Action verte Jacques Blais Gérard Brahic Pierre Gélinas Jean-Guy Gervais Denis Lelièvre Gilles Poulin Jacques St-Laurent	800,00 606,64 65,71 1 209,39 202,76 143,01 69,43 89,35
Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 9 avril 1994	348 192,57
TOTAL	616 148,58 \$
GRAND TOTAL	984 439,33 \$
Service de la trésorerie Le 14 avril 1994	

ADOPTÉE

222-94 Suspension Roger Duval. ATTENDU que le 11 mars 1994, M. Roger Duval s'est absenté de son travail malgré le refus de son supérieur immédiat de lui accorder un congé à même sa banque d'avantages sociaux parce que ses services étaient requis pour des activités de déneigement;

CONSIDÉRANT le dossier disciplinaire antérieur de cet employé;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Michel Legault

MODIFIEE PAR LA RESCLUTION No.411-99 DU 15 août 1994

LUNDI LE 18 AVRIL 1994



APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières suspende M. Roger Duval de ses fonctions, sans solde, pour trois (3) jours ouvrables et qu'elle l'avise que tout autre manquement sera suivi d'une sanction plus sévère.

ADOPTÉE

ATTENDU que lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue le 5 juillet 1993, le Conseil a permis à M. Pierre Dugré, technicien aux comptes à recevoir au sein du Service de la trésorerie, de se prévaloir, à compter du 1^{er} mai 1994 d'une retraite anticipée selon le programme "60/25";

ATTENDU que le compte rendu de cette réunion, et plus particulièrement son item 12, a été approuvé par le Conseil aux termes de la résolution 390-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 9 août 1993;

ATTENDU que M. Dugré était alors et qu'il est toujours absent de son travail pour une période indéterminée pour une raison de maladie;

ATTENDU qu'en raison de son état de santé actuel, il demeure admissible à des prestations d'assurance-salaire;

ATTENDU que celui-ci a récemment demandé de reporter, à une date indéterminée, la date de sa prise de retraite anticipée de manière à continuer de bénéficier des prestations d'assurance-salaire, option qui s'avère financièrement plus avantageuse pour lui;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières permette à M. Pierre Dugré de se prévaloir d'une retraite anticipée selon le programme "60/25" à une date devant se situer entre le 1^{er} juin 1994 et le 1^{er} avril 1999 inclusivement.

Que le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 5 juillet 1993 et que la résolution 390-93 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 9 août 1993 soient modifiés en conséquence.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document préparé le 18 avril 1994 par Louis Saintonge, architecte et chef de service/ dessin au sein du Service des travaux publics, dans lequel celui-ci décrit et estime le coût des travaux de relocalisation de différents services à l'intérieur de l'hôtel de ville;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

223-94 Demande Pierre Dugré de se prévaloir retraite anticipée progr. "60/25".

224-94
Emprunt fonds
roulement pour
reloc. cert.
services.

Livre des règiements FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) -no 6814R-MG



LUNDI LE 18 AVRIL 1994

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières procède à la réalisation des travaux décrits dans ledit document.

Qu'une dépense totale à cet effet d'un montant maximum de $21\ 500,00\$ soit autorisée.

Que, s'il advient que le coût réel de l'une des dépenses prévues à ce document soit plus ou moins élevé que celui qui y est prévu, tout montant disponible dans un cas soit utilisé pour compenser ce qui manque dans un autre cas.

Que cette dépense soit financée à même le produit d'un emprunt à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoira en 1995.

Que, pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil approprie au budget 1995 à 1999 inclusivement les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire suppléan√

Greffier

GP/gg



À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le deux (2) mai mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ciaprès identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire suppléant:

Madame la conseillère : Messieurs les conseillers : Henri-Paul Jobin

Chrystiane Thibodeau Émilien La Barre Daniel Perreault Roger Bellemare Pierre. A. Dupont André Noël

Alain Gamelin
Roland Thibeault
Gilles Latour
Michel Legault

André de Repentigny

225-94 Procès-verbal séance régul. du 18 avril 1994.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 18 avril 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que ledit procès-verbal et les décisions qui ont été prises à ladite séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

- a) Règlement autorisant l'acquisition d'équipements informatiques et autres et décrétant un emprunt à cet effet.
 (M. Henri-Paul Jobin, le 18 novembre 1993.)
- b) Règlement autorisant la réhabilitation et la relocalisation du système de dosage du fluorure à l'usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt à cet effet.

 (M. Pierre A. Dupont, le 20 décembre 1993.)
- Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin d'agrandir la zone 131-I à même une partie de la zone 122-R.
 (M. Michel Legault, le 21 février 1994.)
- d) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 929-C à même une partie de la zone 930-R et de permettre une marge latérale "0".

(M. Michel Legault, le 21 février 1994.)

No 6614-R-MG-O Formulas Municipales, Farnham (Québac).



Avis de motion. Règl. décrétant recens. habitants de la ville pour scrutin mun. du 6-11-94.

Avis de motion. Règl. autor. prés. d'élection dépenser et passer contrats pour organis. scrutin mun. du 6-11-94.

Avis de motion.
Règl. autor.
entente avec
Ville Laval pour
transfert fonds
pension Y.
Brassard.

226-94 Compte rendu Comm. perm. du 18 avril 1994.

LUNDI LE 2 MAI 1994

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement décrétant le recensement des habitants de la ville.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 2 mai 1994.

(signé) Pierre A. Dupont

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant le président d'élection à dépenser et à passer des contrats dans le cadre de l'organisation du scrutin municipal qui se tiendra le 6 novembre 1994.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 2 mai 1994.

(signé) Roland Thibeault

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la signature d'une entente avec la Ville de Laval relativement au transfert des prestations accumulées au fonds de pension de M. Yves Brassard.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 2 mai 1994.

(signé) Roland Thibeault

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 18 avril 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

No 5614-R-MG-O Formules Municipales, Fernham (Québec), une division des Publications CCH/FM Itèe

LUNDI LE 2 MAI 1994



227-94 Règl. 1310.2 (1994) modif. règl. 1310 (1993) a fin revoir compos. Comité de retraite. ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 avril 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1310.2 (1994) modifiant le règlement 1310 (1993) sur le régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières afin de revoir la composition du Comité de retraite soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 octobre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André de Repentigny

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1346 (1994) autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet de 927 780,00 \$ soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 juillet 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont

228-94
Règl. 1346 (1994)
autor. construction serv. mun.
de base ptie lot
242 Par. T.-R.

229-94
Règl. 1347 (1994)
autor. conclusion
entente interm.
avec Ville Capde-la-Madeleine
sur entretien pont
Duplessis.



présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1347 (1994) autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à l'entretien du pont Duplessis soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de bail à intervenir avec la compagnie "3102-3674 Québec inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet la location, par la Ville, d'une superficie de 4 800 pieds carrés située dans un bâtiment portant le numéro 3375 de la rue Girard à Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville loue de la compagnie "3102-3674 Québec inc.", à des fins d'entreposage, une superficie de 4 800 pieds carrés située à l'intérieur du bâtiment portant le numéro 3375 de la rue Girard à Trois-Rivières.

Que ce bail ait une durée d'un an, débutant le 1^{er} mai 1994 et se terminant le 30 avril 1995, et ce, moyennant un loyer annuel de 4 800,00 \$ payable en douze versements mensuels, égaux et consécutifs de 400 \$ provenant des fonds disponibles au poste 02-31-18-3-510 du budget.

Que le susdit projet de bail soit approuvé à toutes fins que de droit et que le directeur loisirs et culture, M. Jacques St-Laurent, soit autorisé à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

Que la présente résolution remplace la résolution 204-94 adoptée lors de la séance que le Conseil a tenue le 18 avril 1994.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente intervenue le 20 avril 1994 entre la Ville et le Syndicat des fonctionnaires de la Ville de Trois-Rivières concernant le prolongement, jusqu'au 31 août 1994, de l'embauche de Mme Marjolaine Mailhot au poste temporaire de commis junior à la Cour municipale;

ATTENDU qu'une photocopie de cette entente demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Michel Legault

230-94
Bail avec "3102-3674 Québec inc.": location superficie située au 3375 rue Girard.

231-94
Entente avec
"Syndicat fonctionnaires de la
Ville de T.-R.":
prolonger au
3 1 - 0 8 - 9 4
embauche de
Marjolaine
Mailhot.



APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et ratifie, à toutes fins que de droit, ladite entente.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de convention préparé par Me Gilles Poulin, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que ce document a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville construira les services municipaux de base devant permettre la réalisation d'un développement domiciliaire sur le lot 242-8 et sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André de Repentigny

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de convention et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Roger Paquin, notaire, le 9 octobre 1957 et inscrit au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 11 octobre 1957 sous le numéro 202842, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a vendu un terrain à M. Irénée Laquerre;

ATTENDU qu'aux termes d'un acte de vente reçu par Me Léo LeBlanc, notaire, le 12 août 1958 et inscrit au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 21 août 1958 sous le numéro 207058, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a vendu des terrains au "Syndicat coopératif d'habitation des policiers et pompiers des Trois-Rivières";

ATTENDU que la vente de ces terrains était assujettie à différentes conditions sanctionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU que toutes les conditions qui avaient été imposées ont été entièrement remplies et exécutées;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de mainlevée préparé par Me Claude Matte, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Pierre A. Dupont

232-94
Entente avec
"Dével. Majellic
inc.": réal. développement domic.
lot 242-8 et ptie
lot 242 Par. T.-R.

233-94 Mainlevées à diff. propriétaires des rues Arthur-Guimond et Père-Daniel.



APPUYÉ PAR:

Émilien La Barre

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières, aux droits et aux obligations de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, donne mainlevée et consente à la radiation de tous les privilèges, hypothèques et autres droits --- notamment ceux lui résultant de la clause résolutoire --- stipulés en sa faveur dans les actes inscrits au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières sous les numéros 202842 et 207058.

Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de mainlevée et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

234-94 Adjudication contrats. IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

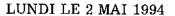
APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Cimentier Laviolette inc.", au montant de 28 665 \$, pour la construction de bordures de béton de ciment au cours du printemps 1994 et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1277 (1993);
- la proposition de la compagnie "Pagé Construction Division de Simard-Beaudry inc.", au montant de 66 735,90 \$, pour la fourniture de 1 500 tonnes métriques de béton bitumineux, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-22-1-620 du budget;
- la proposition de la compagnie "Béton Trois-Rivières", au montant de 42 110,96 \$, pour la fourniture de 460 mètres cubes de béton de ciment et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-22-3-620;
- la proposition de la compagnie "Les traceurs routiers J.F. inc.", au montant de 67 476 \$, pour la marquage de la chaussée par des lignes, des flèches, des sigles, etc., et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles aux postes 02-21-31-3, 02-21-32-2 et 02-21-32-5;
- la proposition de la compagnie "Pagé Construction Division de Simard-Beaudry inc.", au montant de 115 584,82 \$, pour le rapiéçage d'asphalte et le resurfaçage partiel dans certaines rues au cours de l'année 1994, qu'elle lui adjuge le contrat pour les travaux de rapiéçage d'asphalte au montant de 67 890 \$, lequel doit être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-22-1-440, et qu'elle lui adjuge le contrat pour les travaux de resurfaçage partiel, au montant de 47 694,82 \$, conditionnellement à l'approbation par le ministre des Affaires municipales du Québec du règlement 1343 (1994) dont les fonds serviront à payer ce dernier montant;





- la proposition de la compagnie "Papillon et Fils inc.", au montant de 5 207 \$, pour la fourniture et l'installation d'un système de ventilation avec récupérateur de chaleur pour la salle de réunion du pavillon Gagnon et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-12-37-6-440 du budget;
- la proposition de la compagnie "Guimond Électrique inc.", au montant de 4 501,31 \$, pour la fourniture et l'installation de quatre (4) compteurs d'électricité au Parc portuaire et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-32-51-1-440 du budget.

ADOPTÉE

235-94 Paiement réclamations.

CONSIDÉRANT les faits et les fautes ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Roger Bellemare

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 600 \$ à M. Louis Guilbert, pour les dommages occasionnés à sa propriété du 1848 de la rue Lavérendrye le 3 avril 1993 à la suite d'un refoulement d'égout;
- une somme de 66,76 \$ à M. Rénald Marcotte, pour les frais que celui-ci a encourus lors de l'obstruction de la conduite secondaire d'égout desservant sa propriété du 1580 de la place Gaudet le 9 avril 1994.

Que ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

ATTENDU que la corporation "Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières" désire aménager une scène sur la rue Badeaux pour la durée du festival et que ceci occasionnerait le déplacement temporaire du terminus d'autobus;

ATTENDU que le festival se déroulera du 30 juin au 4 juillet 1994 et que cette période comprend deux (2) jours d'interruption du service d'autobus;

ATTENDU que le "Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières" est un événement touristique et culturel majeur pour la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Publications CCH/FM Itée No 6614-R-MG-O Formules Municipates, Farnham (Québec).

236-94

Appui à "Festival

intern. de l'art vocal de T.-R.":

déplac,

minus d'autobus rue Badeaux.

ter-

temporaire



Que la Ville de Trois-Rivières appuie les démarches entreprises par la corporation "Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières" auprès de la "Corporation intermunicipale de transport des Forges" dans le but d'amener cet organisme à déplacer temporairement le terminus d'autobus de la rue Badeaux pour la durée du festival, afin d'y aménager une scène.

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la "Corporation intermunicipale de transport des Forges" de monter et de mettre à exécution un scénario permettant le réaménagement temporaire de leurs services dans le cadre de ce déplacement.

ADOPTÉE

ATTENDU que "Le Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire" accomplit un excellent travail auprès des personnes à faible revenu de la ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que l'étroite collaboration de cet organisme a été grandement appréciée lors d'activités parrainées par la Ville au cours des dernières années;

ATTENDU que cet organisme a besoin d'un soutien financier additionnel afin de pouvoir intervenir efficacement auprès des familles à faible revenu;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien La Barre

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie "Le Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire" dans ses démarches, auprès de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux Mauricie - Bois-Francs, pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du "Programme d'action communautaire à la petite enfance".

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise Céline Lamy et Denise Dugré, en leur qualité d'employées oeuvrant au sein du Service greffe et archives, à fidèlement reproduire sur pellicule photographique les permis de construction de l'année 1992 et les fiches d'employés des années 1992 et 1993, puis, subséquemment, à les détruire, le tout conformément aux articles 2840 et suivants du Code civil du Québec.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de plan préparé par Jean Pinard, arpenteur-géomètre, sous le numéro 4679 de ses minutes, par lequel une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières est subdivisée pour notamment créer les lots deux cent

237-94
Appui "Centre d'organis.
mauricien services et d'éducation populaire": obtention subvention.

238-94
Autor. C. Lamy
et D. Dugré
reproduire sur
pell. photo.
diff. documents
e t à les
détruire.

239-94 Approb. plan subdiv. lot 242 Par. T.-R.



quarante-deux --- vingt-quatre (242---24) à deux cent quarante-deux --- cent vingt-cinq (242---125);

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André de Repentigny

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve le projet de plan identifié au premier paragraphe du préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

240-94 Permanence Danièle Péloquin. ATTENDU qu'aux termes de la résolution 55-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 7 février 1994, le Conseil a engagé Danièle Péloquin à un poste permanent à temps complet de secrétaire sténo senior (classe 6) au sein du Service de l'évaluation;

ATTENDU qu'elle a alors été assujettie à une période de probation de trois (3) mois;

ATTENDU que, selon l'évaluation produite par le supérieur immédiat concerné, elle a complété avec succès sa période de probation;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières confirme Danièle Péloquin dans son poste permanent à temps complet de secrétaire sténo senior (classe 6) au sein du Service de l'évaluation.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR :

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise le versement d'une somme de 6 500 \$ pour la remise de prix à quatre (4) récipiendaires, le 11 mai 1994, dans le cadre du "Grand Prix culturel de Trois-Rivières", et que le montant ci-avant mentionné soit approprié à même les fonds disponibles au poste 02-32-11-1-981.

ADOPTÉE

242-94

241-94

remise "Grand

Rivières".

Autor. versement somme 6 500 \$

culturel de Trois-

prix

Prix

Part. activité et autor. dépenser.

IL EST PROPOSÉ PAR :

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Alain Gamelin

No 6614-R-MG-O Formules Municipates, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM Itée



ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières achète un (1) billet (25 \$) permettant à un membre du Conseil de participer au souper organisé au profit du "Festifrancien" au club de golf Du Moulin le 29 mai 1994.

ADOPTÉE

243-94 Liste des comptes.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 23 avril 1994

Groupe Admari inc.:

Préposés aux stationnements - mars 1994 5 110,42 \$

Anexsa:

Extraits audio et vidéo - rétro -

Information 151,34

Association des chefs de services d'incendie

du Québec:

Inscription (1) - 26° congrès annuel -Sécurité publique 166,92

Bell mobilité pagette inc.:

Location de 2 téléavertisseurs - du 1^{er} avril au 30 juin 1994 - Sécurité

publique 267,38

Beaumier, Richard & ass.:

Honoraires - dossier Mario Guillemette du 19 décembre 1990 au 15 septembre 1993 4 705,87

Béton Trois-Rivières:

Béton - Travaux publics 201,07

Thomas Bellemare Itée:

Location de pelle hydraulique - Travaux publics 1 591,30

Bis remorquage enr.:

Frais de remorquage - mars 1994 -Sécurité publique 1 296,27

Éditions Yvon Blais inc.:

Bulletin de droit municipal 1994 -

Cour municipale 144,45

Mario Boisvert, avocat:

Honoraires - cause Gemma Manseau et

Marcel Trottier - Contentieux 3 445,23

Bourassa transport:

Achat de pierre - Travaux publics 2 426,77

Canadien pacifique Itée:

Coûts d'enlèvement de la neige et de la



glace - janvier 1994 - Travaux publics	1 027,08
Chenoy's restaurant: Repas servis lors de l'incendie du 6 avril 1994 - Sécurité publique	147,91
Claveau & ass.: Frais de huissiers - Cour municipale	25,26
Les Constructions et pavages Continental: Asphalte - Travaux publics	5 439,08
Cooke & fils enr.: Clefs et porte-clefs - Direction générale	31,78
André Desmarais: Remboursement partiel - conditionnement physique	63,60 \$
Lionel Deshaies inc.: Démolition des écuries incendiées - Travaux publics	5 564,00
Serge Desjardins: Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 110,00 \$	55,00
Caisses enregistreuses Dijitec: Location de photocopieurs - mai 1994	3 659,54
Équipement Roland Dupont Itée: Réparation de dactylos - Cour municipale	99,70
Egzakt inc.: Adaptation et montage d'un feuillet (Action verte, printemps 1994) et conception et montage d'un dessin-clé (T-shirt 360°) - Information	484,17
ENAP: Inscription (1) - colloque itinérant "La difficulté de gérer dans le secteur public" - Travaux publics	80,00
Rôtisserie Fusée T.R.: Repas servi lors de l'incendie du 6 avril 1994 - Sécurité publique	4,49
Publicité G.M. inc.: Hommage à Tripap - Information	261,51
Studio Gosselin: Développements de photos - Sécurité publique	382,47
Michel Guillemette: Remboursement partiel - conditionnement physique	25,04
Hebdo journal: Avis publics (journées d'enregistrement et entrée en vigueur)	4 815,85
Houle photographes enr.: Photo - Gilles Latour - Information	26,46



Hydro-Québec: Installation de 4 luminaires - rues JB Delorme (2), Baillargeon (1) et Davidson (1) - Travaux publics	436,21
ICG gaz propane: Propane - Zamboni - Colisée	193,56
IGA-Boniprix: Épicerie pour réceptions	59,07
Corporation pour le développement de l'île St-Quentin: Essence pour tracteurs et tondeuses - Travaux publics Contribution municipale - 2 ^e versement de 2	225,62 21 250,00
Johnson Controls: Contrôles automatiques - mai 1994 - Travaux publics	2 532,83 \$
Lavage haute-pression: Dégèlement de borne-fontaines - Travaux publics	1 168,44
Georges Langevin: Service de pépine lors de l'incendie du 1563, rue Royale - Sécurité publique	167,48
Maheu & Maheu inc.: Services antiparasites - avril 1994 à mars 1995 - Colisée, Pavillon de la jeunesse et Salle JAThompson	990,57
Institut de police du Québec: Frais d'inscriptions (3) - Droit 1 - Sécurité publique Frais d'inscriptions (2) - Moniteur de tir - Sécurité publique	49,50 33,00
Jules Milette inc.: Contenants - mars 1994- usine de traitement d'eau	40,98
Mines Seleine: Achat de sel - Travaux publics	15 924,75
Multi-services Langevin enr.: Nettoyage printanier des trottoirs - Travaux publics	717,75
Service ménager Nettoie-tout: Entretien ménager - mars 1994 - Cour municipale et Poste no 1	443,87
Nove environnement inc.: Honoraires - du 1 ^{er} mai 1993 au 31 mars 1994 - protection des berges - île St- Quentin - paiement no 3	6 204 01
Complément au rapport annuel 1993 - graphiste - Sécurité publique	6 304,01 97,45
Normandin, Beaudry: Services professionnels - mars 1994 - régimes d'assurance collective	194,74



Le Nouvelliste: Appels d'offres (rapiéçage d'asphalte et resurfaçage partiel 1994, marques sur chaussée, construction de bordures printemps 1994) - avis public (vente à l'encan d'effets non réclamés) - publicité (25 ans	
de l'UQTR et Expo-habitat)	1 693,79
Perco limitée: Location de plaque vibrante - Travaux publics	604,61
Protectron inc.: Remise de retenue - stationnement Badeaux - système de surveillance	3 404,66
Publications du Québec: Mise à jour # 49 aux Lois refondues du Québec - Greffe	38,52
Ascenseurs R.C.R. Trois-Rivières: Vérification des ascenseurs - mars 1994 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, Salle Thompson, Édifice François-Nobert	172,00 \$
Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie: Quote-part de la Ville - 2° versement de 4	99 110,00
R.G.C. Industrie Canada: Renouvellement de la licence de radio- communication - Parc portuaire	82,00
Sani mobile Trois-Rivières inc.: Récupération d'huile - Travaux publics	55,64
Société canadienne des postes: Achat d'un répertoire des codes postaux 1994 - Travaux publics	11,77
Studio St-Cyr: Photo laminée - "chef-pompier d'un jour"	5,78
Trudel & associés: Honoraires - encan de la Sécurité publique Frais de huissiers - Cour municipale	1 294,88 4 069,04
Charles Turmel, avocat: Honoraires et déboursés - grief Syndicat national catholique des employés municipaux de Trois-Rivières inc. (section Services extérieurs) - Ressources humaines	979,04
Jean-Jacques Vézina: Surveillance et téléphone - poste Les Forges - mars 1994 - Sécurité publique	62,00
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - mars 1994 - Colisée, autogare, Travaux publics, usine de traitement d'eau	1 124,78
Enlèvement, transport et enfouissement des ordures - du 16 au 31 mars 1994	45 762,96

LOISIRS



Productions Specta inc.: Service et dépenses diverses- colloque "Culture et médias"	690,50
Atelier des Vieilles Forges inc.: Entretien ménager - mars 1994 - école secondaire Ste-Ursule (secteur sportif), Pavillon de la jeunesse et Colisée	611,00
BIBLIOTHÈQUE	
Archambault musique: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes et jeunes	428,38
Le Colimaçon: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes	272,06
Monique Juteau: Achat de vin - lancement de l'Emporte-clé le 25 mars 1994	50,00\$
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	1 231,37
Achats de livres	
Les Encyclopédies populaires inc. L'Exèdre librairie inc. La Bande dessinerie Librairie Clément Morin et fils inc. Librairie Poirier inc.	159,43 1 189,11 660,46 972,53 2 347,60
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Lefebvre, Michel: Régisseur programmes communautaires - Loisirs 379 km - du 14 février au 15 avril 1994	106,12
Rousseau, Robert: Chef de section - bâtiments - Travaux	
publics 563 - mars 1994	157,64
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Jocelyne Bédard: St-Hyacinthe - cours de la COMAQ sur la fiscalité municipale	178,11
Michel Jutras: Repas (5) - commanditaire, colloque "Culture & médias", Grand Prix culture (jury)	on or
Allocation d'automobile - 5 sorties - du 1 ^{er} janvier au 14 avril 1994	80,86 15,00
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Lucienne Bellemare	145,01



Pierre Gélinas Jean-Guy Gervais Jacques Goudreau Mario Lesage (avance petite caisse -	774,22 253,73 90,16
Évaluation) Gilles Poulin	50,00 77,39
Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 16 avril 1994	343 363,57
TOTAL	604 905,51 \$
Pour la semaine se terminant le 30 avril 1994	
Artech design: Lettrage et "stripe" sur auto-patrouille, réfection de lettrage et bande décorative et réfection de lettrage - Sécurité publique	379,08 \$
Association des évaluateurs municipaux du Québec: Inscription au congrès des évaluateurs municipaux	345,00
Béton Trois-Rivières: Béton - Travaux publics	134,05
Thomas Bellemare ltée: Service de bélier mécanique et de rétrocaveuse - Travaux publics	3 302,79
Construction Yvan Boisvert inc.: Déneigement zone 5 et ajustement de précipitations - paiement no 5	229 296,48
Bourassa transport: Pierre - Travaux publics	2 857,97
Brigade scolaire Ste-Thérèse: Subvention 1994	50,00
Gilles Cajolet: Porte-à porte - Action verte	210,00
Cala communications: Offre d'emploi - directeur des Ressources humaines	3 613,82
Publications CCH/FM: Abonnement annuel - Contrôle judiciaire de l'action gouvernementale - Greffe	367,50
Centre national de philatélie: Achat d'un répertoire des codes postaux 1994 - Trésorerie	11,00
Protection incendie CFS: Recharge et nettoyage de cylindre d'air - Sécurité publique	43,79
Chambre de commerce: Ligne téléphonique 375-1122 et transfert - janvier et février 1994	220,70



Asphalte Continental: Asphalte froide - Travaux publics	2 717,95
Corporation des officiers municipaux agréés du Québec: Session de formation sur "Les créances des municipalités et leur perception avec le nouveau Code civil - Greffe	30,00
Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (suite): Session de formation sur "Les créances des municipalités et leur perception avec le nouveau Code civil - trésorerie	45,00 \$
André Cyrenne inc.: Déneigement zone 4 et ajustement de précipitations - paiement no 5	166 106,13
Directeur général des élections du Québec: Calendrier opérationnel, agenda et manuel des procédures opérationnelles - Greffe	40,00
J.P. Doyon Itée: Remise de retenue - branchements de services d'égout et d'aqueduc 1993	16 510,74
Egzakt inc.: Montage et impression de factures - Action verte	531,27
La Bonne fourchette enr.: Lunch - réunion comité de coordination Lunch - réunion groupe de travail	50,27
Sécurité publique Lunch - réunion groupe de travail Loisir	50,55
et culture Lunch - réunion comité consultatif d'urbanisme	37,56 84,94
Raymond Gélinas et fils inc.: Recharges et test d'extincteurs - Sécurité publique	86,34
Hebdo journal: Avis publics (participation à une journée d'enregistrement, entrée en vigueur,	
journée d'enregistrement, modifications de la taxe spéciale)	1 795,71
ICG gaz propane: Propane - Zamboni - Colisée	85,52
Déneigement Maska inc.: Déneigement zone 2 et précipitations - paiement no 5	164 876,06
Électronique Matteau inc.: Réparation d'un life guard - Sécurité publique	21,14
Ministre des Finances - Fonds des registres:	
Renouvellement - commissaire à l'asser- mentation - Sécurité publique	25,00



Ministre des Finances: Inspection de 2 chaudières - poste no 2 - Travaux publics	165,90
Jules Milette inc.: Contenants - mars 1994 - Sécurité publique	96,98
MRC de Francheville: Copie d'un schéma d'aménagement - Urbanisme	35,00
Multi-services Langevin enr.: Nettoiement printanier des trottoirs - Travaux publics	1 559,10 \$
Le Nouvelliste: Appel d'offres - rénovation tennis parc des Plaines	250,38
Office municipal d'habitation: Quote-part de la Ville - 1 ^{er} et 2 ^e versements de 4	212 928,00
Buffet Jeanne Paquin: Repas - réunion du Conseil le 5 avril 1994 Repas - réunion du Conseil le 18 avril 1994 Beigne et café - Action verte	245,16 307,62 46,81
Nathalie Perron: Remboursement partiel - conditionnement physique	75,00
Entretien René Plourde enr.: Entretien ménager - Édifice des Travaux publics - mars 1994	1 109,50
Publi design inc.: Travaux divers (Guide municipal # 3, affiche week-end culturel, 3 messages et 3 travaux graphiques - Information	2 088,75
R.G.C. Industrie Canada: Renouvellement de licence de station radio 1994 - Sécurité publique	4 001,00
Communications Le Rocher inc.: Location de télépage - Colisée - du 1 ^{er} mai au 30 juillet 1994 Réparation de portatifs - Sécurité publique Contrat d'entretien du système de radio- communication - mai 1994 - Travaux publics Arpentage, Services techniques, Loisirs	103,83 212,25 , 995,00
IBM Canada ltée: Copie et installation du logiciel "Rumba/400" - Informatique	589,36
Signalisation 3-D: Restauration de chevalet et plaque Yvan-Leclerc - Information	419,48
Société d'assurance automobile du Québec: Achat de 50 formulaires # 5400 - Approvi- sionnement	278,20



Récupération Tersol inc.: Déneigement zone 7 et ajustement de précipitations - paiement no 5 Déneigement zone 3 et ajustement de précipitations - paiement no 5	225 697,71 \$ 155 825,91
Traf-Park inc.: Mise en marche du Digiparc # 3 - Parc portuaire	376,96
Atelier des Vieilles Forges inc.: Location de 2 stationnements au palais de justice - du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1994	774,00
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenant - mars 1994 - du 15 au 30 mars 1994	61,69 \$
LOISIRS	
Carrefour Benjamin Sulte: Subvention au projet "Jeunes aventuriers"	50,00
Club de hockey Midget AAA de la Mauricie inc.: Ristourne - joutes Midget AAA - janvier à mars 1994	79,88
Club de hockey Les Patriotes: Ristourne - joutes Les Patriotes - janvier à mars 1994	898,60
Association récréative Normanville: Location de terrain de balle - compensation	200,00
Mireille Berthelette: Droits de reproduction - enregistrement commentaire sur son exposition - Affaires culturelles	100,00
Luc Lacharité: Enregistrement audioguide - exposition de Mireille Berthelette - Affaires culturelles	80,00
Productions Specta inc.: Réparation d'équipements audiovisuels	186,16
Achat du volume "Les grands explorateurs Safari Polaire" - Bibliothèque Achat de matériel pour service audioguide	44,00
salle d'exposition Centre culturel - Affaires culturelles	115,95
Service de vin - lancement "L'emporte-clé" de Monique Juteau - Bibliothèque	29,06
BIBLIOTHÈQUE	
Canebsco services d'abonnement: Renouvellement d'abonnements de divers périodiques	492,48
T - 00 11	

Le Colimaçon:



Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes et jeunes	337,45
Distribution Domino: Achat de disques compacts - audio adultes	98,40
Périodica: Renouvellement d'abonnement à Séquences	46,22
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	71,22
Trend Music Group: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes	207,27
Achats de livres	
L'Exèdre librairie inc. Librairie Clément Morin et fils inc. Librairie Poirier inc.	1 393,67 \$ 634,19 921,10
AÉROPORT	
AQTR: Adhésion	70,00 \$
PARC PORTUAIRE	
Québec dans le monde: Inscription au Bottin touristique du Québec	40,00
Société des musées québécois: Cotisation 1994	70,00
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Boucher, Réjean: Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics	
1 312 km - avril 1994	367,36
Goyette, Louise: Chef de service administration - Travaux publics	
5 sorties - du 3 déc. 1993 au 24 janv. 1994	15,00
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Yvan Gaudreau: St-Hyacinthe - cours de la COMAQ (contrats municipaux et élections municipales)	164,70
Serge Lafrance: Chomedey - cours CSST	178,04
Michel Lefebvre: Beauport - rencontre Fédération des centres communautaires et municipalités	84,00

Gilles Poulin:



Québec - cours de la COMAQ "La réforme du Code civil et son impact sur les municipalités" et Longueuil - cours de la COMAQ "Les scrutins municipaux"

178,11

Gaétan Provencher:

Laval - formation officier santé sécurité en intervention incendie

65,95

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Pierre Gélinas	1 053,98
Fernand Lachance	81,64 \$
Denis Lelièvre	53,94
Rachel Veilleux	202,15

Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 23 avril 1994

378 232,33

TOTAL

<u>1 589 012,80</u> \$

GRAND TOTAL

2 193 918,31 \$

Service de la trésorerie Le 28 avril 1994

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières et "L'Association des policiers-pompiers de la Ville de Trois-Rivières inc." relativement à des mesures disciplinaires à être imposées au lieutenant Yvon Verrette;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roger Bellemare

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ce projet d'entente et qu'elle autorise le directeur du Service de la sécurité publique, M. Jean-Guy Gervais, et Mme Colette Parent, conseillère en gestion des ressources humaines au sein du Service des ressources humaines, à la signer, pour la Ville et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

M. André de Repentigny vote contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE
ADOPTED

244-94
Entente avec
"L'Ass. des
policierspompiers de la
Ville de T.-R.
inc.": susp.
Yvon Verret.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM Itée

246 - 94

Liste des chèques

émis - avril 1994.

LUNDI LE 2 MAI 1994



245-94
Transaction avec
"Transport Raynald inc." et
"Gestion Francine
Cloutier inc.":
régler hors cour
proc. judic. suite
dévers. produits
pétroliers.

ATTENDU qu'aux termes d'une action en dommages et intérêts, la Ville de Trois-Rivières a poursuivi solidairement les compagnies "Transport Raynald inc." et "Gestion Francine Cloutier inc." (dossier # 400-02-001439-924) pour le paiement d'une somme de 12 797,61 \$ à la suite d'un déversement de produits pétroliers dans le réseau d'égout municipal;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de transaction à intervenir entre la Ville et ces compagnies pour régler hors cour ces procédures judiciaires;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de transaction et qu'elle autorise le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville au cours du mois d'avril 1994 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 3 640 419,42 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire suppléant

Greffier

GP/gg



À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le seize (16) mai mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire : Madame la conseillère : Messieurs les conseillers :

Guy LeBlanc Chrystiane Thibodeau Daniel Perreault Pierre. A. Dupont André Noël Alain Gamelin Thibeault Roland Gilles Latour Michel Legault Henri-Paul Jobin

247-94 Procès-verbal séance régul. 2 mai 1994.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 2 mai 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que ledit procès-verbal et les décisions qui ont été prises à ladite séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

- a) Règlement autorisant l'acquisition d'équipements informatiques et autres et décrétant un emprunt à cet effet.
 (M. Henri-Paul Jobin, le 18 novembre 1993.)
- b) Règlement autorisant la réhabilitation et la relocalisation du système de dosage du fluorure à l'usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt à cet effet.

 (M. Pierre A. Dupont, le 20 décembre 1993.)
- c) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin d'agrandir la zone 131-I à même une partie de la zone 122-R. (M. Michel Legault, le 21 février 1994.)
- d) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 929-C à même une partie de la zone 930-R et de permettre une marge latérale "0".

 (M. Michel Legault, le 21 février 1994.)
- e) Règlement décrétant le recensement des habitants de la ville. (M. Pierre A. Dupont, le 2 mai 1994.)
- f) Règlement autorisant le président d'élection à dépenser et à passer des contrats dans le cadre de l'organisation du scrutin municipal qui se tiendra le 6 novembre 1994.

 (M. Roland Thibeault, le 2 mai 1994.)



g) Règlement autorisant la signature d'une entente avec la Ville de Laval relativement au transfert des prestations accumulées au fonds de pension de M. Yves Brassard. (M. Roland Thibeault, le 2 mai 1994.)

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins permettre équip. de jeux pour enfants dans marge de recul et cour avant zone 821. Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre des équipements de jeux pour enfants dans la marge de recul et la cour avant de la zone 821.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 16 mai 1994.

(signé) André Noël

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins créer zone résid. 1138-1.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone résidentielle 1138-1 à même une partie de la zone 1138.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 16 mai 1994.

(signé) André Noël

Avis de motion. Règl. autor. constr. services mun. de base sur ptie rue Gilles-Lupien. Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur la partie de la rue Gilles-Lupien située entre celle actuellement ouverte à la circulation et le boulevard Parent et sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 16 mai 1994.

(signé) Michel Legault

Avis de motion.
Règl. autor.
constr. serv.
mun. de base sur
ptie lot 205 Par.
T.-R.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 205 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières située entre les rues Léo-Thibeault et Flamand et décrétant un emprunt à cet effet.

No 8614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM tée



Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 16 mai 1994.

(signé) Michel Legault

248-94 Compte rendu Comm. perm. du 2 mai 1994.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 2 mai 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-197 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre des équipements de jeux pour enfants dans la marge de recul et la cour avant de la zone 821;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-197 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre des équipements de jeux pour enfants dans la marge de recul et la cour avant de la zone 821, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 6 juin 1994 à 20 h 20.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-198 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone résidentielle 1138-1 à même une partie de la zone 1138;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

André Noël

249-94
Projet de règl.
2001-Z-197
(1994) modif.
règl. 2001-Z
(1989) aux fins
permettre
équip. de jeux
pour enfants
dans marge de
recul et cour
avant zone 821.

250-94
Projet de règl.
2001-Z-198
(1994) modif.
règl. 2001-Z
(1989) aux fins
créer zone
résid. 1138-1.



ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-198 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone résidentielle 1138-1 à même une partie de la zone 1138, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 20 juin 1994 à 20 h 20.

ADOPTÉE

ATTENDU que le conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir avec la compagnie "Les Jardins Christophe Crevier inc." et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de confier à cette organisme la gestion des jardins communautaires situés dans le district Ste-Marguerite;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières confie à "Les Jardins Christophe Crevier inc." le mandat d'administrer, d'opérer et d'assumer les services reliés à l'exploitation des jardins communautaires aménagés dans la partie de la "zone tampon" située entre les rues Girard et Marguerite-D'Youville.

Que le protocole d'entente devant donner suite à la présente résolution prenne fin le 30 avril 1995, mais qu'il contienne une disposition stipulant qu'il se renouvellera automatiquement, d'année en année, à moins que l'une des parties n'y mettre fin en donnant à l'autre un préavis à cet effet d'au moins trois (3) mois.

Que le susdit projet de protocole d'entente soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le régisseur des programmes communautaires au sein du Service loisir et culture, M. Michel Lefebvre, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document intitulé "Conditions d'engagement" en vertu duquel la Ville retiendrait les services professionnels de "Canadian Bond Rating Service" pour qu'elle évalue sa cote de crédit;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

251-94
Protocole d'entente avec "Les Jardins Christophe Crevier inc.": gestion jardins comm. district Ste-Marguerite.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM III

252-94
Entente avec
"Canadian Bond
Rating Service":
évaluation cote de
crédit de la Ville.



ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de "Canadian Bond Rating Service" pour qu'elle évalue sa cote de crédit et qu'elle lui verse des honoraires maximums de 3 600 \$ (taxes excluses), lesquels seront payés à mêmes les sommes disponibles au poste 02-12-21-2 du budget.

Que le trésorier, M. Jean Hélie, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document susceptible de donner effet à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'entente à intervenir avec la "Banque Nationale du Canada" et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que ce projet d'entente a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville pourra utiliser le service de paiement direct "Interac" de cette institution financière pour encaisser les paiements effectués par des personnes recherchées sur mandat ou lui devant des frais de remorquage et d'entreposage à la fourrière municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet d'entente qui aura effet du 1^{er} juin au 31 décembre 1994 et qui, par la suite, se renouvellera automatiquement d'année en année aux mêmes conditions à moins que l'une des parties ne décide d'y mettre fin en donnant un préavis à cet effet à l'autre d'au moins trente (30) jours.

Que la Ville s'engage à payer à ladite banque des frais mensuels de 35 \$ et des frais de 0,10 \$ par transaction effectuée.

Que le susdit projet d'entente soit approuvé à toutes fins que de droit et que le trésorier, M. Jean Hélie, soit autorisé à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de contrat de service à intervenir avec la «SIDAC» CENTRE-VILLE et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de confier à cet organisme le nettoiement manuel des voies publiques situées à l'intérieur du district où elle a compétence et du cimetière St-James;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

253-94
Entente avec
"Banque
Nationale du
Canada":
utilisation du
syst. de
paiement
"Interac".

254-94
Contrat service
avec «SIDAC»
CENTREVILLE:
nettoiement
rues du district
où elle a
compétence.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

LUNDI LE 16 MAI 1994



Que la Ville de Trois-Rivières retienne, du 17 mai au 31 octobre 1994 inclusivement, les services de la «SIDAC» CENTRE-VILLE pour qu'elle ramasse manuellement les détritus qui tombent ou qui sont laissés sur la voie publique dans le district à l'intérieur duquel elle a compétence et du cimetière St-James.

Qu'elle lui verse, en contrepartie de ses services, une somme de quatre mille dollars (4 000 \$) à être payée à même les fonds disponibles au poste 02-21-22-5-510 du budget.

Que le susdit projet de contrat de service soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur général, M. Pierre Moreau, soient autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de vente préparé par Me Jean Martin, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que ce projet d'acte de vente remplace celui annexé à la résolution 203-94 que le Conseil a adoptée lors de la séance que le Conseil a tenue le 18 avril 1994;

ATTENDU qu'il en diffère au niveau de la portée de la servitude de non-construction à y être constituée qui y prévoit maintenant que:

- l'installation d'enseignes sur les lisières de terrain à être vendues sera possible à condition de respecter les dispositions des règlements d'urbanisme applicables en la matière;
- ces lisières de terrain devront être maintenues sous "couverture végétale" au lieu de "en gazon";

IL EST PROPOSÉ PAR : Gill

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à la compagnie "Les Restaurants Marlain ltée" les immeubles suivants:

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision officielle SIX CENT CINQUANTE-SEPT du lot originaire CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (Ptie 178-657) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières; de figure irrégulière, borné vers le nord-est, le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 178-657 et vers le sud-est par une partie du lot 1119 (boulevard des Récollets) du cadastre de la Cité de Trois-Rivières; mesurant onze mètres et trois centièmes (11,03 m) vers le nord-est et le sud-ouest et treize mètres (13,00 m) vers le sud-est et le nord-ouest; contenant une superficie de cent quarante-trois mètres carrés et quatre dixièmes (143,4 m.c.). La limite nord-est dudit emplacement est située à sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m) du lot 178-637 le long

255-94 Vente à "Les Rest. Marlain Itée" (Pties 178-657 et ptie 178 Par. T.-R.).



de la ligne limitative des cadastres de la Cité et de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout tel que montré par un liséré rouge sur un plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 26 octobre 1993 et portant le numéro 93-54-1.

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot originaire CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (ptie 178) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières; de figure irrégulière, borné vers le nord-est et le nord-ouest par une partie du lot 178; vers le sud-est par le lot 178-655 et vers le sud-ouest par le lot 178-651-2 rue (boulevard Chanoine-Moreau); mesurant onze mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (11,97 m) vers le nord-est; quatorze mètres et soixante-dix centièmes (14,70 m) vers le sud-est; sept mètres (7,00 m) le long d'une courbe de deux cent deux mètres et soixante-huit centièmes (202,68 m) de rayon vers le sud-ouest et dix-sept mètres et quatre-vingt-onze centièmes (17,91 m) vers le nord-ouest; contenant une superficie de cent trente et un mètres carrés et sept dixièmes (131,7 m.c.).

Le tout tel que montré par un liséré rouge sur un plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 26 octobre 1993 et portant le numéro 93-54-2.

3°) Un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision officielle SIX CENT CINQUANTE-SEPT du lot originaire CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (Ptie 178-657) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières; de figure irrégulière, borné vers le nord, le nord-ouest et le nord-est par une partie du lot 178-657; vers le sud-est par une partie des lots 1118 et 1119 (boulevard des Récollets) du cadastre de la Cité de Trois-Rivières; vers le sud-ouest par une partie du lot 178-657 et vers le nord-ouest par le lot 178-655; mesurant successivement sept mètres et soixante-sept centièmes (7,67 m) vers le nord; sept mètres et quatre-vingt-sept centièmes (7,87 m) vers le nord-ouest; onze mètres et trois centièmes (11,03 m) vers le nord-est; cent un mètres et trente-sept centièmes (101,37 m) vers le sud-est; onze mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (11,95 m) vers le sud-ouest; trente-sept mètres et quatre-vingt-douze centièmes (37,92 m) et cinquante-quatre mètres et soixante-deux centièmes (54,62 m) vers le nord-ouest; contenant une superficie de mille six cent quatre mètres carrés et sept dixièmes (1604,7 m.c.).

Le tout tel que montré par un liséré rouge sur un plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 10 novembre 1993 et portant le numéro 93-54-3.

Que ces immeubles soient vendus avec garantie ordinaire de droit et libres de tous privilèges, hypothèques et redevances quelconques.

Que ces immeubles soient ainsi vendus pour la somme de 16 020,00 \$ que l'acquéreur devra payer comptant à la Ville.

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne des clauses dans lesquelles seront créées des servitudes de non-accès et de non-construction sur les immeubles ci-dessus désignés au profit du lot 178-651-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et au profit d'une partie des lot 1118 et 1119 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières.

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.



Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le nouveau projet d'acte de vente et, généralement, à faire le nécessaire.

Que la présente résolution remplace la résolution 203-94 adoptée lors de la séance tenue le 18 avril 1994.

ADOPTÉE

256-94 Adjudication de contrats. IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Pagé Construction, division de Simard-Beaudry inc.", au montant de 63 985,30 \$, pour la rénovation du terrain de tennis du parc des Plaines et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1327 (1993) [38 352 \$] et à même le transfert d'une somme de 20 797 \$ du fonds réserve pour parcs et terrains de jeux au fonds des dépenses en immobilisations;
- la proposition de la compagnie "Clôtures Maurice Couture ltée", au montant de 8 140 \$, pour l'installation d'une clôture grillagée à mailles serrées de 3 mètres de hauteur et de 185 mètres de longueur et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même le transfert d'une somme de 8 140 \$ du fonds réserve pour parcs et terrains de jeux au fonds des dépenses en immobilisations;
- la proposition de la compagnie "Gestion Marcabec inc.", au montant de 2 012,50 \$, pour le nettoiement manuel de la voie publique et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-22-5-510;
- la proposition de la compagnie "Gestion Marcabec inc.", au montant de 3 258,70 \$, pour l'engazonnement des excavations et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1291 (1993) et au poste 02-21-27-3-440 du budget;
- la proposition de la compagnie "Floriculture Gauthier inc.", au montant de 8 345 \$, pour la réalisation de travaux d'horticulture sur une base horaire et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles aux postes 02-21-27-2-530, 02-21-27-4-440 et 02-21-27-5-440 du budget;
- la proposition de la compagnie "Construction Benoît Lord inc.", au montant de 8 597,30 \$, pour le remplacement de fenêtres au pavillon Adélard-Dugré et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM Itée



être payé à même les fonds disponibles au règlement 1322 (1993);

la proposition de la compagnie "Aménagements Pluri-Services inc.", au montant de 9 848,28 \$, pour le drainage de la rue Hector-Héroux et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1291 (1993).

ADOPTÉE

257-94 Paiement d'une réclamation. CONSIDÉRANT le fait ou la faute ci-après mentionnée ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse une somme de 73,18 \$ à la compagnie "Ubald Forest & Fils Itée" pour les frais qu'elle a encourus pour faire déboucher la conduite d'égout secondaire desservant son immeuble du 2250 du boulevard des Récollets.

Que cette somme soit versée à même celles accumulées au fonds d^{\dagger} auto-assurance.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT la décision rendue le 20 avril 1994 par M. Paul-André Comeau, président de la Commission d'accès à l'information du Québec, relativement à une demande d'accès à l'information présentée par M. Robert Sauvageau en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1);

ATTENDU qu'il est opportun de porter cette décision en appel devant la Cour du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières porte en appel devant la Cour du Québec la décision rendue le 20 avril 1994 par la Commission d'accès à l'information du Québec dans la cause l'ayant opposée à M. Robert Sauvageau (dossier # 93 07 80).

Qu'elle retienne les services professionnels de Me Richard Lambert, avocat, et qu'elle le mandate pour agir comme son procureur dans cette affaire.

Qu'elle lui verse des honoraires à cet effet de 120 \$ 1'heure à être payés à même les fonds disponibles au poste 02-11-23-1-410 du budget.

ADOPTÉE

258-94
Mandat à Richard Lambert, avocat: appel d'une décision de la Comm. accès inf. du Qc.

260-94

Dérogation

mineure accordée

Roger Constant Gagnon.

LUNDI LE 16 MAI 1994



259-94 Désignation de 6 personnes pour siéger sur Comité de retraite.

CONSIDÉRANT l'article 59 du Règlement 1310 (1993) sur le régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières désigne les personnes suivantes comme membres du Comité de retraite chargé d'administrer le régime:

- M. Roland Thibeault, qui agira également comme président dudit Comité;
- M. Émilien La Barre, qui agira également comme substitut du président lorsque ce dernier sera absent ou incapable d'agir;
- le directeur général de la Ville;
- le directeur des Services financiers;
- le directeur du Service des ressources humaines;
- le directeur loisir et culture.

Que la présente résolution remplace, à toutes fins que de droit, toute résolution ou décision au même effet adoptée ou prise par le Conseil antérieurement à ce jour.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un Comité consultatif d'urbanisme a été constitué au sein de la Ville aux termes du règlement 1131 (1989) adopté le 18 septembre 1989;

ATTENDU que le Conseil a adopté le 5 août 1991 le règlement 1217 (1991) concernant les dérogations mineures à certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement;

ATTENDU que MM. Roger et Constant Gagnon ont demandé au Conseil de leur accorder une dérogation mineure;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande de dérogation mineure est composé du lot 445-101, d'une partie du lot 445-1 et d'une partie du lot 445-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que la nature de cette dérogation est de ne pas respecter la marge de recul avant de 8 mètres en vigueur dans la zone 820;

ATTENDU que cette dérogation mineure aurait pour effet de permettre à MM. Roger et Constant Gagnon d'empiéter de 1,8 mètres dans la marge de recul avant du boulevard Chanoine-Moreau pour agrandir le bâtiment portant les numéros 1305 à 1375 de la rue Aubuchon;



ATTENDU que lors de la réunion qu'il a tenue le 30 mars 1994, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis dans lequel il recommandait au Conseil d'accorder la dérogation demandée;

ATTENDU que lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue le 18 avril 1994, le Conseil a approuvé le procès-verbal de cette réunion du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le greffier a fait publier dans l'édition du 25 avril 1994 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal" un avis indiquant, notamment, la nature et les effets de la dérogation demandée ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance au cours de laquelle le Conseil statuerait sur celle-ci et informant toute personne intéressée qu'elle pourrait se faire entendre à cette occasion;

ATTENDU que le Conseil vient de donner aux personnes intéressées par cette demande l'occasion de se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Ville de Trois-Rivières accorde à MM. Roger et Constant Gagnon la dérogation mineure ci-dessus décrite à condition qu'ils s'engagent, par écrit, à utiliser sur cet agrandissement les mêmes matériaux de revêtement extérieur que sur le bâtiment portant les numéros 1305 à 1375 de la rue Aubuchon.

ADOPTÉE

ATTENDU que la corporation "Les Chevaliers de Colomb, Conseil 1001, Trois-Rivières inc." s'est adressée le 23 avril 1994 à la Commission municipale du Québec pour être exemptée de toute taxe foncière en vertu de l'article 204 paragraphe 10° de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 204.2 de cette Loi, la Commission doit consulter la Ville avant de se prononcer sur cette demande;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance des pièces produites par "Les Chevaliers de Colomb, Conseil 1001, Trois-Rivières inc." au soutient de sa demande;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières ne prenne pas position sur cette demande mais qu'elle s'en remette plutôt à la décision que prendra la Commission municipale du Québec dans ce dossier.

	\sim	200	~~
Δ	DO	יויעו	H'H'

Demanded'exemption taxes fonc. par "Les Chevaliers de Colomb, Conseil 1001,

T.-R. inc.".

261-94

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Fernham (Québec), une division des Publications CCH/FM Née

LUNDI LE 16 MAI 1994



262 - 94Mandat "Les à Consultants Falardeau et ass. ltée": synchr. feux circul. sur ptie boul. des Forges entre boul. des Récollets et côte Laflèche.

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la compagnie "Les Consultants Falardeau & associés ltée" pour qu'elle procède à la synchronisation des feux de circulation de la partie du boulevard des Forges située entre le boulevard des Récollets et la côte Laflèche.

Qu'elle lui verse des honoraires à cet effet maximum de 15 000 \$ à être payés à même les fonds disponibles au règlement 1339 (1994).

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document préparé le 16 mai 1994 par le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, dans lequel celui-ci décrit et estime le coût des travaux suivants:

- aménagement d'une salle de toilette au local des loisirs de l'école Jacques-Buteux;
- construction de "dos d'âne" sur la rue du Fief;
- l'installation d'une buvette au parc Louis-Pinard;
- la plantation d'arbres sur la rue Ste-Angèle;
- l'aménagement d'un stationnement sur la rue Ste-Ursule;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières procède à la réalisation des travaux décrits dans ledit document.

Qu'une dépense totale à cet effet d'un montant maximum de 29 500 \$ soit autorisée.

Que, s'il advient que le coût réel de l'une des dépenses prévues à ce document soit plus ou moins élevée que celui qui y est mentionné, tout montant disponible dans un cas soit utilisé pour compenser ce qui manque dans un autre cas.

Que cette dépense soit financée à même le produit d'un emprunt à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoira en 1995.

Que, pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, la Ville approprie au budget 1995 à 1999

263-94 Emprunt fonds roul. 29 500 \$ pour diff. travaux.



inclusivement les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

264-94
Demandes aide financière au min. Aff. mun.: volet IV du programme travaux d'infras. Can.-Qc".

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec" visant à permettre aux municipalités, à la faveur d'une aide financière provenant des gouvernements du Québec et du Canada, de réaliser des travaux de réfection, d'agrandissement ou de construction d'infrastructures;

ATTENDU que le volet IV de ce programme permet de réaliser des projets à incidences urbaines jugés prioritaires;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que, dans le cadre du volet IV "Grands projets à incidences urbaines" du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec", la Ville de Trois-Rivières demande de l'aide financière pour réaliser les projets suivants:

- rénovation de la Porte Duplessis et de la piscine du parc de l'Exposition;
- protection des berges de l'île St-Quentin contre l'érosion;
- construction d'une voie d'accès au secteur nord de Trois-Rivières (prolongement de l'autoroute 40 en boulevard urbain jusqu'au boulevard des Forges);
- construction d'une salle communautaire dans le district De-La-Salle.

Que la Ville s'engage à effectuer un investissement additionnel audelà du seuil minimal annuel d'immobilisations en travaux de génie, établi par le ministère des Affaires municipales du Québec, pour chaque année de réalisation des travaux reconnus admissibles.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, soit et il est, par les présentes, autorisé à présenter ces demandes d'aide financière, à signer les documents à cet effet et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document préparé le 11 mai 1994 par le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, dans lequel sont décrits et estimés les travaux suivants:

- prolongation du parc linéaire (piste cyclable) du boulevard St-Michel au "village des Forges" et aménagements connexes;
- pavage du lien piétonnier et cycliste longeant le côté sud-ouest du boulevard des Forges entre les boulevards Jacques-Cartier et du Rochon;

265-94
Transfert de
235 000 \$ du
fonds réserve
pour parcs et
terrains de jeux
pour diff.
travaux.



mise en place de signaux avertisseurs aux intersections du parc linéaire (piste cyclable) et des boulevards des Récollets et du Rochon;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières procède à la réalisation des travaux décrits dans ledit document et qu'elle autorise le transfert d'une somme de 235 000 \$ du fonds réserve pour parcs et terrains de jeux au fonds des dépenses en immobilisations pour les financer.

ADOPTÉE

ATTENDU que la Ville bénéficie du tarif général d'éclairage public en sa qualité de propriétaire de son réseau d'éclairage public;

ATTENDU qu'une partie de ce réseau d'éclairage fonctionne avec des lampes à vapeur de mercure qui sont peu efficaces;

ATTENDU que, dans le cadre du Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec, la Ville a fait réaliser une étude technico-économique qui a été acceptée par cette société d'état;

ATTENDU qu'il est avantageux pour la Ville de réaliser la conversion au sodium de son réseau d'éclairage, et ce, selon les modalités dudit Programme;

ATTENDU qu'Hydro-Québec offre à la Ville, dans le cadre de son Programme, une aide financière pour la réalisation des travaux de conversion requis;

ATTENDU que la Ville souhaite obtenir l'aide financière prévue à ce Programme pour réaliser ces travaux;

CONSIDÉRANT les résolutions 192-94 et 193-94 que le Conseil a adoptées lors de la séance qu'il a tenue le 5 avril 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage à convertir, selon le Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec, tous ses luminaires à vapeur de mercure pour d'autres au sodium et qu'elle demande l'aide financière qui y est prévue.

Que la Ville désigne M. Germain Déziel, ingénieur et chef du Service informations techniques/Travaux publics, pour agir comme son interlocuteur auprès d'Hydro-Québec aux fins de ce programme.

ADOPTÉE

266-94
Demande d'aide financière à Hydro-Québec "Progr. de conversion de l'éclairage public".

une division des Publications CCH/FM Itée

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec).



267-94
Demande au gouv. du Québec: maintenir dispositions de la Loi sur la fiscalité mun. applic. aux équip. antipollution.

LUNDI LE 16 MAI 1994

ATTENDU que la réforme de la fiscalité municipale réalisée à la fin des années '70 avait pour objectif d'élargir l'assiette fiscale des municipalités en limitant les cas d'exception à la règle générale prévue à l'article 31 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), laquelle voulait que tous les immeubles situés sur le territoire d'une municipalité sont portés à son rôle d'évaluation;

ATTENDU que des associations industrielles demandent que cette Loi soit modifiée pour que les équipements antipollution ne soient plus portés au rôle d'évaluation foncière;

ATTENDU qu'acquiescer à cette demande équivaudrait à un rétrécissement de l'assiette fiscale des municipalités et constituerait un accroc supplémentaire au "pacte fiscal" négocié de bonne foi, à la fin des années '70, entre le gouvernement du Québec et le monde municipal;

ATTENDU que cette demande ne vise pas à clarifier une disposition existante de la Loi mais à y introduire l'article 12 de l'ancienne Loi sur l'évaluation foncière (L.R.Q., c. E-16) que le législateur québécois n'a pas cru bon d'intégrer à la Loi sur la fiscalité municipale lorsqu'il l'a adoptée (L.Q. 1979 c. 72);

ATTENDU que cette demande ne serait pas neutre sur le plan fiscal et qu'elle entraînerait, au contraire, un manque à gagner annuel d'environ 20 000 000 \$ en revenus de taxes pour les municipalités québécoises;

ATTENDU que l'adoption, en décembre 1993, de la Loi modifiant de nouveau la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives (L.Q. 1993, c. 78) est venue clarifier l'assiette des immeubles industriels devant être inscrits ainsi au rôle d'évaluation;

ATTENDU que les taxes municipales ne menacent d'aucune façon la compétitivité des entreprises installées au Québec et des entreprises manufacturières en particulier puisqu'elles représentent, en moyenne, moins de $1\,\%$ de leurs chiffres d'affaires annuels;

ATTENDU qu'une exemption des équipements antipollution entraînerait une augmentation du fardeau fiscal des autres catégories de contribuables municipaux résidentiels et non résidentiels;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au gouvernement du Québec de maintenir, tel quel, le paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 65 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) afin de préserver l'intégrité de l'assiette fiscale des municipalités.

ADOPTÉE

ATTENDU que la "Corporation du tourisme et des congrès de la Ville de Trois-Rivières inc." a été constituée en corporation en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38) par lettres patentes, données et scellées le 3 novembre 1992 et enregistrées le même jour au libro C-1408, folio 93;

ATTENDU que le règlement no 1 (règlements généraux) adopté par les membres de cette Corporation prévoit que celle-ci ne comprend que des membres corporatifs et des membres désignés;

268-94
Nomination de Marie-Line
Sauvé et John
O'Grady comme
membres désignés de la
"Corporation du
tourisme et des
congrès de la
Ville de T.-R.
inc.".

No 6614-R-MG-O Formules Municipates, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

LUNDI LE 16 MAI 1994



ATTENDU qu'il y est prévu que le Conseil nomme cinq (5) membres désignés parmi les personnes oeuvrant comme intervenantes dans le domaine touristique ou dans un domaine connexe à celui-ci;

ATTENDU que la durée normale du mandat d'un membre désigné est de deux (2) ans à compter de l'adoption de la résolution le nommant;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 101-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 15 février 1993, le Conseil a nommé Lionel Boileau, Carmen D. Le Page, Danièle Lefebvre, Alain Harvey et Frédéric Bernardin commme membres désignés de ladite Corporation;

ATTENDU qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 5.06 du règlement no 1 (règlements généraux) de cette corporation, un tirage au sort a déterminé que le mandat de MM. Alain Harvey et Frédéric Bernardin ne serait que d'un an;

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières nomme, en remplacement de M. Alain Harvey et Frédéric Bernardin, les personnes suivantes comme membres désignés de ladite Corporation:

- Marie-Line Sauvé, directrice générale de la Corporation pour le développement de l'île St-Quentin 95, rue des Tulipes Sainte-Marthe-du-Cap (Québec) G8T 3E4
- John O'Grady, propriétaire du restaurant "Le Manoir du Spaghetti"
 50, rue Caron Cap-de-la-Madeleine (Québec)
 G8W 1N9

ADOPTÉE

269-94

Part. membres du Conseil diverses activités et autor. dépenser en conséquence. IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières achète:

- un (1) billet (30 \$) pour participer au souper qui se tiendra le 27 mai 1994 à Trois-Rivières dans le cadre du tournoi de golf organisé au profit de la Fondation Monseigneur Bourgeois;
- un (1) billet (40 \$) pour participer au souper qui se tiendra le 3 juin 1994 à Trois-Rivières dans le cadre du tournoi de golf organisé par la Chambre de Commerce du district de Trois-Rivières;



- deux (2) billets (5 \$ 1'unité) pour participer au souper bénéfice qui se tiendra le 4 juin 1994 au profit de Albatros 04 (Mauricie - Bois-Francs) inc.;
- un (1) billet (125 \$) pour participer à la randonnée transcanadienne en super bicyclettes organisée par la Banque Royale du Canada au profit de la Société des Timbres de Pâques et qui sera de passage à Trois-Rivières le 7 juin 1994;
- un (1) billet (25 \$) pour participer à la soirée qui se tiendra le 10 juin 1994 à Trois-Rivières dans le cadre du gala lys d'or 94 organisé par les Jeunes Entreprises Coeur du Québec;
- un (1) billet (40 \$) pour participer au souper qui se tiendra le 15 juin 1994 à Shawinigan-Sud dans le cadre du tournoi de golf organisé par l'A.P.C.H.Q. région de La Mauricie inc.;
- un (1) billet (25 \$) pour participer au souper qui se tiendra le 17 juin 1994 à Trois-Rivières dans le cadre du tournoi de golf organisé au profit du Centre Landry (1980) inc.

ADOPTÉE

270-94 Liste des comptes payer.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 7 mai 1994

Agents de réclamations de l'est T.R. Itée:

Frais d'expertise - Contentieux 189,50 \$

Serge Arvisais:

Notes de sténos - cause La Mauricienne -

Contentieux 95,98

Ascom Hasler Mailing System:

Location de compteur postal - du 1er juin

au 31 août 1994 - Greffe 226,38

Heenan Blaikie:

Honoraires - mars 1994 - divers dossiers

(audition Commission des Affaires sociales, griefs (2), dossiers généraux (2) -

Ressources humaines 9 276,99

Business Education Services (Dunn &

Bradstreet):

Inscriptions (2) au séminaire "Un service à

la clientèle exceptionnel" - Trésorerie 270,00

Cap-aux-Diamants:

Publicité "Les Vieilles Forges" - Information 156,90

Publications CCH/FM ltée:

Renouvellement Cités et villes - du 1^{er} avril 1994 au 1^{er} avril 1995 - Évaluation 283,50



CHEY FM: Messages et reportages Action verte - Information	1 669,20
Club de tir du Cap inc.: Location du Club de tir - janvier 1994 à janvier 1995 - Sécurité publique	1 500,00
Coopérative des ambulanciers de la Mauricie: Service d'ambulance - 2 personnes - Ressources humaines	205,25
Les Publications Dacfo inc.: Achat de volume - Code civil - Trésorerie	80,25
Claude Demers enr.: Photos - Vieux Trois-Rivières - Information	21,60
Formulaires Ducharme inc.: Mise à jour de la Loi des cités et villes - mai 1994 à mai 1995 - Conseil	37,99
Fire Chief: Renouvellement d'abonnement - Sécurité publique	108,54
Hebdo journal: Avis public (demande de permis de démoli- tion)	98,49
IGA-Boniprix: Épicerie pour réceptions Informatique PC-plus: Entretien périphérique de l'imprimante -	315,19
mai 1995 - Informatique	1 066,43 \$
Revue juridique des étudiant(e)s de l'Université Laval: Achat de copies de 2 travaux en droit municipal - Greffe	12,48
Messageries de la Mauricie: Distribution "Le Trifluvien" avec encart - Information	1 450,88
G. Mélançon & fils inc.: Achat d'essence - Travaux publics	4 808,58
Médiacom inc.: Panneau publicitaire - autoroute - avril 1994 - Information	194,74
Fonds des registres du ministère de la Justice (Bureau d'enregistrement): Frais de publication - vente pour taxes 1994 - Greffe	325,00
Institut de police du Québec: Inscriptions (2) - cours "Droit I" - Sécurité publique	49,50
Mines Seleine: Achat de sel - Travaux publics	11 283,33
News 3X/400: Programme conversion Dbase à AS/400 -	



Informatique	69,58
Le Nouvelliste: Message Hydro-Québec et week-end culturel - Information	534,15
Osborn & Lange inc.: Honoraires - confection de rapport - accident Georges Houde - Contentieux	481,00
J.D. Paré électrique enr.: Achat de lampes halogènes et de douilles - Information	104,86
Dr Maurice Poulin: Honoraires - avril 1994 - dossier R. Dupont - Ressources humaines	1 125,00
Publi design inc.: Montage et impression du "Trifluvien" - Information	7 760,44
Revue municipale / Communications Vero inc.: Abonnement à la Revue municipale - Direction générale	50,01
Communications Le Rocher inc.: Contrat d'entretien du système de radio- communication - mai 1994 - Permis	39,63
Secrétariat plus: Remplacement de la secrétaire - Urbanisme	184,88
SOS technologies Action urgence: Cours E.A.U Sécurité publique	389,48
Spectralite 70 ltée: Velcro et crochets - Information	63,56 \$
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - Travaux publics	524,46
LOISIRS	
AQTR: Inscription au colloque "Les municipalités et leurs aéroports"	77,89
René Beaudoin: Services professionnels - animateur / modérateur - colloque "Culture et médias"	200,00
Julie Carbonneau: Encadrement - spectacle "Créations Jeunesse"	28,00
Hélène Carle: Encadrement - spectacle "Créations Jeunesse"	49,00
Vidéo électronique: Location et installation d'équipement - Colisée	1 051,60
Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières: Subvention (solde à verser: 44 000 \$)	50 000,00



Marie-Noël Carle Marquis: Encadrement - spectacle "Créations Jeunesse"	28,00
Ministère de l'Agriculture, Pêcherie	
et Alimentation: Renouvellement de permis - casse-croûte # 1 et 2 - Colisée	450,00
Albert Morrissette: Services professionnels - cession de l'aéroport - du 1 ^{er} août 1992 au 31 juillet 1993	2 600 45
Jumer 1993	3 690,45
Orchestre symphonique de Trois-Rivières: Subvention 1994 (2 ^e versement de 3)	7 000,00
Buffet Jeanne Paquin: Buffet - rencontre du comité sur la famille	65,47
Lise Pellerin: Encadrement - spectacle "Créations Jeunesse"	49,00
Signalisation 3-D: Corrections pour Action verte	46,22
Productions Specta inc.: Dépenses pour la Bibliothèque (service d'entretien, service d'accueil et de surveillance, services professionnels généraux, animation et photocopies) Subvention (2 ^e versement de 3)	4 534,61 30 000,00
Loisirs Ste-Thérèse inc.: Frais de compensation et de manutention pour peinturer le rez-de-chaussée du pavillon Lambert	400,00
Louis-Charles St-Pierre: Encadrement - spectacle "Créations Jeunesse"	28,00 \$
Dominic Tessier: Encadrement - spectacle "Créations Jeunesse'	28,00
Carole-Anne St-Pierre: Allocation d'automobile - du 3 mars au 24 avril 1994 - 535 km Services professionnels - coordination du spectacle "Créations Jeunesse"	149,80
Thérèse Vaugeois: Services professionnels - coordination de l'exposition "Week-end culturel" Allocation d'automobile - du 17 mars au 21 avril 1994 - 274 km	1 000,00
BIBLIOTHÈQUE	
Archambault musique: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes	211,18
Le Colimaçon: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes et jeunes	182,54



<u>LUNDI LE 16 MAI 1994</u>

Magazine Présence: Abonnement	30,00
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	1 055,57
Achats de livres	
Les Encyclopédies populaires inc. L'Exèdre librairie inc. La Bande dessinerie Librairie Clément Morin et fils inc. Librairie Poirier inc.	66,34 185,49 991,85 1 284,00 21,34
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Baril, Roger: Chef de service - matériel roulant - Travaux publics 114 km - avril 1994	31,92
Bergeron, René: Inspecteur en bâtiments - Permis et inspections 836 km - avril 1994	234,08
Chartrand, Jacques: Animateur en loisirs - Loisirs 568 km - avril 1994	159,04
Goulet, Martin: Technicien génie civil I - Travaux publics 1 251 km - avril 1994	324,99 \$
Juteau, Claude: Chef de service - Arpentage - Travaux publics 691 km - du 11 janvier au 27 avril 1994	193,48
Lampron, Martin: Technicien en génie civil I - Travaux publics 378 km - du 1 ^{er} mars au 24 avril 1994	105,84
Lelièvre, Denis: Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - Services communautaires 236 km - avril 1994	66,08
L'Heureux, Daniel: Technicien en évaluation I - Évaluation 4 sorties - avril 1994 371 km - avril 1994	12,00 103,88
Marcil, Luc: Monteur de kiosque - Information 26 sorties - du 3 sept. 1993 au 1 ^{er} mai 1994	78,00
Rousseau, Robert: Chef de section - bâtiments - Travaux publics 617 km - avril 1994	172,76
Roy, François: Responsable des relations publiques - Direction générale	



10 sorties - du 8 février au 23 avril 1994	30,00
Turcotte, Jean-François: Concierge-messager - Greffe 80 km - avril 1994	22,40
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Denis Auger: Montréal - cours de formation sur automate Siemmens	243,66
Me Guy LeBlanc: Représentations diverses	227,38
Richard A. Valois: Victoriaville - assemblée générale de Bibli-O-Coeur Allocation d'automobile - 61 km - du	51,79
4 février au 22 avril 1994	17,08
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Pierre Gélinas Jean-Guy Gervais	492,16 234,94
Yves Picard Fonds de change - programme tennis 1994	30,00
Total de la paie brute pour la	
semaine se terminant le 30 avril 1994	352 872,18
	352 872,18 <u>504 738,48</u> \$
semaine se terminant le 30 avril 1994	
semaine se terminant le 30 avril 1994 TOTAL	
TOTAL Pour la semaine se terminant le 14 mai 1994 AIMQ:	504 738,48 \$ 139,10 \$
TOTAL Pour la semaine se terminant le 14 mai 1994 AIMQ: Cotisation 1994 - Travaux publics Serge Arvisais: Notes sténographiques - cause Entreprises	504 738,48 \$ 139,10 \$
TOTAL Pour la semaine se terminant le 14 mai 1994 AIMQ: Cotisation 1994 - Travaux publics Serge Arvisais: Notes sténographiques - cause Entreprises H.L.P Contentieux Claude Arbour inc.: Location de photocopieur - Approvi-	504 738,48 \$ 139,10 \$ 138,27
TOTAL Pour la semaine se terminant le 14 mai 1994 AIMQ: Cotisation 1994 - Travaux publics Serge Arvisais: Notes sténographiques - cause Entreprises H.L.P Contentieux Claude Arbour inc.: Location de photocopieur - Approvisionnement Association des travaux publics d'Amérique Inscription - "Conférence neige 1994" - Travaux publics ADPPQ (Association des directeurs de police et pompiers du Québec):	504 738,48 \$ 139,10 \$ 138,27 83,39 : 65,00
TOTAL Pour la semaine se terminant le 14 mai 1994 AIMQ: Cotisation 1994 - Travaux publics Serge Arvisais: Notes sténographiques - cause Entreprises H.L.P Contentieux Claude Arbour inc.: Location de photocopieur - Approvisionnement Association des travaux publics d'Amérique Inscription - "Conférence neige 1994" - Travaux publics ADPPQ (Association des directeurs de	504 738,48 \$ 139,10 \$ 138,27 83,39 : 65,00



<u>LUNDI LE 16 MAI 1994</u>

Extermination B.B. inc.:	
Service anti-pigeon - mars et avril 1994 - Travaux publics	105,72
Béton Trois-Rivières: Béton - Travaux publics	500,96
Pierre Boucher: Remboursement partiel - conditionnement physique	25,00
Buro service enr.: Réparation de deux chaises - Sécurité publique	107,94
Canadien Pacifique ltée: Proportion des dépenses encourues pour l'entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - avril 1994 Location de tuyaux et câbles souterrains	2 022,00 24,48
J.P. Doyon ltée: Creusage pour dégèlement de conduite d'aqueduc au 2585, boul. St-Louis - Travaux publics	2 053,19
Formulaires Ducharme inc.: Mise à jour au Code de sécurité routière - Sécurité publique	235,40
Edwards: Avertisseurs d'incendie - diverses bâtisses - Travaux publics	1 896,22 \$
Éloi Guillemette: Contenants - avril 1994 - Travaux publics	2 635,80
Hebdo journal: Publicité (Action verte), avis de drainage, avis publics (journées d'enregistrement, entrée en vigueur, dérogation mineure, aliénation d'immeuble)	2 057,17
Houle photographes enr.: Photos - Parc portuaire - Information	31,08
ICG gaz propane: Propane - Zamboni - Colisée	43,02
Laverdure: Service de buanderie - mars et avril 1994 - parcs et bâtisses, Aéroport, Permis et	
Inspections, Atelier mécanique, Imprimerie, Greffe et Archives, Magasin	826,02
Francon Lafarge inc.: Asphalte chaude - Travaux publics	1 051,60
Laboratoire Laviolette: Contrôle de la qualité - Domaine du Boisé - phase III - paiement no 1	4 098,67
Laboratoire L.C.S. inc.: Réhabilitation de conduites d'égout - paiement no 2 - retenue 10 %	60 299,10



Trois-Rivières location inc.: Location de plaque vibrante - Travaux publics	445,13
Maison du papier: Achat de papier, carton, enveloppes - Imprimerie	6 186,52
Le Marché du store: Achat de stores - Bibliothèque	230,00
Collège Montmorency: Inscriptions (2) - cours "Officier de sécurité en intervention" - Sécurité publique	620,00
Multi-services Langevin enr.: Nettoiement des trottoirs - zone 4	691,65
Nettoiement des trottoirs - zone St- Sacrement Nettoiement des trottoirs - zone 4	543,75
(ajouts: St-Sacrement et centre mau- ricien) - paiement no 2	543,75
Muniressources consultants: Droits d'agence - 30° paiement - livraison des programmes "PARCQ, PRIL ET PAD" - Urbanisme	2 622,31
Service ménager Nettoie-tout: Entretien ménager - avril 1994 - hôtel de ville, édifice François-Nobert et sta- tionnement Badeaux - paiement no 6	2 875,00
Nedco: Achat de fusibles et câbles - Travaux publics	805,15 \$
Le Nouvelliste: Publicité (Parc portuaire, tennis # 1 et 2), avis publics (échéance taxes municipales et améliorations locales 1994, vente pour taxes)	2 780,50
Gaston Paillé Itée: Aqueduc et drainage - Domaine du Boisé - phase III - paiement no 1 - Retenue 10 %	198 850,27
Buffet Jeanne Paquin: Repas - réunion du Conseil du 2 mai 1994 Buffet - réceptions jury Grand Prix	328,45
culturel	101,00
Entretien René Plourde enr.: Entretien ménager - Édifice des Travaux publics - paiement no 8 - retenue addi- tionnelle	1 109,50
Ascenseurs R.C.R. Trois-Rivières: Vérification des ascenseurs - avril 1994 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, salle Thompson, édifice François- Nobert	172,00
Safety Supply Canada Ltd: Réparation d'un appareil Scott - Sécurité	



publique	113,88
Société d'autisme Mauricie Bois-Francs: Subvention 1994	50,00
Société canadienne des postes: Achat du répertoire des codes postaux - Travaux publics	12,71
Récupération Tersol inc.: Nettoiement mécanique - paiement no 1	25 387,41
Électronique sécurité Thomas: Réparation d'un cinémomètre - Sécurité publique	429,79
Valpan microfilms inc.: Développement de microfilms - Greffe	55,79
Consultants VFP inc.: Accès Air Techni Paint (évaluation détaillée des travaux prévus à l'aéroport) - paiement no 2	12 991,74
Ville de Trois-Rivières-Ouest: Coût d'entretien du passage à niveau du boul. des Récollets - avril 1994	238,00
Westburne Québec inc.: Achats divers - Travaux publics	139,03
FRAIS DE HUISSIERS	
Claveau & ass. R. Flageol Francine P. Gaumond Gagnon, Sénéchal, Coulombe & ass. Paquette & ass. Soucy, Bruchési & ass.	14,37 93,25 26,93 \$ 75,56 20,81 65,66
LOISIRS	
Les Arts et la Ville: Cotisation annuelle	500,00
Jean-Yves Arseneault: Avance de fonds - soirée hommage aux bénévoles	260,00
Commission scolaire de Trois-Rivières: Entretien ménager des parcs-écoles - mars 1994	3 292,96
Yvan Duchesneau: Services professionnels - soirée hommage aux bénévoles	34 6,68
Duoson inc.: Installation et calibration - système de son - saison 1994 - stade de baseball	348,90
Egzakt inc.: Conception et montage - carton et programme	



de soirée - Grands Prix culturels	308,79
Impression carton et programme de soirée - Grands Prix culturels	536,37
	,
Gaétan Lefebvre:	
Service de cocktail (500 personnes environ) - week-end culturel	549,48
•	010,10
Électronique Matteau inc.:	40.55
Achat d'un chargeur de piles - Specta	43,55
Productions Specta inc.:	
Service de vin - lancement "Paroles en fête"	02.05
Société des écrivains - Bibliothèque Impression de billets - Bibliothèque	$23,25 \\ 12,00$
Réception pour le Centre de bénévolat	,
TR métropolitain	198,36
UQTR:	
Bulletins de quartier Ste-Thérèse	
(montage), cartons invitation week-end	55 48
culturel (montage)	55,47
Achats - restaurant Pavillon de la jeunesse	
Emballages Datter in a	100 50
Emballages Bettez inc. J. Champagne inc.	106,59 $65,40$
Crémerie Trois-Rivières	776,03
Alexandre Gaudet Itée	343,27
Multi-marques inc.	8,37
Breuvages Radnor Itée	30,00 \$
Embouteillage TCC Itée	123,38
DIDI IOMITÒNIO	
BIBLIOTHÈQUE	
Office national du film:	
Remplacement de deux vidéos VHS pour	
adultes	48,54
Achats de livres	
T (D-2) J	4 ==4 ^=
L'Exèdre librairie inc. Librairie Poirier inc.	1 751,97 146,16
Establish Lorder Inc.	140,10
PARC PORTUAIRE	
Assurances Bellemare & Lemaire:	
Assurance combinée commerciale	5 228,73
Composition du tourisme et des especies	
Corporation du tourisme et des congrès: Assistance pour le Centre d'exposition	,
des pâtes et papiers	363,00
G 1 0 011	•
Cooke & fils: Réparation de la barre panique	27 00
Reparation de la barre painque	37,28
ATTOCAMIONG DIAMONODAY	
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Auger, Denis:	
Electricien - Travaux publics	
425 km - le 19 avril 1994	119,00

Boisvert, Henri-Paul: Technicien génie civil I - équipement &



opérations - Loisirs 479 km - avril 1994	134,12
Boucher, Réjean: Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics 475 km - avril 1994	123,55
Chouinard, Réjean: Surveillant - Loisirs 389 km - mars et avril 1994	108,92
Daviau, André Chef technicien - Services techniques 39 km - avril 1994	10,92
Fournier, Normand: Technicien en système d'information - Services techniques 149 km - avril 1994	41,72
Galarneau, Maurice: Technicien génie civil I - Services techniques 592 km - avril 1994	165,76
Gendron, Fernand: Directeur des Travaux publics 987 km - avril 1994	276,36 \$
Goneau, Jean-Louis: Chef de division - Permis et inspections 1 390 km - janvier à avril 1994 inc.	389,20
Hamelin, Rénald: Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections 928 km - avril 1994	259,84
Jacob, Luc: Programmeur - Informatique 12 sorties - du 13 avril au 10 mai 1995	36,00
Lajoie, Carole: Technicienne génie civil I - Travaux publics 455 km - avril 1994	127,40
Lemay, Léon: Chef dessinateur - Travaux publics 46 km - du 13 déc. 1993 au 6 mai 1994	138,00
Massicotte, Jean-Maurice: Inspecteur - hyg. & env Permis et inspections 316 km - avril 1994	88,48
Picard, Yves: Animateur en loisirs - Loisirs 97 km - avril 1994	27,16
Plamondon, Guy: Technicien génie civil I - Travaux publics 157 km - avril 1994	43,96
Roy, Ginette: Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections	

No 5614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québac), une division des Publications CCH/FM liée

LUNDI LE 16 MAI 1994



25 sorties - avril 1994	75,00
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Gilles Latour: St-Gérard-des-Laurentides - rencontre avec le ministre du Tourisme	20,16
Richard Lévesque: Nicolet - cours "Incendie criminel" à l'Institut de police du Québec	140,00
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Jacques Blais Juliette Bourassa Colette Duval Pierre Gélinas Fernand Lachance Gilles Poulin Jacques St-Laurent Alain Tremblay Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 7 mai 1994	636,48 151,49 83,60 1 373,46 85,79 135,95 \$ 117,10 192,82 362 605,37
TOTAL	729 844,53 \$
GRAND TOTAL	<u>1 234 583,01</u> \$

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Service de la trésorerie Le 13 mai 1994

GP/gg

Greffier

270 MINES DU GREET

Procès-verbal ass. publ. de consult. sur règl. 2001-Z-197 (1994).

LUNDI LE 6 JUIN 1994

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue par la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, le six (6) juin mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures vingt minutes (20 h 20) dans le cadre de la procédure entourant l'adoption du règlement 2001-Z-197 (1994) et conformément aux articles 130.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et la population de Trois-Rivières y a été invitée au moyen d'un avis public à cet effet publié dans l'édition du 20 mai 1994 du quotidien "Le Nouvelliste".

Sont présents: Son Honneur le maire Me Guy LeBlanc qui agit comme président de l'assemblée, Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau, MM. les conseillers Émilien La Barre, Daniel Perreault, Roger Bellemare, Pierre A. Dupont, André Noël, Alain Gamelin, Roland Thibeault, Gilles Latour, Michel Legault, Henri-Paul Jobin et André de Repentigny.

Sont également présents à cette assemblée, les officiers suivants de la Ville: MM. Pierre Moreau (directeur général), Fernand Gendron (directeur du Service des travaux publics), Jean-Guy Gervais (directeur du Service de la sécurité publique), Jean Hélie (trésorier et directeur des services financiers), Jacques St-Laurent (directeur loisir et culture), Jacques Goudreau (chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement), Gilles Poulin (greffier) et Mme Juliette Bourassa (assistante-greffière).

- 1. M. le maire Guy LeBlanc souhaite la bienvenue aux citoyens présents et explique les objectifs poursuivis par la présente assemblée. Puis, il invite M. Jacques Goudreau à expliquer le projet de règlement 2001-Z-197 (1994).
- 2. À l'aide d'acétates et d'un rétroprojecteur, M. Jacques Goudreau situe la zone directement visée par ce projet de règlement. Il explique la nature et les effets qu'aurait son adoption.
- 3. À la suite d'une question en ce sens de M. Gaston Gaulin, M. Jacques Goudreau décrit de quoi seront composés les espaces verts faisant partie de l'immeuble où est construit le restaurant "Burger King" (3600 du boulevard des Forges). Il situe la partie de ces espaces verts où seront installés des jeux pour enfants. Il soumet à M. Gaulin des photographies d'aménagements semblables à celui qu'entend réaliser le propriétaire de ce commerce.
- 4. À la suite d'une question en ce sens de M. Rosaire Bégin, M. Jacques Goudreau ajoute que l'aire de jeux sera ceinturée par une clôture ornementale de 4 à 5 pieds de hauteur.
- 5. M. Rosaire Bégin souligne que de nombreuses automobiles circulent entre le bâtiment abritant le restaurant "Burger King" et celui du mini centre-commercial "Plaza de Trois-Rivières" car un droit de passage grève la lisière de terrain qui les sépare. Il voit, dans ce fait, un danger pour les enfants qui s'amuseront dans les jeux que cette chaîne de restauration rapide envisage d'installer dans la marge de recul et la cour avant de son immeuble.
- 6. À la suite d'une question en ce sens de M. André Laliberté, le greffier explique que la présente assemblée publique de consultation a été précédée d'un avis de motion donné et d'un projet de règlement adopté lors de la séance que le Conseil a tenue le 16 mai 1994 et que la population de Trois-Rivières y a été convoquée au moyen d'un avis public à cet effet publié dans l'édition du 20 mai 1994 du quotidien "Le Nouvelliste".

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM Itée

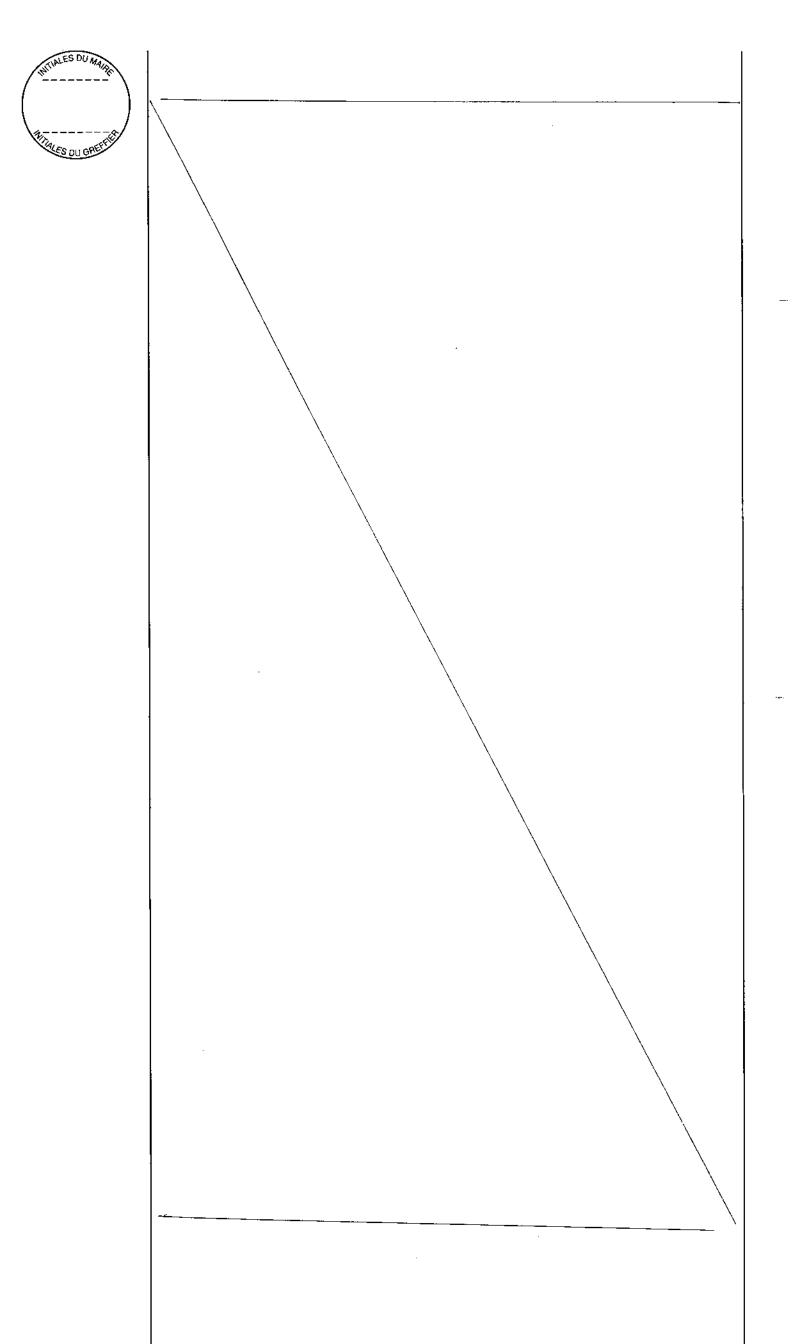
LUNDI LE 6 JUIN 1994



Aucune autre des vingt-sept (27) personnes présentes n'ayant de commentaires supplémentaires à formuler ou de nouvelles questions à poser sur ce projet de règlement, M. le maire Guy LeBlanc lève l'assemblée. Il est 20 h 38.

Maire

GP/gg







À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le six (6) juin mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures trente-huit minutes (20 h 38), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ciaprès identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire : Madame la conseillère : Messieurs les conseillers :

Guy LeBlanc Chrystiane Thibodeau Émilien La Barre Daniel Perreault Roger Bellemare Pierre. A. Dupont André Noël Alain Gamelin Roland Thibeault Gilles Latour Michel Legault

Henri-Paul André

Jobin De Repentigny

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 16 mai 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que ledit procès-verbal et les décisions qui ont été prises à ladite séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

- a) Règlement autorisant l'acquisition d'équipements informatiques et autres et décrétant un emprunt à cet effet.
- b) Règlement autorisant la réhabilitation et la relocalisation du système de dosage du fluorure à l'usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt à cet effet.
- c) Règlement autorisant la signature d'une entente avec la Ville de Laval relativement au transfert des prestations accumulées au fonds de pension de M. Yves Brassard.
- d) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone résidentielle 1138-1 à même une partie de la zone 1138.
- e) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur la partie de la rue Gilles-Lupien située entre celle actuellement ouverte à la circulation et le boulevard Parent et sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.

No 5514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CC

271-94

Procès-verbal

éance régul.

l6 mai 1994.



f) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur la partie du lot 205 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières située entre les rues Léo-Thibeault et Flamand et décrétant un emprunt à cet effet.

Avis de motion.
Règl. modif.
règl. 2001-Z
(1989) afin
revoir dispos.
relatives à
t r a n s f .
d'immeubles et
permettre usage
" S a l o n
bronzage".

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de revoir les dispositions relatives à la transformation d'immeubles et de permettre l'usage "Salon de bronzage".

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 6 juin 1994.

(signé) André Noël

Avis de motion.
Règl. modif.
règl. 2001-Z
(1989) afin
agrandir zone
225-M et revoir
cert. normes et
revoir dispos.
générales zone
216-M.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin d'agrandir la zone 225-M à même une partie de la zone 216-M et de revoir les normes relatives à l'usage, aux matériaux de revêtement et aux normes d'implantation, de définir les normes d'intégration et de revoir certaines dispositions générales pour la zone 216-M.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 6 juin 1994.

(signé) André Noël

Avis de motion.
Règl. modif.
règl. 2001-Z
(1989) afin
agrandir zone
131-I et modifier
cert. normes
d'implantation
zone 131-I.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin d'agrandir la zone 131-I à même une partie de la zone 122-R et de modifier certaines normes d'implantation pour la zone 131-I.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 6 juin 1994.

(signé) André Noël

Avis de motion.
Règl. modif.
règl. 2001-Z
(1989) aux fins
créer zone 2371-P et y régir
u sages et
n or m es
d'implant.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone 237-1-P à même une partie de la zone 237-P et d'y régir les usages et les normes d'implantation.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 6 juin 1994.



(signé) Daniel Perreault

272-94 Compte rendu Comm. perm. du 16 mai 1994.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 16 mai 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-199 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de revoir les dispositions relatives à la transformation d'immeubles et de permettre l'usage "Salon de bronzage";

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-199 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de revoir les dispositions relatives à la transformation d'immeubles et de permettre l'usage "Salon de bronzage", afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 4 juillet 1994 à 20 h 10.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-200 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin d'agrandir la zone 225-M à même une partie de la zone 216-M et de revoir les normes relatives à l'usage, aux matériaux de revêtement et aux normes d'implantation, de définir les normes d'intégration et de revoir certaines dispositions générales pour la zone 216-M;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Daniel Perreault

273-94
Projet de règl.
2001-Z-199 (1994)
modif. règl. 2001Z (1989) afin
revoir dispos.
relatives à transform. d'immeubles
et perm. usage
et perm. usage
bronzage".

Formules Municipales, Farnham

274-94
Projet de règl.
2001-Z-200 (1994)
modif. règl. 2001Z (1989) afin
agrandir zone
225-M et revoir
normes et cert.
dispositions pour
zone 216-M.



APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-200 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin d'agrandir la zone 225-M à même une partie de la zone 216-M et de revoir les normes relatives à l'usage, aux matériaux de revêtement et aux normes d'implantation, de définir les normes d'intégration et de revoir certaines dispositions générales pour la zone 216-M, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 4 juillet 1994 à 20 h 20.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-201 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin d'agrandir la zone 131-I à même une partie de la zone 122-R et de modifier certaines normes d'implantation pour la zone 131-I:

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-201 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin d'agrandir la zone 131-I à même une partie de la zone 122-R et de modifier certaines normes d'implantation pour la zone 131-I, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 4 juillet 1994 à 20 b 10.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-202 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone 237-1-P à même une partie de la zone 237-P et d'y régir les usages et les normes d'implantation;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-202 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone 237-1-P à même une partie de la zone 237-P et d'y régir les usages et les normes d'implantation, afin

275-94 Projet de règl. 2001-Z-201 (1994)modif. 2001-Z règl. (1989)afin agrandir zone $1\overline{3}1$ -I et modif. cert. normes d'implantation pour zone 131-

276-94
Projet de règl.
2001-Z-202
(1994) modif.
règl. 2001-Z
(1989) aux fins
créer zone 2371-P et régir
u sages et
n or m es
d'implantation.



qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 4 juillet 1994 à 20 h 10.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 16 mai 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été présenté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 20 h 20 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-197 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre des équipements de jeux pour enfants dans la marge de recul et la cour avant de la zone 821 soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU que la Ville a signé en janvier 1994 un protocole d'entente avec "Le centre loisir Multi-Plus";

ATTENDU qu'il y a lieu de le modifier pour substituer à l'obligation de la Ville de fournir, à ses frais, à cet organisme, les services d'un régisseur celle de verser une subvention pour lui permettre d'embaucher un directeur général;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un addenda à ce protocole et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit addenda qui prévoit, notamment, le versement d'une subvention additionnelle de 24 835,18 \$ à "Le centre loisir Multi-Plus", et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy

277-94 Règl. 2001-Z-197 modif. (1994)règl. 2001-Z aux fins (1989)équipeperm. ments de jeux bour enfants dans marge recul et cour avant zone B21.

278-94
Entente avec "Le centre loisir Multi-Plus": substituer à l'oblig. fournir les services d'un régisseur, celle de verser subv.

-O Formules Municipates, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM



279-94 Protocole d'entente avec "Croisières M/S Jacques Cartier i n c . " : permettre au navire "M/V Le Draveur" d'acc o s t e r a u débarcadère Parc portuaire.

LUNDI LE 6 JUIN 1994

LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir avec la compagnie "Croisières M/S Jacques-Cartier inc." et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles le navire "M/V Le Draveur" de cette entreprise pourra accoster au débarcadère du Parc portuaire dans le cadre des croisières qu'elle organise du 1^{er} mai au 30 septembre 1994 sur le fleuve St-Laurent;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Poulin

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de protocole d'entente et qu'elle autorise le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Léo Leblanc, notaire, le 10 juin 1948 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 16 juillet 1948 sous le numéro 154472, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a notamment vendu le lot 26-212-12 (maintenant connu comme étant le lot 26-903) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières au "Syndicat coopératif d'habitation de Ste-Marguerite inc.";

ATTENDU que la vente de ce lot était assujettie à l'obligation d'y construire une maison, laquelle était sanctionnée par une clause résolutoire;

ATTENDU que cette condition a été remplie;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de mainlevée préparé par Me Jean Martin, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières, aux droits et aux obligations de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, donne mainlevée et consente à la radiation de tous les hypothèques et autres droits --- notamment ceux lui résultant de la clause résolutoire --- stipulés en sa faveur dans l'acte publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières sous le numéro 154472 mais uniquement en ce qui regarde le lot 26-903 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières.

Que la Ville se réserve tous les droits pouvant lui résulter de cet acte et qui affecte encore les autres lots qui y ont été vendus.

280-94
Mainlevée à Aline Trudel (26-903 Cité T.-R. --- 2223/2225 rue Chanoine-Chamberland).



Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de mainlevée, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me J. A. Donat Chagnon, notaire, le 15 septembre 1955 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières sous le numéro 190909, J. Marcel Laflamme a vendu à Aurélien Gauthier les lots 180-99 et 178-275 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'aux termes de cet acte de vente, une servitude d'aspect a été constituée contre lesdits lots 180-99 et 178-275 au bénéfice du lot 1119-526 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Jean Paquin, notaire, le 15 juillet 1964 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 18 juillet 1964 sous le numéro 244249, J. Marcel Laflamme a cédé à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières ledit lot 1119-526;

ATTENDU que cette servitude d'aspect est devenue inutile depuis l'entrée en vigueur du règlement de zonage 2001-Z (1989) auquel sont assujettis lesdits lots 180-99 et 178-275;

ATTENDU que Camil Cyrenne et Rachel Valcourt désirent libérer leur immeuble de cette charge;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte d'annulation de servitude préparé par Me Marc Damphousse, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières, aux droits et aux obligations de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convienne, en sa qualité de propriétaire dudit lot 1119-526, avec Camil Cyrenne et Rachel Valcourt, en leur qualité de propriétaires desdits lots 180-99 et 178-275, d'annuler la servitude d'aspect créée dans l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières sous le numéro 190909 de manière à ce que les droits et obligations en résultant cessent immédiatement d'exister.

Que la Ville consente de plus à la radiation de tous les droits lui résultant de cet acte et de tous les autres où celui-ci a été cité ou mentionné.

Que les frais et honoraires reliés à l'acte d'annulation de la servitude devant donner suite à la présente résolution soient à la charge exclusive de Camil Cyrenne et Rachel Valcourt.

281-94
Annul. servitude
d'aspect avec
Camil Cyrenne et
Rachel Valcourt
(180-99 & 178-275
Par. T.-R. --910 rue des
Ormes).



Que le susdit projet d'acte d'annulation de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me J. Cyprien Sawyer, notaire, le 11 août 1966 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières sous le numéro 254079, la Corporation de la Cité de Trois-Rivières a cédé par bail emphytéotique, pour un terme de 50 ans, le lot 2263-1 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières à "Club Richelieu de Trois-Rivières" pour qu'il y érige un pavillon;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte d'annulation de ce bail préparé par Me Edmond Yergeau, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet d'acte d'annulation de bail emphytéotique et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de bail à intervenir avec la compagnie "Café Morgane inc." et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de louer à cette personne morale, pour une période de 5 ans, le rez-de-chaussée et une partie du sous-sol de l'édifice François-Nobert situé au 418 de la rue des Forges;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue, à compter du 1^{er} juillet 1994, à la compagnie "Café Morgane inc." le rez-de-chaussée et une partie du sous-sol de l'édifice François-Nobert situé au 418 de la rue des Forges à Trois-Rivières d'une superficie approximative de 2 232 pieds carrés.

Que ce bail ait une durée de 5 ans débutant le 1^{er} 1994 et se terminant le trente 30 juin 1999 inclusivement.

Qu'il puisse être renouvelé pour 2 périodes successives de 3 ans chacune si le locataire n'est pas en défaut de respecter toutes les clauses, conditions, obligations et dispositions de ce bail.

282-94
Annul. bail
emphyt. avec
"Club Richelieu
d e TroisRivières" (22631 Cité T.-R. -- terrain vacant
situé île StQuentin).

283-94
Bail avec "Café
Morgane inc.":
louer pour 5 ans
ptie édifice
FrançoisNobert.



Que ce bail soit fait moyennant un loyer de 30 000 \$ pour la première année et qu'il soit ajusté, d'année en année, selon les fluctuation de l'indice général des prix à la consommation établi par Statistiques Canada.

Que les lieux loués ne servent qu'à des fins de restaurant.

Que le bail devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le susdit projet de bail et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de contrat d'entretien à intervenir avec la compagnie "Richard Besner & associés ltée" et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de confier à cette entreprise l'entretien de l'ordinateur AS/400 9402-F02 en place au Service de la sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières confie à la compagnie "Richard Besner & associés Itée" l'entretien de l'ordinateur AS/400 9402-F02 en place au Service de la sécurité publique pour une période débutant le 17 juin 1994 et se terminant le 30 juin 1996 inclusivement, le tout selon les modalités prévues au susdit projet de contrat d'entretien.

Qu'elle lui verse des honoraires à cet effet de 743,58 \$ par année, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-12-33-3-520 du budget.

Que le susdit contrat d'entretien soit approuvé à toutes fins que de droit et qu'elle autorise le coordonnateur administratif du Service de l'informatique, M. Alain Léveillé, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR :

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

284-94
Contrat d'entretien "Richard
Besner & Associés
Itée": entretien
ordinateur AS/400
9 4 0 2 - F 0 2 du
Service de la
s é c u r i t é
publique.

285-94 Adjudication de contrats.

280

LUNDI LE 6 JUIN 1994

- la proposition de la compagnie "H. Blanchette ltée", au montant de 13 910 \$, pour le rehaussement des balustrades/mains courantes des escaliers arrières de la Salle J.-Antonio-Thompson et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-54-1 du budget et à même l'emprunt au fonds de roulement décrété par la résolution 368-93 adoptée le 5 juillet 1993;
- la proposition de la compagnie "Lionel Deshaies inc.", au montant de 5 655 \$, pour l'aménagement d'un stationnement entre la ruelle Ste-Angèle et la rue Ste-Ursule et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même l'emprunt au fonds de roulement décrété par la résolution 263-94 adoptée le 16 mai 1994;
- la proposition de la compagnie "Alpha Électrique Itée", au montant de 5 672,03 \$, pour l'installation d'un compteur électrique à l'édifice François-Nobert et la réalisation de travaux connexes et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet conditionnellement à la signature d'un bail avec "Café Morgane inc." concernant le rez-de-chaussée et le sous-sol de l'édifice François-Nobert (418, rue des Forges), le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-54-2-440;
- la proposition de la compagnie "J. B. Deschamps inc.", aux montants de 2510 \$ (prix de base), 690 \$ (pour chaque dénomination) et 2,79 \$/pièce (pour chaque titre), pour l'impression des obligations qui seront datées du 12 juillet 1994 et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, les montants ci-avant mentionnés devant être payés comme suit:
 - la partie de ceux-ci qui est reliée au financement d'emprunts antérieurs: à même les fonds disponibles au poste 02-12-21-2-870 du budget;
 - le solde: à même les fonds à cet effet prévus à chacun des règlements d'emprunt faisant l'objet d'un financement initial à l'occasion de cette émission;
- la proposition de François Bourassa, au montant de 5 859 \$, pour la peinture de 21 structures à balançoires dans 9 parcs différents et l'installation de balançoires à divers endroits et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1327 (1993);
- la proposition de la compagnie "Pagé Construction, division de Simard-Beaudry inc.", au montant de 85 614,70 \$, pour le pavage des rues Léo-Thibeault, Léon-Balcer, Reynald-Juneau et P.E.-Neveu et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles aux règlements 1277 (1993) [82 015,50 \$] et 1343 (1994) [3 599,20 \$];
- la proposition de "Inter-Scènes services et équipements scéniques", au montant de 66 663,68 \$, pour la fourniture d'une scène mobile et quelle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1340 (1994) et à même les revenus généraux excédentaires de l'année 1994;
- la proposition de la compagnie "Progère Construction inc.", au montant de 26 938 \$, pour le réaménagement de certains locaux de l'hôtel de ville et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même l'emprunt au fonds de roulement décrété par la résolution 224-94 que le Conseil a adotpée le 18 avril 1994 et à même les revenus généraux excédentaires de l'année 1994.



la proposition de la compagnie "Déménagement Martel Express (Trois-Rivières) ltée", au montant de 2848,88 \$, pour déménagement de la division "permis et inspection" du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, du Service de l'urbanisme et du Service greffe et archives à l'intérieur des nouveaux locaux qu'ils occuperont à l'hôtel de ville et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les revenus généraux excédentaires de l'année 1994.

ADOPTÉE

286-94 Paiement de réclamations. CONSIDÉRANT les faits ou les fautes ci-après mentionnés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roger Bellemare

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 57 500 \$ à "Desjardins, Ducharme, Stein, Monast, avocats en fidéicommis" et une somme de 900,59 \$ à la société en noms collectifs "Desjardins, Ducharme, Stein, Monast, avocats" pour régler hors cour l'action en dommages et intérêts intentée devant la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000554-932) le 10 septembre 1993 par l'"Assurance mutuelle des fabriques de Québec";
- une somme de 301,75 \$ à "Bérino enr.", pour les dommages occasionnés à son immeuble du 90 de la rue des Casernes lors de travaux de déneigement;
- une somme de 700 \$ à "Le Nouvelliste Itée", pour les dommages occasionnés à son immeuble du 1920 de la rue Bellefeuille par l'obstruction de la conduite d'égout secondaire le desservant;
- une somme de 645,42 \$ à "Les Constructions Daniel Dubé inc." et Diane Bellemare, pour les dommages occasionnés à l'immeuble de cette dernière situé au 702 de la rue Laurier lors de travaux de déneigement;
- une somme de 804,52 \$ à Gaétane Chabot, pour les dommages occasionnés à son immeuble situé au 2949 de la rue Fortin lors de travaux de déneigement.

Que ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

	DOD	_	4	
Α	DOP	1	Ľ	Ľ



287-94
Mandat à Me
Mario Boisvert:
agir comme
procureur de la
Ville pour appel
logé devant
Cour supérieure
par "Amusatek
inc.".

288-94
Oppos. à demande permis d'alcool formulée par "9300-7409 Québec inc." pour opérer bar "Del Carso cafébistro".

289-94
Modifi. cert.
dispos. de règl.
d'emprunt sur
point faire objet
é m i s s .
d'obligations.

LUNDI LE 6 JUIN 1994

ATTENDU qu'aux termes d'un document qu'elle lui a fait signifier le 30 mai 1994, la compagnie "Amusatek inc." a avisé la Ville qu'elle en appelait devant la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-36-000051-942) de la décision rendue contre elle le 19 mai 1994 par l'Honorable Richard Rioux, juge de la Cour municipale de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de Me Mario Boisvert, avocat, et qu'elle le mandate pour agir comme son procureur dans cette affaire.

Qu'elle lui verse des honoraires à cet effet de 100 \$ l'heure à être payés à même les fonds disponibles au poste 02-11-23-1-410 du budget.

ADOPTÉE

ATTENDU que la compagnie "9300-7409 Québec inc." s'est adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour obtenir la délivrance d'un permis de bar afin d'opérer, au 1500 de la rue Notre-Dame, un établissement sous le nom de "Del Carso café-bistro";

ATTENDU que ce permis serait exploité par M. Gérard Janvier;

ATTENDU que cet individu se relève d'une faillite personnelle;

ATTENDU que le Service de la sécurité publique a de la difficulté à obtenir les renseignements lui permettant de mener à terme l'enquête qu'il fait habituellement dans ce type de dossier pour recommander ou non au Conseil de s'opposer à cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières signifie à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec qu'elle s'oppose à la délivrance d'un permis de bar à la compagnie "9300-7409 Québec inc." qui veut opérer un établissement au 1500 de la rue Notre-Dame sous le nom de "Del Carso cafébistro", et ce, tant que son Service de la sécurité publique ne parviendra pas à obtenir de la personne qui exploitera ce permis les renseignements lui permettant de mener à terme son enquête usuelle.

ADOPTÉE

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières entend émettre des obligations pour un montant de 2 375 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement d'emprunt

Pour un montant de

780

26 400 \$ 82 200 \$

788



823	69	000	\$
824		000	
826			\$
833		000	\$
835			
846			\$
847			\$
852			\$
858			\$
860			\$
864		000	
866	18	000	\$
873			\$
1193(1991)	25	000	\$
1227(1991)	178	000	\$
1228(1991)	21	000	\$
1246(1992)	40	000	\$
1270(1992)	100	000	\$
1278(1993)	90	000	\$
1302(1993)	25	000	\$
1307(1993)	28	000	\$
1315(1993)	110	000	\$
1323(1993)	100	000	\$
1336(1994)	256	000	\$

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que les règlements d'emprunt ci-dessus identifiés soient et ils sont, par les présentes, modifiés, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est ci-dessous stipulé, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié en regard de chacun d'eux :

- Les obligations seront datées du 12 juillet 1994.
- 2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale du Canada.
- 3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 9,00 % l'an sera payé semi-annuellement le 12 janvier et le 12 juillet de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.
- 4. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7, article 17).
- 5. Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$.
- 6. Les obligations seront signées par le maire et l'assistanttrésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera



290-94
Réduction terme emprunts reliés cert. règl. sur point faire é m i s s . d'obligations.

291-94
Prolong. terme d'emprunts reliés à cert. règl. sur point faire émiss. d'obligations.

LUNDI LE 6 JUIN 1994

imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que, pour l'emprunt au montant total de 2 375 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 780, 788, 823, 824, 826, 833, 835, 846, 847, 852, 858, 860, 864, 866, 873, 1193(1991), 1227(1991), 1228(1991), 1246(1992), 1270 (1992), 1278(1993), 1302(1993), 1307(1993), 1315(1993), 1323(1993) et 1336 (1994), la Ville de Trois-Rivières émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans ceux-ci, soit pour un terme de 5 ans (à compter du 12 juillet 1994), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements dans les règlements ci-avant mentionnés, sauf pour les règlements 1193(1991), 1302(1993), 1323(1993) et 1336(1994), chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

ATTENDU que la Ville avait le 16 avril 1994 un montant de 1 446 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 2 569 000 \$ pour une période de 10 ans en vertu des règlements numéros 780, 788, 823, 824, 826, 833, 835, 846, 847, 852, 858, 860, 864, 866 et 873;

ATTENDU que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU qu'un montant total 54 000 \$ a été payée comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 1 402 000 \$;

ATTENDU que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 12 juillet 1994;

ATTENDU que la Ville désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7, article 2) qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières émette les 1 402 000 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de deux (2) mois et vingt-six jours (26) jours au terme original des règlements ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE



292-94 Adjud. contrat vente obligations datées 12 juillet 1994. ATTENDU que la Ville a demandé, par l'entremise du système électronique d'informations financières du ministère des Affaires municipales du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2 375 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées;

Nom des soumissionnaires	Prix offert	Montant	Taux	Éché ance	- Coût net
Syndicat formé de "Lévesque Beaubien Geoffrion inc. & Wood Gundy inc."	97,719 97,719 97,719 97,719 97,719	95 000 \$ 104 000 \$ 113 000 \$ 83 000 \$ 1 980 000 \$	6,25 7,00 7,75 8,00 8,25	1995 1996 1997 1998 1999	8,7997 8,7997 8,7997 8,7997 8,7997
Syndicat formé de "Tasse & Associés Limitée, RBC Dominion Valeurs Mobilières inc., Scotia McLeod inc., Richardson Greenshields du Canada Itée, Whalen Béliveau & associé Itée., Nesbitt Thomson De acon inc."		95,000 \$ 104 000 \$ 113 000 \$ 83 000 \$ 1 980 000 \$	6,25 7,00 7,75 8,25 8,50	1995 1996 1997 1998 1999	8,8739 8,8739 8,8739 8,8739 8,8739
Syndicat formé de "Valeurs Mobilières Desjardins inc. & Midland Walwyn Capital inc."	97,377 97,377 97,377 97,377 97,377	95,000 \$ 104,000 \$ 113,000 \$ 83,000 \$ 1 980,000 \$	6,25 7,00 7,75 8,00 8,25	1995 1996 1997 1998 1999	8,8944 8,8944 8,8944 8,8944 8,8944

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières adjuge au syndicat formé de "Lévesque Beaubien Geoffrion inc. & Wood Gundy inc." ladite émission d'obligations au montant de 2 375 000,00 \$.

ADOPTÉE

293-94 Emprunt fonds roul. de 16 100 \$: implant. équip. récréatifs parcs Pierriche, Laflèche et place Brousseau e t ouverture terreplein boul. Rathier.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de documents préparés les 17 mai, 1^{er} et 3 juin 1994 par le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, et M. Gilles Colas, ingénieur au sein du Service des travaux publics, dans lesquels ceux-ci décrivent et estiment le coût:

- d'achat et d'implantation d'équipements récréatifs aux parcs Pierriche et Laflèche et à la place Brousseau;
- de l'ouverture d'un terre-plein dans le boulevard Rathier;

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrale;



IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières procède à l'achat et à l'implantation des équipements et à la réalisation des travaux décrits dans lesdits documents.

Qu'une dépense totale à cet effet d'un montant maximum de 16 100 \$ soit autorisée.

Que, s'il advient que le coût réel de l'une des dépenses prévues à ces documents soit plus ou moins élevé que celui qui est prévu, tout montant disponible dans un cas soit utilisé ce qui manque dans un autre cas.

Que cette dépense soit financée à même le produit d'un emprunt à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoira en 1995.

Que, pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil approprie au budget des années 1995 à 1999 inclusivement les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance des états financiers 1993 de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT que dans la résolution 300.02 qu'il a adoptée lors de la réunion qu'il a tenue le 15 mars 1994, le Conseil d'administration de cet Office a demandé au Conseil d'approuver ses états financiers;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien La Barre

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, les états financiers 1993 de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise Céline Lamy et Denise Dugré, en leur qualité d'employées oeuvrant au sein du Service greffe et archives, à fidèlement reproduire sur pellicule photographique les certificats de mutation (catégories "C" et "M") des années 1981 à 1983 inclusivement et

294-94 Approb. états financ. 1993 de l'O.M.H.

295-94
Autor. Céline
Lamy et Denis
D u g r é
reproduire sur
pellic. photographique diff.

documents.



les certificats d'autorisation délivrés par la division "permis et inspection" du Service de l'urbanisme et de l'aménagement de 1990 à 1992 inclusivement, puis, subséquemment, à les détruire, le tout conformément aux articles 2840 et suivants du Code civil du Québec.

ADOPTÉE

296 - 94Abolition d'un boste.

ATTENDU que la Ville est engagée dans un processus de rationalisation de ses dépenses;

CONSIDÉRANT l'orientation prise par le Conseil sur le dossier faisant l'objet de la présente résolution lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue le 16 mai 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières abolisse le poste de journalier-canalisation avec coffre au sein du Service des travaux publics (Service "voie publique", section "aqueducégouts") devenu vacant le 1^{er} mai 1994 à la suite de la retraite de son titulaire, M. Henri-Paul Bélanger.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT les discussions que les membres du Comité loisir et culture ont eues lors de leurs réunions tenues les 14 et 28 mars 1994;

CONSIDÉRANT les discussions que les membres du Conseil ont eues lors des réunions que sa Commission permanente a tenues les 21 mars et 5 avril 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières:

- crée le poste de chef du Service de la bibliothèque et qu'elle y nomme M. Michel Lacoursière;
- qu'elle fixe son salaire annuel à 57 767 \$ (médiane de la classe 8);
- qu'elle l'assujettisse à une période de probation de six (6) mois, au terme de laquelle il pourra être confirmé dans ses fonctions;
- que la présente résolution ait effet à compter d'aujourd'hui.

ADOPTÉE

297-94

Nomination

Mich

Lacoursière.

đе

е

No 6614-R-MG-O



298-94
Service
d'urgence 9-11: négociations
entre "Bell
Canada" et
l'"U.M.Q.".

LUNDI LE 6 JUIN 1994

ATTENDU qu'aux termes d'une décision qu'il a rendu le 30 août 1993, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (C.R.T.C.) a donné son aval à l'implantation, d'ici 5 ans, d'un service public d'appels d'urgence 9-1-1 évolué (communément appelé "S.P.A.U. 9-1-1) pour toutes les municipalités du Québec desservies par la compagnie de téléphone "Bell Canada";

ATTENDU que cette décision reconnaissait l'autonomie des municipalités québécoises à l'égard du service d'urgence 9-1-1 non seulement en ce que son adhésion y est facultative mais aussi dû au fait que les municipalités en demeurent les seules maîtres d'oeuvre de son organisation et de sa gestion administrative;

ATTENDU que l'implantation et l'exploitation d'un système d'urgence 9-1-1 implique des déboursés importants pour les municipalités: mise en place d'un service centralisé de réponse aux appels d'urgence, investissement pour acquérir ou moderniser les équipements de télécommunications, corrections au plan des effectifs, formation du personnel, campagne publicitaire d'information, etc.;

ATTENDU que le C.R.T.C. a accordé à "Bell Canada" un montant mensuel de 0,32 \$ par ligne téléphonique pour servir au financement de l'installation et de l'entretien de l'infrastructure de son réseau téléphonique et qu'il ne comporte aucune compensation aux municipalités pour la partie de leurs frais, lesquels correspondent à plus de 0,40 \$ par mois par ligne;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.) a entrepris des négociations avec "Bell Canada" pour permettre aux municipalités de tarifer, directement sur le compte des abonnés à ses services téléphoniques, les coûts qu'elles encourront pour la prestation du service d'urgence 9-1-1 sur leur territoire;

ATTENDU que la possibilité de se prévaloir d'un tel mode de financement pourrait inciter les municipalités à offrir le service d'urgence 9-1-1 et, de ce fait, en assurer un plus grand déploiement au Québec;

ATTENDU qu'une entente entre l'U.M.Q. et "Bell Canada" devrait être conclue très prochainement dans ce dossier;

ATTENDU que, lors d'une assemblée générale, les membres de l'U.M.Q. ont appuyé les démarches qu'elle a entreprises auprès de "Bell Canada" pour permettre la tarification, directement sur le compte des abonnés à ses services téléphoniques, des frais de gestion municipale encourus pour l'offre du service d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par les membres du l'U.M.Q. lors de l'assemblée générale qu'ils ont récemment tenue, à l'effet d'inviter toutes les municipalités membres à suspendre ou à assujettir la signature de toute entente avec "Bell Canada" pour le déploiement du service d'urgence 9-1-1 sur leur territoire à la conclusion d'une entente permettant la tarification des frais de gestion municipale encourus pour l'offrir sur le compte de l'abonné de cette compagnie de téléphone;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retarde la signature du contrat pour le déploiement du service d'urgence 9-1-1 sur son territoire jusqu'à la conclusion d'une entente entre l'Union des municipalités du Québec et "Bell



Canada" devant permettre la tarification des frais de gestion municipale encourus pour l'offrir sur le compte de l'abonné de cette compagnie de téléphone.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 584-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 1^{er} novembre 1993, le Conseil a désigné M. le conseiller Daniel Perreault pour représenter la Ville, à titre de membre délégué, à l'assemblée générale et au Conseil d'administration de la Corporation pour le développement de l'île St-Quentin;

CONSIDÉRANT la lettre adressée le 5 mai 1994 à M. le maire Guy LeBlanc par le vice-président de cette Corporation, M. Léo Beaulieu, laquelle demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières désigne M. le conseiller Michel Legault pour la représenter, à titre de membre délégué, à l'assemblée générale et au Conseil d'administration de la Corporation pour le développement de l'île St-Quentin, et ce, en remplacement de M. Daniel Perreault et pour le restant du mandat de ce dernier.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un Comité consultatif d'urbanisme a été constitué au sein de la Ville aux termes du règlement 1131 (1989) adopté le 18 septembre 1989;

ATTENDU que le Conseil a adopté le 5 août 1991 le règlement 1217 (1991) concernant les dérogations mineures à certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement;

ATTENDU que M. Jacques Landry a demandé au Conseil de lui accorder une dérogation mineure;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande de dérogation mineure est le lot 1119-384 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU que la nature de cette dérogation est de ne pas respecter la marge de recul latérale de 0,6 mètre en vigueur dans la zone 648;

ATTENDU que cette dérogation mineure aurait pour effet de permettre à M. Jacques Landry de reconstruire un garage privé, attenant au bâtiment pourant le numéro 3065 de la rue Foucher;

ATTENDU que lors de la réunion qu'il a tenue le 27 octobre 1993, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis dans lequel il recommandait au Conseil d'accorder la dérogation demandée;

299-94
Nomination Michel
Legault sur
Conseil d'admin.
de la Corporation
pour dével. l'Île
St-Quentin.

300-94 Demande dérogation mineure par Jacques Landry.

No 5614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM libe



ATTENDU que lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue le 15 novembre 1993, le Conseil a approuvé le procès-verbal de cette réunion du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le greffier a fait publier dans l'édition du 9 mai 1994 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal" un avis indiquant, notamment, la nature et les effets de la dérogation demandée ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance au cours de laquelle le Conseil statuerait sur celle-ci et informant toute personne intéressée qu'elle pourrait se faire entendre à cette occasion;

ATTENDU que le Conseil vient de donner aux personnes intéressées par cette demande l'occasion de se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Ville de Trois-Rivières accorde à M. Jacques Landry la dérogation mineure ci-dessus décrite à condition qu'il s'engage, par écrit, à reconstruire un garage dont la profondeur n'excédera pas 8 mètres (mesurée à partir du prolongement de la façade avant du bâtiment principal).

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un Comité consultatif d'urbanisme a été constitué au sein de la Ville aux termes du règlement 1131 (1989) adopté le 18 septembre 1989;

ATTENDU que le Conseil a adopté le 5 août 1991 le règlement 1217 (1991) concernant les dérogations mineures à certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement;

ATTENDU que la compagnie "Les Entreprises Duxor inc." a demandé au Conseil de lui accorder une dérogation mineure;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande de dérogation mineure est composé du lot 205-91 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que la nature de cette dérogation est de ne pas respecter la marge de recul latérale de 2 mètres en vigueur dans la zone 1164;

ATTENDU que cette dérogation mineure aurait pour effet de régulariser un empiètement de 0,24 mètre dans la marge de recul latérale de l'immeuble portant les numéros 1713 à 1719 de la rue Léon-Balcer;

ATTENDU que lors de la réunion qu'il a tenue le 20 avril 1994, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis dans lequel il recommandait au Conseil d'accorder la dérogation demandée;

ATTENDU que lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue le 2 mai 1994, le Conseil a approuvé le procès-verbal de cette réunion du Comité consultatif d'urbanisme:

ATTENDU que, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le greffier a fait

301-94
Demande
dérogation
mineure par
"Les Entreprises Duxor
inc."



publier dans l'édition du 9 mai 1994 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal" un avis indiquant, notamment, la nature et les effets de la dérogation demandée ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance au cours de laquelle le Conseil statuerait sur celle-ci et informant toute personne intéressée qu'elle pourrait se faire entendre à cette occasion;

ATTENDU que le Conseil vient de donner aux personnes intéressées par cette demande l'occasion de se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Ville de Trois-Rivières accorde à la compagnie "Les Entreprises Duxor inc." la dérogation mineure ci-dessus décrite.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un Comité consultatif d'urbanisme a été constitué au sein de la Ville aux termes du règlement 1131 (1989) adopté le 18 septembre 1989;

ATTENDU que le Conseil a adopté le 5 août 1991 le règlement 1217 (1991) concernant les dérogations mineures à certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement;

ATTENDU que M. Paul Grenier a demandé au Conseil de lui accorder une dérogation mineure;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande de dérogation mineure est composé des lots 178-274 et 180-100 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que la nature de cette dérogation est de ne pas respecter la marge de recul arrière de 8 mètres en vigueur dans la zone 1006;

ATTENDU que cette dérogation mineure aurait pour effet de permettre à M. Paul Grenier de régulariser un empiètement de 1,42 mètre dans la marge de recul arrière de l'immeuble portant le numéro 920 de la rue des Ormes;

ATTENDU que lors de la réunion qu'il a tenue le 20 avril 1994, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis dans lequel il recommandait au Conseil d'accorder la dérogation demandée;

ATTENDU que lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue le 2 mai 1994, le Conseil a approuvé le procès-verbal de cette réunion du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le greffier a fait publier dans l'édition du 9 mai 1994 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal" un avis indiquant, notamment, la nature et les effets de la dérogation demandée ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance au cours de laquelle le Conseil statuerait sur

302-94 Demande dérogation mineure par Paul Grenier.



celle-ci et informant toute personne intéressée qu'elle pourrait se faire entendre à cette occasion;

ATTENDU que le Conseil vient de donner aux personnes intéressées par cette demande l'occasion de se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Ville de Trois-Rivières accorde à M. Paul Grenier la dérogation mineure ci-dessus décrite.

ADOPTÉE

303-94
Engagement
envers min. des
Transports du
Québec pour
obtenir permis
d'intervention.

ATTENDU que la Ville entend effectuer ou faire effectuer des travaux de diverses natures (excavation, perçage de murs, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) d'ici la fin de l'année 1994;

ATTENDU que certains de ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU qu'avant de les effectuer, la Ville doit obtenir un permis d'intervention émis par ce ministère;

ATTENDU qu'elle devra remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux pour lesquels un permis d'intervention aura été émis;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministère des Transports du Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise des routes qu'il entretient n'excèderont pas 10 000 \$, la Ville s'engageant à respecter les clauses de tout permis d'intervention les autorisant.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien La Barre

APPUYÉ PAR:

Roger Bellemare

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières achète:

 un (1) billet (80 \$) pour participer au souper qui se tiendra le 19 août 1994 à Trois-Rivières dans le cadre du tournoi de golf organisé au profit de la Fondation des maladies du coeur du Québec;

304-94
Partic. membres
du Conseil à
cert. activités
e t a u t o r .
dépenser.



un (1) billet (35 \$) pour participer au souper qui se tiendra le 24 août 1994 à Trois-Rivières dans le cadre du tournoi de golf organisé au profit de la Société Alzheimer de la Mauricie;

ADOPTÉE

305-94 Liste des comptes à payer.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 21 mai 1994

Groupe Admari inc.: Préposés aux stationnements - avril 1994 -Cour municipale

4 605,33 \$

Agents de réclamations de l'Est (T.R.) ltée: Frais d'enquêtes - divers dossiers -Contentieux

1 577,90

American Water Works Association: Cotisation 1994 - Travaux publics

87,60

Corporation des approvisionneurs du Québec: Cotisation 1994-1995 - Approvisionnement

196,97

Abonnement à la revue Sciences et techniques de l'eau - Travaux publics

45,00

Association des archivistes du Québec: Cotisation 1994-1995 - Archives

111,28

Bis remorquage enr.:

Frais de remorquage - du 1^{er} au 15 avril 1994 - Cour municipale

200,25

Frais de remorquage - avril 1994 - Sécurité publique

1 285,15

Jules Bourassa:

Pierre - Travaux publics

7 709,58

Publications C.C.H./F.M. ltée:

Abonnements - mises à jour de la Loi sur les cités et villes et des lois connexes et aux recueils "L'environnement au Québec" - Greffe

645,75

Protection incendie CFS:

Recharges et réparation de bonbonnes -Sécurité publique

29,56

Trois-Rivières Chevrolet inc.:

Remise de retenue - camionnette MTC

600,00

Chenoy's restaurant:

Repas servis lors de l'incendie du 18 avril 1994 - Sécurité publique

337,87



Cooke service mobile inc.: Appel de service - Sécurité publique	37,28
Caisses enregistreuses Dijitec: Location de photocopieurs - juin 1994	3 659,54
J.P. Doyon Itée: Creusage pour dégèlement de conduite d'aqueduc au 2585, boul. St-Louis - paiement no 1	2 053,19
Duoson inc.: Réparation machine à fumée - Sécurité publique	142,12
Industries Fortier (1990) Itée: Achat d'une tête de puisard et de regards - Travaux publics	277,34 \$
La Bonne fourchette enr.: Buffet - réunion de direction - Sécurité publique	99,67
Raymond Gélinas et fils inc.: Recharges d'extincteurs - Sécurité publique	142,92
Jean-Guy Gervais: Frais d'inscription au 89° congrès de l'Association canadienne des chefs de police - Sécurité publique	267,50
Studio Gosselin: Développements de photos - Sécurité publique	488,25
Hebdo journal: Avis publics (dérogations mineures, entrée en vigueur et journée d'enregis- trement)	1 011,09
Houle photographes enr.: Photos - Défi à l'entreprise 1994 - Ressources humaines	74,58
Hydro-Québec: Achat de meubles - Travaux publics	1 733,40
Johnson controls: Contrôles automatiques - juin 1994 - diverses bâtisses - Travaux publics	2 532,83
Francon Lafarge inc.: Asphalte - Travaux publics	1 029,42
Laboratoire de canalisations souterraines: Réhabilitation de conduites d'égout - paiement no 2 - retenue 10 %	60 299,10
Gestion Marcabec inc.: Nettoiement hors rues des aménagements fleuris - paiement no 1	503,03
Électronique Matteau inc.: Réparation d'un "life guard" - Sécurité publique	23,98



Michel Melançon: Nettoiement hors rues - zone 2 Ouest - paiement no 1	1 512,36
G. Mélançon & fils inc.: Essence et huile diesel - Travaux publics et Colisée	9 302,36
Institut de police du Québec: Inscription - cours "Incendie criminel I" - Sécurité publique	16,50
Centre informatique Micromédica: Réparation d'imprimante - Ressources humaines	34,61
Restaurant Normandin inc.: Repas des détenus - du 14 mars au 10 mai 1994 - Sécurité publique	211,67 \$
Le Nouvelliste: Appel d'offres (pavage de rues 1994) et avis public (vente pour taxes)	2 019,73
Pluritec Itée: Honoraires - incendie hippodrome	17 804,80
R.A.M.: Remboursement des frais de vérification 1993 - Trésorerie	945,88
Communications Le Rocher: Contrat d'entretien du système de radio- communication - mai 1994 - Sécurité publique Système d'alarme - édifice des Travaux publics - paiement no 3 - retenue 10 %	810,41 21 930,13
Services ménagers Roy ltée: Entretien ménager - mars 1994 - quartier général - Sécurité publique	1 732,63
Roi mauricien des habits: Réparation de pantalons, chemises et ceintures - Sécurité publique	75,66
Sobeco Ernst & Young inc.: Honoraires - assurances dommages pour la période se terminant le 30 avril 1994	10 973,32
Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre:	
Permis - Régie gaz naturel - Travaux publics	50,00
Société québécoise d'information juridique: Trois copies de jugements - Contentieux	70,70
Constructions S.R.B.: Sciage de bordures 1994 - paiement no 1	280,68
Électronique sécurité Thomas: Réparation de deux cinémomètres - Sécurité publique	743,18
Thaddeus Computing Inc. Abonnement à HP Palmtop Paper (2 ans) -	



Informatique	113,28
Claude Trudel: Juge suppléant le 11 mai 1994 - Cour municipale	278,20
Verdure de demain inc.: Nettoiement hors rues - zone 4 Les Forges - paiement no 1	409,25
Jean-Jacques Vézina: Surveillance et téléphone - poste Les Forges - avril 1994 - Sécurité publique	62,00
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - avril 1994 - Travaux publics	1 573,38 \$
FRAIS DE HUISSIERS	
Bélanger, Bélanger & ass. Filion & ass. Gagnon, Sénéchal & ass. Jean Laflamme & ass. Paquette & ass. Henri-Paul Proulx & ass. Soucy, Bruchesi, Toulouse & ass. Trudel & ass. Villeneuve, Miller & ass.	101,71 42,73 128,18 37,28 15,46 249,79 42,62 296,27 81,17
LOISIRS	
Actions secours: Trousses de secours	69,00
Concept audiovisuel: Frais de poste prioritaire - réparation d'un appareil Kodak	13,89
Christian Fournier: Démontage des bandes - Cardinal-Roy	150,00
Corporation pour le développement de l'île St-Quentin: Peinture du plafond du pavillon Richelieu	2 253,42
Luc Lacharité: Enregistrement audioguide - exposition Jocelyne Duchesne - salle Raymond-Lasnier	80,00
Jean Marois: Coordination et régie de plateau - Grands Prix culturels (soirée du 11 mai 1994)	450,00
Les Ateliers photographiques: Facture partielle pour services photographiques et design - Exposition "La rue des Forges: du fleuve aux forges" - entente MCQ/VTR 1993-1994-1995	3 219,50
Regroupement québécois du loisir municipal: Inscriptions (2) au congrès	361,66
Technologies action urgence:	,~~



Programme SOS	339,40
Atelier des Vieilles Forges inc.: Entretien ménager du secteur sportif - polyvalente Ste-Ursule - avril 1994	112,50
Entretien ménager - Pavillon de la jeunesse et Colisée - avril 1994	406,00
Entretien ménager - Cour municipale et Poste no 2 - avril 1994	•
et roste no 2 - avril 1994	410,00
BIBLIOTHÈQUE	
Archambault musique:	
Achat de cassettes et disques compacts - audio jeunes et adultes	135,97 \$
ASTED:	
Cotisation 1994	300,00
Canebsco services d'abonnement:	
Abonnements - périodiques (moins crédit pour abonnement discontinué)	1,34
•	-,
Le Colimaçon: Achat de cassettes et disques compacts -	
audio jeunes et adultes	783,69
Copie Trois-Rivières inc.:	01 10
Photocopies couleur - ciné-fiches	81,12
Société des écrivains de la Mauricie: Vin - lancement "Paroles en fête"	35,73
	,
Holborne Distributing Co.: Achat de disques compacts	92,88
Reliure Bois-Francs inc.:	
Reliure de volumes	626,58
Productions Specta inc.:	
Entretien ménager, surveillance, services professionnels généraux, photocopies et	
animation - avril 1994 - Bibliothèque	4 537,70
Services professionnels - week-end culturel 1994 - Loisirs et Culture	1 577,76
Salaires et avantages sociaux - conciergerie et manoeuvre - avril 1994 - Parc portuaire	3 108,25
Location de kiosque - Salon du livre -	
Bibliothèque Photocopies Revue Le Sabord - Service	528,58
des Affaires culturelles	35,98
Rachel Veilleux:	
Remboursement de petite caisse suite au dernier vol	217,76
Achats de livres	•
	400.04
Librairie Poirier inc. Comité des fêtes du 250 ^e anniversaire	483,01
(Deschaillons) Entreprises Grolier limitée	35,00 1 943,12
L'Exèdre librairie inc.	1 857,61
Gale Research inc. La Bande dessinerie	180,14 577,05
	•



Les Éditions La Liberté inc. Librairie Clément Morin & fils inc. Publications Chant de mon pays inc.	40,23 467,91 212,18
AÉROPORT	
Maheu & Maheu inc.: Services antiparasitaires	73,66 \$
PARC PORTUAIRE	
Centrale de contrôle d'alarmes du Québec enr.: Téléphone d'ascenseur - 1994	133,54
Aubin réfrigération inc.: Main-d'oeuvre et compresseur - congélateur principal	1 540,42
ALLOCATION D'AUTOMOBILE	
Arseneault, Jean-Yves: Animateur en loisirs - Loisirs 447 km - du 4 février au 21 avril 1994	125,16
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Stéphane Blouin: Québec - séminaire "Comment gérer une multitude de priorités"	24,00
Jean-Louis Goneau: Drummondville - réunion de coordination du MAPAQ Dîner (3 personnes) - vérification entente MAPAQ	51,20 36,81
Michel Jutras: Souper (3 personnes) - Grands Prix culturels	37,17
Gilles Latour: Québec - congrès de l'UMQ	534,95
Me Guy LeBlanc: Québec - congrès de l'UMQ (frais de séjour à être remboursés par l'UMQ - 211,70 \$)	956,71
Michel Lefebvre: Gatineau - congrès du Regroupement qué- bécois du loisir municipal	282,24
Daniel Perreault: Québec - congrès de l'UMQ	601,44
Chrystiane Thibodeau: Québec - congrès de l'UMQ	513,07
André Villemure: Québec - séminaire "Comment gérer une multitude de priorités"	97,85



REMBOURSEMENTS	DE PETITES	CAISSES

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Pierre Gélinas Jean-Guy Gervais Jean Hélie	2 390,49 276,98 142,55 \$
Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 14 mai 1994	352 783,36
TOTAL	<u>550 079,98</u> \$
Pour la semaine se terminant le 28 mai 1994	
ADT Canada inc.: Systèmes d'alarme - du 1 ^{er} juin au 31 août 1994 - pavillon Lemire, hôtel de ville et centre Multi-plus Réparation et remise en fonction du système d'alarme suite à l'agrandissement - centre Multi-plus	260,41 \$ 200,30
AIMQ (Ass. des informaticiens municipaux du Québec): Cotisation annuelle - Informatique	120,00
APA Planners Bookstore: Achat de 2 volumes ("Parking Lot Landscaping" et "Changing Development Standards for Affordable Housing" - Urbanisme	62,96
Ass. sectorielle - services automobiles: Achat des dépliants "Les extincteurs portatifs"	10,94
Ass. des policiers pompiers de la Ville de Trois-Rivières: Liqueurs lors des incendies rues Whitehead, Laviolette et St-Olivier - Sécurité publique	214,50
Ass. des agents du bâtiment: Inscription au colloque 1994 - Permis	555,04
Béton Trois-Rivières: Béton - Travaux publics	130,01
Thomas Bellemare Itée: Location de bélier mécanique et de pelle - Travaux publics	9 024,80
Éditions Yvon Blais inc.: Achat du titre "Développements récents en droit municipal" - Greffe	45,96
Matech B.T.A. inc.: Réparation de transmission d'auto - Travaux publics	1 829,79
Publications CCH/FM ltée: Achat du "Manuel et guide électoral" - Greffe	13,10



Trois-Rivières cimentiers: Trottoirs, bordures et entrées - paiement no 1 - retenue 10 %	799,87 \$
Desbiens techni-service: Travaux d'aqueduc à l'aéroport - paiement no 3 - retenue 10 %	14 144,96
Formules municipales ltée: Achat du "Dossier de base pour une élection", d'une boîte de scrutin, d'écrous et boulons, etc Greffe	224,58
La Bonne fourchette enr.: Repas - réunion groupe de travail sur la sécurité publique	58,64
Raymond Gélinas et fils inc.: Inspection d'extincteurs automatiques - Travaux publics	53,68
Louise Goyette: Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 192,54 \$ St-Hyacinthe - cours de la COMAQ "Compta- bilité de gestion I et II"	96,27 203,94
Me Richard Lambert, avocat: Honoraires - dossier Verrières de Fran- cheville	9 792,82
Lavage haute-pression: Dégèlement d'une borne-fontaine - Travaux publics	104,32
Laboratoire de canalisations souterraines: Réhabilitation de conduites d'égout - paiement no 3 - retenue 10 %	15 758,59
Maison du papier: Achat de papier et d'enveloppes - Imprimerie	504,83
Médiacom inc.: Panneau publicitaire - mai 1994 - autoroute - Information	194,74
Multi-services Langevin enr.: Enlèvement, entreposage et réinstallation d'un support à vélo, ajout de	
tiges manquantes et "wej-it" - Travaux publics Installation de supports à vélos - paiement no 1	377,19 1 691,13
Nedco (div. Westburne): Achat de fusibles - Travaux publics	99,48
Gaston Paillé Itée: Aqueduc et drainage - Domaine du Boisé - phase III - paiement no 2 - retenue 10 % Aqueduc rue Fleurimont - paiement no 1 -	36 776,26
retenue 10 % Buffet Jeanne Paquin: Repas - réunion du Conseil le 16 mai 1994	17 848,89 227,88



Perco limitée:	
Location de plaque vibrante - Travaux publics	604,61
Aménagements Pluri-services: Branchements de services d'aqueduc et d'égouts 1994 - paiement no 1 - retenue 10 %	9 892,80 \$
Publi design inc.: Publicité Parc portuaire et week-end culturel, revue Image de la Mauricie et Travaux publics - Information	563,06
Les Publications du Québec: Avis de vente pour taxes - Greffe	31,58
Receveur général du Canada (Bureau météorologique): Rapports sur la météo - juillet et août 1993 - Contentieux	92,45
Communications Le Rocher inc.: Relève téléphonique - du 1 ^{er} juin au 31 août 1994 - Travaux publics Location de téléavertisseurs - élec- tricité et bâtisses - du 1 ^{er} juin au	222,21
31 août 1994 - Travaux publics	149,74
Services ménagers Roy ltée: Entretien ménager - quartier général - avril 1994	1 732,63
Sani mobile TR. inc.: Vidange de fosses septiques - Travaux publics	3 835,51
SOS technologies: Inscriptions - cours de E.A.U programme SOS - Travaux publics	389,48
Lyse Tousignant inc.: Honoraires - griefs Syndicat des fonctionnaires - Ressources humaines	445,12
Trudel & associés: Frais de huissiers - Contentieux et Urbanisme	60,57
Construction Vadel ltée: Tour stade de baseball - mécanisme anti-chute - paiement no 1 - retenue 10 % Remise de dépôt sur soumission	9 571,50 1 400,00
LOISIRS	
Commission scolaire de Trois-Rivières: Entretien ménager des parcs-écoles - avril 1994	2 954,14
Jocelyne Duchesne: Droits de reproduction et de diffusion audioguide - exposition Jocelyne Duchesne - salle Raymond-Lasnier	100,00



Flageol photo enr.: Prise de photos et agrandissements - lauréats Grands Prix culturels	68,37
Gestion collège Laflèche inc.: Compensation - opération des bars - Pavillon de la jeunesse	700,00
Guy Langevin: Oeuvres d'art encadrés - Grands Prix culturels	1 500,00 \$
Embouteillage T.C.C. Itée: Location d'équipement de vente - avril, mai et juin 1994 - parc Lambert	62,40
Achats - restaurant Pavillon de la jeunesse	
Emballages Bettez inc. J. Champagne inc. Crémerie de Trois-Rivières Alexandre Gaudet Itée Boucherie Alex Lamy inc. Distribution Mauricie-Drummond Multi-marques inc. Breuvages Radnor Itée Croustilles Yum Yum inc.	16,64 163,50 173,35 212,12 96,09 921,54 15,72 50,00 46,22
BIBLIOTHÈQUE	
Archambault musique: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes	318,88
Le Colimaçon: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes et jeunes	236,00
Christian Proulx: Achat de bande dessinée et de dessin	225,00
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	981,04
Office national du film: Remplacement d'une vidéocassette	24,27
PARC PORTUAIRE	
Multi-énergie: Réparation de chauffe-eau - restaurant	79,85
Poly canevas inc.: Réparation et pose d'auvents	912,25
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Baril, Roger: Chef de service - matériel roulant - Travaux publics 418 km - 6 mai 1994	117,04
manage of manage AVV A	111,01



L'Heureux, Daniel: Technicien en évaluation I - Évaluation 308 km - mai 1994 2 sorties - mai 1994	86,24 \$ 6,00
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Germain Déziel: Drummondville - comité provincial de normalisation des feux de circulation	53,70
Jean-Yves Déziel: Nicolet - cours de CRPQ	140,00
Jacques Goudreau: Montréal - rencontre UMQ	81,20
Serge Lafrance: Laval - cours Officier santé sécurité	239,46
Guy LeBlanc: Frais d'appel téléphonique des Bahamas au directeur général	25,34
Alain Léveillée: Bromont - formation échange électronique avec CSST pour AIMQ	109,60
Gaétan Provencher: Collège Montmorency - formation Officier santé sécurité en intervention incendie	105,00
Jacques St-Laurent: Montréal - congrès ACFAS "Les administrations publiques l'heure des remises en question"	272,70
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Jacques Blais Pierre Gélinas Jean-Guy Gervais	494,97 409,06 192,24
Gilles Grenier Denis Lelièvre Alain Léveillée Gilles Poulin Jacques St-Laurent	165,70 111,40 48,18 139,92 101,61
Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 21 mai 1994	373 018,12
TOTAL	<u>526 192,00</u> \$
Pour la semaine se terminant le 4 juin 1994	
Ass. d'entraide industrielle et municipale de la Mauricie: Cotisation 1994 - Sécurité publique	100,00 \$
The state of the s	400,00 φ

Thomas Bellemare Itée:



Location de machinerie - Travaux publics	170,93
Boivin & Gauvin inc.: Achat d'équipement d'incendie - Sécurité publique	76,96
Publications CCH/FM ltée: Achat du Guide de la paie - juillet 1994 à 1995 - Trésorerie	330,75
Chambre de commerce: Cotisation - du 1 ^{er} mai 1994 au 30 avril 1995	90,00
Maurice Couture Itée: Clôture piste cyclable - paiement no 1	8 336,10
Consultants Falardeau ass.: Synchronisation des feux de circulation - boul. des Forges entre boul. des Récollets et boul. des Chenaux - paiement no 9	3 986,39
Cogeco câble inc.: Location de câble FM - du 8 juin au 7 août 1994 - Greffe	15,74
Location de câble FM - du 8 juin au 7 août 1994 - Permis	36,67
Cooke & fils enr.: Appel de service - déverrouillage de 2 portes - Sécurité publique Réparation d'une serrure de classeur - Bibliothèque	85,70 43,88
Échafaudage Du-For inc.: Location d'échafauds - du 15 au 22 mars 1994 - Travaux publics	52,30
Les Expertises en loisirs Gulliver inc.: Achat d'un billet pour le colloque sur le tourisme maritime	16,00
Industries Fortier T.R. (1990) ltée: Achat de têtes et all. puisards et de blocs butés - Travaux publics	1 763,15
Studio Gosselin: Chargeur à piles et réparation de pro- jecteur à diapositives - Travaux publics	224,48
Goodyear Canada inc.: Achat de pneus - Travaux publics	825,47
Hebdo journal: Avis de balayage de rues # 1 et 2 - Information Avis publics (assemblée publique de	135,14
consultation et entrée en vigueur)	336,17
Houle photographes enr.: Photos - Week-end culturel, Soirée des bénévoles et Action verte - Information	204,15
IBM Canada Itée: Cours "Control Language Programming", "Entry Level RPG" et "Interactive Pro-	



Informatique PC-plus: Entretien périphérique de l'équipement	25,42 235,32) 092,06 264,46 146,77
Informatique PC-plus: Entretien périphérique de l'équipement informatique - juin 1994 - Informatique 1 Jacques Le Nettoyeur inc.:	092,06 264,46
Entretien périphérique de l'équipement informatique - juin 1994 - Informatique 1 Jacques Le Nettoyeur inc.:	264,46
	r
publique	146,77
Francon Lafarge inc.: Asphalte - Travaux publics	
Fleur de mai (Ass. loisirs handicapés intellectuels T.R.): Subvention 1994	500,00
Martel express (TR.) ltée: Transport et entreposage de meubles, et transport des meubles au dépotoir - Travaux publics	417,85
G. Mélançon & fils inc.: Achat d'essence - Travaux publics	5 048,39
Centre informatique Micromédica: Achat d'une carte de mémoire 4 megs pour micro-ordinateur - Travaux publics	296,28
Moore Business Forms: Achat d'avis administratifs et d'avis de jugement - Cour municipale	3 824,86
M & R Fibre de verre inc.: Recouvrement d'une partie de la chute d'eau - parc Champlain - Travaux publics	821,25
Multi-services Langevin enr.: Nettoiement printanier hors rues -	
Nettoiement printanier des talus -	2 155,90
paiement no 1 Nettoiement printanier hors rues - zone 1 - paiement no 1	768,63 2 109,74
Muniressources: Droit d'agence - programmes PARCQ, PRIL et PAD - 31 ^e paiement - Urbanisme	3 434,10
Jean-Maurice Normandin: Inscription au congrès de l'Association des directeurs de police et pompiers du Québec - Sécurité publique	306,02
Le Nouvelliste: Parution "ingénieur civil", avis public (assemblée publique) et appel d'offres (fourniture d'une scène mobile)	076,87

Pelletier location:



Location de véhicules pour surveillance - Sécurité publique	73,96 \$
Aménagements Pluri-services: Branchements de service d'aqueduc et d'égouts 1994 - paiement no 2 - retenue 10 %	21 978,65
Dr Maurice Poulin: Honoraires - examens médicaux - mai 1994 - Ressources humaines	1 080,00
Proshred: Destruction de documents - Greffe	282,04
Rétro-information de la Mauricie: Extrait audio - Sécurité publique	51,28
Communications Le Rocher inc.: Location de télépage - du 1 ^{ex} juin au 31 août 1994 - Loisirs Réparation de portatif - Sécurité publique	75,04 103,38
Sani mobile T.R. inc.: Vidange de fosses septiques - Travaux publics	742,98
Séminaire St-Joseph: Commandite de la comédie musicale "Les Misérables" - Information	250,00
SIDAC: Nettoiement manuel du centre-ville - Travaux publics	1 000,00
SCAP: Commandite culturelle dans le "Patrimoine trifluvien" - Information	100,00
SOS technologies: Cours Action urgence (E.A.U.) - Ressources humaines	199,42
Trudel & associés: Frais de huissiers - Contentieux	6,68
Verdure de demain inc.: Nettoiement hors rues - zone 4 Les Forges - paiement no 2 Coupe de pelouse 1994 - zone 3 Lambert, Ste-Thérèse et St-Jean-Baptiste-de-la-	1 064,04
Salle - paiement no 1	2 569,92
Consultants VFP inc.: Honoraires au 13 mai 1994 - étude de rétention pour permettre le développe- ment domiciliaire, bassin de la rivière Milette - paiement no 1	12 990,87
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants (9, 10 et 11 mai 1994) - Travaux publics	1 311,16



SUBVENTIONS	- DÉMOLITION	DE HANGARS

SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS	
Jacques Morand Claude Desjardins	736,50 \$ 800,00
LOISIRS	·
Les Archives du Séminaire de Trois- Rivières: Honoraires - recherche et rédaction - exposition "La rue des Forges" -	
entente MCQ/VTR 1993-1994-1995	2 279,10
Buffet Express enr.: Buffet - Soirée des bénévoles	2 999,87
Grand Prix Player's Itée de TR.: Travaux / montage - peinture des portes et cadrages des fenêtres de la piscine de l'Exposition	600,00
Société canadienne des postes: Achat d'un répertoire des codes postaux	12,54
BIBLIOTHEQUE	
Hydro-Québec: Achat d'un classeur et d'une table ronde	68,37
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	760,92
Achats de livres	
L'Excèdre librairie inc. La Bande dessinerie Librairie Clément Morin et fils inc. Librairie Poirier inc. Pierre A. Rochette	3 149,23 168,42 665,01 1 807,42 40,00
PARC PORTUAIRE	
LDN protection service enr.: Surveillance alarme - avril 1994	50,14
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Bergeron, René: Inspecteur en bâtiments - Permis et inspections 1 104 km - mai 1994	292,38
Bérubé, Raymond: Animateur en loisirs - Loisirs 354 km - du 25 février au 27 mai 1994	99,12
Chouinard, Réjean: Surveillant - Loisirs 116 km - mai 1994	32,48 \$

Hamelin, Rénald: Inspecteur en bâtiments II - Permis



et inspections 735 km - mai 1994	205,80
Laberge, André: Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections 1 636 km - mai 1994	416,90
Lambert, Claudie: Animateur en loisir - Loisirs 341 km - du 24 janvier au 26 mai 1994	95,48
Turcotte, Jean-François: Concierge-messager - Greffe 158 km - mai 1994	44,24
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Fernand Gendron: Montréal - Conférence neige 1994 de l'A.T.P.A frais de transport	71,12
Colette Parent: Montréal - rencontre avec l'IRIR - dépôt du rapport - enquête sur la rémunération	94,26
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Pierre Gélinas Fernand Lachance	1 065,93 77,85
Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 28 mai 1994	352 972,90
TOTAL	460 086,48 \$
GRAND TOTAL	<u>1 536 358,46</u> \$
Service de la trésorerie Le 3 juin 1994	

306-94 Liste des chèques émis. ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville au cours du mois de mai 1994 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ADOPTÉE

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 12 152 738,58 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Ro

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:



Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 2 mai 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1348 (1994) décrétant le recensement des électeurs de la Ville au 1^{er} septembre 1994 en vue de l'élection générale qui se tiendra le 6 novembre 1994 soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 2 mai 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1349 (1994) autorisant le président d'élection à dépenser et à passer des contrats dans le cadre de l'organisation de l'élection générale qui se tiendra le 6 novembre 1994 soit adopté.

ADOPTÉE

307-94
Règl. 1348 (1994)
décr. recensement électeurs de
la Ville au 1^{er}
sept. 1994 pour
élection générale
de nov. '94.

308-94
Règl. 1349 (1994)
autor. président
d'élection à
dépenser et
passer contrats
dans cadre organ.
élection générale
de nov. '94.

des Publications CCH/FM Itée



309-94 Rémunération personnel électoral: élection nov. '94.

LUNDI LE 6 JUIN 1994

ATTENDU que le Conseil vient d'édicter le règlement 1348 (1994) décrétant le recensement des électeurs de la Ville au 1^{er} septembre 1994 en vue de l'élection régulière qui se tiendra le 6 novembre 1994 et qu'il y a lieu d'établir la rémunération et l'allocation de formation des personnes dont le greffier requerra les services;

ATTENDU que le deuxième alinéa de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) permet au Conseil d'une municipalité d'établir un tarif des rémunérations payables au personnel électoral requis pour voir au déroulement d'une élection;

ATTENDU qu'une élection générale aura lieu le 6 novembre 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse aux personnes dont le greffier requerra les services en vertu du règlement 1348 (1994) la rémunération et l'allocation de formation suivantes:

- un recenseur:

45 \$ plus 0,52 \$ par personne recensée;

- pour la présence d'un recenseur à une séance de formation tenue par le greffier: 25 \$.

Qu'elle verse également au personnel électoral qui oeuvrera lors de la préparation et du déroulement de cette élection les rémunérations et allocations suivantes:

- le président d'élection:

tarif horaire [calculé comme suit: salaire hebdo-madaire divisé (÷) par 33,75] jusqu'à concurence de 7 000 \$;

 200 \$ à titre d'allocation de dépenses;

- le secrétaire d'élection:

tarif horaire [calculé commme suit: salaire hebdomadaire divisé (÷) par 33,75] jusqu'à concurrence de 5 000 \$;

- 150 \$ à titre d'allocation de dépenses;

 un adjoint au président d'élection: **-** 1 500 **\$**;

50 \$ à titre d'allocation de

dépenses;

 un préposé à un bureau de dépôt:

10 \$ de l'heure;

 un membre de la commission de révision de la liste électorale, à l'exclusion du secrétaire;

100 \$ plus (+) 3 \$ par demande de correction ou d'inscription et 6 \$ par demande de radiation;



- un scrutateur:

- 110 \$ pour les fonctions exercées le jour du scrutin, y compris celles exercées lors du dépouillement des votes;
- 100 \$ par jour pour les fonctions exercées lors du vote par anticipation et 25 \$ pour celles exercées lors du dépouillement des votes;
- un secrétaire d'un bureau de vote:
- 80 \$ pour les fonctions exercées le jour du scrutin, y compris celles exercées lors du dépouillement des votes;
- 75 \$ par jour pour les fonctions exercées lors du vote par anticipation et 25 \$ pour celles exercées lors du dépouillement des votes;
- un préposé à l'information:
- 80 \$ pour les fonctions exercées le jour du scrutin;
- 75 \$ par jour pour les fonctions exercées lors du vote par anticipation;
- un préposé au maintien de l'ordre:
- 125 \$ pour les fonctions exercées le jour du scrutin;
- 100 \$ par jour pour les fonctions exercées lors du vote par anticipation;
- le trésorier (ou son substitut):
- tarif horaire calculé comme suit: salaire hebdomadaire de



la personne concernée divisé (÷) par 33,75;

- pour la présence d'un préposé à un bureau de dépôt, d'un scrutateur, d'un secrétaire d'un bureau de vote, d'un préposé à l'information ou d'un préposé au maintien de l'ordre à une séance de formation tenue par le président d'élection : 25 \$.

Que la rémunération du président d'élection, du secrétaire d'élection et du trésorier (ou de son substitut) ne leur soit versée que pour les heures de travail effectuées en dehors des heures normales d'ouverture de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

ATTENDU que la Ville désire acquérir une partie du lot 1 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne pour le prolongement de son parc linéaire (piste cyclable);

ATTENDU que les propriétaires de cette partie de lot, mesdames Guylaine, Colette et Fernande Rathier, ont refusé la proposition que la Ville leur a faite pour s'en porter acquéreur;

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières entamme des procédures d'expropriation contre mesdames Guylaine, Colette et Fernande Rathier dans le but d'acquérir la parcelle de terrain ci-après désignée, laquelle est nécessaire au prolongement du parc linéaire (piste cyclable):

Une parcelle de terrain, de figure irrégulière, connue et désignée comme étant une partie du lot originaire un (ptie 1) du cadastre de la Paroisse de Saint-Étienne, circonscription foncière de Trois-Rivières, et pouvant être plus particulièrement décrite comme suit: commençant au point "A", étant l'intersection des lignes nord-ouest et nord-est du lot 1-341. Dudit point de départ ainsi déterminé, suivant une ligne ayant un gisement de 337° 44′ 54″, une distance de un mètre et trente-sept centièmes (1,37 m) jusqu'au point "B"; de là, suivant une ligne ayant un gisement de 348° 32' 36", une distance de trois mètres et soixante et un centièmes (3,61 m) jusqu'au point "C"; de là, suivant une ligne ayant un gisement de 134° 08' 51", une distance de dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18,29 m) jusqu'au point "D"; de là, suivant une ligne ayant un gisement de 157° 44' 54", une distance de cent cinq mètres et neuf centièmes (105,09 m) jusqu'au point "E"; de là, suivant une ligne ayant un gisement de 195° 16' 01", une distance de treize mètres et quatorze centièmes (13,14 m) jusqu'au point "F"; de là, suivant une ligne ayant un gisement de 337° 44' 54", une distance de cent vingt-sept mètres et trente-cinq centièmes (127,35 m) jusqu'au point "A", le point de départ.

Ladite parcelle de terrain est bornée vers le nord-est et l'est par une partie du lot 1, vers le sud-ouest par le lot 1-341 et par une partie du lot 1.

Ladite parcelle de terrain ainsi décrite forme une superficie de neuf cent cinquante-trois mètres carrés et neuf dixièmes (953,9 m.c.)

310-94
Expropr.
parcelle terrain
appart. à
Guylaine,
Colette et
Fernande
Rathier:
prolongation
parc linéaire.



Tous les gisements montrés sur le plan ci-dessous identifié et mentionnés dans la présente désignation sont en référence au Système de Coordonnées Planes du Québec (S. Co. P. Q.) NAD 83; de plus, toutes les dimensions sont exprimées dans le Système international (S.I.).

La parcelle de terrain ci-dessus désignée est montrée sur le plan préparé le 6 juin 1994 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 860 de ses minutes dont une photocopie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, soit mandaté pour présenter, pour et au nom de la Ville, une requête en expropriation en ce sens devant le tribunal compétent et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement sur le ramonage des cheminées et remplaçant le règlement 1282 (1993).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 6 juin 1994.

(signé) André Noël

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement changeant le nom de la voie de circulation actuellement appelée "boulevard du Rochon".

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 6 juin 1994.

(signé) Chrystiane Thibodeau

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GP/gg

Règl. sur ramonage des cheminés et rempl. règl. § 1282 (1993). ŝ (Québec) Formules Municipales, Avis de motion. Règl. changeant nom nom de voie circul. "boul. du No 6614-R-MG-O Rochon".

Avis de motion.

de voie



Procès-verbal ass. publ. de consult. sur règl. 2001-Z-198 (1994).

LUNDI LE 20 JUIN 1994

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue par la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, le vingt (20) juin mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures vingt (20 h 20) dans le cadre de la procédure entourant l'adoption du règlement 2001-Z-198 (1994) et conformément aux articles 130.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et la population de Trois-Rivières y a été invitée au moyen d'un avis public à cet effet publié dans l'édition du 23 mai 1994 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal".

Sont présents: Son Honneur le maire Me Guy LeBlanc qui agit comme président de l'assemblée, Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau, MM. les conseillers Émilien La Barre, Daniel Perreault, Pierre A. Dupont, André Noël, Alain Gamelin, Roland Thibeault, Gilles Latour, Michel Legault, Henri-Paul Jobin et André de Repentigny.

Sont également présents à cette assemblée, les officiers suivants de la Ville: MM. Pierre Moreau (directeur général), Fernand Gendron (directeur du Service des travaux publics), Jean Hélie (trésorier et directeur des Services financiers), Jacques St-Laurent (directeur loisir et culture), Jacques Goudreau (chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement), Gilles Poulin, (greffier) et Mme Juliette Bourassa (assistante-greffière).

- 1. M. le maire Guy LeBlanc souhaite la bienvenue aux citoyens présents. À sa demande, le greffier explique les objectifs poursuivis par la présente assemblée et, par la suite, il invite M. Jacques Goudreau à expliquer le projet de règlement 2001-Z-198 (1994).
- 2. À l'aide d'acétates et d'un rétroprojecteur, M. Jacques Goudreau situe la zone directement visée par ce projet de règlement. Il explique la nature et les effets qu'aurait son adoption.
- 3. Mme Élisabeth Carré remercie la Ville et ses dirigeants pour l'attention qu'ils ont accordée à leurs doléances, notamment, celle exprimée à la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 octobre 1993 sur le projet de règlement 2001-Z-160 (1993). Elle est satisfaite des échanges qu'elle a eus avec eux.
- 4. M. Rosaire Bégin s'explique mal pourquoi la Ville n'entend pas prolonger la rue Flamand, en ligne droite vers le nord-est et à travers la zone 1138, jusqu'à la zone 1138-1 projetée.
- 5. D'après M. Jacques Goudreau, deux (2) raisons expliquent ce choix: une demande des citoyens du secteur et une importante contrainte physique (talus).
- 6. M. Rosaire Bégin considère que l'aménagement d'une rue cul-de-sac raccordant la zone 1138-1 projetée à la rue Flamand sera une source de problèmes en cas d'incendie.
- 7. M. Jacques Goudreau attire son attention sur le fait que l'aménagement de cette rue cul-de-sac permettra de développer quinze (15) terrains à des fins résidentielles. Par ailleurs, les nouvelles technologies utilisées en matière de protection contre les incendies l'amène à croire que les risques de problèmes en la matière sont faibles. D'autre part, séparer la zone 1139 de la zone 1138-1 projetée par un parc est une demande formulée par les citoyens du secteur.

- 8. M. Rosaire Bégin croit que l'aménagement d'un terre-plein dans la courbe de la rue cul-de-sac devant relier la rue Flamand à la zone 1138-1 projetée obligera la Ville à créer des sens uniques de part et d'autre de celui-ci.
- 9. M. Jacques Goudreau ne conteste pas cette analyse.

Aucune autre des vingt-sept (27) personnes présentes n'ayant de commentaires supplémentaires à formuler ou de nouvelles questions à poser sur ce projet de règlement, M. le maire Guy LeBlanc lève l'assemblée. Il est 20 h 30.

GP/gg

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Fernham (Québec), une division des Publications CCH/FM trée



À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le vingt (20) juin mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire : Madame la conseillère : Messieurs les conseillers : Guy LeBlanc Chrystiane Thibodeau Émilien La Barre Daniel Perreault Pierre. A. Dupont André Noël Alain Gamelin Roland Thibeault Gilles Latour Michel Legault Henri-Paul Jobin

André De Repentigny

311-94 Procès-verbaux séance régul. et ass. publ. consultation tenues le 6 juin 1994. ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procèsverbaux de la séance régulière et de l'assemblée publique de consultation tenues le 6 juin 1994, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André de Repentigny

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites assemblée et séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

- a) Règlement autorisant l'acquisition d'équipements informatiques et autres et décrétant un emprunt à cet effet.
 (M. Henri-Paul Jobin, le 18 novembre 1993.)
- Règlement autorisant la réhabilitation et la relocalisation du système de dosage du fluorure à l'usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt à cet effet.
 (M. Pierre A. Dupont, le 20 décembre 1993.)
- c) Règlement autorisant la signature d'une entente avec la Ville de Laval relativement au transfert des prestations accumulées au fonds de pension de M. Yves Brassard. (M. Roland Thibeault, le 2 mai 1994.)
- d) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur la partie de la rue Gilles-Lupien située entre celle actuellement ouverte à la circulation et le boulevard Parent et sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.



(M. Michel Legault, le 16 mai 1994.)

- e) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur la partie du lot 205 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières située entre les rues Léo-Thibeault et Flamand et décrétant un emprunt à cet effet. (M. Michel Legault, le 16 mai 1994.)
- f) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de revoir les dispositions relatives à la transformation d'immeubles et de permettre l'usage "Salon de bronzage". (M. André Noël, le 6 juin 1994.)
- Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant g) le zonage afin d'agrandir la zone 225-M à même une partie de la zone 216-M et de revoir les normes relatives à l'usage, aux matériaux de revêtement et aux normes d'implantation, de définir les normes d'intégration et de revoir certaines dispositions générales pour la zone 216-M. (M. André Noël, le 6 juin 1994.)
- h) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin d'agrandir la zone 131-I à même une partie de la zone 122-R et de modifier certaines normes d'implantation pour la zone 131-I. (M. André Noël, le 6 juin 1994.)
- i) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone 237-1-P à même une partie de la zone 237-P et d'y régir les usages et les normes d'implantation. (M. Daniel Perreault, le 6 juin 1994.)

sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement établissant un programme d'aide financière à la mise en valeur des immeubles situés dans l'arrondissement historique et remplaçant le règlement 1273 (1992).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 juin 1994.

(signé) Daniel Perreault

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1316 (1993) sur la paix, l'ordre et la sécurité publique dans la ville afin d'interdire la consommation de boissons alcoolisées sur les chemins et places publiques.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 juin 1994.

Avis de motion. Règl. établissant progr. aide financière à mise valeur immeubles arrond. historique rempl. règl. 1273 (1992).

Avis de motion. Règl. modif. règl 1316 (1993) afin interdire consommation boissons alcool. sur chemins et places publiques.



(signé) André Noël

Avis de motion. Règl. modif. règl. 1337 (1994)afin obliger lе gardien d'un animal ramasser excréments et créer infraction pour animal représentant nuisance.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1337 (1994) sur la garde d'animaux afin d'obliger le gardien d'un animal qui défèque sur un chemin public à ramasser ses excréments et de créer une infraction à l'endroit du gardien dont l'animal représente une nuisance.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 juin 1994.

(signé) Roland Thibeault

Avis de motion. Règ1. modif. règl. 2001-Z(1989)afin créer zone 801-1C et définir n o r m e s d'implant., d'intégr. et revoir cert. dispos. génér. pour cette zone.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer la zone 801-1C à même une partie de la zone résidentielle 801 et de définir les normes d'implantation et d'intégration et de revoir certaines dispositions générales pour cette zone.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 juin 1994.

(signé) André Noël

Avis de motion.
Règl. modif.
règl. 2001-Z
(1989) de
manière perm.
usage "Clinique
médicale" comme
usage complém.
à pharmacie
zone 1154.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Clinique médicale" comme usage complémentaire à une pharmacie dans la zone 1154.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 juin 1994.

(signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins modifier limites zone 1105, $n \circ r m e s$ d'implant. augm. superficie max. garage privé zones 1103 et 1103-1.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de modifier les limites de la zone 1105, aux fins de modifier les normes d'implantation dans cette zone et d'augmenter la superficie maximale d'un garage privé dans les zones 1103 et 1103-1.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 juin 1994.

(signé) Daniel Perreault



312-94 Compte rendu comm. perm. 6 juin 1994.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 6 juin 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien La Barre

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-203 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer la zone 801-1C à même une partie de la zone résidentielle 801 et de définir les normes d'implantation et d'intégration et de revoir certaines dispositions générales pour cette zone;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

André Noël

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-203 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer la zone 801-1C à même une partie de la zone résidentielle 801 et de définir les normes d'implantation et d'intégration et de revoir certaines dispositions générales pour cette zone, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 15 août 1994 à 20 h 00.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-204 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Clinique médicale" comme usage complémentaire à une pharmacie dans la zone 1154;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

313-94 Projet de règl. 2001-Z-203 (1994) modif. règ. 2001-(1989)afin créer zone 801-1C et définir normes d'implant., d'intégr. еt revoir cert. dispos. génér. pour cette zone.

No 5514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications C

314-94
Projet de règl.
2001-Z-204 modif.
règl. 2001-Z
(1989) de manière
perm. usage
"Clinique médicale" comme usage
complém. à pharmacie zone 1154.



ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-204 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Clinique médicale" comme usage complémentaire à une pharmacie dans la zone 1154, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 15 août 1994 à 20 h 00.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-205 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de modifier les limites de la zone 1105, aux fins de modifier les normes d'implantation dans cette zone et d'augmenter la superficie maximale d'un garage privé dans les zones 1103 et 1103-1;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-205 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de modifier les limites de la zone 1105, aux fins de modifier les normes d'implantation dans cette zone et d'augmenter la superficie maximale d'un garage privé dans les zones 1103 et 1103-1, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 15 août 1994 à 20 h 00.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 6 juin 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

André de Repentigny

ET RÉSOLU:

Que le règlement 13-AAZ-314 (1994) modifiant le règlement no 13 concernant les rues et places publiques afin de changer le nom de la voie de circulation actuellement appelée "Boulevard du Rochon" par "Boulevard des Chenaux" soit adopté.

		-
	DODM	
- 44	DOPT	и. н.
4.3	DUI	

315-94 Projet de règl. 2001 - Z - 205 modif. (1994)2001-Z règl. (1989) aux fins modifier limites zone 1105, n o r m e s d'implant. et g m a u superficie max. garage privé dans zones 1103 et 1103-1.

316-94
Règl. 13-AAZ314 (1994)
modif. règl. 13
afin changer
nom du Boul.
du Rochon par
Boul. des
Chenaux.

No 5614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM filee

LUNDI LE 20 JUIN 1994



317-94 Règl. 1350 (1994) sur ramonage des cheminées. ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 6 juin 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1350 (1994) sur le ramonage des cheminées soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 16 mai 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 20 h 20 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

André de Repentigny

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-198 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone résidentielle 1138-1 à même une partie de la zone 1138 soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU que la Ville est propriétaire d'un terrain vacant situé dans le cadran sud-ouest des rues St-Roch et St-Philippe;

ATTENDU que la compagnie "3099-4875 Québec inc." est intéressée à louer ce terrain pour y exploiter un café-terrasse connexe au restaurant "La Seigneurie";

318-94 Règl. 2001-Z-198 (1994) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins créer zone résid. 1138-1 à même ptie g zone 1138.

319-94
Bail avec "30994875 Québec
inc.": perm.
exploit. terrasse
par rest. "La
Seigneurie".



ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de bail à cet effet préparé par le Service greffe et archives;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Émilien La Barre

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue à la compagnie "3099-4875 Québec inc." le terrain désigné comme étant le lot numéro 405-2 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières. Sans bâtiment.

Que ce bail soit consenti pour une durée d'un an (ayant commencé le $1^{\rm er}$ avril 1994) et moyennant un loyer de 2 135 \$.

Que ce bail se renouvelle automatiquement, d'année en année, à moins que l'une des parties ne transmette à l'autre, au moins 60 jours avant son renouvellement, un avis écrit indiquant son intention d'y mettre fin et que, pour toute année de renouvellement, le loyer alors payable soit calculé comme suit: loyer de l'année précédente multiplié par le pourcentage d'augmentation de l'indice général des prix à la consommation au Canada pour l'année précédente.

Que le terrain faisant l'objet de ce bail ne soit loué que pour l'opération d'un café-terrasse.

Que le bail devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet de bail, à donner quittance de toute somme reçue comptant, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la "Corporation du tourisme et des congrès de la Ville de Trois-Rivières inc." et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer le soutien que la Ville apportera à cet organisme du 1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1996 et de définir les mandats qu'il exécutera en contrepartie;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de protocole d'entente, qu'elle verse à la "Corporation du tourisme et des congrès de la Ville de Trois-Rivières inc.", au cours de l'année 1994, une subvention de 183 000 \$ et qu'elle autorise Son Honneur

Protocole d'entente avec "Corp. tourisme et des congrès Ville T.-R. inc.": fixer soutien par la Ville du 1-01-94

au 31-12-96 et définir mandat.

320-94



le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur général, M. Pierre Moreau, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville et "L'école secondaire De-La-Salle" et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de mettre à la disposition de cette institution d'enseignement, du 1^{er} août 1994 au 28 février 1995, 20 bicyclettes afin que, dans le cadre d'activités pédagogiques en technologie, ses étudiants les réparent;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de protocole d'entente et qu'elle autorise Mme Michèle Livernoche, adjointe administrative au sein du Service de la sécurité publique, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville et "Le Baby O'Z Club" et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de permettre à cette entreprise d'aménager, du 20 juin au 31 août 1994, un terrain de volley-ball sur une partie de la place de l'hôtel de ville;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue, du 20 juin au 31 août 1994 inclusivement, une partie de la place de l'hôtel de ville, soit celle située derrière l'immeuble portant le numéro 1392 de la rue Hart, à la compagnie "Le Baby O'Z Club".

Que ce bail soit consenti moyennant un loyer de 175 \$ par mois ou partie de mois compris dans la période pour lequel il est en vigueur.

Que l'espace loué ne le soit que pour l'aménagement d'un terrain de volley-ball.

Que le susdit projet de protocole d'entente soit approuvé à toutes fins que de droit et que le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, soit et il est, par les présentes, autorisé à le signer, pour et au nom de la Ville, à donner quittance de toute somme reçue comptant et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

321-94
Protocole d'ententente avec
"L'école secondaire D.L.S.":
mettre à sa disp.
20 bicycles pour
activités pédag.
en technologie.

322-94
Protocole d'entente avec "Le
Baby O'Z Club":
aménager terrain
volley-ball sur
place hôtel de
ville.

division des Publications CCH/FM Itée

Formutes Municipales

No 6614-R-MG-O



323-94
Entente avec
Synd. des fonctionnaires de la
Ville de T.-R.:
prolonger audelà de 6 mois
p é r i o d e
d'embauche,
sur base temporaire, de techn.
génie civil.

324-94
Contrat maintenance avec
"Bell Canada"
équip. téléph.
édifice trav.
publics.

325-94 Contrat travail avec Martin Simard.

LUNDI LE 20 JUIN 1994

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente intervenue le 13 juin 1994 entre la Ville et le Syndicat de ses fonctionnaires et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'elle a pour objet de prolonger au-delà des 6 mois prévus à la convention collective la période au cours de laquelle la Ville peut embaucher, sur une base temporaire, des techniciens en génie civil;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et ratifie, à toutes fins que de droit, la susdite entente.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de contrat de maintenance à intervenir entre la Ville et la compagnie "Bell Canada" et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de confier à cette entreprise, du 18 juin 1994 au 17 juin 1995, la responsabilité de maintenir en bon état de fonctionnement l'équipement téléphonique installé à l'édifice des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de contrat de maintenance, qu'elle opte pour les options # 1 "Prolongation de garantie" (système téléphonique; coût maximum de 1 600,00 \$, taxes excluses) et # 2 "Pièces et main-d'oeuvre" (messagerie vocale; coût établi selon un tarif horaire), que les dépenses découlant de ce contrat soient payées à même les fonds disponibles au poste 02-11-22-3-330 du budget et qu'elle autorise M. Germain Déziel, chef de service/informations techniques au sein du Service des travaux publics à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de contrat de travail à intervenir entre la Ville et M. Martin Simard;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:



Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de M. Martin Simard, du 4 juillet 1994 au 31 décembre 1995 à titre d'ingénieur au sein du Service des travaux publics.

Qu'elle lui verse une rémunération annuelle de 36 900 \$.

Que le susdit projet de contrat de travail soit approuvé à toutes fins que de droit et que la conseillère en gestion des ressources humaines, Mme Colette Parent, soit et elle est, par les présentes, autorisée à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes d'un jugement rendu le 4 août 1993 par l'Honorable Jacques Lacoursière, juge de la Cour supérieure siégeant alors dans le district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000304-932), il fut ordonné à Jean-Paul Blouin de démolir l'immeuble situé aux 2104/2108 de la rue St-Denis (y compris le bâtiment accessoire) dans les 30 jours de la signification de ce document, à défaut de quoi la Ville était autorisée à les démolir au frais de cet intimé;

ATTENDU que ce jugement fut signifié à Jean-Paul Blouin le 20 octobre 1993;

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Michel Leblanc, notaire, le 18 novembre 1993 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 19 novembre 1993 sous le numéro 424268, Jean-Paul Blouin a vendu cet immeuble à Sophie-Claudia Goulet;

ATTENDU que le susdit jugement a été signifié à Sophie-Claudia Goulet le 21 février 1994;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une convention à intervenir entre la Ville et ladite Sophie-Claudia Goulet et Claude Goulet, ès-qualité de propriétaires de l'entreprise "Protoit", et que ce document est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville laisse au propriétaire actuel de l'immeuble situé aux 2104/2108 de la rue St-Denis le soin de le démolir luimême d'ici le 1^{er} juillet 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières suspende l'exécution des droits que lui confère le susdit jugement à condition que Sophie-Claudia Goulet démolisse elle-même, d'ici le 1^{er} juillet 1994, l'immeuble qu'elle possède aux 2104/2108 de la rue St-Denis.

Que le susdit projet de convention soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, soit et il est, par les présentes, autorisé à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM tée



327-94
Servitude par "Canron inc."
en faveur
S.Q.A.E.:
autor. constitution servitude
d'égout.

LUNDI LE 20 JUIN 1994

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de servitude préparé par l'étude des notaires Paquin & Paquin, par lequel la compagnie "Canron inc." consentirait une servitude à la "Société québécoise d'assainissement des eaux";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Émilien La Barre

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières, en sa qualité de propriétaire du fonds dominant ci-dessous désigné, intervienne dans ledit acte pour y déclarer qu'elle accepte ladite servitude et qu'elle consent à ce qu'elle soit établie contre le fonds servant ci-dessous désigné au bénéfice dudit fonds dominant:

Fonds dominant:

Le lot 202-15 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Fonds servant:

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro MILLE HUIT CENT VINGT-QUATRE (Ptie 1824) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, de figure irrégulière, bornée vers le nord, par une autre partie dudit lot 1824; vers le nord-est, par une partie du lot 2509 dudit cadastre; vers le sud, par une autre partie dudit lot 1824; vers le sud-ouest, par une partie du lot 1823 dudit cadastre.

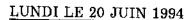
Partant d'un point "A", situé à l'intersection des lots 1823 et 2509 avec l'emprise sud-est de la rue Saint-Maurice; de là, dans une direction sud-ouest suivant un gisement de 227°54'27", une distance de seize mètres et vingt-huit centièmes (16,28 m) jusqu'au point "B"; de là, dans une direction sud-est, suivant un gisement de 137°42'21", une distance de vingt-quatre mètres et quatre-vingt-un centièmes (24,81 m) jusqu'au point "C"; de là, dans une direction est, suivant un gisement de 105°19'46", une distance de quarante-cinq mètres et vingt-huit centièmes (45,28 m) jusqu'au point "D", point de départ.

De là, les lignes et démarcations suivantes: dans une direction est, suivant un gisement de 105°19'46", une distance de dix-sept mètres et cinquante-deux centièmes (17,52 m) jusqu'au point "H";

De là, dans une direction sud-est, suivant un gisement de 142°33'00", une distance de huit mètres et vingt-sept centièmes (8,27 m) jusqu'au point "J";

De là, dans une direction ouest, suivant un gisement de 285°19'46", un distance de dix-sept mètres et trente-cinq centièmes (17,35 m) jusqu'au point "E";

De là, dans une direction nord-ouest, suivant un gisement de 320°50'28", une distance de huit mètres et quarante centièmes (8,40 m) jusqu'au point "D", soit le point de départ;





Ladite parcelle contient une superficie de quatrevingt-sept mètres carrés et deux dixièmes (87,2 m.c.).

Tel que le tout apparaît délimité par les lettres ("D-H-J-E-D") sur un plan préparé par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, le 2 novembre 1993.

Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de servitude et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

328-94 Adjudication contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de François Bourassa, au montant de 22 766 \$, pour la rénovation, le remplacement et l'implantation d'équipements récréatifs dans 13 parcs et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1327 (1993);
- la proposition de la compagnie "Clôtures Cambrek inc.", au montant de 1 365,35 \$, pour la fourniture et l'installation d'une clôture grillagée à mailles serrées à l'intersection du parc linéaire (piste cyclable) et du boulevard St-Michel et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même la somme transférée au fonds des dépenses en immobilisations en vertu de la résolution 265-94 adoptée le 16 mai 1994;
- la proposition de la compagnie "Gaston Paillé Itée", au montant de 548 778 \$, pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts et la construction des fondations de rues sur une partie du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières ("Développement Majellic inc.") et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1346 (1994);
- la proposition de la compagnie "Construction René Rathier inc.", au montant de 12 876,91 \$, pour la réparation du mur de pierre de la centrale électrique du parc de l'Exposition et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1145 (1989);
- la proposition de "Ampleman Pyrotechnie", au montant de 36 054,22 \$, pour la réalisation d'un spectacle pyrotechnique au Parc portuaire le 5 août 1994 et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée



mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-42-11-3-410 du budget.

ADOPTÉE

at à

Mandat à Victoriaville-Arthabaska pour founiture produits chimiques.

329-94

IL EST PROPOSÉ PAR :

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières nomme et constitue la Ville de Victoriaville-Arthabaska son mandataire et qu'elle lui donne le pouvoir de, pour elle et en son nom, demander des soumissions pour la fourniture de produits chimiques à être utilisés dans le cadre de l'opération de l'usine de traitement d'eau.

ADOPTÉE

330-94 Paiement réclamations. CONSIDÉRANT les faits ou les fautes ci-après mentionnés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

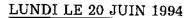
APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 2 000 \$ à Françoise Cadieux Chaîné, pour les blessures qu'elle s'est infligées le 6 janvier 1993 lors d'une chute sur un trottoir;
- une somme de 575 \$ à "Marchand, Lemieux, avocats en fidéicommis", en paiement des frais encourus par Hydro-Québec pour remplacer un poteau appartenant à la Ville;
- une somme de 635,63 \$ à "La Société en commandite Gaz Métropolitain", pour les dommages occasionnés à une de ses conduites lors de travaux réalisés sur le réseau d'aqueduc;
- une somme de 195 \$ à "Wawanesa, compagnie d'assurance" et 50 \$ à Jean-Paul Dubé, pour les dommages occasionnés à la voiture de ce dernier par un liquide corrosif dégouttant du plafond de l'autogare;
- une somme de 105,32 \$ à Fernand Duhaime, pour les frais qu'il a encourus pour faire déboucher une conduire d'égout appartenant à la Ville;
- une somme de 525,49 \$ à la compagnie "Bell Canada", pour les dommages occasionnés à un de ses câbles lors de travaux réalisés sur le réseau d'aqueduc;
- une somme de 262,10 \$ à "Maurecon inc." et Jacques Gagnon, pour les dommages occasionnés à la clôture de l'immeuble de ce dernier lors de travaux de déneigement réalisés dans la nuit du 1^{er} février 1994;





- une somme de 300,84 \$ à "Les Entreprises Alain Proteau inc." et Jeannine Proteau, pour les dommages occasionnés à l'immeuble de cette dernière lors de travaux de déneigement;
- une somme de 50,84 \$ à la Banque Nationale du Canada, pour les dommages qu'elle a subis lorsque du sable s'est infiltré dans la conduite d'aqueduc de son immeuble;
- une somme de 734,75 \$ à "La Société en commandite Gaz Métropolitain", pour les dommages occasionnés à une de ses conduites lors de travaux réalisés sur le réseau d'aqueduc.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes d'un jugement qu'il a rendu le 10 juin 1994 (dossier # 400-02-000623-924), l'Honorable Serge Gagnon, juge de la Cour du Québec siégeant alors dans le district judiciaire de Trois-Rivières, a ordonné à l'évaluateur de la Ville de modifier, pour l'année 1990, son rôle d'évaluation foncière pour y établir que la valeur imposable de l'ancienne École des métiers achetée par Jean-Guy Doucet, Roger Villemure et Denise Gaumont était alors de 210 000 \$ et non de 2 526 944 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu de porter ce jugement en appel;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières en appelle devant la Cour d'appel du Québec du jugement rendu le 10 juin 1994 par l'Honorable Serge Gagnon, juge de la Cour du Québec siégeant alors dans le district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-02-000623-924).

Qu'elle mandate le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, pour agir comme son procureur dans cette affaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2.1) permet au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie du Québec d'autoriser l'admission du public dans les établissements commerciaux qui exercent leurs activités dans une zone touristique en dehors des heures prévues à l'article 2 ainsi que les jours visés par l'article 3;

ATTENDU que le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie du Québec, l'Honorable Gérald Tremblay, a reconnu, le 19 novembre 1992, le centre-ville de Trois-Rivières comme "zone touristique" et qu'il a autorisé l'admission du public en dehors des heures prévues à l'article 2 ainsi que le dimanche et les jours visés par l'article 3 de cette Loi dans les

331-94
Appel devant
Cour d'appel du
Québec suite
jugement Cour du
Québec: évaluation foncière
ancienne École
des métiers.

332-94
Demande min. de l'Industrie, du Commerce et Techn. du Québec: centreville "zone touristique" au sens de la Loi sur heures et jours d'admission.

No 8614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications O



établissements commerciaux situés sur le territoire du centre-ville de Trois-Rivières, lequel est délimité par le fleuve St-Laurent, la rue St-Roch (jusqu'à la rue St-Olivier), la rue St-Olivier (jusqu'à la rue Niverville), la rue Ste-Geneviève (jusqu'à la rue Laviolette), la rue Laviolette (jusqu'à la rue St-Pierre), la rue St-Pierre (jusqu'à la rue St-François-Xavier), la rue St-François-Xavier (jusqu'au fleuve St-Laurent), et ce, pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 1993;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au ministre de renouveler cette autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Émilien La Barre

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie du Québec de renouveler l'autorisation qu'il a délivré le 19 novembre 1992 pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre des années 1994 à 1998 inclusivement.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR :

André Noël

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la société en nom collectif "Grondin, Poudrier, Bernier, avocats" pour qu'elle conseille le Service de l'urbanisme et de l'aménagement sur les aspects juridiques entourant la préparation d'un plan particulier d'urbanisme pour le cadran ouest de l'intersection des autoroutes 40 et 55.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 250 \$ l'heure à être payés à même les fonds disponibles au poste 02-41-11-1-440 du budget.

ADOPTÉE

ATTENDU que le deuxième alinéa de l'article 6 du règlement no 1131 (1989) sur le Comité consultatif d'urbanisme stipule que, sur recommandation dudit Comité, le Conseil nomme par résolution, parmi les membres ayant droit de vote, un vice-président dont la durée du mandat est d'au plus deux (2) ans;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 102-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 21 février 1994, le Conseil a nommé M. le conseiller Michel Legault comme membre ayant droit de vote au sein dudit Comité et qu'il a fixé que son mandat prendrait fin à 23 h 59 le 20 février 1996 ou auparavant, i.e. au moment de l'expiration de son mandat de membre du Conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par les membres de ce Comité lors de la réunion qu'ils ont tenue le 18 mai 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR :

André Noël

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

333-94
Mandatà "Grondin, Poudrier,
Bernier, avocats": conseiller
Service urbanisme et
aménag. sur
aspects jurid.
entourant plan
p a r t i c .
d'urbanisme.

334-94 Nomination Michel Legault vice-président du Comité consult.

d'urbanisme.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM itée

335-94

Mandat à "Pluritec ltée": étude sur

production eau

pour

coût

mesures prendre po

réduire

potable.

336-94 Mandatà "Laboratoire Laviolette inc.": étude sur mesures à prendre pour favoriser drainage "zone tampon" entre centre détention et rue Hector-Héroux.

LUNDI LE 20 JUIN 1994



Que la Ville de Trois-Rivières nomme M. Michel Legault vice-président du Comité consultatif d'urbanisme.

Que son mandat à ce poste prenne fin à 23 h 59 le 20 février 1996 ou auparavant, i.e. au moment de l'expiration de son mandat de membre du Conseil.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une offre de services présentée à la Ville le 3 février 1993 par la firme d'ingénieurs conseils "Pluritec ltée";

ATTENDU qu'une copie de ce document demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs conseils "Pluritec ltée" pour qu'elle:

- évalue les pertes de production de l'usine de traitement d'eau;
- élabore des solutions correctrices;
- estime les coûts de ces solutions;
- évalue les avantages économiques des solutions retenues;
- prépare une étude préliminaire conforme à la méthodologie mise de l'avant par Hydro-Québec pour ses programmes d'initiatives et d'analyses énergétiques;
- produise un rapport et des recommandations sur le sujet.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 14 890 \$, taxes excluses, à être payés à même les fonds disponibles au règlement 1313 (1993).

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une offre de services présentée à la Ville le 9 juin 1994 par la firme d'ingénieurs conseils "Laboratoire Laviolette inc.";

ATTENDU qu'une copie de ce document demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs conseils "Laboratoire



Laviolette inc." pour qu'elle effectue une étude sur les mesures à prendre pour favoriser le drainage de la "zone tampon" située entre le centre de détention de Trois-Rivières et les rues Hector-Héroux et du Boisé.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 4 800 \$, taxes excluses, à être payés à même les fonds disponibles au règlement 1264 (1992).

ADOPTÉE

337-94
Demande aide financ. min.
Affaires mun. du Québec: progr. "Travaux d'infrastr.
C a n a d a - Québec"

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec" visant à permettre aux municipalités, à la faveur d'une aide financière provenant des gouvernements du Québec et du Canada, de réaliser des travaux de réfection, d'agrandissement ou de construction d'infrastructures;

ATTENDU que le volet I de ce programme permet de réaliser des projets de réfection, d'agrandissement et de construction d'infrastructures pour les municipalités de 5 000 habitants et plus;

ATTENDU que les projets ci-dessous décrits ont pour objectif de revitaliser le centre-ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que, dans le cadre du volet I "Réfection, agrandissement et construction d'infrastructures pour les municipalités de 5 000 habitants et plus" du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec", la Ville de Trois-Rivières demande de l'aide financière pour réaliser les projets suivants qui visent à revitaliser son centre-ville:

- réfection de la terrasse de l'hôtel de ville et réaménagement du centre culturel et de son aire d'exposition;
- élargissement de la partie de la rue des Forges située entre les rues
 St-Olivier et St-Denis et enfouissement des fils que l'on y retrouve;
- enfouissement des fils que l'on retrouve dans l'arrondissement historique;
- réaménagement de la partie de la rue St-Roch située entre les rues Ste-Marie et Notre-Dame et enfouissement des fils que l'on retrouve dans la partie de cette rue située entre les rues Royale et St-Philippe;
- création et aménagement d'aires de stationnement dans les premiers quartiers.

Que la Ville s'engage à effectuer un investissement additionnel audelà du seuil minimal annuel d'immobilisations en travaux de génie, établi par le ministère des Affaires municipales du Québec, pour chaque année de réalisation des travaux reconnus admissibles.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, soit et il est, par les présentes, autorisé à présenter ces demandes d'aide financière, à signer les documents à cet effet et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPT	ÉΕ
-------	----



338-94 Emprunt fonds roulement. ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de documents préparés les 7, 9 et 14 juin 1994 par le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, et M. Gilles Colas, chef de service/gestion de projets du Service des travaux publics, dans lesquels ceux-ci décrivent et estiment le coût de différents travaux à réaliser à différents endroits;

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières procède à la réalisation des travaux décrits dans lesdits documents.

Que des dépenses totales à cet effet d'un montant maximum de 22 350 \$ soient autorisées.

Que, s'il advient que le coût réel de l'une des dépenses prévues à ces documents est moins élevé que celui qui y est prévu, l'économie ainsi réalisée serve à financer le coût réel d'une autre dépense qui s'avérerait plus élevée que celui qui avait été estimé.

Que ces dépenses totales soient financées à même le produit d'un emprunt de 22 350 \$ à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoira en 1995.

Que, pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil approprie au budget des années 1995 à 1999 inclusivement les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 310-94 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 6 juin 1994, la Ville a entamé des procédures en expropriation contre Mmes Ghislaine, Colette et Fernande Rathier dans le but d'acquérir une parcelle de terrains nécessaire au prolongement du parc linéaire (piste cyclable);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3042 du Code civile du Québec, une personne qui est autorisée à exproprier doit, en territoire cadastré, soumettre au ministre responsable du cadastre un plan, qu'elle signe pour les propriétaires, afin que soient immatriculées la partie requise et la partie résiduelle;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de plan visant la subdivision d'une partie du lot 1 de la cadastre de la Paroisse de St-Étienne pour créer les lots 1-363 et 1-364;

ATTENDU que ce document a été préparé le 15 juin 1994 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 861 de

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM Itée

339-94
Autoriser
prépar.,
signature et
présent. au min.
resp. du cadastre
plan subdivisant
ptie lot 1 Par. StÉtienne (parc

linéaire).



ses minutes et qu'il demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le projet de plan de subdivision préparé par Claude Juteau, arpenteurgéomètre, le 15 juin 1994 sous le numéro 861 de ses minutes et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le greffier, Me Gilles Poulin, à le signer, pour elle et en son nom.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 310-94 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 6 juin 1994, la Ville a décidé d'entamer des procédures en expropriation contre Mmes Ghislaine, Colette et Fernande Rathier dans le but d'acquérir une parcelle de terrain nécessaire au prolongement du parc linéaire (piste cyclable);

ATTENDU qu'il est nécessaire de confectionner un rapport d'évaluation à être soumis au tribunal compétent;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une offre de services présentée à la Ville le 10 juin 1994 par la firme d'évaluateurs agréés "Martel & Villemure inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne des services professionnels de la firme d'évaluateurs agréés "Martel & Villemure inc." pour qu'elle confectionne un rapport d'évaluation à être soumis à la Cour du Québec relativement à l'expropriation d'une partie du lot 1 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne appartenant actuellement à Mmes Ghislaine, Colette et Fernande Rathier.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 1 000 \$, taxes excluses, à être payés à même la somme transférée au fond des dépenses en immobilisations en vertu de la résolution 265-94 adoptée le 16 mai 1994.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une offre de services présentée à la Ville par la firme de consultants "Centre d'Évaluation Maxi Ressources";

ATTENDU qu'une copie de ce document demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

340-94
Mandat à "Martel & Villemure inc." pour confection rapport éval. à soumettre Cour du Québec relat. expropr. ptie lot 1 Par. St-Étienne (parc linéaire).

341-94
M a n d a t à "Centre Éval.
Maxi Ressources": atelier form. prév. accidents travail au sein "section Parcs" Service travaux publics.



ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme de consultants "Centre d'Évaluation Maxi Ressources" pour qu'elle organise des ateliers de formation visant à développer la prévention des accidents du travail au sein de la "section Parcs" du Service des travaux publics.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 2 400 \$, taxes excluses, à être payés à même les fonds disponibles 02-12-14-1-410 du budget.

ADOPTÉE

ATTENDU que le ministère de la Justice du Québec a institué, dans le processus de renouvellement des commissions des juges de paix devenu nécessaire par l'entrée en vigueur du Code de procédures pénales (L.R.Q., c. C-25.1), une commission de juge de paix dont les pouvoirs sont plus étendus (C.M. 3);

ATTENDU que cette nouvelle commission de juge de paix "C.M. 3" permet, entre autres, à son titulaire d'instruire une poursuite et de rendre jugement par défaut ou d'ajourner l'instruction d'une infraction à une loi du Québec ou à un règlement adopté en vertu d'une telle loi ou d'une charte d'une ville;

ATTENDU que le volume important des dossiers municipaux à être traités à la Cour municipale de Trois-Rivières milite en faveur de la nomination de son greffier comme juge de paix "C.M. 3":

ATTENDU que le greffier de la Cour municipale de Trois-Rivières, M. Jacques Blais, détient déjà une commission de juge de paix "C.M. 2" et qu'il remplit les critères d'éligibilité fixés par le ministre de la Justice du Québec pour exercer les pouvoirs d'un juge de paix "C.M. 3";

ATTENDU que la nomination de M. Blais comme juge de paix "C.M. 3" permettrait une meilleure planification et une meilleure gestion des dossiers de la Cour municipale de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Émilien La Barre

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministre de la Justice du Québec, l'Honorable Roger Lefebvre, de se prévaloir des articles 158 et suivants de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16) pour nommer le greffier de la Cour municipale, M. Jacques Blais, juge de paix/catégorie "C.M. 3".

ADOPTÉE

342-94
Demande min.
Justice du
Québec: nommer
J. Blais "juge de
paix, catégorie
C.M. 3".

No 8514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications COH/FM



343-94
Prise d'effet
règl. 1310-1
(1 9 9 3):
indiquer à Régie
des rentes du
Québec date
prise d'effet.

LUNDI LE 20 JUIN 1994

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 589-93 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 15 novembre 1993, la Ville a édicté le règlement 1310-1 (1993) modifiant le règlement 1310 (1993) sur le régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières afin de préserver les droits de certains employés ayant déjà pris leur retraite et de déterminer le mode de calcul de la rente des policiers;

ATTENDU que ce règlement a été soumis à la Régie des rentes du Québec pour enregistrement;

ATTENDU que celle-ci ne peut procéder à l'enregistrement de ce règlement sans connaître la date de prise d'effet de ces articles;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières fixe la prise d'effet des articles et annexes du règlement 1310-1 (1993) comme suit:

Numéro des articles / des annexes	Date de prise d'effet
Articles 1 à 4	1er janvier 1991
Articles 5, 7 et 8	1er janvier 1990
Article 6	1er janvier de l'année concernée
Annexes I et II	1er janvier 1990
Annexe III	1er janvier 1992

344-94
Part. membre
du Conseil
activité et
a u t o r .
dépenser.

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien La Barre

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières délègue M. le Conseiller Gilles Latour à la Journée de la Francité qui se tiendra à Jonquière samedi le 2 juillet 1994 et qu'elle assume les frais de transport, de logement et de repas qu'il encourra à cette occasion, ces frais devant être payés à même les fonds disponibles au poste 02-11-11-1-311 du budget.

ADOPTÉE

345-94 Liste comptes à payer.

COMPTES À PAYER

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: ET RÉSOLU:

comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 11 juin 1994

Extermination B.B. inc.:

Service anti-pigeons - mai 1994 -



stade de baseball	50,08 \$
Thomas Bellemare Itée: Service de pelle - incendies rues St- Olivier et Royale - Sécurité publique	689,94
Bis remorquage enr.: Frais de remorquage - mai 1994 - Cour municipale	113,95
Heenan Blaikie: Honoraires - avril 1994 - dossiers: art. 45, général et griefs cols bleus - Ressources humaines	7 125,81
Canadien Pacifique Itée: Bail - tuyaux et câbles souterrains - Travaux publics Proportion des dépenses encourues pour l'entretien des systèmes d'avertissement	1,11
des passages à niveau - mai 1994 - Travaux publics	2 022,00
Chenoy's restaurant: Repas servis lors d'incendies - Sécurité publique	321,59
Jeune Chambre de commerce du Coeur- du-Québec: Renouvellement de cotisation - Direction générale	80,00
Coopérative des ambulanciers de la Mauricie: Service d'ambulance - S. Delisle - Ressources humaines	101,75
Comsep buffet Bouff'elles: Buffet - session de travail du Conseil du 1 ^{er} juin 1994	79,24
R. Dubuc inc.: Synchronisation boul. des Forges (réparation de conduit souterrain) - paiement no 3	1 395,95
Raymond Gélinas et fils inc.: Recharge d'extincteurs - Sécurité publique	61,71
Éloi Guillemette: Transport de déchets secs - mai 1994 - Travaux publics	14 938,71
IGA-Boniprix: Épicerie pour réceptions	309,37
Laboratoire Laviolette: Domaine du Boisé - phase III - contrôle de la qualité - paiement no 2	1 697,65 \$
Messageries de la Mauricie: Encart touristique au "Trifluvien" - Information	306,06
Construction et pavage Maskimo ltée:	



Asphalte - Travaux publics	1 593,60
Gestion Marcabec inc.: Coupe # 1 de pelouse - aménagements fleuris - paiement no 2 Coupe # 2 de pelouse - aménagements fleuris - paiement no 3	515,12 515,12
Laboratoire MBF ltée: Honoraires - étude de mélange bitumineux - paiement no 1	556,40
Michel Melançon: Coupe # 1 de pelouse - zone 2 Ouest - paiement no 2	2 040,49
G. Mélançon & fils inc.: Achat de diesel - Travaux publics	4 335,29
Mordicus communication: Conception d'un logotype pour les élec- tions municipales du 6 novembre 1994 - Greffe	284,89
MRC de Francheville: Quote-part 1994 - 2 ^e versement (final)	39 490,07
Service ménager Nettoie-tout: Entretien ménager - mai 1994 - hôtel de ville, édifice François-Nobert et stationnement Badeaux	2 944,12
Gaston Paillé ltée: Remise de retenue - aqueduc rue Fleurimont	676,54
Panpierre inc.: Remise de retenue - fossé rue Joseph- Pellerin	430,00
Perco limitée: Location de plaque vibrante - Travaux publics	189,09
Entretien René Plourde enr.: Entretien ménager - mai 1994 - édifice des Travaux publics	1 139,78
Denis Ricard: Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 175,54 \$	87 , 77
Communications Le Rocher inc.: Entretien du système de radiocommunication - juin 1994 - et réparation de portatifs - Sécurité publique Entretien du système de radiocommuni-	1 045,64
cation - juin 1994 - Travaux publics, Arpentage, Services techniques et Loisirs Entretien du système de radiocommuni- cation - juin 1994 - Permis	1 018,91 40,59
Roi mauricien des habits: Réparation de pantalons - Sécurité publique	40,37 \$



Sani mobile Trois-Rivières inc.: Récupération d'huile - Travaux publics	487,72
Simard Beaudry inc.: Asphalte - Travaux publics	1 197,30
Électronique sécurité Thomas: Réparation d'un cinémomètre - Sécurité publique	619,88
Jacques Thibault: Inspection prévention sur les camions à incendie - Sécurité publique	778,96
Verdure de demain inc.: Nettoiement stationnement Houde - Travaux publics	199,42
Jean-Jacques Vézina: Téléphone et surveillance du poste Les Forges - mai 1994	62,00
Consultants VFP inc.: Modifications aux plans et documents - développement Majellic/Turcotte - paiement no 1	E 240 E1
parement no 1	5 342,51
Ville de Trois-Rivières-Ouest: Assistance - incendie rue Lavérendrye - Sécurité publique	5 522,52
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - mai 1994 - Travaux publics	1 342,68
FRAIS DE HUISSIERS (Cour municipale et Contentieux)	
Boisvert, Pouliot & ass. Filion & ass. Paquette & ass. Henri-Paul Proulx & ass. Trudel & ass.	105,50 132,16 59,65 11,30 1 733,40
LOISIRS	
Buffet Jeanne Paquin: Buffet - évaluation Les Grands prix culturels	70,14
Buffet - rencontre des présidents de quartiers	89,56
Oxygène Val-Mauricie ltée: Oxygène	24,15
Signalisation 3-D: Texte sur coro - Action verte	46,22
BIBLIOTHÈQUE	
Productions Specta inc.: Abonnement annuel à Radio activité - Bibliothèque	350,00 \$



Personnel d'accueil et technique - "L'arme au coeur" théâtre Parminou à la salle Anals-Allard-Rousseau - Loisirs	172,88
Archambault musique: Achat de cassettes et disques compacts - audio-adultes	91,60
Le Colimaçon: Achat de cassettes et disques compacts - audio-adultes	658,25
CRSBP Mauricie-Bois-Francs-Lanaudière inc.: Services professionnels - jeux de fiches - contrat annuel - 2 ^e versement - mai 1994	2 583,36
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	797,79
Achats de livres	
L'Exèdre librairie inc. Gale Research inc. Librairie Clément Morin & fils inc. Librairie Poirier inc. Publications Chant de mon pays inc.	2 142,42 164,31 591,17 461,61 106,73
PARC PORTUAIRE	
Centre du trophée: Épinglettes d'identification	25,64
LDN protection service enr.: Surveillance alarme - Centre d'exposition sur l'industrie des pâtes et papiers - du 1 ^{er} mai 1994 au 31 mars 1995	275,77
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MAI 1994	
Baril, Roger: Chef de service - matériel roulant - Travaux publics	
197 km	55,16
Benoît, Jean: Technicien en évaluation I - Évaluation 129 km - du 12 avril au 16 mai 1994 5 sorties - du 5 avril au 17 mai 1994	36,12 15,00
Boisvert, Henri-Paul: Technicien génie civil I - équipement & opérations - Loisirs 833 km	233,24
Bonin, Claude: Technicien génie civil I - Travaux publics 581 km	162,68 \$
Chartrand, Jacques: Animateur en loisirs - Loisirs 422 km	118,16
Daviau, André	



Chef technicien - Services techniques	
256 km	71,68
Fournier, Normand: Technicien en système d'information - Services techniques 238 km	66,64
Galarneau, Maurice: Technicien génie civil I - Services techniques 1 146 km	r
Gendron, Fernand: Directeur des Travaux publics 1 972 km - mai 1994 - montant maximum	450,00
Lafond, André: Journalier - Travaux publics 8 sorties	24,00
Lajoie, Carole: Technicienne génie civil I - Travaux publics 694 km	194,32
Lampron, Martin: Technicien en génie civil I - Travaux publics 1 539 km	430,92
Massicotte, Jean-Maurice: Inspecteur - hyg. & env Permis et inspections 681 km	190,68
Picard, Yves: Animateur en loisirs - Loisirs 279 km	78,12
Plamondon, Guy: Technicien génie civil I - Travaux publics 1 042 km	291,76
Ricard, Alain: Dessinateur II - Travaux publics 36 sorties - du 7 déc. 1993 au 18 mai 1994	108,00
Rousseau, Robert: Chef de section - bâtiments - Travaux publics 892 km	249,76
Roy, François: Responsable des relations publiques - Direction générale	210,10
6 sorties	18,00
Roy, Ginette: Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections 42 sorties	126,00 \$
Verville, André: Inspecteur en alimentation - Permis	
& Inspections 38 km	114,00



FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gérard Brahic: Montebello - congrès de l'AEMQ	439,88
Germain Déziel: Drummondville - comité provincial de normalisation des feux de circulation	66,99
Jacques Genest: St-Jean-sur-Richelieu - séminaire des usagers du CRPQ	140,73
Jean Lamy: Montréal - cause Hydro-Québec Nicolet - Institut de police du Québec - rencontre avec M. Ronald Bélanger - cause	55,64
L. Doilis	14,00
Bobby Veillette: Québec - séminaire "Service à la clientèle"	98,10
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Juliette Bourassa Pierre Gélinas	154,96 1 074,27
Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 4 juin 1994	355 714,67
TOTAL	473 599,67 \$
Pour la semaine se terminant le 18 juin 1994	
Béton Trois-Rivières: Béton - Travaux publics	198,28 \$
Thomas Bellemare ltée: Location de pelle - Travaux publics	1 203,37
François Bourassa: Peinture de structure de balançoires - paiement no 1 - retenue 10 %	6 543,90
Jules Bourassa: Sable, pierre et poussière - Travaux publics	1 932,06 \$
Buffet Express enr.: Souper - réunion groupe de travail du 13 juin 1994	78,35
Jean Caron et fils inc.: Contrôleurs de feux de circulation sur la rue St-Maurice - paiement no 1 - retenue 10 %	21 457,81
Trois-Rivières cimentiers: Trottoirs, bordures et entrées - paiement no 2 - retenue 10 %	25 915,22
Communication services inc.: Entretien du système de radiocommu- nication - juin, juillet et août 1994	2 113,75
Les Constructions et pavage	



Continental ltée: Déneigement zone 6 - ajustement de précipitations - paiement no 5	133 304,46
Comsep Buff'elles: Lunch - réunion groupe de travail Loisir et Culture le 7 juin 1994	31,31
Cooke & fils enr.: Appel de service pour serrure et clés codées - Greffe	51,57
Desbiens techni-service: Travaux d'aqueduc - aéroport - paiement no 4 - retenue 10 % Remise de retenue - travaux d'aqueduc -	7 282,57
aéroport	7 723,49
Directeur général des élections du Québec: Achat de deux copies de papier de cartes - Greffe	6,83
Échafaudage Du-For inc.: Location d'échafauds et accessoires - Travaux publics	38,18
Emco Supply: Achat de pièces diverses - Magasin	505,14
FABB: Cours de WordPerfect 5.1 - Lyne Dupuis	270,00
Flageol photo enr.: Photo - policiers à vélo - Information	9,12
Ronald Fournier: Nettoiement printanier hors rues - zone 2 Est - paiement no 1	800,90
Coupe de pelouse # 1 - zone 2 Est - paiement no 2	2 964,60
Francine Gauvin: Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 130 \$	65,00
Floriculture Gauthier inc.: Aménagement des îlots de fleurs - lot A - paiement no 1	677,53 \$
Aménagement des îlots de fleurs - lot B - paiement no 1 Aménagement des îlots de fleurs - lot C - ; Achat de boîtes à fleurs, jardinières	439,24 paiement no 1255,21
de patio, sacs de terreau, boîtes de fleurs annuelles	6 090,24
Raymond Gélinas & fils inc.: Inspection des extincteurs - Travaux publics	161,20
Publicité GM inc.: Publicité Parc portuaire - Information	626,75
Hebdo journal: Avis public (entrée en vigueur)	188,25



Houle photographe enr.: Photos - bénévoles - Information	11,53
Informatique PC-plus: Réparation d'un PC - Évaluation	67,18
Inter scènes inc.: Achat d'une scène mobile - 1 ^{er} versement	16 665,92
Johnson Controls: Contrôle automatique - juillet 1994 - diverses bâtisses	2 593,71
Me Richard Lambert, avocat: Honoraires - dossier Robert Sauvageau	3 767,11
Maison du papier: Achat de papier - Imprimerie	266,08
Gestion Marcabec inc.: Nettoiement place Vanier - Travaux publics Essouchement (19 souches) - Travaux publics Emondage des arbres - parc de Courval - Travaux publics Coupe de pelouse # 3 - aménagements fleuris - paiement no 4	79,77 2 381,66 199,42 515,12
Produits chimiques Magnus: Achat de produits chimiques - Magasin	970,34
Marché Magny: Épicerie - inauguration des ateliers - édifice des Travaux publics	362,31
Michel Melançon: Coupe de pelouse - parc Laflèche Coupe de pelouse # 2 - zone 2 Ouest - paiement no 3	95,22 2 040,49
G. Mélançon & fils inc.: Achat d'essence - Sécurité publique	5 078,18
Médiacom inc.: Panneau publicitaire - juin 1994 - autoroute - Information	199,42
Club Milpat: Commandite Milpat express - Information	33,33 \$
Mordicus communication: Montage du Saisonnier - Information	313,28
Collège Montmorency: Inscriptions (2) - officiers de sécurité en prévention - Sécurité publique	620,00
Multi-services Langevin enr.: Nettoiement printanier - parc de l'Exposition - dépôts à neige (3) - paiement no 1 Coupe # 1 des talus - paiement no 2	8 406,64 4 237,06
Nedco (div. Westburne): Achat de pièces diverses - Magasin	1 073,11



Ministre de la Justice du Québec: Cassettes de l'audition de la cause M. Laroche - Contentieux	75,00
Le Nouvelliste: Publicité Parc portuaire et appel d'offres (services municipaux de base Développement Majellic inc.)	365,80
Pagé construction inc.: Rapiéçage d'asphalte et resurfaçage partiel 1994 - paiement no 1 - retenue 10 %	41 174,53
Buffet Jeanne Paquin: Buffet - réunion du Conseil le 6 juin 1994	260,38
Publi design inc.: Montage du document "Hommage aux bénévoles en loisirs - Information	183,47
Ascenseurs R.C.R. Trois-Rivières: Entretien des ascenseurs - mai 1994 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel	
de ville, salle Thompson, édifice François-Nobert	172,00
Service d'arbres Robec inc.: Travaux d'essouchage - Travaux publics	4 300,66
Samson, Bélair, Deloitte & Touche: Honoraires - dossier fusion des corps policiers - Direction générale	820,25
Sani mobile Trois-Rivières inc.: Vidange de fosses septiques - Travaux publics	2 039,77
Simard Beaudry inc.: Asphalte - Travaux publics	3 020,68
Signalisation 3-D: Affichage sur vélo rack - paiement no 1	826,17
Société canadienne des postes: Correspondance d'affaires - Évaluation	349,45
Pépinière St-Michel enr.: Achat de paniers suspendus et d'urnes grecques - Travaux publics	336,76
Récupération Tersol inc.: Nettoiement autour des obstacles - paiement no 1 Nettoiement mécanique régulier au kilo-	1 602,43 \$
mètre (du 2 mai au 3 juin) - paiement no 1 Remise de retenue - déneigement zone 3 Nettoiement mécanique - paiement no 2 Remise de retenue - déneigement zone 7	29 408,57 31 810,76 154,98 31 933,71
Valpan microfilms inc.: Développement de microfilms - Greffe	71,75
Verdure de demain inc.: Coupe de pelouse # 2 - zone 4 Les Forges et ajustement - paiement no 3	1 115,20
-	,



Coupe de pelouse 1994 - zone 3 et ajustements - paiement no 2	2 693,48
Ville de Trois-Rivières-Ouest: Coûts d'entretien du passage à niveau - boul. des Récollets - mai 1994 - part de la Ville	238,00
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - autogare (mai 1994) et édifice des Travaux publics (avril et mai 1994)	2 847,38
SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS	
Jean-Pierre Dubé René Lampron - 2e versement	500,00 123,50
LOISIRS	
Association de baseball mineur de TR.: Frais des marqueurs et d'arbitrage - mai 1994	1 275,00
Les Productions Palais du commerce: Commandite de bière - événement des 14, 15, 16 et 17 avril 1994	507,81
Polyvalente De-La-Salle: Location de piscine - session hiver et printemps - Colisée	6 040,75
Productions Specta inc.: Services rendus et remboursement de dépenses - Grands Prix culturels	3 650,39
BIBLIOTHÈQUE	
Techni-contact Canada: Achat de boîtiers	110,00
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	793,43
Achats de livres	
L'Exèdre librairie inc. Librairie Clément Morin et fils inc. Librairie Poirier inc. Reed Reference Publishing	517,18 32,58 58,75 341,75
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Baril, Roger: Chef de service - matériel roulant - Travaux publics 292 km - juin 1994	81,76
Boucher, Réjean: Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics	



1 337 km - mai 1994	314,19
Colas, Gilles:	
Chef de service - gestion de projets -	
Travaux publics 824 km - du 1 ^{er} mars au 31 mai 1994	000 50
624 km - du 1 mars au 31 mai 1994	230,72
Goulet, Martin:	
Technicien génie civil I - Travaux public	
1 582 km - mai 1994	368,17
Hamel, Serge:	
Coordonnateur technique - Informatique	
9 sorties - du 8 février au 25 mai 1994	27,00
22 km - mars 1994	6,16
Lelièvre, Denis:	
Régisseur aux aménagements - parcs &	
bâtisses - Services communautaires	
274 km - mai 1994	76,72
Frais de déplacement - Drummondville -	
colloque "Les municipalités et leurs aéroports"	39,20
delopolis	33,20
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Gilles Bergeron:	
Nicolet - cours CRPQ	140,00
	·
Jean Lamy:	00.00
Repas (5 personnes) - cause L. Doilis 3 sorties - juin 1994	83,00 9,00
o aor des « juni 1994	3,00
Alain Léveillée:	
Québec - formation sur la "Gestion des	4
priorités"	103,85
Richard Lévesque:	
Montréal - formation stage incendie	
criminel	370,00
Clauda Bandu .	
Claude Paquin: Québec - informations sur les feux	
de circulation	98,97
	,
DEMONINGEMENTS DE DETIRES A COSTO	,
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	<u> </u>
Gérard Brahic	92,21 \$
Pierre Gélinas	1 171,82
Jean-Guy Gervais	267,63
Fernand Lachance	80,17
Michel Lacoursière Sylvie G. Lamy:	187,85
Fonds de change - piscine	60,00
Gilles Poulin	41,40
Total de la paie brute pour la	
semaine se terminant le 11 juin 1994	360 514,91
<u></u>	
TOTAL	008 000 00
TOTAL	<u>807 328,26</u> \$
GRAND TOTAL	1 280 927,93 \$



346-94

éval.

Mandat à "Lajoie Consultants &

ass. inc.":

Gobeil candidat

au poste capitaine gendarmerie.

Francis

LUNDI LE 20 JUIN 1994

Service de la trésorerie Le 17 juin 1994

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme "Lajoie Consultants & associés inc." pour qu'elle procède à l'évaluation d'un candidat à un poste de capitaine à la gendarmerie au sein du Service de la sécurité publique.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 750 \$, taxes excluses, à être payées à même les fonds disponibles au poste 02-12-12-1-410 du budget.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GP/gg

Greffier



Procès-verbal ass. publ. de consult. sur règl. 2 0 0 1 - Z - 1 9 9 (1994), 2001-Z-200 (1994), 2001-Z-201 (1994) et 2 0 0 1 - Z - 2 0 2 (1994).

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue par la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, le quatre (4) juillet mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures dix minutes (20 h 10) dans le cadre de la procédure entourant l'adoption des règlements 2001-Z-199 (1994), 2001-Z-200 (1994), 2001-Z-201 (1994) et 2001-Z-202 (1994) et conformément aux articles 130.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et la population de Trois-Rivières y a été invitée au moyen d'avis publics à cet effet publiés dans l'édition du 13 juin 1994 de l'hebdomadaire "L'Hebdo Journal".

Sont présents: Son Honneur le maire Me Guy LeBlanc qui agit comme président de l'assemblée, Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau, MM. les conseillers Émilien La Barre, Daniel Perreault, Roger Bellemare, Pierre A. Dupont, André Noël, Alain Gamelin, Roland Thibeault, Gilles Latour, Michel Legault, Henri-Paul Jobin et André de Repentigny.

Sont également présents à cette assemblée, les officiers suivants de la Ville: MM. Pierre Moreau (directeur général), Jacques St-Laurent (directeur loisir et culture), Jacques Goudreau (chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement), Mme Juliette Bourassa (assistante-greffière) et Yvan Gaudreau (assistant-greffier).

- M. le maire Guy LeBlanc souhaite la bienvenue aux citoyens présents. À sa demande, l'assistant-greffier invite M. Jacques Goudreau à expliquer les objectifs poursuivis par chacun des règlements faisant l'objet de la présente consultation publique.
- 2. À l'aide d'acétates et d'un rétroprojecteur, M. Jacques Goudreau situe la zone directement visée par le projet de règlement 2001-Z-199 (1994) et explique que celui-ci a pour objectif de permettre l'aménagement d'un salon de bronzage dans le bâtiment situé au 1675 du boulevard des Forges (anciens studios de la station radiophonique "C.I.G.B.").
- 3. Suite à une demande en ce sens de M. Rosaire Bégin, M. André Noël explique que l'architecture et le revêtement extérieur de cet immeuble s'apparenteront avec les bâtiments existant sur ce secteur de la rue des Forges.
- 4. À l'aide d'acétates et d'un rétroprojecteur, M. Jacques Goudreau situe la zone directement visée par le projet de règlement 2001-Z-200 (1994). Il explique que ce projet de règlement a pour objet de permettre l'agrandissement du garage "Pneus et mécanique Centre-Ville enr." ("Garage Trafik" situé au 1195 de la rue Ste-Marie).
- 5. Suite à une question en ce sens de M. Rosaire Bégin, M. Jacques Goudreau explique que ce projet de règlement permettra d'agrandir le bâtiment sur un seul étage alors que le règlement actuel exige que les constructions se fassent sur deux étages.
- 6. À l'aide d'acétates et d'un rétroprojecteur, M. Jacques Goudreau situe la zone directement visée par le projet de règlement 2001-Z-201 (1994). Il explique que ce projet de règlement a pour objectif de permettre l'agrandissement du commerce "Moto Sport Blanchette inc." situé au 1090 de la



rue Lavérendrye à partir d'un terrain qui est adjacent à l'immeuble où il est actuellement exploité.

- 7. Aucune question n'a été posée et aucun commentaire n'a été formulé sur ce projet de règlement.
- 8. À l'aide d'acétates et d'un rétroprojecteur, M. Jacques Goudreau situe la zone directement visée par le projet de règlement 2001-Z-202 (1994). Il explique que ce projet de règlement a pour objectif de créer une zone à l'intérieur de laquelle sera situé le futur "Musée des arts et traditions populaires du Québec" et définir les usages et les normes qui y seront en vigueur.
- 9. Suite à une question en ce sens de M. André Noël, M. Jacques Goudreau répond que ce projet de règlement interdit tout stationnement extérieur dans cette zone.
- 10. Le Conseil demande que le projet de règlement soit modifié de façon à permettre le stationnement souterrain dans cette zone.
- 11. Le Consel n'accepte pas le proposition de M. André Noël qui demande que la hauteur maximale de quatre (4) mètres fixée pour une clôture ne s'applique que pour la partie entourant la prison.
- 12. Suite à une question en ce sens de M. Michel Leduc, M. André Noël répond qu'il est pratiquement impossible d'utiliser le Palais de justice actuel pour l'installation du "Musée des arts et traditions populaires du Québec" puisqu'une telle construction exige des particularités techniques très pointues et qu'il serait alors trop dispendieux de modifier le bâtiment actuel.
- 13. M. le maire Me Guy LeBlanc ajoute que cette alternative avait été étudiée mais qu'elle fut rejetée. Il ajoute que l'on préconise la construction d'un nouveau Palais de justice situé à l'arrière de celui existant actuellement avec un stationnement en profondeur et un accès par l'intérieur d'un bâtiment à l'autre. Le bâtiment abritant le Palais de justice actuel serait conservé à cause de sa grande valeur patrimoniale.
- 14. Suite à une question en ce sens de M. Rosaire Bégin, M. Jacques Goudreau répond que le revêtement extérieur du futur musée sera en panneaux de béton.
- 15. M. Rosaire Bégin croit que l'apparence de ce matériau laisse à désirer après quelques années à cause d'une suie noire qui s'y dépose. Il suggère l'utilisation de la brique comme revêtement extérieur.

Aucune autre des quatorze (14) personnes présentes n'ayant de commentaires supplémentaires à formuler ou de nouvelles questions à poser sur ces projets de règlement, M. le maire Guy LeBlanc lève l'assemblée. Il est 20 h 45.

Assistant-greffier

waire

YG/gg





À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le quatre (4) juillet mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures quarante-cinq minutes (20 h 45), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire suppléant: Madame la conseillère : Messieurs les conseillers : Henri-Paul Jobin Chrystiane Thibodeau Émilien La Barre Daniel Perreault Roger Bellemare Pierre. A. Dupont André Noël Roland Thibeault Gilles Latour

Michel André Legault De Repentigny

B47-94 Procès-verbaux séance régul. et ass. consult. tenues le 20 juin § 1994.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance régulière et de l'assemblée publique de consultation tenues le 20 juin 1994, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites assemblée et séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

- a) Règlement autorisant la réhabilitation et la relocalisation du système de dosage du fluorure à l'usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt à cet effet.

 (M. Pierre A. Dupont, le 20 décembre 1993.)
- b) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur la partie de la rue Gilles-Lupien située entre celle actuellement ouverte à la circulation et le boulevard Parent et sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.

 (M. Michel Legault, le 16 mai 1994.)
- c) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur la partie du lot 205 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières située entre les rues Léo-Thibeault et Flamand et décrétant un emprunt à cet effet. (M. Michel Legault, le 16 mai 1994.)

No 6614-R-MG-O Formutes Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications



- d) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de revoir les dispositions relatives à la transformation d'immeubles et de permettre l'usage "Salon de bronzage". (M. André Noël, le 6 juin 1994.)
- e) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin d'agrandir la zone 225-M à même une partie de la zone 216-M et de revoir les normes relatives à l'usage, aux matériaux de revêtement et aux normes d'implantation, de définir les normes d'intégration et de revoir certaines dispositions générales pour la zone 216-M.

 (M. André Noël, le 6 juin 1994.)
- f) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin d'agrandir la zone 131-I à même une partie de la zone 122-R et de modifier certaines normes d'implantation pour la zone 131-I. (M. André Noël, le 6 juin 1994.)
- g) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone 237-1-P à même une partie de la zone 237-P et d'y régir les usages et les normes d'implantation.

 (M. Daniel Perreault, le 6 juin 1994.)
- h) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer la zone 801-1C à même une partie de la zone résidentielle 801 et de définir les normes d'implantation et d'intégration et de revoir certaines dispositions générales pour cette zone.

 (M. André Noël, le 20 juin 1994.)
- i) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Clinique médicale" comme usage complémentaire à une pharmacie dans la zone 1154. (M. Michel Legault, le 20 juin 1994.)
- j) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de modifier les limites de la zone 1105, aux fins de modifier les normes d'implantation dans cette zone et d'augmenter la superficie maximale d'un garage privé dans les zones 1103 et 1103-1. (M. Daniel Perreault, le 20 juin 1994.)

Avis de motion. Règl. modifiant règl. 1164 afin d'interdire poss. boissons alcool.

dans les parcs.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement no 1164 (1990) concernant les parcs afin d'interdire la possession de boissons alcoolisées dans les parcs et places publiques.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 4 juillet 1994.

(signé) Chrystiane Thibodeau

Avis de motion. Règl. autorisant réfection partie rue Pierre-Pépin, trottoirs et chaînes de rue. Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la réfection de la fondation de la partie de la rue Pierre-Pépin située à l'intersection de la rue Nicolas-Perrot, des trottoirs et des chaînes de rue avoisinantes et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.



Signé et lu à la séance du Conseil de ce 4 juillet 1994.

(signé) Daniel Perreault

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur un terrain vacant situé dans le cadran nord de l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 4 juillet 1994.

(signé) Roger Bellemare

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 20 juin 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 juin 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roger Bellemare

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Avis de motion.
Règl. autorisant
construction
serv. mun. de
base sur terrain
vacant inters.
b o u l . d e s
Récollets et
Bellefeuille.

S348-94 Compte rendu comm. perm. \$20 juin 1994.

> Règl. 1316.1 (1994) modif. règl. 1316 (1993)

B49-94

régl. 1316 (1993) afin interdire cons. boissons alcool. sur ch. et places publiques

No 5514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division



350-94
Règl. 1337.1
(1994) afin
d'obliger
gardien d'un
a n i m a l à
ramasser excréments et créer
une infrac.

351-94
Règl. 1351
(1994) autor.
signature
entente avec
Ville Laval
relat. transfert
fonds pension
Yves Brassard.

352-94
Règl. 1352
(1994)
établissant un prog. aide fin. mise en valeur des immeubles dans arrond. histor.

LUNDI LE 4 JUILLET 1994

Que le règlement 1316.1 (1994) modifiant le règlement 1316 (1993) sur la paix, l'ordre et la sécurité publique dans la ville afin d'interdire la consommation de boissons alcoolisées sur les chemins publics soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 juin 1994:

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Roland Thibault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1337.1 (1994) modifiant le règlement 1337 (1994) sur la garde d'animaux afin d'obliger le gardien d'un animal qui défèque sur un chemin public à ramasser ses excréments et de créer une infraction à l'endroit du gardien dont l'animal représente une nuisance soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 2 mai 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibault

APPUYÉ PAR:

Émilien Labarre

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1351 (1994) autorisant la signature d'une entente avec la Ville de Laval relativement au transfert des prestations accumulées au fonds de pension de M. Yves Brassard soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 juin 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent



l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1352 (1994) établissant un programme d'aide financière à la mise en valeur des immeubles situés dans l'arrondissement historique soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 novembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roger Bellemare

APPUYÉ PAR:

Roland Thibault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1353 (1994) autorisant l'acquisition d'équipements informatiques et autres et décrétant un emprunt à cet effet de 120 000,00 \$ soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de servitude préparé par Me Yves-Martin Veillet, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Roger Bellemare

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières constitue une servitude réelle et perpétuelle autorisant la compagnie "Maurice Boumansour inc." à placer, remplacer, réparer, inspecter et maintenir des tuyaux de conduite d'aqueduc et d'égout sanitaire et prohibant l'érection de quelque ouvrage ou construction que ce soit sur l'immeuble constituant le fonds servant, et ce, sans le consentement écrit du propriétaire du fonds dominant.

Que cette servitude soit constituée sur l'immeuble de la Ville, ci-dessus désigné comme fonds servant, au bénéfice du

353-94 Règl. 1353 (1994) autor. acquis. équip. inform. et autres

des Publications CCH/FM

Formules Municipales, Farnham (Québec),

6614-R-MG-O

354-94

Servitu de aqueduc et égout en faveur de "Maurice Boumansour inc.".



terrain de ladite compagnie ci-dessous désigné comme fonds dominant:

Fonds servant:

Une lisière de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot originaire numéro quatre mille dix-huit (P. 4018) du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières et plus amplement décrite comme suit: partant d'un point «A», étant le point de départ, et situé le long de la ligne nord de la rue St-Antoine (lot 4020) à un mètre soixante-dix-huit centièmes (1,78 m) de la ligne est du lot 649-9; de là, vers le nord, en ligne droite, sur une distance de dix-neuf mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (19,95 m) jusqu'au point «B», ce point «B» étant situé le long de la ligne sud du lot 649-8 à trois mètres (3 m) de la ligne est du lot 649-9. De là, vers l'est, le long de la ligne sud du lot 649-8 sur une disposition de sept mètres et cinquante centimètres (7,50 m) jusqu'au point «C»; de là, vers le sud, perpendiculairement à la ligne sud du lot 649-8 sur une distance de trois mêtres (3 m) jusqu'au point «D»; de là, vers l'ouest, perpendiculairement à la ligne ci-dessus mentionnée, sur une distance de trois mètres et vingt-deux centièmes (3,22 m) jusqu'au point «E»; de là, vers le sud, en ligne droite, sur une distance de seize mètres et quatrevingt-dix centièmes (16,90 m), jusqu'au point «F», ce point «F» étant situé le long de la rue St-Antoine (lot 4020); de là, vers l'ouest, le long de la ligne nord de la rue St-Antoine (lot 4020), sur une distance de quatre mètres et soixante centièmes (4,60 m) jusqu'au point de départ, point «A»; ladite lisière de terrain étant bornée comme suit: vers l'ouest, par une partie du lot 4018 dudit cadastre; vers le nord, par le lot 649-8 propriété du cessionnaire, vers l'est, par le lot 4018 dudit cadastre et vers le sud, par le lot 4018 et par le lot 4020 (rue St-Antoine) tous du susdit cadastre.

Cette lisière de terrain ayant une superficie de cent mètres carrés et trois dixièmes (100,3 m.c.).

Elle est renfermée à l'intérieur du liséré en rouge sur le plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 14 octobre 1993, sous le numéro 845 de ses minutes.

Fonds dominant:

Le lot six cent quarante-neuf --- huit (649---8) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Que cette servitude soit constituée moyennant une indemnité d'un dollar (1,00 \$).

Que l'acte de servitude devant donner suite à la présente résolution contienne une clause permettant à la Ville d'utiliser l'assiette du fonds servant ci-dessus décrit à une fin autre que l'usage qu'il en fait actuellement, et ce, sans que le propriétaire du fonds dominant ne puisse lui réclamer une indemnité; ce dernier devant alors se raccorder aux réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire municipaux enfouis dans le sous-sol de la rue des Forges.

Que l'acte de servitude devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes,



autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de servitude et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

\$55-94 Contrat de publicité avec Journaux Trans-Canada (1982)nc."

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de contrat de publicité à intervenir entre la Ville et la compagnie "Les Journaux Trans-Canada (1982) inc." et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville fera publier, au cours des 3 prochaines années, ses avis publics dans le quotidien "Le Nouvelliste";

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Roland Thibault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage envers "Les Journaux Trans-Canada (1982) inc." à faire publier dans le journal "Le Nouvelliste", à compter d'aujourd'hui et jusqu'au 9 juin 1997 inclusivement, 100 % de ses avis publics, et ce, à un taux de 1,08 \$ la ligne agate modulaire (taxes excluses), ce taux pouvant être majoré le 1^{ex} janvier de chaque année du pourcentage d'augmentation appliqué à la carte de tarif de la publicité locale pour un contrat de 100 000 lignes.

Que le susdit projet de contrat de publicité soit approuvé à toutes fins que de droit et que le greffier, Me Gilles Poulin, soit autorisé à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que la Ville est propriétaire de l'île St-Quentin;

ATTENDU que ce site a été aménagé en parc familial et qu'il constitue un espace vert réservé à des activités récréatives et de détente;

ATTENDU que la "Corporation pour le développement de l'île St-Quentin" assume la gestion de ce parc depuis plusieurs années;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir avec cet organisme et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de lui déléguer la gestion du parc de l'île St-Quentin du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1996 et de fixer le soutien que la Ville lui accordera au cours de cette période;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Publications CCH/FM Itée Municipales, Farnham (Québec).

356-94

Quentin"

Ī994 à 1996.

Convention avec "Corp. pour le dév. de l'île St-

gestion de l'île de

pour



Que la Ville de Trois-Rivières confie à la "Corporation pour le développement de l'île St-Quentin" la gestion, la mise en valeur et l'animation du parc de l'île St-Quentin du 1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1996 inclusivement.

Que la Ville s'engage à lui fournir des biens, des équipements et des services susceptibles de l'aider à entretenir et à garder en bon état ces lieux.

Qu'elle lui verse les subventions suivantes:

- 42 500,00 \$ en 1994;
- 51 140,00 \$ en 1995;
- 51 140,00 \$ en 1996.

Que le susdit projet de protocole d'entente soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que la Ville et la compagnie "Les Entreprises H.L.P. inc." ont signé une convention le 5 février 1990 devant Me Gilles Poulin, notaire, et que celle-ci a été publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 6 février 1990 sous le numéro 396629;

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Claude Mathieu, notaire, le 16 mai 1991 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 17 mai 1991 sous le numéro 405681, la compagnie "Les Entreprises H.L.P. inc." a vendu les lots 2711 et 2712 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières et les bâtiments qui y étaient construits à la "Société en commandite Hospitalité Québec";

ATTENDU qu'aux termes d'une convention reçue par Me Claude Mathieu, notaire, le 10 juin 1991 et publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 10 juin 1991 sous le numéro 406406, la Ville a acquiescé à la vente intervenue le 16 mai 1991 entre la compagnie "Les Entreprises H.L.P. inc." et la "Société en commandite Hospitalité Québec";

ATTENDU que la "Société en commandite Hospitalité Québec" désire vendre à la compagnie "2543-7393 Québec inc." les lots 2711, 2712 et 2713 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières et les bâtiments qui y sont construits;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de vente à cet effet à intervenir entre la "Société en commandite Hospitalité Québec" et la compagnie "2543-7393 Québec inc.";

ATTENDU que ce projet d'acte de vente demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Roger Bellemare

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières intervienne dans le susdit projet d'acte de vente pour déclarer:

357-94 Vente par "Société en comm. Hospitalité Québec" à "2543-7393 Québec inc."



- qu'elle consent à ce que la "Société en commandite Hospitalité Québec" vende les lots 2711, 2712 et 2713 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières et les bâtiments qui y sont construits à la compagnie "2543-7393 Québec inc.";
- que les droits et obligations résultant de la convention publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 6 février 1990 sous le numéro 396629 et assumés dans l'acte publié à ce Bureau le 10 juin 1991 sous le numéro 406406 s'appliqueront intégralement entre elle et la compagnie "2543-7393 Québec inc.";
- qu'elle se réserve tous les droits lui résultant de la convention et de l'acte respectivement publiés au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières les 6 février 1990 et 10 juin 1991 sous les numéros 396629 et 406406 à l'égard de la compagnie "Les Entreprises H.L.P. inc." et de la "Société en commandite Hospitalité Québec".

Que Son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le susdit projet d'acte de vente et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que la Ville et la compagnie "Les Entreprises H.L.P. inc." ont signé une convention le 5 février 1990 devant Me Gilles Poulin, notaire, et que celle-ci a été publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 6 février 1990 sous le numéro 396629;

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Claude Mathieu, notaire, le 16 mai 1991 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 17 mai 1991 sous le numéro 405681, la compagnie "Les Entreprises H.L.P. inc." a vendu les lots 2711 et 2712 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières et les bâtiments qui y étaient construits à la "Société en commandite Hospitalité Québec";

ATTENDU qu'aux termes d'une convention reçue par Me Claude Mathieu, notaire, le 10 juin 1991 et publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 10 juin 1991 sous le numéro 406406, la Ville a acquiescé à la vente intervenue le 16 mai 1991 entre la compagnie "Les Entreprises H.L.P. inc." et la "Société en commandite Hospitalité Québec";

ATTENDU que la "Société en commandite Hospitalité Québec" désire vendre à la compagnie "2543-7393 Québec inc." les lots 2711, 2712 et 2713 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières et les bâtiments qui y sont construits;

ATTENDU que le Conseil, après avoir pris connaissance d'un projet d'acte de vente à cet effet, vient de consentir à ce que "Société en commandite Hospitalité Québec" vende ces immeubles à la compagnie "2543-7393 Québec inc.";

358-94 Cession rang et priorité de droits hypoth. en faveur de "Compagnie d'ass. Standard Life".



ATTENDU que la compagnie "2543-7393 Québec inc." deviendra, aux termes de cet acte de vente, responsable des redevances et des autres sommes dues à la Ville en vertu de la convention publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 6 février 1990 sous le numéro 396629;

ATTENDU qu'aux termes du paragraphe 14.4 de cette convention, la Ville s'est engagée à céder priorité d'hypothèque et d'autres droits à l'institution financière finançant la réalisation des phases I, II et III auxquelles font référence ce document;

ATTENDU que la "Compagnie d'assurance Standard Life", la "Société en commandite Hospitalité Québec" et le compagnie "2543-7393 Québec inc." désirent refinancer les lots 2711, 2712 et 2713 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières et les bâtiments qui y sont construits;

ATTENDU qu'un acte d'hypothèque collatérale est sur le point d'intervenir entre la "Compagnie d'assurance Standard Life", son cessionnaire, la "Compagnie Trust Royal", et la compagnie "2543-7393 Québec inc.";

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de cession de rang et de priorité de droits hypothécaires préparé par la société en nom collectif "Hudon, Gendron, Harris, Thomas, avocats" et que ce document demeure annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Roger Bellemare

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières cède, à la "Compagnie d'assurance Standard Life" et à son cessionnaire, la "Compagnie Trust Royal", priorité des hypothèques et des autres droits réels créés en leur faveur dans le susdit acte d'hypothèque collatérale, cette priorité devant exister:

- pour le remboursement du montant du capital et des intérêts échus ou à échoir sur celui-ci, des frais et des accessoires;
- à l'égard de toutes indemnités d'assurances.

Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le Maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gille Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le susdit projet d'acte de cession de rang et de priorité de droits hypothécaires et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

359-94 Adjudication contrats. IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

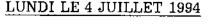
APPUYÉ PAR:

Roland Thibault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Trois-Rivières Cimentier inc.", au montant de 218 469,86 \$, pour la reconstruction de 1 255 mètres linéaires de trottoir de 1,5 mètres de largeur, de 810 mètres linéaires de trottoir de 1,22 mètres de largeur et





de 960 mètres linéaires de bordure en béton dans différents secteurs de la Ville et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1343 (1994);

- la proposition de l'entreprise "Service ménager Nettoie Tout enr.", au montant de 14 357,20 \$, pour l'entretien ménager de l'édifice des travaux publics du 1^{er} août 1994 au 31 juillet 1995 et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-12-37-2-440;
- la proposition de la compagnie "Construction René Rathier inc.", au montant de 6 438,46 \$, pour la réfection de l'escalier Spémont et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste budgétaire 8-1145-1-0300;
- la proposition de l'entreprise "Pépinière St-Michel enr." au montant de 7 119,00 \$, pour la réalisation d'aménagements floraux dans le district Notre-Dame et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste budgétaire 02-21-27-4-440.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT les faits et les fautes ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 500,00 \$ conjointement à Mme Ghislaine Tremblay et l'entreprise "La Belle Clôture", pour les dommages occasionnés à la rampe de la galerie de l'immeuble portant le numéro 1983 de la rue Royale lors de travaux de déneigement effectués dans la nuit du 17 janvier 1994;
- une somme de 398,84 \$ à M. Jean-Paul Lecours, pour les dommages occasionnés à la haie de sa propriété située au 8105 du boulevard des Forges par un véhicule de la sécurité publique;
- une somme de 625,00 \$ conjointement à Mme Johanne Chamberland et M. André Deslauriers, pour les dommages occasionnés à la propriété du 1985 de la rue St-Philippe, lors de travaux de déneigement effectués le 24 novembre 1993;
- une somme de 1 237,51 \$ à la compagnie "Gaz Métropolitain", pour des dommages occasionnés à une conduite de gaz naturel lors de l'exécution de travaux de réparation effectués le 9 janvier 1994;

360-94 Paiement réclamations.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Quebec), une division des Publications CCH/FM Itée



une somme de 60,00 \$ à Mme Henriette Panneton pour des dommages occasionnés à la clôture de sa propriété du 2309 de la rue Lajoie lors de l'exécution de travaux de déneigement.

Que ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

361-94 Avis et mise en demeure à "Nadeau Air Services inc." pour signature bail. ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières et la compagnie "Nadeau Air Services inc." ont signé le 22 décembre 1992 un bail pour la location d'espaces situés dans l'aérogare de Trois-Rivières;

ATTENDU que la Ville désire se prévaloir de la clause du bail qui lui permet de résilier celui-ci sur avis écrit de trente (30) jours;

ATTENDU que ladite compagnie possède un bâtiment situé sur le terrain de l'aéroport au 3700 rue de l'Aéroport à Trois-Rivières et qu'elle refuse de signer le bail pour l'occupation de ce terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien Labarre

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Qu'en vertu de l'article 19.1 "RÉSILIATION UNILATÉRALE" dudit bail signé le 22 décembre 1992, la Ville de Trois-Rivières avise la compagnie "Nadeau Air Services inc." que ce bail sera résilié de plein droit à l'expiration d'une période de trente (30) jours suivant la réception d'un avis en ce sens.

Que la Ville de Trois-Rivières mette la compagnie "Nadeau Air Services inc." en demeure de signer le bail concernant l'occupation du terrain sur lequel est érigé le bâtiment portant le numéro 3700 de la rue de l'Aéroport à Trois-Rivières, et ce, dans les dix (10) jours de l'expédition d'un avis en ce sens.

Qu'à défaut par cette compagnie de signer ledit bail, la Ville considèrera qu'elle n'entend pas louer le terrain, elle devra alors enlever le bâtiment dessus installé et payer la location pour la période d'occupation.

Que Me Jean Lamy, chef du Service du contentieux, soit mandaté pour rédiger et transmettre à l'avis de résiliation et la mise en demeure cidessus mentionnés, pour intenter si nécessaire, devant les tribunaux, pour et au nom de la Ville, les procédures judiciaires appropriées contre cette compagnie pour qu'elle se conforme auxdits avis et mise en demeure et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que M. André Caron et Mme Aline Milot viennent d'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'aliénation et d'utilisation à des fins non agricole d'une partie des lots 26 et 27 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de cette demande et des documents produits à son soutien et que ceux-ci demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme s'est penché sur ce dossier lors de la réunion qu'il a tenue le 26 mai 1994;

362-94
Avis à Comm.
prot. terr.
agri. du Qué.
sur demande
d'aliénation et
utilis. à des
fins non
agricole
présentée par
A. Caron et A.
Milot.



ATTENDU que l'immeuble visé est situé dans la zone agricole de la ville;

ATTENDU qu'il fait partie de la zone 1216-ZPD du plan de zonage du règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage;

ATTENDU que ce règlement n'autorise, dans cette zone 1216-ZPD, que les résidences de ferme;

ATTENDU que les réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux ne desservent pas cet immeuble et qu'il ne renferme pas la superficie minimale exigée pour la construction d'un bâtiment sur un terrain non desservi;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières recommande, conformément à l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1), à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de ne pas accorder à M. André Caron et à Mme Aline Milot la permission d'aliéner et d'utiliser à des fins non agricole une partie des lots 26 et 27 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne parce qu'un tel projet va à l'encontre de la réglementation d'urbanisme en vigueur.

M. André de Repentigny vote contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de politique d'accréditation des organismes culturels et des politiques de services et de subventions qui lui sont afférentes présentés dans le cadre de la politique culturelle de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte, à toutes fins que de droit, le projet de politique d'accréditation des organismes culturels et des politiques de services et de subventions qui lui sont afférentes, préparé en juin 1994.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que l'article 67.3.6 de la Politique administrative no 6-87-67 R2 sur les chaussures de sécurité et couvre-chaussures soit remplacé par le suivant:

363-94
Politique d'accréd. des org.
culturels et
politiques de
services et subv.
afférentes.

364-94 Mod. politique adm. no 6-87-67 R2 sur chaussures de sécurité e t c o u v r e -

chaussures.

ies, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM Itée

No 6614-R-MG-O



365-94

"progr.

art. 25".

Projet soumis à

Emploi et immigr. Canada

tion d'emplois ass.-chômage/

créa-

LUNDI LE 4 JUILLET 1994

"67.3.6. Les montants maximum remboursables pour l'équipement de protection individuel, incluant les taxes applicables, sont:

- 92,00 \$ pour les bottes de sécurité;
- 85,00 \$ pour les souliers; et
- 45,00 \$ pour les couvre-chaussures."

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une "Demande de programme de création d'emplois-A.-C." à être présentée à Emploi et Immigration Canada dans le cadre du "Programme de création d'emplois en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien Labarre

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ladite demande et qu'elle accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du "Programme de création d'emplois en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage";

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage à couvrir tout coût excédent la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné;

Que Mme Colette Parent soit, et elle est, par les présentes, autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, ladite demande et tout document susceptible de donner effet à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

366-94 Permanence d'un employé. ATTENDU qu'aux termes de la résolution 340-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 21 juin 1993, le Conseil a engagé Michel Gervais à un poste de sergent au Service de la sécurité publique;

ATTENDU qu'il a alors été assujetti à une période de probation de douze (12) mois;

ATTENDU que, selon l'évaluation produite par le directeur du Service de la sécurité publique, M. Jean-Guy Gervais, cet employé a démontré qu'il était apte à remplir sa fonction de façon très satisfaisante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien Labarre

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières confirme Michel Gervais dans son poste de sergent au sein du Service de la sécurité publique.



367-94 Nomination à deux (2) postes.

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien Labarre

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières nomme:

- M. Réjean Hamel à un poste de chauffeur-opérateur de balai mécanique et d'épandeuse d'abrasifs au sein du Service des travaux publics;
- M. Marcel Marcotte à un poste de mécanicien d'entretien au service parcs et bâtisses du Service des travaux publics.

Que ces deux (2) employés soient soumis à une période de probation de soixante (60) jours ouvrables conformément à l'article 11.08 de la convention collective qui leur est applicable.

Que le salaire horaire de M. Réjean Hamel soit porté à 17,42 \$ à compter de son entrée en fonction à ce poste;

Que le taux horaire de M. Marcel Marcotte soit porté à 18,77 \$ à compter de son entrée en fonction à ce poste.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une offre de services présentée à la Ville le 29 juin 1994 par la firme d'évaluateurs agréés "Dorion, Noël et Hallissey inc.";

ATTENDU qu'une copie de ce document demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roger Bellemare

APPUYÉ PAR:

Roland Thibault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'évaluateurs agréés "Dorion, Noël et Hallissey inc." pour qu'elle estime les divers facteurs et dépréciations applicables aux bâtiments des industries de pâtes et papiers de Trois-Rivières.

Qu'elle lui verse des honoraires maximum à cet effet de 15 000 \$ à être payés à même une appropriation d'un tel montant au surplus accumulé de la Ville.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'offres de services présentées à la Ville le 20 juin 1994 par la firme d'ingénieurs-conseils "Consultants V.F.P. inc.";

ATTENDU qu'une copie de ces documents demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Gilles Latour

368-94 Mandat à "Dorion, Noël et Hallissey inc.".

No 6814-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

369-94 Mandats à "Consultants V.F.P. inc.".



APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils "Consultants V.F.P. inc." pour qu'elle:

- réalise une étude préliminaire du bassin de rétention "Hydro-Québec" de la rivière Milette en vue de déterminer les ouvrages nécessaires à la réalisation de nouveaux développements domiciliaires sur le territoire de ce cours d'eau;
- confectionne les plans et devis des travaux à être réalisés dans le bassin de rétention "Gilles-Lupien" de la rivière Milette pour permettre de nouveaux développements domiciliaires sur le territoire de ce cours d'eau.

Qu'elle lui verse des honoraires maximum à cet effet de 60 400 \$ à être payés à même les fonds disponibles au règlement 1264 (1992).

ADOPTÉE

370-94 Mandat à "Consultants V.F.P. inc.". ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une offre de services présentée à la Ville le 4 juillet 1994 par la firme d'ingénieurs-conseils "Consultants V.F.P. inc.";

ATTENDU qu'une copie de ce document demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Roger Bellemare

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne, conditionnellement à l'approbation par le ministre des Affaires municipales du Québec d'un règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur un terrain vacant situé dans le cadran nord de l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille et décrétant un emprunt à cet effet, les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils "Consultants V.F.P. inc." pour qu'elle exécute les mandats ci-après décrits et qu'elle lui verse des honoraires maximum à cet effet de 25 000,00 \$ à être payés à même les fonds provenant de ce règlement:

- réalisation des relevés pertinents sur le terrain vacant situé dans le cadran nord de l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille;
- confection d'un estimé des travaux de construction des services municipaux de base à y être réalisés;
- élaboration des plans et devis d'exécution;
- surveillance de la réalisation des travaux afférents.

_					-	
	\mathbf{r}	$\overline{}$	т	\mathbf{m}	T	т
	D	()		- 1 '	н.	н
	_	\sim	_	_	_	_



371-94 Mandat à "Aqua Data inc.".

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une offre de services présentée à la Ville le 15 juin 1994 par la firme d'ingénieurs-conseils "Aqua Data inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils "Aqua Data inc." pour qu'elle réalise un diagnostic sommaire d'une partie des réseaux d'égout.

Qu'elle lui verse des honoraires maximum à cet effet de 66 000,00 \$ à être payé à même les fonds disponibles au règlement 1345 (1994).

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministère des Transports du Québec de lui verser, dans le cadre de son Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, des subventions de 11 743,00 \$ pour l'exercice financier 1994-1995 et de 11 743,00 \$ pour l'exercice financier 1995-1996 pour divers travaux de réfection qu'elle a réalisés dans différentes rues.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, soit et il est, par les présentes, autorisé à compléter et signer tout document susceptible de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance des documents ci-après identifiés dans lesquels sont décrits et estimés le coût d'achat d'ameublement et d'équipement et de divers travaux à réaliser à différents endroits:

- document préparé le 28 juin 1994 par le greffier, Me Gilles Poulin, concernant l'achat d'ameublement et d'équipement pour les Services greffe, archives et contentieux (5 791,90 \$);
- document préparé le 30 juin 1994 par le chef du Service de l'évaluation, M. Gérard P. Brahic, concernant l'achat d'ameublement et d'équipement pour le Service de l'évaluation (3 500,00 \$);

gg872-94 Demande aide gfinancière au min. gdes Transports du Québec.

373-94 Emprunt de 65 191 \$ au fonds de roulement.



- document préparé le 29 juin 1994 par le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, concernant l'achat de petits équipements (38 900,00 \$);
- document préparé le 11 février 1994 par le chef du service informations techniques au sein du Service des travaux publics, M. Germain Déziel, concernant l'installation d'un système d'éclairage à la fourrière municipale située à proximité de l'édifice des travaux publics (6 750,00 \$);
- document préparé le 9 juin 1994 par le chef du service gestion de projets au sein du Service des travaux publics, M. Gilles Colas, concernant la construction de bordures et de trottoirs sur le boulevard Normand et la rue de Ramesay (9 050,00 \$);
- document préparé le 30 juin 1994 par le chef du service informations techniques au sein du Service des travaux publics, M. Germain Déziel, concernant l'installation d'un luminaire à l'intersection du boulevard des Forges et de la rue du Fief (1 200,00 \$);

ATTENDU que ces documents demeurent annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André DeRepentigny

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières procède à l'acquisition des meubles et équipements et à la réalisation des travaux décrits dans lesdits documents.

Que des dépenses totales à cet effet d'un montant maximum de 65 191,00 \$ soient autorisées.

Que, s'il advient que le coût réel de l'une des dépenses énumérées à ces documents est moins élevé que celui qui y est prévu, l'économie réalisée puisse être utilisée pour financer le coût réel d'une autre dépense qui pourrait s'avérer plus élevé que celui qui y a été estimé.

Que ces dépenses soient financées à même le produit d'un emprunt total de 65 191,00 \$ à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoiera en 1995.

Que, pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil approprie au budget des années 1995 à 1999 inclusivement les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoieront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

374-94 Circulation de calèches dans certaines rues.

ATTENDU que conformément aux articles 496 et suivants du règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières peut identifier par résolution les rues dans lesquelles des calèches peuvent circuler et établir les endroits où elles peuvent se stationner;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de plans intitulés "Circuit hippomobile 1994" et "Festival art vocal" et que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;



IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières établisse, pour l'année 1994, que le trajet et les stations qui peuvent être utilisés par les entreprises "El Poulo Ranch" et "Les Calèches du Vieux Trois-Rivières enr." pour l'exploitation d'un commerce consistant à transporter des personnes au moyen d'un véhicule hippomobile soient ceux identifiés sur ledit plan intitulé "Circuit hippomobile 1994".

Qu'exceptionnellement, pour la période du 30 juin au 4 juillet 1994, les stations soient celles identifiées sur ledit plan intitulé "Festival art vocal" et que les rues pouvant alors être utilisées par ces entreprises soient celles situées à l'intérieur du liséré bleu qui est tracé sur celui-ci.

Que le nombre de calèches pouvant se stationner à chaque station soit celui indiqué sur lesdits plans.

Que l'entreprise "El Poulo Ranch" soit autorisée à y stationner deux (2) calèches et que l'entreprise "Les Calèches du Vieux Trois-Rivières enr." soit autorisée à y stationner trois (3) calèches.

ADOPTÉE

ATTENDU que l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) stipule que, tous les quatre (4) mois, le Conseil doit désigner un conseiller pour agir comme maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le conseiller André Noël soit désigné maire suppléant de la Ville de Trois-Rivières pour agir à ce titre jusqu'à l'assermentation du prochain conseil.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville au cours du mois de juin 1994 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 7 905 693,47 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibault

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham Québec, une division des Publications COH/FM life
Désignation du
maire suppléant.

376-94 Liste des chèques pour juin 1994.



Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

377-94 Liste des comptes à payer.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 25 juin 1994

ADT Canada inc.:

Avertisseur d'eau et air - du 1er juillet au 30 septembre 1994 - hôtel de

ville 141,61 \$

Groupe Admari inc.:

Préposés aux stationnements - mai 1994 -

Cour municipale 3 763,97

Association des ingénieurs municipaux

du Québec:

Inscription au congrès 1994 - Travaux publics 375,00

Claude Arbour inc.:

Location de photocopieurs - Parc portuaire

et Approvisionnements 85,19

ASHRAE inc.:

Cotisation - Travaux publics 158,70

Association touristique du

Coeur-du-Québec:

Publicité dans le guide touristique du Coeur-du-Québec - Parc portuaire - 2e

versement - Information 934,75

Bélitec inc.:

Achat d'une pointe de plume Isographe -

Travaux publics 41,65

Bis remorquage enr.:

Frais de remorquage - mai 1994 -

Sécurité publique 1 901,55

Jules Bourassa:

Sable et pierre - Travaux publics 3 787,21

Camions Freightliner T.-R. Itée:

Remorquage de camion - Sécurité publique 221,05

Publications CCH/FM:

Abonnement au Code du travail du Québec - du 1^{er} août 1994 au 1^{er} août 1995 -

Ressources humaines 414,75

Abonnement Cités et villes - août 1994

à août 1995 - Trésorerie 283,50



Centre d'études des transports urbains: Achat du logiciel Talon - Travaux publics	1 182,37
Protection CFS: Recharge d'extincteurs - Sécurité publique	1 474,20
Henri Deshaies sport: Achat de vélos et d'équipement de vélos - Sécurité publique	1 721,88
Caisses enregistreuses Dijitec: Location de photocopieurs - juin 1994	3 659,54 \$
Formulaires Ducharme inc.: Abonnement au Code de procédure pénale annoté et jurisprudence, mise à jour de juin 1994 à juin 1995 - Cour municipale	134,67
Emco Supply: Achat de pièces diverses - Magasin	1 713,13
FABB: Cours de Lotus Windows version 4 - 3 personnes - Ressources humaines	720,00
Raymond Gélinas et fils: Recharge d'extincteurs - Sécurité publique	38,92
Studio Gosselin: Développement de photos - Sécurité publique	291,79
IGA-Boniprix: Épicerie pour réceptions	15,48
La Jardinière: Lunch - conférence de presse "Randonnée du Maire"	40,00
Les Jardins stéphanois: Achat de fleurs - Action verte	3 423,95
KLD Associated inc.: Achat du logiciel HCM - Travaux publics	703,75
Rolande Lauzé: Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 150,00 \$	75,00
Esthel Lapalme: Entretien de plantes - hôtel de ville	60,00
Laboratoire Laviolette: Contrôle de la qualité - Domaine du Boisé - phase III - paiement no 3	560,45
Marchand pétroleum Canada: Achat d'huile à moteur et d'essence - Travaux publics	4 005,47
Laboratoires de services spécialisés MBF ltée:	
Honoraires - voie de virage Louis- Pinard - paiement no 1	270,37



Contrôle de qualité - construction de bordures - paiement no 1 Contrôle de qualité - construction	133,54
de bordures et entrées charretières - paiement no 1	267,07
Mordicus communication: Montage d'avis-type pour les élections - Greffe	239,30
Restaurant Normandin inc.: Repas aux détenus - du 12 mai au 11 juin 1994 - Sécurité publique	166,18
Le Nouvelliste: Appels d'offres (reconstruction de trottoirs et bordures 1994, réparation ou installation regards, puisards et bornes d'incendie), av (interdiction de déposer de la neige sur les sites de la Ville hiver 1994-1995), avis publics (appel de candidatures élections municipales, participation à une journée d'enregistrement)	is 1 905,90 \$
Office municipal d'habitation: Quote-part de la Ville - 3 ^e versement de 4	106 463,00
Pagé construction inc.: Élargissement boul. des Forges (du 6 000, boul. des Forges à la rue Bergeron) - paiement no 2 - retenue 10 % Élargissement boul. des Forges (du 6 000, boul. des Forges à la rue Bergeron) - paiement no 3 - retenue 10 %	73 954,25 287,01
Buffet Jeanne Paquin: Buffet - session de travail du Conseil	128,77
Perco limitée: Location de plaque vibrante et essence - Travaux publics	734,50
Receveur général du Canada: Licence de station radio - Travaux publics	50,00
R.G.C. Industrie Canada: Droit de remise en vigueur - licence de station radio - Sécurité publique	203,00
Couverture Raymond Richard: Remise de retenue - réfection toiture en pignon du Colisée	3 275,55
Service ménagers Roy ltée: Entretien ménager - mai 1994 - Sécurité publique	1 774,28
Me André Rousseau: Honoraires et frais d'arbitrage - grief Association des policiers-pompiers VTR - Ressources humaines	1 262,46
Roi mauricien des habits: Réparation de pantalons - Sécurité publique	39,89



Le Sabord: Publicité	220,69
Sani mobile Trois-Rivières inc.: Vidange de fosses septiques - Travaux publics	1 189,68
Simard Beaudry inc.: Remise de retenue - pavage de rues 1993 Remise de retenue - pavage de rues 1993	5 000,00 11 129,08
Resurfaçage 1993 - correction des quan- tités - paiement no 3 - retenue 10 % Resurfaçage 1993 - travaux supplémen-	22 103,40
taires - retenue 10 % Rapiéçage d'asphalte - factures d'août	1 189,44
et septembre 1993 - retenue 10 %	33 130,60
Pépinière St-Michel enr.: Achat et plantation d'arbres - Travaux publics	2 007,30 \$
La Tribune: Message Parc portuaire - Information	162,39
Unisource Canada inc.: Achat de plaques électrostatiques, enveloppes Kraft et papier - Imprimerie	732,37
Valpan microfilms inc.: Collants de microfilms pour réparation - Greffe	158,51
Ville de Trois-Rivières-Ouest: Assistance incendie rue Craig le 26 mai 1994 - Sécurité publique	3 964,16
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - Travaux publics (juin 1994), Colisée (mai 1994), Parc portuaire (mai 1994) Usine de traitement d'eau (mai 1994)	2 737,77
LOISIRS	
Ass. baseball mineur de T.R.: Frais de marqueurs et d'arbitrage - du 1 ^{er} au 15 juin 1994	1 770,00
Duoson inc.: Nettoyage et vérification de magnéto- phone - stade de baseball	34,00
Publi design inc.: Textes pour exposition "La rue des Forges" - entente MCQ/VTR Identification de casques de bicyclettes -	398,84
Sécurité publique	222,21
Pavillon St-Arnaud inc.: Achat d'une remorque - entretien du Parc Pie-XII	695,00
Transhumance communication: Publicité - exposition "La rue des Forges" - entente MCQ/VTR	569,77



Atelier des Vieilles Forges inc.: Entretien ménager - mai 1994	631,00
BIBLIOTHÈQUE	
Lucie Lagacé Bettez: Livres remboursés	15,37
Le Colimaçon: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes	646,52
Les Encyclopédies populaires inc.: Audio enfants et livres	865,63
Périodica: Abonnement à "Les Belles histoires"	51,23
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	2 223,32 \$
Achats de livres	
Librairie Poirier inc. Britannica Learning Materials L'Exèdre librairie inc. Ass. québécoise de loisir pour personnes handicapées Librairie Clément Morin et fils inc.	2 686,24 55,00 2 107,60 21,00 374,18
<u>AÉROPORT</u>	
Thomas Bellemare Itée: Location de machinerie	863,78
PARC PORTUAIRE	
Cooke & fils enr.: Réparation de serrure de porte	38,18
Productions Specta inc.: Salaire et avantages sociaux - concierge et manoeuvre - mai 1994 Service de vin - remise du prix littéraire de la Société des écri-	8 288,65
vains de la Mauricie - Bibliothèque ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	26,50
Lefebvre, Michel: Régisseur programmes communautaires - Loisirs	
397 km - mai 1994	111,16
Thibault, Serge: Technicien en évaluation II - Évaluation 12 sorties - du 8 déc. 1993 au 13 juin 1994 391 km - du 8 déc. 1993 au 14 juin 1994	36,00 109,48
Valois, Richard-A.: Technicien documents II - Bibliothèque 49 km - du 5 mai au 15 juin 1994 5 sorties - juin 1994	13,72 15,00



FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jocelyne Bédard: Sainte-Foy - formation - financement des parties politiques et contrôle des dépenses électorales	75,60
	75,60
Pierre Boucher: Rawdon - cours artificier-surveillant	42,00
Serge Desjardins: Varennes - session technique sur les mesure d'économie d'énergie	es 88,46\$
Guylaine Gervais: Nicolet - cours CRPQ	140,00
Jean-Louis Goneau: Laval et Longueuil - informatisation émission des permis et certificats	93,20
Jean Hélie: Montréal - formation élections 1994	24,72
Serge Lafrance: Rawdon - cours artificier-surveillant	62,00
Antoine Morin: Ste-Thérèse - journée technique AQTE sur les vannes de régulation de pression	123,05
André Poitras: Rawdon - cours artificier-surveillant	62,00
Ginette Roy: Nicolet - cours de formation sur l'eau et la glace commerciale	78,00
Michel Thibeault: Montréal - congrès des chefs pompiers	475,95
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Jacques Blais Juliette Bourassa Serge Desjardins Pierre Gélinas Jean-Louis Goneau	516,75 142,59 243,21 590,89 71,86
Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 18 juin 1994	358 434,86

TOTAL

690 944,51 \$

Pour la semaine se terminant le 2 juillet 1994

Agents de réclamations de l'Est (Trois-Rivières) ltée: Frais d'enquête - Contentieux

1 598,80 \$



Ampleman pyrotechnie: Production d'un spectacle pyrotechnique le 5 août 1994 - 1 ^{er} versement - Loisirs	10 815,66
P.V. Ayotte limitée: Achat d'un agenda Rendez-vous - Parc portuaire	22,12 \$
Éditions Yvon Blais inc.: Jurisprudence pénale du Québec - jugements - Greffe	20,51
Construction Yvan Boisvert inc.: Remise de retenue - déneigement zone 5	46 533,75
Commission scolaire du Centre-de- la-Mauricie:	
Examen de mécanique industrielle - Ressources humaines	1 925,84
André Cyrenne inc.: Remise de retenue - déneigement zone 4	43 850,04
Desbiens techni-service: Accès Air Techni-Paint - aéroport -	
paiement no 2 - retenue 10 %	22 348,75
Remise de retenue - accès Air Techni-Paint	4 730,95
La Bonne fourchette enr.:	
Buffet - groupe de travail de la Sécurité publique le 8 juin 1994	58,12
Buffet - réunion du comité de	r
coordination le 9 juin 1994 Buffet - réunion du comité consul-	49,58
tatif d'urbanisme le 26 mai 1994 Buffet - réunion de travail le 30	74,07
mai 1994	66,09
Buffet - réception pour les bénévoles le 31 mai 1994	207,97
Buffet - réunion étude dossier zonage rue Pelletier	59,26
Buffet - réunion du comité consultatif	·
d'urbanisme le 22 juin 1994 Buffet - réunion étude dossier Place	106,55
du Marché le 21 juin 1994	55,84
Ronald Fournier: Coupe de pelouse # 2 - paiement no 3	2 964,60
Floriculture Gauthier inc.: Travaux d'horticulture à l'heure - paiement no 1	4 209,21
Gazette populaire: Publicité - Parc portuaire et piscines - Information	159,32
Godin et Lacoursière: Honoraires - cause S. Ferron - Contentieux	2 620,36
Hebdo journal: Avis publics (avis d'entrée en vigueur, demandes de permis de démolition, assemblées publiques de	



consultation, appel de candidatures personnel électoral)	1 680,83
Hydro-Québec: Contribution prolongement du réseau rue Westinghouse - paiement no 2	291,72
Kinéco inc.: Achat d'une cassette vidéo "Ça n'arrive qu'aux autres" - Sécurité publique	9,95 \$
Cimentiers Laviolette: Bordures 1994 rues Juneau, Thibeault, Balcer - paiement no 1 - retenue 10 %	27 135,13
Lambert, Girard & ass.: Honoraires - actions en garantie par M. Gagnon et Laurentienne générale - Contentieux	24 713,04
Richard Lévesque: Remboursement de pièce d'habillement endommagée lors d'une perquisition - Sécurité publique	79,74
Déneigement Maska inc.: Remise de retenue - déneigement zone 2	61 491,85
Maski Ford/Mercury inc.: Fourniture d'une fourgonnette avec caisse munie d'une nacelle aérienne - Travaux publics	63 023,84
Gestion Marcabec inc.: Engazonnement d'excavations - paiement no 1	1 506,41
Médiaction plus: Appel d'offres - réhabilitation du système de fluoruration usine de traitement d'eau potable	276,29
Mich-O-Tomobile: Achat d'une fourgonnette 1994	20 244,11
Nove environnement inc.: Préparation de cartes pour étude île St-Quentin - programme d'infrastruc- ture - paiement no 1	566,06
Le Nouvelliste: Appels d'offres - réhabilitation du système de fluoruration usine de trai- tement d'eau potable et conversion au gaz de la ventilation du quartier général	512,80
Buffet Jeanne Paquin: Buffet - réunion du Conseil du 20 juin 1994	329,05
Aménagements Pluri-services: Branchements de services d'aqueduc et d'égouts 1994 - paiement no 3 - retenue 10 %	66 864,64
Diamas Michael History	

Plamco Néotek Itée:



Coupe de pelouse zone 1 - paiement no 1	2 524,40
Receveur général du Canada: Renouvellement d'abonnement - perspec- tives nationales de l'habitation - Évaluation	70,62
Communications Le Rocher: Entretien du système de radiocommu- nication - juillet 1994 - Permis	40,59
Signalisation 3-D: Lexan "Sécurité publique" - Information	189,74 \$
Construction S.R.B.: Sciage de bordures 1994 - paiement no 2	12 154,98
Claude Trudel: Honoraires - juge suppléant - Cour municipale	284,89
Trudel & associés: Frais de huissiers - Permis et Cour municipale	5 186,60
Ville de Trois-Rivières-Ouest: Traçage 1989, 1990, 1991, 1992 - éclairage 1992 - déneigement 1991- 1992 - boul. des Récollets - selon protocole	6 034,72
Wilson & Lafleur Itée: Formulaires de procédure civile - Contentieux	86,67
SUBVENTION - DÉMOLITION DE HANGARS	
Annette Dauphin	1 026,00
LOISIRS	
Commission scolaire de Trois-Rivières: Entretien ménager des parcs-écoles - mai 1994	2 565,74
Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières:	·
Subvention - dernier versement	41 500,00
Léopold Laroche: Blanchiment de la vacherie	2 042,08
Les Ateliers photographiques: Exposition "La rue des Forges" - 2° versement (photographies, encadrement, laminage, coloration) - entente MCQ/VTR	3 628,33
Publi design inc.: Dépliant exposition "La rue des Forges" - entente MCQ/VTR	398,84
Stéphane St-Jean: Travaux contractuels - exposition	



"La rue des Forges" - entente MCQ/VTR	50,00
Transhumance communication: Dépenses de publicité - Axe	1 538,40
BIBLIOTHEQUE	
Archambault musique: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes	266,49
Services d'abonnement Canebsco Itée: Abonnement à divers périodiques	652,43 \$
Le Colimaçon: Achat de disques compacts - audio adultes	111,76
Holborne Distributing Co.: Achat de disques compacts - audio adultes	71,25
Productions Specta inc.: Entretien ménager, service d'accueil et de surveillance, services professionnels et généraux, animation, photocopies, téléavertisseur	6 281,57
Tabagie Champoux inc.: Achat de périodiques - février, mars avril et mai 1994	617,40
Trend Music Group: Achat de cassettes et disques compacts - audio adultes	492,98
<u>AÉROPORT</u>	
Receveur général du Canada: Achat de publication - aéronef	104,86
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Germain Déziel: Québec - comité provincial de norma- lisation des feux de circulation	105,45
Jean-Louis Goneau: Drummondville - réunion comité de coordination MAPAQ	51,20
Michel Lefebvre: Montréal - rencontres Régie des alcools, des courses et des jeux et Ville de Montréal "Tandem Montréal"	101,08
Ginette Roy: Drummondville - réunion inspection systématique	39,20 \$



REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Pierre Gélinas	1 018,08
Jean-Guy Gervais	184,55
Denis Lelièvre	113,14
Gilles Poulin	83,94

Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 25 juin 1994

410 465,28

TOTAL

911 286,11 \$

GRAND TOTAL

1 602 230,62 \$

Service de la trésorerie Le 30 juin 1994

ADOPTÉE

378-94 Nomination à deux (2) postes. IL EST PROPOSÉ PAR :

Roland Thibault

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières:

- nomme M. Francis Gobeil au poste de capitaine à la gendarmerie au sein du Service de la sécurité publique, qu'elle l'assujettisse à une période de probation de six (6) mois aux termes de laquelle il pourra être confirmé dans ses fonctions, qu'elle fixe son salaire annuel à 62 213,00 \$ (i.e. salaire 1991 applicable aux capitaines de ce Service) et qu'elle le fasse bénéficier des conditions de travail applicables aux cadres policiers oeuvrant au sein dudit Service à l'exception de l'utilisation d'un véhicule automobile en dehors des heures normales de travail;
- nomme M. Jean-Yves Déziel au poste de lieutenant au contrôle de la qualité et des communications au sein du Service de la sécurité publique, qu'elle l'assujettisse à une période de probation de douze (12) mois conformément à la clause 3.25 de la convention collective régissant les policiers-pompiers, qu'elle fixe son salaire hebdomadaire à 1 111,33 \$ et qu'elle le fasse bénéficier des avantages sociaux applicables aux divisions autres que la gendarmerie, et ce, selon les dispositions pertinentes de ladite convention collective.

Que la présente résolution ait effet à compter d'aujourd'hui.

	_	_	_	_	-	_
Λ	т	m	P	ŋ,	F	F
73	Ľ	v	1	1	Ľ	T,

une division des Publications CCH/FM Formules Municipales, Farnham (Québec).

380-94 Modif. résol. 325-

relative au

contrat de travail

de Martin Simard.

LUNDI LE 4 JUILLET 1994



379-94 Demande à Régie des alcools, des courses et des jeux de révoquer permis à "2546-0270 Québec inc.".

ATTENDU que la compagnie "2546-0270 Québec inc." exploite une entreprise connue sous le nom de "Bar Le Régine" au 1075 de la rue St-Maurice à Trois-Rivières;

ATTENDU que lors d'une descente effectuée le 1er juillet 1994, les agents de la sécurité publique de la Ville de Trois-Rivières ont arrêté trois (3) individus qui avaient en leur possession des stupéfiants dans le but d'en faire le trafic;

ATTENDU que l'un des individus arrêtés avait en sa possession une somme d'environ 10 000,00 \$ en argent liquide;

ATTENDU qu'il y avait sur les lieux certains individus ayant des dossiers criminels et qui étaient en probation;

ATTENDU que les lieux étaient organisés et équipés dans le but de servir comme centre de distribution de drogue;

ATTENDU que certaines personnes y occupaient des locaux qui n'étaient pas accessibles au public;

ATTENDU que la sortie de secours était verrouillée de l'intérieur;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien Labarre

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec de révoquer le permis de bar, danse et spectables délivré à la compagnie "2546-0270 Québec inc." pour l'exploitation d'un établissement au 1075 de la rue St-Maurice à Trois-Rivières.

Que la Ville de Trois-Rivières mandate Me Jean Lamy, chef du Service du contentieux, pour présenter la requête en révocation de permis devant ladite Régie et, généralement, pour faire le nécessaire.

Avant le début des délibérations, M. le conseiller Roger Bellemare a déclaré qu'il était susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question puisqu'il a déjà agi comme procureur de cette compagnie. Il quitte la salle du conseil pendant les délibérations et le vote sur cette question.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 325-94 qu'il a adoptée lors de la séance tenue le 20 juin 1994, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a autorisé la signature d'un contrat par lequel les services de M. Martin Simard étaient retenus à titre d'ingénieur au sein du Service des travaux publics;

ATTENDU que le Conseil désire modifier cette résolution afin de modifier la rémunération annuelle qui sera versée à cet employé;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:



Que la résolution 325-94 adoptée le 20 juin 1994 soit modifiée de façon à ce que la somme de 36 900,00 \$ prévue à titre de rémunération annuelle soit remplacée par la somme de 37 500,00 \$ et que le projet de contrat soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire suppléant

Assistant-greffier

YG/lr



Procès-verbal ass. publ. de consult. sur règl. 2 0 0 1 - Z - 2 0 3 (1994), 2001-Z-204 (1994) et 2 0 0 1 - Z - 2 0 5 (1994).

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue par la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, le quinze (15) août mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures (20 h 00) dans le cadre de la procédure entourant l'adoption des règlements 2001-Z-203 (1994), 2001-Z-204 (1994) et 2001-Z-205 (1994) et conformément aux articles 130.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et la population de Trois-Rivières y a été invitée au moyen d'avis publics à cet effet publiés dans l'édition du 24 juin du quotidien "Le Nouvelliste".

Sont présents: Son Honneur le maire Me Guy LeBlanc qui agit comme président de l'assemblée, Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau, MM. les conseillers Émilien La Barre, Daniel Perreault, Roger Bellemare, Pierre A. Dupont, André Noël, Alain Gamelin, Roland Thibeault, Gilles Latour, Michel Legault et Henri-Paul Jobin.

Sont également présents à cette assemblée, les officiers suivants de la Ville de Trois-Rivières: MM. Pierre Moreau (directeur général), Jacques St-Laurent (directeur du Service loisir et culture), Jacques Goudreau (chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement), Fernand Gendron (directeur du Service des travaux publics), Mme Juliette Bourassa (assistante-greffière) et Yvan Gaudreau (assistant-greffier).

- 1. M. le maire Guy LeBlanc souhaite la bienvenue aux citoyens présents et invite M. Jacques Goudreau à expliquer les objectifs poursuivis par chacun des règlements faisant l'objet de la présente consultation publique.
- 2. À l'aide d'acétates et d'un rétroprojecteur, M. Jacques Goudreau situe la zone directement visée par le projet de règlement 2001-Z-203 (1994) et explique que celui-ci a pour objectif de permettre la construction d'un bâtiment de services (de type "polyclinique") au coin de la rue Laurent-Létourneau et du boulevard des Récollets.
- 3. M. Rosaire Bégin dépose un document de six (6) pages par lequel il demande au Conseil de retarder l'adoption du projet de règlement 2001-Z-203 (1994) afin de prendre le temps d'analyser toutes les objections et les propositions contenues dans ce document.
- 4. Les principales objections de M. Bégin sont les suivantes:
 - ce secteur de la ville a été réservé à l'origine pour l'établissement d'immeubles à caractère résidentiel;
 - le déboisement du terrain sur lequel sera construit l'immeuble aura pour effet de détruire l'écran végétal qui atténuait le bruit occasionné par les véhicules automobiles;
 - les problèmes occasionnés par la présence de fils à haute tension dans ce secteur;
 - le fait que l'accès à cet immeuble se fera



principalement par la rue Laurent-Létourneau;

- l'augmentation de l'achalandage causée par la présence d'éventuels commerces, tels dépanneurs, dépôts de journaux, fleuristes, tabagies, etc.
- 5. M. Jacques Goudreau répond que:
 - l'immeuble dont on permet la construction sera aménagé de façon à réduire au minimum l'impact visuel dans le secteur;
 - le règlement exigera qu'aucun déboisement ne soit effectué à une distance de trois mètres du haut du talus;
 - l'immeuble sera principalement composé d'espaces pour bureaux et les usages dépanneur, dépôt de journaux, etc., dont fait référence M. Bégin, ne pourront occuper, dans l'ensemble, une superficie supérieure à 400 mètres carrés.
- 6. Suite à une question en ce sens de M. le maire, M. Bégin répond qu'il n'est pas contre l'adoption de ce règlement mais il demande que celle-ci soit retardée afin que le Conseil puisse analyser les objections qu'il a formulées et principalement celle relative à l'endroit où sera situé la sortie du stationnement et celle concernant la présence de fils électriques à haute tension.
- 7. M. Jacques Goudreau mentionne que le terrain est suffisamment grand pour que le bâtiment puisse être construit à une distance raisonnable des fils électriques.
- 8. M. Pierre Beaudry mentionne que la construction d'un immeuble à logements sur ce terrain au lieu d'un immeuble à bureaux aurait pour effet d'augmenter de façon plus considérable la circulation sur la rue Laurent-Létourneau.
- 9. M. André Noël ajoute que le futur bâtiment s'apparente bien avec les immeubles abritant le siège social de la "Fédération des caisses populaires Desjardins du Centre du Québec" et la "Polyclinique de Trois-Rivières". Il ajoute que ce projet a été longuement discuté avec le promoteur et que celui-ci a accepté les nombreuses contraintes que lui a imposées le Comité consultatif d'urbanisme.
- 10. À l'aide d'acétates et d'un rétroprojecteur, M. Jacques Goudreau situe la zone directement visée par le projet de règlement 2001-Z-204 (1994) et explique que celui-ci a pour objectif de permettre l'installation d'une clinique médicale dans l'immeuble situé dans le cadran sud de l'intersection des boulevards Hamelin et des Forges.
- 11. Aucune question n'a été posée et aucun commentaire n'a été formulé sur ce projet de règlement.
- 12. À l'aide d'acétates et d'un rétroprojecteur, M. Jacques Goudreau situe la zone directement visée par le projet de règlement 2001-Z-205 (1994). Il explique que ce projet de règlement a pour objectif de permettre à la compagnie "Parc Isabeau inc" de construire des maisons unifamiliales isolées sur des terrains étroits situés en bordure de la partie de la rue Gilles-Lupien comprise entre la rivière Milette et le boulevard Parent.



Aucune question n'a été posée et aucun commentaire n'a été formulé sur ce projet de règlement. 13.

Aucune autre des vingt-trois (23) personnes présentes n'ayant de commentaires supplémentaires à formuler ou de nouvelles questions à poser sur ces projets de règlement, M. le maire Guy LeBlanc lève l'assemblée. Il est 20 h 38.

YG/gg

No 6614-R-MG-O Formutes Municipates, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM Itée



À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le quinze (15) août mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures trente-neuf minutes (20 h 39), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire : Madame la conseillère : Messieurs les conseillers :

Guy LeBlanc Chrystiane Thibodeau Émilien La Barre Daniel Perreault Roger Bellemare Pierre. A. Dupont André Noël Alain Gamelin Roland Thibeault Gilles Latour Michel Legault Henri-Paul Jobin

381-94
Procès-verbaux séance régul. et ass. publ. consult. du 4 juillet 1994.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procèsverbaux de la séance régulière et de l'assemblée publique de consultation tenues le 4 juillet 1994, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites assemblée et séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

a) Règlement autorisant la réhabilitation et la relocalisation du système de dosage du fluorure à l'usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt à cet effet.

(M. Pierre A. Dupont, le 20 décembre 1993.)

- b) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur la partie de la rue Gilles-Lupien située entre celle actuellement ouverte à la circulation et le boulevard Parent et sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.

 (M. Michel Legault, le 16 mai 1994.)
- c) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur la partie du lot 205 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières située entre les rues Léo-Thibeault et Flamand et décrétant un emprunt à cet effet.

(M. Michel Legault, le 16 mai 1994.)

d) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur un terrain vacant situé dans le cadre nord de l'intersection



du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille et décrétant un emprunt à cet effet . (M. Roger Bellemare, le 4 juillet 1994.)

Avis de motion. Règl. approuvant règl. 51 de la C.I.T.F. Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement approuvant le règlement no 51 (1994) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 15 août 1994.

(signé) Chrystiane Thibodeau

Avis de motion.
Règl. autor.
conversion au gaz
système ventil.
de difice du Service
de la sécurité
publique.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaîne séance, un règlement autorisant la conversion au gaz du système de ventilation de l'édifice abritant le Service de la sécurité publique et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 15 août 1994.

(signé) Chrystiane Thibodeau

Avis de motion.
Règl. autor.
conversion d'une
autre ptie réseau
d'éclairage des
rues.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la conversion d'une autre partie du réseau d'éclairage des rues et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 15 août 1994.

(signé) Chrystiane Thibodeau

Avis de motion.
Règl. décrétant
ouverture nouv.
voies comm. et
leur attribuant un
nom.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 15 août 1994.

-R-MG-O Formules Municipales, Fernham (Québec), une division des Publications (



(signé) Chrystiane Thibodeau

Avis de motion.
Règl. autor.
constr. d'un
bassin rétention
sur rivière
Milette à
hauteur parc
Gilles-Lupien.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette à la hauteur du parc Gilles-Lupien et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 15 août 1994.

(signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins créer zone 1228-1M à même ptie 1228-P, zone déterm. usages, définir normes d'impl., revoir cert. dispos. générales pour cette zone.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone 1228-1M à même une partie de la zone 1228-P, de déterminer les usages, de définir les normes d'implantation et de revoir certaines dispositions générales pour cette zone.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 15 août 1994.

(signé) Michel Legault

Avis de motion.
Règl. modif.
règl. 2001-Z
(1989) afin
perm. usages
vente au détail
produits
divers, vente et
répar.
véhicules
récréatifs.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de permettre les usages de vente au détail de produits divers, la vente et la réparation de véhicules récréatifs.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 15 août 1994.

(signé) André Noël

382-94 Compte rendu Comm. perm. du 4 juillet 1994. ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 4 juillet 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:



Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-206 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone 1228-1M à même une partie de la zone 1228-P, de déterminer les usages, de définir les normes d'implantation et de revoir certaines dispositions générales pour cette zone;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-206 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone 1228-1M à même une partie de la zone 1228-P, de déterminer les usages, de définir les normes d'implantation et de revoir certaines dispositions générales pour cette zone, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 6 septembre 1994 à 20 h 15.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-207 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de permettre les usages de vente au détail de produits divers, la vente et la réparation de véhicules récréatifs;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-207 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de permettre les usages de vente au détail de produits divers, la vente et la réparation de véhicules récréatifs, afin qu'il soit

383-94 Projet de règi. 2001-Z-206 (1994) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins créer zone 1228-1M à même ptie zone 1228-P, déterm. usages, définir normes d'impl., revoir dispos. cert. générales pour cette zone.

384-94
Règl. 2001-Z-207
(1994) modif.
règl. 2001-Z
(1989) afin perm.
usages vente au
détail produits
divers, vente et
répar. véhicules
récréatifs.

6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec).

une division des Publications CCH/FM Itée



385-94 Règl. 1164-C (1994) modif. règl. 1164 (1990) afin interdire poss.

boissons alcool.

dans parcs et p l a c e s

publiques.

386-94 Règl. 1354 (1994)autor. réfection fondation ptie rue Pierre-Pépin située inters. rue Nicolas-Perrot, trottoirs et chaînes d e r u e avoisinants.

LUNDI LE 15 AOÛT 1994

soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 6 septembre 1994 à 20 h 15.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 juillet . 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien La Barre

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1164-C (1994) modifiant le règlement no 1164 (1990) concernant les parcs afin d'interdire la possession de boissons alcoolisées dans les parcs et places publiques soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 juillet 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1354 (1994) autorisant la réfection de la fondation de la partie de la rue Pierre-Pépin située à l'intersection de la rue Nicolas-Perrot, des trottoirs et des chaînes de rue avoisinants et décrétant un emprunt à cet effet de 102 500,00 \$ soit adopté.

_					-	
	D	$\overline{}$	т	т	17	т:
			\mathbf{P}		н.	н



387-94
Règl. 2001-Z-199
(1994) modif.
règl. 2001-Z
(1989) afin revoir
dispos. relatives
transf. immeubles
et perm. usage
"Salon bronzage".

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 6 juin 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 juillet 1994 à 20 h 10 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-199 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de revoir les dispositions relatives à la transformation d'immeubles et de permettre l'usage "Salon de bronzage" soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 6 juin 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 juillet 1994 à 20 h 10 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-200 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin d'agrandir la zone 225-M à même une partie de la zone 216-M et de revoir les normes relatives à l'usage, aux matériaux de revêtement et aux normes d'implantation, de définir les normes d'intégration et de revoir certaines dispositions générales pour la zone 216-M soit adopté.

ADOPTÉE

388-94
Règl. 2001-Z-200
(1994) modif.
règl. 2001-Z
(1989) afin
agrandir zone
225-M et revoir
normes d'impl. et
cert. dispos.
pour zone 216-M.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM Itèe



389-94
Règl. 2001-Z201 (1994)
modif. règl.
2001-Z (1989)
afin agrandir
zone 131-I et y
modif. cert.
n o r m e s
d'implantation.

390-94
Règl. 2001-Z202 (1994)
modif. règl.
2001-Z (1989)
aux fins créer
zone 237-1-P et
régir usages et
n o r m e s
d'implantation.

LUNDI LE 15 AOÛT 1994

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 6 juin 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 juillet 1994 à 20 h 10 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-201 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin d'agrandir la zone 131-I à même une partie de la zone 122-R et d'y modifier certaines normes d'implantation pour la zone 131-I soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 6 juin 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 juillet 1994 à 20 h 10 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-202 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone 237-1-P à même une partie de la zone 237-P et d'y régir les usages et les normes d'implantation soit adopté.

ADOF	PŤĔΕ
------	------



891-94 Règ1. 2001-Z-203 (1994)modif. 2001 - Zrègl. (1989) afin créer zone 801-1C et définir normes d'implant., d'intégr. et revoir cert. dispos. gén. pour cette zone.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 juin 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 20 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-203 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer la zone 801-1C à même une partie de la zone résidentielle 801 et de définir les normes d'implantation et d'intégration et de revoir certaines dispositions générales pour cette zone soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 juin 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 20 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-204 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Clinique médicale" comme usage complémentaire à une pharmacie dans la zone 1154 et à régir l'accès véhiculaire au boulevard des Forges soit adopté.

ADOPTÉE

392-94 Règl. 2001-Z-204 (1994)modif. 2001 - Zrègl. (1989) de manière perm. usage Clinique médicale" comme usage complém. et pharmacie zone 1154.

division

No 6614-R-MG-O

des Publications CCH/FM Itée



393-94
Règl. 2001-Z205 (1994)
modif. règl.
2001-Z (1989)
aux fins modif.
limites zone
1105, et modif.
n o r m e s
d'implant.

394-94 Venteà "Groupe Goyette inc." (ptie 226 & ptie 227 Par. T.-R.).

LUNDI LE 15 AOÛT 1994

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 juin 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 20 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-205 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de modifier les limites de la zone 1105 et aux fins de modifier les normes d'implantation dans cette zone.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de vente préparé par Me Louis H. Lafontaine, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à la compagnie "Groupe Goyette inc." l'immeuble suivant:

Un emplacement désigné comme étant une partie du lot DEUX CENT VINGT-SIX (Ptie 226) et une partie du lot DEUX CENT VINGT-SEPT (Ptie 227) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, lesdites parties de lot pouvant être plus particulièrement décrites comme suit:

Partie du lot 226 (1^{ère} parcelle A - B - C - D-A), de figure irrégulière:

Partant du pont "A" d'un plan préparé par Yves Béland, arpenteur-géomètre, en date du 22 juin 1994, et portant le numéro 2170 de ses minutes, situé à l'intersection de la limite sud du lot 226-20 avec la limite ouest du lot 226-12 (Rue);

De là, vers le sud suivant une direction de 172°39'16", une distance de soixante mètres et quatre-vingt-huit centièmes (60,88) jusqu'au point "B" dudit plan;



De là, vers le sud-ouest suivant une direction de 224°18'53", une distance de cent quatre-vingt-quatorze mètres et trente centièmes (194,30) jusqu'au point "C" dudit plan;

De là, vers le nord suivant une direction de 352°39'16", une distance de cent quatre-vingt-un mètres et quarante et un centièmes (181,41) jusqu'au point "D" dudit plan;

De là, vers l'est suivant une direction de 82°39'16", une distance de cent cinquante-deux mètres et quarante centièmes (152,40) jusqu'au point de départ "A" dudit plan.

Ladite partie de lot ainsi décrite forme une superficie de dix-huit mille quatre cent soixante-trois mètres carrés et un dixième (18 463,1 m²).

Ladite partie de lot est bornée vers le nord par le lot 226-20, vers l'est par le lot 226-12 (Rue), étant la rue Léon-Trépanier, vers le sud-est par une partie du lot 227 (ci-après

Partie du lot 227 (2^{ième} parcelle "B - E - F - G - C - B"), de figure irrégulière:

Partant du point "B", ci-avant décrit;

décrite) et vers l'ouest par le lot 226-10.

De là, vers le sud suivant une direction de 172°39'16", une distance de cent douze mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (112,85) jusqu'au point "E" dudit plant précité;

De là, vers le sud-ouest, une distance de quatorze mètres et trente-six centièmes (14,36) suivant un arc de cercle de neuf mètres et quatorze centièmes (9,14) de rayon jusqu'au point "F" dudit plan;

De là, vers l'ouest suivant une direction de 262°39'16", une distance de cent quarante-trois mètres et vingt-six centièmes (143,26) jusqu'au point "G" dudit plan;

De là, vers le nord suivant une direction de 352°39'16", une distance de un mètre et quarante-sept centièmes (1,47) jusqu'au point "C" dudit plan;

De là, vers le nord-est suivant une direction de 44°18'53", une distance de cent quatre-vingt-quatorze mètres et trente centièmes (194,30) jusqu'au point de départ "B" dudit plan.

Ladite partie de lot ainsi décrite forme une superficie de neuf mille trois cent quatre-vingt-neuf mètres carrés et neuf dixièmes (9 389,9 m²).

Ladite parcelle de terrain est bornée vers l'est, partie par le lot 227-12 (Rue), étant la rue Léon-Trépanier et partie par le lot 227-7 (Rue), étant la rue Léon-Trépanier, vers le sud-est par le lot 227-7 (Rue), étant la rue Léon-Trépanier, vers le sud par le lot 227-4 (Rue), étant le boulevard Parent, vers



le sud-ouest par le lot 227-5 et vers le nord-ouest par une partie du lot 226 (ci-avant décrite).

Que cet immeuble soit vendu avec garantie ordinaire de droit et libre de toute hypothèque, redevance ou priorité quelconque.

Que cet immeuble soit ainsi vendu pour la somme de quarante-quatre mille neuf cent soixante-douze dollars et cinquante-quatre cents (44 972,54 \$) que l'acquéreur devra payer comptant à la Ville lors de la signature de l'acte de vente.

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne une clause par laquelle l'acquéreur s'engage à construire sur l'immeuble vendu un bâtiment ayant une superficie d'au moins trente mille pieds carrés (30 000 pi. car.) devant servir à des fins industrielles et/ou para-industrielles incluant l'entreposage.

Que ledit acte de vente soit soumis à l'approbation du ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, conformément à l'article 14 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-01).

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le projet d'acte de vente et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me J. C. Sawyer, notaire, le 31 juillet 1956 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 11 août 1956 sous le numéro 195961, J. Marcel Laflamme a vendu à P. E. Laperrière le lot 1119-514 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'aux termes de cet acte de vente, une servitude d'aspect a été constituée contre ledit lot 1119-514 au bénéfice du lot 1119-526 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières propriété de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette servitude d'aspect est devenue inutile depuis l'entrée en vigueur du règlement de zonage 2001-Z (1989) auquel est assujetti ledit lot 1119-514;

ATTENDU que Mme Noëlla Lampron, propriétaire actuelle dudit lot, désire libérer son immeuble de cette charge;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte d'annulation de servitude préparé par Me Gilles-Guy Garceau, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières, aux droits et aux obligations de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convienne, en sa qualité de

395-94
Annul. serv.
d'aspect avec
Noëlla Lampron
(1119-514 Cité
T.-R. --- 3400
Laviolette).



propriétaire dudit lot 1119-526, avec Noëlla Lampron, en sa qualité de propriétaire dudit lot 1119-514, d'annuler la servitude d'aspect crée dans l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 11 août 1956 sous le numéro 195961, en autant qu'elle se rapporte audit lot 1119-514, de manière à ce que les droits et obligations en résultant cessent immédiatement d'exister.

Que la Ville consente de plus à la radiation de tous les droits lui résultant de cet acte et des autres actes ou celui-ci a été cité ou mentionné.

Que les frais et honoraires reliés à l'acte d'annulation de la servitude devant donner suite à la présente résolution soient à la charge exclusive de Mme Noëlla Lampron.

Que le susdit projet d'acte d'annulation de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire-suppléant, ou le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à la signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Robert Carrier, notaire, le 21 février 1985 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 1er mars 1985 sous le numéro 357914, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a vendu le lot 181-880 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières à Doris Bouchard;

ATTENDU que la vente de ce lot était assujettie à l'obligation d'y construire une maison, laquelle était sanctionnée par une clause résolutoire;

ATTENDU que cette condition a été remplie;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de mainlevée préparé par Me Claude Matte, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée et consente à la radiation de tous les hypothèques et autres droits --- notamment ceux lui résultant de la clause résolutoire --- stipulés en sa faveur dans l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières sous le numéro 357914.

Que son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, ou le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de mainlevée, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

396-94 Mainlevée Réjeanne Richard (181-880 Par. T.-R. --- 215 Matteau).



397-94
Mainlevée à Georges
Marchand (3448
Cité T.-R. --1830/1832
ArthurGuimont).

LUNDI LE 15 AOÛT 1994

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Lionel Martin, notaire, le 18 juillet 1957 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 23 juillet 1957 sous le numéro 201438, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a vendu un terrain à M. Georges Marchand;

ATTENDU que la vente de ce terrain était assujettie à différentes conditions sanctionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU que le Corporation de la Cité des Trois-Rivières a déjà renoncé à certaines de ces conditions dans un acte reçu par Me Léo Leblanc, notaire, le 23 juin 1961 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 4 juillet 1961 sous le numéro 224017;

ATTENDU que M. Georges Marchand a entièrement rempli et exécuté toutes les conditions qui lui avaient été imposées;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de mainlevée préparé par Me Jean Damphousse, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières, aux droits et obligations de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, donne mainlevée et consente à la radiation de tous les privilèges, hypothèques et autres droits --- notamment ceux lui résultant de la clause résolutoire --- stipulés en sa faveur dans les actes publiés au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières sous les numéros 201438 et 224017, mais uniquement en ce qui concerne le lot 3448 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières autrefois désigné comme étant le lot 25-130.

Que la Ville de Trois-Rivières se réserve tous les privilèges, hypothèques et autres droits lui résultant desdits actes et grevant les autres lots qui y sont mentionnés.

Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient, et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de mainlevée et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que la Ville désire céder à MM. André Leblanc, Jacques Ducharme, Louis Diamond, Pierre Diamond et Denys Diamond l'assiette de la partie de la 1^{ère} Rue qui fut fermée en vertu du règlement 13-AAZ-312 (1993) adopté le 21 juin 1993;

ATTENDU que la Ville doit acquérir la propriété de l'assiette de la nouvelle rue reliant la $1^{\rm ere}$ et la $2^{\rm e}$ Rue;

ATTENDU qu'il est nécessaire de constituer une servitude pour légaliser la présence de fils et de conduites d'aqueduc et d'égout qui sont enfouis dans l'assiette de la partie de la 1^{ère} Rue cédée par la Ville;

398-94
Échange avec
André Leblanc
et Jacques
Ducharme,
cession à Louis,
Pierre et Denys
Diamond et
sevitude d'util.
publ. par ces 5
personnes.



ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte préparé par Me Patricia Charette, notaire et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières, en sa qualité de coéchangiste, cède à MM. André Leblanc et Jacques Ducharme l'immeuble ci-après désigné:

Un immeuble désigné comme étant la resubdivision officielle UN de la subdivision numéro CENT DEUX du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-DEUX (182-102-1) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Qu'en échange de la cession du terrain ci-dessus décrit, la Ville de Trois-Rivières accepte que MM. André Leblanc et Jacques Ducharme lui cèdent, pour fins de rue publique, un immeuble désigné comme étant composé des lots suivants, savoir:

> Une PARTIE de la subdivision numéro QUATRE-VINGT-SIX du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-DEUX (182-86-Ptie) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, de figure irrégulière; bornée vers le nord-est par une partie du lot 182-87, vers le sud-est par une partie du lot 182-97, vers le sud-ouest par une partie du lot 182-86; mesurant dix-huit mètres et soixante-et-un centimètres (18,61m) vers le nord-est, six mètres et cinquante-neuf centimètres (6,59m) vers le sudest, trois mètres et dix-sept centimètres (3,17m) le long d'une courbe de quarante-neuf mêtres et soixante-et-un centimètres (49,61m) de rayon et seize mètres et cinquante-trois centimètres (16,53m) vers le sud-ouest; contenant en superficie soixantedeux mètres et vingt centimètres carrés (62,2 m.c.);

> Une PARTIE de la subdivision numéro QUATRE-VINGT-SEPT du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-DEUX (182-87-Ptie) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, de figure irrégulière; bornée vers le nord-est par une partie du lot 182-87, vers le sud-est par une partie du lot 182-96, vers le sud-ouest par une partie des lots 182-86 et 182-87, vers le nord-ouest par le lot 182-81, étant la 2º Rue; mesurant six mètres et trois centimètres (6,03m), six mètres et vingt-trois centimètres (6,23m) le long d'une courbe de dixhuit mètres (18,00m) de rayon et dix-neuf mètres et quarante-cinq centimètres (19,45m) vers le nordest, trois mètres (3,00m) vers le sud-est, dix-huit mètres et soixante-et-un centimètres (18,61m), deux mètres et quatre-vingt-quinze centimètres (2,95m), trois mètres et sept centimètres (3,07m) le long d'une courbe de huit mètres et quatre-vingtsix centimètres (8,86m) de rayon et six mètres et

\$00 MARRIED DU GREEFE

LUNDI LE 15 AOÛT 1994

huit centimètres (6,08m) vers le sud-ouest, neuf mètres et quatorze centimètres (9,14m) vers le nord-ouest; contenant en superficie deux cent vingt-huit mètres et trente centimètres carrés (228,30 m.c.);

Une PARTIE de la subdivision numéro QUATRE-VINGT-SEIZE du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-DEUX (182-96-Ptie) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, de figure irrégulière; bornée vers le nord-est par une partie du lot 182-96, vers le sud-est par le lot 183-102-3, étant la 1^{ère} Rue, vers le sud-ouest par une partie du lot 182-97, vers le nord-ouest par une partie du lot 182-87; mesurant trois centimètres (0,03m), quatorze mètres et un centimètre (14,01m) le long d'une courbe de quarante mètres et quarante-six centimètres (40,46m) de rayon et seize mètres et soixante-et-onze centimètres (16,71m) vers le nord-est, cinquante-neuf centimètres (0,59m) vers le sud-est, trente mètres et quarante-huit centimètres (30,48m) vers le sud-ouest, trois mètres (3,00m) vers le nord-ouest; contenant en superficie vingt-huit mètres et quatre-vingt-dix centimètres carrés (28,9 m.c.);

Une PARTIE de la subdivision numéro QUATRE-VINGT-DIX-SEPT du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-DEUX (182-97-Ptie) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, de figuère irrégulière; bornée vers le nord-est par une partie du lot 182-96, vers le sud-est par le lot 182-102-3, étant la 1^{ère} Rue, vers le sud-ouest par une partie du lot 182-97, vers le nord-ouest par une partie du lot 182-86; mesurant trente mètres et quarante-huit centimètres (30,48m) vers le nordest, huit mètres et cinquante-six centimètres (8,56m) vers le sud-est, seize mètres et soixante-six centimètres (16,66m) et quatorze mètres (14,00m) le long d'une courbe de quaranteneuf mètres et soixante-et-un centimètres (49,61m) de rayon vers le sud-ouest, six mètres et cinquante-neuf centimètres (6,59m) vers le nord-ouest; contenant en superficie deux cent cinquante-et-un mètres et quatre-vingts centimètres carrés (251,8 m.c.).

Le tout tel que montré par un liséré de couleur rouge sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre Claude Juteau, le 15 avril 1993, sous le numéro 815 de ses minutes.

Que le présent échange soit effectué sans soulte et que chacun des coéchangistes renonce au droit de répéter l'immeuble donné en échange pour le cas où il serait évincé de l'immeuble reçu en échange.

Que la Ville de Trois-Rivières cède à MM. Louis Diamond, Pierre Diamond et Denys Diamond l'immeuble ci-dessous désigné:

Une immeuble désigné comme la resubdivision officielle numéro DEUX de la subdivision numéro CENT DEUX du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-DEUX (182-102-2) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Que cette cession soit consentie pour bonnes et valables considérations, dont quittance.

Que ledit lot 182-102-1 soit cédé avec la restriction qu'une partie de celui-ci d'une largeur de quatre mètre et vingt-sept centièmes (4,27m) serve d'allée d'accès au stationnement mitoyen à l'usage des immeubles situés au 4150 et au 4210 du boulevard des Forges et à la zone de chargement et de déchargement du commerce connu sous le nom de "Distribution aux Consommateurs".



Que ledit lot 182-102-2 soit cédé avec la restriction d'être utilisé en partie comme stationnement mitoyen par les entreprises connues sous les noms de "Les Investissements Diamond enr." et "André Leblanc et associés", ou par leur locataire, sur une surface de cinq mètres et soixante-et-dix-neuf centièmes (5,79m).

Que l'autre partie du lot 182-102-2 d'une largeur de un mêtre et quatre-vingt-trois centimètres (1,83m) soit utilisée comme allée d'accès aux conditions mentionnées audit projet d'acte.

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que MM. André Leblanc, Jacques Ducharme, Louis Diamond, Pierre Diamond et Denys Diamond lui confèrent une servitude réelle et perpétuelle l'autorisant à placer, remplacer, réparer, inspecter et maintenir une borne-fontaine, des conduites d'aqueduc et d'égout, y compris tous les accessoires nécessaires ou utiles à leur bon fonctionnement, et prohibant l'érection de quelque ouvrage ou construction, aérienne ou souterraine sur les terrains constituant le fond servant, et ce, sans le consentement écrit de la Ville.

Que cette servitude soit constituée sur les terrains desdits André Leblanc, Jacques Ducharme, Louis Diamond, Pierre Diamond et Denys Diamond, ci-dessous désignés comme fonds servant, au bénéfice du terrain de la Ville ci-dessous désigné comme fonds dominant:

Fonds servant:

Un immeuble désigné comme étant la resubdivision officielle numéro UN de la subdivision numéro CENT DEUX du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-DEUX (182-102-1) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Un immeuble désigné comme étant la resubdivision officielle numéro DEUX de la subdivision numéro CENT DEUX du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-DEUX (182-102-2) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Fonds dominant:

Un immeuble désigné comme étant la resubdivision officielle numéro TROIS de la subdivision numéro CENT DEUX du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-DEUX (182-102-3), étant la 1ère Rue, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Que la servitude créée soit consentie pour bonnes et valables considérations, dont quittance.

Que MM. André Leblanc et Jacques Ducharme s'engage à obtenir à ses frais mainlevée des hypothèques immobilières publiées au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières sous le numéro 408001, 406807 et 405838 et grevant les parties des lots 182-86, 182-87, 182-96 et 182-97 désignés dans la présente résolution.



Que, sous réserve du paragraphe ci-dessus, les immeubles cédés aux termes dudit acte le soient libres de toute priorité, hypothèque ou charge quelconque.

Que la Ville contribue à vingt pour cent (20%) du coût total des travaux qui seront effectués pour l'ouverture de la nouvelle rue reliant les 1^{ère} et 2^e Rue, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de cinq mille dollars (5 000 \$) à être payé à même une appropriation au surplus accumulé de la Ville, et ceci, lorsque les travaux auront été exécutés à son entière satisfaction.

Que les frais et honoraires des présentes, ceux de leur publication et de leurs copies pour toutes les parties soient défrayés par la Ville.

Que l'acte devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de servitude et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de servitude préparé par Me Edmond Yergeau, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville accepte que la compagnie "Raymond & Frères inc." lui confère une servitude réelle et perpétuelle pour l'installation, la construction, l'aménagement, la réparation et l'entretien d'un fossé pour l'écoulement des eaux pluviales et prohibant l'érection ou l'installation de quelque ouvrage ou construction que ce soit sur le terrain constituant le fonds servant, et ce, sans le consentement écrit de la Ville.

Que cette servitude soit constituée sur le terrain de la compagnie "Raymond & Frères inc.", ci-dessous désignée comme fonds servant, au bénéfice du terrain de la Ville ci-dessous désigné comme fonds dominant:

Fonds servant:

Un immeuble désigné comme étant une partie de la subdivision numéro QUATORZE du lot originaire DEUX CENT QUARANTE-DEUX (242-14P) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, de forme irrégulière, borné vers le nord-est par une partie du lot 242 dudit cadastre (boulevard Parent), vers le sud-est et le sud, par une partie du lot 242-14 dudit cadastre appartenant à la compagnie "Raymond & Frères inc." ou représentants, vers le nord-ouest, par une partie du lot 241 dudit cadastre, mesurant quatre mètres et cinquante centièmes (4,50 m) vers le nord-est, dix mètres (10 m) vers le sud-est, onze mètres et neuf centièmes (11,09 m) vers le sud, vingt mètres (20 m) vers le nord-ouest et contenant une superficie de soixante-sept mètres carrés et cinq dixièmes (67,5 m.c.).

399-94
Servitude de fossé par "Raymond & Frères inc." (ptie 242-14 Par. T.-R.).



Ce terrain est celui qui est renfermé à l'intérieur du liséré rouge apparaissant sur le plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 795 de ses minutes.

Fonds dominant:

Un immeuble désigné comme étant une partie du lot originaire numéro DEUX CENT QUARANTE-DEUX (ptie 242) aux plan et livre de renvoi du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière đe Trois-Rivières; mesurant huit cent soixante pieds et trente centièmes (860,30 pi) dans ses limites nord-est et sudouest par huit pieds (8 pi) de profondeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest; borné au nord-est par le boulevard Parent (sans désignation cadastrale); au sud-est par le lot DEUX CENT QUARANTE-TROIS dudit cadastre; au sud-ouest par les lots 242-14, 242-13, 242-12, 242-11, 242-10, 242-9, 242-8, 242-7, 242-6, 242-5, 242-4, 242-3 et 242-15, dudit cadastre et vers le nord-ouest par le lot DEUX CENT QUARANTE ET UN dudit cadastre; contenant une superficie de six mille huit cent quatre-vingtdeux pieds carrés (6 882 pi. car.).

Que cette servitude soit constituée en considération d'un somme de trois mille dollars (3 000 \$) que la Ville paiera comptant, à même les fonds disponibles au règlement 1346 (1994), à la compagnie "Raymond & Frères inc." lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que l'acte de servitude devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de servitude et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de servitude préparé par Me Edmond Yergeau, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que la compagnie "Développement Majellic inc." lui confère une servitude réelle et perpétuelle d'égout pluvial et de fossé prohibant l'érection ou l'installation de quelque ouvrage ou construction que ce soit sur le terrain constituant les fonds servants, et ce, sans le consentement écrit de la Ville.

400-94
Servitude d'égout
pluvial et de fossé
par "Développement Majellic inc."
[pties (2) 242
Par. T.-R. --lisières terr.
" Jardin Jolibourg"].

404 ATTALES DU GREEK

LUNDI LE 15 AOÛT 1994

Que cette servitude soit constituée respectivement sur les terrains de ladite compagnie "Développement Majellic inc.", ci-dessous désignée comme fonds servant pour la servitude d'égout pluvial et fonds servant pour la servitude pour le fossé, et ce, au bénéfice du terrain de la Ville ci-dessous désigné comme fonds dominant:

Fonds servant (Servitude pour l'égout pluvial):

Un immeuble désigné comme étant une partie du lot DEUX CENT QUARANTE-DEUX (P.242) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, décrite comme suit:

Commençant au point "A", sur le plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 23 février 1994 sous le numéro 858 de ses minutes, suivant une ligne ayant un gisement de 223 55'55", une distance de cent neuf mètres et vingt-huit centièmes (109,28 m) jusqu'au point "I", le point de départ; de là, suivant une ligne ayant un gisement de 133 55'55", une distance de trente mètres et cinquante centièmes (30,50 m) jusqu'au point "J"; de là, suivant une ligne ayant un gisement de 233 55'55", une distance de six mètres (6,00 m) jusqu'au point "K", de là, suivant une ligne ayant un gisement de 313 55'55", une distance de trente mètres et cinquante centièmes (30,50 m) jusqu'au point "L"; de là, suivant une ligne ayant un gisement de 43 55'55", une distance de six mètres (6,00 m) jusqu'au point "I", le point de départ.

Ladite parcelle de terrain est bornée vers le nord-est, par une partie du lot 242 dudit cadastre, vers le sud-est par une partie du lot 242 dudit cadastre (rue projetée), vers le sud-ouest par une partie du lot 242 dudit cadastre, vers le nord-ouest, par une partie du lot 241 dudit cadastre.

La borne nord-est est située à cent neuf mètres et vingt-huit centièmes (109,28 m) du lot 242-14 dudit cadastre.

Ladite parcelle de terrain ainsi décrite forme une superficie de cent quatre-vingt-trois mètres carrés (183 mètres carrés).

Fonds servant (Servitude pour fossé):

Un immeuble connu comme étant une partie du lot DEUX CENT QUARANTE-DEUX (P. 242) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, décrite comme suit:

Dudit point "A" ainsi déterminé, suivant une ligne ayant un gisement de 223 55'55", une distance de deux cent vingtquatre mètres et soixante-dix-huit centièmes (224,78 m) jusqu'au point "F", le point de départ; de là, suivant une ligne ayant un gisement de 133 55'55", une distance de cent quatre-vingt-huit mètres et quarante-sept centièmes (188,47 m) jusqu'au point "E"; de là, suivant une ligne de 223 55'55", une distance de cinq mètres (5,00 m) jusqu'au point "G"; de là, suivant une ligne ayant un gisement de 313 55'55", une distance de cent quatre-vingt-huit mètres et quarante-sept centièmes (188,47 m) jusqu'au point "H"; de là, suivant une ligne ayant un gisement de 43 55'55", une distance de cinq mètres (5,00 m) jusqu'au point "F", le point de départ.

Ladite parcelle de terrain est bornée vers le nord-est, le sudest et le sud-ouest par une partie du lot 242 dudit cadastre, vers le nord-ouest, par une partie du lot 241 dudit cadastre.



Ladite parcelle de terrain ainsi décrite forme une superficie de neuf cent quarante-deux mètres carrés et quatre dixièmes (942,4 mètres carrés).

La borne nord-est est située à deux cent vingtquatre mètres et soixante-dix-huit centièmes (224,78 m) du lot 242-14 dudit cadastre.

Ces terrains sont ceux qui sont renfermés à l'intérieur d'un liséré rouge et d'un liséré jaune apparaissant sur le plan préparé le 23 février 1994 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 858 de ses minutes.

Fonds dominant:

Un immeuble désigné comme étant une partie du lot originaire numéro DEUX CENT QUARANTE-DEUX (P.242), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières. Cette lisière de terrain mesure huit cent soixante pieds et trois dixièmes (860,3 pi) dans les lignes nord-est et sudouest par huit pieds (8 pi) de profondeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest. Elle est bornée au nord-est par le boulevard Parent (sans désignation cadastrale); au sud-est, par le lot numéro deux cent quarante-trois (243); au sud-ouest, par les lots deux cent quarante-deux subdivision quatorze (242-14), deux cent quarante-deux subdivision treize (242-13), deux cent quarante-deux subdivision douze (242-12), deux cent quarante-deux subdivision onze (242-11), deux cent quarantedeux subdivision dix (242-10), deux cent quarantedeux subdivision neuf (242-9), deux cent quarantedeux subdivision huit (242-8), deux cent quarantedeux subdivision sept (242-7), deux cent quarantedeux subdivision six (242-6), deux cent quarantedeux subdivision cinq (242-5), deux cent quarantedeux subdivision quatre (242-4), deux cent quarante-deux subdivision trois (242-3) et deux cent quarante-deux subdivision quinze (242-15), au nord-ouest, par le lot numéro deux cent quarante et un (241). Elle contient en superficie six mille huit cent quatre-vingt-deux pieds carrés (6 882 pi. carrés).

Que cette servitude soit consentie en considération d'une somme d'un dollar (1,00 \$).

Que l'acte de servitude devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de servitude et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE



401-94
Cession [pties
(4) 242 Par.
T.-R. --lisières terr.
" Jardin Jolibourg"].

LUNDI LE 15 AOÛT 1994

ATTENDU qu'aux termes d'une convention reçue par Me Gilles Poulin, notaire, le 4 mai 1984 et publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 6 mai 1994 sous le numéro 426797 la compagnie "Développement Majellic inc." s'est engagée à céder gratuitement à la Ville de Trois-Rivières des parties du lot 242 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'il est nécessaire de constituer une servitude de passage en faveur de la Ville sur une partie dudit lot 242;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte préparé par Me Edmond Yergeau, notaire à Trois-Rivières, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que la compagnie "Développement Majellic inc." lui cède les immeubles suivants:

Un immeuble désigné comme étant une partie du lot originaire numéro DEUX CENT QUARANTE-DEUX (P.242) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, de figure régulière, mesurant, mesure métrique, neuf mètres et quatorze centièmes (9,14 m) vers le nord-est et le sud-ouest et trois cent quatre-vingt-seize mètres et vingt-quatre centièmes (396,24 m) vers le sud-est et le nord-ouest, contenant en superficie 3 623,2 mètres carrés, borné comme suit:

- vers le nord-est, le sud-est et le sud-ouest, par une partie du lot 242 dudit cadastre;
- vers le nord-ouest, par une partie du lot 241 dudit cadastre.

La borne nord-est est située à trois cent trente-six mètres et soixante-dix centièmes (336,70 m) du boulevard Parent.

Un immeuble désigné comme une partie du lot originaire numéro DEUX CENT QUARANTE-DEUX (P.242) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, de figure régulière, mesurant, mesure métrique, quatre mètres et cinquante-sept centièmes (4,57 m) vers le nord-est et le sud-ouest et trois cent quarante-cinq mètres et trois centièmes (345,03 m) vers le sud-est et le nord-ouest, contenant en superficie 1 577,5 mètres carrés, borné comme suit:

- vers le nord-est, par une partie du lot 242 dudit cadastre décrite ci-dessus;
- vers le sud-est et le sud-ouest, par une partie du lot 242 dudit cadastre;
- vers le nord-ouest, par une partie du lot 241 dudit cadastre.



La borne nord-est est située à sept cent trentedeux mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (732,94 m) du boulevard Parent.

Ces deux parties de lot sont montrées sur le plan préparé par M. Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 28 octobre 1992 sous le numéro 822 de ses minutes.

Un immeuble désigné comme étant une partie du lot originaire numéro DEUX CENT QUARANTE-DEUX (P.242) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, de figure irrégulière, mesurant, mesure métrique, trentecinq mètres et quarant-neuf centièmes (35,49 m) vers le sud-est, trente et un mètres et trente-huit centièmes (31,38 m), quarante-quatre mètres et trois centièmes (44,03 m) le long d'une courbe de soixante-treize mètres et cinquante-quatre centièmes (73,54 m) de rayon vers le sud, quatrevingt-onze mètres et soixante-neuf centièmes (91,69 m) vers le sud-est, quinze mètres (15,00 m) vers le sud-ouest, cent sept mètres et quatrevingt-neuf centièmes (107,89 m) vers le nord-ouest, trente-huit mètres et quatre-vingt centièmes (38,80 m) le long d'une courbe de soixante-quatre mètres et quatre-vingt centièmes (64,80 m) de rayon et soixante mètres et soixante-neuf centièmes (60,69 m) vers le nord, contenant en superficie 3 176,1 mètres carrés, borné comme suit:

- vers le sud-est, par une partie du lot 243 dudit cadastre;
- vers le sud et le sud-est, par une partie du lot 242 dudit cadastre;
- vers le sud-ouest, par une aprtie du lot 242 dudit cadastre;
- vers le nord-ouest et le nord, par une partie du lot 242 dudit cadastre;

La limite nord dudit terrain est située à trois cent cinq mètres et trente-quatre centièmes (305,34 m) du lot 242-15 dudit cadastre, le long de la ligne de division des lots 242 et 243 dudit cadastre.

Un immeuble désigné comme étant une partie du lot originaire numéro DEUX CENT QUARANTE-DEUX (P.242) aux plan et livre de renvoi du cadastre la Paroisse de Trois-Rivières, officiel đe circonscription foncière de Trois-Rivières, de figure irrégulière, mesurant, mesure métrique, successivement quinze mètres (15,00 m) vers le nord-est, trois cent soixante-neuf mètres et trente centièmes (369,30 m) vers le sud-est, soixante-six mètres et neuf centièmes (66,09 m) le long d'une courbe de soixante-quatre mètres et vingt et un centièmes (64,21 m) de rayon et cent quatre-vingttrois mètres et soixante-neuf centièmes (183,69 m) vers le sud, vingt-trois mètres et vingt-six centièmes (23,26 m) vers le nord-ouest, cent soixante et onze mètres et quatre-vingt-un centièmes (171,81 m) et quarante-cinq mètres et cinquante et

408 408 AND SEE THE

LUNDI LE 15 AOÛT 1994

un centièmes (45,51 m) le long d'une courbe de quarantequatre mètres et vingt et un centièmes (44,21 m) de rayon vers le nord, deux cent dix-neuf mètres et vingt-six centièmes (219,26 m) vers le nord-ouest, cinq mètres (5,00 m) vers le nord-est, cent cinquante mètres et un centième (150,01 m) vers le nord-ouest, contenant en superficie 11 306,7 mètres carrés, borné comme suit:

- vers le nord-est, par une partie du lot 242 dudit cadastre;
- vers le sud-est, le sud, le nord-ouest, le nord, le nord-ouest, le nord-est et le nord-ouest, par une partie du lot 242 dudit cadastre;

Ces deux parties de lot sont montrées sur le plan préparé par M. Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 9 janvier 1992 sous le numéro 799 de ses minutes.

Que cet immeuble soit vendu avec garantie légale.

Que cet immeuble soit cédé pour la somme de un dollar (1,00 \$).

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que la compagnie "Développement Majellic inc." lui confère une servitude réelle et perpétuelle de passage sur les terrains de ladite compagnie, ci-dessous désigné comme fonds servant, au bénéfice du terrain de la Ville ci-dessous désigné comme fonds dominant:

Fonds servant:

Un immeuble désigné comme étant une partie du lot originaire numéro DEUX CENT QUARANTE-DEUX (P.242) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, de figure régulière, mesurant, mesure métrique, quinze mètres (15,00 m) vers le nord-est et le sud-ouest, soixante mètres (60,00 m) vers le sud-est et le nord-ouest, contenant en superficie 900,00 mètres carrés, borné comme suit:

- vers le nord-est, par une partie du lot 242 dudit cadastre.
- vers le sud-est et le nord-ouest, par une partie du lot 242 dudit cadastre;
- vers le sud-ouest, par une partie du lot 242 dudit cadastre;

Un immeuble désigné comme étant une partie du lot originaire numéro DEUX CENT QUARANTE-DEUX (P.242) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, de figure irrégulière, mesurant, mesure métrique, dix-sept mètres et quarante-cinq centièmes (17,45 m) vers le nord, cinquante mètres et vingt-six centièmes (50,26 m) vers le sud-est, quinze mètres et onze centièmes (15,11 m) vers le sud-ouest, quarante-trois mètres et quatorze centièmes (43,14 m) vers le nord-ouest, contenant en superficie 700,5 mètres carrés, borné comme suit:

- vers le nord, par une partie du lot 242 dudit cadastre;
- vers le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest, par une partie du lot 242 dudit cadastre.

Fonds dominant:

Un immeuble désigné comme étant une partie du lot originaire numéro DEUX CENT QUARANTE-DEUX (P.242), aux plan et



livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières. lisière de terrain mesure huit cent soixante pieds et trois dixièmes (860.3 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest par huit pieds (8 pi) de profondeur dans ses lignes sud-est et nordouest. Elle est bornée au nord-est par le boulevard Parent (sans désignation cadastrale); au sud-est, par le lot numéro deux cent quarante-trois (243); au sud-ouest, par les lots deux cent quarante-deux subdivision quatorze (242-14); deux cent quarante-deux subdivision treize (242-13); deux cent quarantedeux subdivision douze (242-12); deux cent quarante-deux subdivision onze (242-11); deux cent quarante-deux subdivision dix (242-10); deux cent quarante-deux subdivision neuf (242-9); deux cent quarante-deux subdivision huit (242-8); deux cent quarante- deux subdivision sept (242-7); deux cent quarantedeux subdivision six (242-6); deux cent quarante-deux subdivision cinq (242-5); deux cent quarante-deux subdivision quatre (242-4); deux cent quarante-deux subdivision trois (242-3); deux cent quarante-deux subdivision quinze (242-15); au nord-ouest, par le lot numéro deux cent quarante et un (241). Elle contient en superficie six mille huit cent quatre-vingt-deux pieds carrés (6 882 pi. carrés).

Que cette servitude soit constituée en considération de la somme d'un dollar (1,00 \$).

Que l'acte de servitude devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de servitude et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Récupération Tersol inc.", pour l'exécution de travaux de déneigement incluant le déblaiement des rues, le transport de la neige, l'épendage et la fourniture des fondants et des abrasifs pour une durée de trois (3) ans avec possibilité de prolongation d'une année additionnelle, au montant de 760 048,10 \$ pour la saison 1994-1995, et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste budgétaire 02-21-23-1-440;
- la proposition de la compagnie "Pagé Construction division Simard Beaudry inc.", au montant de 465 003,53 \$, pour le recouvrement de pavage de diverses rues au cours de l'année 1994 et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles à même le règlement 1343 (1994) et à même une appropriation au surplus accumulé de la Ville;

402-94 Adjudication contrats.



- la proposition de la compagnie "Système de Bureautique S.B.M. inc.", au montant de 3,85 cents la photocopie, pour la location d'un duplicateur et de dix-huit (18) photocopieurs pour une durée de trois (3) ans et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le coût d'utilisation de ces équipements devant être payé à même les budgets des différents services qui utiliseront ceux-ci;
- la proposition de la compagnie "Sanivan (1993) inc.", au montant de 170 943 \$, pour le nettoyage de 48 600 mètres linéaires de conduites d'égout dont le diamètre varie de 200 à 900 millimètres et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1345 (1994);
- la proposition de la compagnie "Gaston Paillé Itée", au montant de 111 325 \$, pour l'installation de 5 bornes d'incendie et de 4 regards sur des conduites existantes, la préparation et l'ajustement d'environ 25 regards et 35 puisards existants et la réalisation de travaux connexes et lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ciavant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles aux règlements 1144 (1991), 1187 (1991), 1240 (1992) et 1330 (1993);
- la proposition de la firme "Gaston Paillé ltée", au montant de 186 260 \$, pour le prolongement du parc linéaire (piste cyclable) sur une longueur d'environ 815 mètres linéaires entre le boulevard St-Michel et la rue Maurice-Poulin et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles de la réserve "Parcs et terrains de jeux" numéro 6-265-94;
- la proposition de la compagnie "St-Louis & frères inc.", au montant de 72 274, 81 \$, pour la réfection de la toiture de l'hôtel-de-ville et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1317 (1993);
- la proposition de la compagnie "St-Louis & frères inc.", au montant de 43 166,15 \$, pour la réfection des toitures basses du Pavillon de la Jeunesse et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ciavant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1328 (1993).

ADOPTÉE

403-94 Paiement réclamations. CONSIDÉRANT les faits et les fautes ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 3 000,00 \$ à Bell Canada et une somme de 500,00 \$ à "Bolduc, Laroche, avocats", pour les dommages occasionnés aux installations de cette compagnie à l'intersection du boulevard des Forges et de la rue Baril, le 19 septembre 1986;
- une somme de 911,64 \$ à Mme Michelle Poirier, pour les dommages occasionnés à sa propriété du 3228 à 3232 de la rue Ste-Marguerite par un éboulement de terrain survenu le 21 juin 1994;



- une somme de 312,56 \$ à M. André Dussault, pour les dommages occasionnés à sa propriété du 369 de la rue Ste-Élisabeth lors de travaux de déneigement exécutés les 26 novembre, 12 et 25 décembre 1993;
- une somme de 7 275 \$ à l'ordre de "Me Guylaine Boisvert, en fidéicommis", en compensation de l'arrestation et de la détention injustifiées de M. Claude Trudel du 6 au 8 février 1991;
- une somme de 898,68 \$ à M. Jean-Yves Arsenault, pour des dommages occasionnés à son véhicule automobile par un regard d'égout situé sur la rue Léo-Thibault le 29 mai 1994;
- une somme de 1 639,46 \$ à la compagnie "Assurances générales des Caisses Desjardins inc." et une somme de 200,00 \$ à Mme Rose-Anna Demers, pour des dommages occasionnés à sa propriété du 1170 de la rue Brébeuf lors de travaux de déneigement effectués le 5 janvier 1994;
- une somme de 200,00 \$ à Mme Julie Boudreau, pour les dommages occasionnés à son véhicule automobile lors de travaux de déneigement effectués dans la nuit du 25 au 26 décembre 1993;
- une somme de 140,00 \$ à M. Raymond Trudel, pour les dommages occasionnés à la clôture de sa propriété du 2003 de la rue Royale, lors de travaux de déneigement effectués le 18 mars 1994;
- une somme de 104,00 \$ à Mme Hélène Mailhot, pour les dommages occasionnés au mur de soutènement de sa propriété située au 1635 de la rue Père-Marquette lors de travaux de déneigement effectués dans la nuit du 29 décembre 1993;
- une somme de 200,30 \$ à M. Hector Bradley, pour les dommages occasionnés à sa propriété du 1550 de la rue Papineau lors de travaux de déneigement effectués le 1er février 1994;
- une somme de 303,00 \$ à M. Yvon Bouchard, pour les dommages occasionnés à sa propriété du 350 de la rue Gervais lors de travaux de déneigement effectués le 5 janvier 1994;
- une somme de 233,61 \$ à M. Yves Hébert pour les frais que celui-ci a engagés pour faire déboucher une section de l'égout sanitaire de la Ville qui était obstruée;
- une somme de 61,63 \$ à M. Germain Milot pour les frais engagés par celui-ci pour faire déboucher une section de l'égout sanitaire de la Ville qui était obstruée;
- une somme de 792,61 \$ à l'ordre de "Lassonde, LongVal, Allard, Hébert, en fidéicommis" pour les dommages causés aux installations de Gaz Métropolitain lors de travaux d'excavation effectués le 16 mars 1994 à l'angle des rues Papineau et de la Terrière.

Que toutes ces sommes soient versées à même celle accumulées au fonds d'auto-assurance.



404-94
Demande min.
Affaires mun.
du Québec de
déposer rôles
d'évaluation
foncière et de
valeur locat. au
plus tard 1er
nov. 1994.

405-94 Mandat la firme "Trudel & Associés, huissier de justice", pour qu'elle procède vente l'encan, vendredi le 26 août 1994, des meubles perdus ou oubliés et sans ceux maîtres (25 véhicules routiers).

LUNDI LE 15 AOÛT 1994

ATTENDU que la Loi modifiant de nouveau la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives (L.Q. 1993, c. 78) a été adoptée le 16 décembre 1993 et qu'elle est entrée en vigueur les 17 décembre 1993 et ler janvier 1994;

ATTENDU que la Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives (L.Q. 1994, c. 30) a été adoptée le 16 juin 1994 et qu'elle est entrée en vigueur le 17 juin 1994, à l'exception de quelques articles qui entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement;

ATTENDU que ces Lois ont modifié considérablement la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) et qu'elles obligent l'évaluateur de la Ville à procéder à certains ajustements dans le travail qu'il a à accomplir;

ATTENDU que l'évaluateur de la Ville procède actuellement, en vertu de l'article 69.4 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), à l'inventaire des locaux d'affaires et que cette opération nécessite l'appariement des données du rôle de la valeur locative avec celles du rôle d'évaluation foncière;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), la Ville de Trois-Rivières demande au ministre des Affaires municipales du Québec la permission de déposer le ou avant le 1er novembre 1994 ses rôles d'évaluation foncière et de la valeur locative, et ce, pour les motifs exposés dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'en vertu des articles 942 et suivants du Code civil du Québec, une municipalité peut vendre aux enchères les biens meubles perdus ou oubliés qu'elle détient et qui n'ont pas été réclamés dans un délai de 60 jours;

ATTENDU que l'article 461 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) prévoit que ces biens et ceux sans maître qu'une municipalité recueille sur son territoire peuvent être vendus à l'encan par ministère d'huissier;

CONSIDÉRANT que le Service de la sécurité publique a trouvé, au cours des derniers mois, de nombreux biens meubles perdus, oubliés ou sans maître, que la Ville les détient et qu'ils ne lui ont pas été réclamés;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières fasse vendre à l'encan, par ministère d'huissier, les véhicules routiers sans maître recueillis par le Service de la sécurité publique sur son territoire et qui étaient remisés à sa fourrière le ou avant le 25 juin 1994.



Que cette vente se tienne vendredi le 26 août 1994 à 9 h 00 à l'édifice des travaux publics situé au 2425 de la rue Louis-Allyson.

Qu'elle retienne à cet effet les services professionnels de la firme "Trudel & associés, huissiers de justice" et qu'elle la mandate pour procéder à cette vente.

Qu'elle lui verse les honoraires et les frais auxquels elle a droit en vertu du Tarif d'honoraires et des frais de transport des huissiers (R.R.Q., 1981, c. H-4, r. 3), et ce, à même les fonds disponibles au poste 01-91-16-5-003 du budget.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec" visant à permettre aux municipalités, à la faveur d'une aide financière provenant des gouvernements du Québec et du Canada, de réaliser des travaux de réfection, d'agrandissement ou de construction d'infrastructures;

ATTENDU que le volet I de ce programme permet de réaliser des projets de réfection, d'agrandissement et de construction d'infrastructures pour les municipalités de 5 000 habitants et plus;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que, dans le cadre du volet I "Réfection, agrandissement et construction d'infrastructures pour les municipalités de 5 000 habitants et plus" du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec", la Ville de Trois-Rivières demande de l'aide financière pour réaliser les projets suivants:

- réfection des tunnels Laviolette et Lavérendrye;
- modification du système de chloration, des pompes doseuses et d'éléments de contrôle des débits d'eau de l'usine de traitement d'eau et amélioration des systèmes de ventilation et de pompage;
 - réfection des toitures du pavillon Richelieu, du pavillon de la Jeunesse, du Centre culturel, de cabanons du parc Pie XII et du pavillon sportif et rénovation du pavillon Lemire, du moulin des Forges et de l'édifice des travaux publics;
- réparation et resurfaçage du pavage de rues et reconstruction de trottoirs;
- améliorations diverses au réseau d'aqueduc et aux réseaux d'égouts sanitaires, pluviaux et combinés;
- élargissement de la chaussée, amélioration du drainage de surface, relocalisation des trottoirs et remplacement de l'éclairage des trois (3) tronçons suivants du boulevard des Forges:
 - de la rue Papineau à la rue du Vieux-Pont;
 - de la rue Père-Marquette à la rue de la Terrière;
 - de la rue Bergeron au boulevard Hamelin.

106-94
Demande d'aide
financ. au min.
Aff. munic. du
Québec concernant programme
"Travaux d'infras t r u c t u r e s
Canada-Québec".

MODIFIEE PAR LA RESOLUTION NO.616-94 DU 19 décembre 1994

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une



Que la Ville s'engage à effectuer un investissement additionnel audelà du seuil minimal annuel d'immobilisations en travaux de génie, établi par le ministère des Affaires municipales du Québec, pour chaque année de réalisation des travaux reconnus admissibles.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, soit et il est, par les présentes, autorisé à présenter ces demandes d'aide financière, à signer les documents à cet effet et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une offre de services présentée à la Ville le 14 juillet 1994 par la firme d'ingénieurs-conseils "Consultants V.F.P. inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils "Consultants V.F.P. inc." pour qu'elle effectue des relevés et qu'elle prépare les plans et devis devant permettre la réfection de la fondation de la partie de la rue Pierre-Pépin située à l'intersection de la rue Nicolas-Perrot.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 6 100 \$, taxes exclues, à être payés à même le produit d'un emprunt à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoira en 1995.

Que, pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, elle approprie au budget des années 1995 à 1999 inclusivement les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 338-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 20 juin 1994, le Conseil a autorisé la construction de bordures et de trottoirs sur le boulevard Normand et la rue de Ramesay et a pourvu à leur financement en décrétant un emprunt à cet effet de 9 050 \$ au fonds de roulement;

ATTENDU que, par erreur, le Conseil a, à nouveau, autorisé la réalisation de ces travaux et a, à nouveau, décrété un emprunt au fonds de roulement pour les financer aux termes de la résolution 373-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 4 juillet 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

407-94
Mandat à la firme "Consultants V.F.P. inc.": effectuer relevés et préparer plans et devis pour réfection fondation ptie rue Pierre-Pépin.

408-94 Emprunt 4 000 \$ au fonds roulement pour achat 5 luminaires de rue.



Que la Ville de Trois-Rivières abroge, à toutes fins que de droit, la partie de la résolution 373-94 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 4 juillet 1994 et qui se rapporte à la construction de bordures et de trottoirs sur le boulevard Normand et la rue de Ramesay et à un emprunt à cet effet de 9 050 \$ au fonds de roulement.

Qu'elle procède, d'autre part, à l'achat de cinq (5) luminaires de rue et qu'elle autorise une dépense totale à cet effet de 4 000 \$.

Que cette dépense soit financée à même le produit d'un emprunt de 4 000 \$ à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoira en 1995.

Que, pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, elle approprie au budget des années 1995 à 1999 inclusivement les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme "Heenan Blaikie, avocats" pour qu'elle la représente dans le cadre des procédures judiciaires intentées contre elle devant le Commissaire général du travail par le Syndicat de ses fonctionnaires pour faire déterminer si 17 personnes sont des salariés au sens du Code du travail (L.R.Q., c. C-27) et si, par conséquent, elles doivent être incluses dans cette unité d'accréditation.

Qu'elle verse à cette firme des honoraires maximums à cet effet de 180 \$ l'heure à être payés à même les fonds disponibles au poste 02-12-12-1-410 du budget.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 121-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 7 mars 1994, le Conseil a nommé M. Mario Labonté à un poste de mécanicien d'entretien au sein du Service des travaux publics (Usine de traitement d'eau) et qu'il l'a assujetti à une période de probation de 60 jours ouvrables;

ATTENDU que, selon l'évaluation produite par le chef du Service de l'usine de traitement d'eau, M. Serge Desjardins, cet employé répond aux exigences de sa tâche;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

409-94 Mandat à "Heenan Blaikie, avocats" représ. la Ville dans proc. judic. pour déterm, si 17 personnes sont des salariées au sens Code du travail et si elles doivent être incluses dans unité d'accréd.

: Publications CCH/FM Itée

No 6614-R-MG-O Formutes Municipales, Farnham

410-94 Permanence Mario Labonté.



411-94
Modif. résol
222-94 afin
réduire de 3 à 1
jour ouvrable
durée suspension de Roger
Duval.

LUNDI LE 15 AOÛT 1994

Que la Ville de Trois-Rivières confirme M. Mario Labonté dans son poste de mécanicien d'entretien au sein du Service des travaux publics (Usine de traitement d'eau).

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 222-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 18 avril 1994, le Conseil a suspendu M. Roger Duval de ses fonctions, sans solde, pour trois (3) jours ouvrables;

ATTENDU que cette suspension a été servie les 20, 21 et 22 avril 1994 et qu'elle fait l'objet d'un grief;

ATTENDU que des informations supplémentaires se rapportant à l'incident survenu le 11 mars 1994 dans lequel M. Duval avait été impliqué ont été portées à la connaissance de la direction du Service des travaux publics et de celle du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières modifie la résolution 222-94 adoptée par le Conseil lors de la séance qu'il a tenue le 18 avril 1994 en remplaçant, dans la deuxième ligne, les mots "trois (3) jours ouvrables" par "un (1) jour ouvrable".

Que les jours ouvrables (16 heures) servis à titre de suspension sans solde soient remis dans la banque de temps accumulé de M. Roger Duval.

Que la présente résolution n'ait effet qu'à compter du moment où le grief logé à l'encontre de la résolution 222-94 aura fait l'objet d'un retrait/désistement écrit.

ADOPTÉE

412-94 Abolition de 2 postes. ATTENDU que la Ville est engagée dans un processus de rationalisation de ses dépenses;

CONSIDÉRANT l'orientation prise par le Conseil à propos du poste d'outilleur à l'établi/service du matériel roulant au sein du Service des travaux publics lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue le 4 juillet 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières abolisse les postes suivants:

- outilleur à l'établi/service du matériel roulant au sein du Service des travaux publics devenu vacant le 1^{er} juillet 1994 à la suite de la retraite de son titulaire, M. Yvon Ricard;
- chauffeur-opérateur de camions lourds au sein du Service des travaux publics devenu vacant le 1^{er} août 1994 à la suite de la

113-94

pâtiment

elletier.

Transform.

700/1702 rue

situé

LUNDI LE 15 AOÛT 1994



nomination de son titulaire, M. Marcel Marcotte, à un poste de mécanicien d'entretien.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes d'une entente signée sous seing privé les 18 juin et 16 juillet 1990 entre elle et la Société d'habitation du Québec, la Ville livre le Programme de rénovation d'immeubles locatifs et de maisons de chambres sur son territoire;

ATTENDU que MM. Denis Gilbert et Jean-Pierre Guay sont copropriétaires de l'immeuble situé aux 1700/1702 de la rue Pelletier;

ATTENDU que cet immeuble a été utilisé depuis plus de 30 ans à des fins autres que résidentielles et qu'il a vu ses droits acquis limités, en 1989, à l'usage "école";

ATTENDU que ces individus veulent convertir cet immeuble en un bâtiment d'habitation;

ATTENDU que ce projet rejoint les préoccupations du Conseil qui veut consolider la vocation résidentielle des premiers quartiers de la ville;

ATTENDU qu'un volet recyclage a été introduit à l'automne 1993 au Programme de rénovation d'immeubles locatifs et de maisons de chambres et qu'il vise à créer de nouveaux logements;

ATTENDU que, pour la Ville, le projet de MM. Gilbert et Guay constituera une première expérience au niveau de ce volet;

ATTENDU qu'en raison de l'enveloppe budgétaire disponible pour ce programme, la Ville doit rapidement traiter ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Émilien La Barre

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières affecte, en priorité, à partir du budget qu'elle administre dans le cadre du Programme de rénovation d'immeubles locatifs et de maisons de chambres (volet recyclage), une somme de 70 000 \$ à l'immeuble portant les numéros 1700/1702 de la rue Pelletier, et ce, pour favoriser sa conversion en un bâtiment d'habitation.

Les conseillers André Noël et Daniel Perreault votent contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE

ATTENDU que la "Corporation du tourisme et des congrès de la Ville de Trois-Rivières inc." a été constituée en corporation en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38) par lettres patentes, données et scellées le 3 novembre 1992 et enregistrées le même jour au libro C-1408, folio 93;

ATTENDU que le règlement no 1 (règlements généraux) adopté par les membres de cette Corporation prévoit que celle-ci

414-94
Nomin. François
Harvey comme
membre désigné
de la "Corporation du tourisme
et des congrès de
la Ville de T.-R.
inc.".



ne comprend que des membres corporatifs et des membres désignés;

ATTENDU qu'il y est prévu que le Conseil nomme cinq (5) membres désignés parmi les personnes oeuvrant comme intervenantes dans le domaine touristique ou dans un domaine connexe à celui-ci;

ATTENDU que la durée normale du mandat d'un membre désigné est de deux (2) ans à compter de l'adoption de la résolution le nommant;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 101-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 15 février 1993, le Conseil a nommé Lionel Boileau, Carmen D. Le Page, Danièle Lefebvre, Alain Harvey et Frédéric Bernardin commme membres désignés de ladite Corporation;

ATTENDU qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 5.06 du règlement no 1 (règlements généraux) de cette corporation, un tirage au sort a déterminé que le mandat de MM. Alain Harvey et Frédéric Bernardin ne serait que d'un an;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 268-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 16 mai 1994, le Conseil a pourvu à leur remplacement en nommant Mme Marie-Line Sauvé et M. John O'Grady;

ATTENDU que Mme Carmen D. Le Page a récemment démissionné de son poste de membre désigné de ladite Corporation;

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières nomme, en remplacement de Mme Carmen D. Le Page et pour le restant de son mandat, la personne suivante comme membre désigné de ladite Corporation:

M. François Harvey, capitaine du MV/Le Draveur 2334, rue Gagnon Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Z 4R1

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières achète:

- un (1) billet (30 \$) pour participer au souper qui se tiendra le 19 août 1994 à Trois-Rivières dans le cadre du tournoi de golf organisé au profit de la Jeune chambre de commerce du Coeur-du-Québec;
- un (1) billet (23 \$) pour participer au souper qui se tiendra le 16 septembre 1994 à Trois-Rivières dans le cadre du tournoi de golf organisé au profit du Centre hospitalier Ste-Marie.

ADOPTÉE

415-94
Part. membres
du Conseil à
diverses
activités et
autor.
dépenser.



16 - 94Liste des comptes å payer.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 9 juillet 1994

Godin et Lacoursière: Honoraires - cause Gaz métropolitain -166,91 \$ Contentieux Régie intermunicipale de gestion des

déchets de la Mauricie: 99 110,00 Quote-part - 3ème versement de 4

Ascom Hasler Mailing System: Location de compteur postal - du 1er septembre au 30 novembre 1994 -227,69 Greffe

Heenan Blaikie: Honoraires - mai 1994 - dossier général,

divers griefs et articles 45 et suivants 11 435,13 - Ressources humaines

Bridgestone/Firestone Canada inc.: Achat de pneus - Magasin 3 991,03

Produits chimiques CCC Itée: Achat de sacs de carbonate de soude 6 099,00 léger - piscines

Cegep de Shawinigan: Formation avancée Siemens - Usine de traitement d'eau 911,64

Centre de formation moderne: Cours de Windows 3.1 (base) 107,12 Maintenance

Copiexpress Mauricie inc.: Impression au laser de 3 copies 11 X 17 - Greffe 27,35

Hebdo Journal: Avis publics (entrée en vigueur et 875,18 journée d'enregistrement)

Informatique PC-Plus: Entretien périphérique - imprimantejuillet 1994 - Informatique 1 092,06

Mordicus Communication: Conception, montage et corrections du

991,41 "Guide de l'électeur trifluvien" Sylvie Nérin:

Remboursement de frais de scolarité -55,00 50% de 110 \$



Le Nouvelliste: Messages piscines # 1 et 2 et terrains de jeux, avis publics (assemblées publiques de consultation, participation à une journée d'enregistrement, entrée en vigueur, nouvelle adresse Service permis et inspections, (congé férié 24 juin 1994), appel d'offres (déneigement zone 7)	3 668,73
Jean-Yves Ouellet: Remboursement de frais de scolarité - 50% de 192,54 \$	96,27
Dr Maurice Poulin: Honoraires - examens médicaux - juin 1994	1 800,00
Westburne Québec inc.: Achat de "sleeve 6" et bornes d'incendie - Magasin	2 054,66
FRAIS DE HUISSIERS	
Boisvert, Pouliot & ass. Gagnon, Sénéchal & ass. Paquette & ass. Trudel & ass. Villeneuve, Miller & ass.	21,43 59,92 38,06 26,94 58,59
LOISIRS	
Claude Arbour inc.: Réparation de télécopieur - Colisée	91,17
Association de baseball mineur de Trois-Rivières inc.: Frais d'arbitrage et des marqueurs- du 16 au 30 juin 1994	1 231,00
Michel Desroches: Services professionnels - montage exposition "La rue des Forges" - entente MCQ/VTR	200,00
Duoson inc.: Réparation de magnétophone à cassettes - Colisée	19,37
UQTR: Montage du bulletin St-Jean-de- Brébeuf	36,47
BIBLIOTHÈQUE	
Archives de l'Évêché: Achat d'un répertoire des ressources	30,00
Caisses enregistreuses Dijitec inc.: Réparation de poignée de dactylo	18,50
Distribution Domino: Achat de disques compacts - audio adultes	84,69



Les Frères de l'Institution chrétienne: Achat d'un volume de référence en généalogie "Descendances en Amérique	
de 4 ancêtres"	30,00
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	619,10
Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Francs inc.: Achat de 2 répertoires	35,00
Achats de livres	
DPLU (Diffusion et promotion du livre universitaire) L'Exèdre librairie inc. La Bande Dessinerie Librairie Clément Morin et fils inc. Librairie Poirier inc.	250,27 4 100,51 789,56 826,47 1 920,28
<u>AÉROPORT</u>	
Machinerie Baron & Tousignant: Réparation de coupe-herbe Echo	37,78
Thomas Bellemare Ltée: Nivellement de terrain	430,75
PARC PORTUAIRE	
Corporation du tourisme et des congrès de la Ville de Trois-Rivières: Distribution de circulaires 1994	25,00
Cooke & Fils enr.: Clés supplémentaires pour festival	99,72
Edwards: Inspection du système d'incendie	413,66
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Beaumier Alain: Technicien gnie civil 1 - Travaux publics 916 km	256,48
Bérubé Raymond: Animateur en loisirs 245 km	68,60
Bourgeois Éric: Technicien évaluation 1 - Évaluation 8 sorties 111 km	24,00 31,08
Chartrand Jacques: Animateur en loisirs - Loisirs 358 km	100,24
Duhaime Sébastien: Technicien évaluation 1 - Évaluation	



11 sorties 43 km	33,00 12,04
Dumas Serge: Technicien évaluation 1 - Évaluation 6 sorties - du 7 avril au 1er juin 1994 18 km - juin 1994	18,00 5,04
Fournier André: Technicien évaluation 1 - Évaluation 15 sorties 28 km	45,00 7,84
Gendron Fernand: Directeur des Travaux publics 1 651 km - montant maximum	450,00
Goulet Martin: Technicien génie civil 1 - Travaux publics 1 492 km	349,27
Hamel Jean-Philippe: Technicien évaluation 1 - Évaluation 8 sorties 148 km	24,00 41,44
Jacob Luc: Programmeur - Informatique 14 sorties - du 10 mai au 5 juillet 1994	42,00
Laberge André: Inspecteur en bâtiments 11 - Permis et inspections 1 370 km	314,82
Lafond André: Journalier - Travaux publics 38 sorties	114,00
Lampron Martin: Technicien en génie civil 1 - Travaux publics - 1 667 km	466,76
Lelièvre Denis: Régisseur aux aménagements - pars & bâtisses - Services communautaires 501 km	140,28
Lessard François: Préposé entrée des données - Travaux publics 9 sorties - du 27 janvier au 17 juin 1994 44 km - juin 1994	27,00 12,32
L'Heureux Daniel: Technicien en évaluation 1 - Évaluation 2 sorties 320 km	6,00 89,60
Massicotte Jean-Maurice: Inspecteur - hyg. & env Permis et inspections 689 km	192,92
Matteau Michel: Technicien en urbanisme - Urbanisme	



76 sorties - nov. 1993 à juin 1994 inc. 1 267 km - nov. 1993 à juin 1994 inc.	228,00 354,76
Milot Emmanuel: Agent de projet - Travaux publics 112 km	31,36
Picard Yves: Animateur en loisirs - Loisirs 465 km	130,20
Ricard Denis: Technicien en urbanisme - Urbanisme 70 sorties - mars à juin 1994 inc. 578 km - mars à juin 1994 inc.	210,00 161,84
Rousseau Robert: Chef de section - bâtiments - Travaux publics - 795 km	189,12
Roy Ginette: Inspecteur en alimentation - Permis et inspections - 26 sorties - Ste-Foy - réunion de la CUMAIRA	78,00 97,60
Turcotte Jean-François: Concierge-messager - Greffe 106 km	29,68
Verville André: Inspecteur en alimentation - Permis et inspections 42 km	126,00
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Jocelyne Bédard: Beauport - signature des obligations - émission du 12 juillet 1994	75,60
Colette Parent: Montréal - participation à une ren- contre de l'IRIR	110,29
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Pierre Gélinas Rachel Veilleux	583,55 101,20
TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 2 JUILLET 1994	390 352,70
TOTAL	<u>539 935,05</u> \$

Pour la semaine se terminant le 16 juillet 1994

Extermination B.B. inc.:
- Contrat - juin 1994 - Anti-pigeons



- Travaux publics	136,08 \$
Bergetier Métal inc.: - Travaux de modification aux butoirs de camions au quai - Travaux publics	1 652,35
 R.B.A. inc.: Entretien du système informatique AS/400 de la Sécurité publique Service de l'informatique 	1 086,23
Thomas Bellemare: - Location machinerie lourde (Boom truck et pelle) - Travaux publics	2 701,88
Bis remorquage: - Frais remorquage - Sécurité publique	1 555,63
André Boudreau: - Notes sténographiques - interrogatoires - Cause "Groupe Commerce" - Contentieux	478,61
Enseignes F.X. Boisvert: - Découpe de lettres en P.V.C Pavillon Yvan Leclerc - Travaux publics	490,00
Mario Boisvert, avocat: - Honoraires - causes diverses - Récusation du juge Rioux, Richard Laprise, S.A.A.Q., Amusatech inc Contentieux	1 516,24
François Bourassa:Divers travaux de peinture et autres dans les parcs et aires de sableTravaux publics	5 628,10
Me Guylaine Boisvert en fidéicommis - Réclamation de Claude Trudel - - Détention injustifiée - Contentieux	6 275,00
Lionel Deshaies inc.:Travaux de réparation - Stationnement rue Ste-Ursule - Travaux publics	3435,74
Formulaires Ducharme inc.: - Mise à jour code civil - Abonnement - Travaux publics	34,24
R. Dubue inc.:- Remise de retenue - Installationsystème d'éclairage - Travaux publics	4 590,93
Église de Trois-Rivières: - Épave publicitaire pour hommage à Mgr Noël - Service de l'information	100,00
 Emco Supply: Réservoir eau chaude - Achat par commande avec escompte Service de l'approvisionnement 	169,05
Flageol Photo enr.: - Reproduction photo Guy LeBlanc, Maire pour remettre à divers organismes - Cabinet du Maire	17,09



Floriculture Gauthier inc.: - Aménagement îlots de fleurs 2ème versement - Travaux publics	11 016,01
Revue Gestion: - Renouvellement, abonnement de 2 ans - Service de la trésorerie	63,90
Guimond Électrique inc.: - Travaux électriques - Dos d'âne rue Du Fief - Travaux publics	1 641,34
Eloï Guillemette: - Vidange de contenants - juin 1994 - Travaux publics	1 797,83
Hydro-Québec: - Installation luminaire coin Notre-Dame et Goulet - Travaux publics	111,68
I.B.M. Canada inc.:- Logiciel Rumba - Service de l'informatique	589,36
Johnson Control: - Mise de fonds initiale sur modernisation du contrôle automatique gestion des bâtiments - Travaux publics	6 252,17
La Jardinière: - Traiteur - Réception Hydro-Québec et maires de la région - Direction générale	39,88
Laboratoire Laviolette: - Contrôle de la qualité - travaux d'accès au Techni Paint - 2ème versement - Aéroport - Travaux publics	1 147,86
Laboratoire L.C.S. inc.: - Retenue 10% - 4ème versement Réhabilitation de conduites d'égouts du 13 au 31 mai 1994 - Travaux publics	7 932,98
Martel Express (TR.) ltée: - Frais de déménagement du Service des permis - Travaux publics	2 848,88
Cimentier Maroc: - Remise de retenue - Réparation trottoirs et entrées charretières - Travaux publics	6 633,00
Gestion Marcobec inc.: - Coupe de gazon 4e et 5e versements - Engagement d'excavation 3e versement - Voyages de pierres concassées 2e versemen - Travaux publics	at 5 401,90
Michel Melançon: - Achat de protecteurs d'arbres - 4ème Coupe de gazon - Zone 2 ouest - Service de l'approvisionnement et travaux publics	2 067,79
M E Ministère de la Tustico	

M.F. Ministère de la Justice:
Dépôt judiciaire - indemnité d'expropriation - piste cyclable



Colette Duhaime et Fernand Rathier - Service du contentieux	1 260,00
Librairie C. Morin & Fils: - Livre sur "Projet de loi 128" - Service de l'urbanisme	4,44
Multi-Services Langevin enr.: - Coupe de gazon boul. Royal . 2ème coupe de gazon dans les talus - Travaux publics	4 312,29
Service Ménager Nettoie-Tout - Entretien ménager Hôtel de Ville - Édifice François-Nobert et stationnement Badeaux - Juin 1994 - Travaux publics	2 944,12
Office Municipal d'Habitation : - Solde final subvention 1993 - Supplément de loyer privé 1993 - Service de la trésorerie	6 903,01
J.C. Papillon & Fils Ltée:Ventilation Pavillon Gagnon - 1er versementTravaux publics	2 782,00
Buffet Jeanne Paquin: - Traiteur - rencontre Conseil pour Groupe Pomerleau - Session de travail 29 juin - Réunion du Conseil du 4 juillet 1994 - Direction générale	534,55
Perco Ltée: - Location plaque vibrante - Travaux publics	62,11
Entretien René Plourde enr.: - Entretien ménager - Édifice des travaux publics - juin 1994	1 289,78
Pluritec ltée: - Expertise pour l'installation d'une scène amovible - Étude préliminaire sur les refoulements d'égouts - paiement no. 1	863,08 34 186,50
Fédération des policiers du Québec: - Honoraires - Cas de déontologie policière - Plainte de Bruno Marchand - Service des ressources humaines	5 717,20
 Publi Desing inc.: -Conception annonces pour journaux - Terrains de jeux, piscines et divers avis publics - Service de l'information 	594,84
Les Publications du Québec: - Volume "Finances des municipalités 94" - Service de la trésorerie	57,45
Ascenseurs R.C.R. Ltée: - Vérification juin 1994 - Travaux publics	172,00
Communication Le Rocher: - Contrat entretien système de radio - juillet 1994 - Amplificateur radio	



- Sécurité publique et travaux publics	7 014,93
Service d'arbres ROBEC inc.: - Débiter un érable et divers autres travaux urgents - Travaux publics	2 370,26
Sanivan 1993 inc.: - Nettoyage des stations de pompage (bassins) - Travaux publics	4 430,58
Systèmes bureautiques SBM: - Nettoyage télécopieurs - Travaux publics	128,20
Simard, Beaudry inc.: - Achat d'asphalte MB-6 - Travaux publics	3 290,06
Pépinière St-Michel enr.: - Traitement fongicide des ormes américains - Travaux publics	1 346,66
Récupération Tersol inc.: - Nettoiement régulier mécanique au kilométrage - 2ème versement (645 km) - Travaux publics	22 856,84
Techni-Data - Évaluation compétences de Monsieur Réjean Hamel sur chargeuse et camion - Service des ressources humaines	227,91
Unisource Canada inc.: - Achat enveloppes et feuilles NCR - Imprimerie	891,50
Construction VADEL ltée: - Remise de retenue - Mécanisme anti-chute au Stade de baseball - Travaux publics	531,75
Verdure de Demain inc.: - Coupe de pelouse no. 3 - Zone 4 Les Forges - Coupe de pelouse no. 3 - Zone 3 - Travaux publics	3 721,32
Consultants V.F.P. inc.: - Étude de rétention "Rivière Milette" - 2ème versement final - Travaux publics	30 312,03
 WMI Mauricie/Bois-Francs: Vidange de contenants 25 verges - avril 94 Collecte et transport de déchets mai et juin 1994 	
- Travaux publics	394 942,67
FRAIS DE HUISSIERS	
Villeneuve, Miller & Ass.	123,89
LOISIRS	
Ambulance St-Jean Trois-Rivières: - Conférence "Premiers soins" programme terrains de jeux	60,00
Association trifluvienne de Soccer: - Frais d'arbitrage - Soccer été 94	2 694,70



Comité Traverse des Ages: - Dernier versement subvention	2 000,00
Production SPECTA inc.: - Installation équip. sonorisation piscines	49,39
U.Q.T.R.:Composition et montage d'un bulletin de quartier	36,47
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Gilles Latour: - Participation à la journée de la Francité à Jonquière le 2 juillet 1994	303,47
Guy LeBlanc: - Rencontre au bureau d'Hydro-Québec le 10 juin 94 - Conférence de l'Association des Orchestres canadiens à Ottawa - Diverses sorties mai et juin 94	162,08 206,34 171,94
BIBLIOTHÈQUE	
Copie Trois-Rivières: - Photocopie couleur ciné-fiches	554,68
Reliure Bois-Francs inc.: - Reliure de volumes	529,13
Achats de livres ou disques	
Le Colimaçon: - Achat de disques	487,68
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Bergeron, René: Inspecteur en bâtiments - Permis et inspections -	
- 1 035 km - Juin 1994	243,22
Bonin Claude: Technicien génie civil 1 - Travaux publics - 815 km - juin 94	228,20
Boisvert Henri-Paul: Technicien génie civil 1 - Travaux publics - 734 km - juin 94	205,52
Boucher Réjean: Chef de service - Parcs et bâtisses - Travaux publics - 1 107 km - juin 94	243,79
Daviau, André Chef technicien - Travaux publics - 340 km - 1er au 15 juin 94	95,20
Galarneau, Maurice: Technicien génie civil I - Travaux	·



publics - 1 082 km - juin 94	302,96
Gervais Jean-René: Concierge-messager- Greffe - 509 km - juin 94	142,52
Hamelin, Renald: Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections - 1 225 km - juin 94	297,95
Lajoie Carole: Technicienne génie civil I - Travaux publics - 943 km - juin 94	264,04
Ouellette Jean-Louis: Opérateur - Préposé aux piscines - Usine de traitement d'eau - 1 691 km - juin 94	473,48
Perron René: Chef de service planification - Travaux publics - 18 sorties	E4 00
mai et juin 1994 - 1 sortie rencontre avec Service relève téléphonique Grand-Mère	54,00 28,00
Plamondon Guy: Technicien génie civil 1 - Travaux publics - 1 252 km - juin 94	350,56
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Rachel Veilleux Jocelyne Bédard Juliette Bourassa André Marcil	191,34 122,62 128,49 1 154,91
TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 9 JUILLET 1994	376 476,83
TOTAL	999 543,23 \$
Pour la semaine se terminant le 23 juillet 1994	
Groupe Admari inc.: - Préposés au stationnement - juin 1994 - Cour municipale	3 696,75
Serge Arvisais: - Transcription audition cause Jean-Guy Do Contentieux	ucet 329,91
P.V. Ayotte - Achat étiquettes collantes - Service de l'approvisionnement	16,85
Béton Trois-Rivières: - 35 gallons de ciment - Travaux publics	39,88
Les Éditions Yvon Blais inc.: - Achat volume "Gestion moderne de la disciponte de la discip	pline" 56,66



Bois et Décors:	
- Démontage et déplacement de meubles à l'Édi- fice François-Nobert - Travaux publics	227,91
Jules Bourassa: - Achat de pierres, sable, poussières - Travaux publics 3	948,11
Canadian Pacific Ltée: - Contrat enlèvement neige et glace fév. 94 - Entretien système d'avertissement des passages à niveaux - juin 94	
- Travaux publics 3	764,52
Caisse populaire de Trois-Rivières: - Frais pour dépôts-salaires par télétrans- mission - Janvier à juin 1994 - Trésorerie	663,63
Vidéo Électron C.G. inc.: - Réparation caméra cellule no. 2 défectueuse - Sécurité publique	154,69
Commission Scolaire de Trois-Rivières: - Cours sur la sécurité des incendies avec examens - 12 candidats - Sécurité publique	820,48
Dessureault, Leblanc, Lefebvre, C.A.: - Frais pour vérification des livres au 31-12-93 - 2ème versement final - Trésorerie 23	406,36
Systèmes Prod. DEVCOM Ltée: - Mise à jour système "PLANICOM" - Sécurité publique	54,13
Delta Trois-Rivières: - Utilisation de leur télécopieur en dehors des heures de bureau - Sécurité publique	14,81
Chemises Diamond inc.: - Achat de chemises blanches - Sécurité publique 85,47	
Flageol Photo enr.: - Photos de l'incendie de la rue Lavérendrye - Sécurité publique	41,02
Rôtisserie Fusée de Trois-Rivières:	
 2 repas lors de l'incendie rue Craig Sécurité publique 	9,69
Studio Gosselin: - Développement de photos - Sécurité publique	733,59
IGA - Boniprix:- Épicerie pour réceptions - Direction générale	54,83
Jacques Le Nettoyeur inc.: - Nettoyage de vêtements et autres - Séc. pub.	81,20
Johnson Control: - Services - contrôle automatique climatisation - août 94 - Travaux publics 2	593,71
Laverdure: - Nettoyage de vêtements, linge et autres pour divers services de la Ville	904,43



Matteau Électronique inc.: - Réparation d'un "life-guard" - Sécurité publique	54,13
Collège Montmorency: - Cours de stratégies et tactiques - 5 policiers - Direction générale	952,25
Perco Ltée: - Location aspirateurs lors d'un incendie - Sécurité publique	84,47
Les Publications du Québec: - Achat de fiches de propriétés (formulaires) - Service de l'évaluation	1 371,46
Communication Le Rocher: - Contrat entente - juillet 94 - Transfert d'une radio entre 2 véhicules - Sécurité publique	980,89
Services Ménagers Roy Ltée: - Entretien ménager juin 94 - Sécurité publique	1 774,28
Samson, Bélair, Deloitte et Touche, C.A.: - Honoraires professionnels regroupement Sécurité publique - 4ème versement . (notre part 59,45%) - Direction générale	4 200,26
Sani-Mobile Trois-Rivières inc.: - Vidange de fosses septiques - Travaux publics	2 051,17
Simard, Beaudry, inc.: - Achat d'asphalte MB-6 - Travaux publics	4 130,58
Électro Sécurité Thomas - Réparation d'un radar - Sécurité publique	225,50
Atelier des Vieilles-Forges: - Entretien ménager poste de police no. 2 et Cour municipale - mai et juin 94 - Entretien ménager polyvalente Ste-Ursule, Pavillon de la Jeunesse et Colisée - Sécurité publique et Service des loisirs - juin 94	1 406,00
 WMI Mauricie/Bois-Francs: Vidange de contenants autogare et Édifice des travaux publics - juin 94 Sécurité publique - mai 94 Travaux publics et Sécurité publique - juin 	94 480,51
FRAIS DE HUISSIERS	
Trudel & ass.	187,95

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jacques Blais:

- AVANCE - Symposium de l'A.G.C.M.Q. à St-Hyacinthe

- 1er chèque à l'ordre de A.G.C.M.Q.

pour inscription

- 2ème chèque à l'ordre de l'Auberge des Seigneurs

- couchen 2 iourne

- 214 24

- coucher 2 jours 214,24



Ginette Roy: - Sherbrooke - réunion "Inspection systématic des chaînes" - repas midi - Allocation kilométrage fixe	que 12,00 89,60
LOISIRS	
Asssociation du Baseball de Trois-Rivières inc.: - 2ème versement final - - Subvention pour entretien et surveillance - Colisée	3 412,50
Centre Landry: - 3ème versement selon entente générale	18 340,00
Centre loisir Multi-Plus: - 3ème versement selon entente générale	5 490,00
Pavillon Saint-Arnaud inc.: - 3ème versement selon entente générale	23 580,00
BIBLIOTHÈQUE	
Université Laval: - Abonnement au Répertoire de Vedette-Matrice	199,42
Reliure Bois-Francs inc.: - Achat de cartons séparateurs - Ciné-fiches - reliures diverses	643,46
Production SPECTA inc.: - Impression de billets "Bédo le magicien"	16,00
Achats de livres, disques et revues	
Les Services d'abonnement CANEBSCO 1td Les Encyclopédies Populaires inc. L'Exèdre Librairie inc. Gale Research inc. La Bande Dessinerie Librairie C. Morin & Fils Périodica Labrairie Poirier inc. Unitrade associates	1 234,53 32,05 4 689,28 164,60 810,68 1 636,61 153,78 2 115,37 90,92
Parc portuaire	
Entreprises les Deux Rives inc.: - Refaire les lignes de stationnement	435,30
Protection Incendie C.F.S.: - Inspection hotte de restaurant	91,16

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Juteau Claude:
- Chef du Service de l'arpentage



- 419 1rm - mai at inin 04	
- 418 km - mai et juin 94 - Travaux publics	117,04
Marchand Richard: - Régisseur de l'équipement - 561 km mars à juillet 94 - Colisée	157,08
Roy François: - Responsable des relations publiques - 18 sorties - juin 94-Direction générale	18,00
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Jacques Blais	358,85
Jean-Guy Gervais Fernand Lachance	282,17 $318,36$
André Marcil	587,27
TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 16 JUILLET 1994	357 899,94
TOTAL 4	83 126,74 \$
Pour la semaine se terminant le 30 juillet 1994	
Claude Arbour inc.: - Location télécopieurs et copieurs Parc portuaire - juillet 94	110,54
Clémente Béland: - Jugement Cour du Québec - cycliste victime d'une chute - Contentieux	3 133,00
Caisse Populaire de Trois-Rivières: - Frais pour perception des comptes de taxes et constats d'infraction	
par les Caisses populaires - frais	4 000 00
fixes du 01-07-94 au 30-06-95 - frais variables 6 mois du 01-01-94 au 30-06-9	4 922,86 94 669,63
Cogéco Câble inc.: - Câble FM Hôtel de Ville - Greffe	15,84
Gaston Labarre: - Fauchage bordures de routes (69.75 hres) - Travaux publics	3 576,76
Centre Informatique Microoédica	
 Réparation de câbles imprimantes Ressources humaines et greffe 	176,63
Le Nouvelliste: - 9 parutions pour soumissions - 2 avis de séances du Conseil par été - 2 jours d'enregistrement - 1 entrée en vigueur de règlements - 1 avis de congé (1er juillet)	
- 1 avis pour 2ème cueillette des ordures- Greffe & archives	3 776,28

Publications du Québec:



 Achat de formulaires pré-imprimés Service de l'évaluation 	146,45
Le Roi Mauricien des Habits: - Réparation de pantalons - Sécurité publique	9,12
Sani-Mobile Trois-Rivières inc.: - Vidange de fosses septiques - Travaux publics	2 820,94
Systèmes bureautiques SBM: - Papier auto-collant pour machine à timbres - Greffe et archives	22,79
Simard, Beaudry, inc.: - Achat d'asphalte MB-6 - Travaux publics	490,03
Électro Sécurité Thomas: - Réparations de radars - Sécurité publique	490,03
Valpan Microfilms: - Développement de microfilms - Greffe et archives	55,23
Jean-Jacques Vézina: - Frais pour surveillance et téléphone . poste de pompiers "Des Forges" - Sécurité publique	62,00
Ville de Trois-Rivières-Ouest: - Part pour frais d'entretien passage à niveau boul. Des Récollets - Travaux publics	238,00
 WMI Mauricie/Bois-Francs: Vidange de contenants - Parcs et terrains de jeux Colisée - Usine de traitement d'eau Parc portuaire 	877,82
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Alain Léveillée:	
 Québec - visite système de gestion des appel C.U.Q. 8 juillet 94 - repas 2 personnes 	ls 23,36
LOISIRS	
Association de Baseball de Trois-Rivières inc.: - Dernier versement pour frais d'arbitrage et marqueurs - Colisée	1 674,00
Club de patinage artistique de Trois-Rivières: - Location de rideaux pour le bénéfice d'une activité - Colisée	100,00
Restaurant Colisée et Pavillon de la Jeunesse	
Emballages Bettez inc.: - Achat de contenants	226,25



J. Champagne inc.:Achat de pommes de terre	427,20
Crémerie de Trois-Rivières: - Achat de produits laitiers	359,05
Alexandre Gaudet Itée: - Achat aliments - confiserie	347,85
Boucherie Alex Lamy inc.: - Achat viandes	38,55
L.P.M. Supérieur inc.: - Achat aliments divers	176,85
Multi-Marques inc.: - Achat de pain	98,61
Phiga inc.: - Achat verres, eau embouteillée	170,00
Embouteillage T.C.C. Itée: - Achat boissons gazeuses	1 436,96
Croustilles Yum-Yum inc.: - Achat de chips	161,78
Parc portuaire	
Association touristique Coeur du Québec: - Inscription membres saison 94-95	199,42
Cooke & Fils enr.: - Réparation serrures - Parc portuaire et Stationnement Badeaux	88,90
Colette Durocher: 1er versement - location équipement de travail de secrétariat	700,00
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Picard Yves: - Animateur en loisirs - 400 km juillet 94 - Service des loisirs	112,00
Tremblay Alain: - Régisseur programmes sportifs - 1 721 km - Décembre 93 à juillet 94 - Loisirs	481,88
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Pierre Gélinas Jean-Guy Gervais Alain Léveillée Richard Légaré André Marcil Alain Tremblay	488,83 154,59 55,58 78,36 589,58 134,24



TOTAL DE LA PAIE BRUTE POUR LA SEMAINE SE TERMINANT LE 23 JUILLET 1994 380 612,03

TOTAL

413 277,64 \$

GRAND TOTAL

2 435 882,66 \$

Service de la trésorerie Le 1er août 1994

ADOPTEÉ

417-94 Liste des chèques émis en juillet 1994. ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville au cours du mois de juillet 1994 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 5 351 470,68 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

418-94 Versement subv. 5 000 \$ à corp. "Trois-Rivières ville maritime". ATTENDU que la corporation "Trois-Rivières ville maritime" a été constituée en corporation en vertu de lettres patentes délivrées par l'Inspecteur général des institutions financières du Québec le 10 août 1994 et déposées au registre le même jour sous le matricule 1140927667;

ATTENDU que cette corporation a été constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38) et qu'elle a notamment pour objets de promouvoir, de planifier et de développer des activités touristiques à Trois-Rivières et dans la région, entre autres des activités à caractère maritime;

CONSIDÉRANT les discussions que le Conseil a eues sur la pertinence de soutenir cette corporation lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue le 20 juin 1994 (item 3.3 du compte rendu);

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien La Barre

APPUYÉ PAR:

Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse, à même les fonds disponibles au poste 02-42-12-1 de son budget, une subvention de 5 000 \$ à la corporation "Trois-Rivières ville maritime" afin de l'aider à atteindre les objets pour lesquels elle a été constituée.

Α	DO	p	Т	ÉE
$\boldsymbol{\alpha}$	\mathbf{v}	_	1	تدند

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM (té

LUNDI LE 15 AOÛT 1994



419-94 Demande d'indemnité à compagnies d'assurances suite incendie à hippodrome. ATTENDU que des dommages ont été occasionnés à des écuries de l'hippodrome de Trois-Rivières lors d'un incendie survenu le 16 janvier 1994;

ATTENDU que la Ville a encouru des frais de pompiers et des frais supplémentaires à l'occasion de ce sinistre;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande aux compagnies d'assurances "Scottish & York Insurance Company Itd", "Continental du Canada" et "Zurich du Canada" une somme 748 717 \$ à titre d'indemnité provisoire pour les dommages occasionnés aux bâtiments de l'hippodrome lors de l'incendie survenu le 16 janvier 1994.

Qu'elle demande également auxdites compagnies d'assurances le paiement d'une somme de 36 800 \$ pour les frais de pompiers et les frais supplémentaires occasionnés par ce sinistre.

Que le directeur général, M. Pierre Moreau, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document susceptible de donner effet à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une offre de services présentée à la Ville le 15 juillet 1994 par la firme d'ingénieurs-conseils "Pluritec Itée";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils "Pluritec Itée" pour qu'elle:

- surveille le chantier de construction de nouvelles écuries à l'hippodrome à raison de deux visites par semaine;
- participe à des réunions de chantier à toutes les deux semaines;
- approuve les dessins d'atelier en mécanique et en électricité;

Mandatà "Pluritec ltée" pour effectuer diff. trav. reliés à reconstruction deux é c u r i e s à l'hippodrome.



- assume la responsabilité des dessins d'atelier en architecture;
- dresse des compte rendu des réunions de chantier et de chaque visite effectuée sur le chantier.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 12 000 \$, taxes excluses, à être payés à même:

- la contribution financière de 330 000 \$ à être versée à la Ville par le gouvernement du Québec conformément à la lettre adressée à M. le maire Guy LeBlanc le 2 juin 1994 par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et délégué aux Affaires régionales, M. Yvon Picotte;
- les indemnités d'assurances de 775 517 \$ à être versées à la Ville par les compagnies d'assurances "Scottish & York Insurance Company Ltd", "Continental du Canada" et "Zurich du Canada" conformément à la lettre adressée à M. Pierre Moreau le 12 août 1994 par M. Serge Leduc de la compagnie "Le Bureau d'Expertises des Assureurs Ltée", et ce, à la suite du sinistre survenu à l'hippodrome le 16 janvier 1994;
- à même une appropriation au surplus accumulé de la Ville pour le solde, le cas échéant.

La validité de la présente résolution est conditionnelle à la signature, par des mandataires dûment autorisés, de la convention entre "Société hippodrome Trois-Rivières inc." et "L'Association du trot et amble du Québec inc." annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR :

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Aménagements Pluri-Services inc.", au montant de 42 764,90 \$, pour la démolition des restes des écuries de l'hippodrome qui ont été détruites par un incendie survenu le 16 janvier 1994 et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet;
- la proposition de la compagnie "Progère Construction inc.", au montant de 1 069 000 \$, pour la reconstruction de deux écuries à l'hippodrome et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet.

Que les montants des deux contrats ci-dessus octroyés soient payés à même:

- la contribution financière de 330 000 \$ à être versée à la Ville par le gouvernement du Québec conformément à la lettre adressée à M. le maire Guy LeBlanc le 2 juin 1994 par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et délégué aux Affaires régionales, M. Yvon Picotte;

421-94
Adj. contrats
pour démol.
ruines des
écuries et
reconstr. deux
écuries.



- les indemnités d'assurances de 775 517 \$ à être versées à la Ville par les compagnies d'assurances "Scottish & York Insurance Company Ltd", "Continental du Canada" et "Zurich du Canada" conformément à la lettre adressée à M. Pierre Moreau le 12 août 1994 par M. Serge Leduc de la compagnie "Le Bureau d'Expertises des Assureurs Ltée", et ce, à la suite du sinistre survenu à l'hippodrome le 16 janvier 1994;
- à même une appropriation au surplus accumulé de la Ville pour le solde, le cas échéant.

La présente résolution est conditionnelle à la signature, par des mandataires dûment autorisés, de la convention entre la "Société hippodrome Trois-Rivières inc." et "L'Association du trot et amble du Québec inc." dont le projet est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

YG/gg

Assistant-greffier

440 AUTHOR DU GREEFER

Procès-verbal ass. publ. de consult. sur règl. 2001-Z-206 (1994) et 2001-Z-207 (1994).

MARDI LE 6 SEPTEMBRE 1994

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue par la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, le six (6) septembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures quinze (20 h 15) dans le cadre de la procédure entourant l'adoption des règlements 2001-Z-206 (1994) et 2001-Z-207 (1994) et conformément aux articles 130.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et la population de Trois-Rivières y a été invitée au moyen d'un avis public à cet effet publié dans l'édition du 19 août 1994 de quotidien "Le Nouvelliste".

Sont présents: Son Honneur le maire Me Guy LeBlanc qui agit comme président de l'assemblée, Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau, MM. les conseillers Émilien La Barre, Daniel Perreault, Pierre A. Dupont, André Noël, Roland Thibeault, Gilles Latour, Michel Legault, Henri-Paul Jobin et André de Repentigny.

Sont également présents à cette assemblée, les officiers suivants de la Ville de Trois-Rivières: MM. Pierre Moreau (directeur général), Jacques St-Laurent (directeur du Service loisir et culture), Jacques Goudreau (chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement), Fernand Gendron (directeur du Service des travaux publics), Jean Hélie (directeur des Services financiers) et Yvan Gaudreau (assistant-greffier).

- 1. M. le maire Guy LeBlanc souhaite la bienvenue aux citoyens présents et il invite M. Jacques Goudreau à expliquer les objectifs poursuivis par chacun des règlements faisant l'objet de la présente consultation publique.
- 2. À l'aide d'acétates et d'un rétroprojecteur, M. Jacques Goudreau situe la zone directement visée par le projet de règlement 2001-Z-206 (1994) et explique que celui-ci a pour objectif de permettre au garage "Gary Goguen inc." situé au 10225 boulevard des Forges de vendre des véhicules automobiles.
- 3. À l'aide d'acétates et d'un rétroprojecteur, M. Jacques Goudreau situe la zone directement visée par le projet de règlement 2001-Z-207 (1994) et explique que celui-ci a pour objectif de permettre la vente et l'entretien de véhicules récréatifs dans un bâtiment situé au 1135 de la rue Lavérendrye.

Aucune des trente-six (36) personnes présentes n'ayant de commentaires à formuler ou de questions à poser sur ces projets de règlement, M. le maire Guy LeBlanc lève l'assemblée. Il est 20 h 20.

Maire

YG/gg

Assistant-greffier





À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le six (6) septembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ciaprès identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire : Madame la conseillère : Messieurs les conseillers :

Guy LeBlanc Chrystiane Thibodeau Émilien La Barre Daniel Perreault Pierre. A. Dupont André Noët Gamelin Alain Roland Thibeault Gilles Latour Michel Legault

Henri-Paul Jobin

André De Repentigny

422-94
Procès-verbaux
ass. publ.
consult. et séance
régul. du 15 août
1994.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de la séance régulière tenues le 15 août 1994, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien La Barre

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites assemblée et séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

- a) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur la partie de la rue Gilles-Lupien située entre celle actuellement ouverte à la circulation et le boulevard Parent et sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.

 (M. Michel Legault, le 16 mai 1994.)
- b) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur la partie du lot 205 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières située entre les rues Léo-Thibeault et Flamand et décrétant un emprunt à cet effet. (M. Michel Legault, le 16 mai 1994.)
- c) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur un terrain vacant situé dans le cadre nord de l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille et décrétant un emprunt à cet effet. (M. Roger Bellemare, le 4 juillet 1994.) (Maintenu par M. Henri-Paul Jobin, le 6 septembre 1994.)

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Fartham (Québec), une division des Publications CCH/FM



- d) Règlement approuvant le règlement no 51 (1994) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges.

 (Mme Chrystiane Thibodeau, le 15 août 1994.)
- e) Règlement autorisant la conversion au gaz du système de ventilation de l'édifice abritant le Service de la sécurité publique et décrétant un emprunt à cet effet.

 (Mme Chrystiane Thibodeau, le 15 août 1994.)

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins perm. l'usage "Résidence pour pers. âgées" dans zone 525Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "Résidence pour personnes âgées" dans la zone 525-R.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 6 septembre 1994.

(signé) André Noël

423-94 Compte rendu Comm. perm. du 15 août 1994. ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 15 août 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Émilien La Barre

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-208 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "Résidence pour personnes âgées" dans la zone 525-R;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-208 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "Résidence pour personnes âgées" dans la zone 525-R, afin qu'il soit soumis à la

424-94 2001-Z-Règl. (1994)208 modif. règl. (1989)2001-Z aux fins perm. u s a g e "Résidence pour âgées" pers. dans zone 525-**R**..



consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 3 octobre 1994 à 20 h 20.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 15 août 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que le règlement 13-AAZ-315 (1994) décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 décembre 1993;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1355 (1994) autorisant la réhabilitation et la relocalisation du système de dosage du fluorure à l'usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt à cet effet de 260 500,00 \$ soit adopté.

ADOPTÉE

Règl. 13-AAZ-315 (1994) décrétant buverture nouv. voies de comm. et eur attribuant un nom.

125-94

426-94
Règl. 1355 (1994)
autor. réhab. et
relocal. système
dosage de fluorure à l'usine de
taitement d'eau.

No 6614-R-MG-O



427-94
Règl. 1356
(1994) autor.
constr. bassin
rétention sur
rivière Milette à
hauteur parc
Gilles-Lupien.

428-94
Règl. 1357
(1994) autor.
conversion
autre ptie
réseau
d'éclairage des
rues.

429-94 2001-Z-Règl. (1994)206 modif. règl. (1989)2001-Z aux fins créer zone 1228-1M. đе déterm. usage, définir n o r m e s d'implant. et revoir cert. dispos. générales pour cette zone.

MARDI LE 6 SEPTEMBRE 1994

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 15 août 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1356 (1994) autorisant la construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette à la hauteur du parc Gilles-Lupien et décrétant un emprunt à cet effet de 378 000,00 \$ soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 15 août 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1357 (1994) autorisant la conversion d'une autre partie du réseau d'éclairage des rues et décrétant un emprunt à cet effet de 550 000,00 \$ soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 15 août 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 20 h 15 sur le règlement ci-dessous identifié;



IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-206 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone 1228-1M à même une partie de la zone 1228-P, de déterminer les usages, de définir les normes d'implantation et de revoir certaines dispositions générales pour cette zone soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 15 août 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 20 h 15 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-207 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de permettre les usages de vente au détail de produits divers, la vente et la réparation de véhicules récréatifs soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 378-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 5 juillet 1993, le Conseil a créé un poste de "Directeur loisir et culture" et a désigné M. Jacques St-Laurent comme titulaire de celui-ci;

ATTENDU que le contrat de travail signé entre la Ville et M. Jacques St-Laurent à la suite de cette résolution est échu depuis le 5 avril 1994;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un nouveau projet de contrat de travail à intervenir avec M. Jacques St-Laurent et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Alain Gamelin

430-94
Règl. 2001-Z-207
(1994) modif.
règl. 2001-Z
(1989) afin perm.
usages vente
détail produits
divers, vente et
répar. véhicules
récréatifs.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/F

431-94
Contrat travail
avec M. Jacques
St-Laurent
"Directeur loisir
et culture".



APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de M. Jacques St-Laurent à titre de "Directeur loisir et culture" pour une période de quatre (4) ans ayant débutée le 5 avril 1994.

Que la rémunération annuelle de M. St-Laurent soit de 74 250 \$ pour les première et deuxième années et de 77 500 pour les troisième et quatrième années.

Que la Ville rembourse à M. St-Laurent, sur présentation des pièces justificatives, les frais pour l'utilisation d'un véhicule automobile selon la politique en vigueur, jusqu'à un maximum de 2 000 \$ par année.

Que M. St-Laurent ait droit aux avantages sociaux prévus dans la politique de la Ville sur les conditions de travail des employés cadres.

Que ledit projet de contrat de travail soit approuvé à toutes fins que de droit, et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de contrat de travail à intervenir entre la Ville et M. Daniel Courchesne;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de M. Daniel Courchesne, du 1^{er} octobre au 31 décembre 1994, à titre d'aide technique au sein du Service loisir et culture.

Qu'elle lui verse une rémunération de 11,70 \$ l'heure.

Que le susdit projet de contrat de travail soit approuvé à toutes fins que de droit et que le directeur Loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, soit et il est, par les présentes, autorisé à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 583-89 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 20 décembre 1989, le Conseil a adopté une "politique de rémunération des employés cadres de la Ville de Trois-Rivières";

ATTENDU que cette politique de rémunération a été modifiée les 1^{er} octobre 1990 (résolution #464-90), 17 février 1992 (résolution #59-92), 5 octobre 1992 (résolution #388-92) et 17 mai 1993 (résolution #271-93);

432-94
Contrat de travail avec M.
D a n i e l
Courchesnes - aide technique
Service loisir et culture.

433-94
Convention avec
Association du
personnel de
direction.



ATTENDU que cette politique de rémunération sera également modifiée par une résolution à être adoptée ultérieurement ce soir;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une convention à intervenir avec l'Association du personnel de direction de la Ville afin d'établir et d'uniformiser les conditions de travail de ces employés;

ATTENDU que ce document a été préparé par le Service des ressources humaines le 28 février 1994, qu'il a été révisé le 25 août 1994 et qu'un exemplaire de celui-ci demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la susdite convention et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, à la signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de vente préparé par Me Louise Gélinas, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à la compagnie "Sani Mobile Trois-Rivières inc." un immeuble désigné comme étant composé des parties de lots suivants, savoir:

1) Une partie du lot DEUX CENT VINGT-SIX (P. 226) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Rivières, le tout sans bâtisse et plus amplement décrit comme suit: de figure irrégulière, bornée vers l'est par le lot 226-10 (chemin de fer); vers le sud-est par une partie du lot 226 (chemin de fer); vers le sud-ouest par le lot 226-18 dudit cadastre; vers le nord-ouest par une partie du lot 225 cidessous décrite; partant du pont "A" étant situé à l'intersection de la ligne séparative des lots 225 et 226 avec l'emprise ouest du chemin de fer, les lignes et démarcations suivantes: dudit point de départ ainsi déterminé, dans une direction sud, suivant un gisement de 172°39'24", sur une distance de 30,14 mètres jusqu'au point "B"; de là, sur une distance de 160,70 mètres suivant un arc de cercle de 120,17 mètres de rayon jusqu'au point "C"; de là, dans une direction nord-ouest, suivant un gisement de

Wente à "Sani Mobile T.-R. inc.": (ptie 225 & ptie 226 Par. T.-R. vacant rue Jules-Vachon).

6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

448 Alas Du Green

MARDI LE 6 SEPTEMBRE 1994

 $314^{\circ}54'38"$, sur une distance de 36,58 mètres jusqu'au point "D", de là, dans une direction nord-est, suivant un gisement de $44^{\circ}29'32"$, sur une distance de 166,79 mètres jusqu'au point "A", point de départ.

Ladite partie de lot contient une superficie de sept mille trois cent vingt mètres et quatre dixièmes carrés (7 320,4 m.c.).

2) Une partie du lot DEUX CENT VINGT-CINQ (P. 225) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, le tout sans de figure bâtisse et plus amplement décrit comme suit: irrégulière, bornée vers le nord par une partie du lot 225 dudit cadastre; vers l'est par le lot 225-5 (chemin de fer); vers le sud-est par une partie du lot 226 ci-dessus décrite; vers le sud-ouest par le lot 225-17 dudit cadastre; vers le nord-ouest par une partie du lot 225-9 (rue Jules-Vachon); partant du point "A", déjà positionné, les lignes et démarcations suivantes: du point de départ ainsi déterminé, dans une direction sud-ouest, suivant un gisement de 224°29' 32", sur une distance de 166,79 mètres jusqu'au point "D"; de là, dans une direction nord-ouest, suivant un gisement de 314°54′38″, sur une distance de 103,78 mètres jusqu'au point "E", de là, sur une distance de 54,52 mètres suivant un arc de cercle de 59,50 mètres de rayon jusqu'au point "F"; de là, dans une direction nord, suivant un gisement de 352°24'48", une distance de 12 mètres jusqu'au point "G", de là, dans une direction est, suivant un gisement de 82°24'47", une distance de 171,64 mètres jusqu'au point "H", de là, dans une direction sud, suivant un gisement de 172°39'24", une distance de 39,02 mètres jusqu'au point "A", point de départ.

Ladite partie du lot contient une superficie de dix-sept mille cent soixante-quinze mètres et huit dixièmes carrés (17 175,8 m.c.)

Le tout tel que montré sur le plan préparé par Marc Gervais le 28 juin 1994 sous le numéro 1661 de ses minutes.

Que cet immeuble soit vendu avec la garantie ordinaire de droit.

Que cet immeuble soit vendu pour un prix de trente-neuf mille quatre cent trente-huit dollars et quatre-vingt-neuf cents (39 438,89 \$) à être payé comptant lors de la signature de l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution.

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution soit autorisé par le ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie du Québec en conformité avec la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1).

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de vente et, généralement, à faire le nécessaire.

M. André de Repentigny vote contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE	Α	D	റ	Р	Т	É	E
---------	---	---	---	---	---	---	---



435-94
Servitude d'usage
pour trottoir et
bordure par Jean
Loiselle (ptie
2131-4 Cité T.-R.
--- 836 des
Ursulines.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de servitude préparé par Me Edmond Yergeau, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

M. Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que Jean Loiselle lui confère une servitude réelle et perpétuelle d'usage pour trottoir et bordure et interdisant à toute personne d'ériger ou d'installer quelque autre ouvrage, construction ou aménagement que ce soit, sans le consentement écrit de la Ville.

Que cette servitude soit constituée sur le terrain dudit Jean Loiselle ci-dessous désigné comme fonds servant au bénéfice du terrain de la Ville ci-dessous désigné comme fonds dominant.

Fonds servant

Un terrain désigné comme étant une partie de la subdivision QUATRE du lot originaire DEUX MILLE CENT TRENTE ET UN (2131-P.4) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Cité de Troiscirconscription foncière đe Rivières, de figure irrégulière; mesurant six mètres et soixante-dix-huit centièmes de mètre (6,78 m) vers le nord-est, six mètres et trente-cinq centièmes de mètre (6,35 m) vers le sud-ouest, un mètre et vingt et un centièmes de mètre (1,21 m) le long d'une courbe de quatre-vingt-quatre centièmes de mètre (0,84 m) de rayon vers le sud, un mètre et soixante-huit centièmes de mètre vers le nordouest, contenant en superficie deux mètres carrés et soixante-douze centièmes (2,72 m.c.); borné vers le nord-est par le lot 2276 dudit cadastre (rue St-François-Xavier), vers le sud-ouest et vers le sud, par une partie du lot 2131-4 dudit cadastre et vers le nord-ouest par les lots 2135-9 dudit cadastre (ruelle) et 2135-2 dudit cadastre (rue St-François-Xavier).

Le tout tel que montré sur le plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre en date du 16 août 1994 sous le numéro 862 de ses minutes.

Fonds dominant

Un terrain désigné comme étant la subdivision numéro DEUX du lot originaire numéro DEUX MILLE CENT TRENTE-CINQ (2135-2) aux plan et livre de renvoi du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Que cette servitude soit constituée sans autre considération que le service qu'elle procure à l'immeuble de M. Jean Loiselle.

Que l'acte de servitude devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.



436-94
Vente par
Colette,
Ghislaine et
Fernande
Rathier (ptie 1
Par. St-Étienne
--- lisière
terrain à l'est
du terrain balle
St-Michel-des-

Forges).

MARDI LE 6 SEPTEMBRE 1994

Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de servitude et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de vente préparé par Me Edmond Yergeau, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières achète, à des fins de parc, de Colette Rathier, Ghislaine Rathier et Fernande Rathier l'immeuble suivant:

Un terrain désigné comme étant une partie du lot originaire numéro UN (P. 1) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Étienne, circonscription foncière de Trois-Rivières, de figure irrégulière; commençant au point "A", sur le plan ci-après identifié, étant l'intersection des lignes nord-ouest et nord-est du lot 1-341 dudit cadastre; dudit point de départ ainsi déterminé, suivant une ligne ayant un gisement de 337°44'54", une distance d'un mètre et trente-sept centièmes (1,37 m) jusqu'au point "B"; de là, suivant une ligne ayant un gisement de 348°32'36", une distance de trois mètres et soixante et un centièmes (3,61 m) jusqu'au point "C"; de là, suivant une ligne ayant un gisement de 134°08'51", une distance de dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18,29 m) jusqu'au point "D"; de là, suivant une ligne ayant un gisement de 157°44'54", une distance de cent cinq mètres et neuf centièmes (105,09 m) jusqu'au point "E"; de là, suivant une ligne ayant un gisement de 195°16'01", une distance de treize mètres et quatorze centièmes (13,14 m) jusqu'au point "F"; de là, suivant une ligne ayant un gisement de 337°44'54", une distance de cent vingt-sept mètres et trente-cinq centièmes (127,35 m) jusqu'au point "A", le point de départ.

Ledit terrain est borné vers le nord-est et l'est, par une partie du lot 1 dudit cadastre, vers le sud-ouest par le lot 1-341 et par une partie du lot 1 dudit cadastre. Ledit terrain contient une superficie de neuf cent cinquante trois mètres carrés et neuf dixièmes (953,9 m.c.).

Le tout tel que montré par un liséré rouge sur le plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 6 juin 1994 sous le numéro 860 de ses minutes.

Que cet achat soit effectué pour la somme de cinq mille cinq cents dollars (5 500 \$) payée comptant lors de la signature de l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution, et ce, à même les sommes disponibles à la "Réserve parcs et terrains de jeux".

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.



Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de vente et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

437-94 Entente avec Transport Canada/ Aéroports. ATTENDU qu'aux termes de la résolution 433-93 qu'il a adoptée le 7 septembre 1993, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières avait prolongé jusqu'au 31 août 1994 le bail signé avec Sa Majesté la Reine du Chef du Canada le 22 mai 1964 dans le dossier no 73142 du ministère des Transports du Canada;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'entente prolongeant ledit bail pour une période additionnelle d'un (1) mois et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières prolonge, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 1994, le bail ci-dessus identifié, avec possibilité de renouvellement pour une période de huit (8) ans et onze (11) mois;

Que le projet de bail annexé à la présente résolution soit approuvé à toutes fins que de droit, et que le directeur général, M. Pierre Moreau, ou en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de bail à être signé entre la Ville et la compagnie "3 Riv Air Aviation inc." et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue à la compagnie "3 Riv Air Aviation inc." un bureau d'une superficie de dix mètres carrés et soixante-treize centièmes (10,73 m.c.), situé dans l'aérogare de Trois-Rivières.

Que ce bail soit consenti pour la période du premier (1^{er}) septembre au trente et un (31) décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) inclusivement, avec option de renouvellement, le premier (1^{er}) janvier de chaque année, pour

No 6614-R-MG-O Formulas Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

438-94 Bail avec "3 Riv Air Aviation inc."



trois (3) périodes successives d'une (1) année, jusqu'au trente et un (31) décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997).

Que ledit bail soit consenti pour et en considération d'un loyer annuel de mille cinquante-quatre dollars et soixante-seize cents (1 054,76 \$), plus les taxes applicables, et qu'au cas de renouvellement, le loyer soit majoré selon le taux d'augmentation de l'indice génréal des prix à la consommation pour le Québec.

Que le bail devant donner suite à la présente résolution contienne une clause interdisant l'installation de réservoirs de carburant par la compagnie sur le site de l'aéroport ainsi que la présence de camions-citerne destinés au ravitaillement de ces véhicules et aéronefs.

Que le bail devant donner suite à la présente résolution contienne toutes les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient, et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet de bail et, généralement, à faire le nécessaire.

M. André de Repentigny vote contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à être signé entre la Ville de Trois-Rivières et "Collège Laflèche" relativement aux modalités d'utilisation du Pavillon de la Jeunesse pour la présentation des parties locales de l'équipe de hockey Collégial Majeur (masculin) au cours des saisons 1994-1995 et 1995-1996;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ce projet de protocole d'entente, et qu'elle autorise son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur Loisir et culture, M. Jacques St-Laurent à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

440-94

Adjudication de contrats.

439-94

dе

Majeur.

Entente avec le "Collège Laflè-

che": utilisation

Pavillon de la Jeunesse pour

parties locales

hockey Collégial

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

la proposition de la compagnie "Filtrum inc.", au montant de 224 400 \$, pour l'exécution de travaux de réhabilitation du système de fluoration de l'usine de traitement de l'eau potable et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet conditionnellement à l'approbation par



le ministre des Affaires municipales du Québec du règlement 1355 (1994) dont les fonds serviront à payer le montant ci-avant mentionné;

- la proposition de la compagnie "Construction et Pavage Maskimo ltée", au montant de 38 766 \$, pour l'aménagement d'un stationnment situé du côté sud-est de la rue Charlevoix entre les rues Ste-Cécile et St-Paul, et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste budgétaire 6-567-93-1200;
- la proposition de la firme "Drainspec inc.", au montant de 22 882,30 \$, pour la réhabilitation d'une conduite d'égout située sur la rue Papineau et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1165 (1990);
- la proposition de la compagnie "Construction et pavage Maskimo Ltée", au montant de 18 972 \$, pour le rehaussement de la chaussée de la partie du boulevard des Forges située de part et d'autre de la voie ferrée qui le traverse à proximité de l'immeuble portant le numéro 12655 du boulevard des Forges et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 8-1343-1-0300;
- la proposition de la compagnie "Guimond Électrique inc.", au montant de 11 104,92 \$, pour l'installation de panneaux de signalisation lumineux aux intersections du parc linéaire (piste cyclable) et des boulevards des Récollets et des Chenaux et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même le poste budgétaire 6-265-94-1700;
- la proposition de la compagnie "Raymond Dubuc inc.", au montant de 3 532,61 \$, pour la réalisation de travaux d'éclairage à la fourrière municipale et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste budgétaire 5-373-94-4-100;
- les propositions de la firme "Réalisations Sculpmédia inc.", aux montants de 560,00 \$ et 2 364,00 \$, pour l'exécution de travaux de plastrage et de peinture à l'intérieur de la salle J. Antonio Thompson et qu'elle lui adjuge les contrats à cet effet, les montants ci-avant mentionnés devant être payés à même les fonds disponibles au poste 02-12-37-6 du budget 1994 et la proposition de ladite compagnie, au montant de 764,00 \$, pour la réalisation de travaux de peinture des rampes d'escalier à l'arrière de ladite salle et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste budgétaire 02-21-54-1-440;
- la proposition de la compagnie "Multi-Énergie Best inc.", au montant de 6 666,37 \$, pour la réalisation de travaux visant à améliorer la ventilation du poste de police no 2 et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même le produit d'un emprunt au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs dont le premier échoira en 1995, la Ville appropriant au budget des années 1995 à 1999 inclusivement les fonds nécessaires pour effectuer ces versements;



- la proposition de la firme "Lionel Deshaies inc.", au montant de 48 515 \$ pour le profilage et l'ensemencement d'un fossé et d'un talus situés à proximité de l'usine de traitement d'eau et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même le règlement 1301 (1993) et à même un emprunt de 12 000 \$ au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs dont le premier échoira en 1995, la Ville appropriant au budget des années 1995 à 1999 inclusivement les fonds nécessaires pour effectuer ces versements;
- la proposition de la compagnie "Floriculture Gauthier inc." pour la fourniture de 12 000 bulbes de quatre variétés différentes, la proposition de la compagnie "Pépinière St-Michel inc." pour la fourniture de dix espèces de plantes vivaces, la proposition des compagnies "Québec Multiplans inc.", "Pépinière Brossard inc." et "Pépinière Cramer inc." pour la fourniture de cinq espèces d'arbres et les propositions des compagnies "Québec Multiplans inc." et "Pépinière Cramer inc." pour la fourniture de dix espèces d'arbustes, le tout au prix et suivant les spécifications fournies par M. André Marcil dans son rapport d'analyse de soumissions préparé en date du 16 août 1994 et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, ces biens devant être payés à même les fonds disponibles au poste 02-21-55-2-620 du budget 1994.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR :

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières mandate l'Union des municipalités du Québec pour procéder, pour et en son nom, à une demande de soumissions pour la fourniture d'environ 1 200 000 mètres cubes de gaz naturel.

Que M. André Marcil, chef du Service de l'approvisionnement, soit mandaté pour représenter la Ville dans ce dossier et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE

442-94 Paiement réclamations.

441-94

Mandat à U.M.Q. pour

demande

soumissions pour fourniture

de 1 200 000 m³

de gaz naturel.

de

CONSIDÉRANT les faits et les fautes ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Émilien La Barre

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

une somme de 108,83 \$ à M. Réjean Lahaie, pour perte d'heures de travail et location d'un dégorgeur électrique, suite à l'obstruction d'une conduite d'égout desservant la propriété située au 2355 de la rue de Gannes;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM

MARDI LE 6 SEPTEMBRE 1994



- une somme de 414,80 \$ à M. Guy Croisetière, pour les dommages occasionnés le 21 juin 1994 à sa propriété du 7030 de la rue Ernest-Fleury par la chute d'un arbre appartenant à la Ville;
- une somme de 287,83 \$ à la compagnie "2965-3862 Québec inc." pour les dommages occasionnés à l'entrée électrique de sa propriété située au 1300 de la rue Notre-Dame le 22 décembre 1993 à la suite du bris d'une conduite d'aqueduc alimentant les gicleurs automatiques;
- une somme de 1 197,62 \$ à la compagnie "L'Union canadienne cie d'assurances" et une somme de 200,00 \$ à Mme Jocelyne Giroux, pour les dommages occasionnés par une infiltration d'eau dans le sous-sol de sa propriété située au 731-733 de la rue St-Christophe, le 27 janvier 1994, lors du combat d'un incendie qui s'était déclaré au 764-768 de la rue Whitehead;
- une somme de 1 000,00 \$ à Mme Madeleine Bergeron, pour blessures corporelles et bris de ses verres de lunettes, lors d'une chute survenue le 11 mai 1994, sur le trottoir situé à la hauteur du 2520 de la rue Marie-Leneuf.

Que ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un Comité consultatif d'urbanisme a été constitué au sein de la Ville aux termes du règlement 1131 (1989) adopté le 18 septembre 1989;

ATTENDU que le Conseil a adopté le 5 août 1991 le règlement 1217 (1991) concernant les dérogations mineures à certaines dispositions du règlement de zonage et de lotissement;

ATTENDU que M. Jean Loiselle a demandé au Conseil de lui accorder une dérogation mineure;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande de dérogation mineure est composé du lot 2134-4 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU que la nature de cette demande est de ne pas respecter les dispositions du règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage se rapportant:

- aux avant-corps de la façade avant d'un bâtiment;
- aux balcons, galeries et escaliers;
- à l'agrandissement d'un bâtiment existant;

ATTENDU que cette dérogation mineure aurait pour effet de permettre à M. Loiselle de restaurer le bâtiment situé au 836 de la rue des Ursulines:

- en installant des avant-corps (baies vitrées) de 1,5 mètre de projection au lieu de 1 mètre;
- en construisant, en façade principale, au niveau de rezde-chaussée, une galerie de 2,75 mètres de projection au lieu de 2 mètres;

Demande de dérogation mineure par Jean Loiselle pour restaur. bâtiment situé au 8 3 6 d e s Ursulines.



en agrandissant une partie de l'aire de séjour (véranda) dans la cour latérale et en la projetant de 2 mètres;

ATTENDU que lors de la réunion qu'il a tenue le 8 juillet 1994, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis dans lequel il recommandait au Conseil d'accorder la dérogation demandée;

ATTENDU que, lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue le 15 août 1994, le Conseil a approuvé le procès-verbal de cette réunion du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le greffier a fait publier dans l'édition du 19 août 1994 du quotidien "Le Nouvelliste" un avis indiquant, notamment, la nature et les effets de la dérogation demandée ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance au cours de laquelle le Conseil statuerait sur celle-ci et informant toute personne intéressée qu'elle pourrait se faire entendre à cette occasion.

ATTENDU que le Conseil vient de donner aux personnes intéressées par cette demande l'occasion de se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Ville de Trois-Rivières accorde à M. Jean Loiselle la dérogation mineure ci-dessus décrite.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un Comité consultatif d'urbanisme a été constitué au sein de la Ville aux termes du règlement 1131 (1989) adopté le 18 septembre 1989;

ATTENDU que le Conseil a adopté le 5 août 1991 le règlement 1217 (1991) concernant les dérogations mineures à certaines dispositions du règlement de zonage et de lotissement;

ATTENDU que MM. Jean-Pierre Guay et Denis Gilbert ont demandé au Conseil de leur accorder une dérogation mineure;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande de dérogation mineure est composé du lot 26-698 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU que la nature de cette demande est de ne pas respecter les dispositions du règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage se rapportant à:

- l'aménagement d'aires de stationnement dans la marge de recul ou la cour avant d'un immeuble;
- la profondeur minimum des stalles de stationnement;

ATTENDU que cette dérogation mineure aurait pour effet de permettre à MM. Jean-Pierre Guay et Denis Gilbert:

444-94
Demande de dérog. mineure faite par MM.
Jean-Pierre Guay et Denis Gilbert pour immeuble situé aux 1700/ 1702 rue Pelletier.



- d'aménager une aire de stationnement pour deux automobiles dans la marge de recul avant de l'immeuble portant les numéros 1700/1702 de la rue Pelletier;
- de limiter la profondeur de ces deux cases de stationnement à 4,5 mètres au lieu de 5 mètres;

ATTENDU que lors de la réunion qu'il a tenue le 3 août 1994, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis dans lequel il recommandait au Conseil d'accorder la dérogation demandée;

ATTENDU que, lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue le 15 août 1994, le Conseil a approuvé le procès-verbal de cette réunion du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le greffier a fait publier dans l'édition du 19 août 1994 du quotidien "Le Nouvelliste" un avis indiquant, notamment, la nature et les effets de la dérogation demandée ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance au cours de laquelle le Conseil statuerait sur celle-ci et informant toute personne intéressée qu'elle pourrait se faire entendre à cette occasion.

ATTENDU que le Conseil vient de donner aux personnes intéressées par cette demande l'occasion de se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Émilien La Barre

ET RÉSOLU:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Ville de Trois-Rivières accorde à MM. Jean-Pierre Guay et Denis Gilbert la dérogation mineure ci-dessus décrite.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil de la M.R.C. de Francheville a adopté, lors de la réunion qu'il a tenue le 22 juin 1994, un règlement de contrôle intérimaire pour l'ensemble de son territoire sur la localisation des usages et des équipements en matière de gestion des déchets;

ATTENDU que les modalités administratives de ce règlement qui sont relatives à la délivrance des permis prévoient la nomination d'un inspecteur dans chaque municipalité;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 94-08-0158 qu'elle a adoptée le 17 août 1994, conformément à l'article 65 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), celle-ci a désigné M. Jean-Louis Goneau comme inspecteur pour la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que le Conseil de la M.R.C. doit obtenir le consentement de la Municipalité concernée afin que cette nomination soit valide;

445-94
Désignation Jean-Louis Goneau comme inspecteur régional à la M.R.C. de

Francheville.



IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières consente à ce que la M.R.C. de Francheville désigne M. Jean-Louis Goneau, chef de la division "permis et inspection" du Service de l'urbanisme et de l'aménagement comme la personne devant exercer, sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières, les fonctions attribuées à l'inspecteur régional dans le règlement de contrôle intérimaire numéro 94-05-90 sur la localisation des usages et des équipements en matière de gestion des déchets adopté par cet organisme le 22 juin 1994.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une offre de services présentée le 13 août 1994 au directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau, par la firme "Marie-Claude Robert et Associés";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il porte sur une étude relative à l'aménagement des espaces verts situés dans l'arrondissement historique;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme "Marie-Claude Robert et Associés" pour qu'elle réalise une étude sur l'aménagement des espaces verts situés dans l'arrondissement historique.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de onze mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars et cinquante cents (11 395,50 \$), incluant la T.P.S. et la T.V.Q., et que ceux-ci soient payés à même le poste budgétaire numéro 03-40-01-8-005 du budget 1994.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministre de l'Environnement du Québec d'autoriser des travaux de construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette à la hauteur du parc Gilles-Lupien et qu'elle autorise la firme d'ingénieurs conseils "Consultants V.F.P. inc." à lui soumettre, pour elle et en son nom, les plans et devis décrivant et illustant ces travaux.

ADOPTÉE

446-94
Mandat à "Marie-Claude Robert et Associés": réalisation étude sur a ménag. espaces verts dans l'arrond. historique.

447-94
Approb. plan et devis bassin rétention à être construit sur rivière Milette hauteur parc Gilles-Lupien.



48-94 Emprunt fonds oul.: reconsruction trottoirs, nstall. 2 lampalaires et répar. bavage rue De Blois.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document préparé le 6 septembre 1994 par le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, dans lequel celui-ci décrit et estime à la somme de 8 000 \$ la construction de trottoirs à différents endroits et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de réaliser les travaux suivants:

- l'installation d'un luminaire au "parc de Courval" au coût de 1 500 \$;
- l'installation d'un luminaire au "parc Provencher" au coût de 1 650 \$;
- la réparation du pavage de la chaussée de la rue De Blois au coût de 1 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR :

André Noël

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières procède à la réalisation des travaux ci-dessus décrits.

Qu'une dépense totale à cet effet d'un montant maximum de 12 150 \$ soit autorisée.

Que, s'il advient que le coût réel de l'une des dépenses prévues ci-dessus soit plus ou moins élevé que celui qui y est mentionné, tout montant disponible dans un cas soit utilisé pour compenser ce qui manque dans un autre cas.

Que cette dépense soit financée à même le produit d'un emprunt à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoira en 1995.

Que, pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, la Ville approprie au budget 1995 à 1999 inclusivement les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise des travaux de coupe de gazon supplémentaires aux endroits où la situation le commande.

449-94

nécessaire.

Autor. coupe de

gazon suppl. aux endroits où c'est



450-94 Appropr. somme de 14 200 \$ pour a g r a n d i r ponceau (dans cadre prolong. piste cyclable).

451-94
Mandat à "Lajoie consultants & ass. inc." pour é valuation candidat à poste chef de section/voies publiques.

452-94
Projet à Emploi
et Immigr.
Canada:
création 8
emplois de
techn. en
document. pour
50 semaines.

MARDI LE 6 SEPTEMBRE 1994

Qu'une dépense à cet effet de 10 500 \$ soit autorisée et qu'elle soit financée à même une appropriation de ce montant au surplus accumulé de la Ville.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières procède à l'agrandissement d'un ponceau dans le cadre des travaux visant à prolonger le parc linéaire (piste cyclable) jusqu'au village "St-Michel-des-Forges".

Qu'elle autorise l'appropriation d'une somme de 14 200 \$ au fonds "Réserve pour parcs et terrains de jeux" pour financer ces travaux.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme "Lajoie consultants et associés inc." pour qu'elle procède à l'évaluation d'un candidat à un poste de chef de section/voies publiques au sein du Service des travaux publics.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 750 \$, taxes excluses, à être payés à même les fonds disponibles au poste 02-12-11-1-410 du budget 1994.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une "demande de programme de création d'emplois -A.-C." à être présentée à Emploi et Immigration Canada dans le cadre du "Programme de création d'emplois en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ladite demande et qu'elle accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du "Programme de création d'emplois en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'assurancechômage" pour la création de 8 emplois de technicien en documentation au Service de la bibliothèque.

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.



Que Mme Colette Parent soit, et elle est, par les présentes, autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, ladite demande et tout document susceptible de donner effet à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

153-94 la. Semaine đe anté et de la écurité d u ravail.

CONSIDÉRANT que les efforts physiques trop intenses en milieu de travail peuvent occasionner des lésions professionnelles, principalement au dos, et que leurs conséquences sur les plans humain, social et économique peuvent être désastreuses et affecter la qualité de vie des travailleuses et des travailleurs;

CONSIDÉRANT que la prévention est essentielle pour diminuer les risques d'accidents du travail dont sont victimes les travailleuses et les travailleurs et que c'est une démarche gagnante;

CONSIDÉRANT que l'on doit sensibiliser les travailleuses, les travailleurs et les employeurs face à leurs responsabilités à l'égard de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières proclame la semaine du 17 au 23 octobre 1994 "Semaine de la santé et de la sécurité du travail" et convie toutes les travailleuses, tous les travailleurs ainsi que tous les employeurs à s'engager face aux enjeux de la Semaine.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document fixant les conditions de travail des cadrespoliciers de la Ville qui a été préparé par le Service des ressources humaines le 25 août 1994;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières adopte, pour avoir effet immédiatement, ledit document.

	_ ~		
Λ	סמ	יויטו	и. г.

une division des Publications CCH/FM Itée Formules Municipales, Farnham (Québec),

454-94

Conditions

travail des

cadres-policiers.

de



455-94 Modif. politique de rémun. des e m ployés cadres.

MARDI LE 6 SEPTEMBRE 1994

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 583-89 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 20 décembre 1989, le Conseil a adopté une "politique de rémunération des employés cadres de la Ville de Trois-Rivières";

ATTENDU que cette politique de rémunération a été modifiée les 1er octobre 1990 (résolution # 464-90), 17 février 1992 (résolution # 59-92), 5 octobre 1992 (résolution # 388-92) et 17 mai 1993 (résolution # 271-93);

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de documents modifiant à nouveau cette politique sur les points suivants:

- Champ d'application;
- 5.4 Prime de soir-nuit;
- 5.5 Prime de garde;

- Annexe 2 liste des fonctions par classe; Annexe 3 échelles des salaires aux 1^{er} janvier 1992, 1^{er} septembre 1992, 1^{er} janvier 1993 et 1^{er} janvier 1994; Annexe 4 échelles des salaires cadres-policiers aux 1^{er} janvier 1992, 1^{er} septembre 1992, 1^{er} janvier 1993 et 1^{er} janvier 1994;

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, les susdits documents afin que les modifications qu'ils apportent à la "politique de rémunération des employés cadres de la Ville de Trois-Rivières" aient effet immédiatement.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 599-85 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 16 décembre 1985, le Conseil a approuvé un "Calendrier de délais de conservation des documents municipaux" devant avoir effet au sein de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que ce calendrier a été approuvé par le ministre des Affaires culturelles du Québec le 4 août 1986 conformément aux articles 8 et 9 de la Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1);

CONSIDÉRANT qu'une deuxième édition du "Recueil de délais de conservation - Documents municipaux" a été réalisé en 1990 avec la collaboration des Archives nationales du Québec;

ATTENDU que, dans ce document, des modifications ont été apportées à certains délais de conservation des documents municipaux;

ATTENDU que suite à la création de nouveaux documents administratifs il y a lieu de se prévaloir des nouvelles dispositions de ce Recueil pour modifier le "calendrier de délais de conservation des documents municipaux" de la Ville;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de deux (2) documents annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante et qu'ils ont pour objet:

456-94 Modif calendrier délais conserv. des documents municipaux.



de modifier les délais numéros 092 (demande d'emploi sur concours), 094 (dossiers de négociations), 095 (dossiers d'employés) et 102 (modification de traitement);

d'ajouter les délais numéros 232 (formulaires d'exemption d'impôt), 233 (solde de banques d'avantages sociaux), 234 (liste des employés), 235 (projets de création d'emplois), 236 (déclaration solennelle: absence pour maladie), 237 (perfectionnement des employés: programmes) et 238 (dossiers avantages sociaux).

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières modifie son "calendrier de conservation des documents municipaux" pour y intégrer les délais inscrits sur les documents auxquels fait référence le dernier paragraphe du préambule de la présente résolution.

Que le greffier, Me Gilles Poulin, soit autorisé à demander à la ministre de la Culture du Québec d'approuver les susdites modifications et à les appliquer lorsqu'elle le seront.

ADOPTÉE

ATTENDU que l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières a été constitué à la suite d'une requête en ce sens de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'en vertu des règlements généraux de cet organisme, les membres de son Conseil d'administration et ses officiers sont nommés par le Conseil de la Ville;

ATTENDU la lettre adressée à M. Pierre Moreau, directeur général, le 19 août 1994, par M. Claude Bergeron, directeur général de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières, par laquelle celui-ci l'informe que le mandat de M. André Pâquet à titre de membre du Conseil d'administration et de président prend fin le 3 septembre 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien La Barre

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières renouvelle le mandat de M. André Pâquet à titre de membre et de président du Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières.

Α	DOPTEE	



458-94 Achat billets part. diff. activités et a u t o r . dépenser.

MARDI LE 6 SEPTEMBRE 1994

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières achète:

- un (1) billets (25 \$ l'unité) pour participer au souper organisé le 13 septembre 1994 par la Jeune Chambre de Commerce du Coeur-du-Québec;
- un (1) billet (50 \$) pour participer au cocktail bénéfice qui se tiendra le 14 septembre 1994 au profit de la Fondation universitaire du Centre du Québec;
- un (1) billet (15 \$) pour participer à la soirée bénéfice qui se tiendra le 17 septembre 1994 au profit du "Comité d'Accueil aux Néo-Canadiens (Trois-Rivières) inc.";
- un (1) billet (75 \$) pour participer à une activité bénéfice qui se tiendra le 13 octobre 1994 au profit de l'Orchestre Symphonique de Trois-Rivières;
- un (1) billet (25 \$) pour participer à un souper bénéfice qui se tiendra le 11 septembre 1994 au profit du "Comité de soutien aux recours collectifs".

ADOPTÉE

459-94 Liste des comptes à payer.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 20 août 1994

Claude Arbour inc.:

Location de photocopieurs - juillet 1994 - Approvisionnements et Parc

portuaire

36,65 \$

Extermination B.B. inc.:

Service anti-pigeons - juillet 1994 -

stade de baseball

51,28

Béton Trois-Rivières:

Béton - Travaux publics

534,46

Thomas Bellemare Itée:

Location de machinerie - Travaux

publics

4 147,97

Centre d'autos et camions Binette inc.:

Réparation d'auto suite à un accident -

Sécurité publique

1 184,73

Bis remorquage enr.:



Convice de nomezare de inillet 1004	
Service de remorquage - juillet 1994 - Sécurité publique	2 678,17
Jules Bourassa: Sable - Travaux publics	3 323,51
CEDIC inc.: Subvention - 3° versement de 3	107 900,00
CITF: Quote-part 1994 - 3° versement de 3	254 095,00
CIGB-FM: Publicité - Beach party annuel - piscine de l'Expo	1 139,55
Cooke & fils enr.: Ouverture d'une porte lors d'un incendie et d'un coffre-fort - Sécurité publique	209,12
Industries Fortier (1990) ltée: Bases de puisards et joints - Travaux publics	478,61
Hebdo journal: Publicité (Olympiades McDonald et herbe à poux), avis (Travaux publics)	1 149,11
ICG gaz propane: Propane - Zamboni - Travaux publics	170,75
Tournoi de golf des employés de la Ville de Trois-Rivières: Participation de la Ville au tournoi de golf 1994 - Ressources humaines	1 000,00
Johnson Controls: Modernisation du système de gestion JC 85/40 a Metasys - corrections de fac- turation - juin, juillet et août 1994 - Travaux publics	648,61\$
Gaétan Lemieux: Remboursement de frais de scolarité (50 % de 160 \$)	80,00
Marcel Marcotte: Frais de déplacement - test de mécani- cien d'entretien - Ressources humaines	22,40
Marcel Marseille: Frais de déplacement - test de mécani- cien d'entretien - Ressources humaines	22,40
Ministre des Finances: Certificat de pesticides - Travaux publics	50,00
Mordicus communication: Impression du Guide de l'électeur trifluvien - Greffe	3 350,27
Nedco: Achat de pièces diverses - Magasin	1 233,20



Le Nouvelliste: Avis public (entrée en vigueur)	86,15
Alain Paillé: Frais de déplacement - test de mécani- cien d'entretien - Ressources humaines	22,40
Pelletier, Pelletier & ass.: Frais de huissiers - Contentieux	6,68
Publications du Québec: Mise à jour # 50 aux Lois refondues du Québec - Greffe	342,70
Ascenseurs R.C.R. TR.: Entretien des ascenseurs - juillet 1994 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, Salle Thompson, Édifice François-Nobert	172,00
Communications Le Rocher inc.: Entretien du système de radiocommuni- cation - août 1994 - Travaux publics, Arpentage, Services techniques, Services communautaires	1 018,91
Sani mobile Trois-Rivières inc.: Vidange de fosses septiques - Travaux publics Récupération d'huile usée - Travaux publics Location de toilettes chimiques - Loisirs	3 807,23 102,56 370,36
Simard Beaudry inc.: Asphalte - Travaux publics	1 860,67
Trudel & associés: Frais de huissiers - Permis	25,92
Usinage de l'Estrie enr.: Aiguisage de couteaux - Zamboni - Travaux publics	100,28 \$
Ville de Trois-Rivières-Ouest: Coût d'entretien du passage à niveau du boul. des Récollets - juillet 1994	238,00
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - juillet 1994 - Travaux publics, autogare Enlèvement, transport et enfouissement des déchets - juillet 1994	3 294,95 140 674,88
LOISIRS	
Marcel Allard: Animation journée de fermeture - programme des terrains de jeux	150,00
Alpha inc.: Travaux électriques requis pour le spectacle pyromusical lors du Grand Prix	1 139,55



Arrosages Bécancour inc.: Blanchiment des glaces et couches d'eau - Colisée et Pavillon de la	1 000 50
jeunesse	1 230,70
Mireille Bédard: Secrétariat de la politique familiale - dactylographie	300,00
Yvan Duchesneau: Sonorisation - journée de fermeture - programme des terrains de jeux	341,86
Super labyrinthe Jolibois enr.: Prix d'entrées - programme des terrains de jeux	970,50
Productions Specta inc.: Service de personnel d'accueil et technique - projection de films à la Salle JAThompson	254,07
BIBLIOTHÈQUE	
Service de musique B.M. inc.: Achat de disques compacts - audio adultes	19,57
Canebsco service abonnement: Achat de périodique Le Colimaçon:	41,07
Achat de disques compacts - audio adultes Claude Gagnon:	212,44
Spectacle de magie Périodica:	341,86
Achat de périodique Trend Music Group:	27,35
Achat de disques compacts - audio adultes Les Éditions françaises inc.	177,00 775,75 \$
L'Exèdre librairie inc.	2 670,91
La Bande dessinerie Librairie Poirier inc.	216,35 593,05
AÉROPORT	
P.V. Ayotte limitée:	
Réparation de télécopieur	56,98
Clôtures Cambreck inc.: Réparation de clôture	1 635,25
Maheu & Maheu inc.: Services antiparasitaires - juillet	
et août 1994	75,43
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Goneau, Jean-Louis: Chef de division - Permis et inspections 1 100 km - mai et juin 1994	289,77
Lefebvre, Michel: Régisseur programmes communautaires -	
Loisirs 305 km - du 15 juin au 10 août 1994	85,40



Massicotte, Jean-Maurice: Inspecteur - hyg. & env Permis et inspections	
397 km - juillet 1994	111,16
Plamondon, Guy: Technicien génie civil I - Travaux publics 481 km - juillet 1994	134,68
Thibault, Isabelle: Animateur - Loisirs 591 km - du 21 juin au 11 août 1994	165,48
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Jean-Guy Gervais: Montréal - congrès de l'Association des directeurs de police et pompiers du Québec	800,00
Jean-Maurice Normandin: Montréal - congrès de l'Association des directeurs de police et pompiers du Québec	800,00
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Fernand Lachance Denis Lelièvre	70,94 \$ 62,23
André Marcil Jacques St-Laurent	817,99 94,46
Rachel Veilleux	220,52
Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 13 août 1994	365 399 , 95
TOTAL	<u>915 911,75</u> \$
Pour la semaine se terminant le 27 août 1994	
ADT Canada inc.: Système d'alarme - du 1 ^{er} septembre au 30 novembre 1994 - centre Notre-Dame-de- la-Paix, pavillon Lambert et hôtel de	
ville - Travaux publics	266,66\$
Groupe Admari inc.: Préposés aux stationnements - juillet 1994 - Cour municipale	3 407,71
Serge Arvisais: Service de sténographe - deux causes - Cour municipale	116,57
Claude Arbour inc.: Location de télécopieur - du 9 août au 8 septembre 1994 - Parc portuaire	69,11
Bis remorquage enr.: Frais de remorquage - du 2 au 13 août	



1994 - Sécurité publique	1 484,16
François Bourassa: Rénovation des manèges aux parcs Fortin et des Pins, remplacement de manèges au parc St-Jean-Brébeuf et au parc-école Beauséjour - Travaux publics	5 390,00
Garage Jean Bureau: Frais de remorquage - du 17 juillet au 1 ^{er} août 1994 - Cour municipale	75,21
Canadien Pacifique limitée: Location de tuyaux et câbles souterrains - Travaux publics	6,84
Protection incendie CFS: Recharge et réparation d'extincteurs - Sécurité publique	143,72
Crystaplex: Peinture à glace noire - Colisée	77,49
Décision Data Canada inc.: Achat de 3 écrans couleur avec clavier français - Informatique	2 069,99 \$
Lionel Deshaies inc.: Location de rétrocaveuse - Travaux publics	455,82
Egzakt inc.: Travaux divers - avis de courtoisie herbe à poux, affiches herbe à poux, annonce et feuillet Action verte - Information	752,06
Emco Supply: Achat de pièces diverses - Magasin	1 252,98
Raymond Gélinas et fils inc.: Recharge d'extincteurs - Sécurité publique	60,29
Studio Gosselin: Développement de photos - Sécurité publique	454,97
IGA-Boniprix: Épicerie pour réceptions	84,84
Informatique PC-plus: Réparation d'écran - Trésorerie	62,68
Dany Lavoie: Remplacement d'une montre perdue lors d'une intervention policière - Sécurité publique	45,53
Marchand pétroleum Canada: Achat d'huile à moteurs - Travaux publics	4 830,49
Gestion Marcabec inc.: Nettoiement hors rues - aménagements fleuris - paiement no 6	1 030,24



Médiacom inc.: Panneaux publicitaires - août 1994 - autoroute 55 - Information	398,84
Société d'assurance automobile du Québec: Demandes de renseignements - du 1 ^{er} décembre 1993 au 30 juin 1994 - Cour municipale	9 571,31
Club Milpat: Commandite - Information	33,33
Mordicus communication: Montage des avis types annonçant le recensement électoral - Greffe	222,21
Restaurant Normandin inc.: Repas des détenus - du 14 juin au 17 août 1994 - Sécurité publique	242,97
Le Nouvelliste: Avis public - dates des séances du Conseil	235,89
Buffet Jeanne Paquin inc.: Repas - Conseil du 15 août 1994	252,01
Aménagements Pluri-services inc.: Drainage rue Hector-Héroux - Travaux publics	10 085,02 \$
Sani mobile Trois-Rivières inc.: Vidanges de fosses septiques - Travaux publics	1 289,96
Systèmes de bureautique SBM: Autocollants - Greffe	123,07
Simard Beaudry inc.: Asphalte - Travaux publics	1 636,08
Jean-Jacques Vézina: Surveillance et téléphone, poste Les Forges - juillet 1994 - Sécurité publique	62,00
FRAIS DE HUISSIERS	
Bélanger, Bélanger & ass. Boisvert, Pouliot & ass. Reynald Flageol Gagnon, Sénéchal, Coulombe & ass. Plante & Murphy Proteau & ass. Henri-Paul Proulx & ass. Trudel & associés Villeneuve, Miller & ass.	60,51 163,76 53,42 21,43 99,29 50,48 19,19 135,08 29,25
LOISIRS	
Ampleman pyrotechnie: Spectacle pyrotechnique le 5 août 1994 - 2 ^e versement	25 238,57



Tag Anta at la villa.	
Les Arts et la ville: Inscription au colloque "Les Arts et la ville" - Affaires culturelles	50,00
Association des arénas du Québec Mauricie: Location de machine à lignes - Colisée et Pavillon de la jeunesse	50,00
CTTTBF: Animation théâtrale	1 200,00
Société des musées québécois: Inscriptions (2) au congrès - Affaires culturelles	320,00
BIBLIOTHÈQUE	
Domaine du son: Achat de matériel audiovisuel	194,21
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	1 809,70 \$
Achats de livres	
L'Exèdre librairie inc. Librairie Clément Morin et fils inc. Librairie Poirier inc.	3 729,14 332,29 639,97
PARC PORTUAIRE	
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - juillet 1994	273,77 \$
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Arseneault, Jean-Yves: Animateur en loisirs - Loisirs 338 km - du 26 avril au 10 août 1994	94,64
Carbonneau, André: Commis - Travaux publics 15 sorties - du 4 mai au 19 août 1994	45,00
Déziel, Germain: Chef de service - informations techniques -	
Travaux publics 579 km - du 12 avril au 12 juillet 1994	162,12
Morel, Serge: Messager - Greffe: 56 km - du 16 au 19 août 1994	15,68
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Ginette Roy: Repas, beignes et café - réunion CUMAIRA	19,95
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Jean-Guy Gervais	109,76



Denis Lelièvre André Marcil Gilles Poulin	57,66 572,66 145,83
Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 20 août 1994	349 138,60
TOTAL	431 122,01 \$
Pour la semaine se terminant le 3 septembre	1994
Aqua Data inc.: Diagnostic préliminaire du réseau d'égout avec caméra télé-objectif (493 regards) - paiement no 1 - retenue 10 %	27 839,34 \$
Pagé construction inc.: Rapiéçage d'asphalte et resurfaçage partiel 1994 - paiement no 2 - retenue 10 %	109 326,15
Aménagements Pluri-services: Branchements de service d'aqueduc et d'égouts 1994 - paiement no 5 - retenue 10 %	31 748,52 \$
Construction Yvan Boisvert inc.: Remise de retenue - déneigement zone 5	500,00
Desbiens techni-service: Remise de retenue - accès Air Techni- Paint - aéroport Remise de retenue - travaux d'aqueduc à l'aéroport	4 730,95 7 723,49
Construction D. Doyon inc.: Multi-plus, rénovation et agrandissement - paiement no 7 Remise de retenue - Multi-plus, rénovation et agrandissement	11 715,18 5 241,24
Simard Beaudry inc.: Remise de retenue - rapiéçage d'asphalte 1993	5 551,07
Alpha inc.: Compteur électrique Édifice François- Nobert - paiement no 1	7 045,89
Bell Canada: Travaux d'aménagement téléphonique des ateliers - Travaux publics Contrat d'entretien - du 18 juin 1994 au 17 juin 1995 - Édifice des Travaux	2 121,33
publics - Travaux publics	1 441,99
Éditions Yvon Blais inc.: Achat du livre "La responsabilité civile - 4 ^e édition" - Greffe	88,76
Canadien Pacifique Itée: Proportion des dépenses - entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - août 1994 - Travaux publics	2 022,00



Vidéo électronique:	
Réparation de la caméra de la porte - Sécurité publique	76,92
Consultants Falardeau ltée: Préparation de plans et devis pour achat de contrôleurs de feux de circulation - paiement no 1	1 938,65
Cooke et fils: Ouverture d'une porte de roulotte - Sécurité publique	38,18
Distribec inc.: Pièce de rechange pour "flasher" - Magasin	61,54 \$
Équipement R. Dupont Itée: Réparation de dactylo - Cour municipale	63,81
Assemblée des étudiants: Publicité - agenda universitaire 1994-1995 - Information	275,00
Ronald Fournier: Coupe de pelouse # 5 - paiement no 6	2 964,60
Fusée B.B.Q.: Repas lors d'un incendie	66,49 \$
Floriculture Gauthier inc.: Travaux d'horticulture - paiement no 4	5 127,56
Guimond électrique inc.: Déplacement de lampadaire rue Gilles- Lupien - paiement no 1 Installation de luminaires - rues des Forges et du Fief, ruelles Whitehead St-Christophe - paiement no 1	1 789,09 1 662,61
Éloi Guillemette: Contenants - déchets secs - juillet 1994 - Travaux publics	4 101,59
ICG propane inc.: Propane - camion aéroport	105,78
Supermarché IGA Boniprix: Épicerie pour réceptions	58,07
Corporation pour le développement de l'île St-Quentin: Essence pour tracteurs et tondeuses - Travaux publics	260,60
Informatique PC: Entretien périphérique - septembre 1994 - Informatique Réparation d'écran - Évaluation Modification d'ordinateur - Travaux publics	1 092,06 62,68 159,54
Jacques Le Nettoyeur inc.: Nettoyage d'équipement - Sécurité publique	11,40



Johnson Controls: Contrôle automatique - diverses bâtisses - septembre 1994 - Travaux publics	2 789,62
C. Lamond & fils: Réparation de "badges" - Sécurité publique	95,58
Pépinière des Laurentides enr.: Travaux d'émondage et élagage - paiement no 2	6 088,00
A. Laferté bicycles: Réparation de vélos - Sécurité publique	75,10
Georges Langevin excavation: Service de machinerie - feu rue Bellefeuille - Sécurité publique	318,51 \$
Laboratoire Laviolette inc.: Honoraires - expertises drainage résidentiel Hector-Héroux et du Boisé - paiement no 1	5 469,84
Alarmes mauriciennes: Modification d'ordinateur - Travaux publics	294,00
Matteau électronique: Réparation d'un "life guard" - Sécurité publique	54,13
Laboratoires de services spécialisés MBF ltée: Honoraires - développement Majellic - paiement no 1	1 185,58
Mich-O-Tomobile: Achat d'une camionnette neuve 1994 - Travaux publics	22 558,53
Colloque AQU-MRC des Moulins: Inscriptions (4) au colloque - Urbanisme	387,44
Inscriptions (2) au colloque - Permis	193,72
Multi-services Langevin enr.: Coupe de gazon - parcs Les Pins, Hertel, Ste-Cécile et nettoyage face à l'église rue des Commissaires - paiement no 4	380,00
Le Nouvelliste: Avis publics (participations à une jour- née d'enregistrement, entrée en vigueur, vente à l'encan d'effets non réclamés, assemblées publiques de consultation, dérogations mineures), appels d'offres (fourniture d'équipements informatiques dossier # 1, rehaussement boul. des Forges), publicité (recensement élections muni- cipales)	6 115,26
Gaston Paillé Itée: Services municipaux - développement	



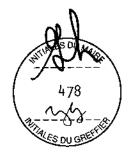
Majellic inc paiement no 2 - retenue 10 %	360 640,53
Buffet Jeanne Paquin inc.: Buffet - session de travail du Conseil le 22 août 1994	128,09
Entretien René Plourde enr.: Entretien ménager - juillet 1994 - Édifice des Travaux publics - Travaux publics	1 289,78
Communications Le Rocher: Contrat d'entretien - systèmes de télé- communication - Sécurité publique (août 1994), Travaux publics, Arpentage, Ser- vices techniques, Loisirs (septembre 1994) Réparation de radio - Sécurité publique	1 848,80 126,86
Communications Le Rocher (suite): Téléavertisseurs - du 1 ^{er} septembre au 30 novembre 1994 - électricité et bâtisses - Travaux publics Relève téléphonique - du 1 ^{er} septembre au 30 novembre 1994 - Travaux publics	149,74 \$ 222,21
Arbo service: Abattage et essouchage d'arbres - Travaux publics	1 504,20
Services ménagers Roy Itée: Entretien ménager - juillet 1994 - Sécurité publique	1 774,28
Sani mobile Trois-Rivières inc.: Vidanges de fosses septiques - Travaux publics	1 932,67 \$
Laboratoires Shermont: Pavage de rues 1994 - paiement no 2 Honoraires - resurfaçage - paiement no 1	3 089,43 91,16
Somum: Programme P.A.I.R Sécurité publique	28,49
Construction SRB: Sciage de bordures 1994 - paiement no 4	1 121,23
Pépinière St-Michel: Travaux d'horticulture - paiement no 2	4 898,00
L'Annuaire du télécopieur: Annuaire des numéros de télécopieurs - Approvisionnement	96,60
Récupération Tersol inc.: Nettoiement mécanique régulier - paiement no 3	29 057,70
Électronique sécurité Thomas: Réparation d'un radar - Sécurité publique	304,73
Enseignes Trans-Québec enr.: Réparation d'enseigne - Pavillon de la jeunesse	299,13



Oxygène Val-Mauricie: Contrat de location - du 25 juillet au 24 décembre 1993 - Magasin	811,23
Valpan microfilm inc.: Achat de papier - microfilm - Greffe	362,36
Verdure de demain inc.: Coupe de pelouse # 6 - paiement no 7 Coupe de pelouse 1994 - zone 3 - Lambert, Ste-Thérèse et St-Jean- Baptiste - paiement no 8	1 089,62 2 997,46
Atelier des Vieilles Forges inc.: Entretien ménager - Cour municipale et poste no 2 - juin 1994 - Sécurité publique	410,00
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - juin 1994 - Salle Thompson et Sécurité publique	202,21
Edmond Yergeau, notaire: Honoraires - résiliation d'un bail emphytéotique (Club Richelieu de Trois-Rivières), cession, servitude de passage et servitude d'égout pluvial et de fossé par Développement Majellic inc., servitude de fossé par Raymond & frères inc.	1 678,00 \$
SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS	
SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS Denys P. Godin Guy Houde François Legendre René Girard Gaston Mony Paul Gagné Éric Gagnon et Manon Dubois	1 700,00 535,75 800,00 800,00 1 700,00 875,00 800,00
Denys P. Godin Guy Houde François Legendre René Girard Gaston Mony Paul Gagné	535,75 800,00 800,00 1 700,00 875,00
Denys P. Godin Guy Houde François Legendre René Girard Gaston Mony Paul Gagné Éric Gagnon et Manon Dubois	535,75 800,00 800,00 1 700,00 875,00
Denys P. Godin Guy Houde François Legendre René Girard Gaston Mony Paul Gagné Éric Gagnon et Manon Dubois LOISIRS Cégep de Trois-Rivières:	535,75 800,00 800,00 1 700,00 875,00 800,00
Denys P. Godin Guy Houde François Legendre René Girard Gaston Mony Paul Gagné Éric Gagnon et Manon Dubois LOISIRS Cégep de Trois-Rivières: Location de piscine - dernier versement Corpus Rhésus danse: Soutien à la nuit de la danse - Affaires	535,75 800,00 800,00 1 700,00 875,00 800,00
Denys P. Godin Guy Houde François Legendre René Girard Gaston Mony Paul Gagné Éric Gagnon et Manon Dubois LOISIRS Cégep de Trois-Rivières: Location de piscine - dernier versement Corpus Rhésus danse: Soutien à la nuit de la danse - Affaires culturelles Duoson inc.: Service de sonorisation - spectacle	535,75 800,00 800,00 1 700,00 875,00 800,00 4 094,55
Denys P. Godin Guy Houde François Legendre René Girard Gaston Mony Paul Gagné Éric Gagnon et Manon Dubois LOISIRS Cégep de Trois-Rivières: Location de piscine - dernier versement Corpus Rhésus danse: Soutien à la nuit de la danse - Affaires culturelles Duoson inc.: Service de sonorisation - spectacle pyrotechnique le 5 août 1994 École secondaire De-La-Salle: Location de piscine - session été -	535,75 800,00 800,00 1 700,00 875,00 800,00 4 094,55 1 500,00 5 529,80



Achats - restaurant Pavillon de la jeunesse	
Emballages Bettez J. Champagne inc. Crémerie de Trois-Rivières Froma-Dar Alexandre Gaudet Itée Boucherie Alex Lamy L.P.M. supérieur inc. Multi-marques inc. Phiga inc. Embouteillage Coca-Cola Croustilles Yum Yum enr.	384,12 230,25 63,75 339,60 905,27 60,51 668,11 81,38 100,00 \$ 767,39 311,58
BIBLIOTHEQUE	
Archambault musique: Achat de disque compact - audio-adultes	27,10 \$
Le Colimaçon: Achat de disques compacts - audio-adultes et jeunes	161,81
Copie Trois-Rivières: Photocopies - ciné - fiches	345,86
Ray Johnston Sales: Achat de disques compacts - audio-adultes	80,30
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	1 178,74
Société canadienne des postes: Location de casier postal	164,67
Achats de livres	
ASTED inc. L'Exèdre librairie inc. Librairie Clément Morin et fils inc.	133,75 1 142,80 1 094,44
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Bujold, Benoît: Préposé à l'imprimerie - Imprimerie 2 sorties - août 1994	6,00
Chartrand, Jacques: Animateur en loisirs - Loisirs 507 km - août 1994	141,96
Hamel, Jean-Philippe: Technicien évaluation I - Évaluation 14 km - août 1994 16 sorties - août 1994	3,92 48,00
Laberge, André: Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections 1 371 km - août 1994	287,91



REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Lucienne Bellemare126,86Jacques Goudreau104,15Fernand Lachance77,31 \$André Marcil925,40

Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 27 août 1994

373 906,06

TOTAL

1 108 060,88 \$

GRAND TOTAL

2 455 094,64 \$

Service de la trésorerie Le 1^{er} septembre 1994

ADOPTÉE

460-94 Liste des chèques émis. ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville au cours du mois d'août 1994 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 4 908 674,68 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

Vente à "Fruit of the Loom inc." (ptie 229 Par. T.-R. --- terrain vacant rue Tebbutt).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de vente préparé par Me Nathalie Pepin, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à la compagnie "Fruit of the Loom Canada inc.", pour l'expansion de son entreprise existante, un immeuble désigné comme suit:

Une partie du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-NEUF (Ptie 229) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, de figure



rectangulaire, partant d'un point "A", indiqué sur le plan dont il est fait référence ci-dessous, étant le coin nord du lot 229-8 dudit cadastre et situé à une distance de trois cent cinq mètres et vingt-quatre centièmes (305,24 m) selon une direction géodésique de 77°06'15" du point géodésique portant le numéro 73K7781, de là, vers le nord-ouest, suivant une direction géodésique de 44°24'18", cinquante-cinq mètres et deux centièmes (55,02 m) jusqu'au point "B", de là, vers le nord-est, suivant une direction géodésique de 134°50'27", cent quatre-vingt-dix mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (190,94 m) jusqu'au point "C", de là, vers le sudest, suivant une direction géodésique de 224°36'36", cinquante-quatre mètres et vingt-cinq centièmes (54,25 m) jusqu'au point "D", et de là, vers le sudsuivant une direction géodésique 314°36'36", cent quatre-vingt-dix mètres et soixante-quatorze centièmes (190,74 m) jusqu'au point de départ, et bornée comme suit, savoir: vers le nord-ouest, par le lot 229-6-1 dudit cadastre, vers le nord-est, par une partie dudit lot 229, vers le sud-est, par le lot 229-7 (rue Tebbutt) dudit cadastre et vers le sud-ouest, par le lot 229-8 dudit cadastre, ayant une superficie de dix mille quatre cent vingt-six mètres carrés et quatre dixièmes $(10 426,4m^2)$.

Le tout tel qu'il appert du plan préparé par Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, le 14 juin 1994, sous le numéro 4869 de ses minutes.

Ladite partie de lot sera bientôt connue comme étant la subdivision officielle numéro DIX du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-NEUF (229-10) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Que cet immeuble soit vendu avec la garantie ordinaire de droit.

Que cet immeuble soit vendu pour un prix de seize mille sept cent quatre-vingt-six dollars et cinquante cents (16 786,50 \$) à être payé comptant lors de la signature de l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution.

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution soit autorisé par le ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie du Québec en conformité avec la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1).

Que l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de vente et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE



462-94
Désignation
Gilles Latour
comme maire
suppléant.

MARDI LE 6 SEPTEMBRE 1994

IL EST PROPOSÉ PAR :

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que M. Gilles Latour soit nommé maire suppléant de la Ville de Trois-Rivières en remplacement de M. André Noël qui avait été nommé aux termes de la résolution 375-94 adoptée le 4 juillet 1994.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire Maire

Assistant-greffier

YG/gg





À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le dix-neuf (19) septembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient

Monsieur le maire : Madame la conseillère : Messieurs les conseillers :

Guy LeBlanc Chrystiane Thibodeau Émilien La Barre Daniel Perreault Roger Bellemare Pierre. A. Dupont André Noët Alain Gamelin Roland Thibeault Gilles Latour

Michel Henri-Paul Jobin

Legault

André

De Repentigny

463-94 Procès-verbaux ass. publ. consult. et séance régul. du 6 septembre 1994.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de la séance régulière tenues le 6 septembre 1994, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien La Barre

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites assemblée et séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis đе motion maintenus.

Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur la partie de la rue Gilles-Lupien a) située entre celle actuellement ouverte à la circulation et le boulevard Parent et sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.

(M. Michel Legault, le 16 mai 1994.)

(Maintenu par M. Henri-Paul Jobin, le 6 septembre 1994.)

- b) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur la partie du lot 205 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières située entre les rues Léo-Thibeault et Flamand et décrétant un emprunt à cet effet. (M. Michel Legault, le 16 mai 1994.)
- c) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur un terrain vacant situé dans le cadre nord de l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille et décrétant un emprunt à cet effet. (M. Roger Bellemare, le 4 juillet 1994.)

Formules Municipales, Farnham (Québec), 6614-R-MG-O



d) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "Résidence pour personnes âgées" dans la zone 525-R.

(M. André Noël, le 6 septembre 1994.)

Avis de motion.
Règl. fixant
mode tarif. pour
util. stalles
dans nouvelles
écuries de
hippodrome T.R.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement fixant un mode de tarification pour l'utilisation des stalles dans les nouvelles écuries de l'hippodrome de Trois-Rivières.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 19 septembre 1994.

(signé) André Noël

Avis de motion.
Règl. autor.
réalisation, par
professionnels,
diff. plans,
d e v i s ,
a n a l y s e s ,
expertises et
études.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la réalisation, par les professionnels du secteur privé, de différents plans, devis, analyses, expertises et études et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 19 septembre 1994.

(signé) Roland Thibeault

Avis de motion.
Règl. autor.
réalis. divers
travaux de
voirie et
amélior. cert.
immeubles.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la réalisation de divers travaux de voirie et d'amélioration de certains immeubles et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 19 septembre 1994.

(signé) Pierre A. Dupont

464-94 Compte rendu Comm. perm. du 6 septembre 1994. ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 6 septembre 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:



Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

465-94 Règl. 1358 (1994) approuvant règl. no 51 (1994) de la C.I.T.F.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 15 août 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1358 (1994) approuvant le règlement no 51 (1994) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 15 août 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1359 (1994) autorisant la conversion au gaz du système de ventilation de l'édifice abritant le Service de la sécurité publique et décrétant un emprunt à cet effet de 53 550,00 \$ soit adopté.

ADOPTÉE

Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM Itée autor. conversion au gaz du syst. Service de sécurité publique.

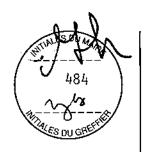
466-94

vent.

Règl. 1359 (1994)

édifice

la



467-94
Mainlevée à "Placements Gitan inc."
4885, 4895, 4905
et 4915 rue
Papineau et
2300, 2550 rue
S a i n t e Marguerite.

LUNDI LE 19 SEPTEMBRE 1994

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Jean Gélinas, notaire, le 20 avril 1988 et inscrit au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 21 avril 1988 sous le numéro 382441, la Ville de Trois-Rivières a vendu des terrains à la compagnie "Placements Gitan inc.";

ATTENDU que la vente de ces terrains était assujettie à différentes conditions;

ATTENDU que toutes les conditions qui avaient été imposées ont été entièrement remplies et exécutées;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de mainlevée préparé par Me Jean Gélinas, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée et consente à la radiation de tous les privilèges, hypothèques et autres droits --- notamment ceux lui résultant de la clause résolutoire --- stipulés en sa faveur dans l'acte inscrit au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières sous le numéro 382441.

Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte de mainlevée et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de bail à intervenir avec M. Clément Milot;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet la location, par la Ville, d'un bâtiment situé dans le secteur des Vieilles Forges pour l'entreposage du camion "unité 55 des Forges";

IL EST PROPOSÉ PAR:

André de Repentigny

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville loue de M. Clément Milot, la moitié sud-est d'un garage érigé sur le lot numéro vingt-quatre --- un (24---1) du cadastre de la Paroisse de St-Étienne, circonscription foncière de Trois-Rivières, lequel est situé à proximité d'une maison portant le numéro 12000 du boulevard des Forges à Trois-Rivières.

Que ce bail ait une durée d'un an, débutant le 1^{er} octobre 1994 et se terminant le 30 septembre 1995, avec possibilité de renouvellement pour une année.

Que le sudit projet de bail soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le

468-94
Bail avec
Clément Milot
pour location
d'un bâtiment
dans secteur
des Forges
entreposage
camion "unité 55
des Forges".



maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'entente à intervenir entre la Ville et le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement et de financement en vertu desquelles la Ville appliquera, sur son territoire, du 1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1995, des programmes d'inspection des aliments mis de l'avant par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet d'entente et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le greffier, Me Gilles Poulin, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

Que la présente résolution abroge, à toutes fins que de droit, la résolution 116-94 adoptée le 7 mars 1994.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente intervenue le 8 septembre 1994 entre la Ville et le Syndicat des fonctionnaires de la Ville de Trois-Rivières concernant le prolongement, jusqu'au 26 novembre 1994, de la période de probation de M. Denis Bouthillier au poste permanent à temps partiel de préposé au stationnement;

ATTENDU que photocopie de cette entente demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et ratifie, à toutes fins que de droit, ladite entente.

ADOPTÉE

469-94
Entente avec min.
de l'Agric., des
Pêcheries et de
l'Alim. du Québec
fixer modalités
fonct. et financ.
programmes
d'inspection
aliments.

des Publications CCHVFM Itée

Formules Municipates, Farnham (Québec),

470-94
Entente avec
Synd. des fonctionnaires de la
Ville de T.-R. prolonger période
probation Denis
Bouthillier.



471-94
Transaction
avec Michelle
Poirier - régler
hors cour
procédures
judiciaires.

LUNDI LE 19 SEPTEMBRE 1994

ATTENDU qu'aux termes d'une injonction permanente et en dommages et intérêts entreprise par Mme Michelle Poirier contre la Ville de Trois-Rivières le 11 janvier 1994, celle-ci réclame une indemnité à la suite de dommages causés à sa propriété du 3228, 3230 et 3232 de la rue Sainte-Marguerite par un glissement de terrain;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de transaction à intervenir entre la Ville et Mme Poirier pour régler hors cour ces procédures judiciaires;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPROUVÉ PAR:

Émilien La Barre

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de transaction et qu'elle autorise le directeur général, M. Pierre Moreau et le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

472-94 Adjudication contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Jacques Arsenault Asphalte inc. ", au montant de 2 993 \$, pour la construction d'une aire de virage sur le boulevard Rathier et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste budgétaire 5-293-94;
- la proposition de la firme "Jacques Arsenault Asphalte inc.", au montant de 29 213,27 \$, pour le pavage de la piste cyclable longeant le boulevard des Forges dans la section située entre les boulevards des Chenaux et Jacques-Cartier et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste budgétaire 6-265-94-1500 pour une somme de 25 000 \$ et au surplus accumulé pour le solde;
- la proposition de la compagnie "Construction et pavage Maskimo ltée", au montant de 139 647 \$, pour la réfection de l'intersection des rues Nicolas-Perrot et Pierre-Pépin et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même le surplus accumulé pour un montant de 53 400 \$ et par le règlement 1354 (1994) pour le solde, le tout étant conditionnel à l'approbation par le ministre des Affaires municipales du Québec dudit règlement;
- la proposition de la compagnie "Gaston Paillé Itée", pour la construction de conduites d'aqueduc (bouclage) et la réfection des trottoirs, des bordures, du pavage et de la fondation des rues, mais uniquement pour les travaux à être exécutés sur la rue Paul-Lemoyne et sur le boulevard des Récollets, pour un montant de



96 000 \$, et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, conditionnellement à l'approbation par le ministre des Affaires municipales du Québec du règlement 1287 (1993) dont les fonds serviront à payer ce dernier montant;

- la proposition de la compagnie "Multi-Énergies Best", au montant de 51 000 \$, pour la conversion au gaz des équipements de ventilation de l'édifice du quartier général de la sécurité publique et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet conditionnellement à l'approbation par les personnes habiles à voter et par le ministre des Affaires municipales du Québec du règlement 1359 (1994) dont les fonds serviront à payer le montant ci-avant mentionné;
- la proposition de la compagnie "Les Technologies Tassimco Canada inc.", au montant de 99 049,69 \$", pour la fourniture et l'installation de contrôleurs pour la synchronisation de la partie sud du boulevard des Forges et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ciavant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1339 (1994);
- la proposition de la compagnie "Jacques Arsenault Asphalte inc.", au montant de 43 103 \$, pour le réaménagement de l'intersection de la côte Cooke et de la rue Sainte-Marguerite et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même le surplus accumulé pour une somme de 24 383 \$ et à même le règlement 1329 (1993) pour une somme de 18 720 \$;
- la proposition de M. François Bourassa, au montant de 14 084,39 \$ plus taxes, pour la peinture des manèges dans 13 parcs et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1327 (1993).

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT les faits et les fautes ci-après énumérées ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 65,50 \$ à M. Paul Lafrenière, pour les dépenses qu'il a encourues lors de l'obstruction d'une conduite d'égout desservant sa propriété du 981 de la rue des Mélèzes le 31 janvier 1994;
- une somme de 208,89 \$ à Mme Lucette Dauphin, pour les dommages occasionnés au système de plomberie de sa propriété du 1920, 1922 et 1924 de la rue Royale, à la suite de travaux effectués sur une conduite d'aqueduc le 4 mai 1994;
- une somme de 1 577,05 \$ à la compagnie "Bell Canada", pour les dommages occasionnés à un fil souterrain situé à la hauteur du 3660 de la rue Jean-Talon lors de travaux d'excavation effectués le 30 mars 1994.

473-94 Paiement réclamations.



Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

474-94 Approb. plan subdivisant lots 205 et 206. ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de plan préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5043 de ses minutes, par lequel une partie des lots 205 et 206 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières est subdivisée pour notamment créer les lots 205-121 à 205-136 et 206-15 à 206-17;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André de Repentigny

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve le projet de plan identifié au premier paragraphe du préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

475-94 Confession jugement Rosaire Godon. ATTENDU que M. Rosaire Godon est propriétaire de deux bâtiments situés au 2750 et 2770 de la rue Saint-Alphonse sur des terrains désignés comme étant les lots 2735 et 2737 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières et d'un terrain vacant situé sur la rue Sainte-Marguerite désigné comme étant les lots 2731 et 2732 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières;

ATTENDU que suite au mandat confié aux termes de la résolution 496-93 que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adoptée le 20 septembre 1993, Me Jean Lamy a présenté une requête à la Cour supérieure conformément aux articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et 19.1 et suivants et 76 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), pour qu'il soit ordonné à M. Rosaire Godon de faire disparaître, à ses frais, les nuisances que constituent les divers objets qui se trouvent sur lesdits terrains ainsi que les causes d'insalubrité;

ATTENDU qu'aux termes d'une confession de jugement signée par M. Rosaire Godon, le 30 août 1994, celui-ci s'est engagé à nettoyer ses propriétés situées sur les rues Saint-Alphonse et Sainte-Marguerite au plus tard le 23 octobre 1994 et à démolir les bâtiments qui sont érigés sur les terrains de la rue Saint-Alphonse au plus tard le 1^{er} août 1995;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières prenne acte de la confession de jugement à laquelle fait référence le préambule de la présente résolution.

 $\neg \land \tau$	mm
	$ ext{TEE}$

476-94

voter.

Retrait

2001-Z-203 (1994)

suite tenue d'un

egistre à

'attention des

pers. habiles à

règl.

477-94 Madat à "Trudel et Associés, huissiers de justice": pour vente à l'encan équipement du Service trav. publics et véhicules rout. à fourrière mun.

LUNDI LE 19 SEPTEMBRE 1994



ATTENDU que lors d'une séance tenue le 15 août 1994, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le règlement 2001-Z-203 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone 801-1C à même une partie de la zone résidentielle 801 et de définir les normes d'implantation et d'intégration et de revoir certaines dispositions générales pour cette zone;

ATTENDU que conformément aux articles 131 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et 532 et suivants

de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), un registre fut tenu le 6 septembre 1994, à l'attention de toute personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la zone 801;

ATTENDU que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de trente et que quarante-six personnes habiles à voter ont fait une demande en ce sens;

ATTENDU que le certificat émis par Me Gilles Poulin, greffier, conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières retire, purement et simplement, le règlement 2001-Z-203 (1994).

ADOPTÉE

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe 2.1° du premier alinéa de l'article 28 et de l'article 461 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), une municipalité peut aliéner au moyen d'une enchère les biens dont elle n'a plus besoin;

ATTENDU que la Ville désire aliéner certains biens dont elle n'a plus besoin et qui étaient rattachés à son Service des travaux publics ou remisés à sa fourrière municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières fasse vendre à l'encan le 27 octobre 1994, par l'intermédiaire d'un huissier, les biens dont elle n'a plus besoin qui sont rattachés à son Service des travaux publics et les véhicules routiers sans maître recueillis par le Service de la sécurité publique et qui étaient remisés le ou avant le 26 août 1994.

Qu'elle retienne à cet effet les services professionnels de la firme "Trudel et Associés, huissiers de justice" et qu'elle la mandate pour procéder à cette vente.



Qu'elle lui verse les honoraires et les frais auxquels elle a droit en vertu du Tarif d'honoraires et des frais de transport des huissiers (R.R.Q., 1981, c. H-4, r.3), et ce, à même les fonds disponibles au poste 01-91-16-5-003 du budget 1994.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil de la M.R.C. de Francheville a adopté, lors de la réunion qu'il a tenue le 22 juin 1994, un règlement de contrôle intérimaire pour l'ensemble de son territoire sur la localisation des usages et des équipements en matière de gestion des déchets;

ATTENDU que les modalités administratives de ce règlement qui sont relatives à la délivrance des permis prévoient la nomination d'inspecteurs régionaux;

ATTENDU, qu'en vertu de l'article 65 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la M.R.C. de Francheville doit obtenir le consentement du Conseil de la Ville de Trois-Rivières avant d'y désigner des inspecteurs;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières consente à ce que la M.R.C. de Francheville désigne MM. Robert Girard, Jean-Maurice Massicotte, Rénald Hamelin, André Laberge et René Bergeron, inspecteurs au sein de la division "permis et inspection" du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, pour exercer sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières les fonctions d'inspecteurs régionaux dans le cadre de l'application du règlement de contrôle intérimaire numéro 94-05-90 sur la localisation des usages et des équipements en matière de gestion des déchets adopté par cet organisme le 22 juin 1994.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes du protocole d'entente signé entre la Ville de Trois-Rivières et la corporation "Les Productions Specta inc." le 16 février 1993, cette dernière s'est engagée à former et à maintenir un conseil d'administration composé de 5 à 7 membres nommés par la Ville;

ATTENDU qu'aux termes dudit protocole d'entente la Ville de Trois-Rivières s'est engagée à nommer les membres du conseil d'administration de cette corporation;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières nomme M. Wilson O'Shaughnessy membre du conseil d'administration de la corporation "Les Productions Specta inc." en remplacement de M. Michel Barakett.

-			-
	\mathbf{n}	\mathbf{n}	
43	1 11 1		нн
	DO	.	1212

478-94 Désignation MM. Robert Girard, Jean-Maurice Massicotte, Rénald Hamelin, André Laberge et René Bergeron insp. régionaux dans cadre applic. règl. sur local. des usages еt équip. e n matière gestion des déchets.

479-94
Nomination
Wilson
O'Shaughnessy
sur Conseil
d'admin. "Les
Productions
Spectainc.".

une division des Publications CCH/FM Itée Farnham (Québec), 481-94 Emprunt 10 000 \$ au fonds roulement pour reconstruction ponceau sur Jean. No 6614-R-MG-O

boul.

LUNDI LE 19 SEPTEMBRE 1994



480-94 Ratification avis d'intention au C.R.T.C. - prés. pour mémoire appuyer Canada Be11 dans requête pour doter notre région service 9-1-1.

ATTENDU que la compagnie "Bell Canada" et l'Union des municipalités du Québec ont conclu une entente relative à la tarification 9-1-1 sur le territoire de certaines municipalités et que celle-ci fut déposée pour approbation au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada;

ATTENDU que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada a publié, le 22 août 1994, un avis invitant toute personne physique ou morale intéressée à participer aux audiences qui seront tenues à la suite de cette demande d'approbation;

ATTENDU que dans une lettre adressée à M. Allan J. Darling, secrétaire général du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada, par Me Guy LeBlanc, maire de la Ville de Trois-Rivières, celui-ci l'a informé de l'intention de la Ville de Trois-Rivières de présenter un mémoire appuyant ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières ratifie l'avis d'intention ci-dessus mentionné transmis par Me Guy LeBlanc le 16 septembre 1994.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer la reconstruction d'un ponceau sur le boulevard St-Jean et que le coût des travaux s'élèvent à la somme de 10 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières procède à la reconstruction d'un ponceau sur le boulevard St-Jean.

Qu'une dépense totale à cet effet d'un montant de 10 000 \$ soit autorisée.

Que cette dépense soit financée à même le produit d'un emprunt à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoira en 1995.

Que, pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, la Ville approprie au budget 1995 à 1999 inclusivement les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

D			



482-94 Achat billets pour part. diff. activités.

LUNDI LE 19 SEPTEMBRE 1994

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières achète:

- un (1) billet (8 \$) pour participer à la fête de la "Reconnaissance" organisée le 9 octobre 1994 par la paroisse Saint-Pie-X;
- un (1) billet (60 \$) pour participer au "Brunch annuel" organisé le 16 octobre 1994 par la "Fondation Centre hospitalier Sainte-Marie inc.".

ADOPTÉE

483 - 94Liste des comptes.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 10 septembre 1994

Association des arts graphiques du Québec:

Parution dans "Le Maître imprimeur" -

vente d'équipement d'imprimerie -

Trésorerie 41,02 \$

Diane Aubry:

Remboursement partiel - conditionne-

ment physique 37,50

Heenan Blaikie:

Honoraires - juillet 1994 - article 45 C-T, griefs policiers, Commission

des affaires sociales, déontologie 7 716,08

François Bourassa: Teinture des rénovations de manèges différents parcs - paiement no 10 683,73 Désherbage, bancs et poubelles différents parcs - paiement no 9 1 094,00 Bancs et poubelles - parc des Pins -102,56 paiement no 8 Trapèze - parc Pie-XII - paiement no 7 Marches - parc Ste-Marguerite -1 588,54 paiement no 6 1 361,76 Aménagement récréatif - parc Laflèche paiement no 5 483,17 Aménagement récréatif - parc Pierreriche paiement no 4 2 381,66 Manèges - parc-école St-Sacrement -

1 109,00

Jules Bourassa:

paiement no 11



Achat de pierre - Travaux publics	3 170,66
Trois-Rivières cimentiers: Reconstruction de trottoirs 1994 - paiement no 1 - retenue 10 %	89 022,51
Le Courrier Sud: Publicité (Herbe à poux)	444,42
Formulaires Ducharme inc.: Lois des cités et villes et mise à jour septembre 1994 à septembre 1995, Recueil des lois municipales et mise à jour septembre 1994 à septembre 1995, Code civil du Québec et procédure civile (mise à jour octobre 1994 à 1995) - Cour municipale	266,81
Industries Fortier (1990) ltée: Achat de tuyau et joint - Travaux publics	152,92
Ronald Fournier: Coupe de pelouse # 6 - zone 2 Est - paiement no 7	2 968,87
Fernand Gendron: Avance congrès AIMQ	300,00
Chantal Gosselin: Honoraires - notes sténographiques - cause D. Messier - Contentieux	85,46 \$
Éloi Guillemette: Contenants - déchets secs - août 1994 - Travaux publics	3 237,50
Conférence annuelle sur les perspectives de l'habitation: Inscription - Urbanisme	133,75
ICG gaz propane: Propane - Zamboni - Colisée	85,38
Pépinière Laurentides enr.: Travaux d'émondage et élagage - Travaux publics	6 713,02
Laverdure: Service de buanderie - août 1994 - Aéroport, bâtisses et parcs, Mécanique, Magasin, Permis, Imprimerie et Greffe	431,95
Michel Melançon: Nettoiement hors rues zone 2 Ouest - coupe # 6 - paiement no 6 Nettoiement parc Ste-Marguerite	1 890,49 40,00
Service ménager Nettoie-tout: Entretien ménager - août 1994 - hôtel de ville, Édifice François-Nobert et	
stationnement Badeaux Entretien ménager - août 1994 -	2 944,12
Édifice des travaux publics	1 196,43



Dr Maurice Poulin: Honoraires - examens médicaux - août 1994	1 800,00
Louise Racette: Remboursement partiel - conditionne- ment physique	27,35
Communications Le Rocher: Contrat d'entretien - système de radiocommunication - septembre 1994 - Permis	40,59
Service d'arbres Robec inc.: Abattage de 8 arbres et travaux d'arbo- riculture - Travaux publics	1 442,10
Simard Beaudry inc.: Asphalte - Travaux publics	2 986,90
FRAIS DE HUISSIERS	
Bélanger, Bélanger & ass. Alphédor, Cournoyer & ass. Trudel & associés Villeneuve, Miller & ass.	34,76 32,59 723,73 21,42
LOISIRS	
HOISIRS	
Association trifluvienne de soccer: Frais d'arbitrage - été 1994	1 165,60 \$
Association trifluvienne de soccer:	1 165,60 \$ 285,00
Association trifluvienne de soccer: Frais d'arbitrage - été 1994 AQDLM (Association québécoise des directeurs du loisir municipal):	·
Association trifluvienne de soccer: Frais d'arbitrage - été 1994 AQDLM (Association québécoise des directeurs du loisir municipal): Inscription au colloque Orchestre symphonique de Trois-Rivières: Subvention - 3e versement	285,00 7 000,00
Association trifluvienne de soccer: Frais d'arbitrage - été 1994 AQDLM (Association québécoise des directeurs du loisir municipal): Inscription au colloque Orchestre symphonique de Trois-Rivières: Subvention - 3° versement Subvention - matinées symphoniques Atelier des Vieilles Forges inc.:	285,00 7 000,00 5 000,00
Association trifluvienne de soccer: Frais d'arbitrage - été 1994 AQDLM (Association québécoise des directeurs du loisir municipal): Inscription au colloque Orchestre symphonique de Trois-Rivières: Subvention - 3e versement Subvention - matinées symphoniques Atelier des Vieilles Forges inc.: Nettoyage du site de l'Exposition	285,00 7 000,00 5 000,00
Association trifluvienne de soccer: Frais d'arbitrage - été 1994 AQDLM (Association québécoise des directeurs du loisir municipal): Inscription au colloque Orchestre symphonique de Trois-Rivières: Subvention - 3° versement Subvention - matinées symphoniques Atelier des Vieilles Forges inc.: Nettoyage du site de l'Exposition BIBLIOTHÈQUE Le Colimaçon:	285,00 7 000,00 5 000,00 2 800,00
Association trifluvienne de soccer: Frais d'arbitrage - été 1994 AQDLM (Association québécoise des directeurs du loisir municipal): Inscription au colloque Orchestre symphonique de Trois-Rivières: Subvention - 3° versement Subvention - matinées symphoniques Atelier des Vieilles Forges inc.: Nettoyage du site de l'Exposition BIBLIOTHÈQUE Le Colimaçon: Achat de disques compacts - audio adultes Services documentaires Multimédia inc.:	285,00 7 000,00 5 000,00 2 800,00
Association trifluvienne de soccer: Frais d'arbitrage - été 1994 AQDLM (Association québécoise des directeurs du loisir municipal): Inscription au colloque Orchestre symphonique de Trois-Rivières: Subvention - 3e versement Subvention - matinées symphoniques Atelier des Vieilles Forges inc.: Nettoyage du site de l'Exposition BIBLIOTHÈQUE Le Colimaçon: Achat de disques compacts - audio adultes Services documentaires Multimédia inc.: Achat du CD-ROM David Reliure Bois-Francs inc.:	285,00 7 000,00 5 000,00 2 800,00 84,48 341,86

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOÛT 1994

Beaumier, Alain: Technicien génie civil I - Travaux publics



1 101 km	308,28
Bergeron, René: Inspecteur en bâtiments - Permis et inspections	
1 510 km - juillet et août 1994	331,92
Bérubé, Raymond: Animateur en loisirs - Loisirs 233 km	65,24
Bonin, Claude: Technicien génie civil I - Travaux publics 730 km	204,40
Boucher, Réjean: Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics 1 228 km	257,88
Daviau, André Chef technicien - Services techniques 86 km	24,08
Duhaime, Sébastien: Technicien évaluation I - Évaluation 21 sorties 87 km	63,00 24,36
Fournier, André: Technicien évaluation I - Évaluation 35 sorties	105,00 \$
Galarneau, Maurice: Technicien génie civil I - Services techniques 1 118 km	313,04
Gendron, Fernand: Directeur des Travaux publics 1 436 km	402,08
Gervais, Jean-René: Concierge-messager - Greffe & archives 149 km	41,72
Goulet, Martin: Technicien génie civil I - Travaux publics 1 398 km	293,58
Hamel, Réjean: Chauffeur-opérateur balai mécanique - Travaux publics 7 sorties	21,00
Hamelin, Rénald: Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections 997 km	211,87
Lajoie, Carole: Technicienne génie civil I - Travaux publics 677 km	189,56
Lambert, Claudie: Stagiaire en récréologie - Loisirs 520 km - du 30 mai au 2 sept. 1994	145,60



Lampron, Martin: Technicien en génie civil I - Travaux publ 2 102 km	ies 577,94
Lelièvre, Denis: Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - Services communautaires 584 km - du 4 juillet au 30 août 1994	163,52
L'Heureux, Daniel: Technicien en évaluation I - Évaluation 1 sortie 158 km	3,00 44,24
Ouellette, Jean-Louis: Opérateur - Usine de traitement d'eau 1 488 km - du 31 juillet au 27 août 1994	416,64
Picard, Yves: Animateur en loisirs - Loisirs 182 km	50,96
Rousseau, Robert: Chef de section - bâtiments - Travaux publics 1 002 km - du 1 ^{er} août au 2 sept. 1994	230,94
Roy, François: Responsable des relations publiques - Direction générale 5 sorties	15,00 \$
Roy, Ginette: Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections 44 sorties	132,00
Vachon, Guy: Mécanicien entretien - Travaux publics 6 sorties	18,00
Verville, André: Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections 26 sorties	78,00
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Jean-Guy Gervais Jean Hélie André Marcil	227,72 104,87 719,96
Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 3 septembre 1994	347 208,38
TOTAL	<u>508 665,19</u> \$

Pour la semaine se terminant le 17 septembre 1994

ADT Canada inc.:



Système d'alarme - du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 1994 - aérogare	183,61 \$
Groupe Admari inc.: Préposés aux stationnements - août 1994 - Cour municipale	4 016,23
Alpha inc.: Compteur électrique édifice François- Nobert (conduit informatique) - paiement no 2	865,17
Aqua Data inc.: Diagnostic préliminaire du réseau d'égout avec caméra télé-objectif - paiement no 2 - retenue 10 %	13 100,87
Extermination B.B. inc.: Service anti-pigeon - août 1994 - stade de baseball	51,28
Béton Trois-Rivières: Béton - Travaux publics	472,91
Bois & décors: Ragréer bureau téléphoniste - Trésorerie	209,68 \$
Jules Bourassa: Poussière de pierre - Travaux publics	541,29
Clôtures Cambreck inc.: Remise de retenue - piste cyclable - clôture boul. St-Michel	68,27
Canadien Pacifique ltée: Location de tuyaux - Travaux publics	79,77
Chenoy's restaurant: Repas - opération Dirt Track - Sécurité publique	98,78
Consortech inc.: Honoraires - intervention de soutien du logiciel de calcul commercial - Évaluation	227,91
Gilles Desnoyers: Honoraires et déboursés - arbitre - grief - Ressources humaines	1 117,33
Formulaires Ducharme inc.: Mise à jour du recueil des lois muni- cipales - octobre 1994 à 1995 - Direction générale	49,22
Flageol photo enr.: Photos - Père Carpentier - Information	12,82
La Bonne fourchette enr.: Buffet - réunion du directeur avec conseillers - Sécurité publique Repas - comité sur la culture Repas - réunion groupe de travail loisirs	63,81 24,22 45,87
Floriculture Couthier inc.	

Floriculture Gauthier inc.:



Aménagement des bacs et des paniers de fleurs - paiement no 2 Aménagement des îlots de fleurs - lot A - paiement no 4	1 279,37
Aménagement des îlots de fleurs - lot B - paiement no 4	677,53 439,24
Aménagement des îlots de fleurs - lot C (ajout Malapart, De LaSalle) - paiement no 6 Aménagement des îlots de fleurs - lot C (ajout parc Lemire, Victoria,	2 555,21
Malapart, De LaSalle) - paiement no 7	632,90
Raymond Gélinas et fils: Recharge d'extincteur - Sécurité publique	23,30
Publicité G.M. inc.: Publicité habitation - Information	427,33
ICG gaz propane inc.: Propane - Zamboni Colisée et aéroport	449,00
CJDL informatique inc.: Saisie des données du recensement électoral sur support informatique - Greffe	6 045,45
Lucie Lamy: Remboursement partiel - conditionne- ment physique	37,50 \$
Pierre Loranger enr.: Meuble modulaire de secrétaire - Greffe - paiement no 1	2 034,09
Benoît Lord inc.: Rénovation pavillon Adélard-Dugré - paiement no 1	9 924,05
Outils mauriciens inc.: Réparation de 5 lames à feu - Sécurité publique	337,02
Gestion Marcabec inc.: Coupes de pelouse # 8 et 9 - aménage- ments fleuris - paiement no 7 Nettoiement manuel de la voie publique -	1 030,24
paiement no 1	1 484,75
G. Melançon & fils inc.: Achat d'essence et d'huile à diesel ~ Travaux publics	12 050,20
Multi-services Langevin enr.: Coupe de gazon - parcs Les Pins, Hertel, Ste-Cécile et nettoyage face à l'église	
rue des Commissaires - paiement no 5 Coupe des talus # 4 - paiement no 5	255,00 4 237,06
Arrachage de mauvaises herbes - poste de police et rue Ste-Marie	195,00
Le Nouvelliste: Avis publics (taxe scolaire 1994-1995	

Avis publics (taxe scolaire 1994-1995, journées d'enregistrement, élections municipales - propriétaires indivis



d'un immeuble et occupants d'un lieu d'affaires, neige dans les dépôts à neige), appel d'offres (demande de propositions locatives, éclairage de rues), publicité (inscriptions spor-	
tives # 1 et 2)	5 179,52
J.C. Papillon & fils ltée: Ventilation pavillon Gagnon - paiement no 2	1 635,25
Buffet Jeanne Paquin: Buffet - dépositaires de ré-cubes (RIDGM)	371,53
Pelletier location: Location de véhicule - Sécurité publique	28,44
Plamco Néotek Itée: Coupe de pelouse # 3 - zone 1 - paiement no 3	1 161,75
Grand Prix Player's ltée: Achat d'un billet - gala du Grand Prix	80,00
Pluritec ltée: Étude préliminaire sur les refoulements d'égouts - paiement no 2	28 488,75
Publi design inc.: Graphismes pour page au dos du programme OSTR et pour dépliant Grands Prix culturels 1994 - Affaires cultu-	
relles Annonce "Faites du sport", graphisme et impression "Le Trifluvien" septem-	569,78 \$
bre 1994 - Information	7 849,22
Reynolds radio inc.: Achat de batterie pour Nec P300 - Achats	63,81
Marie-Claude Robert et associés: Honoraires - étude d'aménagement des parcs publics de l'arrondissement his- torique de Trois-Rivières - Urbanisme	2 279,10
Communications Le Rocher: Contrat d'entretien du système de	2 210,10
radiocommunication - septembre 1994 - Sécurité publique Location de radio - du 1 ^{er} septem-	829,89
bre au 30 novembre 1994 - Sécurité publique	222,21
Services ménagers Roy Itée: Entretien ménager - août 1994 - quartier général	1 774,28
Sani mobile Trois-Rivières inc.: Vidange de fosses septiques - Travaux publics	478,61
Simard Beaudry inc.: Asphalte - Travaux publics	1 652,72



Société des alcools: Achat de vin et boisson pour réceptions	376,98
Sport point inc.: Achat de 7 chandails 360° - Information	95,72
Tamec inc.: Annuaire du télécopieur 1994 - Travaux publics	101,95
Récupération Tersol inc.: Nettoiement mécanique régulier - du 8 août au 2 septembre 1994 - paiement no 4	24 429,37
Électronique sécurité Thomas: Réparation de radars - Sécurité publique	840,64
Trudel & ass.: Frais de huissiers - Contentieux et Cour municipale	126,69
Usinage de l'Estrie enr.: Aiguisage de couteaux - Zamboni Colisée	127,85
Jean-Jacques Vézina: Surveillance et téléphone - poste Les Forges - août 1994 - Sécurité publique	62,00
Ville de Trois-Rivières-Ouest: Coût d'entretien du passage à niveau du boul. des Récollets - août 1994 - part de la Ville	238,00
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - juillet 1994 - Colisée et usine de traitement d'eau Enlèvement, transport et enfouissement des déchets - août 1994	249,70 \$ 116 885,89
LOISIRS	
Colloque international sur le loisir: Inscription au colloque	530,00
Corporation de l'Exposition agricole du centre du Québec: Réparation des guérites	400,00
Commission scolaire de Trois-Rivières: Entretien ménager des parcs-écoles - juin 1994	54,22
Société des musées québécois: Ajustement de frais de participation au colloque - Affaires culturelles	40,00
Embouteillage T.C.C. Itée: Achat de breuvages - parc Lambert et Colisée	117,97
UQTR: Composition et montage - bulletins de quartiers	200,56



Achats - restaurant Pavillon de la jeunesse	
Emballages Bettez inc. J. Champagne inc. Crémerie des Trois-Rivières Froma-Dar Alexandre Gaudet Itée Brasserie Labatt Itée LPM supérieur inc. Distribution Drummond inc. Distributrice Marchand Itée Multi-marques inc. Croustilles Yum Yum inc.	226,08 410,70 133,65 160,80 295,51 1 806,40 268,35 1 292,72 467,20 43,65 23,11
BIBLIOTHÈQUE	
Domaine du son: Achat de matériel audio visuel	272,85
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	668,68
Achats de livres	
L'Exèdre librairie inc. La Bande dessinerie	245,56 235,83 \$
PARC PORTUAIRE	
Cooke & fils enr.: Réparation de la serrure du corridor	38,18
Henri Hart: Photo pour publicité	25,00
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Boisvert, Henri-Paul: Technicien génie civil I - équipement & opérations - Loisirs 990 km - août 1994	232,65
Brouillette, Gilles:	,
Programmeur - Informatique 15 sorties - du 10 janv. au 6 sept. 1994	45,00
Bruneau, Roger: Urbaniste - Urbanisme 134 sorties - juillet à décembre 1993 247 km - septembre à décembre 1993	402,00 69,16
Duhaime, Sébastien: Technicien évaluation I - Évaluation 5 sorties - septembre 1994 35 km - septembre 1994	15,00 9,80
Fournier, Normand: Technicien en système d'information - Services techniques 184 km - du 3 juin au 31 août 1994 Massicotte, Jean-Maurice:	51,52
Inspecteur - hyg. & env Permis	



et inspections 859 km - août 1994

236,15

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Lorraine Hardy:

Montréal - séminaire "Service à la clientèle"

112,90

André Villemure:

Montréal - séminaire "Service à la clientèle" 122,60

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Lucienne Bellemare	130,58
Pierre Gélinas	1 032,24
Gilles Grenier	179,39
Fernand Lachance	77,46
Denis Lelièvre	69,45 \$
Jean-Maurice Normandin	249,78
Gilles Poulin	135,17

Total de la paie brute pour la

semaine se terminant le 10 septembre 1994 349 288,56

TOTAL

<u>621 959,36</u> \$

GRAND TOTAL

1 130 624,55 \$

Service de la trésorerie Le 16 septembre 1994

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme "Pluritec ltée" pour qu'elle procède à la réalisation d'une étude des sites pour le déversement des neiges usées.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 107 440 \$, taxes excluses, à être payés à même les fonds disponibles au règlement 1338 (1994).

ADOPTÉE
VDOL TEE

484-94 Mandat "Pluritec ltée" pour étude des sites pour dévers. neiges usées.

LUNDI LE 19 SEPTEMBRE 1994



485-94 Mandat à "Pluritec Itée" pour lecture des détecteurs de niveaux. IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme "Pluritec Itée" pour qu'elle procède à un suivi sur les détecteurs de niveaux installés à différents endroits sur le système d'égout.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de $9\,600\,$ \$, taxes excluses, à être payés à même les fonds disponibles au règlement 1313 (1993).

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

re Assistant-greffi

YG/gg



Procès-verbal ass. publ. de consult. sur règl. 2001-Z-208 (1994).

LUNDI LE 3 OCTOBRE 1994

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue par la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, le trois (3) octobre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures vingt minutes (20 h 20) dans le cadre de la procédure entourant l'adoption du règlement 2001-Z-208 (1994) et conformément aux articles 130.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et la population de Trois-Rivières y a été invitée au moyen d'un avis public à cet effet publié dans l'édition du 9 septembre 1994 de quotidien "Le Nouvelliste".

Sont présents: Son Honneur le maire Me Guy LeBlanc qui agit comme président de l'assemblée, Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau, MM. les conseillers Émilien La Barre, Daniel Perreault, Roger Bellemare, Pierre A. Dupont, André Noël, Alain Gamelin, Roland Thibeault, Gilles Latour, Michel Legault, Henri-Paul Jobin et André de Repentigny.

Sont également présents à cette assemblée, les officiers suivants de la Ville de Trois-Rivières: MM. Pierre Moreau (directeur général), Jacques St-Laurent (directeur du Service loisir et culture), Roger Bruneau (chef adjoint du Service de l'urbanisme et de l'aménagement), Fernand Gendron (directeur du Service des travaux publics), Jean Hélie (directeur des Services financiers), Juliette Bourassa (assistante-greffière) et Yvan Gaudreau (assistant-greffier).

- 1. M. le maire Guy LeBlanc souhaite la bienvenue aux citoyens présents et il invite M. Roger Bruneau à expliquer les objectifs poursuivis par le règlement faisant l'objet de la présente consultation publique.
- 2. À l'aide d'acétates et d'un rétroprojecteur, M. Roger Bruneau situe la zone directement visée par le projet de règlement 2001-Z-208 (1994) et il explique que celui-ci a pour objectif de permettre la poursuite de l'usage "Résidence pour personnes âgées" dans le bâtiment portant le numéro 2350 du boulevard des Chenaux.
- 3. Suite à des questions en ce sens de MM. Gaston Gaulin et André Laliberté, M. Roger Bruneau explique où se trouve exactement l'immeuble qui bénéficiera de cette modification à la réglementation de zonage.

Aucune des trente-six (36) personnes présentes n'ayant de commentaires à formuler ou d'autres questions à poser sur ce projet de règlement, M. le maire Guy LeBlanc lève l'assemblée. Il est 20 h 25.

Maire

YG/gg

Assistant-greffier



À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le trois (3) octobre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ciaprès identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

Monsieur le maire : Madame la conseillère : Messieurs les conseillers :

Guy LeBlanc Chrystiane Thibodeau Émilien La Barre Daniel Perreault Roger Bellemare Pierre. A. Dupont André Noël Alain Gamelin Roland Thibeault Gilles Latour

Michel Henri-Paul André

Jobin De Repentigny

Legault

486-94 Procès-verbal séance régul. du 19 septembre 1994. ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 19 septembre 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Émilien La Barre

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que ledit procès-verbal et les décisions qui ont été prises à ladite séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

- a) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur la partie de la rue Gilles-Lupien située entre celle actuellement ouverte à la circulation et le boulevard Parent et sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.

 (M. Michel Legault, le 16 mai 1994.)
- b) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur un terrain vacant situé dans le cadre nord de l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille et décrétant un emprunt à cet effet. (M. Roger Bellemare, le 4 juillet 1994.)
- Règlement fixant un mode de tarification pour l'utilisation des stalles dans les nouvelles écuries de l'hippodrome de Trois-Rivières.
 (M. André Noël, le 19 septembre 1994.)

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publication



Avis de motion. Règl. décrétant ouverture d'une nouv. voie comm. et lui attrib. un nom.

Avis de motion. Règl. adoptant budget 1995 de la Régie interm. gestion déchets de la Mauricie.

487-94 Compte rendu Comm. perm. du 19 septembre 1994.

488-94
RègI. 1360
(1994) autor.
construction
services mun.
de base sur ptie
lot 205 Par. de
T.-R. située
entre rues LéoThibeault et
Flamand.

LUNDI LE 3 OCTOBRE 1994

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement décrétant l'ouverture d'une nouvelle voie de communication et lui attribuant un nom.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 3 octobre 1994.

(signé) Michel Legault

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement adoptant le budget 1995 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 3 octobre 1994.

(signé) André Noël

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 19 septembre 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 16 mai 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roger Bellemare

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1360 (1994) autorisant la construction des services municipaux de base sur la partie du lot 205 du cadastre de la Paroisse de



Trois-Rivières située entre les rues Léo-Thibeault et Flamand et décrétant un emprunt à cet effet de 375 000,00 \$ soit adopté.

ADOPTÉE

489-94 Règl. 1361 (1994) autor. réal. plans, devis, analyses, expertises et études. ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 19 septembre 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1361 (1994) autorisant la réalisation de plans, devis, analyses, expertises et études et décrétant un emprunt à cet effet de 380 000,00 \$ soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 19 septembre 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1362 (1994) autorisant la réalisation de travaux de voirie à divers endroits et d'amélioration de certains immeubles et décrétant un emprunt à cet effet de 80 000,00 \$ soit adopté.

ADOPTÉ	Έ
--------	---

490-94 Règl. 1362 (1994) autor. réalis. travaux voirie à divers endroits et amélior. cert

immeubles.

des Publications CCH/FM IIée

division

No 5514-R-MG-O



491-94 2001-Z-Règl. 208 (1994)modif. règl. 2001-Z (1989)fins a u x permettre usage "Résidence pour personnes âgées" dans zone 525-R.

492-94
Bail avec Pierre
Paquin (ptie
1125-250 Cité
T.-R. - lisière
terrain contiguë
au 1800 place
Alex- McRae).

LUNDI LE 3 OCTOBRE 1994

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 6 septembre 1994 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 20 h 20 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-208 (1994) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de permettre l'usage "Résidence pour personnes âgées" dans la zone 525-R soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de bail sous seing privé préparé par Me Yvan Gaudreau, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue à M. Pierre Paquin l'immeuble suivant:

Un terrain de forme irrégulière désigné comme étant une partie du lot MILLE CENT VINGT-CINQ --- DEUX CENT CINQUANTE (ptie 1125-250) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières.

Il est borné vers le nord-est par le lot 1125-260, vers le sudest par une partie du lot 1125-250 (place Alex-McRae), vers le sud-ouest par le lot 1125-38 (boulevard des Chenaux) et vers le nord-ouest par une partie du lot 1125.

Il mesure dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18,29 m) vers le nord-est, deux mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (2,99 m), vingt-cinq mètres et seize centièmes (25,16 m) le long d'une courbe de dix-sept mètres et quarante-cinq centièmes (17,45 m) de rayon, quarante-trois mètres et neuf centièmes (43,09 m) et deux mètres et quatre-vingt-seize centièmes (2,96 m) le long d'une courbe de cinq mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (5,85 m) de rayon vers le sud-est, deux mètres et vingt-quatre centièmes (2,24 m) vers le sud-ouest et soixante-trois mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (63,98 m) vers le nord-ouest; contenant en superfie deux cent quatre-vingt-quatre mètres carrés (284 m.c.). Sans bâtiment.



Le tout tel que montré par un liséré rouge sur le plan préparé par M. Claude Juteau, arpenteurgéomètre, le 27 septembre 1994, sous le numéro 864 de ses minutes.

Que ce bail soit consenti pour une durée d'un an commençant le 4 octobre 1994 et se terminant le 3 octobre 1995.

Que ce bail se renouvelle automatiquement, d'année en année, aux mêmes conditions.

Que ce bail contienne également une disposition permettant à l'une des parties de le résilier unilatéralement en donnant à l'autre un préavis à cet effet de 30 jours.

Que ce bail soit consenti pour un loyer consistant en l'entretien, par M. Paquin, de l'immeuble loué.

Que le bail devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet de bail et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir avec la Société canadienne des Ports;

ATTENDU qu'il a pour objet de permettre à la Ville d'utiliser le quai de la section numéro 10 du port de Trois-Rivières pour déverser de la neige dans le fleuve St-Laurent au cours de l'hiver 1994-1995;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de protocole d'entente et qu'elle autorise le directeur de son Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 437-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 6 septembre 1994, le Conseil a prolongé jusqu'au 30 septembre 1994 le bail signé avec Sa Majesté la Reine du Chef du Canada le 22 mai 1964 dans le dossier numéro NKCP5156-73142 du ministère des Transports du Canada;

493-94
Entente avec Soc.
canadienne des
Ports - util. quai
no 10 du port T.R. pour déverser
n e i g e d a n s
fleuve.

494-94
Entente suppl.
avec Transport
Canada /
Aéroports renouv. bail de
l'aéroport.



ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'entente supplémentaire prolongeant ce bail pour une période additionnelle d'un mois et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

André de Repentigny

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le projet d'entente supplémentaire # 7 soumis par Sa Majesté la Reine du Chef du Canada représentée par le ministère des Transports du Canada/Aéroports (directeur général régional aéroports) relativement au renouvellement, pour une période d'un mois, soit du 1^{er} au 31 octobre 1994 inclusivement, du bail intervenu le 22 mai 1964 dans le dossier numéro NKCP5156-73142.

Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'entente supplémentaire et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

495-94 Adjudication contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Construction et Pavage Maskimo ltée", au montant de 88 151 \$, pour le recouvrement des pavages existants sur diverses rues dans le parc industriel # 2 et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1288 (1993);
- la proposition de la compagnie "Pagé Construction, division de Simard-Beaudry inc.", au montant de 5 310 \$, pour le réaménagement de la rue du Coteau entre les rues Chapleau et Bédard et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ciavant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 8-1252-1-0100;
- la proposition de la compagnie "Télé-Inspection D.G. inc.", au montant de 11 058,20 \$, pour le nettoyage et l'inspection télévisée de 3 800 mètres linéaires de conduite d'égout de 205 à 915 mm de diamètre et l'inspection avec déflectomètre de 1570 mètres linéaires de conduite en "C.P.V." de 205 et 305 mm de diamètre et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles aux postes 8-1306-3-0100 (4 484,88 \$) et 8-1346-1-0100 (6 573,32 \$);
- la proposition de la compagnie "Transporteurs en vrac du Trois-Rivières métropolitain inc.", au montant de 44 800 \$ (taxes excluses), pour le transport de neige par camions du 1^{er} novembre 1994 au 15 avril 1995 et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet à condition qu'elle lui fournisse, au plus tard le 18 octobre 1994, un document émanant de la Commission des transports du Québec à l'effet qu'elle approuve ses taux, le montant ci-avant mentionné



devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-23-1-442;

- la proposition de la compagnie "Construction Vadel Itée", au montant de 16 700 \$, pour l'enlèvement et la disposition d'un réservoir souterrain et la construction d'une conduite d'alimentation en cuivre entre les pompes et les moteurs diesel de l'usine de traitement d'eau et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles aux postes 8-1240-1-0400 et 8-1330-1-0200;
- la proposition de la compagnie "Franklin Empire inc.", au montant de 471 350,37 \$, pour la fourniture de 2761 luminaires étanches au sodium haute pression de type IP66 de différentes puissances et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet conditionnellement à l'approbation par le ministre des Affaires municipales du Québec du règlement 1357 (1994), le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1325 (1993) et audit règlement 1357 (1994);
- la proposition de la compagnie "H. Ls Lessard Électrique inc.", au montant de 31 414,47 \$, pour l'installation de 1000 luminaires et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1325 (1993);
- la proposition de la compagnie "R. Dubuc inc.", au montant de 98 330 \$, pour la fourniture et l'installation de 41 lampadaires alimentés par canalisation souterraine pour l'éclairage des rues François-Marguerie, De Casson et de rues situées dans le nouveaux développement domiciliaire connu sous le nom de "Jardin Jolibourg" et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles aux postes 8-1346-1-0200, 8-1306-1-0400 et 8-1306-2-0400;
- la proposition de la compagnie "Les Pétroles Irving inc.", aux montants de 0,1818 \$ le litre (taxes excluses) pour la fourniture de 400 000 litres de gazoline sans plomb, de 0,1840 \$ le litre (taxes excluses) pour la fourniture de 250 000 litres d'huile diesel non colorée, de 0,1890 \$ le litre (taxes excluses) pour la fourniture de 30 000 litres d'huile diesel colorée et de 0,1950 \$ le litre (taxes excluses) pour la fourniture de 100 000 litres d'huile à chauffage # 2, et qu'elle lui adjuge les contrats à cet effet, les montants ciavant mentionnés devant être payés à même les fonds à cet effet disponibles aux postes pertinents du budget;
- la proposition de "Mines Seleine", au montant de 48,94 \$ la tonne métrique, pour la fourniture de 4 500 tonnes métriques de sel de voirie en vrac et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste pertinent du budget;
- la proposition de "Micro Transit", au montant de 52 054,64 \$, pour la fourniture de divers équipements informatiques tels que micro-ordinateurs, imprimantes, modems, logiciels, cartes d'émulation, etc, et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1353 (1994);
- la proposition de "Célibec Alpha-Microsystems", au montant de 9 697,50 \$, pour la fourniture de deux (2)



copies du logiciel Micro-Station version française 5,0 D.O.S de Intergragh et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ciavant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1353 (1994);

la proposition de la compagnie "Construction René Rathier inc.", au montant de 25 182,03 \$, pour la réparation des joints des piliers du pont Duplessis et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet conditionnellement à ce que la Ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par écrit à payer une partie de ce montant, soit la somme de 13 082,15 \$, le solde de celui-ci devant être payé comme suit:

11 743 \$ à même la subvention accordée à la Ville par le ministère des Transports du Québec aux termes de la lettre adressée à M. le maire Guy LeBlanc le 2 août 1994 par le ministre délégué aux Transports, M. Gaston Blackburn, et dont une photocopie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

356,88 \$ à même les fonds disponibles au poste VP-90-440;

- la proposition de la compagnie "Les Constructions et Pavages Continental, division du groupe Devesco ltée", au montant de 45,75 \$ la tonne métrique, pour la fourniture et la livraison de 500 tonnes métriques d'asphalte froid et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste pertinent du budget;
- la proposition de la compagnie "Jules Bourassa & Fils (1988) inc.", au montant de 5,50 \$ la tonne métrique, pour la fourniture et la livraison de 800 tonnes métriques de sable abrasif et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste pertinent du budget;
- la proposition de la compagnie "Sable des Forges inc.", au montant de 9,20 \$ la tonne métrique, pour la fourniture et la livraison de 500 tonnes métriques de sable abrasif contenant 5 % de sel et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste pertinent du budget;
- la proposition de la compagnie "Sable des Forges inc", au montant de 22,05 \$ la tonne métrique, pour la fourniture et la livraison de 200 tonnes métriques de sable tamisé et séché et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste pertinent du budget;
- la proposition de la "Cordonnerie St-Philippe enr.", au montant de 94,50 \$ la paire, pour la fourniture de 52 paires de bottes de mouton doublées et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ciavant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-23-22-2-650 du budget;
- la proposition de la compagnie "Filature de l'île verte ltée", au montant de 74,45 \$ l'imperméable, pour la fourniture de 80 imperméables trois pièces et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payée à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-23-22-2-650 du budget;
- la proposition de la compagnie "Wallace & Tiernan Canada inc.", aux montants de 10 539,48 \$ et de 9 451,65 \$, pour la fourniture de 3 contrôleurs de chlorateur et d'un système de transfert et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant



être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 8-1330-1-0400.

ADOPTÉE

496-94 Paiement réclamations. CONSIDÉRANT les faits ou les fautes ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 126,85 \$ à la compagnie "Gestion d'avantgarde inc.", pour les dommages occasionnés le 21 février 1994 à sa propriété du 5430 du boulevard des Forges par l'obstruction de la conduite d'égout secondaire la desservant;
- une somme de 50,07 \$ à Claude Précourt, pour les dommages occasionnés le 31 décembre 1993 à sa propriété du 2625 du boulevard St-Louis par l'obstruction de la conduite d'égout principale la desservant;
- une somme de 680,86 \$ à la compagnie "Aluma Systems Canada inc.", pour les dommages occasionnés à un échafaudage mis en place par la firme "UMACS" à la demande du Grand Prix Player's de Trois-Rivières;
- une somme de 83,46 \$ à Suzanne L. Goyette, pour les dommages occasionnés le 29 janvier 1994 à sa propriété du 1759 de la rue Royale lors de travaux de déneigement et de sablage;
- une somme de 51,28 \$ à Marie Morrissette, pour les dommages occasionnés le 27 juillet 1994 à sa propriété du 580 du boulevard Normand par l'obstruction de la conduite d'égout secondaire la desservant;
- une somme de 337,96 \$ à "Bell Canada", pour les dommages occasionnés le 14 avril 1994 à ses installations téléphoniques enfouies à l'intersection des rues J.H.-Fortier et Arthur-Béliveau lors de travaux d'excavation.

Que toutes sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à la formation d'un groupe de partageurs;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Lator

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

497-94 Adhésion de la Ville au "Groupe partageurs" formé par U.M.Q.



ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières se joigne au groupe de partageurs formé par l'Union des municipalités du Québec afin de bénéficier des rabais du service Avantage Privilège fourni et facturé par Bell Canada.

Qu'elle confie à l'U.M.Q. le mandat d'agir à titre d'administrateur du groupe de partageurs et qu'elle l'autorise à traiter toutes les questions d'ordre administratif concernant le groupe et à agir au nom des membres de celui-ci pour tout ce qui touche ce service.

Qu'elle s'engage à agir conformément aux documents "Groupe partageurs".

Qu'elle verse à l'Union des frais d'administration de 25 \$ par année en considération des services qu'elle lui rendra.

Que le trésorier et directeur des Services financiers, M. Jean Hélie, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer tous les documents susceptibles de donner effet à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières procède à la réparation de murs et à la mise en place d'un système de coussins à l'entrée des camions de la Salle J.-Antonio-Thompson et qu'une dépense totale à cet effet d'un montant maximum de 2 500 \$ soit autorisée.

Que cette dépense soit financée à même le produit d'un emprunt à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoira en 1995.

Que, pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil approprie au budget des années 1995 à 1999 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

499-94
Permanence
Michel Dumont
et Normand
Beaudry.

498-94

pour

Emprunt 2 500 \$

fonds roulement

murs et mise place syst. coussins à

entrée camions

de la Salle J.-

Antonio-

Thompson.

répar.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 440-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 7 septembre 1993, le Conseil a nommé M. Michel Dumont à un poste de chauffeur-opérateur de camion lourd au sein du Service des travaux publics et qu'il l'a alors assujetti à une période de probation de 60 jours ouvrables;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 27-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 17 janvier 1994, le Conseil a nommé M. Normand Beaudry à un poste de chauffeur-opérateur de zamboni au sein du Service des travaux publics et qu'il l'a assujetti à une période de probation de 60 jours ouvrables;

ATTENDU que, selon les évaluations produites par chacun de leurs supérieurs immédiats, ces employés ont complété avec succès leur période de probation;



IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières confirme:

- M. Michel Dumont dans ses fonctions de chauffeuropérateur de camion lourd au sein de la section voies publiques du Service des travaux publics;
- M. Normand Beaudry dans ses fonctions de chauffeuropérateur de zamboni au sein de la section parcs et bâtisses du Service des travaux publics.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières présente au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu du Québec un projet visant à créer un emploi de 26 semaines dans le cadre de son programme de création d'emplois "P.A.I.E." afin d'embaucher un préposé à l'entrée de données au Service de la bibliothèque.

Qu'elle s'engage à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où ce projet serait subventionné.

Que le chef du Service de la bibliothèque, M. Michel Lacoursière, ou, en son absence, la conseillère en gestion des ressources humaines, Mme Colette Parent, soit et il/elle est autorisé(e) à signer, pour et au nom de la Ville tout document susceptible de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR :

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières achète un (1) billet (50 \$) pour participer à un cocktail bénéfice qui se tiendra le 25 octobre 1994 au profit de "La Fondation Cooke inc.".

ADOPTÉE

COMPTES À PAYER

502-94 Liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ PAR: APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

e emploi 26 semannes de préposé à l'entrée données §Service bibliothèque. No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec),

501-94

pour activité.

Achat d'un billet

part.

500-94

Programme

création emplois "P.A.I.E." - un

emploi 26 semaines

de



Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 24 septembre 1994

APSSAP (Ass. paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur "Administration provinciale": Achat du volume "Le travail à l'écran un guide pour adapter votre poste" - Ressources humaines	9,49 \$
Béton Trois-Rivières: Béton - Travaux publics	183,47
Bis remorquage enr.: Frais de remorquage - du 15 août au 8 septembre 1994 - Sécurité publique	1 247,93
Éditions Yvon Blais inc.: Publication "La publicité foncière" - Greffe	62,06
François Bourassa: Terrains de jeux - aires de sable - paiement no 15	734,87
Terrains de jeux - aires de sable - paiement no 16	1 243,26
Terrains de jeux - aires de sable - paiement no 17	5 699,00
Terrains de jeux - paiement no 12 Terrains de jeux - aires de sable - paiement no 14	1 937,23 216,37
Terrains de jeux - aires de sable - paiement no 13	1 024,94
Jules Bourassa: Achat de pierre - Travaux publics	3 538,98
Ciné-campus Trois-Rivières inc.: Commandite - saison 1994-1995 - Information	170,92
Construction C.C.L. inc.: Remise de retenue - système d'air - usine de traitement d'eau -	
paiement no 4	1 302,53
Trois-Rivières cimentiers: Trottoirs, bordures et entrées - paiement no 4 - retenue 10 %	30 315,46
Cogeco câble inc.: Location de câble FM - hôtel de ville - Greffe	15,84
Les Constructions et pavages Continental ltée: Remise de retenue - déneigement zone 6	27 457,30
Lionel Deshaies inc.: Changement de bandes de béton de place - écuries hippodrome - paiement no 1	256,40

Formulaires Ducharme inc.:

Mise à jour du Recueil du policier -



octobre 1994 à 1995 - Sécurité publique	53,50 \$
Lyne Dupuis: Remboursement partiel - conditionnement physique	27,35
Egzakt: Montage et impression de factures - Action verte	614,31
Fond des registres du ministère	
de la Justice: Renouvellement - commissaires à l'asser- mentation (2) - Sécurité publique	50,00
Industries Fortier (1990) Itée: Achat d'articles divers - puisards - Travaux publics	812,50
Maurice Galarneau: Location de caméra - Travaux publics	30,00
Studio Gosselin: Développement de photos - Sécurité publique	503,82
Hebdo journal: Avis (Travaux publics, ateliers de loisirs, Action verte)	1 333,27
ICG propane inc.: Propane - Zamboni Colisée - Travaux publics Réservoir de métal - Colisée	64,03 68,37
Corporation pour le développement de	•
l'île St-Quentin: Essence - tracteurs et tondeuses - Travaux publics	510,40
Institut national de la recherche	
scientifique: Achat du volume "Réanimation urbaine et pouvoir local" - Urbanisme	18,00
Kodak Canada inc.: Déplacement de l'appareil à microfilms - Greffe	904,58
Dany Lahaye: Remboursement partiel - conditionnement physique	34,19
Lavage haute-pression: Nettoyage de pièce de dégrilleur au jet de sable à l'eau - usine de filtration	398,84
Gestion Marcabec inc.:	
Engazonnement d'excavations - paiement no 4	471,99
Coupe de pelouse # 10 - aménagements fleuris - paiement no 8	515,12
Nettoiement manuel de la voie publique - paiement no 2	1 512,25



Laboratoire MBF ltée: Reconstruction de trottoirs et bordures 1994 - paiement no 1 Trottoirs, bordures et entrées	903,81 \$
charretières - contrôle de qualité - paiement no 3 Honoraires - développement Majellic -	23,64
paiement no 2	1 709,34
Centre informatique Micromédica inc.: Réparation d'imprimante - Travaux publics	113,84
Sylvie Nérin: Remboursement de frais de scolarité (50 % de 72,33 \$)	36,17
Restaurant Normandin inc.: Repas aux détenus - du 20 août au 13 septembre 1994 - Sécurité publique	119,67
Le Nouvelliste: Avis publics (participations journées d'enregistrement, assemblée publique d'informations, avis d'élection, entrée en vigueur), appels d'offres (bouclage d'aqueduc phase 1, contrôleurs de feux de circulation), publication des numéros gagnants du tirage de l'A.B.T.R.	2 399,88
Office municipal d'habitation: Quote-part de la Ville - 4° versement de 4	106 463,00
Paquette & ass.: Frais de huissiers - Contentieux	53,97
Pagé construction inc.: Rapiéçage d'asphalte et resurfaçage par- tiel 1994 - paiement no 3 - retenue 10 %	
ther 1934 - patement no 3 - retende 10 %	28 272,72
Ascenseurs RCR Trois-Rivières: Vérification des ascenseurs - août 1994 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, salle Thompson et édifice François-Nobert	28 272,72 172,00
Ascenseurs RCR Trois-Rivières: Vérification des ascenseurs - août 1994 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, salle Thompson et	
Ascenseurs RCR Trois-Rivières: Vérification des ascenseurs - août 1994 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, salle Thompson et édifice François-Nobert Communications Le Rocher: Achat de hauts-parleurs - Sécurité publique Remboursement d'équipement loué et	172,00 115,09
Ascenseurs RCR Trois-Rivières: Vérification des ascenseurs - août 1994 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, salle Thompson et édifice François-Nobert Communications Le Rocher: Achat de hauts-parleurs - Sécurité publique Remboursement d'équipement loué et manquant - Sécurité publique Sani mobile Trois-Rivières inc.: Récupération d'huile usée - Travaux publics Vidanges de fosses septiques - Travaux	172,00 115,09 154,98
Ascenseurs RCR Trois-Rivières: Vérification des ascenseurs - août 1994 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, salle Thompson et édifice François-Nobert Communications Le Rocher: Achat de hauts-parleurs - Sécurité publique Remboursement d'équipement loué et manquant - Sécurité publique Sani mobile Trois-Rivières inc.: Récupération d'huile usée - Travaux publics Vidanges de fosses septiques - Travaux publics Simard Beaudry inc.:	172,00 115,09 154,98 56,98 4 490,93



Aménagement de bacs et paniers suspendus - quartier Notre-Dame - paiement no 2	711,90
Électronique sécurité Thomas: Réparation de radars - Sécurité publique	765,18 \$
Traf-Park inc.: Remise de retenue - système de perception installé au stationnement Badeaux	4 002,59
Valpan microfilms inc.: Développement de microfilms - Greffe	49,77
Villeneuve, Miller & ass.: Frais de huissiers - Cour municipale	39,51
Ville de Trois-Rivières-Ouest: Assistance pour incendie du 3 août 1994 (rue Bellefeuille) - Sécurité publique	3 791,98
Wilson & Lafleur Itée: Agenda 1995 - Contentieux	26,16
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - août 1994 - Colisée, Parc portuaire et Travaux publics	3 625,06
LOISIRS	
Centre hospitalier Ste-Marie: Participation municipale - colloque "Villes et villages en santé" - comité de la famille	144,84
Cegep de Trois-Rivières: Location de piscine - Mégophias	2 682,17
Les Entreprises Chauvette enr.: Nettoyage de grille de hottes - restaurant Pavillon de la jeunesse	27,50
Copiexpert plus: Photocopies laser couleur - catalogue oeuvres d'art - Affaires culturelles	616,38
Fédération des unions de familles: Réabonnement à la revue "Le Familier"	20,00
Productions Specta inc.: Vernissage, accueil et démontage - exposition "La rue des Forges" Déficit "Diffusion" 88 285,52 \$, déficit "Centre culturel" 11 657,84 \$, déficit "Service des affaires cultu- relles" 3 736,43 \$, surplus salle J Antonio-Thompson (28 600,60 \$), frais de service 1993 (54 177,50 \$) - solde à verser	418,50 20 901,69
Sport point inc.: Impression de tabliers - Action verte	59,83

Atelier des Vieilles Forges inc.:



Entretien ménager - août 1994 - Colisée et Pavillon de la jeunesse Nettoyage de locaux après le "Gala du soccer" - polyvalente Ste-Ursule Entretien ménager - août 1994 - Cour municipale et poste no 2	126,00 45,00 410,00
Loisirs des Vieilles Forges inc.: Remplacement du couvre-plancher - atelier des jeunes pavillon St-Michel	800,00\$
BIBLIOTHÈQUE	
Bibliothèque nationale du Québec: Achat de "Cadre de classement"	32,10
Career Track Seminars MS-2C: Journée d'étude - 2 personnes	225,63
Périodica: Solde à verser - abonnement de périodiques	23,93
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes et plastification de ciné-fiches	1 058,39
Receveur général du Canada - Publications: Achat du Catalogue de Statistique Canada 1994	16,05
Achats de livres	
L'Exèdre librairie inc. Librairie Poirier inc.	1 433,85 73,34
<u>AÉROPORT</u>	
Maheu et Maheu: Services antiparasitaires - septembre à octobre 1994	75,43
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Goudreau, Jacques: Chef de service - Urbanisme 66 sorties - du 1 ^{er} mars au 30 août 1994 81 km - du 1 ^{er} mars au 30 août 1994	198,00 22,68
Lafontaine, Roger: Chef de section - planification - Travaux publics 42 sorties - du 27 janv. au 30 août 1994	126,00
Lamy, Sylvie G.: Coordonnatrice - Loisirs 1 172 km - du 18 juin au 21 août 1994	328,16

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Guy Roussel:



Québec - témoignage - bureau du Commiss général du travail	aire 66,68
Ginette Roy: Ste-Foy - réunion CUMAIRA	90,60
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Pierre Gélinas Jean-Maurice Normandin	1 558,40 \$ 341,80
Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 17 septembre 1994	369 206,83
TOTAL	<u>651 016,06</u> \$
Pour la semaine se terminant le 1 ^{er} octobre	1994
ADT Canada inc.: Système d'alarme - aérogare - du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 1994 Avertisseur d'eau et d'air - hôtel de	188,03 \$
ville - du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 1994	145,01
Centrale de contrôle d'alarmes du Québec enr.: Alarme du 19 juillet 1994 - pavillon Ste-Marguerite	9,12
Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie: Cotisation - Travaux publics	131,05
B.B. extermination inc.: Service anti-pigeons - septembre 1994 - stade de baseball	51,28
Beauchamp et Labbé, architectes: Droits d'agence - livraison des programmes RÉPARACTION ET PRIL+ - 2°	2 441 44
paiement - Urbanisme Béton Trois-Rivières: Béton - Travaux publics	3 441,44 376,63
Thomas Bellemare ltée: Location de pelle - Travaux publics	2 900,02
Bis remorquage enr.: Frais de remorquage - Cour municipale	273,48
Henri Bourgeois inc.: Achat de papier essuie-mains - Magasin	1 107,93
Jules Bourassa: Achat de pierre - Travaux publics	277,35
Canadian Bond Rating Service: Évaluation de la cote de crédit 1994 - Trésorerie	4 102,38



Trois-Rivières Cimentiers: Reconstruction de trottoirs 1994 - paiement no 2 - retenue 10 % Trottoirs, bordures et entrées - paiement no 5 - retenue 10 %	92 362,72 14 994,23
Buffets Bouff'elles (COMSEP): Buffet - comité loisir et culture	36,53 \$
Lionel Deshaies inc.: Fossé et talus - usine de traitement d'eau - paiement no 1 - retenue 10 %	32 458,14
Drainspec inc.: Réhabilitation conduite d'égout Papineau - paiement no 1 - retenue 10 %	3 201,30
Équipement Roland Dupont ltée: Réparation de dactylo - Cour municipale	80,34
Emco Supply: Achat de pièces diverses - Magasin et Usine de traitement d'eau	3 218,67
Fédération des unions de familles: Renouvellement d'adhésion au Carrefour "Action municipale et familles"	200,00
Patrice Ferland: Remboursement partiel - conditionnement physique	75,00
Flageol photo enr.: Prise de photos et agrandissement - kiosque Expo-réno Mauricie - Urbanisme	159,54
Industries Fortier (1990) ltée: Achat de pièces - puisards - Travaux publics	1 908,75
Fondation Albert-Carpentier: Droits d'auteur pour reproduction d'oeuvre - Information	50,00
ICG gaz propane: Location de cylindres - propane - Magasin Propane - Zamboni Colisée Propane - Zamboni Colisée Propane - Zamboni Colisée	33,05 85,37 106,72 128,07
IGA-Boniprix: Épicerie pour réceptions	306,33
Lafrenière tracteurs inc.: Remontage de transmission et pièces et installation sur tracteur - Travaux publics	1 363,92
Lux Photographic Services inc.: Impression d'une photographie conservée aux Archives nationales du Canada - Greffe	13,80
Messageries de la Mauricie: Distributions résidentielle et commer-	



ciale - "Le Trifluvien" - Information	1 330,23
Danielle Marchand: Remboursement partiel - conditionnement physique	27,35
Construction pavage Maskimo ltée: Stationnement Sainte-Cécile - paiement no 1 - retenue 10 % Rehaussement boul. des Forges - gare Marchand - paiement no 1 - retenue 10 %	19 835,48 \$ 16 266,96
Gestion Marcabec inc.: Engazonnement d'excavations - paiement no 5	1 574,11
Électronique Matteau inc.: Achat de batterie - Usine de traitement d'eau	87,97
Merck Frosst Canada inc.: Achat de gallons Arbotect - Magasin	2 446,86
G. Melançon & fils inc.: Achat d'essence - Sécurité publique	10 047,24
Michel Melançon: Coupe de pelouse # 7 - zone 2 Ouest - paiement no 7	2 040,49
Richard Normandin graphiste: Illustration couleur - salle communau- taire St-Jean-Baptiste - paiement no 1	569,78
Moduc (Copie Trois-Rivières): Photocopies couleur - Imprimerie	111,68
Mordicus communication: Conception et montage d'un avis relatif à la révision de la liste électorale - Greffe	216,51
Nedco: Achat de pièces diverses - Magasin	1 750,99
Le Nouvelliste: Publicité (Virage rénovation I et II, 25 ans collège Laflèche), appel d'offres (fourniture de produits pétroliers et sel de voirie, alimentation de moteurs diesel, inspection d'égout par caméra, feux de circulation, transport de neige), avis publics (journées d'enregistrement)	2 655,89
Pagé construction inc.: Resurfaçage 1994 - paiement no 1 - retenue 10 %	86 352,51
Paré électrique: Achat de lampes halogènes pour kiosque - Information	23,76
Gaston Paillé ltée: Piste cyclable de St-Michel à Maurice- Poulin - paiement no 1 - retenue 10 % Services municipaux - développement	35 715,24



Majellic inc paiement no 3 - retenue 10 % Regards, puisards et bornes d'incendie -	20 795,19
paiement no 1 - retenue 10 %	57 514,50
Buffet Jeanne Paquin: Buffet - Conseil du 19 septembre 1994	309,00
Aménagements Pluri-services: Branchements de services d'aqueduc et d'égouts 1994 - paiement no 6 - retenue 10 % Démolition des écuries - paiement no 1	70 528,90 \$ 43 792,91
Pluritec laboratoire ltée: Analyses diverses - Usine de traitement d'eau	239,49
Dr Maurice Poulin: Honoraires - examens médicaux - sep- tembre 1994	1 440,00
Publi design inc.: Annonces - "Les ateliers de loisir 1994" et "La Ville vous aide dans vos travaux" - Information	294,00
Valves & Raccords Quemau inc.: Achat de vannes - Usine de traitement d'eau	2 290,50
Papeterie des Récollets: Relieurs pour liste électorale - Greffe	151,40
Communications Le Rocher inc.: Surveillance vidéo - Édifice des travaux publics - du 1 ^{er} août au 31 octobre 1994	285,02
Sani mobile TR. inc.: Vidange de fosses septiques - Travaux publics Vidange de fosses septiques - Travaux publics	6 415,62 3 755,92
Laboratoires Shermont inc.: Honoraires - resurfaçage - paiement no 2 Carottage, rapport et essais de béton bitumineux - pavage de rues 1994 -	1 307,66
paiement no 3	1 298,06
Simard Beaudry inc.: Asphalte - Travaux publics	3 352,35
Construction S.R.B.: Sciage de bordures 1994 - paiement no 5	2 030,65
Quincaillerie J.A. St-Pierre Itée: Achat de peinture, teinture et brosses d'acier - Magasin	2 010,62
Union des municipalités: Inscriptions (2) - cours de formation "Les aspects budgétaires et les finances locales" - Trésorerie et Approvisionnement	455,82



Achat de papier et d'enveloppes - Imprimerie Usinage de l'Estrie enr.: Aiguisage de couteaux - Zamboni Colisée Verdure de demain inc.: Coupe de pelouse # 7 - zone 4 Les Forges - paiement no 8 Coupe de pelouse - ajout - zone 4 Les Forges - paiement no 9 Coupe de pelouse 1994 - zone 3 Lambert, Ste-Thérèse, St-Jean-Baptiste - paiement no 10 Coupe de pelouse 1994 - zone 3 Lambert, Ste-Thérèse, St-Jean-Baptiste - paiement no 9 WMI Mauricie Bois-Francs:	517,17 186,89 1 089,62 \$ 318,18 34,19 2 631,70
Usinage de l'Estrie enr.: Aiguisage de couteaux - Zamboni Colisée Verdure de demain inc.: Coupe de pelouse # 7 - zone 4 Les Forges - paiement no 8 Coupe de pelouse - ajout - zone 4 Les Forges - paiement no 9 Coupe de pelouse 1994 - zone 3 Lambert, Ste-Thérèse, St-Jean-Baptiste - paiement no 10 Coupe de pelouse 1994 - zone 3 Lambert, Ste-Thérèse, St-Jean-Baptiste - paiement no 9	186,89 1 089,62 \$ 318,18 34,19
Aiguisage de couteaux - Zamboni Colisée Verdure de demain inc.: Coupe de pelouse # 7 - zone 4 Les Forges - paiement no 8 Coupe de pelouse - ajout - zone 4 Les Forges - paiement no 9 Coupe de pelouse 1994 - zone 3 Lambert, Ste-Thérèse, St-Jean-Baptiste - paiement no 10 Coupe de pelouse 1994 - zone 3 Lambert, Ste-Thérèse, St-Jean-Baptiste - paiement no 9	1 089,62 \$ 318,18 34,19
Verdure de demain inc.: Coupe de pelouse # 7 - zone 4 Les Forges - paiement no 8 Coupe de pelouse - ajout - zone 4 Les Forges - paiement no 9 Coupe de pelouse 1994 - zone 3 Lambert, Ste-Thérèse, St-Jean-Baptiste - paiement no 10 Coupe de pelouse 1994 - zone 3 Lambert, Ste-Thérèse, St-Jean-Baptiste - paiement no 9	1 089,62 \$ 318,18 34,19
Coupe de pelouse # 7 - zone 4 Les Forges - paiement no 8 Coupe de pelouse - ajout - zone 4 Les Forges - paiement no 9 Coupe de pelouse 1994 - zone 3 Lambert, Ste-Thérèse, St-Jean-Baptiste - paiement no 10 Coupe de pelouse 1994 - zone 3 Lambert, Ste-Thérèse, St-Jean-Baptiste - paiement no 9	318,18 34,19
paiement no 8 Coupe de pelouse - ajout - zone 4 Les Forges - paiement no 9 Coupe de pelouse 1994 - zone 3 Lambert, Ste-Thérèse, St-Jean-Baptiste - paiement no 10 Coupe de pelouse 1994 - zone 3 Lambert, Ste-Thérèse, St-Jean-Baptiste - paiement no 9	318,18 34,19
Coupe de pelouse - ajout - zone 4 Les Forges - paiement no 9 Coupe de pelouse 1994 - zone 3 Lambert, Ste-Thérèse, St-Jean-Baptiste - paiement no 10 Coupe de pelouse 1994 - zone 3 Lambert, Ste-Thérèse, St-Jean-Baptiste - paiement no 9	318,18 34,19
Forges - paiement no 9 Coupe de pelouse 1994 - zone 3 Lambert, Ste-Thérèse, St-Jean-Baptiste - paiement no 10 Coupe de pelouse 1994 - zone 3 Lambert, Ste-Thérèse, St-Jean-Baptiste - paiement no 9	34,19
Ste-Thérèse, St-Jean-Baptiste - paiement no 10 Coupe de pelouse 1994 - zone 3 Lambert, Ste-Thérèse, St-Jean-Baptiste - paiement no 9	·
no 10 Coupe de pelouse 1994 - zone 3 Lambert, Ste-Thérèse, St-Jean-Baptiste - paiement no 9	·
Coupe de pelouse 1994 - zone 3 Lambert, Ste-Thérèse, St-Jean-Baptiste - paiement no 9	·
no 9	2 631 .70
WMI Mauricie Bois-Francs:	2 001,10
Contenants - septembre 1994 - Travaux publics	1 074,14
Contenants - août 1994 (Usine de traite-	1 0,1,11
ment d'eau, Autogare, Travaux publics) -	1 010 00
septembre 1994 (Travaux publics)	1 248,28
FRAIS DE HUISSIERS	
(Cour municipale et Contentieux)	
Bouliane et Bouliane	24,70
Gagnon, Sénéchal & ass.	55,48
Tracer & abb.	370,20
SUBVENTIONS - DÉMOLUTION DE HANGARS	
SOBVENTIONS - DEMONITION DE HANGARD	
Paul Gagné	875,00
Ceche Chabot-Dupont	1 000,00
LOISIRS	
Les Aigles Junior de Trois-Rivières:	
Application de 4 traitements en 1994 -	
Application de 4 traitements en 1994 - terrain de baseball	500,00
terrain de baseball	500,00
terrain de baseball Aqua parc Canada inc.: Entrée des jeunes - programmation	·
terrain de baseball Aqua parc Canada inc.:	500,00 1 260,00
terrain de baseball Aqua parc Canada inc.: Entrée des jeunes - programmation terrains de jeux	·
terrain de baseball Aqua parc Canada inc.: Entrée des jeunes - programmation terrains de jeux P.V. Ayotte limitée: Achat d'une calculatrice - Affaires	1 260,00
terrain de baseball Aqua parc Canada inc.: Entrée des jeunes - programmation terrains de jeux P.V. Ayotte limitée:	·
terrain de baseball Aqua parc Canada inc.: Entrée des jeunes - programmation terrains de jeux P.V. Ayotte limitée: Achat d'une calculatrice - Affaires	1 260,00
terrain de baseball Aqua parc Canada inc.: Entrée des jeunes - programmation terrains de jeux P.V. Ayotte limitée: Achat d'une calculatrice - Affaires culturelles Festival de l'art vocal: Subvention (solde sur subvention	1 260,00
terrain de baseball Aqua parc Canada inc.: Entrée des jeunes - programmation terrains de jeux P.V. Ayotte limitée: Achat d'une calculatrice - Affaires culturelles Festival de l'art vocal: Subvention (solde sur subvention opérations - total versé 94 000 \$ tel	1 260,00 62,72
terrain de baseball Aqua parc Canada inc.: Entrée des jeunes - programmation terrains de jeux P.V. Ayotte limitée: Achat d'une calculatrice - Affaires culturelles Festival de l'art vocal: Subvention (solde sur subvention	1 260,00
terrain de baseball Aqua parc Canada inc.: Entrée des jeunes - programmation terrains de jeux P.V. Ayotte limitée: Achat d'une calculatrice - Affaires culturelles Festival de l'art vocal: Subvention (solde sur subvention opérations - total versé 94 000 \$ tel que budgété) Service national des sauveteurs inc.:	1 260,00 62,72
terrain de baseball Aqua parc Canada inc.: Entrée des jeunes - programmation terrains de jeux P.V. Ayotte limitée: Achat d'une calculatrice - Affaires culturelles Festival de l'art vocal: Subvention (solde sur subvention opérations - total versé 94 000 \$ tel que budgété)	1 260,00 62,72 2 500,00
terrain de baseball Aqua parc Canada inc.: Entrée des jeunes - programmation terrains de jeux P.V. Ayotte limitée: Achat d'une calculatrice - Affaires culturelles Festival de l'art vocal: Subvention (solde sur subvention opérations - total versé 94 000 \$ tel que budgété) Service national des sauveteurs inc.: Médailles de bronze, ranimation senior	1 260,00 62,72
(Cour municipale et Contentieux) Bouliane et Bouliane Gagnon, Sénéchal & ass. Henri-Paul Proulx & ass. Trudel & ass. SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS Paul Gagné Daniel Grenier et René Mainville Cécile Chabot-Dupont LOISIRS Les Aigles Junior de Trois-Rivières:	55,48 37,00 606,28 875,00 345,00 1 835,00



Subvention - 3 ^e versement de 3	30 000,00
Subvention - animation d'été - 1 ^{er} versement	17 000,00
BIBLIOTHÈQUE	
Le Colimaçon: Achat de disques compacts - audio adultes	147,06 \$
C.R.S.B.P. Mauricie-Bois-Francs- Lanaudière inc.: Services professionnels - jeux et fiches - septembre 1994	2 582,22
Bibliothèque T.A. St-Germain: Achat de boîtes de bandes de détection	2 053,86
Les Marionnettes du bout du monde: Présentation du spectacle du 12 novembre 1994	455,82
Services documentaires Multimédia inc.: Achat du Répertoire des documents vidéo supplément 1994	26,75
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Desjardins, Serge: Chef de service - Usine de traitement d'eau - Travaux publics 1 193,4 km - janvier à août 1994	333,48
Fournier, André: Technicien évaluation I - Évaluation 18 sorties - septembre 1994	54,00
Hamel, Jean-Philippe: Technicien évaluation I - Évaluation 44 km - septembre 1994 11 sorties - septembre 1994	12,32 33,00
Laberge, André: Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections 1 218 km - septembre 1994	255,78
L'Heureux, Daniel: Technicien en évaluation I - Évaluation 3 sorties - septembre 1994 364 km - septembre 1994	9,00 101,92
Lemay, Léon: Chef dessinateur - Travaux publics 45 sorties - du 6 mai au 22 sept. 1994	135,00
Simard, Martin: Ingénieur - Travaux publics 182 km - du 19 juillet au 21 sept. 1994	50,96
Thibault, Serge: Technicien en évaluation II - Évaluation 16 sorties - du 16 juin au 20 sept. 1994	48,00



549 km - du 21 juin au 22 sept. 1994

153,72

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Denis Lelièvre:

Montréal - politique nationale des

aéroports

84,84

Louis Proulx:

Laval - cours de stratégie tactique

105,00 \$

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Pierre Gélinas Pierre Gélinas 1 392,59

619,27

Total de la paie brute pour la

semaine se terminant le

638 342,12

TOTAL

1 272 524,98 \$

GRAND TOTAL

1 923 541,04 \$

Service de la trésorerie Le 30 septembre 1994

ADOPTÉE

Formules Municipales, Farnham (Québec), un 196-203-24 Septem Septem Liste chèques émis septembre 1994.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville au cours du mois de septembre 1994 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 3 298 531,95 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

504-94 Accréditation 27 organismes culturels.

ATTENDU que le 5 juillet 1993, aux termes de la résolution 366-93, le Conseil a doté la Ville d'une politique culturelle;

ATTENDU que le 4 juillet 1994, aux termes de la résolution 363-94, le Conseil a adopté une politique d'accréditation des

No 6614-R-MG-O



organismes culturels et des politiques de services et de subventions qui lui sont afférentes;

ATTENDU que les politiques adoptées le 4 juillet 1994 avaient comme objectifs:

- d'identifier les partenaires privilégiés de la Ville dans le domaine de la formation, de la production et de la diffusion d'activités, de produits et de services culturels;
- de reconnaître la mission et l'intervention d'organismes culturels à Trois-Rivières en fonction des objectifs identifiés dans la politique culturelle de la Ville;
- de reconnaître et de déléguer des mandats généraux et spécifiques à des organismes accrédités;
- de définir les champs d'intervention et de soutien du Service des affaires culturelles de la Ville;
- d'affecter de façon prioritaire des ressources matérielles, physiques, humaines et financières dans les champs d'intervention définis par la politique culturelle de la Ville;

CONSIDÉRANT les demandes déposées au Service des affaires culturelles par différents organismes pour être accrédités en vertu de la susdite politique;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accrédite les organismes ci-après identifiés et qu'elle reconnaisse officiellement que leurs interventions sont en accord avec les objectifs de sa politique culturelle, qu'elle reconnaisse leur mission et leur raison d'être et qu'elle soutienne l'intervention de ces partenaires:

- Association Presse-Papier inc.
 - * Arts visuels et centre d'exposition
- Atelier Silex inc.
 - * Arts visuels
- Atelier Papyrus inc.
 - * Arts visuels
- L'atelier R.A.P.P. inc.
 - * Arts visuels
- Club de photo Mauricien inc.
 - * Arts visuels
- Les productions théâtrales TGP
 - * Arts d'interprétation
- Les nouveaux compagnons inc.
 - * Arts d'interprétation
- L'arbre-muse inc.
 - * Multidisciplinaire
- L'Orchestre symphonique de Trois-Rivières inc.
 - * Arts d'interprétation



- Les petits chanteurs de Trois-Rivières inc.
 - * Arts d'interprétation
- Corpus rhésus danse inc.
 - * Arts d'interprétation
- Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières inc.
 - * Événement culturel
- Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières inc.
 - * Patrimoine et histoire
- Les écrivains de la Mauricie inc.
 - * Livre et littérature
- Fondation les Forges inc.
 - * Livre et littérature
- Le Sabord, revue culturelle
 - * Arts visuels et littéraire
- Société de recherche et de diffusion en art actuel S.R.A.A.
 - * Multidisciplinaire
- Galerie d'art du parc inc.
 - * Centre d'exposition
- Les Productions Specta inc.
 - * Gestion et diffusion culturelle
- Ciné-Campus (Trois-Rivières) inc.
 - * Cinéma
- Musée des arts et traditions populaires du Québec
 - * Musée, patrimoine et histoire
- Musée Pierre Boucher
 - * Musée
- Les Ballets de Trois-Rivières
 - * Arts d'interprétation
- Les archives du séminaire de Trois-Rivières
 - * Patrimoine et histoire
- Concours de musique du Québec/Canada (Section Mauricie)
 - Bois-Francs)
 - * Musique classique
- Biennale nationale de céramique
 - * Exposition
- Salon du livre de Trois-Rivières (région 04) inc.
 - * Livre et littérature

ADOPTÉE	Α	$\mathbf{D}($	OΡ	\mathbf{T}	ÉΕ
---------	---	---------------	----	--------------	----



505-94
Nomination
Denis Raymond
chef section
voie publique
Service des
travaux
publics.

LUNDI LE 3 OCTOBRE 1994

ATTENDU que le poste de chef de la section voie publique au sein du Service des travaux publics a été affiché à l'interne du 4 au 15 juillet 1994 et qu'il a également fait l'objet d'un appel de candidatures dans l'édition du 9 juillet 1994 du quotidien "Le Nouvelliste";

CONSIDÉRANT les candidatures reçues ainsi que le processus de sélection réalisé et les recommandations du Comité de sélection formé à cette occasion;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Roger Bellemare

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières:

- nomme M. Denis Raymond au poste de chef de la section voie publique au sein du Service des travaux publics;
- porte son salaire annuel à 44 000 \$;
- l'assujettisse à une période de probation de six (6) mois aux termes de laquelle il pourra être confirmé dans ses fonctions;
- le fasse bénéficier des conditions de travail et de la rémunération applicables aux employés cadres.

Que la présente résolution ait effet à compter du 4 octobre 1994.

ADOPTÉE

ATTENDU que M. Pierre Ferland a offert ses services à l'Institut de police du Québec pour y occuper un poste d'instructeur;

ATTENDU que cet organisme l'a sélectionné à cet effet;

ATTENDU qu'il est actuellement à l'emploi de la Ville où il y travaille comme policier-pompier au sein du Service de la sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières mette à la disposition de l'Institut de police du Québec les services de M. Pierre Ferland du 10 octobre 1994 au 31 juillet 1998 inclusivement.

Que ce contrat de services soit conclu aux conditions suivantes:

- 1°) Les conditions de travail dont bénéficiera M. Ferland ainsi que la rémunération et les avantages sociaux auxquels il aura droit au cours de la période couverte par ce contrat seront ceux prévus à la convention collective de travail liant la Ville et l'Association des policiers-pompiers de la Ville de Trois-Rivières inc., à moins qu'une ou des dispositions à l'effet contraire contenues dans le contrat à intervenir entre les parties y dérogent, tacitement ou expressément, en totalité ou en partie.
- 2°) L'Institut assumera tous les frais de transport, d'hébergement, de repas ou d'habillement encourus par M. Ferland au cours de la période couverte par ce contrat et pour lesquels il pourrait alors avoir droit à un remboursement.

506-94
C ontrat
services Pierre Ferland,
instructeur à
l'Institut de
police du
Québec.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM Itée

Suspension Denis

Desjardins.

LUNDI LE 3 OCTOBRE 1994



- 3°) La Ville versera à M. Ferland la rémunération et les avantages sociaux auxquels îl a droit au cours de la période couverte par ce contrat et elle assumera la partie des coûts de ces avantages sociaux qui sont normalement assumés par l'employeur.
- 4°) Dans les trente (30) jours de la réception d'une facture à cet effet, l'Institut remboursera à la Ville la rémunération et les avantages sociaux qu'elle aura payés à M. Ferland au cours du mois précédent ainsi que la partie des coûts de ces avantages qu'elle aura assumée en sa qualité d'employeur.
- 5°) L'absence de M. Ferland au sein du Service de la sécurité publique devra être comblée conformément aux dispositions de l'alinéa a) de l'article 2.17 de la convention collective liant la Ville et ladite Association.
- 6°) Ladite Association devra intervenir au contrat à être conclu entre la Ville, l'Institut et M. Ferland pour y déclarer qu'elle l'approuve et y consent.
- 7°) La Ville, l'Institut ou M. Ferland devront pouvoir mettre fin à ce contrat après avoir signifié aux deux (2) autres parties un avis à cet effet au moins soixante (60) jours à l'avance.

Que le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le directeur du Service de la sécurité publique, M. Jean-Guy Gervais, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, le contrat de services devant donner effet à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'au cours d'événements survenus le 11 septembre 1994 M. Denis Desjardins, policier-pompier au sein du Service de la sécurité publique de la Ville, a quitté le territoire de Trois-Rivières à bord d'une voiture de patrouille, pendant environ une heure et demie, alors qu'il était en fonction, pour se rendre à Trois-Rivières-Ouest où il a assisté à une partie de balle-molle;

ATTENDU qu'il a donné de fausses informations sur les formulaires résumant ses activités au cours des heures pendant lesquelles il avait été en fonction ce 11 septembre 1994;

CONSIDÉRANT la gravité des gestes posés par M. Desjardins, ses comportements antérieurs et sa prestation de travail:

CONSIDÉRANT le code de discipline applicable aux policiers-pompiers de la Ville;

CONSIDÉRANT la qualité du lien de confiance qui doit exister entre la Ville et chacun de ses policiers-pompiers;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:



Que la Ville de Trois-Rivières suspende M. Denis Desjardins de ses fonctions, sans solde, pour dix (10) jours ouvrables et qu'elle l'avise que tout autre manquement sera suivi d'une sanction plus sévère.

ADOPTÉE

508-94 Proclamation "Semaine de la famille". ATTENDU qu'aux termes de la résolution 37-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 17 janvier 1994, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a proclamé 1994 "Année de la famille";

ATTENDU que cette année est une période de réflexions, de dialogues et d'actions engagées pour créer, encourager, entreprendre et privilégier l'importance du rôle de la famille dans une société en mutation;

ATTENDU que la cellule familiale des années '90 est méconnaissable par rapport à celle des années '50 et '60;

ATTENDU que le Québec d'aujourd'hui compte plus de $1,2\,\mathrm{million}$ de familles;

ATTENDU que le cadre familial est la pouponnière toute désignée pour permettre la protection et l'éducation des jeunes;

ATTENDU que la famille a également une mission culturelle qui est de protéger et de partager les valeurs profondes qui font que l'être humain peut être ou ne pas être un citoyen honnête, heureux, tolérant et productif;

ATTENDU que la majorité des québécois considèrent que leur famille est la chose la plus importante dans leur vie et que plus de 60 % d'entre eux sont prêt à sacrifier leur plan de carrière pour consacrer plus de temps à leurs loisirs et à leur vie familiale;

ATTENDU qu'il faut renforcer les liens familiaux car plus les familles seront unies plus la société québécoise sera forte et productive;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières réaffirme solennellement son profond attachement à la famille et, qu'à cet effet, elle proclame la période du 3 au 10 octobre 1994 "Semaine de la famille".

Qu'elle déclare qu'elle est préoccupée par la réalité et les problèmes des familles de tous types, les abus dont elles sont l'objet, les difficultés économiques et sociales qu'elles vivent dans les différents milieux où elles évoluent.

Qu'elle s'applique à étudier, défendre et promouvoir les droits et besoins des familles de son territoire.

ADOPTÉE

509-94 Suspension Jean Grenier. ATTENDU qu'il a récemment été porté à l'attention des autorités compétentes de la Ville qu'au cours d'incidents survenus en 1992 et en 1993, le chef de la section Parcs au sein du Service des travaux publics, M. Jean Grenier, a utilisé à des fins personnelles des effets et des employés de la Ville pour fabriquer, pendant leurs heures de travail, divers objets;



ATTENDU que M. Grenier a admis les faits qui lui sont reprochés;

CONSIDÉRANT l'ensemble des circonstances de cette affaire;

CONSIDÉRANT que la Ville ne veut pas tolérer une telle pratique en son sein;

CONSIDÉRANT qu'un employé appelé à encadrer du personnel doit donner l'exemple;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières exige de M. Jean Grenier qu'il lui rembourse la valeur estimée des effets qu'il a utilisés à des fins personnelles et celle du temps effectué à son bénéfice par des employés de la Ville.

Qu'elle le suspende de ses fonctions sans solde, pour un (1) mois, et qu'elle l'avise que tout autre manquement sera suivi d'une sanction plus sévère.

ADOPTÉE

ATTENDU que la Ville est engagée dans un processus de rationalisation de ses dépenses;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières abolisse le poste de chauffeur-opérateur de rétroexcavatrice au sein du Service des travaux publics devenu vacant à la suite de la nomination de M. Denis Raymond au poste de chef de section - voie publique.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme "GDG Environnement Itée" pour la réalisation d'une étude sur les actions à prendre pour combattre l'herbe à poux.

510-94 Abolition poste chauffeuropérateur rétroexcavatrice.

511-94 Mandat à "GDG Environnement Itée" étude actions pour combattre l'herbe à poux.

Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CC

No 5614-R-MG-O



Qu'elle autorise à cet effet le versement d'une somme de 14 000 \$, taxes en sus, à être prise à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

Assistant-greffier

GP/YG/gg

LUNDI LE 14 NOVEMBRE 1994



À une séance spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le quatorze (14) novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum:

Monsieur le maire: Les conseiller(e)s suivant(e)s:

Guy LeBlanc Pierre. A. Dupont Alain Gamelin Henri-Paul Jobin André Lamy Gilles Latour Legault Michel André Noël Serge Parent Daniel Perreault Roland Thibeault Thibodeau Chrystiane Viens

Françoise

Avis de motion. Règl. autor. constr. bassin rét. riv. Milette et remplaçant règl. 1356 (1994).

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette à la hauteur du parc Gilles-Lupien, décrétant un emprunt à cet effet et remplaçant le règlement 1356 (1994).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 14 novembre 1994.

(signé) Michel Legault

512-94 Contrat achat gaz naturel de "Société en commandite Gaz Métropolitain".

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de contrat de vente de gaz naturel à intervenir entre la Ville et la Société en commandite Gaz Métropolitain;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville achètera de cette entreprise d'utilité publique, du 1^{er} janvier 1995 au 31 décembre 1999 inclusivement, le gaz naturel à être consommé par le système de chauffage et les chauffe-eau installés dans les nouvelles écuries de l'hippodrome;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage à acheter de la Société en commandite Gaz Métropolitain un volume de gaz naturel d'environ 28 000 mètres cubes par année à être consommé par les équipements suivants:

Publications CCH/FM Itée Formules Municipales, Farnham (Québec). 6614-R-MG-O



LUNDI LE 14 NOVEMBRE 1994

- écurie # 1 située au 1600 C du boulevard des Forges: 3 aérothermes de 75 MBTU/H., 1 aérotherme de 50 MBTU/H. et 2 chauffe-eau de 80 MBTU/ H.;
- écurie # 2 située au 1600 D du boulevard des Forges: 3 aérothermes de 75 MBTU/H., 1 aérotherme de 50 MBTU/H. et 2 chauffe-eau de 80 MBTU/H.;

Que le prix du gaz et le prix du transport et de la distribution applicables aux volumes à être achetés soient ceux établis au tarif de fourniture de gaz et au tarif de transport et de distribution du gaz en service général 1 pour la zone sud, ces taux pouvant être modifiés selon les décisions rendus par la Régie du gaz naturel.

Que le terme de ce contrat d'achat soit de 5 ans, débutant le 1^{er} janvier 1995 et se terminant le 31 décembre 1999 inclusivement, et qu'il se prolonge, par la suite, automatiquement, d'année en année, jusqu'à ce que l'une des parties y mette fin en transmettant à l'autre un préavis écrit à cet effet au moins 60 jours à l'avance.

Que le susdit projet de contrat de vente soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur général, M. Pierre Moreau, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de contrat à intervenir entre la Ville et la Société en commandite Gaz Métropolitain relativement au "Programme de rabais à la consommation (P.R.C.)";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville pourra, à la suite de l'installation dans les nouvelles écuries de l'hippodrome d'un système de chauffage et de chauffeeau fonctionnant au gaz naturel, se prévaloir de ce programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gil

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage à installer et à mettre en service, au plus tard le 1^{er} janvier 1995, les équipements suivants aux 1600 C et 1600 D du boulevard des Forges: 8 aérothermes totalisant 870 MBTU/H, et ce, en contrepartie, d'un engagement de la Société en commandite Gaz Métropolitain à lui verser une subvention égale à 10 000 \$.

Que le susdit projet de contrat soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur général, M. Pierre Moreau, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

Α.	\mathbf{DC}	ויסו	ישישיי
- 14	111.	, 10	P.P.

513-94
Contrat avec "
Société en commandite Gaz
Métropolitain":
"Programme de
rabais à la
consommation
(P.R.C.)".

514-94 Prot. d'entente avec "Le Secrétariat aux Affaires régionales" subv. de 300 000 \$ pour écuries.

LUNDI LE 14 NOVEMBRE 1994



ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le Secrétariat aux Affaires régionales et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville pourra toucher une subvention maximale de 330 000 \$ pour la démolition des écuries incendiées le 16 janvier 1994 et pour la construction de deux nouvelles sur le site de l'hippodrome;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage à démolir les ruines des écuries incendiées le 16 janvier 1994 et à en construire deux nouvelles sur le site de l'hippodrome.

Qu'elle s'engage à compléter ce projet avant le 31 mars 1995 et à remettre au Secrétariat aux Affaires régionales un rapport final de sa réalisation au plus tard le 30 juin 1995.

Qu'elle assume 5 % des coûts de ce projet, jusqu'à concurrence d'un montant de 60 000 \$, et la totalité des coûts excédentaires, le cas échéant.

Que ces engagements soient souscrits en contrepartie de l'engagement du Secrétariat aux Affaires régionales de verser à la Ville une subvention maximale de 330 000 \$ selon les modalités suivantes:

- une somme de 200 000 \$ suite à la signature du protocole d'entente devant donner effet à la présente résolution;
- une somme de 100 000 \$ si la Ville se conforme aux conditions dudit protocole;
- une somme de 30 000 \$ lors de la production du rapport final et du dépôt des pièces justificatives appropriées.

Que le susdit projet de protocole d'entente soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur général, M. Pierre Moreau, soient autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 494-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 3 octobre 1994, le Conseil a autorisé le prolongation jusqu'au 31 octobre 1994 du bail signé avec Sa Majesté la Reine du Chef du Canada le 22 mai 1964 dans le dossier NKCP5156-73142 du ministère des Transports du Canada;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'entente supplémentaire prolongeant ce bail pour une période additionnelle d'un mois et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

515-94 Entente suppl. avec Transport Canada/Aéroports prolonger bail aéroport du 1^{er} au 30 novembre 1994.



LUNDI LE 14 NOVEMBRE 1994

APPUYÉ PAR:

Françoise Viens

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le projet d'entente supplémentaire # 8 soumis par Sa Majesté la Reine du Chef du Canada représentée par le ministère des Transports du Canada/Aéroports (directeur général régional aéroports) relativement au renouvellement, pour une période d'un mois, soit du 1^{er} au 30 novembre 1994 inclusivement, du bail intervenu le 22 mai 1964 dans le dossier NKCP5156-73142.

Que Son Honneur le Maire, ou, en son absence, le maire suppléant, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le susdit projet d'entente supplémentaire et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

516-94 Adj. de

contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Décision Data (Canada) inc.", au montant de 11 540 \$, pour la fourniture de 15 écrans cathodiques et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même le produit d'un emprunt à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoira en 1995, le Conseil devant approprier au budget des années 1995 à 1999 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années;
- la proposition de la compagnie "Paul Bilodeau & Fils inc.", au montant de 24 689 \$, pour le remplacement de 10 fenêtres à l'usine de traitement d'eau et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1328 (1993);
- la proposition de la compagnie "Saint-Louis & Frère inc.", au montant de 18 098 \$, pour la réfection de la terrasse du 2^e étage du centre culturel et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 8-1328-4-0100;
- la proposition de la compagnie "Lionel Deshaies inc.", au montant de 14 940 \$, pour le drainage du secteur des écuries à l'hippodrome, la proposition de la compagnie "Agricor inc.", au montant de 96 389,04 \$, pour la fourniture et l'installation de 132 stalles dont les assemblages sont galvanisés à chaud, et la proposition de la compagnie "Léopold Duplessis Itée", au montant de 13 562,45 \$, pour la fourniture du bois de remplissage de ces stalles et qu'elle leur adjuge respectivement les contrats afférents, les montants ci-avant mentionnés devant être payés à même:
 - la contribution financière de 330 000 \$ à être versée à la Ville par le gouvernement du Québec conformément à la lettre adressée à M. le maire Guy LeBlanc le 2 juin 1994 par le



ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de l'époque et délégué aux Affaires régionales, M. Yvon Picotte;

- les indemnités d'assurance de 775 517 \$ à être versées à la Ville par les compagnies d'assurances "Scottish & York Insurance Company Ltd", "Continental du Canada" et "Zurich du Canada" conformément à la lettre adressée à M. Pierre Moreau le 12 août 1994 par M. Serge Leduc de la compagnie "Le Bureau d'Expertises des Assureurs Ltée", et ce, à la suite du sinistre survenu à l'hippodrome le 16 janvier 1994;
- à même une appropriation au surplus accumulé de la Ville pour le solde, le cas échéant.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Service de l'approvisionnement a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux (2) entrepreneurs/fournisseurs pour obtenir des prix sur une base horaire, journalière, hebdomadaire et mensuelle pour la location de machinerie avec opérateur (incluant la machinerie pour le déneigement) et/ou pour la location de divers autres équipements sans opérateur;

ATTENDU que les soumissions reçues ont été ouvertes au bureau du greffier le 7 octobre 1994 à 11 h 00;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une note de service adressée le 9 novembre 1994 au directeur général, M. Pierre Moreau, par le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, à laquelle est jointe la liste des équipements et celle des entreprises auprès desquelles pourront être loués divers équipements;

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des équipements et celle des entreprises auprès desquelles le Service des travaux publics ou le Service de l'approvisionnement pourront louer, du 1^{er} novembre 1994 au 31 octobre 1995, selon un tarif horaire, divers équipements.

Qu'elle autorise le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, le chef de service/matériel roulant au sein du Service des travaux publics, M. Roger Baril, ou le chef du Service de l'approvisionnement, M. André Marcil, à louer ces équipements lorsque les besoins de la Ville le commanderont, et ce, en faisant d'abord appel à l'entreprise qui demande le prix le plus bas.

ADOPTÉE



518-94 Appropr. de 15 500 \$ pour rénov. et amélioration divers parcs.

519-94
Mandat à "Norman and in Beaudry, actuaires-conseils inc." régime d'ajust. rétrospectif de la cotisation C.S.S.T.

520-94
A v i s
d'opposition à
Régie des
alcools, des
courses et des
jeux du Québec
changement de
catégorie de
p e r m i s
présentée par
"Brasserie
Broue Lib
(1980) inc.".

LUNDI LE 14 NOVEMBRE 1994

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise la réalisation des travaux de rénovation et d'amélioration ci-après décrits et qu'elle approprie une somme de 15 500 \$ au fonds réserve pour parcs et terrains de jeux pour les financer:

- nouvelles aires et bordures de béton;
- escalier de béton au parc Ste-Marguerite;
- achat et implantation de supports à vélos.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme "Normandin Beaudry, actuaires-conseils inc." pour qu'elle la conseille dans le choix de sa limite de rétention au régime d'ajustement rétrospectif de la cotisation à la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de $4\,500\,$ \$, taxes excluses, à être payés à même les fonds disponibles au poste $02-12-12-1410\,$ du budget.

ADOPTÉE

ATTENDU que la compagnie "Brasserie Broue Lib (1980) inc." a récemment adressé à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec une demande de changement de catégorie de permis afin d'être autorisée à dorénavant exploiter un "bar" au 3525 de la rue de Courval au lieu d'une "taverne";

ATTENDU que ce commerce est situé dans la zone 631-R de la ville et que le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage y prévoit un usage résidentiel;

ATTENDU que cet établissement opère dans cette zone en vertu de droits acquis;

ATTENDU qu'un permis de catégorie "taverne" oblige la personne qui en est titulaire à fermer les portes de son établissement au plus tard à minuit (00 h 00);

ATTENDU qu'un permis de bar permet à la personne qui en est titulaire de ne fermer les portes de son établissement qu'à 3 h 00;

ATTENDU qu'un permis de taverne ne permet pas à la personne qui en est titulaire d'ouvrir son établissement le dimanche alors que celle qui détient un permis de bar peut l'ouvrir le premier jour de la semaine;

ATTENDU que le changement de catégorie demandé par la compagnie "Brasserie Broue Lib (1980)" accroîtrait sensiblement les inconvénients



que doivent supporter les personnes domiciliées dans le voisinage de cet établissement;

ATTENDU que la clientèle de cet établissement provient principalement des étudiants du Cégep de Trois-Rivières qui est situé en face de la zone 631-R;

ATTENDU qu'il n'est pas dans l'intérêt du public que cet établissement vende dorénavant des spiritueux et qu'il poursuive ses opérations jusqu'à 3 h 00 en obtenant un permis de bar;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières, pour les raisons exposées dans le préambule de la présente résolution, s'oppose à la demande présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec par la compagnie "Brasserie Broue Lib (1980) inc.", qu'elle demande à ce tribunal administratif de tenir un audition sur cette affaire et de l'entendre afin qu'elle puisse y exposer les motifs de son opposition.

Que le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, soit mandaté pour donner effet à la présente résolution, pour représenter la Ville devant ladite Régie et y défendre la position qu'elle exprime dans la présente résolution.

ADOPTÉE

ATTENDU que, lors d'incidents survenus les 5 et 6 octobre 1994, M. Paul Duval a prolongé, à deux (2) reprises, la pause santé de 10 minutes prévue à la convention collective à laquelle il est assujetti, ne respectant pas ainsi la durée prévue pour cette pause;

ATTENDU que lors de l'incident survenu le 6 octobre 1994, M. Duval a été surpris endormi dans le véhicule de la Ville qu'il était chargé d'opérer;

CONSIDÉRANT le dossier disciplinaire antérieur de cet employé;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières suspende sans solde, pour dix (10) jours ouvrables, M. Paul Duval, chauffeur-opérateur de chargeuse au sein du Service des travaux publics, et qu'elle l'avise que tout autre manquement de sa part pourrait entraîner des mesures disciplinaires plus sévères pouvant aller jusqu'au congédiement.

ADOPTÉE

521-94 Suspension M. Paul Duval.

de



522-94 Liste des comptes à payer pour semaines se terminant les 8, 15, 22 et 29 octobre 1994 et e t 1 2 5 novembre 1994.

LUNDI LE 14 NOVEMBRE 1994

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin Roland Thibault

APPUYÉ PAR:

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 8 octobre 1994

Société des alcools du Québec:

Achat de vin pour réception - hommage

aux familles 117,34 \$

Rémunération des préposés aux bureaux de dépôt - élections municipales du

6 novembre 1994 3 107,50

Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 1^{er} octobre 1994 358 174,85

TOTAL 361 399,69 \$

Pour la semaine se terminant le 15 octobre 1994

APRHQ (Association des professionnels

en ressources humaines du Québec: Souper-conférence - Ressources humaines 32,00 \$

Serge Arvisais:

Notes sténographiques - cause Général accident indemnité - Contentieux 229,34

Association des ingénieurs municipaux du Québec:

Cotisation 1995 - Travaux publics 142,45

Béton Trois-Rivières:

Béton - Travaux publics 810,50

Bis remorquage enr.:

Frais de remorquage - du 9 septembre au 6 octobre 1994 - Sécurité publique 1 544,23

Heenan Blaikie:

Honoraires et déboursés - août 1994 dossier général, réduction effectifs, Commission des affaires sociales, article 45, griefs - Ressources

humaines 4 103,40

Canadien Pacifique limitée:

Proportion des dépenses encourues entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - septembre 1994 -

Travaux publics 2 022,00

E.D.S. of Canada Ltd:

Version 4 logiciel EDI/ASSET -Informatique 22,79



Emco Supply: Achat d'une fournaise au gaz naturel et d'une pompe de circulation - Magasin	1 768,89
Cimentier Expan inc.: Remise de retenue - reconstruction de trottoirs et/ou bordures 1993	12 034,87 \$
Fabrique de la paroisse Ste-Marguerite: Location de salle pour bureau de dépôt les 29, 30 septembre et 1 ^{er} octobre 1994 - Greffe	100,00
La Bonne fourchette enr.: Buffet - session de travail du Conseil	00 80
le 26 octobre 1994 Buffet - réunion de l'ACMQ le 30 octobre 1994	99,72 64,10
Ronald Fournier: Coupe de pelouse # 7 - zone 2 Est - paiement no 8	2 968,87
Réal Gagnon: Honoraires - évaluation des candidats au poste de sergent - Ressources humaines	390,00
Floriculture Gauthier inc.: Travaux d'horticulture - paiement no 5 Aménagement des îlots de fleurs -	5 982,64
lot C - paiement no 9 Aménagement des bacs et des paniers de fleurs - paiement no 3	632,90 1 279,37
Aménagement des îlots de fleurs - lot A - paiement no 5 Aménagement des îlots de fleurs -	677,53
lot B - paiement no 5 Aménagement des îlots de fleurs - lot C - paiement no 8	439,24 2 555,21
ICG gaz propane: Propane - Zamboni Colisée	256,12
Informatique PC-plus: Entretien périphérique - imprimantes - octobre 1994 - Informatique	1 092,06
Johnson controls: Contrôle automatique - octobre 1994 - Travaux publics	2 789,62
Pépinière Laurentides enr.: Travaux d'émondage et élagage - paiement no 4	5 380,94
Travaux d'émondage et élagage - paiement no 5	7 992,18
Travaux d'émondage et élagage - paiement no 6	3 751,50
Le Centre Landry (1980) inc.: Location de salle pour bureau de dépôt les 29, 30 septembre et 1 ^{er} octobre 1994 -	
Greffe	50,00



Pierre Labbé: Réparation de 8 mesures à boisson	120,00
Maurice Lowe: Honoraires - évaluation des candidats au poste de sergent - Ressources humaines	390,00
Gestion Marcabec inc.: Coupe de pelouse # 11 - aménagements fleuris - paiement no 9	515,12 \$
Médiaction plus: Appel d'offres (inspection d'égout par caméra)	262,30
Médiaction inc.: Panneau publicitaire - autoroute - septembre 1994 - Relations publiques	199,42
Fonds des registres du ministère de la Justice: Renouvellement - commissaire à l'asser-	og no
mentation - Sécurité publique M.G. service enr.: Achat de pièces diverses - Magasin	26,00 175,63
Collège Montmorency: Cours "Stratégies et tactiques" - Sécurité publique	220,00
Service ménager Nettoie-tout: Entretien ménager - septembre 1994 - hôtel de ville, édifice François- Nobert et stationnement Badeaux	2 944,12
Entretien ménager - septembre 1994 - Édifice des travaux publics	1 196,43
Le Nouvelliste: Avis publics (journée d'enregistrement, retrait règlement, échéance taxe scolaire 1994-1995, entrées en vigueur, révision de la liste électorale) et appel d'offres (recouvrement et renforcement de pavage)	1 951,02
J.C. Papillon & fils Itée: Ventilation pavillon Gagnon - paiement no 3	2 425,90
Pétro-Canada: Achat d'essence - Sécurité publique	385,52
Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie: Quote-part de la Ville - 4° versement de 4	99 110,00
Matériaux Les Rives inc.: Achat de pièces diverses - Magasin	62,40
Sharp électronique de Canada ltée: Duplicateur et photocopieurs - frais minimums - octobre 1994 - Trésorerie	5 666,91

Société des alcools du Québec:



Achat de vin pour réception - Ordre de Lavérendrye	483,00
Construction S.R.B.: Sciage de bordures 1994 - paiement no 6	541,23
Pavillon St-Arnaud inc.: Transport de matériel du camp de Mékinac - 50 % du prix de location de camion - Travaux publics	62,62
Pépinière St-Michel enr.: Travaux d'horticulture - paiement no 3 Aménagement de bacs et paniers suspendus quartier Notre-Dame - paiement no 3 Travaux d'horticulture - paiement no 4	2 903,25 \$ 711,90 2 072,00
Trudel & associés: Frais de huissiers - Contentieux	37,58
Centre de loisir Les Vieilles Forges: Location de salle pour bureau de dépôt les 29, 30 septembre et 1 ^{er} octobre 1994 - Greffe	50,00
WMI Mauricie Bois-Francs: Enlèvement, transport et enfouissement des déchets - septembre 1994	116 329,32
Edmond Yergeau, notaire: Honoraires - vente par Colette Rathier et al	376,00
LOISIRS	
Aigles Junior de TR. inc.: Coordination et gestion de projets spéciaux au stade de baseball - selon entente - versement final	2 100,00
Buffet express enr.: Buffet - accueil aux nouveaux arrivants	1 367,46
Sport point inc.: Impression de tabliers - Action verte	71,79
Embouteillage T.C.C. ltée: Location d'équipement de vente - parc Lambert	61,54
BIBLIOTHÈQUE	
Archambault musique: Achat de disques compacts	203,49
ADIBIPUQ (Association des directeurs de bibliothèques publiques du Québec): Cotisation 1994	296,28
9006-3603 Québec inc.: Spectacle - journée portes ouvertes le 16 octobre 1994	450,00



Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	1 293,45
Productions Specta inc.: Entretien ménager, services professionnels animation, photocopies, téléavertisseur, Le Nouvelliste et surveillance - août 1994	10 258,17
Achats de livres	
L'Exèdre librairie inc. La Bande dessinerie Librairie Poirier inc.	151,67 680,85 453,96 \$
PARC PORTUAIRE	
Buffet Nico inc.: Réception - Association des musées québécois	217,65
Productions Specta inc.: Conciergerie et manoeuvre (salaires et avantages sociaux) - juin, juillet et août 1994 - Parc portuaire	21 071,04
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBR	E 1994
Baril, Roger: Chef de service - matériel roulant - Travaux publics 351 km - du 2 juin au 27 septembre 1994	98,28
Bergeron, René: Inspecteur en bâtiments - Permis et inspections 935 km	196,35
Boucher, Réjean: Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics 1 182 km	248,22
Bussière, André: Technicien en génie civil - Travaux publics 175 km	49,00
Chartrand, Jacques: Animateur en loisirs - Loisirs 444 km	121,89
Daviau, André Chef technicien - Services techniques 280 km	78,40
Fournier, Normand: Technicien en système d'information - Services techniques 274 km	76,72
Galarneau, Maurice: Technicien génie civil I - Services technique 1 183 km Location de caméra	s 331,24 30,00



Gendron, Fernand: Directeur des Travaux publics 1 700 km - montant maximum	450,00
Frais de déplacement - Montréal - colloque APSAM	116,16
Goulet, Martin: Technicien génie civil I - Travaux publics 1 097 km	230,37
Hamelin, Rénald: Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections 1 287 km	270,27 \$
Héroux, Gilles: Dessinateur I - Arpentage 3 sorties - février 1994 270 km - septembre 1994	9,00 75,60
Lafond, André: Journalier - Travaux publics 26 sorties	78,00
Lajoie, Carole: Technicienne génie civil I - Travaux publics 909 km	249,43
Massicotte, Jean-Maurice: Inspecteur - hyg. & env Permis et inspections 419 km	98,46
Picard, Yves: Animateur en loisirs - Loisirs 331 km	92,68
Plamondon, Guy: Technicien génie civil I - Travaux publics 439 km	122,92
Rousseau, Robert: Chef de section - bâtiments - Travaux publics 735 km	154,35
Roy, Ginette: Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections 35 sorties	105,00
Saintonge, Louis: Chef de service - dessin - Travaux publics 60 sorties - du 6 avril au 29 septembre 1994	180,00
Turcotte, Jean-François: Concierge-messager - Greffe 134 km	37,52
Vachon, Guy: Mécanicien entretien - Travaux publics 7 sorties	21,00



Verville, André: Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections 36 sorties	108,00
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Germain Déziel: Drummondville - comité provincial de nor- malisation des feux de circulation	55,19
Michel Lacoursière: Montréal - rencontre avec des représentants de l'ONF concernant l'entente 1995-1997	89,20\$
Jean Lamy: Québec - Cour d'appel - cause Jean-Guy Doucet et als	87,35
Richard Lévesque: Trois-Rivières - taxation de témoin - cause à la Cour des petites créances	107,60
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Pierre Gélinas Pierre Gélinas Fernand Lachance Michel Lacoursière Jean-Maurice Normandin Jacques St-Laurent	688,50 1 560,39 83,80 140,13 295,97 91,28
Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 8 octobre 1994	370 730,94
TOTAL	714 666,70 \$
Pour la semaine se terminant le 22 octobre 19	<u>994</u>
Groupe Admari inc.: Préposés aux stationnements - septembre 1994	5 432,46 \$
Les Affaires: Abonnement 2 ans	84,95
L.M. armes de service: Réparation de revolvers - Sécurité publique	95,85
Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec Inscription - cours de formation continue "Les documents préparés par l'arpenteur-géomètre et le nouveau	:
Code civil" - Travaux publics	125.00
Claude Arbour inc.:	125,00
•	125,00 41,66



Association canadienne des chefs de police: Cotisation 1994-1995 - Sécurité publique	240,75
Association des policiers-pompiers de Trois-Rivières: Achat de liqueurs lors de l'incendie rue Bellefeuille - Sécurité publique	147,00 \$
Bell mobilité pagette inc.: Location de téléavertisseurs - du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 1994 - Sécurité publique	264,22
Pierre Beaudry: Frais de témoin - Contentieux	12,15
Thomas Bellemare ltée: Location de pelle - Travaux publics	1 413,04
Bicybec ltée: Immatriculation de vélos - Sécurité publique	64,68
Jules Bourassa: Achat de pierre, de sable, de poussière ~ Travaux publics	4 675,34
Vidéo électronique C.G. inc.: Réparation de deux caméras - Sécurité publique	102,56
Chenoy's restaurant: Repas - incendies des 3 août et 26 septembre 1994 - Sécurité publique	236,69
CHEM 8 Trois-Rivières: Publicité - Action verte - Relations publiques	1 310,78
CJTR radio 114: Publicité - Action verte - Relations publiques	1 139,55
Comsep Buffet Bouff'elles: Buffet - réception hommage à 14 familles Buffet - comité animation et patrimoine	1 025,60 41,62
Lionel Deshaies inc.: Fossé et talus - Usine de traitement d'eau - paiement no 2 - retenue 10 %	11 205,36
Formulaires Ducharme inc.: Mise à jour - lois des cités et villes - novembre 1994 à 1995	37,99
Industries Fortier T.R. (1990) Itée: Achat de regards, puisards, etc Travaux publics	2 644,90
Floriculture Gauthier inc.: Achat de tuteur et sellette - Travaux publics	12,85
Raymond Gélinas et fils inc.:	



Recharges d'extincteurs - Sécurité publique	780,99
Association de géomatique municipale	
du Québec: Inscription - colloque "Géomatique municipale" - Longueuil	175,00 \$
Studio Gosselin: Développement de films - Sécurité publique	529,59
Éloi Guillemette: Contenants - déchets secs - septembre 1994	2 915,97
ICG gaz propane inc.: Propane - Zamboni Colisée - Travaux publics	512,26
IGA Boniprix: Épicerie pour réceptions	63,90
Informatique PC-plus: Réparation d'écran - Trésorerie	136,75
Jacques Le Nettoyeur inc.: Nettoyage de vêtements - Sécurité publique	384,19
Électronique Matteau inc.: Réparation de "lifes guards" - Sécurité publique	97,43
G. Mélançon & fils inc.: Achat d'essence sans plomb et de diesel - Sécurité publique et Travaux publics	22 083,93
Ministre des finances: Frais annuels d'accréditation - du 1 ^{er} avril 1994 au 31 mars 1995 - Usine de traitement d'eau	500,00
Muniressources consultants: Droits d'agence - livraison des programmes PARCQ, PRIL ET PAD - 33 ^e paiement - Urbanisme	3 179,34
Multi-services Langevin enr.: Débroussaillement - parcs Jacques-Buteux, Lambert, de Longueuil et coupe de	
branches - rues de Normanville et Le Corbusier	2 032,50
Restaurant Normandin: Repas aux détenus - du 13 septembre au 5 octobre 1994 - Sécurité publique	114,13
Le Nouvelliste: Avis publics (journée d'enregistrement, participation à une journée d'enregistre- ment, révision de la liste électorale)	1 343,54
Paco corporation: Appel de service pour le système de porteuses et pièces pour système Multi-	



lift (salle JAThompson) - Travaux publics	2 118,22
Pagé construction inc.: Pavage de rues 1994 - paiement no 2 - retenue 10 % Remise de retenue - pavage de rues 1994	1 943,75 4 136,05
Perco limitée: Location de clignotants, batteries, courroies de déménagement - Travaux publics	865,22 \$
Publications du Québec: Achat de livre "L'aménagement des terrains en pente" - Travaux publics	16,79
Ascenseurs R.C.R. Trois-Rivières: Vérification des ascenseurs - septembre 1994 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, salle Thompson et	
édifice François-Nobert	172,00
Receveur général du Canada: Renouvellement de licence de station de radio 1994-1995 - Travaux publics	380,00
Richard Rioux: Remboursement de frais de cotisation annuelle	210,00
Communications Le Rocher inc.: Ajout au contrat d'entretien du système	
de radiocommunication - septembre et octobre 1994 (Travaux publics, Arpentage, Services techniques, Services communautaires, Permis), contrat d'entretien du système de radiocommunication - octobre 1994 (Sécurité publique, Permis, Travaux publics, Arpentage, Services techniques, Loisirs)	2 944,25
de radiocommunication - septembre et octobre 1994 (Travaux publics, Arpentage, Services techniques, Services communautaires, Permis), contrat d'entretien du système de radiocommunication - octobre 1994 (Sécurité publique, Permis, Travaux publics, Arpentage, Services techniques,	2 944,25 6 776,34
de radiocommunication - septembre et octobre 1994 (Travaux publics, Arpentage, Services techniques, Services communautaires, Permis), contrat d'entretien du système de radiocommunication - octobre 1994 (Sécurité publique, Permis, Travaux publics, Arpentage, Services techniques, Loisirs) Service d'arbres Robec inc.: Émondage et abattage d'arbres - Travaux	-
de radiocommunication - septembre et octobre 1994 (Travaux publics, Arpentage, Services techniques, Services communautaires, Permis), contrat d'entretien du système de radiocommunication - octobre 1994 (Sécurité publique, Permis, Travaux publics, Arpentage, Services techniques, Loisirs) Service d'arbres Robec inc.: Émondage et abattage d'arbres - Travaux publics Service ménagers Roy ltée: Entretien ménager - septembre 1994 -	6 776,34
de radiocommunication - septembre et octobre 1994 (Travaux publics, Arpentage, Services techniques, Services communautaires, Permis), contrat d'entretien du système de radiocommunication - octobre 1994 (Sécurité publique, Permis, Travaux publics, Arpentage, Services techniques, Loisirs) Service d'arbres Robec inc.: Émondage et abattage d'arbres - Travaux publics Service ménagers Roy ltée: Entretien ménager - septembre 1994 - quartier général - Sécurité publique Roi mauricien des habits: Réparation de pantalons - Sécurité	6 776,34 1 774,28
de radiocommunication - septembre et octobre 1994 (Travaux publics, Arpentage, Services techniques, Services communautaires, Permis), contrat d'entretien du système de radiocommunication - octobre 1994 (Sécurité publique, Permis, Travaux publics, Arpentage, Services techniques, Loisirs) Service d'arbres Robec inc.: Émondage et abattage d'arbres - Travaux publics Service ménagers Roy ltée: Entretien ménager - septembre 1994 - quartier général - Sécurité publique Roi mauricien des habits: Réparation de pantalons - Sécurité publique Sani mobile Trois-Rivières inc.: Vidange de fosses septiques - Travaux	6 776,34 1 774,28 109,40
de radiocommunication - septembre et octobre 1994 (Travaux publics, Arpentage, Services techniques, Services communautaires, Permis), contrat d'entretien du système de radiocommunication - octobre 1994 (Sécurité publique, Permis, Travaux publics, Arpentage, Services techniques, Loisirs) Service d'arbres Robec inc.: Émondage et abattage d'arbres - Travaux publics Service ménagers Roy ltée: Entretien ménager - septembre 1994 - quartier général - Sécurité publique Roi mauricien des habits: Réparation de pantalons - Sécurité publique Sani mobile Trois-Rivières inc.: Vidange de fosses septiques - Travaux publics Safety Supply Canada Ltd: Achat de pièces diverses - Sécurité	6 776,34 1 774,28 109,40 7 005,46



Matériel pour kiosque - Action verte -	
Relations publiques Modification sur 3 panneaux - Action	15,10
verte - Loisirs Matériel graphique - kiosque - Expo-	96,86
réno - Urbanisme	419,35
SCAP de Trois-Rivières: Inventaire des monuments et lieux dits de Trois-Rivières - Urbanisme	1 500,00
Pépinière St-Michel enr.: Traitement à l'insecticide - arbres parcs de Longueuil et des Plaines et destruction de nids de guêpes - jardins communautaires Marguerite-d'Youville - Travaux publics	367,83 \$
Aménagement paysager - kiosque Expo-réno - Urbanisme	481,50
Électronique sécurité Thomas: Réparation de radars - Sécurité publique	699,92
Styve Tremblay: Remboursement de médicaments (vaccin 3 ^e dose (non remboursés par la CSST) -	43,43
Sécurité publique	40,40
Trudel & associés: Frais de huissiers - Contentieux et Greffe	712,95
Usinage de l'Estrie enr.: Aiguisage de couteaux - Zamboni Colisée - Travaux publics	139,60
Construction Vadel Itée: Remise de retenue - injection et forage d'égout - Père-Daniel - paiement no 3	1 255,10
Jean-Jacques Vézina: Surveillance et téléphone - poste Les Forges - septembre 1994	62,00
Ville de Trois-Rivières-Ouest: Coût d'entretien du passage à niveau du boul. des Récollets - septembre 1994 - selon entente	238,00
	200,00
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - Travaux publics (octobre et septembre 1994), Sécurité publique (août 1994)	3 575,19
SUBVENTION - DÉMOLITION DE HANGARS	
Gyslain Beaupré	1 793,00
LOISIRS	
AFEAS Notre-Dame-des-Sept-Allégresses: Atelier de loisir - bricolage	100,00
Âge d'or St-Jean-Brébeuf: Atelier de loisir - bridge	100,00



Âge d'or Notre-Dame-des-Sept-Allégresses: Atelier de loisir - danse sociale	100,00
Association du hockey mineur de TR. inc.: Coût des arbitres et des marqueurs - septembre 1994	880,00
Maryline Buissière: Services professionnels - animation nouveaux arrivants "garderie"	100,00
Conseil des loisirs de la Mauricie: Honoraires professionnels - étude de marché sur la vocation du complexe sportif UQTR	9 764,81 \$
Copiexpert plus: Photocopies couleur du catalogue des oeuvres d'art (5 copies) - Affaires culturelles	571,25
	571,25
Corporation pour le développement de l'île St-Quentin: Service de punch - nouveaux arrivants	125,00
Claudie Lambert: Services professionnels - accueil et téléphones - nouveaux arrivants	125,00
Jean-Marie Plourde: Services professionnels - musique - nouveaux arrivants	200,00
Loisirs St-Jean-Brébeuf: Ateliers de loisir	300,00
Atelier des Vieilles Forges inc.: Entretien ménager - septembre 1994 - secteur sportif de la polyvalente	
Ste-Ursule Entretien ménager - septembre 1994 -	150,00
Pavillon de la jeunesse et Colisée	406,00
Achats - restaurant Pavilion de la jeunesse	
Emballages Bettez inc. J. Champagne inc. Crémerie des Trois-Rivières Froma-Dar Alexandre Gaudet Itée Boucherie Alex Lamy inc. Brasserie Labatt Itée LPM supérieur inc. Distribution Mauricie-Drummond inc. Distributrices Marchand Itée Multi-marques inc. Croustilles Yum Yum inc.	357,00 407,50 115,80 268,00 974,98 32,69 1 732,24 446,37 749,23 447,17 106,52 276,45
BIBLIOTHÈQUE	
Services d'abonnement Canebsco Itée: Achat de périodiques	32,91

Le Colimaçon:



Achat de disques compacts - audio adultes	380,73
Phone et Graphe: Animation des jeunes - les 24 septembre, 1 ^{er} , 8 et 15 octobre 1994	480,00 \$
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	507,65
Achats de livres	
Les Encyclopédies populaires L'Exèdre librairie inc. Financial Post Datagroup La Bande dessinerie Librairie Poirier inc. Unitrade Associates	69,55 773,85 148,03 481,07 248,45 99,79
AÉROPORT	
Pierre Léveillée inc.: Test de protection cathodique	102,56
PARC PORTUAIRE	
Crédit-bail Arbour inc.: Location de télécopieur - du 9 sep- tembre au 8 octobre 1994	69,11
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Beaumier, Alain: Technicien génie civil I - Travaux publics 939 km - septembre 1994	225,34
Madeleine Bessette: Bibliothécaire - Bibliothèque 62 sorties - janvier à septembre 1994 Parcomètres - janvier à juin 1994	186,00 34,00
Bonin, Claude: Technicien génie civil I - Travaux publics 723 km - septembre 1994	202,44
Chouinard, Réjean: Surveillant - Loisirs 95 km - septembre 1994	26,60
Colas, Gilles: Chef de service - gestion de projets - Travaux publics 800 km - du 1 ^{er} juin au 27 septembre 1994	224,00
Lampron, Martin: Technicien en génie civil I - Travaux publics 1 188 km - septembre 1994	279,17
Larouche, Michel: Technicien en génie civil - Travaux publics 866 km - septembre 1994	242,48 \$
Perron, René:	



Chef de service ~ planification - Travaux publics 32 sorties - du 7 juillet au 16 sept. 1994	96,00
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Jacques Blais: St-Hyacinthe - symposium de l'A.G.C.M.Q.	243,32
Fernand Gendron: Charlevoix - congrès de l'A.I.M.Q.	396,73
Colette Parent: Dîner (3 personnes) - préparation dossier relations de travail Nicolet - Commission d'appel en matière de lésions professionnels	29,01 11,75
Louis Proulx: Laval - cours "Stratégie tactique"	70,00
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Lucienne Bellemare Jacques Blais Pierre Gélinas Jean-Louis Goneau Gilles Poulin	112,23 803,54 1 501,10 78,83 104,52
Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 15 octobre 1994	357 085,47
	357 085,47 \$
semaine se terminant le 15 octobre 1994	<u>496 389,51</u> \$
TOTAL Pour la semaine se terminant le 29 octobre 19 ADT Canada ltée: Système d'alarme - bureau de l'Expo - du 1 ^{er} novembre 1994 au 31 octobre 1995 - Travaux publics	<u>496 389,51</u> \$
TOTAL Pour la semaine se terminant le 29 octobre 19 ADT Canada ltée: Système d'alarme - bureau de l'Expo - du 1 ^{er} novembre 1994 au 31 octobre 1995 -	496 389,51 \$
TOTAL Pour la semaine se terminant le 29 octobre 19 ADT Canada ltée: Système d'alarme - bureau de l'Expo - du 1 ^{er} novembre 1994 au 31 octobre 1995 - Travaux publics Extermination B.B. inc.: Service anti-pigeons - stade de baseball - octobre 1994 - Travaux	496 389,51 \$ 994 287,17 \$
TOTAL Pour la semaine se terminant le 29 octobre 19 ADT Canada ltée: Système d'alarme - bureau de l'Expo - du 1 ^{er} novembre 1994 au 31 octobre 1995 - Travaux publics Extermination B.B. inc.: Service anti-pigeons - stade de baseball - octobre 1994 - Travaux publics Bis remorquage:	496 389,51 \$ 994 287,17 \$ 51,28
TOTAL Pour la semaine se terminant le 29 octobre 19 ADT Canada ltée: Système d'alarme - bureau de l'Expo - du 1 ^{er} novembre 1994 au 31 octobre 1995 - Travaux publics Extermination B.B. inc.: Service anti-pigeons - stade de baseball - octobre 1994 - Travaux publics Bis remorquage: Frais de remorquage - Cour municipale Éditions Yvon Blais inc.: Achat du livre "L'évaluation du pré-	496 389,51 \$ 994 287,17 \$ 51,28 91,16 \$



Comsep Buffet Bouff'elles: Buffet - comité animation et patrimoine le 19 octobre 1994	38,02
Lionel Deshaies inc.: Stationnement rue Ste-Ursule - paiement no 3	1 005,00
Caisses enregistreuses Dijitec inc.: Facturation finale pour contrat de location de photocopieurs - du 1 ^{er} au 15 septembre 1994 - Trésorerie	1 841,20
Revue Forêt et conservation: Message Parc portuaires - Relations publiques	341,87
Floriculture Gauthier inc.: Aménagement des bacs et des paniers de fleurs - paiement no 4	165,24
Maurice Galarneau: Location de caméra - Travaux publics	30,00
Éloi Guillemette: Achat de terre - Travaux publics	2 962,90
Michel Héroux: Remboursement partiel - conditionnement physique	37,50
Houle photographes enr.: Photos - deux activités et hommage aux 14 familles - Relations publiques	266,49
ICG gaz propane: Propane - Zamboni Colisée - Travaux publics	192,09
Informatique PC-plus: Entretien périphérique des imprimantes - novembre 1994	1 092,06
Laboratoire Laviolette: Fossé talus de l'usine de traitement d'eau - contrôle de la qualité - sols - paiement no 1	927,46
Sylvain Lebel: Remboursement partiel - conditionnement physique	75,00
Maison du papier: Achat de papier - Imprimerie	5 508,19
Laboratoire MBF Itée: Reconstruction de trottoirs et bordures 1994 - paiement no 2 Honoraires - stationnement Sainte- Cécile - paiement no 1	1 099,54 \$ 1 218,19
Michel Melançon: Coupe de pelouse # 8 - zone 2 Ouest - paiement no 8	2 040,49
Multi-services Langevin enr.:	



Coupe de gazon - parcs Les Pins, Hertel, Ste-Cécile - paiement no 6	255,00
Lé Nouvelliste: Publicité (Opération portes ouvertes bibliothèque Gatien-Lapointe), avis (Mise au point élections municipales), avis d'encans publics (Travaux publics et effets non réclamés Sécurité publique) Abonnement annuel - Urbanisme	1 478,23 193,72
Pagé construction inc.: Rapiéçage d'asphalte et resurfaçage	
partiel 1994 - paiement no 4 Rapiéçage d'asphalte et resurfaçage partiel 1994 - paiement no 5	8 830,21 2 537,03
Élargissement boul. des Forges (du 6000, boul. des Forges à la rue	394 GD
Bergeron) - paiement no 6	384,60
Buffet Jeanne Paquin: Buffet - Conseil du 3 octobre 1994	319,89
Publications du Québec: Renouvellement d'abonnement - "Marché du travail" - 2 ans - Ressources humaines	194,86
Publi design inc.: Support de polystyrène (Initiation aux sports), dépliant "Les députés de Trois-Rivières", annonce "Bibliothèque Gatien-Lapointe - Relations publiques Identification et signets - Bibliothèque	595,98 707,10
Communications Le Rocher: Remise de retenue - système d'alarme - Édifice des travaux publics Reprogrammation des brouilleurs -	6 052,49
paiement no 1	1 288,83
Service d'arbres Robec inc.: Abattage et émondage d'arbres - Travaux publics	3 637,44
Sani mobile Trois-Rivières inc.: Vidange de fosses septiques - Travaux publics	6 837,66
Laboratoires Shermont inc.: Pavage de rues 1994 - paiement no 4 Honoraires - rehaussement boul. des	118,51
Forges - paiement no 1 Honoraires - resurfaçage - paiement no 3	229,05 2 196,60
Construction S.R.B.: Sciage de bordures 1994 - paiement no 7	988,43
Verdure de demain inc.: Coupe de pelouse 1994 - zone 3 - Lambert, Ste-Thérèse et St-Jean-Baptiste -	
paiement no 11	2 665,87 \$
Coupe de pelouse et ajout - zone 4 - Les Forges - paiement no 10	1 310,50



Consultants VFP inc.: Honoraires - réfection Pierre-Pépin (intersection Nicolas-Perrot) - paiement no 1	5 788,91
Ville de Québec: Mise à jour de la charte de la Ville de Québec - Greffe	25,00
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - octobre 1994 - Travaux publics	805,61
FRAIS DE HUISSIERS	
Bélanger, Bélanger & ass. Boisvert, Pouliot & ass. Henri-Paul Proulx & ass. Villeneuve, Miller & ass.	32,59 51,00 24,71 18,01
LOISIRS	
Association récréative de Normanville: Secrétariat administratif - automne 1994	200,00
Association sportive Ste-Cécile inc.: Programme des ateliers de loisirs	600,00
Balounair: Décoration et animation (clown) - nouveaux arrivants	237,66
Copiexpert plus: Copie couleur/laser du catalogue d'oeuvres d'art - Affaires culturelles	29,97
École intégré des Forges: Remplacement d'un extincteur - école Le P'tit bonheur	55,84
Inter-scènes inc.: Achat d'une scène mobile "Stagevan II C" - Affaires culturelles - 2° versement	49 997,76
Centre Landry: Accréditation - dernier versement	3 000,00
Entreprise Mousqueton: Lavage de vitres extérieures - salle JAntonio-Thompson, Centre culturel, Bibliothèque - Affaires culturelles	780,65
Production Specta inc.: Envoi postal - invitation colloque et Grands prix culturels - Affaires culturelles Animation estivale 1994 - 2º versement Impression de billets "Marionnettes du bout du monde" - Bibliothèque Location d'écran gérant - Grands prix culturels - Affaires culturelles Changement de serrures suite aux vols -	502,25 \$ 16 000,00 8,80 695,50
Centre culturel et coffre-fort	



billetterie - Affaires culturelles Parution dans le Nouvelliste (politi- que d'accréditation des organismes culturels) - Affaires culturelles	1 028,04 213,67
Surveillance de la scène mobile sur le terrain de l'UQTR - Affaires culturelles Réparation de projecteur - Loisirs	100,00 148,14
Pavillon St-Arnaud inc.: Accréditation - dernier versement	3 000,00
Loisirs Ste-Thérèse inc.: Programme des ateliers de loisirs	75,00
Travaux étudiants 1993 enr.: Peinture de clôtures - piscines parcs Les Pins et Lemire	1 312,08
Loisirs des Vieilles Forges inc.: Secrétariat administratif - automne 1994	400,00
BIBLIOTHEQUE	
Archambault musique: Achat de disques compacts - audio adultes	101,29
Services d'abonnement Canebsco: Solde à payer sur abonnements	8,54
Le Colimaçon: Achat de disques compacts - audio adultes	160,39
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	900,55
Achats de livres	
L'Exèdre librairie inc. Librairie Poirier inc.	906,19 566,99
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Desjardins, Serge: Chef de service - Usine de traitement d'eau - Travaux publics 175 km - septembre 1994	49,00
Jacob, Luc: Programmeur - Informatique 21 sorties - du 7 juillet au 25 oct. 1994	63,00
Lefebvre, Michel: Régisseur programmes communautaires - Loisirs 315 km - du 11 août au 17 octobre 1994	88,20\$
oro Am - du 11 aout au 11 octobre 1994	σο, 20 φ
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Louise Goyette: Repas (2) - préparation du budget 1995	18,74



Michel Jutras: Dîner (3 personnes) - rencontre avec Alain Gamelin	40,00
Alain Léveillée: Ville d'Anjou - démonstration logiciel "Impromptu et Powerplay" chez Serti	81,20
André Marcil: Repas - souper de l'A.C.G.A.	27,50
René Perron: Grand-Mère - rencontre du service de relève téléphonique - déneigement	28,00
Montréal - colloque sur la recherche en infrastructures urbaines	95,13
Pascal Recco: Québec - atelier "Gestion informatisée des arbres et boisés urbains"	86,00
Denis Ricard: Québec - rencontre avec directeur des programmes S.H.Q. (Jardin de l'enfance)	80,35
François Roy: Souper de la Jeune chambre de commerce d Coeur-du-Québec	u 25,00
Ginette Roy: Montréal - réunion inspection systématique des chaînes	93,20
Rita Trudel: Nicolet - cours opérateur C.R.P.Q.	70,00
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Gérard Brahic	88,74
Serge Desjardins	274,61
Pierre Gélinas	1 209,57
Denis Lelièvre Alain Léveillée	105,37
Alain Leveillee	56,64
Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 22 octobre 1994	360 134,48
TOTAL	<u>511 534,24</u> \$
	<u>011 001,21</u> φ
Pour la semaine se terminant le 5 novembre	1994
AQTE Mauricie Bois-Francs: Inscriptions (2) - conférence régionale - Travaux publics	140,00 \$
Serge Arvisais: Transcription d'enregistrement de cause - Contentieux	218,79
Prise et transcription de notes sténo-	•
graphiques d'une cause - Contentieux	105,41



A.R.E.V.M.Q. (Association des responsables d'espaces verts municipaux du Québec):	
Inscription au colloque annuel - Travaux publics	125,00
Éditions Yvon Blais inc.: Copie de jugement - cause de jurispru- dence - Contentieux	23,93
Heenan Blaikie: Honoraires - septembre 1994 - dossier général, article 45 et suivants, grief et requête - Ressources humaines	12 723,20
François Bourassa: Peinture de manèges (13 parcs) - paiement no 2	649,53
Peinture de manèges (13 parcs) - paiement no 1	14 444,77
Construction C.C.L. inc.: Poste de surpression - Aéroport - paiement no 1	1 850,53
André Cyrenne inc.: Remise de retenue - déneigement zone 4	4 053,99
Lionel Deshaies inc.: Fossé et talus - Usine de traitement d'eau - paiement no 3 - retenue 10 %	5 400,00
Drainamar inc.: Remise de retenue - Inspection et réhabilitation d'égout	11 962,27
Emco Supply: Achat de manomètre et jauge - Magasin	68,37
Formules municipales ltée: Sceaux numérotés en plastique et gabarit d'élection pour les aveugles - Greffe	139,36
Christian Fournier: Creusage de 150 trous d'arbres pour Action verte - paiement no 1	4 500,00
Ronald Fournier: Coupe de pelouse # 8 - zone 2 Est - paiement no 9	2 968,87
Dr Antonin Fréchette: Témoignage expert - Ressources humaines	500,00
Floriculture Gauthier inc.: Traitement insecticide des ormes - paiement no 1	1 019,90 \$
Association de géomatique municipale du Québec: Inscription au colloque - Informatique	235,00
Guimond électrique inc.: Éclairage parcs Provencher et de	



Courval - paiement no 1	2 508,15
Éloi Guillemette: Engazonnement parcs Lemire, Laflèche, Ringuet et Multi-plus - paiement no 1	1 566,71
ICG gaz propane: Propane - Aéroport Propane - Zamboni Colisée	127,87 213,44
IGA-Boniprix: Épicerie pour réceptions	70,08
Société québécoise d'information juridique: Cause de jurisprudence - Contentieux	19,26
Laverdure: Service de buanderie - septembre 1994 - Atelier mécanique, Permis, bâtisses et parcs, Imprimerie, Magasin, Aéroport	405,81
Laboratoire Laviolette: Contrôle de qualité - rues Félix-Leclerc et Michel-Sarrazin - paiement no 2 Contrôle de qualité - collecteur du Boisé Contrôle de qualité - rue Adrienne-	284,60 284,60
Choquette	720,74
Gestion Marcabec inc.: Engazonnement parc des Peupliers - paiement no 1	486,59
Michel Melançon: Creusage de 8 trous d'arbres pour Action verte et 10 trous d'arbres rue Ste-Angèle - paiement no 2 Creusage de 152 trous d'arbres pour Action verte - paiement no 1	540,00 4 560,00
Le Nouvelliste: Avis publics (journée d'enregistre- ment, entrée en vigueur) et appel d'offres (hippodrome - stalles en acier)	799,96
Gaston Paillé Itée: Services municipaux - développement Majellic inc paiement no 4	1 710,00
Aménagements Pluri-services: Voie de virage Louis-Pinard - paiement no 3 - retenue 10 %	435,88
Dr Maurice Poulin: Honoraires - examens médicaux - octobre 1994 - Ressources humaines	1 440,00
Rambo enr.: Correction de niveau du terrain parc Ringuet - Travaux publics Rémunération des préposés (4) à l'information et au maintien de l'ordre - vote par anticipation du 30 octobre 1994	461,52 375,00 \$
Roselle Richard: Frais de huissiers - Cour municipale	13,90



Communications Le Rocher inc.: Surveillance vidéo - du 1 ^{er} novembre 1994 au 31 janvier 1995 - Travaux publics	285,01
Sani mobile Trois-Rivières inc.: Vidange de fosses septiques - Travaux publics	9 543,40
Simard Beaudry inc.: Asphalte - Travaux publics	3 417,71
Signalisation 3 D: Changement de nom - enseigne de la bibliothèque - Travaux publics	1 823,28
Société canadienne des postes: Renouvellement de la case postale - Cour municipale	213,67
Construction S.R.B.: Sciage de bordures 1994 - paiement no 8	2 404,02
Récupération Tersol inc.: Nettoiement mécanique régulier - du 5 septembre au 7 octobre 1994 - paiement no 5 Nettoiement mécanique - paiement no 3	30 137,46 426,20
Louise Tremblay: Honoraires - notes sténographiques d'une cause - Contentieux	423,06
Trudel & associés: Frais de huissiers - Cour municipale et Contentieux	1 316,61
Consultants VFP inc.: Honoraires - bassin Hydro-Québec - paiement no 1 Honoraires - bassin Gilles-Lupien - paiement no 1	9 334,05 15 070,55
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - octobre 1994 - Travaux publics	1 342,68
SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS	
Claudette Ruest ACEF de la Mauricie Robert Carrier Paul Dupont Louiselle Aylwin	470,00 797,96 1 700,00 1 700,00 1 453,00
LOISIRS	
AFEAS Ste-Thérèse: Atelier de loisir - aménagement floral	100,00\$
Association récréative St-Jean- Baptiste-de-la-Salle: Atelier de loisir	150,00



Commission scolaire de Trois-Rivières: Entretien ménager des parcs-écoles - septembre 1994	1 724,01
Productions Specta inc.: Conciergerie, manoeuvre, salaires et avantages sociaux - septembre 1994 - Parc portuaire Services d'entretien, d'accueil, de surveillance et professionnels géné- raux, photocopies et publicité -	6 664,88
septembre 1994 - Bibliothèque Achats - restaurant Pavillon de la	3 035,97
<u>jeunesse et Colisée</u>	
Emballages Bettez inc. J. Champagne inc. Crémerie des Trois-Rivières Froma-Dar Alexandre Gaudet Itée Boucherie Alex Lamy inc. Brasserie Labatt Itée LPM Supérieur inc. Multi-marques inc. Bouteilles TCC Itée Croustilles Yum Yum inc.	690,95 801,30 267,85 375,20 1 155,93 80,09 1 380,86 708,90 152,59 1 053,23 115,56
BIBLIOTHÈQUE	
Conseil du loisir scientifique: Animations scientifiques les 23 septembre et 7 octobre 1994	150,00
Éditions Notre-Dame-du-Cap: Achat de disques compacts - audio-adultes	28,13
Achats de livres	
Librairie Clément Morin et fils inc.	374,82
AÉROPORT	
Restaurant Le Pilote: Réparations d'équipement, réfrigérateurs et lave-vaisselle	338,86
PARC PORTUAIRE	
Colette Durocher: Location d'appareils informatiques et service de secrétariat - du 18 juillet au 29 octobre 1994	700,00 \$
Médiat-muse inc.: Cotisation 1994-1995	55,00
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE	1994

Beaumier, Alain: Technicien génie civil I - Travaux publics 656 km

158,84



Bergeron, René: Inspecteur en bâtiments - Permis	
et inspections 1 030 km Remboursement partiel - conditionnement	216,30
physique	75,00
Desjardins, Serge: Chef de service - Usine de traitement d'eau - Travaux publics 97 km	27,16
Goulet, Martin: Technicien génie civil I - Travaux publics 1 259 km	264,39
Hamelin, Rénald: Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections 458 km	96,18
Laberge, André:	
Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections 1 238 km	259,98
L'Heureux, Daniel: Technicien en évaluation I - Évaluation 979 km	270,88
Morel, Serge: Messager - Greffe 69 km	19,32
Ricard, Alain: Dessinateur II - Travaux publics 25 sorties - du 6 juin au 29 sept. 1994	87,00
Roy, François: Responsable des relations publiques - Direction générale 8 sorties - du 8 sept. au 27 oct. 1994	24,00
Roy, Ginette:	,
Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections 33 sorties	99,00
Turcotte, Jean-François: Concierge-messager - Greffe 123 km	34,44
Verville, André: Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections 40 km	120,00\$
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Germain Déziel: Drummondville - Comité provincial de normalisation des feux de circulation	54,84

Fernand Gendron:



St-Hyacinthe - échange avec d'autres villes - contrôle budgétaire	80,28
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Pierre Gélinas Jean-Guy Gervais Rachel Veilleux	705,70 245,51 206,55
Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 29 octobre 1994	358 900,22
TOTAL	<u>542 061,41</u> \$
Pour la semaine se terminant le 12 novembre	1994
Jacques Arseneault asphalte inc.: Pavage sentier piétonnier et cycliste - boul. des Forges - paiement no 1 - retenue 10 % Aménagement intersection Cooke et Ste- Marguerite - paiement no 1 - retenue 10 % Aire de virage boul. Rathier - paiement	22 675,65 \$ 37 518,57
no 1 - retenue 10 % Consultants VFP inc.: Honoraires - réfection Pierre-Pépin (inter Nicolas-Perrot) - paiement no 2	2 849,98 1 162,34
Gaston Paillé Itée: Regards, puisards et bornes d'incendie - paiement no 2 - retenue 10 % Remise de retenue - aqueduc et drainage Domaine du Boisé - phase III Remise de retenue - Développement Majellic inc services municipaux	32 656,50 13 433,58 26 655,92
Pépinière St-Michel: Travaux d'horticulture - paiement no 5 Travaux d'horticulture - paiement no 6 Travaux d'horticulture - paiement no 7 Aménagement de bacs et paniers suspendus quartier Notre-Dame - paiement no 4	1 785,70 599,50 272,50 1 423,80
Pluritec ltée: Honoraires - étude préliminaire sur les refoulements d'égouts - paiement no 3 Honoraires - système de fluoration - usine de traitement d'eau - paiement no 1	6 484,04 \$ 17 902,33
Allocations de dépenses du secrétaire d'élections et des adjoints (12) au président d'élections:	750,00
Rémunération du personnel électoral - scrutin du 6 novembre 1994 (scrutateurs, secrétaires, préposés au maintien de l'ordre et préposés à l'information):	40 047,50



Ascom Hasler Mailing System: Location de compteur postal - du 1 ^{er} décembre 1994 au 28 février 1995 -	
Greffe	227,69
P.V. Ayotte limitée: Réparation de calculatrice - Travaux publics Achat de blocs-calendriers - divers services	48,44 31,08
Barreau du Québec en fidéicommis: Abonnement au Recueils de jurisprudence 1995 et à l'Annuaire de jurisprudence 1994 - Contentieux	160,50
Bell mobilité pagette inc.: Téléavertisseurs - octobre, novembre et décembre 1994 - aqueduc et égouts, bâtisses, aéroport	367,86
Thomas Bellemare ltée: Location de pelle - Travaux publics	2 224,40
Remise de retenue - aqueduc boul. des	•
Forges	1 171,65
Bis remorquage enr.: Frais de remorquage - octobre 1994 - Sécurité publique	1 099,77
Mario Boisvert, avocat: Honoraires - appel d'un jugement - Contentieux Honoraires - vacation à la Cour municipale	797,69 227,91
-	221,501
Bonaventure communication TAS: Relève téléphonique - avertisseur ascenseur - 1994-1995 - Travaux publics	820,48
Jules Bourassa:	
Achat de pierre et sable - Travaux publics	4 398,13
Canadien Pacifique Itée: Proportion des dépenses - entretien des systèmes d'avertissement des passages	
à niveau - octobre 1994 - Travaux publics	2 061,88
Club de curling Trois-Rivières 1993: Location d'une salle de votation - scrutin du 6 novembre 1994 - Greffe	227,91
Lionel Deshaies inc.: Remise de retenue - fossé et talus usine de traitement d'eau - paiement no 4	2 725,75 \$
Cie Dollard construction ltée: Remise de retenue - aqueduc de la Nacelle	356,84
Drainspec inc.: Réhabilitation conduite d'égout Papineau - paiement no 2 - retenue 10 %	13 577,13
Échafaudage Du-For inc.: Location d'échafaud - Travaux publics	30,60



Industries Fortier (1990) ltée:	
Achat de puisards - Travaux publics	303,12
La Bonne fourchette enr.: Réception - cérémonie de l'Ordre de	404.4
LaVérendrye	581,17
Floriculture Gauthier inc.: Plantation de buibes à l'automne -	
paiement no 1 Aménagement des bacs et des paniers	2 273,40
de fleurs - paiement no 5 Aménagement des îlots de fleurs -	2 558,73
lot C - paiement no 10 Aménagement des îlots de fleurs -	1 265,84
lot A - paiement no 6 Aménagement des îlots de fleurs -	1 355,06
lot B - paiement no 6 Aménagement des îlots de fleurs -	878,48
lot C - paiement no 11	5 110,46
Eloi Guillemette: Engazonnement parc Lemire - paiement no 3 Engazonnement - parcs Ste-Marguerite, Pie-XII, Fortin, Lambert, des Pins,	274,86
Beauséjour, St-Jean-Brébeuf, Cardinal- Roy - paiement no 2	6 811,95
Engazonnement - parcs Pierriche, boul. St-Jean, école Buteux - paiement no 4	2 423,34
ICG gaz propane:	ŕ
Propane - aéroport Propane - Zamboni Colisée	$75,52 \\ 213,44$
Corporation pour le développement de l'île St-Quentin:	
Essence pour tracteurs et tondeuses - mai et septembre 1994	463,10
Johnson Controls: Contrôle automatique - novembre 1994 -	
diverses bâtisses	2 789,62
Fleuriste Laviolette enr.: Fleurs - famille Villeneuve	47,29
Laverdure: Service de buanderie - octobre 1994 - divers services	408,33
Construction et pavage Maskimo Itée: Remise de retenue - stationnement	
Ste-Cécile Remise de retenue - pavage parc indus-	2 005,89 \$
triel no 2 Remise de retenue - rehaussement boul.	4 580,83
des Forges - gare Marchand Remise de retenue - réfection Pierre-	1 024,12
Pépin intersection Nicolas-Perrot Rehaussement boul. des Forges - gare	6 636,21
Marchand - paiement no 2 - retenue 10 % Pavage parc industriel no 2 - paiement	2 167,27
no 1 - retenue 10 % Stationnement Ste-Cécile - paiement	82 454,93
no 2 - retenue 10 %	16 270,65



Réfection Pierre-Pépin intersection Nicolas-Perrot - paiement no 1 - retenue 10 %	119 451,76
Gestion Marcabec inc.: Engazonnement parc tennis des Plaines -	·
paiement no 2 Engazonnement - parcs Pie-XII, Ste- Marguerite, Lambert, Lemire - paiement	408,74
no 3	5 019,84
Médiaction plus: Appel d'offres (Hippodrome - stalles en acier)	262,30
Institut de police du Québec: Inscriptions (2) - journée professionnelle universitaire de gestion policière - Sécurité publique	193,72
Club Milpat: Commandite du bulletin - Relations publiques	33,33
Multi-énergie: Évacuateur d'air - poste de police no 2 - paiement no 1	7 133,59
Service ménager Nettoie-tout: Entretien ménager - octobre 1994 - hôtel de ville, édifice François-	
Nobert et stationnement Badeaux Entretien ménager - octobre 1994 - Édifice des travaux publics	2 944,12 1 196,43
Restaurant Normandin inc.: Repas aux détenus - du 9 octobre au 2 novembre 1994 - Sécurité publique	136,80
Le Nouvelliste: Avis publics (neige dans la rue et les sites fluviaux, vente à l'encan d'effets	
non réclamés, avis d'encan public, avis de scrutin, avis d'entrée en vigueur)	1 163,02
Pagé construction inc.: Remise de retenue - rénovation terrain tennis parc des Plaines	2 729,64
Perco limitée: Location de compresseur et d'élévateur - Travaux publics	238,22
Aménagement Pluri-services: Remise de retenue - aqueduc temporaire île St-Quentin Remise de retenue - voie de virage Louis-	687,89 \$
Pinard Remise de dépôt sur soumission	1 847,41 1 085,50
Branchements de services d'aqueduc et d'égouts 1994 - paiement no 7 -	1 000,00
retenue 10 %	77 032,73
Pluritec Itée:	

Pluritec Itée: Honoraires - étude énergétique -



usine de traitement d'eau - paiement no 1	16 967,90
Progère construction inc.: Réaménagement à l'hôtel de ville - paiement no 2 Reconstruction des écuries - hippodrome - paiement no 1 -	6 355,20
retenue 10 %	128 490,81
Cerberus Pyrotonics: Avertisseur d'incendie - du 29 juin 1994 au 28 juin 1995 - quartier général	1 177,00
Communications Le Rocher:	•
Crédit sur facture - Sécurité publique Location de télépage - novembre 1994	(222,21)
à janvier 1995 - Colisée Entretien du système de radiocommuni- cation - novembre 1994 - Permis,	102,39
Travaux publics (+ ajustement pour septembre et octobre 1994), Arpentage,	
Services techniques, Loisirs	2 051,51
Service d'arbres Robec inc.: Travaux d'essouchage - Travaux publics	1 925,84
Sani mobile Trois-Rivières inc.:	
Vidange de fosses septiques - Travaux publics	9 980,20
Sharp électronique de Canada Itée: Location de photocopieurs et duplicateur - novembre 1994	5 666,89
Simard Beaudry inc.: Asphalte - Travaux publics	3 479,17
Productions Specta inc.:	
Personnel d'accueil et technique et consommations - réception de l'Ordre	
de LaVérendrye Personnel d'accueil et technique et	163,21
consommations - réception hommage à 14 familles	274,41
Récupération Tersol inc.:	
Nettoiement mécanique - paiement no 4 Nettoiement mécanique - paiement no 6	8 988,84 19 550,42
Sylvain Thiffault: Taxation de témoin pour une cause -	10.45
Contentieux	10,47
Transhumance communication inc.: Publicité culturelle	1 139,55
U.Q.T.R.: Inscriptions (3) à la journée de formation "Implanter de nouvelles	
approches de négociation collective du travail" - Loisirs, Ressources humaines et Sécurité publique	639,00 \$



Usinage de l'Estrie enr.: Aiguisage de couteaux - Zamboni	50,14
Jean-Jacques Vézina: Surveillance et téléphone - poste Les Forges - octobre 1994 - Sécurité publique	62,00
Club de golf Les Vieilles Forges: Location d'une salle de votation - scrutin du 6 novembre 1994 - Greffe	284,89
Edmond Yergeau, notaire: Honoraires - servitude par J. Loiselle	361,00
FRAIS DE HUISSIERS (Cour municipale et Contentieux)	
Bélanger, Bélanger & ass. Plante & Murphy Trudel & associés	30,35 96,44 65,49
SUBVENTION - DÉMOLITION DE HANGARS	
Paul-Émile Nault	500,00
LOISIRS	
Aigles Junior de TR. inc.: Breuvages, chips et arachides - Action verte	64,70
Cégep de Trois-Rivières: Location de piscine - du 12 septembre au 23 décembre 1994	1 777,70
Lucie Laplante: Enregistrement audio-guide et droits de reproduction/diffusion - exposition Club de photos - Affaires culturelles	100,00
Centre de loisir Multi-plus: Accréditation - dernier versement Subvention - directeur	3 000,00 12 417,59
Club de hockey Les Patriotes de l'U.Q.T.R.: Ristourne - opérations des bars - tournoi - octobre 1994	1 149,19
Achats - restaurants Pavillon de la jeunesse et Colisée	
Distribution Marchand Itée Phiga inc.	344,03 100,00
BIBLIOTHEQUE	
Le Colimaçon: Achat de disques compacts - audio adultes et jeunes	129,71 \$
Diane Murray: Ateliers (4) de littérature	480,00



	()
Tabagie Champoux inc.: Achat de périodiques - juin, juillet août et septembre 1994	617,47
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	516,07
Achats de livres	
L'Exèdre librairie inc. La Bande dessinerie Librairie Clément Morin et fils inc. Librairie Poirier inc.	1 005,00 169,54 149,58 1 264,26
AÉROPORT	
Restaurant Le Pilote: Buffets - réunions des 23 août et 20 septembre 1994	68,38
PARC PORTUAIRE	
Raymond Gélinas & fils inc.: Extincteurs, réparation et pièces	151,85
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Arseneault, Jean-Yves: Animateur en loisirs - Loisirs 261 km - du 18 août au 31 octobre 1994	73,08
Beaumier, Alain: Technicien génie civil I - Travaux publics 83 km - du 2 au 4 novembre 1994	19,50
Boisvert, Henri-Paul: Technicien génie civil I - équipement & opérations - Loisirs 993 km - septembre et octobre 1994	220,38
Bonin, Claude: Technicien génie civil I - Travaux publics 978 km - octobre 1994	253,86
Boucher, Réjean: Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics 1 081 km - octobre 1994	227,01
Bussière, André: Technicien en génie civil I - Travaux publics 555 km - octobre 1994	155,40
Chartrand, Jacques: Animateur en loisirs - Loisirs 586 km - octobre 1994	137,71 \$
Daviau, André Chef technicien - Services techniques 142 km - octobre 1994	39,76



F4 N4-	
Fournier, Normand: Technicien en système d'information - Services techniques 130 km - octobre 1994	36,40
Galarneau, Maurice: Technicien génie civil I - Services techniques 860 km - octobre 1994	202,10
Gendron, Fernand: Directeur des Travaux publics 1 693 km - octobre 1994 - montant maximum	450,00
Lajoie, Carole: Technicienne génie civil I - Travaux publics 981 km - octobre 1994	230,53
Lampron, Martin: Technicien en génie civil I - Travaux publics 1 249 km - octobre 1994	276,69
Larouche, Michel: Technicien en génie civil I - Travaux publics	934 08
836 km - octobre 1994 Lelièvre, Denis:	234,08
Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - Services communautaires 232 km - octobre 1994	64,96
Marcil, Luc: Monteur de kiosque - Information 19 sorties - du 17 août au 15 octobre 1994	57,00
Massicotte, Jean-Maurice: Inspecteur - hyg. & env Permis et inspections 585 km - octobre 1994	137,47
Picard, Yves: Animateur en loisirs - Loisirs 186 km - octobre 1994	52,08
Plamondon, Guy: Technicien génie civil I - Travaux publics 1 233 km - octobre 1994	318,06
Rousseau, Robert: Chef de section - bâtiments - Travaux publics	
618 km - octobre 1994	129,78
Vachon, Guy: Mécanicien entretien - Travaux publics 15 sorties - octobre 1994	45,00
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Madeleine Bessette: Dîner - journée de formation traitant de la communication	9,23\$
Allocation d'automobile - 10 sorties - octobre 1994	30,00



Mario Desrochers:

Nicolet - cours C.R.P.Q.

140,00

Michel Jutras:

Repas - réunion comité exposition "L'Éternité pousse en plein champ", réunion Service des affaires culturelles (2 personnes), colloque international loisir/culture (2 personnes), les 3 et 4 novembre 1994

70,00

Odette Pelletier:

Dîner - journée de formation traitant de la communication

9,23

Louis Proulx:

Laval - cours "Commandement"

70,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Pierre Gélinas	1 091,97
Fernand Lachance	98,93
Gilles Poulin	124,27

Total de la paie brute pour la

semaine se terminant le 5 novembre 1994

358 352,45

TOTAL

1 196 365,18 \$

GRAND TOTAL

3 822 416,73 \$

ADOPTÉE

523-94 Rapport sur situation financière de la Ville. ATTENDU que M. le Maire Guy LeBlanc vient de faire rapport au Conseil sur la situation financière de la Ville, et ce, conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU qu'un exemplaire de ce rapport demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières prenne acte de ce rapport et qu'elle en décrète la publication dans le quotidien "Le Nouvelliste".

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire /

Greffier

GP/gg



À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le vingt et un (21) novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum:

Monsieur le maire:

Guy Les conseiller(e)s suivant(e)s: Pierre. A.

Dupont Alain Gamelin Henri-Paul Jobin André Lamy Gilles Latour Michel Legault André Noël Serge Parent Perreault Daniel Roland Thibeault Chrystiane Thibodeau

LeBlanc

Françoise H.

Viens

524-94 2Procès-verbaux séance régul et ss. publ. consult. 3-10-94 et séance spéc. du (Québec), 4-11-94.

CCH/FM

Formutes Municipales, Farnham

No 6614-R-MG-D

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance régulière et de l'assemblée publique de consultation tenues le 3 octobre 1994 et de la séance spéciale tenue le 14 novembre 1994, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites assemblée et séances soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

a) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur la partie de la rue Gilles-Lupien située entre celle actuellement ouverte à la circulation et le boulevard Parent et sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.

(M. Michel Legault, le 16 mai 1994.)

- b) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur un terrain vacant situé dans le cadre nord de l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille et décrétant un emprunt à cet effet. (M. Roger Bellemare, le 4 juillet 1994.)
- c) Règlement fixant un mode de tarification pour l'utilisation des stalles dans les nouvelles écuries de l'hippodrome de Trois-Rivières.

(M. André Noël, le 19 septembre 1994.)



d) Règlement autorisant la construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette à la hauteur du parc Gilles-Lupien, décrétant un emprunt à cet effet et remplaçant le règlement 1356 (1994).

(M. Michel Legault, le 14 novembre 1994.)

Avis de motion.
Règl. décrétant
ouverture
nouv. voies
communication
e t le ur
attribuant un
nom.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 novembre 1994.

(signé) Michel Legault

Avis de motion.
Règl. modif.
règl. 1231
(1991) afin
revoir les
articles
touchant la
taxation.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1231 (1991) autorisant la construction des services municipaux de base sur les lots 194-269 et 193-191 ainsi que sur une partie du lot 192-100 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet de 1 485 000,00 \$ afin de revoir les articles touchant la taxation.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 novembre 1994.

(signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. modif. règl. 1235 (1992) afin de revoir articles touchant la taxation.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1235 (1992) autorisant la construction des services municipaux de base sur les lots 194-268, 194-339 et 194-340 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet de 978 000,00 \$ afin de revoir les articles touchant la taxation.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 novembre 1994.

(signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. modif. règl. 1241 (1992) afin de revoir articles touchant la taxation.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1241 (1992) autorisant la construction des services municipaux de base sur les lots 193-199, 194-299, 194-301, 193-212 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières (rue Adrienne-Choquette) et décrétant un emprunt à cet effet de 353 000,00 \$ afin de revoir les articles touchant la taxation.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 novembre 1994.



(signé) Michel Legault

Avis de motion.
Règl. modif. règl.
1242 (1992) afin
revoir articles
touchant la
taxation.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1242 (1992) autorisant la construction des services municipaux de base sur la rue Albert-Roux et décrétant un emprunt à cet effet de 203 000,00 \$ afin de revoir les articles touchant la taxation.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 novembre 1994.

(signé) Roland Thibeault

Avis de motion.
Règl. modif règl.
1255 (1992) afin
de revoir articles
t o u c h a n t
taxation.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1255 (1992) autorisant la construction des services municipaux de base sur les rues Félix-Leclerc et Michel-Sarrazin et décrétant un emprunt à cet effet de 685 000,00 \$ afin de revoir les articles touchant la taxation.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 novembre 1994.

(signé) Michel Legault

Avis de motion. Règl. modif. règl. 1259 (1992) afin de revoir articles t o u c h a n t taxation.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1259 (1992) autorisant la construction des services municipaux de base sur la rue de la Savane et décrétant un emprunt à cet effet de 200 000,00 \$ afin de revoir les articles touchant la taxation.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 novembre 1994.

(signé) Roland Thibeault

Avis de motion. Règl. modif. règl. 1277 (1993) afin de revoir articles t o u c h a n t taxation. Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1277 (1993) autorisant la construction des services municipaux de base sur les rues Reynald-Juneau, Léo-Thibeault et Léon-Balcer et décrétant un emprunt à cet effet de 523 000,00 \$ afin de revoir les articles touchant la taxation.

:14-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/



Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 novembre 1994.

(signé) Roland Thibeault

Avis de motion. Règl. autor. travaux đе signal. еt emprunt.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la réalisation de divers travaux de signalisation et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 novembre 1994.

(signé) Pierre A. Dupont

525-94 Comptes rendus

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les comptes rendus des réunions que la Commission permanente du Conseil a tenue les 3 octobre et 14 novembre 1994, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que lesdits comptes rendus et les décisions qui ont été prises auxdites réunions soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTĒE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 octobre 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que le règlement 13-AAZ-316 (1994) décrétant l'ouverture d'une nouvelle voie de communication et lui attribuant un nom soit adopté.

ADOPTÉE

réunions Comm. perm. des 3-10-94 et 14-11-94.

Règl. 13-AAZ-(1994)décrétant ouverture nouv. voie de

et

1111

un

nom.

attribuant

comm.

526-94



\$27-94 Règl. 1363 (1994) adoptant budget 1995 de la Régie interm. de gestion des déchets de la Mauricie.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 octobre 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1363 (1994) adoptant le budget 1995 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre le Club de l'âge d'or de Saint-François-d'Assise et la Ville, par lequel cette dernière lui confie, du 1^{er} janvier 1995 au 31 décembre 2004, la gestion et l'entretien de la salle communautaire située au 2^e étage du pavillon Jean-Béliveau (1705 de la rue Saint-François-Xavier) construit dans le parc des Pins;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de protocole d'entente et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une convention à intervenir avec la Banque Nationale du Canada dans laquelle sont fixées les modalités en vertu desquelles elle gèrera, au cours de l'année 1995, les comptes que la Ville y possède;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

Protocole d'entente avec Club
de l'âge d'or de
Saint-FrançoisEd'Assise pour
gestion salle du
rpavillon JeanBéliveau.

Publications CCH/FM Itée

6614-R-MG-O

529-94 Convention avec Banque Nationale du Canada pour gérer comptes que a Ville y possède.

580

LUNDI LE 21 NOVEMBRE 1994

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que les affaires bancaires de la Ville de Trois-Rivières soient transigées en 1995 à la Banque Nationale du Canada et que le maire et le trésorier ou l'assistant-trésorier soient autorisés à signer toute convention relative à ses comptes.

Que la Banque soit et elle est, par les présentes, autorisée à payer et accepter tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement et autres effets signés, tirés, acceptés ou endossés pour la Ville conjointement par le maire et le trésorier ou l'assistant-trésorier et, de plus, à accepter en dépôt au crédit du compte de la Ville tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement et autres effets endossés pour et au nom de la Ville par ces mêmes personnes ou portant la mention, apposée au moyen d'un tampon ou autrement, "Pour dépôt au compte du bénéficiaire" ou toute autre mention équivalente.

Qu'en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du maire, le maire suppléant soit et il est, par les présente, autorisé à signer, tirer, accepter ou endosser lesdits effets négociables de la Ville conjointement avec le trésorier ou l'assistant-trésorier.

Que la Banque présume l'absence ou l'incapacité d'agir du maire lorsque les effets négociables de la Ville porteront les signatures du maire suppléant et du trésorier ou de l'assistant-trésorier.

Que les signatures du maire et du trésorier ou de l'assistanttrésorier puissent être imprimés ou apposées mécaniquement.

Que la Banque soit et elle est, par les présentes, autorisée et requise d'honorer, de payer et de débiter au compte de la Ville, tous chèques portant les signatures imprimées ou apposées mécaniquement du maire et du trésorier ou de l'assistant-trésorier et dont les spécimens lui seront fournis.

Que la Banque soit libérée de toute responsabilité ou réclamation résultant de l'emploi irrégulier ou non autorisé de tout appareil ayant servi à imprimer ou apposer mécaniquement la signature de ces personnes, sa responsabilité devant être limitée à s'assurer que les signatures imprimées ou apposées mécaniquement sont apparemment conformes aux spécimens qui lui auront été fournis.

Que la Ville et la Banque soient parties à tous contrats relatifs à la location de coffrets de sûreté dans les voûtes de cette dernière (le tout suivant les termes et conditions arrêtés dans la formule de la Banque) et que le maire et le trésorier ou l'assistant-trésorier soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, de tels contrats.

Que la Ville et la Banque soient parties à tous contrats relatifs à l'usage du service de dépôts à toute heure de cette dernière (le tout suivant les termes et conditions arrêtés dans la formule de la Banque) et que le maire et le trésorier ou l'assistant-trésorier soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, de tels contrats et à nommer des fondés de pouvoir pour les fins de ceux-ci.

Que le maire, le trésorier ou l'assistant-trésorier soient et ils sont, par les présentes, autorisés à recevoir les relevés de compte, chèques payés et autres effets portés au débit du compte de la Ville et à certifier tous comptes et tous soldes de compte entre elle et la Banque.

Qu'il soit fourni à la Banque une liste des noms des membres du Conseil, officiers et autres mandataires de la Ville autorisés aux fins des présentes et de leur titre et une description de leurs mandats respectifs,



ainsi qu'un spécimen de leurs signatures, et que la Banque soit, par la suite, avisée par écrit de tous changements qui pourraient survenir concernant ces personnes, telle liste, lorsque reçue par la Banque, liera la Ville jusqu'à ce qu'un avis écrit à l'effet contraire soit donné à la Banque et que celle-ci en ait accusé réception.

Que tous les effets, conventions, actes et documents signés, faits, tirés, acceptés ou endossés tel que stipulé dans les présentes soient valides et lient la Ville.

Que communication de la présente résolution soit donnée à la Banque et qu'elle reste en vigueur et ait plein effet jusqu'à ce qu'un avis écrit à l'effet contraire lui soit donnée et que celle-ci en ait accusé réception.

Que la susdit convention soit approuvée à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le trésorier, M. Jean Hélie, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à la signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

Que la présente résolution remplace, à toutes fins que de droit, toute résolution semblable adoptée par la Ville concernant la gestion de ses comptes par la Banque.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un contrat de travail à intervenir entre la Ville et M. Pierre-Paul Cormier, dans lequel sont fixées les conditions de travail dont il bénéficiera à la suite de son embauche comme directeur du Service des ressources humaines;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne, du 5 décembre 1994 au 4 décembre 1996 inclusivement, les services de M. Pierre-Paul Cormier à titre de directeur de son Service des ressources humaines.

Qu'elle lui verse, pour chacune de ces deux (2) années, un salaire de 74 000,00 \$ et qu'elle lui accorde les avantages sociaux auxquels ont droit les employés cadres en vertu de la "Politique de rémunération des employés cadres de la Ville de Trois-Rivières" adoptée le 20 décembre 1989 et subséquemment modifiée à quelques reprises.

Que ce contrat de travail se renouvelle automatiquement, à son expiration, pour une autre période de deux (2) ans, à moins que l'une des parties n'ait donné à l'autre un avis écrit à l'effet contraire avant le 5 juin 1996.

Que, nonobstant ce qui précède, la Ville puisse unilatéralement mettre fin à ce contrat de travail, tant pendant sa période de validité initiale que pendant une éventuelle période de renouvellement, en donnant à M. Cormier un préavis écrit en ce sens d'au moins trois (3) mois.

ne division des Publications CCH/FM trée Contrat travail de 🖞 ans avec Pierre-🕯 Paul Cormier ĝρουν. directeur Eser. Ehum. des ress.



Que le susdit projet de contrat de travail soit approuvé à toutes fins que de droit et que son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, et le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

531-94 A d j . d e contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de "Alarmes Mauricienne", au montant de 3 797,94 \$, pour la fourniture et l'installation d'un système d'alarme antivol à la salle J.-Antonio-Thompson, à la bibliothèque Gatien-Lapointe et au Centre culturel et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1340 (1994);
- la proposition de la compagnie "Maurice Couture Itée", au montant de 12 395,00 \$, pour la construction, à l'intérieur de l'autogare, d'un entrepôt à être utilisé par le Service loisir et culture et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1340 (1994);
- la proposition de la compagnie "Draperies commerciales A.N. inc.", au montant de 11 818,00 \$ (taxes excluses), pour la réparation du système de levage du Centre culturel et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1340 (1994).

ADOPTÉE

532-94 Paiement de réclamations.

Considérant les faits ou les fautes ci-après énumérés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

André Lamy

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 270,91 \$ à Michel Hébert, pour les dommages occasionnés le 8 septembre 1994 à sa propriété du 480 de la rue Maurice-L.-Duplessis par l'obstruction de la conduite d'égout principale la desservant;
- une somme de 76,91 \$ à Camille Bruneau, pour les dommages occasionnés le 10 octobre 1994 à sa propriété du 4020 de la place Dargis par l'obstruction de la conduite d'égout principale la desservant;
- une somme de 638,68 \$ à "Assurances générales des Caisses Desjardins" et une somme de 200 \$ à Jean-Guy Balleux et Micheline Comeau, pour les dommages occasionnés le 6 mai 1994 à leur



propriété du 5400 du boulevard des Chenaux par l'obstruction de la conduite d'égout principale la desservant;

- une somme de 86,61 \$ à Albert Carroll, pour les dommages occasionnés le 8 octobre 1994 à sa propriété du 1804 de la rue Nicolas-Perrot par l'obstruction de la conduite d'égout principale la desservant;
- une somme de 68,45 \$ à Louis Bourgeois, pour les dommages occasionnés le 25 octobre 1994 à sa propriété du 3265 de la rue de Courval par l'obstruction de la conduite d'égout principale la desservant;
- une somme de 65,39 \$ à Claude Sauvageau, pour les dommages occasionnés le 25 octobre 1994 à sa propriété du 2520 de la rue Père-Daniel par l'obstruction de la conduite d'égout principale la desservant;
- une somme de 25 \$ à Jean-Yves Pronovost, pour les dommages occasionnés le 16 février 1994 à sa propriété du 3140 de la rue Père-Bressani lors de travaux visant à dégeler la conduite d'aqueduc la desservant;
- une somme de 130 \$ à Claudette Roberge, pour les dommages occasionnés le 5 avril 1993 à sa propriété du 1981/1987 de la rue Laviolette lors de travaux de déneigement;
- une somme de 340,52 \$ à Charlemagne Cossette, pour les dommages occasionnés à sa propriété du 1328 de la rue Brébeuf lors de travaux de déneigement;
- une somme de 148,83 \$ à "Weavexx", pour les dommages occasionnés à sa propriété du 2106 de la rue Bellefeuille lors de travaux de déneigement;
- une somme de 777,07 \$ à "L'Union, compagnie d'assurances" et une somme de 250 \$ à Réal Lajoie, pour les dommages occasionnés le 12 septembre 1994 à son véhicule automobile par des équipements de signalisation installés à l'intersection des rues Papineau et Viger;
- une somme de 1 722,50 \$ à Jean Loiselle, pour les dommages occasionnés le 4 janvier 1993 à une horloge entreposée dans le sous-sol de l'immeuble situé aux 100/110 de la rue des Forges lors de travaux effectués sur la partie du réseau d'aqueduc située en face de celui-ci;
- une somme de 91,16 \$ à Francine Ricard, pour les dommages occasionnés le 12 octobre 1994 à sa propriété du 1898 de la rue Jean-Nicolet par l'obstruction de la conduite d'égout principale la desservant;
- une somme de 434,95 \$ à "Les Assurances générales des Caisses Desjardins" et une somme de 50 \$ à Luc Simard, pour les dommages occasionnés le 27 mai 1994 à sa voiture par la chute d'une branche provenant d'un arbre situé en face du 2071 de la rue St-Denis et appartenant à la Ville;
- une somme de 1 099 \$ à Lucien St-Germain, pour les dommages occasionnés le 14 août 1993 à sa propriété du 716 de la rue Godbout à la suite d'un refoulement d'égout (jugement en ce sens rendu le 31 octobre 1994 par Serge Gagnon, j.c.q., de la Cour du Québec [(division des petites créances), dossier # 400-32-00251-941];



une somme de 345,41 \$ à Patrick Harnois, pour les dommages occasionnés le 31 octobre 1994 à sa voiture par le mauvais état de la chaussée de la côte de l'hôpital Cooke.

Que toutes ce sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

ATTENDU que le bâtiment situé aux 4930/4932 du boulevard des Forges a été lourdement endommagé lors d'incendies qui s'y sont déclarés les 13 et 21 juin 1994;

ATTENDU que, d'après le Service de l'évaluation, il a ainsi perdu au moins la moitié de sa valeur;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières se prévale des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) pour obtenir de la Cour Supérieure qu'elle rende un jugement ordonnant à M. Benoît Mony de démolir le bâtiment qu'il possède, qui est situé au 4930/4932 du boulevard des Forges et qui a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'incendies survenus les 13 et 21 juin 1994.

Qu'elle mandate le chef de son Service du contentieux, Me Jean Lamy, pour présenter et défendre le bien-fondé de cette requête et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne, pour les années 1994 et 1995, les services professionnels de la société en nom collectif "Grondin, Poudrier, Bernier, avocats" afin:

- qu'elle la conseille et lui fournisse des opinions sur différentes questions d'ordre juridique;
- qu'elle la représente, au besoin, devant les tribunaux;
- que les avocats qui en sont membres rencontrent, au besoin, les membres de son Conseil et ses officiers;
- qu'elle pose tous les actes pouvant être requis dans l'accomplissement de ce mandat et dans la défense de ses intérêts.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 50 000,00 \$, taxes excluses, à être payés à même les fonds disponibles au poste 02-11-23-1-410 du budget.

ADOPTÉE

533-93
Requête Cour
sup. démol.
bâtiment situé
au 4932 du
boul. des
Forges.

534-94
Mandatà "Grondin, Poudrier,
Bernier,
avocats" pour
conseils jur. et
représ. au
besoin.



535-94 Approb. plan subd. lot 3931 du cadastre Cité des T.-R.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de plan préparé le 2 novembre 1994 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 867 de ses minutes;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de subdiviser le lot 3931 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières pour créer les lots 3931-1 à 3931-3;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de plan et qu'elle autorise son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, et le greffier, Me Gilles Poulin, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR :

Françoise Viens

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise le directeur de son Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, à soumettre, pour elle et en son nom, pour approbation, au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, les plans et devis relatifs à la construction des services municipaux de base sur la partie du lot 205 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières située au sud-ouest du boulevard des Forges, entre les rues Léo-Thibeault et Flamand (future rue J.-A.-Vincent).

ADOPTÉE

ATTENDU que l'importation de déchets provenant de l'extérieur du Québec met en péril les programmes de collecte sélective implantés par les municipalités de la Mauricie;

ATTENDU que l'importation de déchets provenant de l'extérieur du Québec met en péril la valeur collective que représentent ses lieux d'enfouissement sanitaires, notamment en regard de leur épuisement prématuré;

ATTENDU que l'importation de déchets provenant de l'extérieur du Québec va à l'encontre de la politique québécoise de gestion intégrée des déchets basée sur la réduction, la récupération et le recyclage (les "3R"), laquelle vise une diminution des volumes de déchets enfouis de l'ordre de 50% d'ici l'an 2000;

ATTENDU que l'importation de déchets provenant de l'extérieur du Québec occasionne des coûts importants aux

536-94
Demande d'approbation au min. de l'Envir. et de la Faune du Québec de plans, devis.

537-94 Opposition à l'importation de d é c h e t s provenant de l'ext. du Québec.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM Itée



régions en terme d'infrastructures, de frais d'enfouissement et de dépenses de traitement des rejets;

ATTENDU que l'importation de déchets provenant de l'extérieur du Québec risque d'occasionner, dans l'avenir, des coûts faramineux de fermeture et d'entretien des lieux d'enfouissement sanitaire;

CONSIDÉRANT le large consensus des différents intervenants sociaux-économiques de la région face à l'importation de déchets provenant de l'extérieur du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie les efforts déployés sur ce sujet par la Commission environnementale du Conseil régional de développement de la région 04 et que, par conséquent, elle demande:

- au gouvernement du Québec:
 - de saisir, s'il le faut, les plus hautes instances judiciaires pour empêcher l'importation de déchets provenant de l'extérieur du Québec;
 - de tenir immédiatement des audiences publiques et une enquête publique sur l'ensemble de la gestion des déchets solides au Québec;
- au gouvernement du Canada d'intervenir et de faire modifier, si nécessaire, le traité de libre-échange le liant aux États-Unis afin d'empêcher l'importation au pays de déchets en provenant;
- aux municipalités régionales de comté de la région 04 de saisir l'occasion que leur offre la révision de leur schéma d'aménagement pour identifier, dès maintenant, les équipements et les sites prévus pour la gestion de leurs déchets, et ce, dans une perspective de protection intégrale de leur territoire.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières adhère au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines dont la cotisation pour l'année 1994 est de 2 500,00 \$.

Que le montant de cette cotisation annuelle soit payé à même les fonds disponibles au poste 02-11-22-3-493 du budget.

Qu'elle mandate le directeur de son Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, pour compléter et signer tous les documents susceptibles de donner effet à la présente résolution.

			_
	∇	TOT	ΈE
А	130	ו או	r.r.

538-94 Adhésion au Centre d'exp. et rech. en infrastr. urbaines.



539-94 Abolition d'un poste.

ATTENDU que la Ville est engagée dans un processus de rationnalisation de ses dépenses;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières abolisse le poste de journalier spécialisé au sein du Service des travaux publics devenu vacant à la suite de la nomination de son titulaire, M. Réjean Hamel, à un poste de chauffeur-opérateur de balai mécanique et d'épandeuse d'abrasifs.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières abolisse le poste permanent à temps complet de technicien en système d'information I au Service informations techniques du Service des travaux publics à la suite de la nomination de son titulaire, M. Gilles Brouillette, à un poste de programmeur au sein du Service de l'informatique.

Qu'elle crée un poste permanent à temps complet de préposé à l'information (classe 7) au sein du Service informations techniques du Service des travaux publics.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une "demande de programme de création d'emplois - A.-C." à être présentée à Emplois et Immigration Canada dans le cadre du "Programme de création d'emplois en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ladite demande et qu'elle accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre dudit programme, et ce, relativement à la création, pendant 20 semaines, d'un emploi de récréologue en vue de mener à terme le dossier "Forum loisir 95".

Qu'elle s'engage à couvrir tout coût excédent la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où ce projet serait subventionné.

Abolition d'un poste de techn. en syst. inform. det créer un autre gile préposé à l'information.

541-94 Projet soumis à Emploi et Immigration Canada.

Municipales, Farnham (Qu

une division



Que Mme Colette Parent, conseillère en gestion des ressources humaines, soit et elle est, par les présentes, autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, ladite demande et tout document susceptible de donner effet à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

542-94 Permanence de M. Marcotte et D. Bouthillier. ATTENDU qu'aux termes de la résolution 367-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 4 juillet 1994, le Conseil a nommé M. Marcel Marcotte à un poste de mécanicien d'entretien au Service parcs et bâtisses du Service des travaux publics et qu'il l'a assujetti à une période de probation de 60 jours ouvrables;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 657-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 20 décembre 1993, le Conseil a nommé M. Denis Bouthillier à un poste permanent à temps partiel de préposé au stationnement au sein du Service de la trésorerie et qu'il l'a alors assujetti à une période de probation de 130 jours;

ATTENDU que la période de probation de M. Bouthillier a été prolongée jusqu'au 26 novembre 1994 en vertu d'une entente intervenue le 8 septembre 1994 et approuvée par le Conseil aux termes de la résolution 470-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 19 septembre 1994;

ATTENDU que, selon les évaluations produites par leur supérieur immédiat, chacun d'eux a complété avec succès sa période de probation;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières confirme:

- M. Marcel Marcotte dans son poste de mécanicien d'entretien au sein du Service parcs et bâtisses du Service des travaux publics;
- M. Denis Bouthillier dans son poste de préposé au stationnement au sein du Service de la trésorerie.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR :

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la ministre de la Culture et des Communications du Québec, Mme Marie Malavoy, de verser au Musée des arts et des traditions populaires du Québec une subvention de 78 000,00 \$ pour l'aider à boucler son budget de fonctionnement 1994-1995, et ce, sans préjudice au soutien qu'elle peut elle-même recevoir de son ministère dans le cadre de ses programmes réguliers.

				_
	TY	ì	TITL!	ĚΕ
$^{\prime}$	170	"		r. r.

543-94
Invitation au min. de la Culture et des Comm. du Québec à verser subv. au Musée des arts et trad. pop. du Québec.



44-94 Modif. règl. 1325 (1993) pour réduire période amort. de cet emprunt. ATTENDU qu'aux termes de la résolution 615-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 6 décembre 1993, le Conseil a édicté le règlement 1325 (1993) autorisant la conversion d'une partie du réseau d'éclairage des rues et décrétant un emprunt à cet effet de 300 000,00 \$;

ATTENDU que ce règlement a été approuvée le 2 mars 1994 par le sous-ministre adjoint des Affaires municipales du Québec (dossier # AM 196607);

ATTENDU que le remboursement de cet emprunt était amorti sur 20 ans;

CONSIDÉRANT les économies réalisées à la suite de la conversion d'une première partie du réseau d'éclairage des rues;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières modifie l'article 7 du règlement 1325 (1993) autorisant la conversion d'une partie du réseau d'éclairage des rues et décrétant un emprunt à cet effet de 300 000,00 \$ en remplaçant, dans la deuxième ligne, le nombre "20" par le nombre "5".

Qu'elle modifie l'article 8 de ce règlement en remplaçant, dans la deuxième ligne, le nombre "11%" par le nombre "9%".

Qu'elle modifie l'article 10 de ce règlement en remplaçant, dans la première ligne le nombre "20" par le nombre "5".

Qu'elle remplace l'annexe III de ce règlement par la suivante:

"VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

REGLEMENT 1325 (1993)

ANNEXE II

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

(Article 7)

MONTANT: 300,000 \$

PÉRIODE (ANS):

ANNUITÉ: 77,128 \$

TAUX : 9%

AN	INTÉRÊT	CAPITAL	TOTAL	SOLDE
1	27,000	50,000	77,000	300,000
2	22,500	55,000	77,500	250,000
3	17,550	60,000	77,550	195,000
4	12,150	65,000	77,150	135,000
5	6,300	70,000	76,300	70,000 0
	85,500	300,000	385,500"	····

ADOPTÉE



545-94 Emprunt 6 460 \$ au fonds roul. et appropr. de 6 5 4 0 \$ au s u r p 1 u s accumulé.

546-94 Subv. à "Festival inter. de l'art vocal de T.-R." pour prépar. édition 1995.

547-94 Vers. subv. 5000 \$ à "Corp. de gestion du bassin de la riv. St-Maurice (C.G.D.B.R.)"

548-94 Approb. prévision s i o n s budgétaires 1995 de l'O.M.H. des T.-R.

LUNDI LE 21 NOVEMBRE 1994

IL EST PROPOSÉ PAR :

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise l'achat des équipements informatiques suivants reliés aux opérations du programme de surveillance de quartier:

un ordinateur et une imprimante;

une carte 4 lignes;

- un programme inspecteur et médiaphone.

Que cet achat soit financé à même une appropriation de 6 540,00 \$ au surplus accumulé et à même le produit d'un emprunt de 6 460,00 \$ au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoiera en 1995, le Conseil devant approprier aux budgets des années 1995 à 1999 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoieront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse, à même les fonds disponibles au poste 02-32-11-1 du budget, une subvention de 9 280,00 \$ à la corporation "Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières" pour l'aider à amorcer le travail de préparation de l'édition 1995 de ce festival.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse, à même les fonds disponibles au poste 02-42-11-1-970 du budget, à titre de cotisation 1994, une subvention de 5 000,00 \$ à la "Corporation de gestion du bassin de la rivières St-Maurice (C.G.D.B.R.)".

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes de sa résolution no 307.02 adoptée lors de la réunion qu'il a tenue le 18 octobre 1994, le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 1995, lesquelles indiquent des revenus de 3 026 582,00 \$, des dépenses de 7 071 024,00 \$ et un déficit d'exploitation de 4 044 442,00 \$;





ATTENDU qu'il est opportun d'approuver ces prévisions budgétaires, lesquelles demeurent annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Françoise H. Viens

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, les susdites prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la résolution no 306.04 adoptée par le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières lors de la réunion qu'il a tenue le 20 septembre 1994;

ATTENDU que ce document traite de la nécessité de modifier les règlements de location et d'attribution des logements à loyer modique;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Françoise Viens

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières et l'Association des offices municipaux d'habitation du Québec dans leurs efforts pour amener le gouvernement du Québec à modifier les règlements de location et d'attribution des logements à loyer modique afin que soit rétablie l'équité entre les ménages dont les revenus proviennent du travail et les autres.

ADOPTÉE

ATTENDU que l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières a été constitué à la suite d'une requête en ce sens de la Ville;

ATTENDU qu'en vertu des règlements généraux de cet organisme, les membres de son conseil d'administration sont nommés par le Conseil de la Ville et que c'est lui qui fixe la durée de leur mandat;

ATTENDU que Mme François Goyette a été nommée sur le conseil d'administration de cet O.M.H. jusqu'au 2 décembre 1994 en vertu de la résolution 545-91 adoptée lors de la séance tenue le 2 décembre 1991;

ATTENDU que M. le conseiller Émilien La Barre a été nommé sur le Conseil d'administration de cet O.M.H. jusqu'au 31 décembre 1994 en vertu de la résolution 158-94 adoptée lors de la séance tenue le 15 mars 1994;

549-94 Appui à l'O.M.H. mod. des règl. de loc. et attrib. des logements à loyer modique.

une division des

Formules Municipales, Farnham (Québec),

6614-R-MG-O

550-94
Nomin. Françoise
Goyette et
Françoise H.
Viens sur Conseil
d'adm. de
l'O.M.H. des
T.-R.



ATTENDU que lors des élections municipales qui se sont tenue à Trois-Rivières le 6 novembre 1994, M. Émilien La Barre n'a pas sollicité de nouveau mandat de conseiller;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Lamy

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières nomme à nouveau Mme Françoise Goyette membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières.

Qu'elle nomme, en remplacement de M. Émilien La Barre, Mme la conseillère Françoise H. Viens membre du conseil d'administration de cet Office.

Que leur mandat débute immédiatement et qu'il se termine le 30 novembre 1996.

ADOPTÉE

ATTENDU que la Ville est un organisme en règle avec la Corporation pour le développement de l'île St-Quentin inc.;

ATTENDU qu'en vertu des règlements généraux de cet organisme, elle a droit d'y déléguer deux (2) personnes pour siéger sur son Conseil d'administration;

ATTENDU qu'en vertu desdits règlements, le mandat d'un membre est d'une durée de deux (2) ans;

ATTENDU que M. le conseiller Pierre A. Dupont a été désigné pour représenter la Ville au sein de cet organisme en vertu de la résolution 461-92 que le Conseil a adoptée lors de la réunion qu'il a tenue le 2 novembre 1992;

ATTENDU que son mandat est maintenant expiré alors que celui de l'autre représentant de la Ville, M. le conseiller Michel Legault, est toujours en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières nomme à nouveau M. le conseiller Pierre A. Dupont pour la représenter, à titre de membre délégué, à l'assemblée générale et au Conseil d'administration de la Corporation pour le développement de l'île St-Quentin inc.

ADOPTÉE

ATTENDU que l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) stipule que, tous les quatre (4) mois, le Conseil doit désigner un conseiller pour agir comme maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Serge Parent

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

551-94 Nomin. Pierre A. Dupont à Corp. pour dévelop. de l'île St-Quentin.

552-94 Désignation Michel Legault comme maire suppléant.



ET RÉSOLU:

Que M. le conseiller Michel Legault soit désigné maire suppléant de la Ville de Trois-Rivières jusqu'au 6 mars 1995 inclusivement.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 208-92 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 19 mai 1992, le Conseil a désigné M. le maire Guy LeBlanc et M. le conseiller Gilles Latour comme délégués et M. le conseiller Émilien La Barre comme substitut délégué pour siéger sur le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain;

ATTENDU que lors des élections municipales qui se sont tenues à Trois-Rivières le 6 novembre 1994, M. Émilien La Barre n'a pas sollicité de nouveau de mandat de conseiller;

CONSIDÉRANT que, dans ces circonstances, il y a lieu de pourvoir à son remplacement comme substitut délégué;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Michel Legault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières désigne M. Serge Parent comme substitut délégué à M. le maire Guy LeBlanc et à M. le conseiller Gilles Latour pour siéger sur le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain lorsque l'un d'eux ne pourra le faire.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 37-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 17 janvier 1994, le Conseil a réaffirmé solennellement son profond attachement à la famille, a proclamé 1994 "Année de la famille", s'est déclaré préoccupé par les réalités et les problèmes des familles de tous types, les abus dont elles sont l'objet, les difficultés économiques et sociales qu'elles vivent dans les différents milieux où elles évoluent et a exprimé la volonté d'étudier, de défendre et de promouvoir les droits et les besoins des familles de Trois-Rivières;

ATTENDU que le Comité consultatif sur la famille a élaboré un projet de politique familiale intitulé "Si la famille vous tient à coeur";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Françoise Viens

ET RÉSOLU:

53-94 Nomin. de Serge Parent substitut délégué à Régie interm. d'ass. des eaux du T.-R. métro.

554-94 Adoption politique "Si la famille vous tient à coeur".

Formules Municipales, Farnham (Québac), une division des Publications CCH/FM



Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de politique familiale "Si la famille vous tient à coeur" élaboré par son Comité consultatif sur la famille afin que celle-ci constitue dorénavant, pour l'administration municipale trifluvienne, un cadre d'orientation et d'intervention.

ADOPTÉE

555-94 Liste des comptes à payer.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: H

Bis remorquage enr.:

Frais de remorquage - Cour municipale

250,89

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 19 novembre 1994

Groupe Admari inc.: Préposés aux stationnements - octobre 1994 - Cour municipale	4 617,73 \$
Aqua Data inc.: Diagnostic préliminaire du réseau d'égout avec caméra télé-objectif - 329 regards - du 6 au 20 septembre 1994 - retenue 10 % Remise de retenue - diagnostic préliminaire du réseau d'égout avec caméra télé-objectif	18 578,38 3 306,58
Serge Arvisais: Notes sténographiques dans une cause - Contentieux	160,96
Jacques Arseneault asphalte: Remise de retenue - pavage sentier piétonnier et cycliste - boul. des Forges Remise de retenue - aménagement inter- section Cooke et Ste-Marguerite Remise de retenue - aire de virage boul. Rathier	1 259,76 2 084,37 158,33
Association des chefs de service d'incendie du Québec: Achat d'une série de 4 volumes IFSTA - Sécurité publique	14,28
Association des communicateurs municipaux du Québec: Renouvellement de cotisation 1995 - Relations publiques	175,00
Béton Trois-Rivières: Béton - Travaux publics	249,00



Éditions Yvon Blais inc.: Abonnement 1995 au Bulletin de droit	
municipal 1995 - Cour municipale Achat du volume "Les sûretés dans le	148,09
Code civil du Québec" - Greffe Abonnement 1995 au Bulletin de droit	62,06
municipal - Greffe Abonnement 1995 au Bulletin droit de	148,09
cité - Greffe	125,35
Buro service enr.: Réparation de chaises - Sécurité publique	564,65
CERIU: Inscription - Table ronde "Gestion d'un patrimoine routier" - Travaux publics	65,00
Protection incendie CFS: Recharge et réparation de bonbonnes - Sécurité publique	189,19 \$
Vidéo électronique: Réparation de dictaphone - Sécurité publique	253,90
Trois-Rivières cimentiers: Reconstruction de trottoirs 1994 - paiement no 3 - retenue 10 %	12 399,59
Trottoirs, bordures et entrées - paiement no 6 - retenue 10 %	49 721,67
E.D.S. of Canada Ltd: Entretien du logiciel à la SAAQ - octobre 1994 à septembre 1995 - Cour municipale	626,75
M Électrique limitée: Achat d'une base de transition - Approvisionnement	105,18
Fabrique de la paroisse Notre-Dame- des-Sept-Allégresses: Location d'une salle - scrutin du 6 novembre 1994 - Greffe	150,00
Fabrique Saint-Pie-X: Location d'une salle - scrutin du 6 novembre 1994 - Greffe	300,00
Fabrique St-Jean-de-Brébeuf: Location d'une salle - scrutin du 6 novembre 1994 - Greffe	250,00
Flageol photo enr.: Photos - pompier d'un jour - Sécurité publique	11,40
Industries Fortier (1990) Itée: Achat de 2 têtes de puisards - Travaux publics	255,26
La Bonne fourchette enr.: Buffet - réunion de direction - Sécurité publique	98,29



Fondation Louis-de-Gonzague-Fortin: Achat du Recueil de textes des conférences du colloque "L'arbre en ville et à la cam- pagne, pratiques et végétalisation" -	
Travaux publics	55,00
Gagnon, Sénéchal, Coulombe & ass.: Frais de huissiers - Cour municipale	137,19
Raymond Gélinas et fils inc.: Recharge d'extincteurs - Sécurité publique	47,69
Studio Gosselin: Développements de photos - Sécurité publique	125,69
Éloi Guillemette: Contenants - déchets secs - octobre 1994 - Travaux publics	2 436,47
Houle photographes enr.: Photos - élections 1994 - Relations publiques	47,52 \$
ICG gaz propane: Propane - Zamboni Colisée	192,09
Jacques Le Nettoyeur inc.: Entretien d'équipement - Sécurité publique	34,18
Joli-Coeur, Lacasse, Simard, St-Pierre: Honoraires - cause Santé et sécurité du travail - Ressources humaines	9 077,76
Launier ltée: Réparation de moteur pour chauffage (hôtel de ville) et achat de pièces diverses - Travaux publics	456,45
Gestion Marcabec inc.: Engazonnement d'excavations - paiement no 6	1 735,66
Fonds des registres du ministère de la Justice: Renouvellements - 2 commissaires à l'assermentation - Sécurité publique	52,00
Institut de police du Québec: Cartes d'opérateurs de radar - 9 candidats - Sécurité publique	90,00
Centre de loisir Multi-plus: Location d'une salle - vote par antici- pation le 30 octobre 1994 et scrutin du 6 novembre 1994	569,75
Muniressources consultants: Droits d'agence - livraison des pro- grammes PARCQ, PRIL et PAD - 34 ^e paiement - Urbanisme	4 632,27
Multi-services Langevin enr.: Nettoiement boisé rue des Bouleaux -	



Travaux publics	60,00
Novamann international: Achat d'un compresseur à air - Sécurité publique	230,05
Le Nouvelliste: Avis publics (entrée en vigueur, dépôt du rôle d'évaluation foncière 1995, 1996 et 1997, dépôt du rôle de la valeur locative 1995, 1996 et 1997)	455,35
Pelletier location: Location de véhicules - Sécurité publique	72,93
Publi design inc.: Conception d'un panneau et de feuilles de pointage pour les élections - Greffe	545,84
Ascenseurs R.C.R. Trois-Rivières: Vérification des ascenseurs - octobre 1994 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, salle Thompson, édifice François-Nobert - Travaux publics	172,00
Communications Le Rocher: Entretien du système de radiocommunication - novembre 1994 - Sécurité publique Remise en marche du système de radiocommunication - Sécurité publique Ajouts au contrat de service suite à un transfert de service de Communication services inc du 1 ^{er} septembre au 31	2 106,73 \$ 7 267,49
octobre 1994 - Sécurité publique Achat de batterie - Sécurité publique Réparation de radio - Sécurité publique	2 605,21 7,47 103,99
Services ménagers Roy Itée: Entretien ménager - octobre 1994 - quartier général	1 774,28
Marie-Claude Robert et ass.: Honoraires - 2 ^e versement - concept d'aménagement et mise en valeur des espaces verts de l'arrondissement historique (dans le cadre des ententes MCQ / VTR) - Urbanisme	4 550 00
Le Roi mauricien des habits: Réparation de pantalons et tuniques - Sécurité publique	4 558,00 27,36
Sani mobile Trois-Rivières inc.: Vidanges de fosses septiques - Travaux publics	5 258,39
Laboratoires Shermont inc.: Surveillance, récupération, compaction, etc réfection Nicolas-Perrot et	00T 10
Pierre-Pépin - paiement no 1 Honoraires - rehaussement boul. des Forges - paiement no 2	895,12 177,77
Simard Beaudry inc.: Asphalte - Travaux publics	1 363,18



Sotar inc.: Honoraires - 5° versement - élaboration d'une réglementation particulière d'urbanisme pour la préservation du patrimoine architectural des quartiers anciens - Urbanisme	2 000,00
SOQUIJ: Abonnement - Jurisprudence Express 1995 - Contentieux	370,35
S.P.A.M. inc.: Capture d'animaux - du 12 juillet au 11 octobre 1994 - Sécurité publique	132,15
Les Éditions S.R. inc.: Abonnement - Code de la sécurité routière et mise à jour (octobre 1994 à septembre 1995) - Sécurité publique	125,85
Claude Trudel: Juge suppléant - Cour municipale	284,89
Trudel & associés: Frais de huissiers - Greffe, Contentieux et Cour municipale	363,85
Atelier des Vieilles Forges: Entretien ménager - septembre 1994 - Cour municipale et Poste no 2	1 451,00 \$
Wilson & Lafleur ltée: Achat du Dictionnaire de droit québécois et canadien - Greffe	113,42
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - octobre 1994 - Travaux publics, autogare, Sécurité publique, Parc portuaire Enlèvement, transport et enfouissement des déchets - octobre 1994	1 096,69 118 810,06
LOISIRS	
Association du hockey mineur de Trois-Rivières inc.: Coût des arbitres et des marqueurs - octobre 1994	2 086,50
Commission scolaire de Trois-Rivières: Entretien des parcs-écoles - octobre 1994	3 553,43
Christian Fournier: Montage des bandes de patinoire - Cardinal-Roy	150,00
Navion: Frais d'inscription - conférence régionale sur la philanthropie	299,00
Service national des sauveteurs inc.: Brevets examens - juillet et août 1994	569,00



Productions Specta inc.: Impression de billets - Bibliothèque Services fournis lors du Festival international de la poésie - Affaires	8,00
culturelles	2 067,57
Polyvalente Ste-Ursule: Location du terrain de soccer - ligue adultes	1 064,91
Société des loisirs St-Sacrement: Programme des ateliers de loisir	150,00
Ville de Trois-Rivières-Ouest: Contribution 1994 au fonctionnement du Club de tir Le Sagittaire - dernier versement	448,00
BIBLIOTHÈQUE	
Archambault musique: Achat de disques compacts - audio adultes	193,13
Le Colimaçon: Achat de disques compacts - audio adultes et jeunes	87,22
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	689,66
Centre d'information sur les nouvelles	
religions: Conférence "Vivre avec le pluralisme religieux: sectes et nouvelles religions"	284,00 \$
Zeller's: Achat d'un arbre de Noël	91,13
Achats de livres	
Les Encyclopédies populaires inc. L'Exèdre librairie inc. La Bande dessinerie	331,70 1 958,74 464,54
Librairie Clément Morin et fils inc. Librairie Poirier inc. Le Sabord	2 242,72 2 523,20 200,00
Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Francs	21,00
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Bruneau, Roger: Urbaniste - Urbanisme 37 sorties - du 5 au 28 février 1994	111,00
Bussière, André: Technicien en génie civil I - Travaux publics	
190 km - du 1 ^{er} au 11 novembre 1994	53,20



Marchand, Richard: Régisseur équipement - Loisirs 65 km - du 14 juillet au 26 octobre 1994	183,96
Matteau, Michel: Technicien en urbanisme - Urbanisme 33 sorties - juillet à octobre 1994 468 km - juillet à octobre 1994	99,00 131,04
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Réjean Boucher: Québec - expo-rencontre Contech 1994	96,12
Michel Fortin: Gatineau - réunion BRQCO	36,46
Francis Gobeil: Laval - cours "Commandement"	105,00
Denis Lépine: Rimouski - interrogation d'un suspect	186,84
André Marcil: Québec - expo-rencontre Contech 1994 et souper de l'Association canadienne de gestion des achats	44,00
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Lucienne Bellemare Jacques Blais Pierre Gélinas Jean-Guy Gervais Fernand Lachance Jacques St-Laurent	126,05 \$ 723,79 943,37 284,42 72,90 130,14
Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 12 novembre 1994	350 339,62
TOTAL	641 599,25 \$

Service de la trésorerie Le 17 novembre 1994

ADOPTÉE

556-94 Liste des chèques d'octobre 1994. ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville au cours du mois d'octobre 1994 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;



ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 2 178 774,58 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

ATTENDU que la Ville entretient des relations suivies avec les municipalités de la région;

ATTENDU que, parmi ces municipalités, six (6) étaient en élections dimanche le 6 novembre 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières adresse ses plus sincères félicitations à M. le maire Jean-Charles Charest et aux conseillers de la Ville de Trois-Rivières-Ouest qui viennent d'entreprendre un nouveau mandat et qu'elle leur souhaite que celui-ci soit des plus fructueux.

ADOPTÉE

ATTENDU que la Ville entretient des relations suivies avec les municipalités de la région;

ATTENDU que, parmi ces municipalités, six (6) étaient en élections dimanche le 6 novembre 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières adresse ses plus sincères félicitations à Mme la mairesse Lise Landry et aux conseillers de la Ville de Shawinigan qui viennent d'entreprendre un nouveau mandat et qu'elle leur souhaite que celui-ci soit des plus fructueux.

ADOPTÉE

557-94 Félicitations nouv. élus de T.-R.O.

Publications CCH/FM Itée

(Québec)

558-94 Félicitations nouv. élus de Shawinigan.



559-94 Félicitations nouv. élus de Grand-Mère.

LUNDI LE 21 NOVEMBRE 1994

ATTENDU que la Ville entretient des relations suivies avec les municipalités de la région;

ATTENDU que, parmi ces municipalités, six (6) étaient en élections dimanche le 6 novembre 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Françoise Viens

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières adresse ses plus sincères félicitations à M. le maire Gérald Bastarache et aux conseillers de la Ville de Grand-Mère qui viennent d'entreprendre un nouveau mandat et qu'elle leur souhaite que celui-ci soit des plus fructueux.

ADOPTÉE

560-94 Félicitations nouv. élus de Saint-Tite.

ATTENDU que la Ville entretient des relations suivies avec les municipalités de la région;

ATTENDU que, parmi ces municipalités, six (6) étaient en élections dimanche le 6 novembre 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières adresse ses plus sincères félicitations à M. le maire Gilles Maurais et aux conseillers de la Ville de Saint-Tite qui viennent d'entreprendre un nouveau mandat et qu'elle leur souhaite que celui-ci soit des plus fructueux.

ADOPTÉE

561-94 Félicitations nouv. élus de Sainte-Thècle.

ATTENDU que la Ville entretient des relations suivies avec les municipalités de la région;

ATTENDU que, parmi ces municipalités, six (6) étaient en élections dimanche le 6 novembre 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières adresse ses plus sincères félicitations à M. le maire André C. Veillette et aux conseillers de Sainte-Thècle qui viennent d'entreprendre un nouveau mandat et qu'elle leur souhaite que celui-ci soit des plus fructueux.

ADOPTÉE



562-94 Félicitations nouv. élus de Saint-Barnabé.

ATTENDU que la Ville entretient des relations suivies avec les municipalités de la région;

ATTENDU que, parmi ces municipalités, six (6) étaient en élections dimanche le 6 novembre 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Serge Parent

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières adresse ses plus sincères félicitations à Mme la mairesse Nicole D. Gélinas et aux conseillers de la Paroisse de Saint-Barnabé qui viennent d'entreprendre un nouveau mandat et qu'elle leur souhaite que celui-ci soit des plus fructueux.

ADOPTÉE

ATTENDU que la Ville entretient des relations suivies avec les municipalités de la région;

ATTENDU que, parmi ces municipalités, six (6) étaient en élections dimanche le 6 novembre 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières adresse ses plus sincères félicitations à M. le maire Yvon Geffroy et aux conseillers de la Paroisse de Saint-Gérard-des-Laurentides qui viennent d'entreprendre un nouveau mandat et qu'elle leur souhaite que celui-ci soit des plus fructueux.

ADOPTÉE

ATTENDU que les articles 2 et 3 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2.1) fixent les heures et les jours au cours desquels le public peut être admis dans un établissement commercial;

ATTENDU que les articles 12 à 14 de cette loi permettent au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie du Québec, sur demande écrite d'une municipalité locale, d'autoriser l'admission du public en dehors des heures prévues à l'article 2 et des jours visés par l'article 3;

CONSIDÉRANT que l'économie québécoise sort péniblement d'une dure et longue période de récession;

CONSIDÉRANT qu'elle a besoin d'être stimulée;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

563-94 Félicitations nouv. élus de Saint-Gérarddes-Laurentides.

564-94

Demande au min. de l'Industrie, du Commerce et de la Techn. du Québec d'autor. admission du public jusqu'à minuit les 15 et 16 décembre dans commerces de T.-R.

Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des P

6614-R-MG-O



ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie du Québec d'autoriser l'admission du public dans les établissements commerciaux de Trois-Rivières jusqu'à minuit (00 h 00) jeudi et vendredi les 15 et 16 décembre 1994.

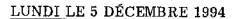
ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

GP/gg

Greffier





À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le cinq (5) décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum:

Monsieur le maire suppléant: Les conseiller(e)s suivant(e)s:

Michel Legautl Pierre. A. Dupont Alain Gamelin Henri-Paul Jobin André Lamy Noël André Parent Serge Perreault Daniel Roland Thibeault Chrystiane Thibodeau Françoise H. Viens

\$\frac{1}{25}65-94\$
\$\frac{1}{25}\$ rocès-verbal séance régul. du \$\frac{1}{22}1-11-94.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 21 novembre 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Lamy

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que ledit procès-verbal et les décisions qui ont été prises à ladite séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion naintenus. a) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur la partie de la rue Gilles-Lupien située entre celle actuellement ouverte à la circulation et le boulevard Parent et sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.

(M. Michel Legault, le 16 mai 1994.)

- b) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur un terrain vacant situé dans le cadre nord de l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille et décrétant un emprunt à cet effet. (M. Roger Bellemare, le 4 juillet 1994.)
- c) Règlement fixant un mode de tarification pour l'utilisation des stalles dans les nouvelles écuries de l'hippodrome de Trois-Rivières.

 (M. André Noël, le 19 septembre 1994.)
- d) Règlement autorisant la construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette à la hauteur du parc Gilles-

6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications Co



Lupien, décrétant un emprunt à cet effet et remplaçant le règlement 1356 (1994).

(M. Michel Legault, le 14 novembre 1994.)

e) Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.
(M. Michel Legault, le 21 novembre 1994.)

f) Règlement autorisant la réalisation de divers travaux de signalisation et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Pierre A. Dupont, le 21 novembre 1994.)

Avis de motion.
Règl. modif.
règl. no 25 concernant impos.
cert. taxes pour
fixer nouv.
taux pour taxes
spéc. et taxe
f o n c i è r e
générale.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement no 25 concernant l'imposition de certaines taxes dans la ville afin de fixer de nouveaux taux pour les taxes spéciales et la taxe foncière générale.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 5 décembre 1994.

(signé) Roland Thibeault

Avis de motion.
Règl. modif.
règl. no 25 TA
(1 9 8 0)
concernant
imposition taxe
d'affaires pour
fixer nouv.
taux pour cette
taxe.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement no 25 TA (1980) concernant l'imposition d'une taxe d'affaires dans la ville de Trois-Rivières afin de fixer un nouveau taux pour cette taxe.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 5 décembre 1994.

(signé) Pierre A. Dupont

Avis de motion.

Règl.
établissant
progr. de crédit
taxes fonc. et
remplaçant
règl. 1326
(1993).

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement établissant des programmes de crédit de taxes foncières et de revitalisation du territoire de la ville et remplaçant le règlement 1326 (1993).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 5 décembre 1994.

(signé) Henri-Paul Jobin

566-94 Compte rendu Comm. perm. du 21-11-1994. ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 21 novembre 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;



IL EST PROPOSÉ PAR:

Serge Parent

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU

Que ledit compte pendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 novembre 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1231.1 (1994) modifiant le règlement 1231 (1991) autorisant la construction des services municipaux de base sur les lots 194-269 et 193-191 ainsi que sur une partie du lot 192-100 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet de 1 485 000,00 \$ afin de revoir les articles touchant la taxation soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 novembre 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

567-94 Règl. 1231.1 (1994) modif. règl. 1231 (1991) afin revoir articles touchant taxation.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Quebec), une division des Publications CCH/FM Itée

568-94 Règl. 1235.1 (1994) modif. règl. 1235 (1992) afin revoir les articles touchant taxation.



Que le règlement 1235.1 (1994) modifiant le règlement 1235 (1992) autorisant la construction des services municipaux de base sur les lots 194-268, 194-339 et 194-340 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet offet de 978 000,00 \$ afin de revoir les articles touchant la taxation soit ad pté.

ADOPTÉE

569-94
Règl. 1241.1
(1994) modif.
règl. 1241
(1992) afin de
revoir articles
t o u c h a n t
taxation.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 novembre 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1241.1 (1994) modifiant le règlement 1241 (1992) autorisant la construction des services municipaux de base sur les lots 193-199, 194-299, 194-301, 193-212 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières (rue Adrienne-Choquette) et décrétant un emprunt à cet effet de 353 000,00 \$ afin de revoir les articles touchant la taxation soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 novembre 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Françoise H. Viens

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1242.1 (1994) modifiant le règlement 1242 (1992) autorisant la construction des services municipaux de base sur la rue Albert-Roux et décrétant un emprunt à cet effet de 203 000,00 \$ afin de revoir les articles touchant la taxation soit adopté.

۸.		יכדר	मनेप	1
щ.	1 31	1	гнн	ı.

570-94
Règl. 1242.1
(1994) modif.
règl. 1242
(1992) afin
revoir articles
t o u c h a n t

taxation.

Publications CCH/FM Itée **5**72-94 Règl. (1994)règl. 1259 (1992) afin revoir articles touchant taxation. Formules Municipales, Farnham No 6614-R-MG-O

LUNDI LE 5 DÉCEMBRE 1994



571-94 Règl. 1255.1 (1994)modif. règl. 1255 (1992) afin revoir articles touchant taxation.

1259.1

modif.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 novembre 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1255.1 (1994) modifiant le règlement 1255 (1992) autorisant la construction des services municipaux de base sur les rues Félix-Leclerc et Michel-Sarrazin et décrétant un emprunt à cet effet de 685 000,00 \$ afin de revoir les articles touchant la taxation soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 novembre 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1259.1 (1994) modifiant le règlement 1259 (1992) autorisant la construction des services municipaux de base sur la rue de la Savane et décrétant un emprunt à cet effet de 200 000,00 \$ afin de revoir les articles touchant la taxation soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 novembre 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont

573-94 Règl. 1277.2 (1994)modif. règl. 1277 (1993) ıfin revoir articles touchant axation.



présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Françoise H. Viens

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1277.2 (1994) modifiant le règlement 1277 (1993) autorisant la construction des services municipaux de base sur les rues Reynald-Juneau, Léo-Thibeault et Léon-Balcer et décrétant un emprunt à cet effet de 523 000,00 \$ afin de revoir les articles touchant la taxation soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir avec la «SIDAC» CENTRE-VILLE dans lequel sont fixées les modalités sur la base desquelles cet organisme réalisera et entretiendra, du 1^{er} décembre 1994 au 31 mars 1995, une patinoire d'environ 25 000 pieds² au Parc portuaire;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières confie à la «SIDAC» CENTRE-VILLE le mandat de réaliser, d'entretenir, de gérer et d'exploiter une patinoire publique du 1^{er} décembre 1994 au 31 mars 1995 au Parc portuaire et qu'elle signe avec elle un protocole d'entente:

- décrivant les ressources humaines et matérielles que la Ville affectera à ce projet;
- définissant les obligations de chaque partie;
- fixant les heures d'ouverture de cette patinoire.

Que le susdit projet de protocole d'entente soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 515-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 14 novembre 1994, le Conseil a autorisé la prolongation, jusqu'au 30 novembre 1994, du bail signé avec Sa Majesté la Reine du Chef du Canada le 22 mai 1964 dans le dossier NKCP5156-73142 du ministère des Transports du Canada;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'entente supplémentaire prolongeant ce bail pour une période

574-94
Procotole d'entente avec « S I D A C »
CENTRE-VILLE réalisation et entretien patinoire au Parc portuaire.

575-94
Entente suppl.
avec Transport
Canada/Aéropo
rts revouveler
b a i 1 d e
l'aéroport.



additionnelle de deux (2) mois et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le projet d'entente supplémentaire # 9 soumis par Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministère des Transports du Canada/Aéroports (directeur général régional aéroports), relativement au renouvellement, pour une période de deux (2) mois, soit du 1^{er} décembre 1994 au 31 janvier 1995 inclusivement, du bail intervenu le 22 mai 1964 dans le dossier NKCP5156-73142.

Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le susdit projet d'entente supplémentaire et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Ébénisterie Loranger inc.", au montant de 1 680,31 \$, pour le déplacement et la modification du mobilier intégré de la section des périodiques de la bibliothèque Gatien-Lapointe et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 6-001-02-1100 du budget;
- la proposition de la compagnie "Entrepôt Trois-Rivières ltée", au montant de 400 \$ (taxes excluses), pour la location d'un entrepôt où sera remisée une scène mobile et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste RDC3510 du budget.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 495-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 3 octobre 1994, le Conseil a accepté la proposition (option A) de la compagnie "H. Ls Lessard Électrique inc.", au montant de 31 414,47 \$, pour l'installation de 1 000 luminaires et qu'il lui a alors adjugé le contrat à cet effet;

ATTENDU qu'aux termes d'une lettre que lui a adressée le 11 octobre 1994 le chef du Service informations techniques au sein du Service des travaux publics, M. Germain Déziel, cette entreprise a été informée que le Conseil avait accepté sa proposition (option A) au montant de 31 414,47 \$;

Adjudication contrats.

577-94
Contrat relatifinstallation 1 000
luminaires: nouv.
soumissionnaire et
poursuite contre
l'ancien.



ATTENDU qu'aucun mandataire de cette compagnie n'est venu rencontrer M. Déziel pour établir les modalités d'exécution de ce contrat;

ATTENDU qu'aux termes d'une lettre qui lui a été adressée le 4 novembre 1994 par le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, "H. Ls Lessard Électrique inc." a été mise en demeure de respecter sa proposition (option A) au montant de 31 414,47 \$, d'entreprendre l'exécution des travaux d'installation de 1 000 luminaires au plus tard le 1^{ex} décembre 1994 et de fournir différents documents;

ATTENDU que, malgré ces lettre et mise en demeure, cette entreprise refuse ou néglige toujours de donner suite à sa proposition;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières constate que le compagnie "H. Ls Lessard Électrique inc." est en défaut de respecter la proposition (option A) qu'elle a présentée le 5 août 1994 pour l'installation de 1 000 luminaires, et ce, pour un montant de 31 414,47 \$.

Que, dans ces circonstances, elle accepte la deuxième plus basse proposition conforme qui lui a été présentée pour l'exécution de ces travaux, à savoir celle de la compagnie "R. Dubuc inc.", au montant de 38 000 \$, et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1325 (1993).

Qu'elle réclame de la compagnie "H. Ls Lessard Électrique inc." la différence entre le montant de sa proposition (31 414,47 \$) et celui de la proposition de "R. Dubuc inc." (38 000 \$), soit la somme de 6 585,53 \$, et qu'elle mandate le chef de son Service du contentieux, Me Jean Lamy, pour entreprendre, pour elle et en son nom, devant le tribunal compétent, les procédures à cet effet et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE

578-94 Paiement de réclamations. CONSIDÉRANT les faits ou les fautes ci-après évoqués ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 1 772,72 \$ à "Général Accident Indemnité, compagnie d'assurances" et une somme de 320 \$ à Michel Gagnon, pour les dommages occasionnés le 21 juin 1994 à sa propriété du 3270 de la rue de Courval à la suite d'un refoulement d'égout;
- une somme de 200 \$ à Pierrette Champoux, pour les dommages occasionnés à sa propriété du 2235 de la rue Père-Daniel par l'obstruction de la conduite d'égout principale la desservant;
- une somme de 1 250 \$ à Richard Lemire, pour les dommages occasionnés à la fin d'avril 1992 à sa propriété du 240 de la rue





Williams par l'obstruction de la conduite d'égout secondaire la desservant;

- une somme de 646,75 \$ à Robert Déry, pour les dommages occasionnés à sa propriété du 330 de la rue Williams par l'obstruction de la conduite d'égout la desservant;
- une somme de 1 700 \$ à "Marchand, Magnan, Mélançon & Forget, avocats, en fidéicommis", pour les dommages occasionnés le 12 juillet 1993 à la propriété de Léon A. Lemay située au 4145 de la rue Mgr de Laval à la suite d'un refoulement d'égout.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

ATTENDU que le bâtiment situé aux 1641 à 1655 de la rue Laviolette a été lourdement endommagé lors d'un incendie qui s'y est déclaré le 26 septembre 1994;

ATTENDU que, d'après le Service de l'évaluation, il a ainsi perdu au moins la moitié de sa valeur;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Serge Parent

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières se prévale des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) pour obtenir de la Cour supérieure qu'elle rende un jugement ordonnant à M. Jacques Roy, ès-qualité de syndic à l'actif de Mario Charette, de démolir le bâtiment qu'il possède, qui est situé aux 1641 à 1655 de la rue Laviolette et qui a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'un incendie survenu le 26 septembre 1994.

Qu'elle mandate le chef de son Service du contentieux, Me Jean Lamy, pour présenter et défendre le bien-fondé de cette requête et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que la Ville est la bénéficiaire de la lettre irrévocable de garantie numéro 543023 émise le 22 décembre 1993 par la Caisse populaire Desjardins de Pointe-Sainte-Foy;

ATTENDU que cette lettre de garantie concerne un montant de 100 000 \$ et qu'elle demeurera en vigueur jusqu'au 21 décembre 1994;

ATTENDU qu'elle a été émise relativement aux compagnies "2429-8952 Québec inc." et "2537-6328 Québec inc." faisant affaires sous le nom de "Le Complexe de Francheville enr.";

ATTENDU qu'il existe un litige entre ces compagnies et la Ville relativement au projet connu sous le nom de "Les Verrières de Francheville";

579-94 Requête Cour supérieure pour démol. bâtiment situé aux 1641 à 1 6 5 5 r u e Laviolette.

une division

No 5514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec).

580-94 Mandat à Me Richard Lambert, avocat: lettre de garantie.



MODIFIEE PAR LA RESOLUTION No. 615-94 DU. 19.06.com lu. 1994

581-94 Désignation C. Juteau représ. la Ville dans "Programme de r é f o r m e cadastrale".

582-94
Demande min.
l'Envir. et de la
F a u n e d u
Québec approb.
documents sur
disposition
fumier.

LUNDI LE 5 DÉCEMBRE 1994

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que, relativement au dossier auquel réfère la présente résolution, la Ville de Trois-Rivières demande à la Caisse populaire Desjardins de Pointe-Sainte-Foy d'émettre, et de garder en vigueur jusqu'au 21 décembre 1995, une nouvelle lettre irrévocable de garantie de 100 000 \$.

Qu'elle réclame le paiement de la lettre irrévocable de garantie numéro 543023 émise le 22 décembre 1993 si ladite institution financière fait défaut d'en émettre une nouvelle avant l'heure de fermeture de ses bureaux le 21 décembre 1994.

Qu'elle mandate Me Richard Lambert, avocat, pour demander l'émission d'une nouvelle lettre irrévocable de garantie et, le cas échéant, pour présenter à ladite Caisse populaire une demande de paiement en vertu de la lettre de garantie actuellement en vigueur et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le ministère des Ressources naturelles du Québec a récemment informé la Ville qu'il avait l'intention de procéder à une rénovation cadastrale d'une partie du territoire de Trois-Rivières, et ce, conformément à la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., c. R-3.1);

ATTENDU que la Ville est propriétaire d'un certain nombre d'immeubles situés à l'intérieur du territoire qui sera l'objet d'une rénovation cadastrale;

ATTENDU qu'il est opportun que la Ville désigne une personne pour la représenter, à titre de propriétaire, dans le cadre de ces travaux de rénovation cadastrale;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières désigne le chef de son Service de l'arpentage, M. Claude Juteau, pour agir comme son porte-parole auprès du ministère des Ressources naturelles du Québec relativement au "Programme de réforme cadastrale".

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise le directeur de son Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, à soumettre, pour elle et en son nom, au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, les



documents relatifs à la disposition du fumier produit par les chevaux hébergés dans les écuries de l'hippodrome.

ADOPTÉE

583-94 Appropriation 10 600 \$ pour travaux Cour mun. et côte Cooke.

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières:

- autorise l'installation d'unités de chauffage supplémentaires dans l'édifice abritant la Cour municipale;
- ratifie le déplacement d'un puisard et la modification du pavage dans le cadre des travaux réalisés pour améliorer l'intersection de la rue Ste-Marguerite et de la côte de l'hôpital Cooke.

Que ces travaux, dont les coûts sont respectivement de 5 000 \$ et 5 600 \$, soient financés à même une appropriation de 10 600 \$ au surplus accumulé.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 297-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 6 juin 1994, le Conseil a nommé M. Michel Lacoursière au poste de chef du Service de la bibliothèque et qu'il l'a alors assujetti à une période de probation de six (6) mois;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 378-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue 4 juillet 1994, le Conseil a nommé M. Francis Gobeil au poste de capitaine à la gendarmerie au sein du Service de la sécurité publique et qu'il l'a alors assujetti à une période de probation de six (6) mois;

ATTENDU que, selon les évaluations produites par leur supérieur immédiat respectif, chacun d'eux a complété avec succès sa période de probation;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières confirme:

- M. Michel Lacoursière dans son poste de chef du Service de la bibliothèque;
- M. Francis Gobeil dans son poste de capitaine à la gendarmerie au sein du Service de la sécurité publique.

ADOPTÉE

584-94 Permanence de M. Lacoursière et F. Gobeil.

614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Pa



585-94 Fin période probation M. Yvon Verrette.

LUNDI LE 5 DÉCEMBRE 1994

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 340-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 21 juin 1993, le Conseil a nommé M. Yvon Verrette à un poste de lieutenant chargé de la relève au sein du Service de la sécurité publique et qu'il l'a alors assujetti à une période de probation de douze (12) mois;

ATTENDU que la période de probation de M. Verrette a été prolongée jusqu'au 22 décembre 1994 en vertu d'une entente intervenue le 21 avril 1994 et approuvée par le Conseil aux termes de la résolution 244-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 2 mai 1994;

ATTENDU que, selon l'évaluation produite par ses supérieurs, il ne répond pas aux exigences de ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières n'accorde pas à M. Yvon Verrette sa permanence au poste de lieutenant chargé de la relève au sein du Service de la sécurité publique.

Qu'elle le réintègre dans le poste de sergent qu'il occupait avant la nomination dont il avait été l'objet le 21 juin 1993.

ADOPTÉE

586-94 Liste des comptes à payer semaines du 26 novembre et 3 décembre 1994.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR:

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 26 novembre 1994

Centrale de contrôle d'alarmes

du Québec enr.:

Alarme du 15 octobre 1994 - pavillon

Ste-Marguerite - Travaux publics

9,12\$

Aqua Data inc.:

Remise de retenue - diagnostic préli-

minaire du réseau d'égout avec caméra

télé-objectif 3 306,59

AQTE Mauricie-Bois-Francs:

Inscriptions (2) - conférence régionale

AQTE - Usine de traitement d'eau 120,00

Serge Arvisais:

Honoraires - notes sténographiques d'une cause - Contentieux 96,86

Crédit-bail Arbour inc.:

Location de télécopieur - parc

Portuaire - novembre 1994 69,11



Claude Arbour inc.: Réparation de télécopieur - Colisée	91,87
Association professionnelle du chauffage: Inscription au programme de formation en chauffage à combustible solide - Sécurité publique	626,75
Guy Bellerive: Remboursement partiel - conditionnement physique	75,00
Thomas Bellemare Itée: Location de pelle - Travaux publics	1 404,50
Éditions Yvon Blais inc.: Jugement - résumés de jurisprudence pénale du Québec - Contentieux	80,84
Mario Boisvert: Honoraires - cause Bell Canada	2 358,87
François Bourassa: Remise de retenue - peinture de manèges (13 parcs) Peinture de manèges (13 parcs) - paiement no 4	1 604,98 398,84
Marc Brûlé inc.: Inspection des systèmes d'extincteurs automatiques - hottes de cuisine - Colisée	270,65
Publications C.C.H./F.M.: Abonnement 1995 - règlements concernant les municipalités du Québec - Greffe	133,75
Cogeco câble inc.: Location de câble FM - du 8 décembre 1994 au 7 février 1995 - Greffe	15,84 \$
Comsep Buffet Bouff'elles: Buffet - cérémonie d'assermentation du nouveau conseil	161,99
R. Dubuc inc.: Éclairage fourrière municipale - paiement no 1	3 779,23
Emco Supply: Achat de cadres et couvercles sani- taires - Magasin	2 183,12
Flageol photo enr.: Photos - Shanks et baseball mineur - Relations publiques	24,78
Industries Fortier (1990) ltée: Achat de regards et de puisards - Travaux publics	1 382,27
Hebdo journal: Avis (Travaux publics, stationnements # 1 et 2)	234,18
ICG gaz propane inc.:	



Propane - Zamboni Colisée	192,10
IGA-Boniprix: Épicerie pour réceptions	43,85
Jean Lamy: Frais d'inscription - colloque "Les opérations cadastrales et l'urbanisme"	68,37
LDN protection service enr.: Système d'alarme - du 15 décembre 1994 au 14 décembre 1995 - Manoir de Tonnancour et Colisée	1 367,46
Laboratoire MBF Itée:	
Honoraires - stationnement Sainte- Cécile - paiement no 2	49,58
Honoraires - réparation de la côte de l'hôpital Cooke - paiement no 1	887,28
Honoraires - pavage parc industriel no 2 - paiement no 1	2 448,87
Honoraires - construction nouvelles écuries - paiement no 1 Contrôle de qualité - trottoirs,	2 563,16
bordures et entrées charretières - paiement no 4	341,73
Le Nouvelliste: Avis publics (résultat des élections, entrée en vigueur, séance spéciale du Conseil, approbation par le M.A.M. du	
règlement 909)	1 109,35
Pagé construction inc.: Rapiéçage d'asphalte et resurfaçage partiel 1994 - paiement no 6 - retenue 10 %	13 199,62
	10 100,02
Progère construction inc.: Reconstruction des écuries - hippodrome - paiement no 1 - retenue 10 %	3 088,72 \$
Reconstruction des écuries - hippo- drome - paiement no 2 - retenue 10 %	168 923,40
Les Éditions Quid Juris inc.: Achat du volume "L'examen des titres	
immobiliers, rapport d'actualisation" - Greffe	74,00
Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain: Quote-part 1994 - dernier versement	121 800,00
Communications Le Rocher inc.: Téléavertisseurs - du 1 ^{er} novembre 1994 au 28 février 1995 - électricité	
et bâtisses Relève téléphonique - du 1 ^{er} décembre	149,74
1994 au 28 février 1995 - Travaux publics Entretien du système de radiocommuni- cation - décembre 1994 - Travaux publics	222,21
Arpentage, Services techniques, Loisirs et Permis	1 741,59

Sani mobile Trois-Rivières inc.:



Vidanges de fosses septiques - Travaux publics	7 104,76
Réalisation Sculpmédia inc.: Rénovation des plastres, salle Thompson - paiement no 1	1 475,00
Laboratoires Shermont inc.:	
Honoraires - aire de virage boul. Rathier - paiement no 1	64,96
Honoraires - ruelle Bédard-Chapleau - paiement no 1 Honoraires - prolongement piste cyclable -	86,60
paiement no 1 Honoraires - resurfaçage - paiement no 4	556,68 11 136,11
resident resulting paremetr in 1	11 100,11
Sharp électronique de Canada Itée: Location de photocopieurs et duplica- teur - décembre 1994	5 666,89
Simard Beaudry inc.: Asphalte - Travaux publics	1 464,03
Société d'habitation du Québec: Remboursement de droits d'agence - PARCQ - Urbanisme	396,50
SOQUIJ:	
Renouvellement d'abonnement 1995 - Droit du travail Express - Ressources humaines	507,10
Construction S.R.B.: Sciage de bordures 1994 - paiement no 9	628,91
Pavillon St-Arnaud inc.: Transport de matériel - camps d'immer- sion - Travaux publics	61,29
Union des municipalités du Québec:	
Frais administratifs - Groupe de	
partageurs Bell Québec - du 1 ^{er}	00.40
janvier 1994 au 30 juin 1995 Louise Valois:	28,49
Avance de fonds - fête de Noël - Ressources humaines	100,00\$
Vulcain alarme inc.:	
Vérification des systèmes de détection	
de gaz toxique et de monoxyde de carbone - Travaux publics	940,11
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - Colisée (septembre et octobre 1994), Autogare, Travaux publics	
et Parc portuaire (septembre 1994)	1 348,41
FRAIS DE HUISSIERS (Cour municipale)	
Bélanger, Bélanger & ass.	71,57
Boisvert, Pouliot & ass. Desjardins et ass.	$23,65 \\ 14,72$
Trudel & associés	1 180,83



LOISIRS

HOIDING	
Association récréative de Normanville: Programme des ateliers de loisir Patinoire extérieure - 1 ^{er} versement	600,00 865,00
Compographie 2000 inc.: Conception et mise en page - politique sur la famille	319,07
Claudie Lambert: Représentation au Salon de la prévention - programme de surveillance de quartier	171,50
Buffet Jeanne Paquin: Buffet - rencontre des présidents de quartiers	347,28
Productions Specta inc.: Entretien ménager, service d'accueil et et de surveillance, services professionnels, photocopies et publicité - Bibliothèque	5 401,66
Réparation de console Soundtrack - Loisir et culture Conciergerie et manoeuvre - octobre 1994 -	168,65
Parc portuaire Achats - restaurants Pavillon de la	7 374,45
jeunesse et Colisée	
Emballages Bettez inc. J. Champagne inc. Crémerie des Trois-Rivières Froma-Dar	318,86 372,40 117,50 361,80
Alexandre Gaudet Itée Boucherie Alex Lamy inc. LPM Supérieur inc.	373,11 37,86 324,30 \$
Multi-marques inc. Distributrice Marchand Itée Croustilles Yum Yum inc.	84,64 545,55 116,41
BIBLIOTHÈQUE	
Bibliothèque nationale du Québec: Bibliographie du Québec	149,80
Gale Research inc.: Achat de livres	164,60
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes et ciné-fiches	955,74
<u>AÉROPORT</u>	
Maheu et Maheu inc.: Services antiparasitaires - novembre à décembre 1994 inclusivement	75,43
PARC PORTUAIRE	
Publi design inc.: Ajouts sur dépliants	34,19



ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Bruneau, Roger: Urbaniste - Urbanisme 75 sorties - mars à juin 1994 inc. 121 km - mars à juin 1994 inc.	225,00 33,88
Dumas, Serge: Technicien évaluation I - Évaluation 8 sorties - du 4 août au 18 octobre 1994 138 km - le 13 juillet 1994	24,00 38,64
Ricard, Denis: Technicien en urbanisme - Urbanisme 842 km - juillet à octobre 1994 inc. 73 sorties - juillet à octobre 1994 inc.	235,76 219,00
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Denis Auger: Dorval - exposition d'instrumentations et contrôles	183,00
Pierre Moreau: Repas (10 personnes) - réunion du budget Repas - réunion du budget	93,00 34,50
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Pierre Gélinas Jean Hélie Denis Lelièvre	1 140,08 \$ 105,80 61,52
Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 19 novembre 1994	340 722,89
TOTAL	<u>731 953,65</u> \$
Pour la semaine se terminant le 3 décembre	1994
Construction Yvan Boisvert inc.: Déneigement zone 5 - paiement no 1 - retenue 10 %	109 029,73 \$
Consultants V.F.P. inc.: Honoraires - bassin Gilles-Lupien - paiement no 2 Honoraires - bassin Hydro-Québec - paiement no 2	1 168,95 10 623,99
Sanivan inc.: Nettoyage de conduites d'égouts - paiement no 1 - retenue 10 %	39 658,31

Simard Beaudry inc.: Remise de retenue - resurfaçage 1993 - paiement no 7

12 038,61



Remise de retenue - pavage de rues 1993	11 320,69
ADT Canada ltée: Système d'alarme - du 1 ^{er} décembre 1994 au 28 février 1995 - hôtel de ville	90,60
B.B. Extermination inc.: Service anti-pigeon - novembre 1994 - stade de baseball	51,28
Thomas Bellemare ltée: Location de pelle - Travaux publics	353,26
Éditions Yvon Blais inc.: Résumés de jurisprudence pénale du Québec 1995 - Sécurité publique	176,63
Jules Bourassa: Achat de sable, sable abrasif et pierre - Travaux publics	7 664,61
Vidéo électronique C.G. inc.: Réparation d'écouteur - Sécurité publique	80,35
Décalco graphe: 36 panneaux indiquant l'interdiction de stationner pour le passage du balai mécanique - Approvisionnement	842,21
Caisses enregistreuses Dijitec inc.: Réparation de l'horodateur - Sécurité publique	128,71 \$
Dorion, Noël et Hallissey inc.: Honoraires - rapport d'évaluation des usines papetières - Évaluation	17 093,25
Drainspec inc.: Réhabilitation conduite d'égout Papineau - paiement no 3 - retenue 10 %	4 050,00
Express magazine: Réabonnement à Envirotech - Travaux publics	49,00
Fabrique de la paroisse du Très-	
Saint-Sacrement: Location d'une salle pour les élections du 6 novembre 1994 - Greffe	300,00
Fabrique de la paroisse Sainte-Marguerite: Location d'une salle pour les élections du 6 novembre 1994 - Greffe	350,00
Sable des Forges inc.: Achat de sable tamisé séché, sable et sel - Travaux publics	2 453,54
Raymond Gélinas et fils inc.: Recharge d'extincteurs - Sécurité publique	84,72
ICG propane inc.:	0= 00
Propane - Zamboni Colisée	85,38



Corporation pour le développement de	
l'île St-Quentin: Essence pour tracteurs et tondeuses - octobre 1994 - Travaux publics	96,65
Imprimerie P.G. inc.: Cartes d'affaires pour Michel Lacoursière - Bibliothèque	39,88
Informatique PC-plus: Entretien périphérique - imprimante - décembre 1994 - Informatique	1 092,06
Johnson Controls: Contrôles automatiques - décembre 1994 - Travaux publics	2 789,62
Centre Landry: Location d'une salle pour les élections du 6 novembre 1994 - Greffe	455,82
Guy Lamy: Remboursement de franchise - bris de lunettes	35,00
Laboratoire MBF ltée: Honoraires - expertise toiture de l'usine de traitement d'eau - Travaux publics	2 193,63
Médiaction plus: Appel d'offres - assurances des biens	1 423,29
Michel Melançon: Abattage de 35 peupliers - paiement no 1	4 200,00 \$
Mines Seleine: Achat de sel - Travaux publics	18 331,46
Restaurant Normandin inc.: Repas des détenus - les 15 mars, 12 avril et du 6 au 21 novembre 1994 - Sécurité publique	117,30
Buffet Jeanne Paquin: Repas - réunion du Conseil du 21 novembre 1994	290,52
Repas - réunion budgétaire Pelletier location:	132,36
Location de véhicule - Sécurité publique Plamco Néotek Itée:	39,19
Coupe de pelouse - zone 1 - paiement no 4 Publi design inc.:	2 173,50
Travaux graphiques (collecte de sang, surveillance de quartiers, travaux publics) - Relations publiques	760,65
Rambo enr.: Essouchage et pose de gazon cultivé -	-
paiement no 1 Réparation de tourbe - boul. Royal -	808,60
paiement no 1	77,03



David Rivard: Allocation outillage 1994 - Travaux publics	171,46
Communications Le Rocher inc.: Location de télépage - du 1 ^{er} décembre 1994 au 28 février 1995 - Colisée Entretien du système de radiocommuni- cation - décembre 1994 et réparation de 5 étuis - Sécurité publique	75,04 2 1 91,91
Service d'arbres Robec inc.: Abattage d'orme américain et transport des rebuts à l'Édifice des travaux publics - paiement no 1 Abattage de 17 arbres - paiement no 1 Élagage pour réparer 16 arbres - rues Nicolas-Perrot et Pierre-Pépin - paiement no 1 Travaux d'élagage - Travaux publics	546,98 1 914,44 454,68
Roi mauricien des habits: Réparation de pantalons - Sécurité publique	5 791,19 27,35
Samson, Bélair, Deloitte et Touche: Honoraires - vérification intérimaire au 15 novembre 1994 - Trésorerie	14 369,73
Les Huiles Sani-mobile inc.: Récupération d'huile usée et d'eau - Travaux publics	261,18
Simard Beaudry inc.: Asphalte - Travaux publics Pavage de rues 1993 - paiement no 8	1 794,42 524,45
Signalisation 3-D: Panneau pour surveillance de quartiers - Relations publiques	188,03 \$
Sport point inc.: Cotons ouatés du 360 ^e - Relations publiques	27,35
Construction S.R.B.: Sciage de bordures 1994 - paiement no 11 Sciage de bordures 1994 - paiement no 12	627,01 423,61
Pavillon St-Arnaud inc.: Location d'une salle pour les élections du 6 novembre 1994 - Greffe	284,89
Pépinière St-Michel enr.: Travaux d'horticulture - paiement no 8	572,75
Récupération Tersol inc.: Nettoiement mécanique - paiement no 5	5 385,56
Usinage de l'Estrie enr.: Aiguisage de couteaux - Colisée	95,75
Déménagements Valois inc.: Transport et entreposage - du 18 octobre au 17 novembre 1994 - Travaux publics	825,03



WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - Travaux publics (novembre 1994) et Sécurité publique (septembre 1994)	4 401,87
LOISIRS	
Association du hockey mineur de Trois-Rivières: Coût des marqueurs et des arbitres - novembre 1994	2 098,50
Éric Boulanger: Services professionnels - enregistre- ment audio guide - salle d'exposition du Centre culturel - Affaires culturelles	80,00
Duoson inc.: Démontage du système de son - stade de baseball	193,72
Productions Specta inc.: Contribution en services aux Nouveaux compagnons - été 1994 - Affaires culturelles Personnel technique et d'accueil - Semaine interculturelle - Affaires culturelles	1 709,33 268,94
BIBLIOTHÈQUE Carole Ceretti: Honoraires - ateliers (4) sur l'aména- gement intérieur	200,00
Le Colimaçon: Achat de disques compacts - audio adultes	494,32
Holborne Distributing Company Ltd: Achat de disques compacts - audio adultes	65,33 \$
Le Nouvelliste: Avis public	221,53
Le Groupe Multimédia du Canada: Vidéocassette de Noël	75,16
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Bonin, Claude: Technicien génie civil I - Travaux publics 972 km - novembre 1994	228,42
Bruneau, Roger: Urbaniste - Urbanisme 82 sorties - juillet à octobre 1994 inc. 147 km - juillet à octobre 1994 inc. Frais d'inscription - journée de formation de l'Association québécoise	246,00 41,16
d'urbanisme	68,37
Chouinard, Réjean:	

Chouinard, Réjean: Surveillant - Loisirs



690 km - octobre 1994	193,20
Gervais, Jean-René: Concierge-messager - Greffe & archi 202 km - du 2 sept. au 25 nov. 1994	ves 56,56
Hamel, Serge: Coordonnateur technique - Informati 10 sorties - du 20 juil. au 10 nov. 199	
Laberge, André: Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections 1 362 km - novembre 1994	286,02
L'Heureux, Daniel: Technicien en évaluation I - Évaluati 3 sorties - novembre 1994 227 km - novembre 1994	on 9,00 53,34
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Jacques Goudreau: Montréal - rencontre Statistiques Car	nada 94,87
Guy Houde: Montmagny - réunion de l'APOM	50,00
Guy Roussel: Montmagny - réunion de l'APOM	162,00
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAIS	SSES
Juliette Bourassa Pierre Gélinas Pierre Gélinas Jean-Guy Gervais Fernand Lachance	160,77 685,87 1 241,92 \$ 57,84 56,05
Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 26 novembre 1	994 365 921,69
TOTAL	<u>668 754,97</u> \$
GRAND TOTAL	<u>1 400 708,62</u> \$

Service de la trésorerie Le 2 décembre 1994

ADOPTÉE

587-94 Liste des chèques émis novembre 1994. ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville au cours du mois de novembre 1994 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;



ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 3 225 017,66 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement no 15 concernant l'entretien et l'administration de l'aqueduc afin de fixer un nouveau taux pour la taxe d'eau.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 5 décembre 1994.

(signé) Roland Thibeault

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente intervenue le 5 décembre 1994 entre la Ville et le Syndicat national catholique des employés municipaux des Trois-Rivières inc. (section des services extérieurs) et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'elle a pour objet d'établir le contenu d'un programme d'absence et de fixer les modalités permettant à M. Laurent Genest de prendre une retraite anticipée à compter du 1^{er} janvier 1995;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Francine H. Viens

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et ratifie, à toutes fins que de droit, la susdite entente et le programme d'absence qui y est joint.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GP/gg

588-94 Entente Synd. nat. cath. des employés mun. des T.-R. inc. pour retraite anticipée Genest.

Avis de motion.

Règl. modif. règl.

no 15 afin fixer

nouv. taux pour taxe d'eau.

avec

No 6614-R-MG-O



À une séance spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le dix-neuf (19) décembre mil neuf cent quatre-vingtquatorze (1994) à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum:

Monsieur le maire:

Les conseiller(e)s suivant(e)s:

Guy LeBlanc Pierre. A. Dupont Alain Gamelin Henri-Paul Jobin André Lamy Gilles Latour Michel Legault André Noël Parent Serge Perreault Daniel Thibeault Roland Chrystiane Thibodeau

Françoise H.

Viens

589-94 Plan triennal immobilisations 1995-1996-1997.

ATTENDU que, conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), M. le maire Guy LeBlanc a fait un rapport au Conseil sur la situation financière de la Ville lors de la séance qu'il a tenue le 14 novembre 1994;

ATTENDU que le texte de ce rapport a été publié à la page 28 de l'édition du 18 novembre 1994 du quotidien "Le Nouvelliste";

ATTENDU que, conformément à l'article 474.2 de ladite Loi, le greffier a fait publier à la page 19 de l'édition du 9 décembre 1994 du quotidien "Le Nouvelliste" un avis public annonçant que le budget 1995 et le programme triennal d'immobilisations 1995-1996-1997 de la Ville seraient adoptés par le Conseil à la présente séance;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document de onze (11) pages intitulé "Plan triennal d'immobilisations 1995-1996-1997" et que celui-ci demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que le "Plan triennal d'immobilisations 1995-1996-1997" ci-annexé soit adopté à toutes fins que de droit et que, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), un document explicatif de celui-ci soit publié dans un journal diffusé dans la ville.

ADOPTÉE

590-94 Budget 1995.

ATTENDU que, conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), M. le maire Guy LeBlanc a fait un rapport au Conseil sur la situation financière de la Ville lors de la séance qu'il a tenue le 14 novembre 1994;

ATTENDU que le texte de ce rapport a été publié à la page 28 de l'édition du 18 novembre 1994 du quotidien "Le Nouvelliste";



ATTENDU que, conformément à l'article 474.2 de ladite Loi, le greffier a fait publier à la page 19 de l'édition du 9 décembre 1994 du quotidien "Le Nouvelliste" un avis public annonçant que le budget 1995 et le programme triennal d'immobilisations 1995-1996-1997 de la Ville seraient adoptés par le Conseil à la présente séance;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du budget 1995 de la Ville constitué de soixante-neuf (69) pages et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que le budget 1995 de la Ville de Trois-Rivières ci-annexé soit adopté à toutes fins que de droit et que, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), un document explicatif de celui-ci soit publié dans un journal diffusé dans la ville.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GP/gg

GP/gg



À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le dix-neuf (19) décembre mil neuf cent quatrevingt-quatorze (1994) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum:

Monsieur le maire:

Les conseiller(e)s suivant(e)s:

Guy LeBlanc Pierre. A. Dupont Alain Gamelin Henri~Paul Jobin André Lamy Gilles Latour Michel Legault André Noël Serge Parent Daniel Perreault Roland Thibeault Chrystiane Thibodeau

Françoise H.

Viens

591-94 Procès-verbal séance du 5-12-94.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 5 décembre 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Lamy

APPUYÉ PAR:

Serge Parent

ET RÉSOLU:

Que ledit procès-verbal et les décisions qui ont été prises à ladite séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion maintenus.

- a) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur la partie de la rue Gilles-Lupien située entre celle actuellement ouverte à la circulation et le boulevard Parent et sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet. (M. Michel Legault, le 16 mai 1994.)
- b) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur un terrain vacant situé dans le cadre nord de l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille et décrétant un emprunt à cet effet.

(M. Roger Bellemare, le 4 juillet 1994.)

- c) Règlement autorisant la construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette à la hauteur du parc Gilles-Lupien, décrétant un emprunt à cet effet et remplaçant le règlement 1356 (1994). (M. Michel Legault, le 14 novembre 1994.)
- d) Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.

(M. Michel Legault, le 21 novembre 1994.)



e) Règlement autorisant la réalisation de divers travaux de signalisation et décrétant un emprunt à cet effet. (M. Pierre A. Dupont, le 21 novembre 1994.)

Avis de motion.
Règl. sur séances
et fonct. du
C o n s e i l e t
remplaçant règl.
no 2 (1971).

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement sur les séances et le fonctionnement du Conseil et remplaçant le règlement no 2 (1971).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 19 décembre 1994. (signé) Michel Legault

Avis de motion.
Règl. décrétant
fermeture rues
des Légendes,
des Rapides et de
la Concorde.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement décrétant la fermeture des rues des Légendes, des Rapides et de la Concorde.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 19 décembre 1994. (signé) Françoise H. Viens

Avis de motion. Règl. sur la démol. d'immeubles et remplaçant règl. 1267 (1992).

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement sur la démolition d'immeubles et remplaçant le règlement 1267 (1992).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 19 décembre 1994. (signé) André Noël

Avis de motion. Règl. adoptant budget 1995 de la C.I.T.F. Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement adoptant le budget 1995 de la Corporation intermunicipale de transport des Forges.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 19 décembre 1994. (signé) André Noël

314-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM



Avis de motion.
Règl. autor.
rénov. divers
parcs, mise aux
normes salle
spect. Centre
c u l t u r e l,
constr. abris
baseball, etc.,
et emprunt.

Avis de motion.
Règl. autor.
élargiss. 2
tronçons boul.
des Forges,
réfection
pataugeuse parc
des Pins, de la
piscine parc
Exposition, etc,
et emprunt.

Avis de motion.
Règl. autor.
mise aux normes
cert. édifices
mun., trav.
c o r r e c t i o n
réseau d'égout,
synchron. feux
circ. boul. des
Récollets, etc,
et emprunt.

Avis de motion.
Règl. autor.
constr. bassin
rétention sur
riv. Milette,
corr. talus riv.
St-Maurice,
ajout bornes
d'incendie, etc,
et emprunt.

LUNDI LE 19 DÉCEMBRE 1994

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la rénovation de divers parcs, la mise aux normes de la salle de spectacles du Centre culturel, la construction d'abris de baseball, le réaménagement de comptoirs à la bibliothèque Gatien-Lapointe, l'acquisition et la plantation d'arbres, l'acquisition de véhicules pour le Service de la sécurité publique, le remplacement de réservoirs, l'enfouissement de fils dans le vieux Trois-Rivières, le renouvellement de branchements d'aqueduc et d'égout, le bouclage d'une partie du réseau d'aqueduc et des interventions de différentes natures sur des talus et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption. Signé et lu à la séance du Conseil de ce 19 décembre 1994.

(signé) Serge Parent

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant l'élargissement de deux (2) tronçons du boulevard des Forges, la réfection de la pataugeuse du parc des Pins, de la piscine du parc de l'Exposition, du pavage et des trottoirs de diverses rues et le remplacement ou la modification de certains équipements de l'usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 19 décembre 1994.

(signé) Pierre A. Dupont

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la mise aux normes de certains édifices municipaux, des travaux de correction au réseau d'égout, la synchronisation des feux de circulation du boulevard des Récollets et la réfection des tunnels Laviolette et Lavérendrye et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 19 décembre 1994.

(signé) Pierre A. Dupont

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette, la correction du talus de la rivière Saint-Maurice, l'ajout de bornes d'incendie et la rénovation de vannes du réseau d'aqueduc, la réparation des postes de pompage du réseau d'égout, l'alésage de conduites d'égout, la réparation et la construction de regards d'égout et diverses autres améliorations du réseau d'égout et décrétant un emprunt à cet effet.



Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 19 décembre 1994.

(signé) Gilles Latour

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 5 décembre 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR:

Françoise H. Viens

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 décembre 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que le règlement 15-A33 (1994) modifiant le règlement no 15 concernant l'entretien et l'administration de l'aqueduc afin de fixer un nouveau taux pour la taxe d'eau soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 décembre 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

592-94 Compte rendu Comm. perm. du 5-12-94.

15-A33 g (1994) modif. grègl. 15 afin fixer Enouv. taux pour taxe d'eau.

594-94 25-AI Règl. 1994) modif. ègl. 25 (1972) ur l'impos. cert. axes dans la ville afin fixer nouv. taux.

des Publications CCH/FM IIée 593-94 ~1. ⁵Règ1.

Formules Municipales,



ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que le règlement 25-AI (1994) modifiant le règlement no 25 (1972) concernant l'imposition de certaines taxes dans la ville afin de fixer de nouveaux taux soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 décembre 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 25 TA-R (1994) modifiant le règlement no 25 TA (1980) concernant l'imposition d'une taxe d'affaires dans la ville de Trois-Rivières afin de fixer un nouveau taux pour cette taxe soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 décembre 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement cidessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1364 (1994) établissant des programmes de crédit de taxes foncières et de revitalisation du territoire de la ville soit adopté.

M. André Noël vote contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE

595-94
Règl. 25-TA-R
(1994) modif.
règl. 25 TA afin
fixer nouv.
taux pour taxe
d'affaires.

Règl. 1364 (1994) établ. progr. crédit taxes fonc. et revit. territoire

de la ville.

596-94



597-94 Règl. 1365 (1994) établ. mode tarif. à utilis. stalles écuries hippodrome de Т.-R.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 19 septembre 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont recu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1365 (1994) établissant un mode de tarification relié à l'utilisation des stalles des écuries de l'hippodrome de Trois-Rivières soit adopté.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un contrat de vente de gaz naturel à intervenir entre la Ville et la Société en commandite Gaz Métropolitain;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville achètera de cette entreprise d'utilité publique, du $\hat{\mathbf{1}}^{\text{er}}$ janvier 1995 au 31 décembre 1999 inclusivement, le gaz naturel à être consommé par le système de chauffage et les chauffe-eau du quartier général du Service de la sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage à acheter de la Société en commandite Gaz Métropolitain, selon les modalités prévues audit contrat, un volume de gaz naturel d'environ 76 000 mètres cubes par année à être consommé par le système de chauffage et les chauffe-eau du quartier général du Service de la sécurité publique.

Que le prix du gaz et le prix du transport et de la distribution applicables aux volumes à être achetés soient ceux établis au tarif de fourniture de gaz et au tarif de transport et de distribution du gaz en service général 2 pour la zone sud, ces taux pouvant être modifiés selon les décisions rendus par la Régie du gaz naturel.

Que le terme de ce contrat d'achat soit de 5 ans, débutant le $1^{\rm er}$ janvier 1995 et se terminant le 31 décembre 1999 inclusivement, et qu'il se prolonge, par la suite, automatiquement, d'année en année, jusqu'à ce que l'une des

§ 598**-**94 Contrat vente gaz avec "La Société en comm. Gaz Métro.": chauffage et chauffeeau du q.g. du Service de la sécurité publique.

division des Publications CCH/FM Itée



parties y mette fin en transmettant à l'autre un préavis écrit à cet effet au moins 60 jours à l'avance.

Que le susdit contrat de vente soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur général, M. Pierre Moreau, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un contrat à intervenir entre la Ville et la Société en commandite Gaz Métropolitain relativement au "Programme de rabais à la consommation (P.R.C.)";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville pourra, à la suite de l'installation au quartier général du Service de la sécurité publique d'une chaudière fonctionnant au gaz naturel, se prévaloir de ce programme;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage à installer et à mettre en service, au plus tard le 1^{er} janvier 1995, au 2250 du boulevard des Forges, une (1) chaudière de 910 000 BTU/H, et ce, en contrepartie, d'un engagement de la Société en commandite Gaz Métropolitain à lui verser un rabais à la consommation totalisant 14 500 \$.

Que le susdit contrat soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur général, M. Pierre Moreau, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que la Ville et la compagnie "Les Entreprises H.L.P. inc." ont signé une convention le 5 février 1990 devant Me Gilles Poulin, notaire, et que celle-ci a été publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 6 février 1990 sous le numéro 396629;

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Claude Mathieu, notaire, le 16 mai 1991 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 17 mai 1991 sous le numéro 405681, la compagnie "Les Entreprises H.L.P. inc." a vendu les lots 2711 et 2712 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières et les bâtiments qui y étaient construits à la "Société en commandite Hospitalité Québec";

ATTENDU qu'aux termes d'une convention reçue par Me Claude Mathieu, notaire, le 10 juin 1991 et publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 10 juin 1991 sous le numéro 406406, la Ville a acquiescé à la vente intervenue le 16 mai 1991 entre la compagnie "Les Entreprises H.L.P. inc." et la "Société en commandite Hospitalité Québec";

599-94
Contrat avec
"La Société en
comm. Gaz
Métro.":
"Programme
rabais à la
consomm.
(P.R.C.)".

600-94
Bail entre "La
Société comm.
Hospitalité
Québec" et "Sa
Majesté la Reine
du Chef du
Canada": local
situé au 245 rue
St-Georges.



ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Claude Mathieu, notaire, le 5 juillet 1994 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 5 juillet 1994 sous le numéro 428246, la "Société en commandite Hospitalité Québec" a vendu les lots 2711, 2712 et 2713 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières à la compagnie "2543-7393 Québec inc.";

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Claude Mathieu, notaire, le 18 août 1994 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 24 août 1994 sous le numéro 428905, la Ville a cédé, à la "Compagnie d'assurances Standard Life" et à son cessionnaire, la "Compagnie Trust Royal", priorité des hypothèques et des autres droits réels créés en leur faveur dans l'acte d'hypothèque collatéral consenti par "2543-7393 Québec inc." à "Compagnie d'assurances Standard Life" le 18 août 1994 devant Me Claude Mathieu, notaire, et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 24 août 1994 sous le numéro 428903;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un bail à être signé entre la "Société en commandite Hospitalité Québec" et "Sa Majesté la Reine du Chef du Canada" relativement à la location, du 1^{er} juin 1993 au 31 mai 1998, d'un local de 510 mètres² situé à l'intérieur de l'immeuble portant le numéro 215 de la rue St-Georges, lequel est érigé sur le lot 2711 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU que ce projet de bail demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières intervienne dans le bail à être signé entre la "Société en commandite Hospitalité Québec" et "Sa Majesté la Reine du Chef du Canada" pour y déclarer, qu'en sa qualité de créancier hypothécaire de deuxième rang, elle:

- consent à la signature, par ces parties, de ce bail;
- s'engage à respecter les droits conférés au locataire par le susdit bail ainsi que les obligations incombant au locateur en vertu de ce document advenant le cas où elle exercerait les droits hypothécaires qu'elle détient dans cet immeuble, à défaut de quoi le locataire pourra réduire ou retenir le montant de ses paiements de loyer.

Que le susdit bail soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE



601-94
Bail en faveur
"Formule
Pontiac Buick
GMC inc.":
lisière terrain
située entre
rues SaintDenis et SaintOlivier.

602-94
Bail en faveur
"Nadeau Air
Services inc.":
e s p a c e à

aux

rue

bureaux

3400/3500

de l'Aéroport.

LUNDI LE 19 DÉCEMBRE 1994

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un bail à intervenir avec la compagnie "Formule Pontiac Buick GMC inc." dans lequel sont fixées les conditions de location d'une lisière de terrain à être utilisée pour stationner des véhicules automobiles;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Lamy

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue à "Formule Pontiac Buick GMC inc.", du 20 décembre 1994 au 19 avril 1995, selon les modalités prévues audit bail, le lot 2230 --- 7 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, et ce, moyennant un loyer de 1 050 \$ payable en quatre (4) versements mensuels, égaux et consécutifs de 262,50 \$.

Que cet immeuble soit ainsi loué à cette compagnie uniquement à des fins de stationnement de véhicules automobiles, tout autre usage y étant formellement interdit.

Que le susdit bail soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un bail à intervenir avec la compagnie "Nadeau Air Services inc." dans lequel sont fixées les conditions de location d'un espace à bureau situé à l'intérieur de l'aérogare;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR: Françoise H. Viens

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue à "Nadeau Air Services inc.", du 1^{er} décembre 1994 au 31 juillet 1996, selon les modalités prévues audit bail, un espace de 32,62 mètres², à l'intérieur de l'aérogare situé aux 3400/3500 de la rue de l'Aéroport, et ce, moyennant un loyer annuel de 3 206,55 \$ payable en versements mensuels, égaux et consécutifs de 267,21 \$.

Que ces lieux soient ainsi loués à cette compagnie à condition qu'elle ne les utilise que comme comptoir d'accueil de sa clientèle et espace à bureaux dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise de services aéronautiques, tout autre usage y étant formellement interdit.

Que le susdit bail soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence,

No 6614-R-MG-C Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM tée

603-94

Bail en

"Club de golf Ki-

8-Eb ltée"; lisière

terrain pour piste de ski de fond.

faveur

604-94 Entente avec

public collection vidéo-cassettes

.: pour dispos.

1'O.N.F.:

de l'O.N.F.

mettre

LUNDI LE 19 DÉCEMBRE 1994



le greffier, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un bail à intervenir avec la compagnie "Club de golf Ki-8-Eb ltée" dans lequel sont fixées les conditions de location d'une lisière de terrain à être utilisée comme piste de ski de fond;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue à "Club de golf Ki-8-Eb ltée", du 20 décembre 1994 au 19 décembre 1995, selon les modalités prévues audit bail, une lisière de terrain de 3 mètres de largeur faisant partie du lot 209 --- 169 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, et ce, moyennant un loyer annuel d'un dollar (1,00 \$).

Que cette lisière de terrain soit ainsi louée à cette compagnie à conduction qu'elle ne l'utilise qu'à titre de piste de ski de fond, tout autre usage y étant formellement interdit.

Que ce bail se renouvelle, d'année en année, par tacite reconduction chaque partie pouvant cependant y mettre fin en tout temps en signifiant à l'autre un avis écrit à cet effet au moins 30 jours à l'avance.

Que le susdit bail soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente à intervenir avec l'Office national du film du Canada dans laquelle sont fixées les modalités sur la base desquelles la Ville utilisera une partie de la bibliothèque Gatien-Lapointe, de ses équipements et de son personnel pour mettre à la disposition du public, du 1^{er} janvier 1995 au 31 décembre 1997, la collection de vidéo-cassettes de cet organisme;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:



Que la Ville de Trois-Rivières s'engage, selon des modalités prévues à ladite entente, à fournir gratuitement, à l'intérieur de la bibliothèque Gatien-Lapointe, l'espace nécessaire pour accueillir la collection de vidéocassettes de l'Office national du film du Canada et, de ce fait, à augmenter la banque de documents offerts à sa clientèle.

Qu'elle s'oblige également à:

- assurer l'accès à cette collection pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque;
- fournir le personnel et l'espace à cet effet;
- rendre disponibles à la clientèle de la bibliothèque sept (7) magnétoscopes V.H.S. et sept (7) moniteurs-téléviseurs.

Que l'entente à cet effet avec l'O.N.F. débute le 1^{er} janvier 1995 et se termine le 31 décembre 1997 et qu'elle contienne une clause prévoyant la possibilité de la prolonger ou de ne pas la renouveler.

Que la susdite entente soit approuvée à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à la signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir avec la Corporation pour de développement de l'île St-Quentin inc." dans lequel sont fixées les modalités en vertu desquelles cet organisme entretiendra au cours de l'hiver 1994-1995:

- le parc linéaire pour que l'on puisse y pratiquer le ski de fond;
- la piste de patinage en ski située dans la cour du Trois-Rivières High School;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières confie à la Corporation pour le développement de l'île St-Quentin inc. le mandat d'entretenir, au cours de l'hiver 1994-1995, le parc linéaire pour que l'on puisse y pratiquer le ski de fond et la piste de patinage en ski située dans la cour du Trois-Rivières High School et qu'elle lui verse une somme de 20 \$ l'heure pour le travail à cet effet qu'elle effectuera.

Que le susdit protocole d'entente soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ΑΊ	OP	ηų	ér.
AI	JUP	TI	ىلك

605-94
Protocole d'ent.
avec "Corp.
pour dével. île
St-Quentin
inc." pour
entretien parc
linéaire et piste
patinage en ski.

No 6614-ff-MG-O Formules Muntcipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM Itée

LUNDI LE 19 DÉCEMBRE 1994



606-94 Contrat de travail avec Richard Marchand.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un contrat de travail à intervenir avec M. Richard Marchand;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de M. Richard Marchand, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1995, à titre de régisseur des équipements au sein du Service loisir et culture (régie des programmes sportifs).

Qu'elle lui verse une rémunération de 30 500 \$ payable en 52 versements hebdomadaires, consécutifs et égaux de 586,54 \$.

Que le susdit contrat de travail soit approuvé à toutes fins que de droit et que le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, soit et il est, par les présentes, autorisé à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un contrat de travail à intervenir avec M. Daniel Courchesne;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de M. Daniel Courchesne, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1995, à titre d'aide technique au sein du Service loisir et culture (régie des programmes sportifs).

Qu'elle lui verse une rémunération horaire de 11,70 \$.

Que le susdit contrat de travail soit approuvé à toutes fins que de droit et que le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, soit et il est, par les présentes, autorisé à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de trois (3) contrats d'engagement d'interne à intervenir avec Julie Lapointe, Isabelle Thibeault et Marie-Josée Gosselin;

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

607-94 Contrat de travail gavec Daniel Courchesne.

608-94 Contrats travail de 3 internes: Julie Lapointe, Isabelle Thibeault et Marie-Josée Gosselin.



IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services des étudiantes suivantes, à compter du 9 janvier 1995, à titre d'internes en récréologie:

Nom	Lieu de travail	<u>Durée</u>	Salaire
Julie Lapointe	Service loisir et culture (régie des programmes sportifs)	32 semaines	5 600 \$
Isabelle Thibeault	Service loisir et culture (programmes communautaires)	34 semaines	5 600 \$
Marie-Josée Gosselin	Service des affaires culturelles	32 semaines	5 000 \$

Que les susdits contrats d'engagement soient approuvés à toutes fins que de droit et que le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, ceux avec Julie Lapointe et Isabelle Thibeault, que le chef du Service des affaires culturelles, M. François Lahaye, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, celui avec Marie-Josée Gosselin et qu'ils soient, généralement, mandatés pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une convention à intervenir avec la Société immobilière du Québec dans laquelle sont fixées les modalités en vertu desquelles la Ville pourra installer, à l'angle des rues St-François-Xavier et St-Pierre (Édifice Capitanal) et à l'angle des rues St-François-Xavier et de Tonnancour (Palais de justice) des panneaux d'interprétation patrimoniale;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Alain Gamelin

APPUYÉ PAR:

Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage, à l'endroit de la Société immobilière du Québec, à assumer tous les frais de conception, de fabrication, d'installation, d'entretien, de déplacement ou d'enlèvement des panneaux d'interprétation patrimoniale à être installés à l'angle des rues St-François-Xavier et St-Pierre (Édifice Capitanal, 100 rue Laviolette) et à l'angle des rues St-François-Xavier et de Tonnancour (Palais de justice, 250 rue Laviolette).

Qu'elle lui fournisse, sur demande, une copie de tous les documents reliés à ce projet, dont les plans de localisation desdits panneaux.

609-94
Convention avec
S o c i é t é
immobilière du
Québec: install.
p a n n e a u x
d'interpr.
patrimoniale.



Que la convention devant donner suite à la présente résolution demeure en vigueur tant que ladite Société sera propriétaire desdits immeubles, la Ville conservant en tout temps la propriété desdits panneaux.

Que la susdite convention soit approuvée à toute fins que de droit et que le directeur général, M. Pierre Moreau, soit et il est, par les présentes, autorisé à la signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 620-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 6 décembre 1993, le Conseil a accepté la proposition de la société "Les architectes Beauchamps et Labbé" pour la livraison du "Programme d'aide à la restauration Canada-Québec (P.A.R.C.Q.)" et du "Programme de rénovation des immeubles locatifs (P.R.I.L.)";

ATTENDU que le contrat intervenu entre les parties à cette occasion était d'une durée d'un an;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un contrat à intervenir avec la compagnie "Beauchamps, Labbé et Associés inc." dans lequel sont fixées les modalités en vertu desquelles la Ville lui confiera, du 6 décembre 1994 au 31 décembre 1995, le mandat de livrer les dits programmes;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Serge Parent

APPUYÉ PAR:

André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières confie à la compagnie "Beauchamps, Labbé et Associés inc.", selon les modalités prévues audit contrat, le mandat de livrer, du 6 décembre 1994 au 31 décembre 1995, le "Programme d'aide à la restauration Canada-Québec (P.A.R.C.Q.)" et le "Programme de rénovation des immeubles locatifs (P.R.I.L.)".

Qu'elle lui verse les honoraires auxquels elle a droit de la part de la Société d'habitation du Québec.

Que le susdit contrat soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

611-94 Adj. de contrat.

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

rénov. des i l o c a t i (P.R.I.L.)". Formules Municipales, Farnham (Québec) No 6614-R-MG-O

610-94

ne.":

Contrat avec

'Beauchamps,

Labbé et Associés

'Programme

d'aide à restaur. Canada-Québec

(P.A.R.C.Q.)" et

"Programme de rénov. des imm.

ocatifs

livrer



ET RÉSOLU:

1. Assurances des biens

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

la proposition ci-dessous décrite de la compagnie "Pratte-Morrissette inc." pour le renouvellement de son portefeuille d'assurance des biens et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, les montants ci-après mentionnés devant être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-35-1-420 du budget:

Prime

Prime	1. Assurances des piens	
105 251,00 \$	Biens de toute description	1.1
	franchise 10 000 \$	
14 100,00 \$. dépenses supplémentaires	
12 200,00 \$. tremblement de terre	
	franchise 100 000 \$	
inclus	. inendation	
	franchise 25 000 \$	
5 626,00 \$	Équipement d'entrepreneur	1.2
	franchise 1 000 \$	
1 725,00 \$	Informatique	1.3
	franchise 1 000 \$	
375,00 \$	Documents de valeur	1.4
	franchise 1 000 \$	
375,00 \$	Biens en exposition	1.5
	franchise 1 000 \$	
rte d'argent et de	urance fidélité des employés, de la pe urs négociables	
5 850,00 \$. Conventions I à V	
inclus	. Obligations	
	limite 500 000 \$	
8 923,00 \$	ırance chaudières et machinerie	3. Assu
	franchise 1 000 \$ limites 14 000 000 \$	

Taxes

assurance automobileautres assurances

TOTAL



\mathbf{P}_{1}	rime annuelle totale	142 226,00 \$
T	axes	12 800,34 \$
T	OTAL	155 026,34 \$
Lanouet le renor différen afférent payés à	osition ci-dessous décrite des com te inc." et "B.F. Lorenzetti & Assoc uvellement de son portefeuille d'a tes responsabilités et qu'elle leur ad de les montants ci-après mentionné même les fonds à cet effet disponible -420 du budget:	nés inc." pour assurance des juge le contrat es devant être
1. Assu	rance automobile	Prime
1.1	Automobile des propriétaires . Chapitre A: responsabilité civile	61 285,00 \$
	limite 1 000 000 \$	
	et	
	. Chapitre B: dommage au véhicu	le assuré
	Option 1 - tous risques franchise 1 000 \$	
1.2	Automobile des garagistes	750,00 \$
	. Chapitre C: risques spécifiés franchise 250 \$	
2. Assu	rance des différentes responsabilit	és
2.1	Responsabilité excédentaire	93 500,00 \$
	franchise 1 000 000 \$ limite 25 000 000 \$	
2.2	Responsabilité municipale	14 969,00 \$
	franchise 2 500 \$ limite 2 500 000 \$	
2.3	Erreurs et omissions des comités de retraite	3 185,00 \$
	limite 2 500 000 \$	
2.4	Honoraires	3 000,00 \$
	Prime annuelle totale	176 689,00 \$
m		

3 101,75 \$ 10 318,86 \$

190 109,61 \$



la proposition de la compagnie "I.B.M. Canada ltée", au motant de 12 523,65 \$, pour la fourniture et l'installation d'un module de 32 Méga Bytes de mémoire RAM de marque I.B.M. à être installé dans l'ordinateur AS/400, modèle E50 d'I.B.M., sur un dispositif 3103, et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1353 (1994);

la proposition de la compagnie "Réalisations Sculpmédia inc.", au montant de 2 471,94 \$, pour la peinture de certaines parties des plafonds de la Salle J.-Antonio-Thompson et la réalisation de travaux connexes et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-54-1-440 du budget et, si nécessaire, à même les fonds à cet effet disponbiles au règlement 1237 (1992).

ADOPTÉE

612-94
Renouv. contrat
e n t r e t i e n
ménager poste
police # 2, Cour
mun., Colisée et
Pavillon de la
jeunesse.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 120-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 7 mars 1994, le Conseil a accepté la proposition:

- de la compagnie "Atelier des Vieilles Forges inc.", au montant de 4 920 \$, pour l'entretien ménager du poste de police # 2 et de la Cour municipale;
- de la compagnie "Atelier des Vieilles Forges inc.", au montant de 4 872 \$, pour l'entretien ménager du Colisée et du Pavillon de la jeunesse;

ATTENDU que les contrats à cet effet prendront fin le 28 février 1995;

ATTENDU qu'il est opportun de les renouveler pour une durée de deux (2) ans;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR:

André Lamy

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières renouvelle, du 1^{er} mars 1995 au 28 février 1997, les contrats qui la lie actuellement à la compagnie "Atelier des Vieilles Forges inc." relativement à l'entretien ménager du poste de police # 2 et de la Cour municipale (dossier # 94-0070) et du Colisée et du Pavillon de la jeunesse (dossier # 94-0085).

Qu'elle lui verse pour le travail à être réalisé dans le cadre de ces contrats des sommes respectives de 4 920 \$ par année à être payée à même les fonds disponibles aux postes 02-12-37-1-440 et 02-12-37-4-440 du budget et 4 872 \$ par année à être payée à même les fonds disponibles au poste 02-31-17-1-440 du budget.

ADOPTÉE	Α	rgog	ÉE
----------------	---	------	----

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

LUNDI LE 19 DÉCEMBRE 1994



413-94 Renouv. contrat exploit. restaur. de l'aéroport région. de T.-R.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 620-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 6 décembre 1993, le Conseil a accepté la proposition de Mme Chantale Trudel pour l'exploitation du restaurant de l'aéroport régional de Trois-Rivières;

ATTENDU que le contrat en découlant viendra à échéance le 31 décembre 1994;

ATTENDU qu'aux termes d'une lettre qu'elle a signée le 28 septembre 1994, Mme Chantale Trudel a demandé à la Ville de lui confier à nouveau, en 1995, l'exploitation de ce restaurant;

ATTENDU que les documents à cet effet demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Françoise H. Viens

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières acquiesce à la demande de Mme Chantale Trudel et qu'elle lui confie à nouveau, en 1995, l'exploitation du restaurant de l'aéroport régional de Trois-Rivières, et ce, aux conditions mentionnées dans la lettre qu'elle a signée le 28 septembre 1994, dans la formule de soumission qu'elle a signée le 27 septembre 1994 et dans le cahier des charges relatif à l'exploitation de ce restaurant.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT les faits ou les fautes ci-après évoqués ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Daniel Perreault

APPUYÉ PAR:

Serge Parent

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 3 844,31 \$ au "Groupe Commerce, compagnie d'assurances" et une somme de 233 \$ à René Lebel, pour les dommages occasionnés le 21 juin 1994 à sa propriété des 932 à 938 de la rue St-François-Xavier par l'obstruction de la conduite d'égout principale la desservant;
- une somme de 841,49 \$ à Thérèse B. Doucet, pour les dommages occasionnés le 3 août 1994 à sa propriété du 195 de la rue Mailhot par l'obstruction de la conduite d'égout principale la desservant;
- une somme de 1 028,22 \$ à Lucie Corbin Bouchard, pour les dommages occasionnés le 5 juin 1994 à sa propriété du 178 de la rue Mailhot par l'obstruction de la conduite d'égout principale la desservant;
- une somme de 151,57 \$ à Marcel Croteau, pour les dommages occasionnés le 30 novembre 1994 à sa propriété des 861 à 865 de la rue Richard lors des efforts déployés pour combattre un incendie dans un immeuble voisin.

614**-**94

Paiement réclamations.



615-94 Mandat à Me Richard Lambert pour réclamer paiement d'une lettre de garantie đе 100 000 \$ dans dossier "Verrièr e s d e Francheville".

LUNDI LE 19 DÉCEMBRE 1994

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

ATTENDU que la Ville est la bénéficiaire de la lettre irrévocable de garantie numéro 543023 émise le 22 décembre 1993 par la Caisse populaire Desjardins de Pointe-Sainte-Foy;

ATTENDU que cette lettre de garantie concerne un montant de 100 000 \$ et qu'elle demeurera en vigueur jusqu'au 21 décembre 1994;

ATTENDU qu'elle a été émise relativement aux compagnies "2429-8952 Québec inc." et "2537-6328 Québec inc." faisant affaires sous le nom de "Le Complexe de Francheville enr.";

ATTENDU qu'il existe un litige entre ces compagnies et la Ville relativement au projet connu sous le nom de "Les Verrières de Francheville";

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que, relativement au dossier auquel réfère la présente résolution, la Ville de Trois-Rivières demande à la Caisse populaire Desjardins de Pointe-Sainte-Foy d'émettre, et de garder en vigueur jusqu'au 21 décembre 1995, une nouvelle lettre irrévocable de garantie de 100 000 \$.

Qu'elle réclame le paiement de la lettre irrévocable de garantie numéro 543023 émise le 22 décembre 1993 si ladite institution financière fait défaut d'en émettre une nouvelle avant 12 h 00 le 21 décembre 1994.

Qu'elle mandate Me Richard Lambert, avocat, pour demander l'émission d'une nouvelle lettre irrévocable de garantie et, le cas échéant, pour présenter à ladite Caisse populaire une demande de paiement en vertu de la lettre de garantie actuellement en vigueur et, généralement, pour faire le nécessaire.

Que la présente résolution remplace la résolution 580-94 adoptée lors de la séance tenue le 5 décembre 1994.

ADOPTÉE

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec" visant à permettre aux municipalités, à la faveur d'une aide financière provenant des gouvernements du Québec et du Canada, de réaliser des travaux de réfection, d'agrandissement ou de construction d'infrastructures;

ATTENDU que le volet I de ce programme permet de réaliser des projets de réfection, d'agrandissement et de construction d'infrastructures pour les municipalités de 5 000 habitants et plus;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que, dans le cadre du volet I "Réfection, agrandissement et construction d'infrastructures pour les municipalités de 5 000 habitants et

616-94 Rempl. résol. 406-94 projets présentés au min. des Aff. mun. du Québec en vue obtenir aide financière dans cadre volet "Réfection, agrand. e t d'inconstr. frastr. pour 5 mun. 000 habitants еt plus".



plus" du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec", la Ville de Trois-Rivières demande de l'aide financière pour réaliser les projets suivants:

- réfection des tunnels Laviolette et Lavérendrye;
- modification du système de chloration, remplacement de débitmètres, modification à divers équipements traitement et installation d'unité d'urgence au système de pompage et de distribution de l'eau à l'usine de traitement d'eau;
- réparation et resurfaçage du pavage de rues et reconstruction de trottoirs;
- améliorations et corrections diverses au réseau d'aqueduc et aux réseaux d'égouts sanitaires, pluviaux et combinés;
- élargissement de la chaussée, amélioration du drainage de surface, relocalisation des trottoirs et remplacement de l'éclairage des deux (2) tronçons suivants du boulevard des Forges:
 - de la rue Père-Marquette à la rue de la Terrière;
 - de la rue Bergeron au boulevard Hamelin.
- renouvellement de branchements d'aqueduc et d'égouts;
- interventions sur divers talus;
- synchronisation des feux de circulation (boulevard des Récollets);
- correction de talus rivière St-Maurice et bassin de rétention de la rivière Milette.

Que la Ville s'engage à effectuer un investissement additionnel au-delà du seuil minimal annuel d'immobilisations en travaux de génie, établi par le ministère des Affaires municipales du Québec, pour chaque année de réalisation des travaux reconnus admissibles.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, soit et il est, par les présentes, autorisé à présenter ces demandes d'aide financière, à signer les documents à cet effet et, généralement, à faire le nécessaire.

Que la présente résolution remplace la résolution 406-94 adoptée lors de la séance tenue le 15 août 1994.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approprie une somme de 250 000 \$ au surplus accumulé afin d'acquitter les dépenses d'opération de l'exercice financier 1994 qui ne pourront l'être à même les revenus encaissés au cours de cette période.

ADOPTÉE

, une division des Publications CCH/FM Itée No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec),

617-94

Appropriation 250 000 \$

surplus accumulé.

au



618-94 Affectation deniers excédent. provenant diff. règlements.

LUNDI LE 19 DÉCEMBRE 1994

ATTENDU que l'article 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7) permet à une municipalité d'affecter les deniers non utilisés provenant d'emprunts décrétés par règlements à une fin autre que celle à laquelle ils étaient destinés;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une note adressée au greffier le 7 décembre 1994 par le trésorier, M. Jean Hélie, auquel est annexée une feuille sur laquelle il est indiqué que les deniers non utilisés provenant d'emprunts décrétés par 15 règlements totalisent 158 065,08 \$;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières affecte les 158 065,08 \$ de deniers non utilisés provenant des emprunts décrétés par ces 15 règlements au paiement des échéances annuelles des remboursements de ces emprunts, en capital et en intérêts.

ADOPTÉE

619-94 Régime rétrospectif de la C.S.S.T.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 314 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., c. A-3.001), la Ville, en sa qualité d'employeur, est assujettie à l'ajustement rétrospectif de sa cotisation annuelle à la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 5 du Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation, la Ville doit, avant le 1^{er} janvier prochain, faire parvenir à ladite Commission un avis de son choix d'assumer, pour l'année 1995, le coût des prestations dues en raison des accidents du travail et des maladies professionnelles jusqu'à concurrence d'une limite, pour chaque accident ou maladie, d'un montant équivalant à 1/2, 1, 2, ou 3 fois le maximum annuel assurable de l'année de cotisation;

ATTENDU, qu'à défaut d'un tel avis, elle sera réputée avoir choisi la limite de 1/2 fois ce maximum;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec d'être assujettie au régime rétrosepctif en 1995 sur la base d'un seuil d'assujettissement réduit à 75 % du seuil de 1995, soit 330 000 \$ plutôt que 440 000 \$.

Qu'elle choisisse, pour l'année de cotisation 1995, une limite par réclamation d'une fois le maximum annuel assurable.

Qu'elle mandate le directeur de son Sérvice des ressources humaines, M. Pierre-Paul Cormier, pour signer et transmettre, pour elle



et en son nom, à la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec, les documents susceptibles de donner effet à la présente résolution et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE

620-94 Ratification achat illets ayant permis part. diff. activités.

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières ratifie, à toutes fins que de droit, l'achat:

- d'un (1) billet (25 \$) ayant permis de participer au souper bénéfice organisé le 22 octobre 1994 par le "Comité de solidarité Tiers-Monde de Trois-Rivières";
- d'un (1) billet (65 \$) ayant permis de participer au gala organisé le 28 octobre 1994 par la "Corporation économique de développement industriel et commercial de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine inc." (C.E.D.I.C.);
- d'un (1) billet (25 \$) ayant permis de participer au brunch bénéfice organisé le 30 octobre 1994 par la "Fondation Réal Proulx";
- d'un (1) billet (35 \$) ayant permis de participer à un concert bénéfice organisé le 5 novembre 1994 par la "Fondation de Cégep de Trois-Rivières";
- d'un (1) billet (30 \$) ayant permis de participer à la Fête des vins nouveaux organisée le 18 novembre 1994 par l'Association Québec France";
- d'un (1) billet (32 \$) ayant permis de participer à un brunch bénéfice organisé le 20 novembre 1994 par "Sprint Trois-Rivières inc.".

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR:

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières assume, jusqu'à concurrence de 500,00 \$ par personne, les frais d'inscription, de transport et de repas reliés à la participation de Mme Françoise H. Viens et de M. André Lamy à une session de formation à l'intention des nouveaux élus qui se tiendra à Drummondville les 28 et 29 janvier 1995 sous les auspices de l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

une division des Publications CCH/FM Itée

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec).

621-94

Part. F.H. Viens et A. Lamy à une

session formation pour nouv. élus.



622-94 Liste des comptes.

LUNDI LE 19 DÉCEMBRE 1994

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Edwards:

Emco Supply:

Vérification de l'avertisseur d'incendie salle J.-A.-Thompson - Travaux publics

Achat de manomètres - Travaux publics

686,01

68,37

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des

comptes suivants:	
Pour la semaine se terminant le 10 décembre 199	94
P.V. Ayotte limitée: Achat de fournitures de bureau - Trésorerie et Urbanisme	343,13 \$
Thomas Bellemare Itée: Location de pelle - Travaux publics	2 260,86
Éditions Yvon Blais inc.: Achat du livre "Les pouvoirs des muni- cipalités en matière d'environnement - 2 ^e édition" - Greffe	51,36
Heenan Blaikie: Honoraires - octobre 1994 - dossier général, Commission des affaires sociales, grief et période de probation cols blancs - Ressources humaines	12 685,51
Canadien Pacifique limitée: Location de câbles souterrains - Travaux publics Proportion des dépenses pour entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - novembre 1994 - Travaux publics	56,98 2 022,00
Comsep Buffet Bouff'elles: Buffet - réunion budgétaire du 29 novembre 1994	89,46
Commission scolaire de Trois-Rivières: Frais reliés à l'utilisation des écoles "Le P'tit Bonheur" et "Cardinal-Roy" lors des élections du 6 novembre 1994 - Greffe	120,25
Les Publications DACFO inc.: Réabonnement - mise à jour du Traité de droit civil québécois - du 1 ^{er} novembre 1995 au 1 ^{er} novembre 1996	561,75
Claude Desaulniers: Remboursement de franchise - bris de lunettes - Ressources humaines	35,00



La Bonne fourchette enr.: Buffet - réunion comité consultatif	
d'urbanisme Repas - réunion du Service d'urbanisme Repas - réunion du Service loisir et	76,92 31,91
culture Buffet - réunion comité consultatif	45,58
d'urbanisme	86,32
Éloi Guillemette: Contenants - déchets secs - novembre 1994 - Travaux publics	3 870,98 \$
ICG gaz propane: Propane - Zamboni Colisée	341,50
Pétroles Irving inc.: Huile à fournaise et diesel - Sécurité publique et Travaux publics	10 270,90
Laverdure: Nettoyage de sarraus - Permis	6,84
Club Lions Montréal-Rosemont: Location d'un simulateur David pour kiosque d'information sur la préven- tion en toxicomanie - Sécurité publique	100,00
Alarmes mauriciennes: Systèmes d'alarme - du 29 novembre 1994 au 29 novembre 1995 - tour de l'Expo et boul. St-Michel - Travaux publics	683,74
Mines Seleine: Achat de sel - Travaux publics	2 064,58
Collège Montmorency: Inscription au cours "Stratégies et tactiques - système de commandement" (moins crédit) - Sécurité publique	385,00
Nove environnement inc.: Honoraires - programme de foresterie - gestion des arbres	20 483,41
Le Nouvelliste: Avis publics (entrée en vigueur, rapport sur la situation financière), appel d'offres (assurances des biens)	1 329,17
Dr Maurice Poulin: Honoraires - examens médicaux - novembre 1994 - Ressources humaines	1 080,00
Gilles Poulin: Allocation de dépenses au président d'élections - scrutin du 6 novembre 1994	190,14
Proshred: Déchiquetage d'une quarantaine de boîtes de documents - Greffe	282,04
Courtier immobilier Pro-Ven inc.: Enlèvement et réinstallation d'une	



enseigne suite à des travaux sur une conduite d'aqueduc - Travaux publics	683,73
Rambo enr.: Plantation d'un arbre boul. des Chenaux - Travaux publics	34,19
Services ménagers Roy Itée: Entretien ménager du quartier général - novembre 1994	1 774,28
Simard Beaudry inc.: Asphalte - Travaux publics	2 095,84
Location Trois-Rivières inc.: Location de plaque vibrante - Travaux publics	146,30 \$
Association québécoise d'urbanisme: Renouvellement d'abonnement 1995 - Urbanisme	68,37
Noé Veillette inc.: Location de pelle et de tamiseur - Travaux publics	1 925,84
Villeneuve, Miller & ass.: Frais de huissiers - Cour municipale	54,05
Ville de Trois-Rivières-Ouest: Coût d'entretien du passage à niveau - boul. des Récollets - novembre 1994	238,00
SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS	
Jean Loiselle Robert Bélair et Jeannine Dupuis Bélair	2 000,00 700,00
LOISIRS	
Association récréative St-Jean-Baptiste- de-la-Salle: Toilette au local des patineurs - école Jacques-Buteux	4 922,79
BIBLIOTHÈQUE	
Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes	1 357,97
AÉROPORT	
Groupe communication Canada: Renouvellement d'abonnement	32,64
Restaurant Le Pilote: Buffet - souper Corporation régionale de l'aéroport de Trois-Rivières	59,26

PARC PORTUAIRE

Électronique Matteau inc.:



Nettoyage de trois vidéos du Centre d'exposition et d'interprétation des pâtes et papiers

214,40

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - NOVEMBRE 1994

Bergeron, René: Inspecteur en bâtiments - Permis et inspections 1 148 KM	241,08
Boucher, Réjean: Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics 1 160 km	243,60 \$
Chartrand, Jacques: Animateur en loisirs - Loisirs 759 km	178,36
Daviau, André Chef technicien - Services techniques 67 km	18,76
Fournier, Normand: Technicien en système d'information - Services techniques 83 km	23,24
Galarneau, Maurice: Technicien génie civil I - Services techniques 641 km	145,81
Gendron, Fernand: Directeur des Travaux publics 1 758 km - montant maximum Frais de déplacement - Québec - CERIU	450,00 85,78
Goulet, Martin: Technicien génie civil I - Travaux publics 1 507 km	316,47
Hamelin, Rénald: Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections 1 227 km	257,67
Lajoie, Carole: Technicienne génie civil I - Travaux publics 917 km - octobre 1994	205,27
Lampron, Martin: Technicien en génie civil I - Travaux publics 1 659 km	348,39
Lessard, François: Préposé entrée des données - Travaux publics	10.00
6 sorties - du 3 août au 1 ^{er} décembre 1994 Massicotte, Jean-Maurice: Inspecteur - hyg. & env Permis	18,00
et inspections 719 km	168,96



Picard, Yves: Animateur en loisirs - Loisirs 98 km	27,44
Plamondon, Guy: Technicien génie civil I - Travaux publics 191 km	44,88
Ricard, Denis: Technicien en urbanisme - Urbanisme 13 sorties 70 km	39,00 19,60
Rousseau, Robert: Chef de section - bâtiments - Travaux publics 536 km	112,56 \$
Roy, François: Responsable des relations publiques - Direction générale 7 sorties	21,00
Roy, Ginette: Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections 42 sorties	126,00
Turcotte, Jean-François: Concierge-messager - Greffe 164 km	45,92
Vachon, Guy: Mécanicien entretien - Travaux publics 15 sorties	45,00
Verville, André: Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections 40 sorties	120,00
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Gilles Bergeron: Nicolet - cours de préposé à l'entrée des données MIP	70,00
Jean-Yves Déziel: Nicolet - cours d'évaluation du personnel	70,00
Jacques Goudreau: Repas - rencontre avec Statistiques Canada	21,48
Pascal Recco: St-Hyacinthe - colloque "Gestion environnementale des espaces verts" - Association des responsables d'espaces verts municipaux du Québec	248,37
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Pierre Gélinas Jean-Guy Gervais Gilles Poulin	1 514,48 223,68 81,78



Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 3 décembre 1994	416 950,01
TOTAL Pour la semaine se terminant le 17 décembre	<u>499 099,96</u> \$
A.C.E. Groupe conseil enr.: Hippodrome de Trois-Rivières (dossier agronomique) - paiement no 1	364,66 \$
Serge Arvisais: Copie de transcription - procès devant Cour municipale - Cour municipale	113,50
Jacques Arseneault asphalte: Remise de retenue - pavage côte de l'hôpital Cooke Pavage côte de l'hôpital Cooke - paiement no 3 - retenue 10 %	156,00 2 808,00
P.V. Ayotte Itée: Achat de deux agendas - Urbanisme	13,08
Beauchamp et Labbé, architectes: Droits d'agence, livraison des programmes "RÉPARACTION et PRIL" - 3 ^e paiement - Urbanisme	3 621,49
Thomas Bellemare ltée: Location de niveleuse - Travaux publics	883,15
Bis remorquage enr.: Frais de remorquage - novembre 1994 - Cour municipale	91,16
Jules Bourassa: Achat de pierre et de sable - Travaux publics	1 266,75
Buffet Express enr.: Buffet - réunion budgétaire du 12 décembre 1994	133,21
Buro service enr.: Réparation de chaises et clés - Sécurité publique	250,70
Comité d'école Jacques-Buteux: Publicité - agenda scolaire - Relations publiques	50,00
Trois-Rivières cimentiers: Remise de retenue - trottoirs, bordures et entrées 1994 Remise de retenue - reconstruction de trottoirs 1994 Trottoirs, bordures et entrées 1994 - paiement no 7 - retenue 10 % Consultants Falardeau:	11 044,22 10 765,82 12 280,84
Honoraires - synchronisation des feux de circulation du boul. des Forges -	



élimination des jaunes des verts avancés - du 1 ^{er} septembre au 5 novembre 1994	1 304,50
Cogeco câble inc.: Location de câble - du 1 ^{er} janvier au 28 février 1995 - Cour municipale	39,94
Comsep Buffet Bouff'elles: Buffet - rencontre programme national d'infrastructures	172,74
André Cyrenne inc.: Déneigement 1994-1995 - zone 4 - paiement no 1 - retenue 10 %	102 084,97 \$
Lionel Deshaies inc.: Écuries hippodrome - travaux puisards et égout - paiement no 2 Renouvellement et nouveau branchement	15 670,93
d'aqueduc - paiement no 3 - retenue 10 % Renouvellement et nouveau branchement d'égout sanitaire - paiement no 2 -	1 538,40
retenue 10 % Renouvellement et nouveaux branchements paiement no 1 - retenue 10 %	2 487,07 - 16 442,85
Emco Supply: Achat de pièce - Travaux publics	1,71
Municipalité St-Étienne-des-Grès: Assistance incendie - boul. St-Jean - le 13 novembre 1994 - Sécurité publique	450,00
Industries Fortier (1990) ltée: Achat de tuyaux et joints - Travaux publics	4 208,00
Floriculture Gauthier inc.: Travaux d'horticulture - paiement no 6	1 004,23
Maurice Galarneau: Location de caméra - Travaux publics	90,00
Raymond Gélinas et fils: Recharge d'extincteurs - Sécurité publique	e 48,61
Guimond électrique inc.: Installation d'un compteur au Parc portuaire - paiement no 1	4 459,06
Hydro-Québec: Enlèvement de 10 luminaires - boul. des Forges - paiement no 1	1 173,74
ICG gaz propane: Propane - Zamboni Colisée	213,44
IGA-Boniprix: Liqueurs pour réceptions	60,00
Informatique PC-plus: Réparation d'imprimante et partage d'imprimante - Sécurité publique	102,45
77 1 1 0 7 1	

Kodak Canada inc.:



Réparation du lecteur de micro-films -	
Greffe	182,57
Fleuriste Laviolette enr.: Fleurs - famille Bédard et Pierre Beaubien	82,05
Laverdure: Service de buanderie - novembre 1994 -	
mécanique, magasin, bâtisses et parcs, Permis, Greffe et Archives, Imprimerie, Aéroport	444,02
Laboratoire Laviolette: Honoraires et essais en laboratoire - Usine de traitement d'eau - système de fluoration	517,36
Groupe Lefebvre (M.R.P.): Remise de retenue - scellement de fissures - paiement no 3	550,32 \$
Déneigement Maska inc.: Déneigement 1994-1995 - zone 2 - paiement no 1 - retenue 10 %	130 769,15
Laboratoire MBF Itée: Honoraires - carottage de béton bitumineux - paiement no 1	418,93
Honoraires - pavage parc industriel no 2 - paiement no 2	70,65
Honoraires - réparation de la côte de l'hôpital Cooke - paiement no 2	49,58
Métro-information de la Mauricie inc.: Doublage d'une cassette audio "Y a-t-il 2 justices lorsqu'on est policier" - Sécurité publique	62,68
Usinages mobiles: Facer des boulons sur couvercle - Travaux publics	45,58
Muniressources consultants: Droits d'agence - livraison des programmes "PARCQ, PRIL et PAD" - 35 ^e paiement -	
Urbanisme	2 413,57
Service ménager Nettoie-tout: Entretien ménager - Édifice des travaux publics - novembre 1994 Entretien ménager - hôtel de ville,	1 196,43
édifice François-Nobert, stationnement Badeaux - novembre 1994	2 944,12
Restaurant Normandin inc.: Repas des détenus - du 24 novembre au 9 décembre 1994 - Sécurité publique	72,59
Nove environnement inc.: Correction d'organigrammes - Sécurité publique	74,67
Le Nouvelliste: Avis publics (demande de permis de démo- lition et avis d'entrée en vigueur)	270,75



Pagé construction inc.: Remise de retenue - sentier parc De Longueuil	076 50
Remise de retenue - élargissement rue Du Fief	276,50 1 584,06
Remise de retenue - ruelle Bédard-Chapleau Ruelle Bédard-Chapleau - paiement no 1 - retenue 10 %	265,50 4 779,00
Élargissement rue Du Fief - paiement no 4	754,25
Gaston Paillé inc.: Remise de retenue - regards, puisards et bornes d'incendie	5 435,90
Piste cyclable de St-Michel à Maurice- Poulin - paiement no 2 - retenue 10 %	82 082,08
Développement Majellic inc services municipaux - paiement no 6	10 662,39
Piste cyclable de St-Michel à Maurice- Poulin - paiement no 3 - retenue 10 %	8 820,00
Regards, puisards et bornes d'incendie - paiement no 3 - retenue $10~\%$	7 675,22
Buffet Jeanne Paquin: Buffet - réunion du Conseil le 5 décembre 1994	327,47 \$
Publications du Québec: Achat du volume "La réglementation des droits acquis" - Contentieux	16,79
Rambo enr.: Essouchage - 36 endroits - paiement no 2	657,80
Ascenseurs R.C.R. Trois-Rivières: Vérification des ascenseurs - novembre 1994 - bibliothèque, Centre culture, hôtel de ville, salle Thompson et édifice François-Nobert	172,00
Communications Le Rocher inc.: Service de répartition par radio - du 1 ^{er} novembre 1994 au 31 janvier 1995 - Travaux publics	129,91
Service d'arbres Robec inc.: Travaux d'essouchage et d'émondage - Travaux publics	14 353,77
Roi mauricien des habits: Réparation de pantalons - Sécurité publique	18,24
Samson, Bélair, Deloitte & Touche: Honoraires - regroupement des corps policiers Trois-Rivières et Cap-de-la- Madeleine	2 371,12
Sanivan inc.: Nettoyage de conduites d'égouts - paiement no 2 - retenue 10 % et retenue additionnelle	73 047,28
Systèmes de bureautique SBM: Location de photocopieur - novembre 1994 - Ressources humaines	120,02



Les Ateliers François Schmouth: Achat de cartes de Noël	796,20
Laboratoires Shermont inc.: Honoraires - prolongement piste cyclable - paiement no 2 Honoraires - resurfaçage - paiement no 5 Pavage de rues 1994 - paiement no 5	1 862,33 9 294,18 354,40
Réfection Nicolas-Perrot et Pierre-Pépin - paiement no 2 Honoraires - aire de virage boul. Rathier - paiement no 2 Honoraires - ruelle Chapleau-Bédard - paiement no 2	1 007,07 92,31 92,30
Simard Beaudry inc.: Asphalte - Travaux publics	1 533,81
Somum: Entente de service - du 1 ^{er} novembre 1992 au 30 novembre 1994 - programme PAIR - Sécurité publique	352,93
SOQUIJ: Jurisprudence d'une cause - Contentieux	28,09
SPAM: Capture d'animaux - du 10 avril au 11 août 1994 - Sécurité publique	433,89 \$
Récupération Tersol inc.: Déneigement 1994-1995 - zone 3 - paiement no 1 - retenue 10 % et retenue addition- nelle Déneigement 1994-1995 - zone 7 - paiement no 1 - retenue 10 % et retenue addition- nelle	73 023,42 136 630,53
Télé-inspection D.G. inc.: Inspection télévisée de conduites neuves 1994 - paiement no 1 - retenue 10 %	4 000,29
Jean-Jacques Vézina: Téléphone et surveillance du poste Les Forges - novembre 1994	62,00
WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - novembre 1994 - Travaux publics, Colisée, Parc portuaire, Usine de traitement d'eau (septembre, octobre	
et novembre 1994) Enlèvement, transport et enfouissement des déchets - novembre 1994	1 815,30 102 819,72
FRAIS DE HUISSIERS	
Bélanger, Bélanger & ass. Étude Derepentigny & ass. Trudel & associés Villeneuve, Miller & ass.	111,18 81,37 898,03 21,43



SUBVENTION - DÉMOLITION DE HANGARS	
Denis et Céline Laviolette	2 000,00
LOISIRS	
Ambulance St-Jean: Conférence premiers soins	60,00
Association de basket-ball de Trois-	
Rivières inc.: Frais des marqueurs, chronométreurs et arbitres - du 1 ^{er} novembre au 10 décembre 1994	330,00
Cegep de Trois-Rivières: Location de la piscine - du 12 septembre au 25 décembre 1994	4 444,25
Actes du colloque sur le loisir: Document atelier	7,90
Fédération québécoise des centres commu- nautaires de loisirs: Abonnement à la revue "Milieu de vie"	15,00
Ministère des Finances: Renouvellement de permis - casse- croûte Pavillon de la jeunesse	302,00 \$
Régie des alcools et courses du Québec: Permis de vente - Pavillon de la jeunesse	810,00
Atelier des Vieilles Forges inc.: Entretien ménager - secteur sportif polyvalente Ste-Ursule - novembre 1994 Entretien ménager - Pavillon de la jeunesse et Colisée - novembre 1994	180,00 406,00
Loisirs des Vieilles Forges inc.: Programme des ateliers de loisir	600,00
BIBLIOTHÈQUE	
Le Colimaçon: Achat de disques compacts - audio adultes	149,61
Documensa: Abonnement à "Index de l'actualité"	780,59
La Revue Notre-Dame-du-Cap: Réabonnement	8,00
Périodica inc.: Réabonnement à la "Vie des arts"	30,77
Achats de livres	
Les Encyclopédies populaires inc. L'Exèdre librairie inc. La Bande dessinerie Librairie Clément Morin & fils inc. Librairie Poirier inc.	105,82 6 767,85 740,81 1 675,72 3 671,97



PARC PORTUAIRE

Claude Arbour inc.: Location de photocopieur au 2 décembre 1994	31,31
Association touristique du coeur du Québec: Dépliant d'appel promotionnel	683,73
Le Forgelier: Remise de la quote-part - kiosque de vente - solde à payer	105,59
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES	
Benoît, Jean: Technicien en évaluation I - Évaluation 8 sorties - du 29 août 6 décembre 1994 100 km - du 8 août au 1 ^{er} décembre 1994	24,00 28,00
Madeleine Bessette: Bibliothécaire - Bibliothèque 11 sorties - novembre 1994	33,00 \$
Boisvert, Henri-Paul: Technicien génie civil I - équipement & opérations - Loisirs 709 km - novembre 1994	148,89
Bruneau, Roger: Urbaniste - Urbanisme 27 sorties - novembre 1994	81,00
Carbonneau, André: Commis - Travaux publics 10 sorties - du 13 septembre au 9 décembre 1994	30,00
Goneau, Jean-Louis: Chef de division - Permis et inspections 2 960 km - juillet à novembre 1994	661,47
Jacob, Luc: Programmeur - Informatique 18 sorties - du 26 octobre au 13 décembre 1994	54,00
Juteau, Claude: Chef de service - Arpentage - Travaux publics 251 km - du 8 septembre au 25 novembre 1994	70,28
Paquin, Maurice: Technicien évaluation III - Évaluation 14 sorties - du 4 février au 2 décembre 1994 132 km - du 15 avril au 7 juin 1994	42,00 36,96
Ricard, Denis: Technicien en urbanisme - Urbanisme 3 sorties - novembre 1994	9,00
FRAIS DE DÉPLACEMENT	

Sylvain Ferland: Nicolet - Institut de police du Québec -cours "Droit I" 20,56



Francis Gobeil: Laval - Collège Montmorency - cours "Commandement"	105,00
Alain Léveillée: Drummondville - échange électronique de données pour la Cour municipale	39,20
Montréal - présentation nouveaux logiciel AS/400 Remboursement de petite caisse	81,20 36,51
Jean Milot: Nicolet - Institut de police du Québec - cours "Droit I"	21,13
Jean-François Moquin: Nicolet - Institut de police du Québec - cours "Code de sécurité routière"	18,98
André Poitras: Montréal - cours "Inspecteur de chauffag à combustible solide"	e 133,54 \$
Louis Proulx: Laval - Collège Montmorency - cours "Commandement"	105,00
Styve Tremblay: Nicolet - Institut de police du Québec - cours "Droit pénal I"	22,52
REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES	
Juliette Bourassa Pierre Gélinas Fernand Lachance Denis Lelièvre Rachel Veilleux	144,91 1 180,60 83,88 56,88 139,73
Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 10 décembre 1994	346 848,37
TOTAL	1 258 583,85 \$
GRAND TOTAL	<u>1 757 683,81</u> \$
Service de la trésorerie Le 16 décembre 1994	

ADOPTÉE

624-94 Autor. à l'école St-Pie X de faire une ballade en traîneau le 21-12-

94.

623-94

centre

des

radi-oncologie.

sociaux Mauricie -

régional

LUNDI LE 19 DÉCEMBRE 1994



ATTENDU que la Régie régionale de la santé et des Demande à Régie services sociaux Mauricie - Bois-Francs entend implanter un rég. de la santé centre de radio-oncologie dans l'un des centres hospitaliers du serv. Trois-Rivières métropolitain; Bois-Francs relativement

ATTENDU qu'un tel centre, spécialisé en cancérologie, doit non seulement offrir des services en radiothérapie mais aussi dans les domaines de la prévention, du dépistage, du diagnostic et du traitement du cancer, ainsi que des services de soutien, des soins palliatifs, de la recherche et de l'enseignement;

ATTENDU que le fonctionnement efficace d'un tel centre repose principalement sur une combinaison de ressources humaines spécialisées et qualifiées et de ressources matérielles adéquates:

ATTENDU qu'au début de novembre 1994, une polémique s'est engagée quant au choix du centre hospitalier où sera implanté ledit centre régionale de radio-oncologie;

ATTENDU que l'annonce de l'endroit où sera implanté le futur centre de radio-oncologie a été reportée, à la suite de cette polémique, du 14 décembre 1994 à la seconde moitié de janvier

ATTENDU que tout retard dans l'annonce de cette décision cause des préjudices importants aux patients qui bénéficieront de ce centre;

IL EST PROPOSÉ PAR:

Roland Thibeault

APPUYÉ PAR:

Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la Régie régionale de la santé et des services sociaux Mauricie - Bois-Francs de décider, le plus rapidement possible, de l'endroit où sera implanté, à Trois-Rivières, le futur centre de radio-oncologie.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 496 et suivants du Règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Gilles Latour

APPUYÉ PAR:

Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières dispense le Comité des dîners-animation de l'école St-Pie X de l'obligation d'obtenir un permis et d'acquitter les droits exigibles pour tenir une promenade en traîneau mercredi le 21 décembre 1994, de 12 h 00 à 13 h 00, dans les rues avoisinantes de cette école.

ADOPTÉE



625-94
Mandat à Me
Richard
Lambert de
réglerhors cour
et transiger
avec Robert
Sauvageau et
al.

LUNDI LE 19 DÉCEMBRE 1994

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document intitulé "Déclaration de règlement hors cour et transaction" impliquant Robert Sauvageau, Monique Drouin, "Studio Henrichon (1981) inc.", "2742-2054 Québec inc.", Guy LeBlanc, Pierre Moreau, Jean Lamy et Michel Richard;

ATTENDU que ce document prévoit également l'intervention de la Ville;

ATTENDU qu'il demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR:

André Noël

APPUYÉ PAR:

Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières intervienne dans cette déclaration de règlement hors cour et transaction pour y :

- prendre acte du désistement de l'action intentée contre elle par "Studio Henrichon (1981) inc." devant la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières (dossier #400-05-000529-934) et du désistement de la décision rendue le 20 avril 1994 par la Commission d'accès à l'information du Québec (dossier #93 07 80);
- accepter ces désistements sans frais;
- donner à Robert Sauvageau, Monique Drouin, "Studio Henrichon (1981) inc." et "2742-2054 Québec inc." une quittance générale et finale de tous les droits et recours quels qu'ils soient, qu'elle a, a eu et/ou pourrait avoir contre eux, directement et/ou indirectement, relativement aux faits allégués dans la déclaration déposée au dossier #400-05-000621-939 de la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières et/ ou résultant de l'institution des procédures afférentes;
- autoriser ses procureurs, Lambert Girard, avocats, à signer les documents et à poser les gestes susceptibles de donner effet à la présente résolution.

Que la susdite déclaration de règlement hors cour et transaction soit approuvée à toutes fins que de droit et que le greffier, Me Gilles Poulin, soit et il est, par les présentes, autorisé à la signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GP/gg

Greffier